



UNIVERSITE TOULOUSE II – JEAN JAURÈS

UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MASTER II SOCIOLOGIE

MENTION INTERVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

PARCOURS AGÂPÈS - ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANCE AU GRAND ÂGE & HANDICAP,
PROMOTION DE LA SANTÉ ET ETHIQUE, EDUCATION SEXUELLE & IDENTITÉ

**Le recueil de parole des mineurs par les travailleurs sociaux dans le cadre de
révélations d'agressions sexuelles**

Présenté par

Cécile GUILLEMIN

Sous la direction de

Ainhoa DE FEDERICO DE LA RUA

Marie-Line LASSAGNE

Année universitaire 2021-2022

COMMISSION D'EXAMEN

Ainhoa DE FEDERICO DE LA RUA

Maîtresse de conférences en sociologie, Responsable pédagogique du Master AGÂPÈS,
Enseignante universitaire.

Marie-Line LASSAGNE

Educatrice à la sexualité, Sexologue, Psychothérapeute, Traumaticienne, Superviseure en Sexologie
et en Education à la sexualité, Conférencière, Chargée de cours universitaires.

Françoise GUILLEMAUT

Maîtresse de conférences en sociologie, Chercheure, Enseignante universitaire.

REMERCIEMENTS

Lorsque j'ai proposé ce sujet de recherche, je me doutais que ce travail allait m'impliquer, m'engager, mais je ne mesurais pas à quel point il allait être douloureux, combien j'allais devoir me débattre avec mes propres émotions, moi qui n'ai pas personnellement été confrontée à des situations d'agression sexuelle.

Sans doute parce que ce sujet est bouleversant, ce travail m'a fragilisée, mais il m'a dans le même temps amenée à dégager une énergie que je ne soupçonnais pas.

D'une part, il s'agissait pour moi de rester dans une démarche distanciée et d'autre part d'accompagner au mieux les personnes qui ont accepté de faire les témoignages, précieux pour ce mémoire, d'entendre leurs propos sans les brusquer, sans les mettre à mal.

Cette recherche est cependant venue raviver chez les personnes qui ont témoigné certains souvenirs douloureux, les aidant parfois, selon leurs propos, à les dépasser.

Je veux saluer le courage, la détermination et la force de ces personnes qui ont vécu ces traumatismes et qui ont accepté de partager leurs expériences, qui ont osé faire ce pas.

Céleste, Algia, Laurence et Sonia, vous avez toute mon admiration et ma plus grande considération.

Je remercie également les travailleurs sociaux qui ont bien voulu témoigner dans le cadre de ce mémoire. Ulysse, Catherine, Michel et Nathalie, vos expériences aident à mieux cerner les différentes modalités d'exercice des professionnels confrontés à des situations de révélation.

Désormais, j'espère pouvoir utiliser cette recherche pour travailler autrement encore avec les personnes que j'accompagne dans les formations en travail social.

Je remercie par ailleurs toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue dans ce projet et ce travail.

En premier lieu, Ainhoa De Federico de La Rua et Marie-Line Lassagne, mes directrices de recherche, ainsi que Françoise Guillemaut, Arnaud Alessandrin, et Farida Gayrard les enseignants du Master AGAPES pour m'avoir guidée, avoir enrichi ma réflexion et pour leur très grande bienveillance.

Merci à mes anciens collègues de travail, à mes collègues actuels, ainsi qu'à Arlette Durual, directrice de l'organisme de formation dans lequel je travaille, pour leurs encouragements dans ce projet de formation.

Cette année de master a été l'occasion de faire de belles rencontres, mes collègues de promotion en sont le reflet.

Un merci particulier à Edith, mon binôme de travail et de décompression...

Je remercie mes amis, certains m'ont parfois portée durant cette année et je leur en suis reconnaissante.

Je remercie enfin ma famille pour son soutien inconditionnel et la force qu'elle m'a donnée.

Chacun d'entre vous êtes si précieux, si chers à mon cœur... Merci.

ABSTRACT

Educatrice spécialisée devenue formatrice en travail social, nous faisons le constat que les travailleurs sociaux sont régulièrement en difficulté pour accompagner les publics sur les questions de l'intimité et de la sexualité.

La sexualité fait l'objet de représentations et de tabous y compris chez les travailleurs sociaux, censés porter un regard distancié sur leurs pratiques, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'actes interdits par la loi, du domaine de l'impensable, et commis sur des mineurs. Nous nous questionnons, dans ce travail de recherche, sur ce délicat moment où un mineur met en mots pour la première fois auprès d'un travailleur social des faits de maltraitance sexuelle dont il a été victime.

Notre démarche se veut inductive, et nous utilisons deux outils méthodologiques de recherche : un questionnaire à visée exploratoire afin de récolter des données sur les représentations des agressions sexuelles sur mineurs, et des entretiens semi-directifs destinés à des personnes ayant subi des agressions sexuelles en étant mineures et à des travailleurs sociaux.

Nous considérons que certains positionnements et propos des travailleurs sociaux favorisent les échanges ou, a contrario, les limitent. Les travailleurs sociaux se réapproprient leur rôle dans le cadre de ces révélations, et nous faisons la distinction entre le rôle qui leur est prescrit et leur rôle réel, en soulignant par ailleurs l'importance du portage institutionnel dans lequel s'inscrivent les professionnels.

Révéler de tels faits signifie que le mineur se confronte à un vécu traumatique qu'il lui faut revivre en le verbalisant, en dépassant la peur et la honte, souvent premiers freins à la prise de parole. Nous nous interrogeons sur le fait que le dévoilement amène à reconsidérer sa réalité, et à sortir de la position de victime ou de personne « ayant subi » pour s'engager sur le chemin de la reconnaissance sociale.

Nous constatons que les savoirs liés à l'accompagnement à la sexualité s'acquièrent le plus souvent de façon expérientielle, et que les contenus de formation sont la plupart du temps insuffisants pour permettre aux professionnels de la relation d'aide d'avoir des connaissances précises mais également de réagir de façon adaptée sur ce sujet.

Notre recherche-action se veut avant tout une aide pour les enfants révélant des faits d'agression sexuelle, et vise pour cela à faire corroborer les besoins des professionnels en terme de savoirs déclaratifs et procéduraux afin qu'ils soient mieux outillés en étant confrontés à ce type d'échanges avec des mineurs. La dernière partie de ce travail permet de décliner une action de formation adaptée à cette thématique et abordée sous l'angle de l'éducation à la sexualité. Ce module, destiné à des travailleurs sociaux en formation ou en situation de travail, a pour vocation de leur donner les éléments de compréhension des étapes du développement sexuel humain et de savoir adapter leur accompagnement à la sexualité de tous les publics en respectant les parcours et valeurs de chacun. Il permet également de savoir recueillir puis transmettre la parole d'un mineur révélant des faits d'agression sexuelle dans une posture éducative adaptée.

As a special needs educator who has become a trainer in social work, I have observed that social workers regularly have difficulty providing help to the people they care for around the issues of intimacy and sexuality.

Sexuality brings up taboos and representations, particularly when it involves acts that are prohibited by law, when these acts relate to the unthinkable, and are committed on minors. Even social workers – who are supposed to take a distanced look at the issues they come across – have to make do with these representations. In this research work, we question the delicate moment when a minor puts into words the facts of sexual abuse he or she has been a victim of and delivers them to a social worker for the first time.

Our approach is inductive, and we use two methodological research tools: an exploratory questionnaire to gather data on the representations of sexual assault on minors, and semi-structured interviews with people who have been sexually assaulted as minors and with social workers.

We consider that certain positions taken and statements made by social workers favor or, conversely, limit exchanges. Social workers reshape their role in the context of these revelations, and we make a distinction between their prescribed role and the actual role they take on, emphasizing the importance of the institutional support professionals need in these particular circumstances. Revealing such facts means that the minor is confronted with a traumatic experience that he or she must relive as they verbalize it, overcoming fear and shame, which are often the first obstacles to speaking out. We question the fact that disclosure leads to a reconsideration of one's reality, and to leaving the position of a victim or of a person that has suffered some type of trauma in order to embark on the road to social recognition.

We note that skills related to helping with issues around sexuality are most often acquired from experience, and that training content is most often insufficient to enable professionals to gain precise knowledge but also to react appropriately on this subject. Our action-research aims above all at helping children who reveal they have suffered from sexual assault, and therefore to corroborate the needs of professionals in terms of declarative and procedural knowledge so that they are better equipped to deal with this type of exchange with minors. The last part of this work will expose the development of a training action adapted to these specific questions and approached from the angle of sex education. This module, intended for social workers in training or in a work situation, aims at giving them basics to understand the stages of human sexual development and to know how to adapt their support to the sexuality of all publics while respecting the life stories and values of each person. The module also enables them to learn how to take in the word of a minor revealing facts of sexual assault with an appropriate educational posture.

Mots-clefs : mineurs, travailleurs sociaux, révélation, recueil de parole, agressions sexuelles, maltraitance, secret, silence, intimité, sexualité, peur, honte, victime, représentations sociales, reconnaissance, rôle prescrit, rôle réel, statut de mineur, formation, éducation à la sexualité

Keywords : minors, social workers, disclosure, collecting the word, sexual assault, abuse, secrecy, silence, intimacy, sexuality, fear, shame, victim, social representations, recognition, prescribed role, actual role, status, training, sex education

Sommaire

Introduction.....	1
I. PREMIERE PARTIE – Contextualisation sociétale du phénomène - Cadre d'intervention auprès des mineurs en difficultés sociales et éclairage sur les notions d'agression sexuelle et de signalements	3
A. Les travaux existants sur la question des révélations de maltraitance sexuelle de la part de mineurs à des travailleurs sociaux	3
B. Le cadre de la protection de l'enfance et du travail social en France	4
1. Maltraitance et cadre juridique.....	4
2. Les mesures d'aide de la protection de l'enfance	5
3. Qui sont les « travailleurs sociaux » ?	5
C. Maltraitance sexuelle et révélation : ce que dit la loi	7
1. Agression sexuelle et viol	7
2. Définir les maltraitances sexuelles incestueuses	8
3. Délais de prescription	8
4. Peut-on parler d'« abus sexuels » ?.....	9
5. Avoir connaissance de situations de mineurs en danger : Signalement et secret professionnel	10
D. Données chiffrées concernant les agressions sexuelles sur mineurs en France	13
II. DEUXIEME PARTIE – Approche théorique et méthodologie de recherche	16
A. Concepts-clefs liés à notre sujet de recherche.....	16
1. L'intime et la sphère familiale	16
2. Le travailleur social, une identité entre rôle prescrit et rôle réel	18
3. Le secret à l'épreuve de la révélation.....	23
4. Dépasser la peur et la honte pour prendre la parole	27
5. Être victime, un accès à la reconnaissance ?.....	29
B. Problématique et hypothèses de recherche	37
C. La méthodologie : élaboration d'un questionnaire à visée exploratoire et construction des entretiens.....	39
1. Interroger les représentations sur les agressions sexuelles : élaboration d'un questionnaire exploratoire	39
2. Construction du cadre d'entretien	43
III. TROISIEME PARTIE – Questionnaires et entretiens : Présentation des résultats et analyse des données.	46
A. Interprétation des réponses au questionnaire et pistes de réflexion pour orienter la recherche	47
B. Entretiens de travailleurs sociaux et de victimes d'agressions sexuelles ayant révélé ces faits lorsqu'elles étaient mineures : résultats et analyse.....	62
1. Modalité de retranscription- grille d'analyse	62
2. Les limites de notre enquête par entretien.....	63

3. Analyse de contenu - Retour sur les nouveaux éléments mis en perspectives suite aux données recueillies dans le cadre des entretiens	63
Conclusion	111
IV. QUATRIEME PARTIE – Proposition d’action- module de formation d’éducation à la sexualité.....	112
Introduction.....	112
A. Contexte de l’action et analyse des besoins du terrain	114
1. Définition et objectifs généraux d’une action d’éducation à la sexualité	114
2. Le terrain ciblé	115
3. Contexte politique et social : l’éducation à la sexualité dans une approche éducative auprès des travailleurs sociaux	115
4. Inscription de notre action dans le contexte réglementaire des référentiels professionnels : Notions d’intimité et de sexualité dans les Diplômes d’Etat des travailleurs sociaux.	118
5. Pistes de formation proposées par les personnes interviewées.....	121
B. Elaboration de l’action – module de formation destiné à des travailleurs sociaux	122
1. Objectif général de l’action proposée	122
2. Attentes des différents acteurs	122
3. Objectifs spécifiques, en terme de compétences visées pour les travailleurs sociaux.	124
4. Programme mis en place, outils et activités pédagogiques utilisés	126
5. Echancier de l’action.....	131
6. Préparation et réalisation de l’action d’éducation à la sexualité pour un public de travailleurs sociaux 133	
7. Notre posture dans le cadre de nos interventions auprès des travailleurs sociaux	134
8. Evaluation de l’action, de la phase diagnostique à l’évaluation sommative.....	134
Conclusion de la partie « Mise en Pratique de l’Education à la Sexualité ».....	137
Conclusion générale	138

Introduction

Titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Educatrice Spécialisée, notre parcours professionnel nous a permis une expérience de 16 ans dans les champs de la protection de l'enfance et du handicap.

En 2010, un bilan de compétences et une reprise d'études universitaires nous amènent à embrasser la profession de Formatrice, et nous intégrons alors un organisme situé en région Rhône-Alpes enseignant à des travailleurs sociaux.

Il s'agit alors pour nous d'une seconde carrière professionnelle dont la richesse et la diversité nous conviennent encore parfaitement à ce jour.

Concomitamment à nos démarches d'entrée en master AGÂPÈS, nous faisons le constat que notre cheminement professionnel a toujours été ponctué de réflexions et d'actions mises en place autour de questions liées au quotidien, à l'intimité et la sexualité.

Les jeunes de 3 ans à 18 ans, que nous avons pu accompagner au foyer de l'Enfance, confiés souvent en urgence par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par le Juge des Enfants, sont soumis à des mesures d'assistance éducative pour des difficultés sociales, auxquelles s'ajoutent parfois des situations de handicap.

Ces mineurs, tout comme leurs familles, nous ont amenée de par leurs parcours, leurs vécus, à nous interroger sans cesse sur les sujets liés à l'appropriation de leurs corps, l'intime, la pudeur, le genre, la construction de leur sexualité, les jeux sexuels (et leurs limites), mais également sur les violences intrafamiliales, les passages à l'acte, les déviances, violences et agressions sexuelles, les incestes fraternels, parentaux, ou incestes au-delà du cercle de la famille nucléaire.

Nous avons cherché tout au long de notre carrière à intégrer des éléments théoriques nous permettant de mieux ajuster nos pratiques de terrain afin d'aider les personnes accompagnées à surmonter leurs difficultés ou leurs souffrances.

Nous avons, pour notre part, dans notre profession d'éducatrice spécialisée auprès de jeunes en difficultés sociales, recueilli plusieurs révélations de la part de mineurs sur des faits d'agressions sexuelles.

L'une de ces révélations nous a amenée à témoigner au tribunal de grande instance pour mineurs, nous rendant plus sensible encore à l'importance du « mot juste », au poids des propos utilisés et écrits pour faire entendre la parole des mineurs.

A' ce jour, de notre place de formatrice en travail social, ces questions sont très régulièrement abordées et ont nécessité que nous nous tournions vers la littérature, que nous nous documentions, afin de pouvoir aider les étudiants à penser ces questions et à élaborer des réponses adaptées à leurs pratiques de terrain.

Nous avons eu à différentes reprises à échanger avec des stagiaires en formation ou des professionnels confrontés à des confidences livrées par des enfants accueillis en institutions sociales et médico-sociales sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles.

Nous avons pu constater que le fait de recevoir ces témoignages suscitait des réactions fortes chez les professionnels ou futurs professionnels en formation et renvoyait en écho à des considérations personnelles et intimes. Les représentations de la sexualité, et principalement lorsqu'elles sont liées à une sexualité qui vient questionner la morale créent des images et des émotions particulières chez tout un chacun, fut-il travailleur social et sensé accueillir ces faits avec un regard distancié.

Nous avons observé que certaines réponses ou non-réponses de la part de stagiaires en formation voire de professionnels n'étaient pas adaptées aux situations, à l'instar de cette vignette clinique relatée dans un écrit par une jeune Monitrice Educatrice en formation travaillant dans un Institut Médico-Educatif. Un adolescent en situation de handicap, lors d'un temps de toilette, indique à cette éducatrice qu'il n'aime pas quand son beau-père le touche et il désigne explicitement son sexe.

Dans une partie dédiée à l'interprétation de cette situation, l'éducatrice explique dans un premier temps que se sentant prise au dépourvu, elle ne répond pas à ce jeune garçon, faisant mine de ne pas avoir entendu. Après que cet adolescent lui ait tenu plusieurs fois les mêmes propos, elle finit par lui donner une réponse

(« J'en parlerai à l'équipe »), tout en précisant dans son analyse écrite « On ne sait jamais si ce que dit ce jeune est totalement vrai » ...

Un fait devrait être établi : le propos, qu'il soit avéré ou pas, ne doit jamais déterminer une autre ligne de conduite de la part des éducateurs que la transmission.

Ainsi, la parole, quelle qu'elle soit, doit être relayée aux autorités compétentes.

Or, si cette question du recueil d'information est abordée en formation, des éléments théoriques sur ces notions ne permettent pas nécessairement d'acquérir des savoir-faire ni de dépasser les difficultés à entendre des propos sur la maltraitance sexuelle.

Par ailleurs, nous avons également fait le constat que certaines institutions se saisissent peu de ces questions. En laissant les salariés y faire face de manière individuelle, elles induisent alors des réponses qui ne sont pas toujours distanciées des affects, ou qui ne semblent pas « professionnelles ».

Orientation de notre questionnement

Nous avons, comme de nombreux travailleurs sociaux, été confrontée à des histoires de vie qui dérangent, qui heurtent, qui bouleversent, qui abordent l'indicible, et qui ne laissent jamais indemne, même des années plus tard :

Cette très jeune fille, agressée sexuellement à plusieurs reprises par son grand frère et dont la mère banalise tous les propos ;

Ce bébé mort-né, fruit de la liaison du père et d'une de ses filles, déposé dans le réfrigérateur familial ;

Cet adolescent, placé très jeune pour de graves carences éducatives et victime d'inceste maternel, adoptant des comportements sexuels ambivalents à l'égard des enfants plus jeunes ;

Cette adolescente, se confiant sur le fait d'avoir été violée par son parrain, ami de la famille, durant chaque soirée festive réunissant des adultes alcoolisés ;

Ce garçon de 14 ans, arrivé en foyer après avoir fait subir une agression sexuelle à un autre garçon, expliquant avoir été lui-même victime sexuellement de son frère durant toute sa petite enfance.

Comment faire face à de tels propos ? Comment réagir professionnellement en tant que travailleur social ? Comment les mineurs parviennent à parler, puis à dépasser ces maltraitances pour se construire ? Quelle attention est accordée par les travailleurs sociaux à la parole des mineurs qui révèlent ces faits, avérés ou non ?

Il nous est arrivé de rencontrer des victimes de violences sexuelles qui nous ont indiqué avoir révélé, parfois à plusieurs reprises, ces faits lorsqu'elles étaient mineures, à leurs familles, à des membres de l'institution scolaire, sans que leur parole n'ait été suivie d'effet.

D'un point de vue des enjeux sociaux, nous pensons que les travailleurs sociaux ont toute légitimité pour porter la parole et mettre en place les mesures nécessaires lorsque des mineurs mentionnent des situations de maltraitance sexuelle.

Nous pensons également que l'institution ou le service dans lequel exerce le travailleur social a un rôle de guide et de soutien important lorsqu'il est confronté à ces dévoilements.

Ces réflexions générales nous amènent à une question, point de départ de cette recherche :

Comment les mineurs sont-ils accompagnés par les travailleurs sociaux lorsqu'ils sortent du secret pour leur révéler des faits d'agression sexuelle qu'ils ont subis ?

Nous nous attacherons, dans notre recherche-action, à faire un focus sur les travailleurs sociaux et sur les mineurs, et plus particulièrement lorsque ces deux interlocuteurs échangent pour la première fois sur des situations d'agressions sexuelles dont les mineurs ont été victimes.

Notre démarche se veut inductive, partant de nos expériences ou observations de terrain, et utilisera deux outils méthodologiques de recherche.

Dans un premier temps, un questionnaire à visée exploratoire destiné à 3 groupes cibles de 34 personnes, constitués d'adultes ayant une profession de travailleurs sociaux, d'adultes non travailleurs-sociaux, et de mineurs pour le dernier groupe, nous permettra de recueillir les représentations de chacun sur les agressions sexuelles.

Des entretiens, ensuite, nous donneront des éléments sur lesquels nous appuyer qualitativement. Menés auprès de 4 professionnels du secteur éducatif et social et auprès de 4 personnes ayant dévoilé, en étant mineures, des faits d'agression sexuelle à des travailleurs sociaux, ils auront pour objectif de cerner les expériences de chacun, afin de mieux saisir l'importance du recueil de témoignage lors de révélation de maltraitance sexuelle.

Pour nous permettre de répondre à cette question et de mieux la circonscrire, il nous semble nécessaire dans un premier temps de définir le contexte d'intervention de la protection de l'enfance, et cerner ceux que nous nommons « travailleurs sociaux », puis ce que sont les agressions sexuelles.

Nous nous attacherons ensuite à conceptualiser sociologiquement notre travail et élaborer des hypothèses qui nous permettront de poursuivre notre recherche.

Nous chercherons à appréhender quelles représentations sont générées par ces notions d'agressions sexuelles en nous appuyant sur un questionnaire exploratoire permettant un état des lieux des connaissances sur les maltraitements sexuelles et à mieux orienter nos entretiens, second outil méthodologique employé pour cette recherche-intervention.

Ces entretiens viendront questionner travailleurs sociaux et mineurs sur ce moment particulier de la révélation, afin de porter un regard réflexif sur ce sujet délicat.

Notre analyse s'appuiera sur des concepts sociologiques permettant d'éclairer notre démarche, et nous amènera, dans une quatrième partie, à élaborer une action de formation destinés à des travailleurs sociaux concernant plus particulièrement les révélations d'agressions sexuelles de la part de mineurs.

I. PREMIERE PARTIE – Contextualisation sociétale du phénomène - Cadre d'intervention auprès des mineurs en difficultés sociales et éclairage sur les notions d'agression sexuelle et de signalements

A. Les travaux existants sur la question des révélations de maltraitance sexuelle de la part de mineurs à des travailleurs sociaux

Lors de nos réflexions préalables visant à déterminer notre sujet, nous avons pris conseil auprès des deux responsables du master AGAPES, Mesdames Meidani et De Federico De La Rua.

Elles nous avaient alors confortée dans l'exploration de cette thématique, qui selon elles « n'avait pas été suffisamment renseignée ».

De fait, nos démarches auprès des différentes plateformes SUDOC (Systèmes Universitaires de Documentation), Archipel, Thèses.fr, HAL, Dante, ANRT (Atelier National de reproduction des Thèses), ainsi que les différents sites de bibliothèques universitaires consultés ne nous ont pas amenée à trouver de travaux de mémoires ou de thèses correspondant à notre sujet. Il en va de même pour les ouvrages. Pour beaucoup, ces ouvrages sont des récits de vie, ou mettent en lumière des parcours témoignant de violences sexuelles.

La question des agressions sexuelles est, de manière générale, davantage mise en lien avec les violences faites aux femmes. Le public des mineurs nous apparaît moins exploré en tant que sujets principaux.

D'autre part, le thème des maltraitements sexuelles est généralement abordé sur un versant juridique (le contexte légal bordant les révélations d'agressions sexuelles), psychologique (clinique de la maltraitance sexuelle), ou médical (signes médicaux révélateurs de maltraitements sexuelles, ou place du personnel médical dans le cadre des dévoilements).

Lorsque des aspects liés au travail social sont mis en avant dans ces recherches, ils s'articulent plutôt autour de l'accompagnement éducatif d'auteurs d'infractions sexuelles, ou des conséquences et répercussions des révélations à plus ou moins long terme sur les victimes.

Les sujets traités s'orientent également sur les méthodes légales ou policières de recueil de révélations, ou le traitement de ces révélations par la justice.

Enfin, des écrits existent autour des violences incestueuses et leurs effets sur la construction de l'identité de la personne, mais ce sujet, ciblant les maltraitements sexuelles ayant lieu au sein de la famille, est plus spécifique que celui que nous proposons de traiter. Notre réflexion s'ouvre sur toutes les formes d'agressions sexuelles faites aux enfants, qu'elles soient intra ou extra-familiales.

Ainsi, orienter notre travail sur le moment où des enfants ou adolescents révèlent des faits d'agressions sexuelles à des travailleurs sociaux nous a paru particulièrement important afin d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur un sujet moins documenté d'un point de vue de la recherche.

B. Le cadre de la protection de l'enfance et du travail social en France

1. Maltraitance et cadre juridique

Pour la Convention sur les Droits de l'enfant de l'ONU, la maltraitance infantile se définit comme *“toute forme de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon et de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle”*. L'Observatoire Décentralisé d'Action Sociale définit l'enfant maltraité comme une *“victime de violence physique, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique”*.¹

Pour débiter notre propos, il nous semble important de définir les 4 formes de maltraitance sur mineurs :

- **Maltraitance physique**, qui se manifeste par des blessures, des coups, des brûlures, des secousses, de la violence physique...
- **Maltraitance psychologique**, qui s'exerce par des humiliations, des insultes, des critiques répétées, des attitudes hostiles ou rejetantes, des violences psychologiques...
- **Négligence grave**, qui correspond au fait de priver un enfant de soins essentiels à son développement, tels que la nourriture, les soins, l'attention, l'hygiène, le sommeil...
- **Maltraitance sexuelle**, qui représente tous les actes à connotation sexuelle imposés aux enfants. Les mutilations sexuelles, la corruption de mineurs (soit le fait de le rendre témoin d'actes ou d'images à caractère sexuel : masturbation, relations sexuelles, pornographie...) et la prostitution de mineurs entrent également dans la catégorie des agressions et violences sexuelles.

Nous faisons le choix de délimiter notre travail de recherche au champ de la maltraitance sexuelle sur mineurs.

Pour mieux saisir de quelle façon les mineurs sont protégés en France, il nous fait faire un détour par la compréhension du cadre légal qui régit la protection de l'enfance : il repose sur le **Code de la Famille et de l'action Sociale (CFAS)** et sur l'**article 375 du code civil**.

Le code de la Famille, dans son article L112-3, indique que *« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »*²

¹ DESCHAMPS, Pauline. Enfants victimes de maltraitements en France, les chiffres !, In *Justifit* [en ligne]. 21 avril 2021. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/enfants-victimes-maltraitements-france/#Quels_sont_les_différents_types_de_maltraitance

² Article L112-3 du Code de l'action sociale et des familles, partie législative, livre 1^{er}, titre 1^{er}, chapitre II. Journal officiel [en ligne]. Modifié par LOI n°2016-297 du 14 mars 2016. [Consulté le 04.11.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032207276

L'Article 375 du Code Civil, quant à lui, définit les motifs d'intervention pour aider un mineur susceptible d'être en danger : « *Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public.* »³

2. Les mesures d'aide de la protection de l'enfance

Le système de protection de l'enfance Français permet aux mineurs et à leurs familles plusieurs modalités d'accompagnement.

D'une part, des accompagnements éducatifs au domicile ou des placements en établissements pour mineurs peuvent être mis en place suite à des contrats signés avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il est alors question de *mesures administratives*, et cela signifie que les familles consentent ou sollicitent ces aides.

Pour toutes les autres situations, le juge des enfants ou le procureur peuvent être saisis afin d'imposer des mesures de protection, là encore soit au domicile, soit en établissements d'accueil : celles-ci sont qualifiées de *mesures judiciaires*.

L'article 375-2 du Code civil nous indique que la priorité doit être donnée, lorsqu'un accompagnement éducatif l'exige, au maintien à domicile : « *Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel* »⁴ Cela signifie alors, s'il s'agit d'une mesure judiciaire, que le juge désigne un service pour qu'un travailleur social intervienne au domicile, dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert (AEMO). Dans le cas d'une mesure administrative, une Aide Educative à Domicile (AED) peut être proposée par les services de l'ASE.

C'est l'article 375-3 qui définit par ailleurs à qui le mineur peut être confié par le juge des enfants dans le cas où la situation le nécessite : l'autre parent, un membre de la famille, ou des structures d'accueil habilitées.⁵

De l'intervention d'un travailleur social à domicile, quel que soit le type de mesures, et quels qu'en soient les motifs, découlent la rencontre et l'échange.

Dans le cadre de ces entretiens, les mineurs peuvent être amenés à se confier sur des faits de négligences ou des difficultés éducatives autres que ceux qui étaient à l'origine de la mesure.

C'est par ce biais que certains mineurs viennent révéler des situations de maltraitance, y compris de maltraitance sexuelle.

Les mesures, qu'elles soient administratives ou judiciaires, demeurent destinées à des enfants estimés en difficulté sociale. On comprend donc que l'accès à un accompagnement éducatif ne concerne qu'une petite partie de la population.

Au fond, hormis certains travailleurs sociaux, tels que les Assistants de Service Social, repérés comme interlocuteurs potentiels accessibles à tous, il n'est pas si courant de rencontrer un travailleur social.

3. Qui sont les « travailleurs sociaux » ?

Nous sommes conscients, de notre place de formatrice en travail social, que les professions liées au travail social sont peu connues et leurs contours restent assez flous pour nombre de personnes. Lors d'un échange, nous comprenons ainsi qu'un professeur d'Education Physique et Sportive exerçant dans un collège se

³ Article 375 du Code civil, livre 1^{er}, Titre IX, chapitre 1^{er}, section 2 : de l'assistance éducative. Journal officiel [en ligne]. 2021. [Consulté le 06.11.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150091/

⁴ ibid

⁵ ibid

classe dans la catégorie des travailleurs sociaux, arguant que la population qu'il accompagne est en difficulté sociale pour la grande majorité.

Nous avons plusieurs hypothèses au sujet de la méconnaissance de ces professions liées au social que nous ne développerons pas ici, mais il nous apparaît toutefois opportun de définir ceux que nous nommerons dans notre recherche les « travailleurs sociaux ».

Nous nous tournons pour cela vers le ministère des solidarités et de la santé, qui édite sur son site internet 13 fiches métiers qui correspondent aux professions du travail social.⁶

Parmi les professionnels de l'encadrement ou de l'ingénierie du travail social, se trouvent le **chef de service**, (diplôme de niveau 6) auquel incombe la responsabilité d'encadrer les équipes et les actions menées auprès des personnes accompagnées ; l'**ingénieur en travail social**, dont le diplôme, dénommé DEIS, de niveau 7, atteste de compétences pour exercer des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale ; et le **Directeur d'établissement**, diplôme de niveau 7.

Nous nous attacherons, pour notre part, à porter notre regard plus particulièrement sur les 12 professionnels reconnus par le ministère des solidarités pour leur qualité de travailleurs sociaux et qui officient au plus près des personnes accompagnées :

- L'**Accompagnant Educatif et Social** (AES) est un diplôme de niveau infra-baccalauréat (niveau 3) qui a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien, au domicile ou en structure, auprès de tous les publics en situation de vulnérabilité (champs du handicap, de la protection de l'enfance, de la vieillesse, de l'insertion)
- L'**Assistant de Service Social** (ASS) est un diplôme de grade licence (niveau 6), qui intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement.
- L'**Assistant Familial** (AF), est diplôme de niveau 3 plus communément appelé « Famille d'accueil » qui permet d'accueillir à son domicile dans le cadre de la protection de l'enfance, d'une prise en charge éducative ou thérapeutique des mineurs et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.
- Le **Conseiller en Economie Sociale Familiale** (CESF) est un travailleur social de niveau 6 dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.
- L'**Educateur de Jeunes Enfants** (EJE), diplôme de niveau 6, spécialiste de la petite enfance.
- L'**Éducateur spécialisé** (ES), diplôme de niveau 6, concourt au domicile ou en structure d'hébergement à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui rencontrent des difficultés sociales ou d'insertion.
- L'**Educateur Technique Spécialisé** (ETS), diplôme de niveau 6, exerce des fonctions éducatives auprès de publics diversifiés inscrits dans un processus d'insertion socioprofessionnelle. Il assure l'encadrement technique d'activités professionnelles.
- Le **Médiateur Familial**, diplôme de spécialisation professionnelle de niveau 6, intervient dans les situations de conflits ou de rupture dans le champ de la famille afin de restaurer le dialogue.
- Le **Moniteur Educateur** (ME), diplôme de niveau 4, exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté, handicapés ou en situation de dépendance et participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne, le plus souvent en structures.
- Le **Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale** (TISF), diplôme de niveau 4, intervient au domicile auprès de personnes qui ont besoin d'aide éducative et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Enfin, deux autres métiers sont rattachés au travail social, et donnent lieu à un titre de niveau 3 dans le RNCP (Répertoire National des Qualifications Professionnelles) :
- Le **Maitre(esse) de Maison**, qui prend en charge au sein des établissements sociaux et médico-sociaux les conditions matérielles de la vie quotidienne des usagers : repas, linge, gestion du budget et économat.

⁶ Ministère de la santé et de la prévention et ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Les fiches métiers du travail social, In *Solidarités-santé* [en ligne]. Mise à jour 2021. [Consulté le 02.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/les-fiches-metiers-du-travail-social/>

▫ Le **Surveillant(e) de Nuit**, qui intervient de nuit dans des institutions sociales et médico-sociales pour assurer la sécurité des biens et des personnes, et garantir les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et attentes et en respectant son intimité.

C. Maltraitance sexuelle et révélation : ce que dit la loi

Lorsque nous nous penchons sur la définition des différents vocables utilisés, nous constatons que le terme de « maltraitance sexuelle » est très vaste. En fonction de l'angle ciblé (légal, scientifique...), il revêt des sens variés. D'autre part, chaque pays possède ses propres définitions. Nous cherchons donc à définir plus clairement ce que signifie l'« agression sexuelle » d'un point de vue légal, en France.

Nous ne souhaitons pas détailler ici les peines encourues, mais comprendre comment utiliser les différentes locutions.

Il nous faut d'abord circonscrire cette notion d'agression sexuelle de façon plus générale avant de nous attacher à porter un regard sur les aspects spécifiques à un public âgé de moins de 18 ans, sujet qui intéresse notre recherche. « *La pédocriminalité, plus communément appelée « pédophilie », désigne les violences et crimes sexuels commis sur des mineurs. Elle comprend ainsi le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles (attouchements) et le viol (soit, selon la loi, une pénétration non consentie).* »⁷

1. Agression sexuelle et viol

Nous nous tournons vers le site internet Légifrance pour mieux cerner les données recherchées.

L'article 222-22 du code pénal (modifié par la loi n°2021-478 du 21 avril 2021 - art.1) définit ainsi une agression sexuelle :

« **Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur. Le viol et les autres agressions sexuelles sont constitués lorsqu'ils ont été imposés à la victime dans les circonstances prévues par la présente section, quelle que soit la nature des relations existant entre l'agresseur et sa victime, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage.** »⁸

L'article 222-22-1 vient préciser les termes, mentionnés ci-dessus, de contrainte et de surprise, concernant les personnes de moins de 18 ans. « *Lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur, la contrainte morale mentionnée au premier alinéa du présent article ou la surprise mentionnée au premier alinéa de l'article 222-22 peuvent résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci a sur la victime, cette autorité de fait pouvant être caractérisée par une différence d'âge significative entre la victime mineure et l'auteur majeur. Lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur de quinze ans, la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de la vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes.* »⁹

Une fiche, éditée par le site du ministère de la justice Française, vient détailler ces mots de **contrainte, menace ou surprise** : « *Les atteintes sexuelles (attouchements, caresses, pénétration...) sont l'expression d'un abus de pouvoir. L'auteur d'une agression sexuelle veut assujettir une personne (majeure ou mineure, homme ou femme) à ses propres désirs en utilisant la violence, la contrainte, la menace ou la surprise. Par exemple :*

- *il y a recours à la contrainte notamment lorsque l'auteur profite de sa position familiale, sociale ou hiérarchique pour commettre l'agression. La contrainte suppose l'existence de pressions physiques ou morales. Elle doit s'apprécier de manière concrète en fonction des capacités de résistance de la victime ;*
- *il y a recours à la menace lorsque l'auteur annonce des représailles en cas de refus de la victime ;*

⁷ MOYOU, Elise. La pédocriminalité en France – Faits et chiffres, In Statista [en ligne]. 18 juin 2021. [Consulté le 29.07.2021].

Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/themes/8097/la-pedocriminalite-en-france/>

⁸ Articles 222-22 à 222-33-1 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre II, section 3 : du viol, de l'inceste et des autres agressions sexuelles. Journal officiel [en ligne]. Modifié par LOI n°2021-478 du 21 avril 2021. [Consulté le 26.08.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000043409037/>

⁹ ibid

• *il y a recours à la surprise lorsque l'auteur utilise un stratagème pour surprendre sa victime ou encore lorsque la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie* »¹⁰

Quant à l'article 222-23, il nous permet de cerner la définition d'un Viol. « **Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.** »¹¹

Nous comprenons donc qu'en droit français, le viol, défini par l'article 222-23, est considéré un crime tandis que le code pénal nous indique que les « autres agressions sexuelles » (l'article 222-22) constituent des délits.

Nous nous questionnons alors sur les termes à utiliser dans le cadre de cet écrit.

La fiche éditée par le site du ministère Français de la justice synthétise les termes de cette manière pour différencier l'agression sexuelle et viol : « *Le viol est la forme d'agression sexuelle la plus sévèrement punie. Il se distingue des autres agressions sexuelles en ce qu'il suppose un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis également avec violence, contrainte, menace ou surprise. Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale, notamment par le sexe de l'auteur. Il peut aussi s'agir de pénétration digitale (pénétration avec le doigt) ou de pénétration au moyen d'un objet.* »¹²

Le viol est donc ici abordé comme « une forme d'agression sexuelle ».

Par ailleurs, le fait que l'article 222-22 fasse mention du « viol et [des] autres agressions sexuelles » vient appuyer cette idée que le viol fait partie des agressions sexuelles.

Nous faisons donc le choix, à partir de ces données, d'utiliser le terme « agressions sexuelles » pour qualifier toutes les formes d'atteintes ou de maltraitements sexuelles, y compris lorsqu'il s'agit de viol.

2. Définir les maltraitements sexuels incestueux

L'article 222-22-3 du code pénal nous apporte des précisions sur ce qui permet de définir un inceste.

« *Les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis par :*

1° *Un ascendant ;*

2° *Un frère, une sœur, un oncle, une tante, un grand-oncle, une grand-tante, un neveu ou une nièce ;*

3° *Le conjoint, le concubin d'une des personnes mentionnées aux 1° et 2° ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité à l'une des personnes mentionnées aux mêmes 1° et 2°, s'il a sur la victime une autorité de droit ou de fait.* »¹³

La notion d'inceste constitue de fait une circonstance aggravante aux peines encourues pour les agressions sexuelles.

3. Délais de prescription

Enfin, il nous paraît nécessaire d'aborder la question du délai de prescription, car c'est un sujet qui a récemment évolué : concernant les crimes sexuels sur mineurs, la durée a en effet été allongée par la loi dite SCHIAPPA du 3 août 2018. Cette loi renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

« *Le délai reste fixé à 30 ans à compter de la majorité de la victime, soit jusqu'à l'âge de 48 ans.* »¹⁴

¹⁰ Ministère de la Justice. Fiche pratique : les agressions sexuelles, In *Justice* [en ligne]. Mai 2012. [Consulté le 26.08.2021].

Disponible à l'adresse : http://www.justice.gouv.fr/publication/fp_agressions_sexuelles.pdf

¹¹ Op cit

¹² Op. cit.

¹³ Op.cit.

A. ¹⁴ *Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (1)*. Journal officiel [en ligne]. 3 août 2018. [Consulté le 16.06.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450>

Une fiche très claire éditée par le gouvernement nous apporte une réponse différenciée en fonction des actes commis. Ainsi, « *La loi prévoit pour les infractions sexuelles sur mineur des délais de prescription allongés : la victime mineure dispose d'un délai plus long que le délai ordinaire pour déposer plainte.*

La victime peut porter plainte jusqu'à 30 ans après sa majorité dans les cas les plus graves de Viol ou de Proxénétisme sur mineur (c'est-à-dire le fait de profiter financièrement de la prostitution d'un mineur)

A' savoir : le délai de prescription de 30 ans ne s'applique pas aux infractions prescrites avant le 6 août 2018.

Le dépôt de plainte peut se faire jusqu'à 20 ans après la majorité de la victime dans les cas d'Agression sexuelle et d'Atteinte sexuelle avec circonstance aggravante (agression par plusieurs auteurs, menace avec arme...)

Le dépôt de plainte peut se faire jusqu'à 10 ans après la majorité de la victime dans les autres cas d'infraction sexuelle : Proposition sexuelle, Corruption de mineur ou Recours à la prostitution de mineur »¹⁵

4. Peut-on parler d'« abus sexuels » ?

Par le biais de plusieurs recherches au sujet de cette expression, nous cherchons à mieux la cerner.

Pierre Collart, Docteur en sciences psychologiques indique qu'« *il existe de multiples définitions de l'abus sexuel. Born et al. précisent à ce propos que "toute définition varie en fonction de l'utilisation concrète qui en est faite (les perspectives du chercheur, du clinicien, de l'intervenant social, du juriste et des services de l'ordre ne sont pas forcément superposables) et dépend du contexte social, culturel et historique". Nous proposons ici de le définir comme toute interaction sexuelle impliquant une / des personne(s) qui n'y consent(ent) pas.* »¹⁶

A' nos yeux, cette expression d'« abus sexuels » reste cependant floue et nous faisons d'autre part le constat qu'elle n'apparaît pas dans les textes légaux.

D'un point de vue des écrits officiels, elle est mentionnée en ces termes d'« abus sexuels » dans des documents de travail du gouvernement au début des années 2000, puis semble être remplacée progressivement par les mots *agressions, violences, et harcèlements sexuels*.

Dans le vocabulaire courant, ce terme est toutefois très fréquemment utilisé, y compris dans des articles ou écrits de références destinés à des travailleurs sociaux, et par les travailleurs sociaux eux-mêmes.

Un article d'un avocat au barreau de Paris vient alimenter notre réflexion : « *Pourquoi, pour des faits et des qualifications pénales identiques, réserver aux victimes mineures le terme d'abus sexuel quand une personne majeure se voit présentée comme victime d'une agression ou d'un viol ? Voudrait-on créer deux catégories de victimes ? Cette réticence à employer les mots justes (agression, viol), porteurs d'une signification puissante et concrète, peut s'expliquer par la délicate narration des délits et crimes sexuels commis sur des enfants. [...] Minoration en premier lieu [...] Pour la victime, la notion d'abus est insuffisante à relater ce qui, en réalité, a été subi et vécu. Justification en second lieu, puisque l'abus est généralement compris comme le franchissement d'une limite souvent mal définie ou comme un simple excès [...] C'est ici que le terme d'abus sexuel devient particulièrement intolérable et dangereux.* »¹⁷

D'autre part, l'utilisation de ces mots induit « *un seuil en deçà duquel les comportements sexuels seraient autorisés ou tolérés tant qu'une limite n'est pas franchie* » et nous semble donc inappropriée.¹⁸

¹⁵ Ministère de la Justice. Infractions sexuelles sur mineur, In Service-public [en ligne]. Mise à jour le 17 avril 2021. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274#:~:text=au%20secret%20professionnel--Cas%20g%C3%A9n%C3%A9ral,45%20000%20%E2%82%AC%20d'amende>

¹⁶ COLLART, Pierre. L'abus sexuel : discussion de la définition, éléments de diagnostic et de prévention, Revue Service social, Vol 6, no. 1, 2017.

¹⁷ ROUSSELLE, Jérôme. Tribune : pourquoi l'abus sexuel sur mineur est un abus de langage, In *Libération* [en ligne]. 4 décembre 2018. [Consulté le 16-06-2022] Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/debats/2018/12/04/pourquoi-l-abus-sexuel-sur-mineur-est-un-abus-de-langage_1695753/

¹⁸ La Parole libérée. *Marianne, n'entends-tu pas tes enfants pleurer ? Violences sexuelles sur mineurs : le livre blanc*. Paris : les éditions du cerf, 2021.

Enfin, Muriel Salmona, psychiatre et chercheuse en psychotraumatologie et victimologie, se positionne sur ce terme d'abus sexuels : « *Il faut éviter de parler d'abus sexuels, terme qui peut sous-entendre qu'un acte sexuel [commis sur un enfant] serait possible s'il n'était pas abusif* ». ¹⁹

Ces éléments nous confortent dans cette idée d'un terme qui n'est pas assez précis ou pas assez puissant pour refléter la réalité des faits.

Nous l'utiliserons, de ce fait, avec parcimonie, lui préférant les mots d'agressions sexuelles, maltraitements sexuelles ou de viols qui sont, eux, mentionnés dans la loi et moins abstraits que la locution « *abus* ».

5. Avoir connaissance de situations de mineurs en danger : Signalement et secret professionnel

Tout un chacun peut être amené à recevoir des confidences sur des maltraitements, qu'elles soient sexuelles ou non. En revanche, savoir comment agir et quelle réponse apporter pour aider un mineur ne semble pas si évident.

Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être doit **signaler les faits**. Il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel (assistante sociale, médecin...). L'enfant peut également signaler lui-même sa situation ou celle d'un autre enfant qu'il connaît.

« *Toute personne qui a connaissance d'abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur de moins de 15 ans doit faire un signalement aux autorités. La non-dénonciation est un délit puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.* » ²⁰ Ces signalements ont pour vocation de protéger le mineur.

Plusieurs options existent, et il peut s'agir de se tourner vers les services de police ou de gendarmerie, des associations spécialisées, ou des services sociaux de secteur. Des numéros verts gratuits existent également, et le n°119 est dédié aux maltraitements des mineurs.

Les travailleurs sociaux apprennent à faire des signalements en interpellant directement par écrit le juge des enfants, le procureur, ou la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) qui est une instance départementale sous la responsabilité du président du conseil départemental.

La CRIP a été instituée par la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, constituée d'une équipe pluridisciplinaire qui a pour objectif de recueillir et d'évaluer toutes les informations préoccupantes relatives à un mineur en danger ou en risque de l'être. Elle décide des orientations administratives ou judiciaires les plus appropriées, elle conseille les professionnels et les particuliers qui se questionnent autour d'une situation d'un enfant, et en cas de danger, elle peut transmettre les informations sur un enfant directement au Parquet.

Le sujet des signalements est peu abordé, globalement, par le grand public et reste davantage l'apanage des services judiciaires ou éducatifs.

L'Éducation Nationale possède des procédures établies, qui ne sont d'ailleurs pas connues de tous ses personnels, nous nous en rendons compte au cours de nos lectures ou en questionnant de nombreux professeurs autour de nous.

Certains craignent le fait que l'enfant ne soit orienté en institution, pensant qu'un (dé)placement est plus dramatique que la situation endurée au domicile, et laissent alors perdurer une situation à laquelle il faudrait mettre un terme.

Nous relevons que ces positionnements amènent certains mineurs à des destinées dramatiques. Lorsqu'une enquête cherche à mettre à jour les circonstances de la situation, il arrive que chacun, membres de l'éducation nationale, d'un club sportif, de l'entourage, des voisins, possède des parties d'information préoccupante qui, assemblées, mettent à jour une situation particulièrement grave.

¹⁹ SALMONA, Muriel. *Le livre noir des violences sexuelles*. 2^{ème} édition. Malakoff : Dunod, 2018.

²⁰ Ministère de la Justice. Infractions sexuelles sur mineur, In *Service-public* [en ligne]. Mise à jour le 17 avril 2021. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274#:~:text=au%20secret%20professionnel-.Cas%20g%C3%A9n%C3%A9ral,45%20000%20%E2%82%AC%20d'amende>

Le signalement permet de transmettre des informations à des professionnels experts qui évaluent et agissent en conséquence. Tout signalement ne donne pas lieu à une mesure éducative.

Cependant, lorsque les informations ne sont pas transmises, alors les mineurs restent sans protection.

Concernant le **secret professionnel**, il apparaît dans plusieurs codes comme le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique. Les deux principaux articles qui traitent de cette notion sont les articles 226- 13 et 226- 14 du code pénal.²¹

Le secret professionnel diffère de l'obligation de discrétion, puisque le secret professionnel est une obligation légale qui s'impose à certaines personnes, tandis que l'obligation de discrétion ne fait pas l'objet de dispositions législatives ou réglementaires.

Un travailleur social peut exercer une profession non-soumise au secret professionnel mais être employé dans le cadre d'une mission légale ou d'une fonction qui astreint les personnes au secret : par exemple, un éducateur spécialisé (non-soumis au secret professionnel par profession), va le devenir s'il exerce dans le cadre de la mission d'Aide Sociale à l'Enfance. Le psychologue, l'éducateur de jeunes enfants ou la conseillère en économie sociale et familiale sont soumis aux mêmes règles.

L'article 26 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal.

L'article 226-13 du code pénal prévoit 4 possibilités pour être soumis au secret professionnel : **par état** (tels que les représentants de cultes, évêques, prêtres, pasteurs, rabbins, imams) ou **par profession** (assistants de service social et les étudiants des écoles se préparant à l'exercice de cette profession, infirmiers, sage-femmes, médecins, pharmaciens ,avocat), **par fonction** (Les professionnels des Services Pénitentiaires de Probation, des Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, les personnes intervenant dans l'instruction, l'évaluation et l'orientation d'une demande SIAO, les membres de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions, les personnels participant à un service de soin en Hôpital, en centre d'addictologie, les professionnels concourant aux enquêtes et instructions judiciaires, les professionnels du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger, les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les médiateurs et délégués du Procureur, les membres des CCAS et CIAS, les personnels de l'assurance maladie et des organismes de sécurité sociale les membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les membres de la CDAPH, certains professionnels intervenant dans le système de santé (donc aussi des personnels sociaux des unités de soins par exemple) et des professionnels du social ou médico-social qui travaillent dans certains établissements ou services relevant de l'article L312-1 du CASF) ou **mission** (quels que soient leurs métiers, éducateurs spécialisés, psychologues, éducateurs de jeune enfant, conseillers en économie sociale et familiale, secrétaire, agent administratif, agent d'accueil, etc... qui exercent dans le cadre des missions d'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Maternelle et Infantile, ou du Revenu de Solidarité Active).

D'un point de vue **des travailleurs sociaux, dans les établissements du secteur social et médico-social, sont tenus au secret professionnel « les assistants de service social et les étudiants des écoles se préparant à l'exercice de cette profession »** (CASF, art L411-3) ainsi que **« toute personne participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance ou de la Protection Maternelle et Infantile »** (CASF, art 221-6).

Cependant, en cherchant davantage d'informations dans un ouvrage juridique intitulé *Maîtriser ses risques et responsabilités en travail social*, nous apprenons que **dans certaines situations spécifiques, le dépositaire du secret sera tenu de révéler le secret. « C'est ainsi le cas avec l'article 434- 3 du code pénal, qui fait obligation d'informer les autorités pour quiconque ayant eu connaissance de privation de mauvais traitements où d'atteintes sexuelles infligées à un mineur de 15 ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychologique ou d'un état de grossesse. L'article 226- 13 du code pénal pose le principe de**

²¹ Articles 226-13 à 226-14 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre VI, section 4 : Section 4 : De l'atteinte au secret (Articles 226-13 à 226-15). Journal officiel [en ligne]. Modifié par ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000. [Consulté le 14.06.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417945/

l'interdiction de révéler le secret. Mais l'article 226- 14 du même code dispose que l'article 226- 13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. » ²²

Le texte fait la différence entre *imposer* et *autoriser* la révélation du secret

Ainsi, nous comprenons qu'un assistant de service social, et tous les professionnels qui rencontrent dans le cadre de leur profession un mineur vulnérable ont cette obligation de signaler.

Un autre écrit, cette fois sur le site « Service public.fr » nous interpelle car il remet en question ce que nous pensions avoir cerné. Qu'il s'agisse d'un mineur de moins de 15 ans, ou de moins de 18 ans, le site indique que « *Le professionnel soumis au secret professionnel peut faire un signalement aux autorités des abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur dont il a connaissance. Mais il n'est pas obligé de le faire, il doit apprécier lui-même la nécessité de faire ou non un signalement. Néanmoins, les professionnels soumis au secret professionnel qui participent aux missions d'aide sociale à l'enfance ont l'obligation de faire un signalement lorsqu'ils ont connaissance d'abus de nature sexuelle à l'égard d'un mineur.*

*Dans les 2 cas, les professionnels qui effectuent le signalement ne pourront pas être poursuivis pour violation de secret professionnel. »*²³

Nous entendons alors qu'une différence existe entre une personne non soumise au secret professionnel, qui doit nécessairement signaler les faits d'agression sexuelle, et les professionnels qui ont la possibilité de se départir de cette obligation de signalement s'ils estiment que cette démarche serait préjudiciable au mineur.

La réflexion met en avant deux positionnements, entre l'obligation de respect du secret professionnel et l'obligation de porter assistance à une personne en péril.

Il peut donc s'agir d'intervenants de la santé (y compris santé mentale) soumis au secret professionnel qui estimerait que la révélation n'est pas adaptée à ce moment de la vie du mineur, ou de fonctionnaires.

L'article 40 du code de procédure pénale, déjà évoqué, dispose que « *toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* ».

Cet article a donc pour effet de délier du secret professionnel les officiers publics ou les fonctionnaires en leur imposant de dénoncer au procureur de la République les crimes ou délits dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette obligation de dénonciation s'impose à tous les fonctionnaires et concerne toutes les infractions : un médecin de PMI, un médecin scolaire, un assistant de service social ou un médecin hospitalier peut donc être concerné par cette obligation.

Cependant, le non-respect de cette obligation de dénonciation n'est pas pénalement sanctionné, ce qui en limite considérablement la portée.

Pour autant, cette question de la « non transmission » nous interroge : lorsqu'un mineur fait le choix de prendre la parole, c'est aussi pour sortir d'une situation de souffrance. Les raisons qui amènent à ne pas transmettre doivent être bien évaluées.

En outre, la levée du secret professionnel ne peut s'assimiler à une obligation de dénonciation, excepté lorsque le crime ou le délit est susceptible de se reproduire.

Dans ce cas, l'article 223-6 du code pénal mentionne que : « *quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, s'abstient volontairement de le faire, est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en*

²² PIQUERAS, Antoine et COUPARD, Céline. *Maîtriser ses risques et responsabilités en travail social*. 3^{ème} édition. Montrouge : ESF Editeur, 2010.

²³ Ministère de la Justice. Infractions sexuelles sur mineur, In *Service-public* [en ligne]. Mise à jour le 17 avril 2021. [Consulté le 10.06.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274#:~:text=au%20secret%20professionnel--,Cas%20g%C3%A9n%C3%A9ral,45%20000%20%E2%82%AC%20d'amende.>

péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter, soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. »²⁴

Par ailleurs, le texte est sans équivoque concernant les professionnels liés à l'Aide Sociale à l'Enfance : ils se doivent de signaler les faits de maltraitance sexuelle aux autorités, et nous nous appuyerons donc sur cette donnée juridique pour poursuivre notre réflexion.

D. Données chiffrées concernant les agressions sexuelles sur mineurs en France

Parler de mineurs ayant subi des agressions sexuelles implique d'avoir un aperçu de l'ampleur de ce phénomène d'un point de vue sociétal. De combien de mineurs parle-t-on ? Rien de plus difficile que d'obtenir des chiffres fiables.

La question des statistiques portant sur les viols et les violences sexuelles est extrêmement complexe et les chiffres varient en fonction des sources. Les raisons essentielles sont liées au fait que les seules statistiques réellement scientifiques doivent s'appuyer sur des faits tangibles, tels que le nombre de plaintes.

Or, nous savons que ce nombre de plaintes est infime au regard des victimes réelles... D'autre part, les délais de révélation sont très longs. Nous cherchons à obtenir des données sur lesquelles nous appuyer.

"On évalue que chaque année, 130 000 filles et 35 000 garçons ont subi des viols et tentatives de viols en plus des 94 000 femmes majeures et hommes majeurs (estimation à partir des enquêtes de victimation CSF, 2008 - ONDRP 2012-2017- VIRAGE 2017)", peut-on notamment lire sur le site internet de l'association Mémoire traumatique et victimologie.

La psychiatre Muriel SALMONA, présidente de cette association, confirme que son association est à l'origine de cette évaluation. Elle explique qu'il s'agit en réalité d'une *"extrapolation réalisée sur la base de plusieurs enquêtes de victimation car le nombre de plaintes pour viols sur mineurs est forcément sous-estimé"* ²⁵.

Un rapport du Sénat datant de 2018 atteste de la difficulté d'évaluer le nombre de violences sexuelles subies par les mineurs. *"Comment estimer, à l'échelle nationale, la prévalence des violences sexuelles vécues par les mineurs ? Peu dénoncées, elles restent difficiles à quantifier"*, admettent les rapporteurs, ajoutant que *"les données statistiques sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs sont peu nombreuses, soumises à d'importants biais d'interprétation et difficilement comparables entre elles."* ²⁶

Si l'on s'en tient aux chiffres du ministère de l'Intérieur, on recense effectivement un peu plus de **7 000 plaintes (auprès de la police et de la gendarmerie) pour viols sur mineurs en 2019**. Pour comparaison, il y avait 13.658.749 mineurs en France en 2019, on remarque alors combien le nombre de plaintes est faible au regard des autres statistiques. ²⁷

On sait d'autre part qu'en la matière, peu d'agressions aboutissent à des plaintes, et d'ailleurs seuls 10% des viols sur adulte font l'objet d'une plainte.

Affirmer qu'il n'y a que 7 000 enfants violés par an en France sur la base de ces données serait donc forcément bien en deçà de la réalité. Toutefois, comment expliquer un écart aussi grand entre les chiffres ministériels et l'estimation de cette association ?

Partant du constat que les chiffres officiels ne pouvaient témoigner de la réalité des violences sexuelles subies par les mineurs en France, Muriel SALMONA explique que son association a donc décidé d'effectuer

²⁴ Article 223-6 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre III, section 4 : [Section 3 : De l'entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours \(Articles 223-5 à 223-7-1\)](#). Journal officiel [en ligne]. Modifié par Loi n°2018-703 du 3 août 2018. [Consulté le 22.05.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289588/#:text=Quiconque%20pouvant%20emp%C3%AAcher%20par%20son,75%20000%20euros%20d'amende.

²⁵ YAKIN, Joanna. D'où vient ce chiffre de 165 000 enfants violés chaque année en France ? In *franceinfo* [en ligne]. 16 septembre 2020. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : https://www.franceinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/d-ou-vient-ce-chiffre-de-165000-enfants-violes-chaque-annee-en-france_4106865.html

²⁶ Ibid.

²⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Bilan démographique 2019, In *Insee.fr* [en ligne]. 14 janvier 2020. [Consulté le 29.04.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1913143?sommaire=1912926>

sa propre estimation. La présidente de l'association assure qu'il ne s'agit pas d'une évaluation "en l'air", mais d'une estimation sérieuse réalisée avec l'aide d'une statisticienne sur la base des données déjà recueillies lors des enquêtes de victimation menées auprès d'adultes et tenant compte de certains critères démographiques. Muriel SALMONA concède qu'il s'agit d'un calcul complexe mais assure que le résultat lui-même reste probablement encore sous-estimé.

« Le problème, c'est qu'en ne donnant pas le détail de ce calcul, il devient impossible de vérifier si cette estimation est bien pertinente. Cyril RIZK, ancien responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), nous confirme qu'en l'état, ce chiffre est impossible à vérifier. Le principe est qu'un chiffre ne peut éclairer le débat public qu'à condition que son mode de calcul soit transparent. L'absence de transparence sur la méthode conduit à s'interroger sur le chiffre et non sur la réalité que l'on cherche à appréhender »²⁸

En annexe, se trouve un tableau issu d'un rapport du CNRS, saisi d'une demande d'expertise de la part du ministère français de la famille concernant les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs. Ce tableau résume les résultats extraits de 4 enquêtes en population générale (ACSF, Enveff, CSF et Virage). Selon le rédacteur du rapport, « Les écarts de résultats constatés sont liés entre autres à des différences de formulation des questions, de tranches d'âges interrogées. On comprend dès lors les difficultés des comparaisons internationales avec de surcroît des définitions conceptuelles différentes. Pour autant toutes ces enquêtes montrent que les violences sexuelles se produisent majoritairement au cours de l'enfance ou de l'adolescence, que les femmes déclarent des violences sexuelles dans des proportions supérieures à celles des hommes, enfin que la famille et les relations avec les proches constituent un espace de victimation majeur aussi bien pour les filles que pour les garçons. »²⁹

La question de la sortie du secret pour livrer son histoire est importante et édifiante. Selon une enquête IPSOS réalisée en 2019, 69% des victimes parlent (**et même 77% en cas de viol**) mais tardivement en moyenne plus de 12 ans après les premières violences sexuelles (**et même près de 14 ans en cas de viol**), **plus les victimes sont jeunes au moment des violences plus elles parleront tard.**

Dans 80% des cas c'est à leur propre initiative qu'elles ont parlé en majorité (56%) à un membre de leur famille.[...] 31% des victimes n'ont pas pu parler, ce qui les a le plus empêché de parler c'est surtout la honte, dans 43% des cas (56% en cas de viol), le fait de ne pas savoir nommer ce qui s'est passé, ni comment en parler (37%), de ne pas savoir à qui parler (34%), de penser que cela ne servirait à rien (32%), de penser qu'on ne les croirait pas (30%), de se sentir coupable (29% et 48% en cas de viol) ; et dans 21% (39% en cas de viol) les menaces, l'influence et les manipulations de l'agresseur. »³⁰

Ces durées nous paraissent importantes, d'autant qu'il ne s'agit pas, dans ces situations de connaître les délais qui ont amené l'interlocuteur à mettre en place une action à la suite des révélations, mais ces 12 ou 14 années mentionnées sont le laps de temps évalué avant que la personne ne prenne la parole.

Nous notons en outre que cette étude, cherchant à connaître les délais, ne porte pas spécifiquement sur les mineurs, mais sur toutes les personnes victimes d'agressions sexuelles

Cette étude ne renseigne pas sur les temporalités liées à la mise en place d'une mesure de justice faisant suite à des révélations et un dépôt de plainte. Elles peuvent être extrêmement longues et dépasser, de fait, les délais de prescription lorsque ces maltraitements sexuelles ont été dévoilés tardivement.

Nous cherchons d'autres sources concernant ces délais entre le moment où le mineur subit des agressions sexuelles et le moment où il les révèle.

Selon un article de 2014 intitulé *Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs*, « Une étude prospective a été menée de juin 2008 à décembre 2010 pour les victimes présumées d'agression sexuelle à Paris, reçues sur réquisition à l'Unité médico-judiciaire de l'Hôtel-

²⁸ Op.cit.

²⁹ FUCHS, Alain. Expertise : les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s, In Institut des sciences humaines et sociales du CNRS [en ligne]. 26 avril 2017. [Consulté le 09.01.2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/news/2021-09/rapport-violences-sexuelles-cnrs-avril-2017.pdf

³⁰ MERCERON, Adeline et MERCIER, Etienne. 10 ans : l'âge moyen des premières violences sexuelles, In Ipsos [en ligne]. 7 octobre 2019. [Consulté le 01.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ipsos.com/fr-fr/10-ans-lage-moyen-des-premieres-violences-sexuelles-0>

Dieu. Un questionnaire comportant des items sur la révélation a été rempli par les pédopsychiatres du service. Deux cent vingt mineurs victimes ont été rencontrés. Les dévoilements chez les enfants et les adolescents se réalisent de manière beaucoup plus complexe, douloureuse et tardive lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles perpétrées par des agresseurs intrafamiliaux ; il s'agirait alors d'un réel processus. A l'inverse, les révélations dans le cadre extrafamilial se déroulent de manière plus spontanée et rapide, se caractérisant comme un événement psychique plus ponctuel [...] Le dévoilement suite à l'agression demande des années, alors que le délai entre la révélation et l'information des autorités judiciaires est très rapide. »³¹

Muriel SALMONA indique qu'« il y a une fille sur 5 et un garçon sur 13, qui vont subir des violences sexuelles en France ».³²

Partant des statistiques énoncées par Muriel SALMONA, cela pourrait signifier qu'en France, en 2022, un enfant sur 9 (garçons et filles) serait victime de maltraitance sexuelle avant sa majorité. Ce chiffre constitue une réalité troublante, et l'enjeu sociétal de rendre ces faits plus visibles est de taille.

En mars 2022, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) publie dans un recueil de conclusions intermédiaires 20 préconisations pour protéger les enfants, sur lesquelles nous reviendrons en dernière partie de ce mémoire.

La commission met en avant quelques chiffres, liés à la vulnérabilité plus particulière de certains publics : « Parmi les enfants, ceux qui sont en situation de handicap, plus vulnérables encore, ont un risque 2,9 fois plus élevé d'être victimes de violences sexuelles et les enfants dont le handicap est lié à une maladie mentale ou à une déficience intellectuelle sont 4,6 fois plus victimes (OMS, 2012). A cette survictimation s'ajoute une "sursilenciation" car les violences sexuelles faites aux enfants handicapés sont l'objet d'un déni plus sévère encore. »³³ Les enfants ont donc plus de risques d'être soumis à des agressions sexuelles lorsqu'ils cumulent d'autres facteurs de vulnérabilité, dont le handicap fait partie. Les membres de la CIIVISE mentionne le terme « déni » là où se poserait, d'un point de vue sociologique davantage la question du « tabou ».

Enfin, nous découvrons un livre, écrit conjointement par Karl ZERO et Homayra SELLIER. Intitulé « 1 sur 5 - Manifeste contre la pédocriminalité », qui propose des mesures, ainsi qu'un film disponible sur YouTube en version libre en ligne depuis le 25 octobre 2021. ³⁴

Un article sur ce livre-manifeste met en avant le fait qu'« Un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en Europe. Ce chiffre officiel est effarant. Nous sommes face à un véritable fléau social que la crise du Covid n'a fait qu'amplifier. »³⁵

Pour terminer sur les données chiffrées, nous prenons connaissance de certaines données sur un module de formation gratuit de 30 minutes proposé sur Internet. Il a été élaboré et mis en ligne en janvier 2021 pour aider à repérer et à signaler les viols et agressions sexuelles commis sur les mineurs.

Ainsi, 81% de l'ensemble des violences sexuelles débutent avant 18 ans, 51% avant 11 ans, et 21% avant 6 ans.

Les agresseurs sont des hommes dans 9 cas sur 10.

94% des agresseurs sont des proches, et dans 50% des cas, ce sont des membres de la famille. ³⁶

³¹ DUPONT, Mélanie, MESSERSCHMITT, Paul, VILA, Gilbert, BOHU, Dominique et REY SALMON, Caroline. Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs, In *Annales Médico Psychologiques*. 2014, vol 172, n°6, p. 426-431.

³² ELKABBACH, Laure-Anne. « 1 fille sur 5, 1 garçon sur 13, vont subir des violences sexuelles » explique Muriel Salmona, In *Public Senat* [en ligne]. 11 février 2020. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/1-fille-sur-5-1-garcon-sur-13-vont-subir-des-violences-sexuelles-explique-muriel>

³³ Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants. Violences sexuelles : protéger les enfants, In *CIIVISE* [en ligne]. 31 mars 2022. [Consulté le 14.04.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf

³⁴ ZERO, Karl. *1 sur 5 : le film contre la pédocriminalité* [vidéo Youtube] Karl Zéro Absolu, 25 octobre 2021. [Consulté le 01.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=m2BcLFbu5IA>

³⁵ SOLYM, Clément. 1 sur 5 : la réalité des violences sexuelles sur mineurs en France, In *Les Univers du livre Actualité* [en ligne] 16 novembre 2020. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/4573/avant-parutions/1-sur-5-la-realite-des-violences-sexuelles-sur-mineurs-en-france>

Selon ce module interactif, un sondage de l'association « Face à l'inceste » nous apprend qu'un Français sur 10 déclare avoir été victime d'inceste, soit 6,7 millions de personnes, dont 78% de filles. D'autre part, il est précisé que « Seules 10% des plaintes pour viol sur enfant sont jugées. La plupart des victimes ne sont pas crues. 83% d'entre elles déclarent qu'elles n'ont jamais été reconnues comme telles, ni protégées ».

Toutes ces données nous ont permis de mieux contextualiser le phénomène d'un point de vue social. Nous chercherons dans la partie suivante à définir les concepts clefs qui orientent notre démarche, afin d'apporter un éclairage sociologique. Nous nous appuyons également sur d'autres disciplines issues principalement des sciences sociales afin d'appréhender notre sujet d'un abord théorique.

II. DEUXIEME PARTIE – Approche théorique et méthodologie de recherche

A. Concepts-clefs liés à notre sujet de recherche

1. L'intime et la sphère familiale

Il nous a semblé nécessaire, dans un premier temps, de définir ce concept central à notre travail de recherche.

Il n'est pas aisé de définir l'intime, en particulier parce que les contours de ce terme peuvent être mêlés à ceux du confidentiel, du secret, du privé, et donc ce qui reste tacite.

Nous cherchons donc, en nous interrogeant sur ce terme, à rendre explicite ce qui reste habituellement dans une sphère peu exposée.

La première acception de la définition du dictionnaire Larousse se rapporte à « *ce qui est au plus profond de quelqu'un, de quelque chose qui constitué l'essence de quelque chose et reste généralement caché, secret.* »³⁷ Son étymologie nous ramène au latin, « *intimus* », « *ce qui est le plus en dedans au fond* »³⁸, et s'applique à la « *vie intérieure généralement secrète, d'une personne* ». Ces définitions nous amèneront dans une partie suivante à définir ce concept de « Secret. »

D'un point de vue sociologique, l'étude de l'« intime », nous fait nous tourner d'abord vers Georg Simmel, philosophe et sociologue allemand, pour qui l'intimité est une forme de socialisation.

Dans son ouvrage intitulé Sociologie³⁹, il indique que la socialisation est un processus dynamique qui met en scène des liens entre les individus et crée une influence des uns sur les autres.

Selon lui, la société est le lieu « *où il y a action réciproque de plusieurs individus* »⁴⁰. Il avance qu'une relation intime « *met l'accent sur ce que chacun ne donne ou ne montre qu'à une seule personne et à personne d'autre : alors on a cette tonalité particulière que l'on nomme intimité* ».

Historiquement, l'intime évoque du Moyen-Âge jusqu'au 19^{ème} siècle « *la proximité affective avec un tiers* ».⁴¹

³⁶ SALMONA, Muriel. Formation interactive : violences sexuelles faites aux enfants, In *Mémoire Traumatique et Victimologie* [en ligne]. Janvier 2021. [Consulté le 03.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.memoiretraumatique.org/publications-et-outils/module-de-formation-interactif-sur-les-violences-sexuelles-faites-aux-enfants.html>

³⁷ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Intime, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 04.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/intime/43908>

³⁸ REY, Alain. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2012. 3 vol.

³⁹ SIMMEL, Georg. *Sociologie : études sur les formes de la socialisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 1999.

⁴⁰ Ibid., p.43

⁴¹ BERREBI-HOFFMANN, Isabelle. Les métamorphoses de l'intime : repenser les relations entre le public et le privé au travail, In *EMPAN*. Mars 2010, n°77, p. 13-17.

Au moyen âge, la vie privée est vue comme une priorité, et « *il faut cacher l'enfance, ces années si fragiles, vivre en privé, pour éviter le malheur* » (Ariès et Duby, 1999)⁴², ce qui amène la famille à une forme de repli permettant de s'extraire du regard et du jugement de l'extérieur.

Qu'il s'agisse du Moyen Age ou de notre époque actuelle, ce repli sur soi pose la question de ce qui se passe au sein de la sphère familiale, y compris lorsque ces agissements sont de l'ordre de l'interdit ou de l'immoral, et du peu de possibilités qu'ont alors les enfants d'exprimer ou de faire entendre cette parole en dehors de ce cercle.

Poursuivant notre exploration, nous nous référons à Ariès et Duby pour qui le privé est « *ce que l'on possède de plus précieux, qui n'appartient qu'à soi, ce qui ne regarde pas autrui, ce qu'il est interdit de divulguer, de montrer, parce que trop différent de ces apparences que l'honneur exige de sauver en public* » (Ariès et Duby, 1999)⁴³

Isabelle Berrebi-Hoffman, sociologue et directrice de recherche au CNRS, dégage quant à elle 4 définitions du terme « intime » : le *familier* dont le sens d'amis et de groupe de proches se rapproche de l'acception moyenâgeuse, le *caché*, lié au sacré, aux relations sexuelles, à ce que l'on n'offre pas au regard d'autrui, le *subjectif*, lié à l'imaginaire, à la conscience individuelle qui se partage difficilement, ce qui est le cas des journaux intimes, et le *personnel*, ce qu'il y a de plus unique chez un individu, qui le différencie des autres et est uniquement privé. (Berrebi-Hoffmann, 2009)⁴⁴.

L'intime nous invite à faire la distinction entre vie publique et vie privée, de la même façon que la philosophe Hannah Arendt nous a amenés dès les années 1950 à séparer les sphères privées et publiques.

L'espace intime est très lié aux espaces familiaux et aux facteurs environnementaux.

Selon le sociologue François de Singly, l'intimité s'est développée au cours de trois grandes périodes : au 18ème siècle s'est créée la notion de famille nucléaire, à la fin du 19ème siècle avec un espace privé réservé à la famille, puis dans les années 1950, période durant laquelle les femmes ont commencé à revendiquer une intimité personnelle. (De Singly, 2003)⁴⁵

Richard Sennett estime qu'au 19ème siècle, les échanges conviviaux qui caractérisaient la vie publique ont disparu, laissant place à des individualités silencieuses qui se côtoient.⁴⁶

De son côté, Roger Chartier⁴⁷ appelle « civilité » le « *comportement de l'individu en société* » et il distingue également vie privée et vie publique (1999, p. 162). Il indique que l'expression des émotions doit avoir lieu uniquement dans l'espace intime, l'espace public demeurant le témoin de comportements régulés.

Annie Ernaux⁴⁸ ou Michel Tournier⁴⁹ sondent l'intimité non pas du côté l'auteur, comme nous pourrions le faire dans un journal intime, mais du territoire qui lui est extérieur, du côté de l'« extime ». Ainsi, l'extimité désigne ce qui est tourné vers le dehors, sur les événements extérieurs. Ce mot a été proposé par Jacques Lacan lors d'un séminaire en 1969, puis a été repris en particulier par Serge Tisseron qui oppose ce mot à « exhibitionnisme », en faisant référence aux phénomènes liés à la télé-réalité.

Par extension d'idée, il nous semble que l'utilisation des réseaux sociaux amène cette notion de l'exposition au regard d'autrui, mais également de la protection parfois limitée de l'intime.

Bien avant l'explosion de l'utilisation d'internet, la famille apparaît comme le lieu premier de protection de l'intimité.

Un paradoxe existe cependant entre la famille, composée de plusieurs individus singuliers, et la question de l'espace intime attribué à chacun.

⁴² ARIES, Philippe et DUBY, Georges. *Histoire de la vie privée : 1, de l'Empire romain à l'an mil*. Paris : édition Le Seuil, 1999.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Op. Cit., p.9

⁴⁵ SINGLY, François de. Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées, In *Sociologie et Sociétés*. Automne 2003, vol 35, n° 2, p. 79-96

⁴⁶ SENNETT, Richard. *Les Tyrannies de l'intimité*. 2^{ème} édition. Paris : éditions du Seuil, La Couleur des Idées, 1995.

⁴⁷ CHARTIER, Roger. « Introduction » In ARIES, Philippe et DUBY, Georges. *Histoire de la vie privée : 3, de la Renaissance aux Lumières*. Paris : Le Seuil, 1999, p. 161-165

⁴⁸ ERNAUX, Annie. *La vie extérieure : 1993-1999*. Paris : Gallimard, Folio, 2001.

⁴⁹ TOURNIER Michel. *Journal extime*. 2^{ème} édition. Paris : Gallimard, Folio, 2004.

De fait, si l'intime est la capacité d'une personne à s'extraire du commun, la cohabitation peut mettre en équilibre instable l'intimité individuelle, cette possibilité de parler et vivre en son nom propre au sein du collectif familial.

D'autre part, notre réflexion sur la fonction professionnelle des travailleurs sociaux nous amène à considérer que l'intimité familiale est très régulièrement exposée au regard de ces professionnels. Regard qui peut paraître intrusif, déplacé, et que les familles ont parfois bien des difficultés à accepter, particulièrement lorsqu'ils s'agit de mesures imposées par le juge des enfants, réaffirmant alors ce paradoxe de l' « aide contrainte ».

François De Singly évoque à ce propos l'importante difficulté de parvenir à trouver un équilibre entre la quête de soi, de son épanouissement personnel et la quête d'autrui, synonyme d'altruisme et de solidarité au sein de la famille (De Singly, 1996).⁵⁰ Prioriser l'intimité familiale peut en effet amener à perdre une part de soi, de sa propre intimité.

Il nous apparaît que cette réflexion est véritablement au cœur de notre réflexion concernant les agressions sexuelles vécues par des mineurs, et particulièrement lorsque ces violences se situent à un niveau intra-familial.

La famille est un lieu de construction identitaire, de ressource, et de stabilité, un abri physique et psychique.

Or, que se passe-t-il lorsqu'elle ne joue pas ce rôle ?

Qu'arrive-t-il lorsque l'intime est mis à mal, attaqué par ce qui devrait être source de protection ? Lorsque l'intimité a été forcée de façon intrusive, comme c'est le cas dans les situations d'inceste, la réaction peut revêtir la forme de la fuite ou encore de la constitution d'une protection psychique. Cela signifie que symboliquement, l'espace interne de la personne victime n'est plus garanti, les contours de son espace interne, son espace propre, n'est plus délimité et la victime peut alors recourir à des stratégies de protection pour éviter de faire face à sa propre intimité agressée.

Selon Jean-Pierre Durif-Varembont, directeur de recherche en psychopathologie clinique, l'intimité se construit dans un partage respectueux et réciproque entre l'enfant et son parent. Il indique que le « *manque d'intimité est typique des situations incestuelles, dans le registre du regard ou du toucher (enfant couchant avec ses parents, nudité partagée d'un adolescent et de son père prenant leur douche ensemble après l'effort sportif, jeux érotisés, immixtion dans la chambre de l'adolescent ou effraction de son journal intime) mais aussi dans celui du langage (enfant pris comme confident de l'intimité d'une mère, déballage impudique d'un grand-parent racontant à la table familiale ses « exploits » sexuels) ».*

Il évoque alors des mécanismes permettant de mettre en place des barrières protectrices, tels que « *la peur, le repli sur soi, la fermeture et la méfiance* ».⁵¹

Se pose donc cette question de la place de l'intime et de ce que chacun donne à voir, cet espace de visibilité de soi et de son intimité.

Dans la question de recherche qui nous préoccupe, l'intimité des mineurs qui subissent une agression sexuelle est bafouée et a des répercussions sur leur construction psychique.

Cependant, il s'agit également de se pencher sur ce que les adultes professionnels du travail social sont en capacité d'entendre et de recevoir, dès lors qu'il s'agit de l'exposition de l'intimité de la part d'un mineur ayant vécu des maltraitances sexuelles : les travailleurs sociaux sont alors confrontés à cette intimité et ce qu'elle représente pour eux. Nous pensons que ces représentations de l'intime peuvent amener les professionnels à se réapproprier leur rôle.

2. Le travailleur social, une identité entre rôle prescrit et rôle réel

➤ Apports de la psychologie cognitive

⁵⁰ SINGLY, François de. *Le Soi, le couple et la famille*. Paris : Nathan, 1996.

⁵¹ DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. « L'intimité entre secrets et dévoilement », In *Cahiers de psychologie clinique*. 2009, vol 32, n°1, p. 57-73

Dans un cadre professionnel, certaines actions requièrent que le travailleur social soit en capacité de recevoir des témoignages liés à l'intime ou la sexualité, quand bien même ces questions aient des résonances incommodes ou déstabilisantes pour lui.

Il s'agit donc de se détacher du personnel pour adopter une posture professionnelle. Nous remarquons cependant que « personnel » est un des synonymes du terme « intime »⁵², et nous amène à « *ce qui est relatif à chaque personne* », mais aussi « *qui est lié à la personnalité d'un individu* »⁵³.

Nous souhaitons dès lors explorer les frontières entre l'intime concernant des pratiques considérées comme publiques ou liées au vécu personnel.

Et pour cela, nous nous demandons quelles différences existent entre le rôle d'un travailleur social, attendu socialement, et le rôle qu'il se réapproprie.

Nous avons déjà été surprise, dans nos échanges en tant que formatrice avec des travailleurs sociaux en formation ou en situation professionnelle, de voir que ce décalage était parfois banalisé, comme s'il n'y avait que peu d'importance à l'explicitier dans les pratiques.

Le parcours universitaire qui nous a permis de devenir formatrice, nous a permis d'intégrer des apports théoriques liés à la psychologie cognitive et à l'ergonomie. Dans ce cadre, nous avons appris à décrire des situations de travail en appréhendant les notions de tâches prescrites et tâches réelles.

L'ergonomie est une discipline scientifique cherchant à comprendre les interactions entre les humains et les éléments d'un système dans le but d'améliorer le bien-être humain et la performance des systèmes et des entreprises.

Dans les années 1970, les travaux de Jacques Leplat, psychologue et l'un des fondateurs de l'ergonomie, permettent d'analyser et réguler le travail. « *Toute analyse de situation dans une perspective psychologique amène à s'interroger sur les rapports entre une tâche (ce qui est à faire) et une activité (ce qui se fait): qu'est ce qui est demandé au sujet, qu'est-ce qu'il cherche à faire, que fait-il effectivement et comment, et finalement, quels sont les rapports entre ces questions ?* »⁵⁴

On distingue d'une part la tâche prescrite et d'autre part la tâche réelle, c'est-à-dire la façon dont les professionnels, qualifiés d'« opérateurs », se les réapproprient, s'en font une représentation mentale et les mettent en application dans leurs activités.

➤ Règles de travail et référentiels

Les représentations de la tâche à effectuer sont soumises aux "règles comprises" c'est-à-dire ce que l'agent comprend de la tâche prescrite et d'autre part, aux "règles autoprescrites", qui sont les règles que l'opérateur s'impose à lui-même.

Ces règles autoprescrites sont proches des "règles non écrites" définies par le sociologue Gilbert de Terssac comme « *règles élaborées par les exécutants pour les distinguer des règles formelles explicites ou invisibles façonnées par l'encadrement* ».⁵⁵ En sociologie du travail, concernant plus particulièrement la régulation, la notion de règle est centrale et cette régulation permet de saisir le fonctionnement de ces règles, la manière dont elles sont créées réajustées et mises en place.

D'après Jacques Leplat, « *La notion de règles peut être entendue, en un premier sens, comme l'ensemble des dispositions fixant le travail à faire, les compétences pour le réaliser, les moyens et méthodes à utiliser.* »⁵⁶

Nous pensons que le travail prescrit est lié aux référentiels de compétences des travailleurs sociaux, mais également au regard porté sur des compétences attendues et qui ne sont pas explicitement nommées dans les référentiels : c'est entre autre le cas des savoir-faire relationnels, qu'on appelle également savoir-être.

⁵² L'équipe éditoriale du dictionnaire des synonymes Synonymo. Intime, In *Synonymo.fr* [en ligne]. [Consulté le 04.01.2022].

Disponible à l'adresse : <http://www.synonymo.fr/synonyme/intime>

⁵³ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Personnel, In *CNTRL* [en ligne]. 2012. [Consulté le 04.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/personnel>

⁵⁴ LEPLAT, Jacques et HOC, Jean-Michel. Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations, In *Cahiers de Psychologie Cognitive*. 1983, vol 3, n°1, p. 49-63

⁵⁵ TERSSAC, Gilbert de. *Autonomie dans le travail*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

⁵⁶ LEPLAT, Jacques. *Repères pour l'analyse de l'activité en ergonomie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008.

L'ergonomie nous apprend que les consignes aident à la réalisation d'une tâche⁵⁷.

Cependant, plus les professions amènent à être dans des interactions humaines, relationnelles, et moins il est possible de se référer à des consignes claires et à des protocoles. Cela conduit de fait les professionnels à adopter des pratiques différentes, d'autant plus si elles ne sont pas explicitées et débattues pour trouver des consensus.

Les référentiels professionnels en travail social ne nomment pas les qualités d'empathie, de patience, de disponibilité, de présence « vraie », qui sont pourtant essentielles à la relation. Ces référentiels attendent que les professionnels sachent entrer en relation de façon adaptée en fonction des publics et de leurs caractéristiques. Rappelons que les travailleurs sociaux sont amenés à interagir dans tous les champs concernant l'insertion, la difficulté sociale, le handicap mental ou psychique, et que des connaissances théoriques liées aux personnes sont indispensables. Ces connaissances ne signifient pas pour autant que la posture professionnelle soit adaptée aux besoins des personnes.

La différence entre rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social nous semble donc reposer sur l'adaptation à son métier et aux circonstances dans lesquelles il interagit.

➤ **Rôle et statut**

Le concept de rôle social a fait son apparition dans les années 1930 dans la littérature sociologique aux Etats-Unis. Selon Jacques Coenen-Huther, « *François de Singly n'hésite pas à déclarer qu'en sociologie "la notion de rôle a progressivement disparu" et que "bien des sociologues ont adopté le langage de l'identité, laissant au vestiaire la notion de rôle" »*⁵⁸

Selon Parsons, « *Le statut (ou status) désigne la position qu'un individu occupe dans un système social donné* »⁵⁹. Sandrine Rui indique qu'« *Associé à un ensemble de rôles, [le statut] définit ce que l'individu est en droit d'attendre du comportement des autres à son égard.* »⁶⁰

Le statut social implique des droits et des obligations confiés à un individu par la société. Chaque individu est un acteur social lorsqu'il occupe un rôle.

Les rôles sont donc des comportements attendus en société dans l'exercice d'une fonction, mais ces rôles sont dynamiques, ils peuvent évoluer.

Ainsi, une personne peut être embauchée sans diplôme dans un service éducatif et avoir une fonction d'éducateur spécialisé sans en avoir le statut. La manière dont cet éducateur va interagir et prendre en compte les demandes des personnes accompagnées, ses collègues et sa hiérarchie constitue son rôle.

Certaines attentes sont formalisées par des chartes, la loi, le cadre institutionnel, et d'autres sont implicites.

➤ **Lorsque les injonctions deviennent paradoxales et conduisent à l'anomie**

Le rôle peut amener le professionnel à faire face à des demandes, des obligations qui sont contradictoires, et qu'on qualifie d'injonctions paradoxales selon le concept développé par Gregory Bateson⁶¹ : pour répondre aux besoins ou attentes des personnes accompagnées, le professionnel peut par exemple avoir besoin de temps ou de matériel spécifique, que sa direction ne lui accorde pas, faute de moyens.

Dans ces situations, et face à toute « double contrainte », Bateson indique dans une étude sur les maladies mentales que c'est une raison qui peut conduire à la schizophrénie.

⁵⁷ VEYRAC, Hélène. *Approche ergonomique des représentations de la tâche pour l'analyse d'utilisations de consignes dans des situations de travail à risques* [en ligne]. Thèse de doctorat : Psychologie. Université Toulouse le Mirail – Toulouse II, 1998. [Consulté le 20-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00317438>

⁵⁸ COENEN-HUTHER, Jacques. Heurs et malheurs du concept de rôle social, In *Revue européenne des sciences sociales*. 2005, vol XLIII, n°132, p. 65-82

⁵⁹ PARSONS, Talcott. *The Social System*, New-York, The Free Press, 1951; Bryan S. Turner, *Status*, Milton Keynes, Open University Press, 1988.

⁶⁰ RUI, Sandrine. "Statut", In *Sociologie* [en ligne] Les 100 mots de la sociologie, 01 octobre 2014. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologie/2478#ftn1>

⁶¹ BATESON, Gregory. *Steps to an Ecology of Mind (Morale and National Character)*. The University Chicago Press, 2000.

D'autre part, l'inadéquation entre les moyens et les résultats attendus peuvent être qualifiés d'anomiques. L'analyse de Robert K. Merton⁶² sur ce concept d'anomie nous indique qu'une société peut proposer à ses membres certaines finalités sans leur donner les moyens de les réaliser, ce qui amène alors des comportements déviants de la part des opérateurs.

Parsons, quant à lui, décrit quatre signes principaux de l'anomie : « *l'indétermination des buts, le caractère incertain des critères de conduite, l'existence d'attentes conflictuelles et l'absence de référence à des symboles concrets bien établis* ». ⁶³

Certaines institutions ou services amènent de fait des situations anomiques en ne dispensant pas les moyens d'atteindre les fins visées.

Il nous est apparu, donc notre parcours professionnel, que les institutions ne « pensent » pas toujours la façon d'accompagner des travailleurs sociaux à qui des mineurs révèlent des faits de maltraitance sexuelle.

Certains secteurs du travail social identifient plus que d'autres des procédures ou des démarches à entreprendre en cas de révélation d'agression sexuelle, notamment dans le champ de la protection de l'enfance. Lorsque ce n'est pas le cas, et que des procédures ne sont pas identifiées ou les responsables hiérarchiques ne sont pas rigoureux ou suffisamment informés, alors des situations peuvent devenir anomiques dans le sens où les travailleurs sociaux peuvent ne pas avoir les moyens de répondre aux injonctions légales.

➤ **Appartenance et identité professionnelle**

La notion d'identité professionnelle des travailleurs sociaux, liée à des métiers de la relation d'aide aux contours souvent flous, est un sujet régulièrement mis en avant par ces professionnels, dans une forme de revendication et d'appartenance.

L'appartenance à un corps de métier, l'inscription dans un collectif définit l'identité professionnelle et assigne aux professionnels une place dans la structure sociale.

Ce sentiment d'appartenance rassemble donc ceux qui ont le même diplôme, ou exercent les mêmes fonctions. Il permet de sortir du singulier pour créer le commun, avec « *une identification aux rôles, aux valeurs et à l'éthique propre à une profession* » ⁶⁴.

Or, comme l'exprime Soulet, le propre du cadre d'action du travail social est d'être « *justement un cadre structurellement marqué par l'incertitude* ». « *Dans un tel cadre, les situations incertaines sont courantes et commandent des interventions créatives qui laissent place au jugement professionnel.* » ⁶⁵

Les travailleurs sociaux intériorisent les attentes liées à leurs fonctions, et qui donnent à leur rôle un sens particulier car il entre en résonance avec les publics avec lesquels ils travaillent et à l'institution dans laquelle ils s'inscrivent.

La question de l'identité professionnelle mais également celle du rôle des travailleurs sociaux peut donc difficilement s'assimiler à des protocoles à suivre.

Les seules réelles certitudes concernent les démarches en lien avec le cadre juridique, qui apporte des données claires sur ce qui doit être mis en œuvre. S'il arrive que des travailleurs sociaux s'affranchissent de certaines de ces règles, il nous faut alors nous poser la question des raisons et du sens de ces pratiques.

➤ **Penser les pratiques à partir des représentations**

La multiplicité et la diversité des interventions amène les professionnels à réorganiser sans cesse leurs pratiques, à faire face à des situations inédites, même lorsque les professionnels sont experts, et à « bricoler » pour reprendre une formule chère à Joseph Rouzel. Cet ancien éducateur devenu psychanalyste et formateur évoque « *une position qui exige un pas de côté, une marge, mais aussi un type d'action où il faut*

⁶² MERTON, Robert-King. "Structure sociale, anomie et déviance", In *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. 2ème édition. Paris : éditions Plon, 1965, p. 167-191

⁶³ BOUDON, Raymond. Anomie, In *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/anomie/4-le-concept-d-anomie-dans-la-sociologie-contemporaine/>

⁶⁴ PULLEN-SANSFAÇON, Annie et CRÊTE, Josianne. Identité professionnelle en travail social : atteindre l'équilibre dans un contexte déséquilibrant, In *Recherches sociographiques* [en ligne] Mai-juillet 2019, vol 60, n°2, p. 331-349. [Consulté le 13.01.2022].

Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2019-v60-n2-rs05448/1070974ar/>

⁶⁵ Ibid.

y mettre du sien, en suer des ronds de chapeau. » et ajoute « Longtemps j'ai frayé avec cette idée que le travail éducatif se situait dans cette marge, dans cette enclave. Une île. Les éducateurs seraient ces professionnels que d'emblée on a balancés sur une île »⁶⁶

D'autre part, nous faisons une distinction entre les besoins repérés pour les personnes, et les besoins revendiqués par les personnes. Ces questions amènent nécessairement réflexion et argumentation pour savoir se positionner, et donc là encore, une réappropriation de ce que le travailleur social estime être de son rôle et de son ressort.

Ainsi, les travailleurs sociaux n'ont de cesse que d'être confrontés à des injonctions de « faire bien », injonctions parfois paradoxales qui mettent en tension des notions éthiques.

Concrètement, que faire face à cette mère alcoolisée et peu cohérente qui arrive en visite pour voir ses enfants et que les enfants réclament en pleurant car ils ne l'ont pas vue depuis une semaine, face à cet homme, disposant de toutes ses capacités cognitives, qui demande au travailleur social de lui allumer une cigarette parce que son handicap moteur l'empêche de le faire, face à cet adulte qui verbalise très clairement son besoin d'avoir recours à des produits toxiques interdits par la loi, face à ce mineur qui revient de fugue dans un foyer et qui amène les professionnels à se positionner du côté de la sanction (positive, « tu nous as fait peur, nous tenons à toi » tout en lui proposant de prendre son repas, ou sanction punitive pour « ne pas le laisser se perdre et lui rappeler qu'un cadre peut être aidant) ?

L'interprétation, dès lors qu'il s'agit de qualités relationnelles, de valeurs éducatives, et de positionnement éthiques et moraux, est toujours soumise à de grandes variables. Ces deltas créent un décalage entre les rôles prescrits et réels. Au nom du « prendre soin », des professionnels travaillant au sein de la même équipe peuvent donc être amenés à agir de façons très différentes, voire contradictoires.

Crête et Pullen-Sansfaçon, chercheuses Québécoises, relient la question éthique à l'idée de vertu : traits de caractère, dispositions personnelles ou qualités. « *Ainsi, selon cette perspective éthique, un travailleur social ayant développé les qualités ou vertus de la sagesse, de la patience, du courage, de la compassion et de l'humilité agira toujours bien selon ce qui est défini comme tel par sa communauté de pratique* »⁶⁷

Si les imbrications entre privé et professionnel sont nombreuses, elles sont souvent passées sous silence ou peu mises à jour.

Or, nous pensons que c'est parce que nous échangeons sur nos représentations, parce que nous confrontons nos idées, valeurs, attentes à celles des autres que s'engage alors un débat constructif qui amène chacun à argumenter, à se nourrir de réflexions différentes, et de ce fait donne la possibilité de se décaler de certains avis ou certitudes.

Cette posture est d'autant plus importante que les travailleurs sociaux sont amenés à rencontrer et côtoyer des usagers souvent en décalage avec les attentes sociétales, les normes, et qu'un des rôles attendus de leur part est de permettre à ces personnes de s'inscrire dans la société.

Les normes et les valeurs sont des concepts de référence en travail social puisqu'il est question d'accompagner des personnes en situation d'écart par rapport à des normes sociales, physiques ou culturelles.

« *Les normes définissent les cadres dans lesquels le travail social et l'intervention sociale se réalisent. Elles émanent des autorités légales en la matière, mais répondent aussi à un ordre spontané de règles et d'ajustement dont la dynamique est liée aux actions et aux interactions des êtres humains* ». ⁶⁸

Les personnes accompagnées et les travailleurs sociaux interagissent sous le prisme de leurs représentations et de leurs valeurs, qui influencent mutuellement leurs relations.

⁶⁶ ROUZEL, Joseph. Du bricoleur au passeur, In BRICHAUX, Jean. *L'éducateur d'une métaphore à l'autre : parler autrement de l'éducateur...* [en ligne] Toulouse : éditions Erès, 2012. L'éducation spécialisée au quotidien. [Consulté le 14-04-2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-educateur-d-une-metaphore-a-l-autre--9782749203478-page-197.htm>

⁶⁷ Op. Cit.

⁶⁸ LUHMANN, Niklas. Le droit comme système social, In *Droit et société* [en ligne]. 1989, n°11-12, p. 53-67. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1989_num_11_1_1024

L'enjeu du travail réel repose donc sur la contribution des travailleurs sociaux qui se réapproprient leurs rôles et leurs missions en fonction des normes sociales. Nous chercherons, dans nos entretiens, à vérifier de quelle façon ces normes ont été portées dans le cadre de situations réelles vécues.

3. Le secret à l'épreuve de la révélation

➤ Un parfum de secret

« Parfum lointain de l'enfance qui découvre dans le langage la possibilité d'une retenue. Et l'enfant nous glisse à l'oreille (toujours à l'oreille, car le secret exige ses rituels et son institution), un "C'est un secret !" » (Pierron, p.626)⁶⁹

L'adjectif secret vient du latin *secretus*, et comporte 7 acceptions, qui sont toutes en lien avec le sujet qui nous intéresse : *Qui n'est connu que d'un très petit nombre de personnes et ne doit pas être divulgué aux autres ; Qui est fait, mené sans que personne d'autre ne le sache ; Qui est le fait d'un petit nombre et qui est impénétrable à cause du mystère dont on l'entoure ; Qui est soigneusement dissimulé aux regards ; Qui demeure intime, qu'on ne découvre pas facilement ; Qui est caché au plus profond de quelque chose, de quelqu'un ; Qui n'est pas porté aux confidences, qui dissimule ses actions.*⁷⁰

« Personne ne garde un secret comme un enfant », nous dit Hugo⁷¹, et cette référence littéraire amène sans doute là un des freins les plus importants à la révélation d'agressions sexuelles. Le secret empêche la protection du mineur alors qu'il est atteint dans son intégrité physique et morale, puisqu'il empêche que ces maltraitements sexuelles apparaissent au grand jour.

Selon Pierron, professeur de philosophie, « Dans le silence tenu et entretenu du langage, le secret est l'irruption de l'intime. »⁷² Pour certains mineurs subissant des agressions sexuelles, la notion de secret est induite par des comportements de l'agresseur, mais porter le secret d'une agression sexuelle se fait parfois sous la menace ou la contrainte. Pour d'autres enfants encore, des freins de type émotionnels entrent en jeu sous forme d'auto-censure, dont la peur et la honte, dont nous reparlerons dans la partie suivante.

Michel Foucault, dans son cours sur les anormaux⁷³, s'intéresse à l'inceste et à la sodomie, donc des pratiques en lien avec l'intimité et le secret. Il précise : « Le silence, la règle du silence, la règle du non-dire, est corrélative d'un autre mécanisme, qui est le mécanisme de l'énonciation : il faut que tu énonces tout, mais tu ne dois l'énoncer que dans certaines conditions, à l'intérieur d'un certain rituel et auprès d'une certaine personne bien déterminée. »

Comment révéler, et à qui ? Ce sont sans doute justement ces clefs qui manquent aux mineurs pour savoir auprès de qui se tourner afin de délivrer ces secrets. Et lorsqu'ils ont des connaissances sur ce sujet, il faut encore que ces révélations soient entendues.

Le secret est considéré par Simmel comme « l'une des plus grandes conquêtes de l'humanité »⁷⁴. Simmel a été un des premiers à avoir une approche sociologique de ce concept de secret en cherchant à explorer les effets du secret sur les relations sociales. Confier ou détenir un secret a une influence sur nos relations avec

⁶⁹ PIERRON, Jean-Philippe. Sous le sceau du secret, In *Etudes* [en ligne]. 2004/5, tome 400, p. 625-635. [Consulté le 19-04-2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-5-page-625.htm>

⁷⁰ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Secret, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 14.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/secret/71747>

⁷¹ HUGO, Victor. *Les Misérables*. Paris : Gallimard, Folio, classique, 2017.

⁷² Op. Cit.

⁷³ FOUCAULT, Michel. *Les anormaux : cours au Collège de France, 1974-1975*. Paris : Coédition Gallimard, Seuil et EHESS, Hautes études, 1999.

⁷⁴ Op. Cit.

les autres, et s'il permet parfois d'échapper au contrôle des autres, on peut également penser que le lien affectif intrinsèquement lié à la famille suppose une transparence pouvant être pesante et que d'autres liens n'impliquent pas.

Goffman a poursuivi la réflexion sur le secret. Pour lui, le monde social est un théâtre et l'interaction est une représentation. Chaque acteur donne une impression aux autres. Goffman a établi un parallèle entre être et paraître en faisant cette analogie au théâtre, sorte de jeu de dupes accepté par l'acteur et son spectateur à condition que le jeu soit cohérent et vraisemblable.⁷⁵

Nos recherches nous amènent à faire la distinction entre un secret restant de l'ordre du privé, et les « secrets publics » dont parle Michael Taussig: selon lui, le secret public révèle ce qui est connu de tous mais pas encore énoncé.⁷⁶ Le faible pourcentage d'information sur ce sujet des violences sexuelles, (et particulièrement lorsqu'elles sont d'ordre intra-familial), pourtant courant des agressions sexuelles, nous invite à penser à ce qui n'est pas « vu » ou ce qui « ne veut pas être vu ».

Certains sujets sont difficiles à partager, ne sont pas formulés, mais transpirent malgré tout. Ces « suintements du secret » au sein de la cellule familiale obligent alors ses membres à faire face et à se réorganiser autour d'un non-dit devenu connu.⁷⁷

Il arrive que les secrets ne soient pas révélés parce que le traumatisme vécu vient limiter les capacités cognitives et peut conduire à une forme d'amnésie nommée amnésie traumatique : « *pour se protéger de la terreur et du stress extrême générés par les violences, le cerveau disjoncte et déconnecte avec les circuits émotionnels et ceux de la mémoire* »⁷⁸.

Concernant plus particulièrement les agressions sexuelles intra familiales, Dorothee Dussy et Léonore Le Caisne expliquent : « *Un discours rétrospectif sur soi et l'inceste se met en forme. Les victimes parlent maintenant de l'absence de mots pour penser l'inceste, de l'altération de la pensée et du brouillard intérieur qui ont empêché de raisonner.* »⁷⁹

Le secret se situe parfois à plusieurs niveaux : lorsqu'il s'agit de stagiaires en formation de travailleurs sociaux, ou de professionnels en formation, l'« intime » se déplace du lieu de vie à l'organisme de formation, amenant à porter un regard sur ce qui a vocation à rester privé, ou ce qui était « secret ».

Accueillir et gérer ces « secrets », même pour un travailleur social diplômé depuis plusieurs années, nécessite d'être accompagné dans sa réflexion afin d'adapter sa posture professionnelle et penser ses pratiques.

➤ A' l'heure de la révélation

Ce terme étant central dans notre travail de recherche, nous cherchons à considérer son aspect sémantique. Le terme « révélation » provient du latin *revelatio*, issu du verbe *revelare*, révéler.

Dans sa première acception, le dictionnaire Larousse nous indique qu'il s'agit de l'action de révéler, de dévoiler, de faire connaître quelque chose. Ses synonymes sont les termes d'aveu et de divulgation.

La seconde acception décrit une information nouvelle ou un élément inédit : Faire des révélations. Ses synonymes sont confidence et déclaration.⁸⁰

Ces deux définitions correspondent à une façon de percevoir la révélation : un dévoilement d'une situation qui n'a pas encore été confiée.

⁷⁵ GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne : 1, la présentation de soi*. 2^{ème} édition. Paris : les éditions de Minuit, Le sens commun, 1996.

⁷⁶ TAUSSIG, Michael. *Defacement : Public Secrecy and the Labor of the Negative*. Standfort : Standfort University Press, 1999.

⁷⁷ TISSERON, Serge. *Les secrets de famille*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011.

⁷⁸ ALOUTI, Feriel. Qu'est-ce que l'amnésie traumatique ? In *Le Monde* [en ligne]. 9 novembre 2017. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/11/09/trois-choses-a-savoir-sur-l-amnesie-traumatique_5212819_3224.html

⁷⁹ DUSSY, Dorothee et LE CAISNE, Léonore. Des maux pour le taire : de l'impensé de l'inceste à sa révélation, In *Terrain anthropologie & sciences humaines* [en ligne]. Février 2007, n°48, p.13-31. [Consulté le 20.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/terrain/5000>

⁸⁰ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Révélation, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 16.10.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9v%C3%A9lation/69075>

Nous nous demandons pour notre part si une révélation n'est constituée que de mots ?

Nous pensons qu'il est possible de « révéler » des faits sans nécessairement passer par la parole.

Le langage du corps, des attitudes particulières, des comportements hyper sexualisés, des changements chez un enfant ou un adolescent, le fait de développer des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, ou encore certains dessins... sont autant d'éléments qui pourraient alerter parfois et être assimilés à des révélations.

Certains mineurs cherchent ainsi de façon consciente ou non à signifier ce qu'ils ont vécu, avec les moyens dont ils disposent. La seule arme à leur disposition est parfois de s'en prendre à eux-mêmes.

Derrière ce « voile », ce qui apparaît est parfois bien délicat à interpréter, et particulièrement lorsqu'il ne s'agit pas de paroles, mais d'attitudes à décrypter.

De ce fait, et bien qu'il y ait plusieurs formes de révélations, lorsque nous mentionnons ce terme, nous cibons dans notre travail ce qui correspond à des *propos* qui ont permis de mettre à jour la maltraitance sexuelle subie par un mineur. Nous chercherons à questionner les personnes ayant vécu des maltraitements sexuelles sur des signes qui auraient pu alerter leur entourage, dans une tentative de révélation tacite qu'il est important d'essayer de comprendre.

Selon Bullens, la révélation peut avoir lieu en plusieurs temps distincts. Dans le cas où le mineur révèle afin de mettre fin aux violences sexuelles, « *il nous faut tenir compte de quatre variables : le bien-être ; le temps ; le thérapeute (dans sa relation avec son client) ; le contenu.* ». Il indique que ce cheminement intervient dans les situations où la révélation est partielle, et que le mineur apporte d'autres éléments de dévoilement. Bullens appelle ce processus « *métarévélation* », signifiant que l'enfant vienne dire quelque chose sur sa révélation initiale.⁸¹ Nous nous focalisons, pour notre part, au premier moment de révélation, y compris lorsque les informations restent partielles.

Le secret n'a pas qu'une résonance individuelle mais il a également une fonction sociale : le fait de se taire, comme nous l'avons vu dans les réponses au questionnaire, évite de faire du mal à quelqu'un, ou de bouleverser l'équilibre familial. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'actes incestueux. Une autre fonction sociale du secret est de ne pas s'exposer au regard d'autrui, qui pourrait modifier les comportements ou mettre à mal les liens d'appartenance à certains groupes.

Selon Bernard Rimé, docteur en psychologie (2009), les personnes porteuses de secrets « *inavouables* » seraient moins satisfaites de leur vie.⁸²

Nous soutenons en outre l'idée qu'une révélation a pu avoir été mise en œuvre sans pour autant avoir été entendue ou relayée par la personne qui a reçu l'information.

Des enfants ont parfois ébauché, commencé à donner des bribes d'informations à certains membres de la famille, des amis, ou à l'entourage... sans que ces propos ne soient véritablement explicites, ou sans que le contenu, la teneur des échanges n'aient permis de comprendre réellement de quoi il s'agissait ou ne soit ensuite divulgué par l'interlocuteur.

Dans ce cas, nous pouvons partir de l'idée que ce dévoilement est partiel où n'a pas permis de libérer véritablement leur parole. Le fait que le secret soit maintenu (y compris parfois lorsque ce secret est connu par une autre personne) peut donc amener la personne victime d'une agression sexuelle à trouver ressource ou oreille attentive ou à s'épancher ailleurs ou plus tard.

Un mineur peut en effet avoir révélé à maintes reprises, ou à des personnes différentes, ayant des fonctions diverses. Par conséquent, contrairement à ce que décrit la définition qui mentionne des propos « *inédits* », nous partons donc du postulat qu'il est possible de « révéler » plusieurs fois des faits d'agression sexuelle.

Nous orienterons notre réflexion en cherchant à recueillir des témoignages sur des *révélations entendues et prises en considération, qui ont fait l'objet d'une réponse explicite*. Nous partons de l'idée que ce qui fait marqueur de cette révélation est le fait que la parole soit entendue et qu'elle fasse l'objet d'une réponse, quelle qu'elle soit, que l'interlocuteur accorde ou pas du crédit aux propos tenus.

⁸¹ BULLENS, Quentin. Les remparts de l'intime : hypothèse sur les non-dits dans le processus de (méta-) révélation chez l'enfant victime d'abus sexuel, In *La psychiatrie de l'enfant* [en ligne]. 2010/2, vol 53, p. 431-452. [Consulté le 18-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2010-2-page-431.htm>

⁸² RIME, Bernard. *Le partage social des émotions*. Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige, 2009.

Nous viendrons d'ailleurs questionner cela par la suite, dans nos explorations : les personnes qui ont révélé des faits d'agressions sexuelles en étant mineures ont-elles été crues ? Et quel impact cela a sur leur cheminement personnel, leur rapport à la vie, à la société, à elles-mêmes et aux autres, sur leur inscription dans cette société ?

Si la révélation est une forme de « mise à nue », elle est dans le même temps un point de départ.

Le moment de la mise en mot des violences sexuelles vécues amène la personne victime de ces faits à voir différemment son parcours. Dussy et Le Caisne, anthropologues, l'énoncent ainsi : « *Comme tout moment de crise, le chamboulement intérieur produit par l'effet d'annonce conduit la victime à porter un regard nouveau sur elle-même et ceux qui l'entourent. Comme l'écrit Michael Pollak: «L'identité ne devient une préoccupation et, indirectement, un objet d'analyse que là où elle ne va plus de soi, lorsque le sens commun n'est plus donné d'avance et que les acteurs en place n'arrivent plus à s'accorder sur la signification de la situation et des rôles qu'ils sont censés y tenir ».*⁸³

Ainsi, la révélation permet de mettre à jour des agissements interdits, et autorise de ce fait à être reconnu comme « victime de... ». Nous chercherons, plus loin, à définir ce concept.

➤ « Libérer la parole » : n'y aurait-il qu'une parole unique ?

Peu à peu, le voile se lève. Certaines victimes prennent la parole, racontent, sont médiatisées, ouvrent la voie à d'autres.

Toutefois, les paroles sont plurielles, et le risque serait de se dire que la parole est unique. Or, il y a autant de paroles que de vécus, que d'expériences, que de personnes.

A la question « Y aurait-il une parole unique ? » nous pensons que cela reviendrait à uniformiser, effacer les vécus individuels en ne retenant que les grandes lignes mises en avant par le collectif. C'est bien cependant dans la recherche de compréhension des vécus individuels que s'inscrit la reconnaissance de chaque sujet.

Selon nous, le fil commun tient à la démarche : chaque personne qui révèle effectue ce pas énorme, couteux, ce grand écart qui mène de la sortie du secret à la mise à jour d'un vécu souvent traumatique.

Certains mécanismes observés lors de la révélation de faits d'agressions sexuelles se ressemblent donc. Pour autant, nous devons nous attarder sur des situations plus précises pour mieux comprendre l'impact direct et immédiat de cette libération de parole, cette sortie du secret.

Nous nous demandons si sortir du secret est forcément libérateur, aidant. Cela nous apparaît être une inférence logique, que nous chercherons malgré tout à vérifier lors de nos entretiens.

Au fond, qu'ont produit ces mouvements récents de dévoilement publics d'agressions sexuelles, tels que « Me too »⁸⁴, « Balance ton porc »⁸⁵, pour ne citer qu'eux ?

D'une part c'est une démarche qui a permis l'identification de certaines personnes à des parcours ressemblant, une connaissance des limites prescrites par la loi ou la morale, une prise de conscience collective, ainsi qu'une forme d'autorisation à parler à son tour.

Il existe selon nous un pendant à cette émulation : par ces nombreux témoignages, engageant à s'exprimer, n'y a-t-il pas une forme d'injonction sociétale à parler de son vécu ? A' sortir du secret, au risque de s'y perdre ou de développer des troubles plus graves encore ?

Autrement dit, la sortie du secret est-elle nécessaire pour tous ? Lorsque certaines personnes sont parvenues à se construire tant bien que mal en laissant de côté leur vécu traumatique, n'y a-t-il pas, en réactivant leur histoire, un réel risque de décompensation pour ces personnes victimes ?

Nous explorerons, plus loin, cette question auprès de personnes concernées.

Les recherches de Bernard Rimé avancent que pour la majorité des personnes, dévoiler est aidant, mais la fonction libératoire de la parole n'est pas un fait acquis, malgré les croyances, et révéler n'est pas

⁸³ Op.Cit.

⁸⁴ Le mouvement #MeToo est un mouvement social qui a débuté en 2007 et qui encourage la prise de parole des femmes sur le viol et les agressions sexuelles.

⁸⁵ *Balance Ton Porc* est le seul site de témoignages de viol, agression sexuelle et harcèlement sexuel, qui permet aux victimes de violence sexuelle de poster anonymement leur témoignage de viol et d'agression sexuelle, Il s'agit d'un service gratuit permettant aux victimes de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles ou de viols, de recenser leur agresseur dans une seule et même base de données, <https://www.balancetonporc.com/>

nécessairement un gage de mieux-être. Il nous indique que les ruminations intérieures ne sont pas plus importantes chez une personne qui n'a pas parlé.⁸⁶

Si les enfants qui ont subi des agressions sexuelles mettent du temps à sortir du secret, c'est qu'ils méconnaissent parfois les dispositifs, mais nous chercherons à mettre cela à jour grâce à un questionnaire exploratoire, ou qu'ils n'ont pas les personnes ressources nécessaires autour d'eux pour effectuer les démarches. Nous pensons également que lorsque les personnes victimes d'agression sexuelle vivent « seules » avec ce secret, la question du temps est primordiale : se sentir prêt à parler, accepter de mettre son histoire au grand jour n'est pas une simple formalité. Les conséquences sont nombreuses, et prendre le risque de la parole, sortir du secret, revient à s'exposer et revivre le trauma... mais nous estimons cependant qu'il y a un effet libérateur qui est un point de départ pour commencer à dépasser le traumatisme et se construire autrement ou (re)construire.

4. Dépasser la peur et la honte pour prendre la parole

➤ Représentations des freins

La plupart des enfants ayant subi des agressions sexuelles éprouvent un sentiment de culpabilité.

Dans un questionnaire exploratoire, nous chercherons plus loin à mettre en exergue les entraves principales à la démarche de révélation de la part des mineurs.

Dans nos différentes lectures de témoignages de personnes ayant vécu des traumatismes sexuels, nous trouvons principalement les émotions de peur : d'être jugé, de ne pas être cru, du regard des autres, des conséquences ou de la réaction de l'agresseur, et émotion de honte.

➤ Quand la peur bâillonne

Le mot peur provient du latin *pavorem*, et désigne l'effroi, l'épouvante et un sentiment de crainte. Selon Alain Rey⁸⁷, le sens premier serait « être frappé », car avec son suffixe -e- long marquant l'état, le mot correspond au verbe *pavire*, « battre la terre pour l'aplanir », lui-même, sans étymologie claire. Être frappé. C'est ce qu'il advient lorsque les enfants sont soumis aux agressions sexuelles. Être frappé de peur. C'est aussi l'une des répercussions de ces situations de maltraitance sexuelle. Dépasser ses peurs pour oser prendre la parole, au risque de s'opposer voire d'affronter son agresseur, de se dévoiler, d'être stigmatisé, de réactiver les violences vécues et leurs effets, de faire face aux différents regards, parfois réprobateurs, de faire éclater l'équilibre familial : dépasser ses peurs est un véritable combat.

La peur est une émotion primaire orientée vers un objet : la peur est la peur *de quelque chose*. Nous relierons cette émotion à des situations qui, directement ou indirectement, nous mettent en péril physiquement ou psychologiquement.

La peur peut être collective et partagée socialement, comme d'autres émotions. Selon Belzung, le degré de peur régule la capacité à évaluer des situations sociales et module les interactions sociales.⁸⁸ Ainsi, la peur peut conduire une personne à éviter certaines situations relationnelles qui l'amèneraient potentiellement à être en situation de risque.

Mais il est nécessaire d'évaluer le danger pour ressentir cette peur, et les enfants n'ont pas toutes les clefs pour mesurer le caractère alarmant ou « hors norme » des situations. Par ailleurs, même lorsque les enfants ont conscience qu'une situation peut être dangereuse, les effets de cette émotion peuvent les paralyser et les empêcher d'agir.

Enfin, sous influence et face au pouvoir, les mineurs n'ont souvent pas d'autre choix que de d'affronter seuls ces peurs, sans capacité de les dompter ou de les tenir à distance.

Concernant plus particulièrement les effets de l'inceste, Gregory Bateson explique que le père agresseur crée chez son enfant d'un point de vue émotionnel de la peur et de la surprise, et d'un point de vue cognitif un

⁸⁶ Op.Cit.

⁸⁷ Op.Cit.

⁸⁸ BELZUNG, Catherine. *Biologie des émotions*. Paris : De Boeck, Neurosciences & cognition, 2007.

« double lien », soit un paradoxe formulé ainsi : « *je suis ton père, ton protecteur, ton éducateur* » mais « *je te dénie comme mon enfant, je t'agresse, je t'anéantis* ». ⁸⁹

Nous comprenons que dans une dérive incestueuse les rôles de père et d'homme viennent donc s'entrechoquer pour créer le chaos : celui qui a pour rôle de veiller et secourir est celui qui paradoxalement s'affuble du rôle de persécuteur.

Pascal Roman et Hie Baron nous renseignent plus avant concernant les effets de ce double lien sur les mineurs : « *Face au paradoxe contraignant, l'enfant met en place un contre-paradoxe : il est là sans être là, il reste présent physiquement mais s'absente de lui-même. En effet, lorsque toutes les possibilités de repli et de fuite se sont révélées être des impasses, il ne reste plus qu'une solution : entrer en soi-même. Quand on ne peut empêcher l'agression constante contre son propre corps, quand la personnalité et la dignité d'un être deviennent accessibles et vulnérables par ce corps, on laisse se creuser une profonde faille : l'être et le corps ne sont plus identiques. Le Moi se retire dans de telles profondeurs de l'être que l'utilisation extérieure d'un corps devenu étranger ne peut plus lui causer de blessures. Cette faille crée l'illusion d'un contrôle de soi-même lorsqu'il est impossible de contrôler sa propre vie et son propre corps.* » ⁹⁰

➤ Les effets de la honte

L'étymologie de Honte nous amène d'abord à l'idée de « déshonneur humiliant » et d'« affront ». « *Au XVème siècle, le mot s'emploie pour « pudeur », puis désigne une chose, un fait honteux et un sentiment pénible d'humiliation devant autrui d'indignité, devant sa conscience.* » ⁹¹

Sous un aspect plus sociologique, Norbert Elias nous éclaire : les règles de décence et de pudeur ont été codifiées par la noblesse du XVIème siècle. Nous retrouvons donc cette notion de pudeur que nous cherchons à mieux cibler. La pudeur est associée à un processus de civilisation requérant de savoir réprimer des pulsions. ⁹² « *La honte de la nudité est née à une époque où se montrer nu était signe de faiblesse (moyen âge) ou de ridicule (19ème siècle)* » ⁹³

Actuellement, notre société nous amène à porter un regard ambivalent sur le corps : celui-ci doit rester caché, ne pas trop s'exposer au risque de se confronter à des jugements moraux, et en cela, la pudeur est admise comme une qualité. Dans le même temps, le corps est signe de liberté, il est surexposé, et de ce fait peu respecté ou réifié.

Sartre nous invite, philosophiquement, à concevoir la honte comme une conséquence du regard que l'autre porte sur nous.

Autrement dit, il est possible de regarder par le trou de la serrure sans être vu. « *La honte est honte devant quelqu'un ... Autrui est le médiateur indispensable entre moi et moi-même : j'ai honte de moi tel que j'apparais à autrui* » ⁹⁴.

Cela nous amène à penser que la honte peut d'une part être la résultante du regard que l'enfant porte sur sa propre situation en lien avec les attentes sociales, et d'autre part que cette honte peut être accentuée en étant révélée, puisqu'elle apparaît plus clairement encore en s'exposant au regard d'autrui.

Qu'advient-il lorsqu'un mineur est soumis à des violences sexuelles ? Lorsqu'il a conscience du caractère « anormal » de la situation, il arrive fréquemment que les mineurs ressentent un sentiment de honte qui les enferme dans le silence.

L'éclairage de Dominique Damant vient confirmer notre avis sur le fait que les personnes soumises aux agressions sexuelles sont éveillées à des ressentis physiques parfois liés au plaisir.

⁸⁹ BATESON, Gregory. *Pour une écologie de l'Esprit*. Paris : éditions du Seuil, 1956.

⁹⁰ ROMAN, Pascal et BARON, Hie. Le silence et la révélation : violence sexuelle et souffrance du dire, au risque du clivage, In *Cahiers de psychologie clinique* [en ligne]. 2004/2, n°23, p. 59-79. [Consulté le 25-03-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-psychologie-clinique-2004-2-page-59.htm>

⁹¹ Op. Cit.

⁹² JOURNET, Nicolas. Norbert Elias a-t-il raison ? In *Sciences humaines*. Février 2000, n°102, p. 44

⁹³ LE BOURSICAUD, Patricia. Le respect de la pudeur des malades hospitalisés, In *Objectif soins*. Novembre 1992, n°7, p. 49

⁹⁴ SARTRE, Jean-Paul. *L'Être et le Néant*. Paris : Gallimard, 1943.

Cela vient alors accentuer leur idée d'être en partie responsable et coupable de cette situation, et éveille la honte. « *L'enfant se sent plus engagé dans la relation s'il ressent des sensations physiques. Cela peut déclencher un sentiment de confusion et de culpabilité. Il acquiert par le fait même des conceptions confuses au sujet des comportements sexuels appropriés et de la morale sexuelle (Finkelhor, 1986⁹⁵).* »⁹⁶

Il convient toutefois de distinguer culpabilité et honte. Lewis nous indique que la honte véhicule une évaluation négative de soi tandis que le sentiment de culpabilité amène à porter un regard et jugement négatif sur ses actes et ses comportements, mais pas de soi-même.⁹⁷

De son côté, Amélie Gauthier-Duchesne, sexologue Canadienne, s'appuyant sur Feiring et Taska⁹⁸ nous donne un aperçu corroborant avec celui de Lewis sur ces deux notions : « *la honte peut être observée chez les victimes d'agressions sexuelles lorsqu'elles tentent de se cacher en parlant de leur expérience traumatique. Les enfants peuvent se sentir honteux d'avoir été impliqués dans des comportements sexuels jugés inappropriés alors que la culpabilité est associée au regret d'avoir fait (ou de ne pas avoir fait) certains gestes.* »⁹⁹

Pour Vincent de Gaulejac, la honte colle à la peau. La première phrase introductive de son ouvrage *Les sources de la honte* donne le ton « *la honte, on préfère ne pas en parler* »¹⁰⁰ (p.13).

Il explique que la honte s'installe lorsque l'identité profonde du sujet est altérée, et qu'elle s'installe par étapes, par paliers. Selon De Gaulejac, la honte est provoquée par « *une combinaison entre plusieurs sentiments dans le rapport avec autrui : la différence, la condescendance, le sentiment d'injustice, la colère rentrée que l'on ne peut exprimer parce qu'il faut être reconnaissant* ».¹⁰¹

Il met en avant que vivre dans la honte oblige le sujet à s'en défendre pour rendre ce sentiment et cette situation supportable, parfois en se coupant des autres, ou en intériorisant par le biais d'un secret.

Enfin, selon lui, la honte peut avoir une fonction positive dans le sens où elle fixe des limites. « *La honte n'est donc pas seulement une digue de la sexualité comme le pensait Freud, mais une digue pour canaliser la socialité en condamnant les comportements qui risquent de mettre en danger la vie sociale.* »

La honte a cependant une fonction positive également pour Serge Tisseron dans la mesure où elle peut être un signal d'alarme : avoir honte pour un enfant, selon lui, c'est avoir conscience que la situation pourrait être différente.¹⁰²

Si la honte est, comme Vincent de Gaulejac le dit « *le désamour de soi* », alors se pose la question de savoir comment s'aimer de nouveau, comment partir sur le chemin de la reconnaissance.

5. Être victime, un accès à la reconnaissance ?

➤ Qu'est-ce qu'être victime ?

Quatre acceptions de ce mot sont renseignées dans le dictionnaire : *une personne qui a péri dans une guerre, un accident, une catastrophe, un meurtre ; un souffre-douleur en butte à l'hostilité réelle ou supposée*

⁹⁵ FINKELHOR, David et al. *A Sourcebook : on child sexual abuse*. London : Sage Publications, 1986.

⁹⁶ DAMANT Dominique. La dynamique traumatisante des abus sexuels et leurs conséquences à long terme, In *Service Social* [en ligne]. 1993, vol 42, n°2, p. 51-61. [Consulté le 12.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/1993-v42-n2-ss3513/706617ar/>

⁹⁷ LEWIS, Helen-B. *Shame and guilt in neurosis: psychoanalytic Review*. New York: International Universities Press, 1971.

⁹⁸ FEIRING, Candice et TASKA, Lynn-S. *The persistence of shame following sexual abuse: a longitudinal look at risk and recovery*. Child Maltreatment. 2005.

⁹⁹ GAUTHIER-DUCHESNE, Amélie , HEBERT, Martine et DASPE, Marie-Eve. Culpabilité chez les enfants victimes d'agression sexuelle : le rôle médiateur des stratégies d'évitement sur l'anxiété et l'estime de soi, In *Criminologie* [en ligne]. Printemps 2017, vol 50, n°1, p. 181-201. [Consulté le 21.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2017-v50-n1-crimino03059/1039801ar/>

¹⁰⁰ GAULEJAC, Vincent de. *Les Sources de la honte*. 2^{ème} édition. Paris : Points, 2011.

¹⁰¹ *ibid*

¹⁰² TISSERON, Serge. De la honte qui tue à la honte qui sauve, In *Le Coq-Héron* [en ligne]. 2006/1, n°184, p. 18-31. [Consulté le 03-04-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2006-1-page-18.htm>

de quelqu'un ou d'un groupe ; une créature vivante offerte en sacrifice à une divinité ; ou toute personne qui a subi un préjudice corporel, matériel ou moral.¹⁰³

Nous nous référons donc à la dernière définition, remarquant toutefois que les mineurs subissant des maltraitements sexuels peuvent également être des souffre-douleurs sacrifiés à leurs agresseurs.

L'étymologie nous ramène au latin *victima* signifiant « bête offerte en sacrifice, aux dieux », puis « ce qui est sacrifié » au propre et au figuré.¹⁰⁴

Nos principales questions viseraient à définir à quel moment l'enfant devient victime : dès lors qu'il est soumis aux agressions sexuelles ? au moment où il révèle les faits ? Lorsqu'une action judiciaire est enclenchée ?

Les personnes ayant subi des maltraitements sexuels se reconnaissent-elles sous ce vocable ?

D'un point de vue sémantique, nous avons fait le choix de ne pas utiliser le terme de « personne abusée », mais de recourir plutôt à l'expression « mineur ayant subi / vécu une agression sexuelle ».

Nous utilisons parfois le vocable « victime », au sens de personne ayant subi un préjudice, mais nous questionnons ce terme dans cette partie conceptuelle afin de savoir s'il reflète réellement la réalité traumatique vécue.

En nous tournant vers la littérature, nous prenons connaissance du terme « survivant », utilisé plus particulièrement aux Etats Unis depuis une dizaine d'années.

L'Organisation des Nations Unies définit ainsi le terme « survivant » : « toute personne ayant subi des violences sexuelles ou basées sur le genre. Il est synonyme de « victime », mais est généralement préféré parce qu'il implique la notion de résilience ».¹⁰⁵

Cette définition nous amènera un peu plus loin à définir cette appellation de résilience et à chercher à savoir, lors de notre enquête, si ce mot est utilisé par les personnes ayant vécu des agressions sexuelles.

C'est le mouvement féministe Américain qui a désigné les victimes d'agressions sexuelles sous le vocable de « survivant.e.s ».

Une étude Allemande montre l'effet de ces deux terminologies sur les représentations : « survivant » porte l'idée de force et esquisse un sens plus positif que « victime », terminologie qui peut renvoyer à la faiblesse et une forme de passivité.¹⁰⁶

Ce terme amène un autre regard sur les personnes ayant vécu des violences sexuelles, participant à valoriser les qualités psychologiques nécessaires pour dépasser le traumatisme, et sans s'enfermer dans des préoccupations qui seraient davantage orientées sur des démarches liées au judiciaire.

Dans le même temps, cependant, ce terme de « survivant.e » peut avoir une connotation écrasante, symbole mortifère. Ce vocable est d'autre part très peu utilisé en France.

Nous faisons le choix d'utiliser dans notre étude le terme « victime de... », bien qu'il ne nous convienne pas pleinement, et nous cherchons à mieux le cerner.

Juridiquement, une personne devient victime non pas lorsqu'elle estime l'être, mais quand une autorité légale lui confère ce statut, en application de la loi. Nous notons que ce terme de « victime » est utilisé dans les codes pénaux sans toutefois être défini.

Cependant, nombre de personnes ne révèlent jamais les agressions sexuelles qu'elles ont vécues, ou ne sont pas reconnues juridiquement, pour diverses raisons. Elles sont cependant victimes de ces faits, et de leurs agresseurs. Sortant de cette acception juridique, nous avançons que le fait d'être victime ne dépend pas de la validation d'une instance judiciaire, mais de la reconnaissance du préjudice subi, reconnaissance en premier lieu par la personne elle-même. Il se peut également que la reconnaissance de ce statut de victime soit

¹⁰³ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Victime, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 23.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/victime/81855#:~:text=Personne%20qui%20a%20p%C3%A9ri%20dans,a%20pas%20ait%20de%20victime.&text=2.,la%20victime%20de%20ses%20coll%C3%A8gues>

¹⁰⁴ Op.Cit.

¹⁰⁵ BAHOUS Sima. Foire aux questions : formes de violence à l'égard des femmes et des filles, In *ONU Femmes* [en ligne]. [Consulté le 21.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>

¹⁰⁶ PAPENDICK, Michael et BOHNER, Gerd. « Passive victim – strong survivor ? » : perceived meaning of labels applied to women who were raped, In *Plos One* [en ligne]. 11 Mai 2017. [Consulté le 23.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0177550>

décritée par le groupe social d'appartenance, sans que la personne elle-même ne le revendique ou n'en ait conscience.

Pour cela, nous nous appuyons sur Mendelsohn, avocat pénaliste Roumain est un des fondateurs de la victimologie : il est le premier à s'intéresser aux victimes en publiant en 1956 une expérience dans la Revue de droit pénal et de criminologie.

La victimologie est alors décrite comme un domaine des sciences criminelles qui étudie les victimes, la relation victime-agresseur, la prévention et les modes de prises en charges des victimes.

Les réflexions menées à ce sujet dans les années 1950 permettent un point de départ sociologique, en ouvrant sur un autre regard et une meilleure considération des victimes de la part du corps social. Mendelsohn ouvre donc la voie à une réflexion sociologique, et définit la victime comme « *une personne se situant individuellement ou faisant partie d'une collectivité, qui subirait les conséquences douloureuses déterminées par des facteurs de diverses origines : physiques, psychologiques, économiques, politiques ou sociales, mais aussi naturelles (catastrophes)* »¹⁰⁷.

S'appuyant sur l'idée que l'approche sociologique prend ancrage dans les représentations, Dominique-Hélène Dray, argue que le fait qu'une personne qui se conçoit victime est de fait une victime.¹⁰⁸

Cette conception rejoint nos propos, et nous chercherons à questionner nos témoins à ce sujet lors de notre enquête.

Noëlle Languin, sociologue, reprend les propos de Sébastien Roché pour définir la victime : nous sommes victime de « *ce qu'on ne souhaite pas nous voir arriver* »¹⁰⁹. Elle indique que cette conception « *pose nombre de questions dont les réponses varient souvent d'un individu à un autre ou d'un groupe social à un autre (la limite supportable de tolérance, ce que l'on accepte ou non de subir, les frontières du moi - l'espace privé - et de la communauté - l'espace public, etc.)* »¹¹⁰ La question du seuil de tolérance est donc posée, face à ce que chacun estime être une violence sexuelle, mais également en fonction de la façon dont on se positionne face au groupe.

En 1984, Micheline Baril s'interroge dans sa thèse sur la place de la victime et la réaction sociale face au crime. Elle cherche plus particulièrement à « *observer le phénomène criminel sous le regard de la victime* » et « *mieux comprendre les finalités, le rôle et le fonctionnement de la justice criminelle.* »¹¹¹

Ainsi, elle étudie le passage à l'acte, mais également la réaction de la victime.

Micheline Baril souligne le long chemin à parcourir pour que les victimes soient pleinement reconnues dans leurs droits à réparation. « *Son œuvre, à bien des égards, a ouvert la voie à la reconnaissance des droits des victimes d'actes criminels.* »

➤ **L'agressions sexuelle, négation de l'identité.**

Michela Marzano vient quant à elle interroger les différentes définitions du mot Victime, qu'elle ramène d'abord à la connotation sacrificielle étymologique, mettant en parallèle des informations qu'elle juge vagues y compris sous l'angle juridique.

Elle propose une définition qui fait écho à notre recherche et qui vient préciser les définitions communes : « *Une victime est une personne réduite à un état d'impuissance radicale, un individu qui perd son statut*

¹⁰⁷ MENDELSON, Benjamin. Une nouvelle branche de la science bio-psycho-sociale : la victimologie, In *Revue internationale de criminologie et de police technique*. 1956, vol XI, n°2, p. 95-109

¹⁰⁸ DRAY Dominique-Hélène. *L'acte de délinquance : acte inaugural au processus de victimisation*. Paris : Panthéon-Sorbonne, laboratoire d'anthropologie juridique, 1990.

¹⁰⁹ ROCHE, Sébastien. Les victimes : de la communauté à l'assurance en passant par l'Etat, In *Déviance et Société*. 1995, vol 19, n°4, p. 355-370

¹¹⁰ LANGUIN, Noëlle. *L'émergence de la victime : quelques repères historiques et sociologiques* [en ligne]. Exposé : La place de la victime dans le procès pénal, Strasbourg, journée d'étude du 16 décembre 2005. [Consulté le 12-05-2022]. Disponible à l'adresse : <http://cdf.unistra.fr/travaux/procedures/contentieux-penal/la-place-de-la-victime-dans-le-proces-penal/aspects-historiques-et-sociologiques-de-lemergence-de-la-victime/>

¹¹¹ BARIL, Micheline. L'envers du crime : étude victimologique, In *Les Cahiers de recherches criminologiques* [en ligne]. 1984, n°2, 474 p. [Consulté le 08-04-2022]. Disponible à l'adresse : <https://depot.erudit.org/id/000977dd>

d'humain et qui se trouve ainsi transformé en un simple objet, une chose dont on dispose librement. La victime serait ainsi celui (ou celle) dont la volonté et le désir ne sont pas pris en compte ; celui (ou celle) dont le corps et ses « limites » sont bafoués ; celui (ou celle) qui perd la possibilité d'exprimer son point de vue, d'agir dans le monde et d'habiter son corps comme un espace propre ; celui (ou celle), finalement, dont le statut de sujet moral et social est remis en question. Ce qui veut probablement dire que, pour sortir de l'impuissance dans laquelle son bourreau l'a renfermée, la victime a besoin de trouver les moyens nécessaires pour retrouver sa place de sujet dans le monde. »¹¹²

Les caractéristiques de cette définition renvoient à la réification des personnes et à la notion d'impuissance, qui nous semblent tout à fait pertinente au regard de autres lectures que nous avons pu avoir sur ce sujet.

Lorsque la victime est tenue sous contrainte, niée dans son statut de personne, en subissant des violences sexuelles (intra ou extra familiales), Léonard Shengold parle de « meurtre d'âme » (1989) et dit « L'abus sexuel, la privation d'affection, la torture psychique et physique peuvent aboutir au meurtre d'âme ; le lavage de cerveau permet à l'esclavage émotionnel de perdurer. »¹¹³

De son côté, Claude Balier qualifie l'inceste de « meurtre d'identité » : en s'appropriant le corps de l'enfant, l'agresseur tue psychiquement sa victime.¹¹⁴ Ces maltraitances sexuelles équivalent effectivement à une tentative de meurtre dans le sens où elles amènent un sentiment d'annulation de soi, un anéantissement, et une disjonction émotionnelle qui nécessite alors que la victime mette en place des stratégies de survie.¹¹⁵ Claude Barrois va également dans ce sens : « [...] le traumatisme psychique, c'est le sentiment d'être totalement annulé, réifié, d'avoir à faire le deuil de soi-même en quelques secondes, de devenir une chose parmi les choses (un cadavre) ». ¹¹⁶

➤ L'après révélation : en marchant se fait le chemin...

La révélation, cet instant décisif, ce passage de l'obscurité à la mise à jour de faits interdits...

Ce dévoilement vient-il apporter un soulagement ? Et si c'est le cas, ce soulagement est-il immédiat ?

Nous avons vu que la honte pouvait réactiver la douleur et les difficultés à faire face.

Cependant, la prise de parole libre-t-elle en permettant d'avancer, d'aller mieux, de se réapproprier sa vie, de « tracer un chemin sur la mer », comme le dit Machado¹¹⁷ ?

La révélation d'agression sexuelle peut venir modifier l'ordre établi au sein d'un groupe ou de la famille.

Nous relevons deux positions sociales concernant cet état de victime : pour être acceptable, le témoignage des victimes doit se fondre dans le discours ambiant et aux attentes sociales « en devenant mortifère pour que le sujet reste en vie »¹¹⁸. La deuxième position consiste à montrer ce que la victime instaure pour dépasser cet état, en mettant en relief la souffrance créée par la situation afin de montrer de quelle façon la personne se reconstruit psychiquement. Cette deuxième posture amène un regard social positif et empathique sur cette personne.¹¹⁹

La position de victime est induite par le regard des autres, et donc par une reconnaissance sociale.

La révélation amène la société à porter un nouveau regard sur la personne, qui est une « victime de... »

Au fond, la révélation impose une prise de position : on croit ou on ne croit pas la personne qui révèle.

¹¹² MARZANO, Michela. Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon, In *Archives de politique criminelle*. 2006, vol 28, n°1, p. 11-20

¹¹³ SHENGOLD, Léonard. *Meurtre d'âme : le destin des enfants maltraités*. Paris : éditions Calmann-Levy. Le passé recomposé, 1998.

¹¹⁴ BALIER, Claude. L'inceste : un meurtre d'identité, In *La Psychiatrie de l'enfant*. 1994, tome 37, fascicule 2, p. 333-351

¹¹⁵ SALMONA, Muriel. Les traumatismes des enfants victimes de violences : un problème de santé publique majeur, In *Rhizome*. 2018/3-4, n°69-70, p. 4-6

¹¹⁶ BARROIS, Claude. Traumatisme et inceste, In GABEL, Marceline. *Le traumatisme de l'inceste*. Paris : Presses Universitaires de France, novembre 1998. Sciences & Techniques

¹¹⁷ MACHADO, Antonio. Se hace camino al andar (En marchant se fait le chemin), In *Champs de Castille*. Paris, Gallimard, 1981. Poésie.

¹¹⁸ DESCARPENTRIES, Francis. Chapitre 9. Quelques questions préliminaires sur l'expertise de crédibilité, In COUTANCEAU, Roland. *Trauma et résilience : victimes et auteurs*. Malakoff : Dunod, 2012, p. 99-111.

¹¹⁹ DUFOUR, Magali , CORBIERE, Marc et NADEAU, Louise. Stratégies d'adaptation des victimes d'abus sexuels résilientes et toxicomanes, In *Revue Québécoise de Psychologie*. 2001, n°22, p. 149-162.

Lorsque l'enfant qui a subi des agressions sexuelles révèle sans être cru, cela engendre une réaction de rejet qui décale la culpabilité : c'est alors l'enfant qui devient coupable.

Tandis que le secret maintient chacun dans sa place et son rôle, le dévoilement public fait violence à la famille ou au groupe d'appartenance pour ce qu'il représente en terme d'équilibre du groupe.

En effet, la levée du secret oblige souvent à réagir.

En détournant l'objet de violence sur la personne qui a subi les agressions, celle qui révèle, alors cela permet de réguler cette violence car personne ne prendra parti pour elle.

Il s'agit d'une forme de sacrifice de cette personne, qui permet aux autres de construire la paix : de fait, René Girard qualifie ce bouc émissaire de « *victime sacrificielle* » (1972). Toutes les difficultés, familiales ou au sein du groupe, toutes les rancœurs, vont alors converger vers cette seule personne, la rendant responsable de tout et dédouanant les autres membres du groupe ou de la famille.¹²⁰

Un travail de recherche cherchant à penser la trajectoire des victimes, de l'état de victime à la restauration psychique, met en avant 4 paradoxes victimels :

La victime qui dénonce, est considérée comme coupable ;

La victime peut être un héros dont on ne voit plus que les exploits (résilience) et non plus la souffrance;

La victime, si elle ne s'autorise pas au vécu ou à l'expression du traumatisme, risque de se voir obligée au silence.

La victime, qui ne fournit pas de preuves, se confrontent à la théorie du fantasme comme seul modèle explicatif.¹²¹

Cela révèle donc une antinomie qu'il convient de souligner : si une victime qui dénonce vient modifier l'ordre établi, alors elle peut être considérée comme responsable de ce bouleversement, ce qui crée chez elle des émotions contradictoires. Cela crée alors davantage d'entraves au fait d'accéder à une reconnaissance et cette victimité risque de devenir une identité (et non un état).

Cependant, si nous suivons le raisonnement de la philosophe Hannah Arendt, alors prendre la parole permettrait peut-être de sortir de la honte. Elle nous indique également que révéler, mettre en mot et échanger avec nos pairs nous amènerait à devenir sujet. « *Quelque intensément que les choses du monde nous affectent, quelque profondément qu'elles puissent nous émouvoir et nous stimuler, elles ne deviennent humaines pour nous qu'au moment où nous pouvons en débattre avec nos semblables* »¹²² S'agit-il de donner du sens à ce qui arrive pour s'approprier, apprivoiser son histoire et se permettre d'aller mieux ?

➤ La reconnaissance et ses déclinaisons

Selon Vincent de Gaulejac « *L'individu multidéterminé, confronté à des contradictions multiples, est obligé de faire des choix, de trouver des réponses dans une démarche de construction de sa destinée. L'individu est, ainsi, condamné à devenir sujet, à affirmer sa liberté, une liberté qu'il ne faut pas penser en opposition aux déterminations, mais comme la capacité que développe chaque individu en quête d'autonomie. Je résumerai cette analyse dans la formule : "L'individu est le produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet."* »¹²³.

Comment, cependant, dépasser son histoire lorsque celle-ci se construit sur un traumatisme ?

Sortir de l'impuissance, mener un combat face au vécu traumatique, affronter sa réalité : nous voyons là le point de départ à la reconnaissance.

Nous cherchons à mieux définir ce qu'est la reconnaissance. Ce concept s'inscrit avant tout dans une dimension philosophique.

Paul Ricoeur estime que la lutte la reconnaissance est au cœur des rapports sociaux modernes et qu'elle s'inscrit à plusieurs niveaux : le niveau des rapports affectifs liés à la transmission de la vie, à la sexualité et à la filiation, le niveau juridique relatif aux droits civiques, centrés sur les idées de liberté, de justice et de

¹²⁰ GIRARD, René. *La Violence et le Sacré*. 2^{ème} édition. Les Vans : Pluriel, 1996.

¹²¹ BELAYGUE, Claude, CRESCENCE, Anne, BRANDIBAS, Gilles et SUDRES, Jean-Luc. De victimisation en résilience : les paradoxes victimels et la restauration psychique, In *Les Cahiers de l'Actif*. Mars-avril 2021, n°538-539, p. 179-195.

¹²² ARENDT, Hannah. *Vies politiques*. Paris : Gallimard, Les Essais, 1974.

¹²³ GAULEJAC, Vincent de. Malaise dans la transmission, In *Empan*. 2003/2, n°50, p. 32-37

solidarité, et celui qui concerne l'estime sociale, la valeur personnelle et la capacité de poursuivre le bonheur selon sa conception.¹²⁴

Dans une même visée de compréhension philosophique, nous nous tournons vers Axel Honneth, philosophe et auteur de la théorie de la « lutte pour la reconnaissance ». Il distingue 3 formes de reconnaissance dans nos sociétés : l'amour, le droit, et une reconnaissance qualitative entre les membres d'une société qu'il qualifie de solidarité.

Honneth affirme qu'au niveau individuel le besoin de reconnaissance est un élément important de la construction de l'identité et du regard positif ou négatif qu'on porte sur soi-même.¹²⁵

Nous nous tournons vers une définition plus ciblée sur la sociologie : « *la reconnaissance a lieu à chaque fois qu'un individu, un groupe ou une institution valide une identité revendiquée par autrui (celle d'« artiste », par exemple) ou le crédite d'une certaine valeur sociale. L'acte de reconnaissance peut être formel (cérémonie de remise de prix) ou informel (compliments) et il s'accompagne souvent d'une attente de réciprocité (respect mutuel). La dimension fondamentalement relationnelle de la reconnaissance en fait un objet privilégié de la sociologie : il n'existe pas de reconnaissance en dehors des relations sociales à travers lesquelles elle s'instaure.* »¹²⁶

La reconnaissance s'inscrit donc dans la réciprocité. Pour Marcel Mauss le don (et le contre-don) est une forme de contrat social, basé sur la réciprocité, qui permet d'appartenir pleinement à une société.¹²⁷

Nous posons toutefois également cette question : Peut-on cesser d'être une victime ? Et dans ce cas, le fait que la victime ne s'inscrive pas dans la pérennité permet à la personne de sortir de ce statut pour accéder à une autre étape.

Si la prise de parole, le récit de l'intime à autrui, le dévoilement permet de se considérer, à un moment, comme victime, alors le fait d'affronter cette réalité peut permettre de cheminer vers une forme de réparation, de reconnaissance, de construction ou reconstruction.

Dans le cas de maltraitements sexuels, lorsque le secret n'est plus secret, il permet alors au mineur qui révèle de se positionner autrement dans la société. En effet, en revendiquant son histoire, en verbalisant d'avoir subi des agissements interdits, et donc en acceptant d'être victime de ces faits, nous postulons que le mineur s'affirme de fait sa place en tant que personne dans la société.

La non-reconnaissance des faits d'agression sexuelles vécues peut renvoyer aux victimes une forme de mépris social.

Pour Liliane Daligand, « *Dire l'inceste, c'est faire un effort dans l'indiscernement pour se sortir de la confusion, pour reprendre place en tant que personne, pour exister.* »¹²⁸

Ainsi, nous pourrions comprendre que dire, parler, serait aller vers l'existence, la vie.

➤ **Concepts de réhabilitation, construction, résilience**

Rendre visible l'invisible, dévoiler, serait donc peut-être faire un pas vers la résilience, réhabilitation, la (re)construction.

Ces termes sont différents et leurs définitions n'évoquent pas les mêmes résonances.

La **réhabilitation** est le fait de *mettre un terme aux soupçons, critiques, mépris dont quelqu'un fait l'objet en prouvant qu'il mérite de nouveau la confiance, l'estime d'autrui, ou de reconnaître la valeur, l'utilité de quelqu'un ou quelque chose après une période d'oubli ou de discrédit.*¹²⁹

¹²⁴ RICOEUR, Paul. Devenir capable, être reconnu, In *Esprit* [en ligne]. Juillet 2005, n°7. [Consulté le 30-04-2022]. Disponible à l'adresse : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revue_200_1152AB.pdf

¹²⁵ HONNETH, Axel. *La Lutte pour la reconnaissance*. Paris, Editions du Cerf, 2010.

¹²⁶ LIZE, Wenceslas. Reconnaissance, In *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 27.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/reconnaissance-sociologie/>

¹²⁷ MAUSS, Marcel. *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige Grands Textes, 2007.

¹²⁸ DALIGAND, Liliane. L'enfant abusé et sa parole annulée, In *Champs psy*. 2012, vol 61, n°1, p. 93-107

¹²⁹ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Réhabiliter, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 30.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9habiliter/67725>

Nos différentes recherches de ce terme nous amènent à de nombreux écrits concernant la réhabilitation psychosociale. « *La réhabilitation psychosociale pourrait se définir d'une manière très générale comme l'ensemble des actions mises en œuvre auprès des personnes souffrant de troubles psychiques au sein d'un processus visant à favoriser leur autonomie et leur indépendance dans la communauté.* »¹³⁰

Ce concept s'adresse donc plus précisément aux personnes souffrant de troubles ou de handicap psychiques, cherchant à les aider à tendre vers un projet de vie, et en utilisant pour cela un ensemble de procédés visant à les aider à se rétablir.

La **construction** renvoie au fait de bâtir, d'agencer, d'organiser. Sortant des considérations liées à la construction de bâtiments, nous faisons le parallèle avec le fait de constituer son identité, façonner ou développer sa personnalité.

Ce terme de construction n'est pas un concept, il indique la capacité d'une personne à se situer en tant qu'être humain, à penser, et donc à se construire psychiquement.

Si un traumatisme vécu vient briser un individu, alors la construction ou reconstruction peut être un terme employé pour symboliser sa restauration psychique.

Toutefois, pour se reconstruire, nous estimons qu'il faut déjà s'être construit. Nous nous demandons s'il est pertinent d'utiliser ce terme de « reconstruction » pour un enfant, en phase de construction psychique.

La **résilience** est un terme victime de son succès depuis quelques années.

Ce terme, très largement employé en France, est également controversé.

Dans le domaine de la physique, ce mot désigne l'aptitude d'un corps à résister à un choc en se déformant et en retrouvant sa forme initiale.

La deuxième acception mentionnée dans les dictionnaires relève du domaine psychologique et nous donne des définitions qui diffèrent quelque peu : « *Aptitude d'un individu à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.* »¹³¹, « *Capacité à surmonter les chocs traumatiques.* »¹³², « *Force morale. Qualité de quelqu'un qui ne se décourage pas, ne se laisse pas abattre.* »¹³³

Nous reprenons son étymologie : résilience (utilisé depuis 1906 en français) trouve sa source dans l'anglais *resilience* qui vient du verbe latin *resilio*, littéralement « *sauter en arrière* », et « *rebondir, résister* » (au choc, à la déformation). L'origine première du latin a également permis de constituer le mot « *résiliation* ».

Lorsque ce terme apparaît dans les écrits Américains, au XXème siècle, les interprétations françaises sont hésitantes, traduisant parfois par « résistance ».

Or, la résistance provient du latin 'stare', soit la *capacité de se tenir droit*, alors que la résilience est issue du latin 'salire' qui signifie *sauter*, d'où l'idée de rebondir après un choc.

Toutefois, selon Serge Tisseron, les deux acceptions sont valables : la résilience est à la fois la capacité de résister à un traumatisme et celle de se reconstruire après lui.¹³⁴

Nous comprenons donc que la résilience implique non seulement la résistance face à un choc, mais également un élan, ressort, capacité à trouver des ressources pour dépasser ce traumatisme.

Une des premières définitions des sciences sociales provient de Stefan Vanistendael, et évoque « *la capacité d'une personne ou d'un groupe à bien se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en présence d'un événement déstabilisant, de conditions difficiles, de traumatismes parfois sévères.* »¹³⁵

¹³⁰ DUPREZ, Matthieu. Réhabilitation psychosociale et psychothérapie institutionnelle, In L'information psychiatrique. 2008, vol 84, n°10, p. 907-912.

¹³¹ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Résilience, In Larousse [en ligne]. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9silience/68616>

¹³² LUCET, Catherine. Résilience, In Le Robert [en ligne]. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/resilience>

¹³³ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Personnel, In CNRTL [en ligne]. 2012. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9silience>

¹³⁴ TISSERON, Serge. Introduction, In *La résilience*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009, p. 7-10.

¹³⁵ VANISTENDAEL, Stefan., Clés pour devenir : cinq approches pour s'engager avec les enfants, BICE : Bureau International Catholique de l'Enfance, Les cahiers du BICE, Genève, 2001. Site en maintenance.

Toutes les définitions de ce concept nous ramènent au fait de surmonter un traumatisme psychique, non pas pour retrouver sa forme initiale, mais pour rebondir et poursuivre sa vie.

En cherchant à déterminer le rôle de certains événements stressants vécus lors de la petite enfance sur la formation de la personnalité, le psychiatre John Bowlby a évoqué cette capacité de résilience dans sa théorie de l'attachement, en évoquant l'« ego-résilience », notion faisant lien entre structure de personnalité de l'enfant et attachement sécure à la figure d'attachement.¹³⁶

En France, dès les années 80, Boris Cyrulnik rend célèbre ce concept de résilience dans le domaine de la psychologie au travers de ses observations de survivants de camps de concentration, puis d'enfants orphelins en Roumanie et d'enfants vivant dans la rue en Bolivie.

Il définit la résilience comme la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité. Il cherche à répondre à deux questions : *lorsque l'épreuve arrive, faut-il nous y soumettre ? Et si nous combattons, quelles armes sont les nôtres ?*¹³⁷

Le message de Cyrulnik est porteur d'espoir, mettant en avant que le malheur n'est pas une fatalité et qu'il est donc toujours possible de sortir de situations traumatiques, en particulier grâce à des tuteurs de développement.

Jacques Lecomte estime qu'« on est pas résilient tout seul » et les deux fondements essentiels à la résilience sont le lien avec des tuteurs de résilience, des mains tendues, et le sens donné à la souffrance pour la sublimer. Concernant plus particulièrement les mineurs, il adjoint une troisième facette qui est la loi symbolique, portée par l'adulte qui donne des repères et objectifs pour l'avenir et instaure des règles de conduite.¹³⁸ Il insiste sur la notion d'espoir, regrettant que cette notion soit peu développée par les psychologues.

Lazarus, quant à lui, fait la distinction entre espoir et optimisme : cette deuxième posture laisse peu de place pour le doute, contrairement à l'espoir¹³⁹.

Enfin, nos lectures nous amènent à concevoir la résilience comme un *processus* plutôt que comme un *état*. À ce propos, Michaël Rutter fait l'hypothèse qu'il existe des tournants de l'existence, durant lesquels les personnes sont amenés à prendre des trajectoires de vie plus adaptées¹⁴⁰, à l'instar de Bandura qui explique que « les choix opérés à des moments cruciaux de l'existence n'apparaissent généralement pas si importants au moment où ils sont faits. Ceci est dû au fait que leur signification découle du flux d'influences qu'ils inaugurent. C'est rétrospectivement que les tournants de l'existence apparaissent comme tels. »¹⁴¹

Ainsi, le passage au dévoilement, le moment de la révélation correspondrait donc à ces « tournants de l'existence » décrits, dans la mesure où ils amènent sur une mise en perspective du sens et où ils permettent de modifier la trajectoire de vie. Une parole non entendue pourrait venir modifier la trajectoire de façon négative, en nuisant à la personne et en annihilant sa capacité à rebondir, à accéder à la résilience, en entravant toute forme d'estime ou de confiance qu'elle pourrait alors développer vis-à-vis d'elle-même.

Serge Tisseron remarque que ce concept de résilience suggère « une sorte d'immunologie psychique qui protégerait des traumatismes un peu comme une vaccination met à l'abri des risques d'infection. »¹⁴² La résilience a-t-elle un effet 'magique' dans la pensée collective qui permettrait de se prévaloir des chocs reçus?

Judith Butler, philosophe américaine, cherche à définir dans un ouvrage récent ce qu'est l'« invivable », le paroxysme de la souffrance, et critique les normes qui rendent des vies précaires et invivables.

¹³⁶ BOWLBY, John. The Nature of the child's tie to his mother, In *International Journal of Psycho-Analysis* [en ligne]. 1958, n°39, p. 350-373. [Consulté le 26-04-2022]. Disponible à l'adresse :

<http://www.psychology.sunysb.edu/attachment/online/nature%20of%20the%20childs%20tie%20bowlby.pdf>

¹³⁷ CYRULNIK, Boris. *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob, Collection Poches, 2002.

¹³⁸ LECOMTE, Jacques. *Guérir de son enfance*. Paris : Odile Jacob, Psychologie, 2010.

¹³⁹ LAZARUS, Richard. Hope : an Emotion and a Vital Coping Resource Against Despair, In *Social Research* [en ligne]. Été 1999, vol. 66, n°2, p. 653-378. [Consulté le 02-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/40971343>

¹⁴⁰ RUTTER, Michael. Resilience : some conceptual considerations, In *Journal of Adolescent Health* [en ligne]. Décembre 1993, vol. 14, n°8, p.626-631. [Consulté le 17-03-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1054139X9390196V>

¹⁴¹ BANDURA, Albert. *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*. Paris : De Boeck, 2003.

¹⁴² Op. Cit..

Elle porte un regard critique sur le concept de résilience, arguant qu'il « *renie et supprime la réalité de la souffrance* »¹⁴³ Selon elle, la résilience relève du jargon néo-libéral et supposerait que les personnes qui ne parviennent pas à réparer leur vie brisée manqueraient de témérité ou de vertu morale. Ne triomphe pas des traumatismes qui le souhaite, et ce terme viendrait, pour Butler, nier la réalité cruelle de certaines personnes.

La position traumatique crée les mêmes réponses symptomatiques chez une personne « victime » ou une personne « résiliente ». Le stress post-traumatique peut parfois se cristalliser et devenir pérenne, mais il peut également mener à l'oblativité, c'est-à-dire l'engagement au service des autres.

« *La position dépressive, suivant qu'elle est acceptée ou refusée, va donc convoquer une voie ou une autre : être victime ou ne pas l'être. Mais quelle que soit la voie choisie, restera à traiter la culpabilité engendrée par le traumatisme*¹⁴⁴ et les potentiels symptômes anxio-dépressifs¹⁴⁵ ». De ce point de vue, nous pourrions comprendre que les personnes ayant subi des agressions sexuelles font face à deux conséquences : la voie de la résilience ou celle de la victimisation.¹⁴⁶

Énoncer des faits d'agression sexuelle pour un mineur peut amener à se percevoir comme victime, mais cet état de victime est-il un passage nécessaire pour guérir d'une blessure traumatisante ?

La littérature nous amène à comprendre que le traumatisme, une fois identifié, invite à prendre position : devenir victime ou aller vers la résilience. Nous pensons que ne pas se positionner est une façon de le faire... en devenant ou en restant « victime ».

Il est toutefois possible de passer par l'état de victime avant de devenir résilient.

Cependant, l'utilisation de ce mot controversé et qui peut par ailleurs mener à la stigmatisation des personnes qui ne parviennent pas à sortir de leur condition et restent enfermées dans une souffrance bien légitime, nous amène à l'utiliser avec précaution.

La question qui prévaut serait surtout de savoir si la reconnaissance du préjudice produit est une condition nécessaire à la reconnaissance sociale.

Révéler serait donc peut-être un moyen de passer de l'impuissance à l'action, d'un état de « personne qui a subi » à une nouvelle construction identitaire de sujet.

Après avoir décliné les différents concepts mobilisés dans cette recherche, nous poursuivons notre réflexion en définissant la problématique de ce travail et les deux hypothèses qui en découlent.

B. Problématique et hypothèses de recherche

Nous reformulons ainsi nos données initiales, afin de nous permettre de problématiser ce travail :

Selon les statistiques énoncées par différentes associations, un enfant sur neuf est victime d'agression sexuelle intra ou extra familiale en France.

Une majorité de ces mineurs gardent le secret sur ce qu'ils ont vécu, ou en parlent plusieurs mois ou années plus tard.

Lorsqu'ils prennent la parole, les enfants ou adolescents dévoilent ces agissements en s'adressant généralement à leurs familles, à des personnes de leur entourage, à des professionnels de la santé, à des services de police ou gendarmerie, ou de l'éducation nationale.

Certains de ces mineurs se tournent vers des travailleurs sociaux pour révéler les agressions sexuelles qu'ils ont subies.

¹⁴³BUTLER, Judith et WORMS, Frédéric. *Le vivable et l'invivable*. Paris : Presses Universitaires de France, Questions de soin, 2021.

¹⁴⁴ DALIGAND, Liliane. Culpabilité et traumatisme, In *Revue Francophone du Stress et du Trauma* [en ligne]. 2001, n°1(2), p. 99-101. [Consulté le 20-04-2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.alfest-trauma.com/culpabilite-et-traumatisme-par-liliane-daligand-tome-1-5-2013/>

¹⁴⁵ BECKER, Emmanuel de et LEURQUIN, Françoise. L'impact des maltraitances physiques infantiles, In *Annales Médico-psychologiques*. 2010, vol. 168, n°10, p. 746-751.

¹⁴⁶ Op. Cit.

Nous postulons bien évidemment que les mineurs victimes d'agression sexuelle ont besoin d'être entendus et accompagnés par des professionnels ou futurs professionnels compétents au moment de leur prise de parole, professionnels qui comprennent le processus psychique complexe dans lequel ils sont engagés au moment de la révélation.

Nous nous demandions, dans notre questionnement de départ, de quelle façon les mineurs sont accompagnés par les travailleurs sociaux lorsqu'ils sortent du secret pour leur révéler des faits d'agression sexuelle.

Sortir du secret nous semble être une première étape vers la mise en mots des faits subis en tant que victime et cette révélation amène de ce fait les victimes à faire face une nouvelle fois aux maltraitements.

Cette réalité traumatique verbalisée peut-elle être une démarche permettant la réhabilitation, la (re)construction, ou la reconnaissance ?

Nous avons vu, d'autre part, que les situations vécues sur les terrains par les travailleurs sociaux autour de l'intime sont parfois inédites, surprenantes et les confrontent à leurs propres perceptions de la sexualité.

Lorsque les enfants ou adolescents se confient, les récits de vie autour d'une sexualité « interdite » de ces agressions sexuelles sur mineurs viennent en effet se heurter aux représentations de l'intime qu'ont les travailleurs sociaux.

L'écho à des représentations personnelles peut constituer une barrière. Si cette supposition apparaît comme une évidence, elle a cependant un impact sur la façon dont les travailleurs sociaux traitent les révélations.

La révélation des mineurs requiert que les travailleurs sociaux réagissent, de par la fonction professionnelle qui leur est assignée.

Cependant, les réactions de ces travailleurs sociaux dépendent de plusieurs facteurs : des connaissances théoriques qu'ils ont emmagasinées, de leurs savoirs expérientiels et de leur savoir-faire relationnel.

Ces facteurs, ainsi que les difficultés à faire face à une sexualité différente peuvent amener les travailleurs sociaux à avoir une réponse qui ne soit pas adaptée à la situation.

Nous pensons qu'il existe un delta entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social, c'est-à-dire une différence entre le rôle qui devrait être incarné par un travailleur social et le rôle qu'il se réapproprie dans l'exercice de ses fonctions, qui l'amène à mettre en place des actions concrètes.

Nous nous intéressons au moment où un mineur vient dévoiler des faits d'agressions sexuelles à un travailleur social : quels sont les impacts de cette révélation sur le mineur en terme de reconnaissance et comment le travailleur social se réapproprie son rôle face à cette révélation ?

Nous formulons deux hypothèses en lien avec notre problématique.

La question de l'intime impose un écart entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social confronté à des révélations d'agressions sexuelles de la part d'un mineur.

La révélation de faits d'agression sexuelle d'un mineur à un travailleur social est un acte de reconnaissance.

Nous chercherons à vérifier ces hypothèses en les confrontant à des données d'observation par le moyen d'un questionnaire explorant les représentations communes concernant les agressions sexuelles. Celui-ci nous aidera ensuite à orienter des entretiens auprès de deux publics cibles.

Nous détaillerons pour ce faire notre démarche et notre méthode dans la partie suivante.

C. La méthodologie : élaboration d'un questionnaire à visée exploratoire et construction des entretiens

Notre état de l'art nous a permis d'effectuer un travail comparatif afin de questionner et d'expliciter les différents concepts liés à notre recherche, et nous a amenée à problématiser notre question de départ et définir nos hypothèses.

L'approche théorique nous a donné de nouvelles perspectives sur les phénomènes étudiés.

Pour que ces pistes théoriques deviennent opérationnelles, nous souhaitons les interroger plus avant. Notre démarche inductive requiert que nous prenions appui sur nos observations et expériences de terrain. Afin d'ouvrir le champ de notre réflexion à notre travail de recherche, il est nécessaire de prendre appui sur de nouvelles données afin de les rendre plus intelligibles, élargir les perspectives d'analyse et remettre en question nos présupposés.

Pour cela, nous souhaitons faire une observation de terrain afin de récolter des matériaux concrets.

Dans un premier temps, nous voulons obtenir des indicateurs sur les connaissances sociales et les représentations concernant les agressions sexuelles. Pour cela, nous utiliserons un questionnaire qui n'a pas vocation à être représentatif, qui se veut exploratoire plutôt que probatoire, en nous tournant vers 3 groupes cibles.

Enfin, pour tester nos hypothèses, nous utiliserons la méthode des entretiens en nous adressant à un échantillon représentatif du public que nous ciblons, soit des anciens mineurs ayant révélé à des travailleurs sociaux avoir été victimes d'agressions sexuelles et des travailleurs sociaux ayant recueilli la parole de mineurs qui se sont confiés sur des faits de violences sexuelles.

1. Interroger les représentations sur les agressions sexuelles : élaboration d'un questionnaire exploratoire

Nos représentations du terme « Agression Sexuelle » s'ancrent dans nos pratiques professionnelles d'éducatrice spécialisée, mais également, comme tout un chacun, dans les connaissances et apprentissages liés à notre parcours de vie.

Nous nous questionnons sur la façon dont cette notion d'agression sexuelle est perçue par la plupart d'entre nous.

Cette notion, plus abordée ces derniers mois, voire dernières années suite à quelques mouvements médiatisés de libération de la parole mentionnés plus haut, reste selon nous un sujet tabou socialement dès qu'il s'agit de dépasser le stade des récits d'expérience. Rattacher cette question à des considérations liées à la sexualité au sens plus large ou à la prévention concrète des abus sexuels nous apparaît comme des sujets peu développés ou évoqués en surface, en France.

C'est par la confrontation de plusieurs points de vue que nous souhaitons avancer sur le chemin des représentations des notions d'agressions sexuelles.

Nous construisons donc un **questionnaire**, méthode à vocation de représentativité quantitative de recueil collectif d'informations, afin comprendre des faits.

▪ **Répondants ciblés par ce questionnaire**

Pour évaluer les différences qui existent peut-être entre plusieurs catégories de personnes au sujet des représentations des agressions sexuelles, nous choisissons de cibler 3 groupes :

→ **des travailleurs sociaux,**

→ **des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle liée au travail social,**

→ **des personnes mineures.**

Demander à des adultes « non travailleurs sociaux » de répondre à ce même questionnaire sur les représentations nous aiderait à comparer avec des personnes sensibilisées à ces sujets dans le cadre de leur

formation en travail social, de la validation des acquis de leur diplôme ou de leurs expériences professionnelles.

Enfin, laisser la parole aux principaux concernés, c'est-à-dire aux mineurs, constitue de fait, dans la poursuite de notre raisonnement, un élément important afin de mieux circonscrire leurs connaissances sur ce sujet.

Nous apportons une précision sur le public mineur ciblé : nous décidons de ne pas faire répondre à ce questionnaire des enfants scolarisés au 1er et 2e cycle scolaire. L'éducation nationale définit le cycle 3 (ou cycle de consolidation) du Cours Moyen première année à la 6e = CM1 CM2 et 6eme, soit à partir de 9 ans.

S'il est possible de faire de la prévention avec des enfants plus jeunes, il ne nous semble pas adapté de faire répondre les enfants en dessous de 9 ans, en raison de la forme de ce questionnaire.

Nous partons du postulat que toutes les personnes sont concernées par la question des abus sexuels quels que soient leur âge ou leur identité de genre.

Nous chercherons à identifier si les personnes qui répondent se définissent comme « homme », « femme » ou « non binaire » en demandant leur âge.

▪ **Elaboration du questionnaire et hypothèses :**

▫ Nous nous questionnons sur notre propre regard concernant les connaissances déclaratives des travailleurs sociaux en matière d'agressions sexuelles.

Se pose en effet pour nous au préalable la question des savoirs mais aussi des représentations qu'ont ces professionnels, en lien avec le sujet de notre étude.

Nous souhaitons comprendre si les travailleurs sociaux et les deux autres publics cibles sont en capacité de bien cerner la définition des agressions sexuelles.

Pour cela, une première question ouverte se dessine :

1-Selon vous, qu'est-ce qu'une Agression sexuelle ?

Nous faisons l'hypothèse que les travailleurs sociaux ne sont pas mieux outillés que le reste de la population (majeurs ou mineurs) pour comprendre cette notion d'agression sexuelle.

▫ Nous cherchons dans un second temps à savoir si les 3 groupes cibles de répondants connaissent des solutions permettant d'aider les mineurs qui souhaitent parler d'agression sexuelle.

Pour cela, nous formulons une deuxième question ouverte, tournée ainsi :

2-Si un mineur veut parler d'une situation de maltraitance sexuelle qu'il a vécue, vers quelles personnes ou quels services peut-il se tourner selon vous ?

Nous imaginons dans une seconde hypothèse que les travailleurs sociaux seraient plus à même que les non travailleurs sociaux de savoir quelles ressources saisir si un mineur venait à se confier.

Une troisième hypothèse serait que les mineurs ont de faibles connaissances des solutions possibles pour révéler des agressions sexuelles, particulièrement chez les plus jeunes.

▫ Par ailleurs, et nous l'avons vu, les chiffres « officiels » concernant la maltraitance sexuelle sur mineurs, basés sur le nombre de plaintes chaque année, sont en deçà de la réalité puisqu'une grande majorité d'enfants ne révèlent rien avant de nombreuses années, voire ne parleront jamais.

Les chiffres énoncés par Muriel SALMONA et son association, bien que les calculs soient controversés, sont saisissants, et nous servent de base pour porter un regard sur les représentations : un enfant sur 9 serait victime d'agression sexuelle...

Ces chiffres sont à relativiser puisque les faits ne sont pas toujours mis au grand jour par les victimes et nous souhaitons savoir si les répondants ont déjà personnellement rencontré une victime d'agression sexuelle.

La question qui suit nous permettra de connaître combien de personnes ont déjà été en contact avec une ou des victimes d'agression sexuelle, tout en laissant la possibilité de donner des indications complémentaires.

3-Connaissez-vous personnellement des personnes qui ont vécu des agressions ou des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures ?

Non Oui

Précision éventuelle :

Bien entendu, nous sommes conscients que les chiffres différeront nécessairement puisque les statistiques évoquent le nombre de personnes ayant vécu personnellement des situations de maltraitance sexuelle, tandis que notre questionnaire pose la question des personnes victimes connues par les répondants.

Le nombre de personnes ayant connaissance de victimes d'agression sexuelle devraient donc être plus important que le nombre de victimes elles-mêmes.

Cependant, le silence qui semble entourer ces faits d'agression sexuelle, les tabous, les difficultés à révéler ces agissements nous font penser que les répondants qui connaissent personnellement des personnes ayant vécu des maltraitances sexuelles ne sont peut-être pas si nombreux parmi les répondants au questionnaire.

Nous faisons une quatrième hypothèse : les réponses des publics cibles de non Travailleurs sociaux et de mineurs avoisineront les 11% mentionnés par Muriel SALMONA (correspondant à 1 mineur sur 9 victimes de maltraitance sexuelle, soit une fille sur 5 et un garçon sur 13).

Nous supposons par ailleurs dans une cinquième hypothèse que ce pourcentage dépassera les 11% dans le groupe des travailleurs sociaux, puisqu'ils sont eux-mêmes confrontés à ces révélations dans l'exercice de leur fonction et travaillent avec des publics fragilisés plus exposés à certains risques.

▫ Enfin, nous nous questionnons sur ce que les publics cibles pensent être des freins ou des facilitateurs à la révélation de la part de mineurs victimes d'agression sexuelle.

Deux dernières questions permettront d'avoir des pistes :

4- Qu'est-ce qui, selon vous, peut empêcher un mineur de se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

5- Qu'est-ce qui, selon vous, peut encourager un mineur à se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

Nous faisons une sixième hypothèse sur le fait que les réponses des travailleurs sociaux apporteront des pistes plus nombreuses et plus détaillées que les deux autres groupes cibles, moins confrontés à des faits de révélation.

▪ **L'objectif de cette exploration**

L'objectif principal est donc de récolter des informations sur les représentations de la part de 3 groupes cibles afin de mettre à jour les similitudes et les différences.

Il s'agit d'autre part de vérifier si les mineurs ont suffisamment d'éléments en leur possession pour savoir définir une agression sexuelle et envisager comment et auprès de qui réagir.

Nous voulons par ailleurs vérifier si les réponses des travailleurs sociaux sont plus précises et abouties que celles des autres groupes, compte tenu du fait que leur formation, la validation de leur diplôme (y compris par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience) et leurs expériences professionnelles sont censés les armer davantage.

Enfin, il s'agit pour nous de mettre à jour des pistes de travail qui nous aideraient ensuite à orienter les témoignages des personnes que nous envisageons d'interviewer plus tard dans le cadre de cette recherche.

▪ **Modes de diffusion**

Nous faisons le choix de l'utilisation d'internet afin que ce questionnaire circule largement.

Nous transmettons ce document sous forme Word par le biais des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), en demandant à nos contacts de relayer pour collecter des réponses et nous déposons ainsi ce questionnaire sur des groupes de travailleurs sociaux via Facebook.

Nous transmettons également le questionnaire par messagerie : Messenger, WhatsApp, et par mail.

Nous diffusons en parallèle ce questionnaire à nos contacts travailleurs sociaux afin qu'ils relaient ce questionnaire à leur propre réseau, que nous ne connaissons pas.

Ces travailleurs sociaux exercent dans différents types de structures ou en milieu ouvert, dans différents champs d'intervention : protection de l'enfance, handicap adulte et enfant, ou secteur de l'insertion.

Nous imprimons des questionnaires afin d'avoir des exemplaires en version papier, que nous transmettons dans le cadre d'une association sportive qui réunit des personnes majeures sans lien avec le travail social avec des origines professionnelles et sociales très différentes.

Concernant plus particulièrement les mineurs, nous interpellons les personnes majeures qui nous retournent les questionnaires, leur demandant si des enfants ou adolescents seraient susceptibles de répondre seuls à ces 5 questions.

Nous nous laissons la possibilité, avec quelques enfants que nous rencontrons et qui le souhaitent, de leur lire les questions, d'entendre leurs réponses et de recueillir nous-même leurs propos sur le questionnaire version papier. Cette façon de procéder permet à des mineurs en difficulté avec l'écriture de répondre à ce questionnaire sans se soucier de la forme de leurs écrits.

- **Les biais :**

Nous cherchons par ce questionnaire à obtenir une photographie des représentations sociales liées à la notion d'Aggression Sexuelle par les 3 groupes ciblés.

Nous souhaitons donc nous mettre en retrait afin de récolter ces réponses et pour cela, nous utilisons des moyens numériques ou papiers.

Les questionnaires sont anonymes, mais les répondants utilisent leurs véritables noms ou leurs pseudos pour renvoyer leurs réponses, ce qui donne parfois des informations sur leurs identités.

Certains biais persistent puisque nous passons par des personnes connues pour atteindre des personnes que nous ne connaissons pas et qui acceptent de répondre.

Toutefois, il nous faut préciser que les éléments que nous souhaitons recueillir n'ont pas de réelle visée scientifique, mais une visée informative afin de brosser un tableau permettant d'initier une réflexion ensuite plus ciblée au sujet des agressions sexuelles.

Nous envisageons de récolter un nombre suffisant de questionnaires pour nous permettre d'avoir des éléments de repères propres aux trois publics visés.

- **Le nombre de questionnaires transmis et recueillis.**

Il ne nous est pas possible de chiffrer le nombre de questionnaires diffusés puisque nous avons compté sur l'effet relais par le biais des réseaux sociaux et du bouche-à-oreille.

Notre objectif est de récolter 102 questionnaires : l'idée est de pouvoir afin d'avoir un échantillon assez large et représentatif, tout en permettant des calculs en pourcentage.

Pour cela, nous envisageons d'avoir un tiers de réponse pour chaque groupe cible, soit 34 réponses de mineurs, 34 réponses de majeurs travailleurs sociaux, 34 réponses de majeurs non travailleurs sociaux.

Dès que le nombre de questionnaires requis pour chaque sous-groupe est atteint, nous ne traitons plus les retours pour éviter de déséquilibrer le nombre de répondants dans ces trois catégories.

- **Récolte des questionnaires**

Nous commençons à diffuser les questionnaires au mois de Juin 2021. Nous obtenons 34 réponses pour chacun des sous-groupes le 29 Juillet 2021, soit 102 réponses au total. D'autres questionnaires nous sont transmis par la suite, que nous ne traitons pas, comme prévu initialement.

Nous décidons d'analyser les réponses manuellement, en créant un tableau afin d'y inscrire les réponses données pour chacune des questions et d'indiquer par quel public cible cette réponse a été sollicitée, parfois une seule fois, parfois à de nombreuses reprises.

Nous classons d'abord les réponses par public, puis par sexe, puis par âge.

Chacun des questionnaires, dès lors qu'il ne nous a pas été transmis en version papier, est recopié lorsqu'il a été envoyé par voie numérique.

Ainsi, nous sommes en possession de 102 questionnaires papier, que nous reprenons un par un en les identifiant par un code qui permette de revenir à la source si besoin.

Questionnaires des « travailleurs sociaux » = Compte en chiffres Arabes jusqu'à 34 – TS (pour Travailleurs Sociaux) – m pour Masculin, f pour Féminin.

Questionnaires des « non travailleurs sociaux » = Compte en chiffres Arabes jusqu'à 34 – NonTS - m pour Masculin, f pour Féminin.

Questionnaires des « Mineurs » = Compte en chiffres Arabes jusqu'à 34 – M (pour Mineurs) – m pour Masculin, f pour Féminin.

Une fois le tableau manuel construit, nous reprenons les données dans un tableau Excel. En annexes, se trouvent les 5 grilles recensant les réponses.

Pour comprendre les représentations principales des 3 groupes cibles, nous avons détaillé les réponses données aux questionnaires.

Nous rappelons donc qu'il ne s'agit pas de faire une analyse scientifique de ces réponses, mais de dégager des pistes que les principales représentations des 3 groupes.

Si cette analyse de questionnaires n'a pas de visée scientifique, probatoire, mais une visée exploratoire et informative, la méthodologie, expliquée en amont, nous permettra de dégager des pistes concernant les représentations des 3 groupes cibles, et ainsi orienter notre réflexion sur la poursuite de notre travail.

Seules les cases « masculin » et « féminin » ont été cochées. Personne n'a coché pour la case « non binaire ».

◇ Profil du groupe cible n°1 constitué de 34 personnes adultes qui n'ont pas de profession liée au Travail Social : les répondants ont entre 18 et 70 ans.

14 réponses proviennent d'hommes et 20 réponses de femmes.

◇ Profil du groupe cible n°2 constitué de 34 personnes adultes qui ont une profession liée au Travail Social : les répondants ont entre 20 et 70 ans.

9 questionnaires ont été remplis par des hommes et 25 par des femmes.

◇ Profil du groupe cible n°3 constitué de 34 personnes qui ont moins de 18 ans, que nous nommons « mineurs » : les répondants ont entre 9 et 17 ans.

13 questionnaires ont été remplis par des garçons et 21 par des filles.

Nous choisissons de ne pas faire d'analyse genrée des réponses à ce questionnaire, pour poursuivre notre analyse de façon plus générale et plus circonscrite. Cette question de l'analyse genrée nous intéresserait cependant et pourrait faire l'objet d'une poursuite de notre travail.

Nous optons de ce fait pour une analyse des réponses des 3 groupes cibles, sans différencier le genre des répondants. Cette analyse genrée aurait été pertinente, mais nous n'avons pas choisi la dimension de genre comme une dimension principale de notre analyse, en optant dans ce travail exploratoire, pour la différenciation entre les groupes de travailleurs sociaux, non travailleurs sociaux et mineurs.

2. Construction du cadre d'entretien

▪ Publics ciblés

Qui d'autre que les personnes qui les ont vécues peuvent apporter une meilleure perspective sur ce moment où elles ont dévoilé ces violences sexuelles et sur les raisons qui les ont amenées à cela ?

En interviewant des personnes victimes qui se sont confiées à des professionnels du travail social lorsqu'elles étaient mineures sur des faits d'agissements sexuels déviants, et en les considérant comme expertes, alors des informations précieuses pourraient être recueillies.

Cependant, se circonscrire à ce seul groupe cible ne nous semble pas permettre d'avoir un éclairage suffisant sur la question de la révélation.

En cherchant, d'autre part, à comprendre de quelle façon certains travailleurs sociaux ont vécu ce temps d'échange lié à une révélation d'agression sexuelle de la part de mineurs, il nous serait alors possible d'obtenir des matériaux à partir desquels penser autrement la façon d'accompagner les travailleurs sociaux en formation initiale ou continue.

L'objectif serait de mieux informer les travailleurs sociaux, à partir de ce travail de recherche, et peut-être construire un module de formation adapté à des travailleurs sociaux sur le recueil de la parole de mineurs victimes de maltraitance sexuelle.

Pour ce second groupe cible, nous limitons l'étude des interlocuteurs aux travailleurs sociaux qui ont recueilli la parole de mineurs dans un cadre professionnel.

▪ Notre objectif

Nous avons conscience que la recherche de témoignage s'avèrera ardue car le public est visé de façon très précise.

La difficulté réelle n'est pas de trouver des témoignages de travailleurs sociaux mais plutôt de personnes qui ont révélé des violences sexuelles à des travailleurs sociaux...

S'il est possible de rencontrer ces professionnels en se tournant vers les dispositifs de droit commun, il n'en demeure pas moins que ces métiers du social ne sont pas toujours connus du grand public, ou qu'ils sont peu sollicités en dehors de situations particulières liés au parcours de vie (généralement handicap, mesures d'assistance éducative ou difficulté d'insertion). Cela induit donc qu'en dehors des Assistants de Service Social qui peuvent officier dans des établissements scolaires, la plupart des professions du travail social s'exercent dans des institutions ou services spécifiques, destinés à un public ciblé.

Cela réduit donc encore le nombre de personnes susceptibles de répondre à notre recherche, dans le champ de nos investigations.

Il s'agit cependant dans ce travail de recherche de cerner le champ d'investigation du travail social, ce qui donnera peut-être lieu par la suite à faire des parallèles avec d'autres professions extérieures aux champs du travail éducatif et social.

Dès nos premières démarches, nous nous heurtons à plusieurs difficultés : d'une part aller à la recherche de personnes qui ont été victimes d'agression sexuelle lorsqu'elles étaient enfants. Cette démarche est délicate. Pour cela, nous faisons appel à notre entourage professionnel actuel et ancien (collègues, étudiants de l'organisme de formation dans lequel nous travaillons...) en leur demandant de partager notre demande.

Nous nous inscrivons concomitamment sur des réseaux sociaux, sur des groupes de paroles de victimes de maltraitance sexuelle et nous créons des posts pour expliquer notre démarche et recueillir des témoignages.

Enfin, pour que l'information soit relayée, nous rédigeons un appel à témoignage sur des réseaux sociaux tels que Facebook et LinkedIn en invitant les lecteurs à relayer cette requête.

D'autre part, une autre difficulté existe : une fois ces personnes ciblées, il faut qu'elles aient envie de partager leur histoire.

Nous ne souhaitons pas mettre à mal les personnes qui accepteront de témoigner.

Nous voulons user de précaution et de délicatesse car nous sommes particulièrement consciente que ces échanges, même s'ils ne portent pas sur les événements vécus, mais sur le moment de la révélation, viendront réactiver des histoires de vie traumatiques.

Nous faisons deux choix : celui d'interviewer uniquement des personnes qui sont majeures, bien qu'elles aient vécu et révélé ces agressions dans l'enfance, et celui d'élaborer un formulaire de consentement (en annexe) afin qu'elles adhèrent en toute conscience à notre démarche.

▪ **Méthode de recherche**

Nous souhaitons utiliser une méthode qualitative, par le moyen d'entretiens individuels.

Nous choisissons de mener un entretien semi-directif, avec une forme semi-structurée : la trame de questions est organisée en fonction de nos hypothèses.

Cette trame nous sert de repères et les questions font référence aux grands thèmes que nous souhaitons aborder, mais nous nous autoriserons à modifier l'ordre des questions ou à en ajouter si les échanges s'y prêtent. Nous souhaitons ainsi nous détacher de cette trame si cela s'avère nécessaire pour la fluidité des échanges.

Pour comprendre la façon dont cet échange s'est déroulé entre les deux interlocuteurs sur le temps de révélation, nous utiliserons des questions ouvertes pour recueillir des données factuelles ainsi que des données liées à l'opinion du répondant.

Nous poserons quelques questions fermées afin d'obtenir des réponses plus précises, nous permettant de mieux cerner la situation ou d'éclaircir certains points, et d'ouvrir ensuite la discussion à l'aide de questions ouvertes.

Nous chercherons à être la moins intrusive possible compte tenu de la délicatesse du sujet abordé, l'entretien se veut respectueux de la parole et des émotions ressenties par les personnes interviewées durant cet échange.

Ces entretiens risquant de réactiver des traumatismes et des souvenirs difficiles, nous proposerons de rappeler quelques jours plus tard les personnes ayant accepté de témoigner en qualité de victimes d'agressions sexuelles afin d'échanger avec elle sur leurs ressentis, ou sur tout sujet qu'elles souhaiteraient aborder avec nous suite à notre échange.

Nous laisserons également la possibilité aux travailleurs sociaux d'échanger par la suite, s'ils le souhaitent.

Concernant les modalités d'entretien, nous nous accommoderons et ajusterons nos entretiens à la distance des interlocuteurs, préférant le présentiel lorsque cela est possible, et utilisant le distanciel par le biais de la visioconférence lorsque la situation le nécessitera.

Nos entretiens seront enregistrés, et ils seront également filmés lorsque la modalité choisie sera la visioconférence. Ces enregistrements nous permettront de retranscrire les propos au plus juste, tout en veillant à l'anonymat des personnes et des divers éléments transmis.

Nous détruirons tous les enregistrements après notre soutenance orale.

▪ **Démarche et profil des témoins**

Nous souhaitons équilibrer les témoignages des personnes pour chacun des groupes cibles.

De ce fait, et bien que nous ayons connaissance d'un grand nombre de travailleurs sociaux susceptibles de témoigner, nous ajustons le nombre d'entretiens des travailleurs sociaux au nombre de témoins du groupe cible numéro un, représentant les ex-mineurs victimes de maltraitances sexuelles.

Suite à nos messages, relayés dans notre entourage professionnel et par le biais des réseaux sociaux depuis le mois de mai 2021, plusieurs personnes nous contactent, mais ne correspondent pas aux indicateurs initiaux, soit parce qu'elles ont révélé les faits d'agression sexuelle après leur majorité, soit parce qu'elles n'ont pas dévoilé ces faits à des travailleurs sociaux, mais à d'autres professionnels tels que des professeurs, psychologues, ou infirmiers. D'autre part, il n'est pas facile de trouver des personnes qui révèlent avant leur majorité dans la mesure où nous avons vu que la moyenne de sortie du silence est de 12 ans.

Nous remarquons très vite que nos démarches et le sujet de notre recherche ont un effet particulier autour de nous, qu'il s'agisse de notre entourage proche ou non.

Leur évocation amène de nombreuses personnes à se confier à nous en aparté sur des agressions sexuelles subies dans l'enfance, s'agissant la plupart du temps de faits jamais évoqués auparavant. Ces échanges ne peuvent entrer dans le cadre de nos témoignages car ils ne correspondent pas aux critères énoncés, mais ils répondent à une envie ou un besoin de ces personnes de venir mettre des mots sur leur vécu.

Ces adultes se livrent à nous alors même que leurs familles, leurs conjoints ne sont pas informés, et nous nous retrouvons donc dépositaire de secrets et convoquée à un rôle de soutien.

Ces interactions nous paraissent donner suite à l'ouverture créée sur ce sujet et le fait que nous soyons dans l'échange autour de ces questions.

Concernant les témoignages requis pour le premier groupe, 3 personnes se présentent spontanément à nous, après avoir lu notre invitation à partager leur expérience sur les réseaux sociaux.

Nous prenons contact avec elles, tout comme nous l'avons fait avec chacune des personnes susceptibles d'être témoin, pour vérifier que les critères émis dans le cadre de cette recherche soient respectés.

La première, une mère, nous indique que sa fille désormais jeune majeure a révélé des viols incestueux paternel dans le cadre d'une mesure AEMO. Il s'avère que sa fille ne prend pas contact avec nous, nous ne relançons pas.

Le second est un homme de 31 ans qui vit dans notre environnement géographique proche et qui a découvert notre message sur Facebook. Très prolixe et désireux de témoigner, il donne des informations sur son histoire, indique avoir subi des agressions incestueuses paternelles et avoir révélé ces faits à l'assistante familiale chez qui il avait été placé. Il propose, en parallèle de cette recherche, d'intervenir dans l'organisme de formation dans lequel nous exerçons afin de témoigner auprès des étudiants. Lorsque nous reprenons contact avec lui pour convenir de la date d'interview par le biais d'un mail, puis de Messenger, il ne répond pas, bien que nous constatons que les messages aient été délivrés. Une nouvelle fois, nous n'insistons pas et formulons un message de remerciement pour les échanges précédents.

La troisième personne est un homme de 63 ans ayant vécu des violences sexuelles par un directeur d'institution dans laquelle il avait été placé enfant. Il nous explique son parcours difficile et les pulsions sexuelles qu'il a lui-même ressenties à l'égard de jeunes garçons, sans jamais passer à l'acte, puis la castration chimique qu'il a sollicitée auprès de son médecin psychiatre pour lui permettre de réguler ses élans pulsionnels. Il s'enthousiasme à l'idée de témoigner. Nous recevons cependant peu de temps après notre contact un appel de son conjoint qui nous indique que le fait de témoigner risquerait de fragiliser l'équilibre psychique de cet homme. Nous faisons alors le choix de lui envoyer un message pour le remercier de sa contribution précisant qu'elle a été suffisamment riche et qu'elle ne nécessitera pas d'entretien.

Nous contactons une autre personne, dont les coordonnées nous ont été transmises par une des témoins elle-même victime de violences sexuelles. Elle nous assure par sms, après que nous lui ayons explicité notre demande, qu'elle reprendra contact avec nous la semaine suivante, ce qu'elle ne fait pas. Nous ne renchérissons pas.

Enfin, deux de nos anciennes collègues travaillent dans la protection de l'enfance avec des mères correspondant à notre recherche. Après investigation, elles ont quelques craintes à témoigner, et les démarches s'arrêtent donc, sauf pour l'une des mères qui souhaite faire entendre sa voix « pour aider les enfants qui vivent ça »

Nous interprétons les « non réponses » des personnes comme une trop grande difficulté à faire face de nouveau à leur vécu, et au besoin de ne pas « remuer » des faits d'agression sexuelle au risque que les émotions ressenties créent du mal-être. D'autre part, les temporalités liées à nos démarches de recherche nous amènent à proposer ces entretiens sur la période hivernale, en particulier au moment des fêtes de Noël, ce qui créé sans doute moins de disponibilité ou de disposition à échanger sur des sujets impactant négativement.

In fine, 4 femmes correspondant aux critères de la recherche sont volontaires pour témoigner : Céleste, 19 ans, Laurence, 62 ans, Algia, 47 ans, et Sonia, 52 ans.

Les noms cités sont anonymisés mais deux d'entre elles ont demandé à garder leur prénom en justifiant leur choix, comme nous l'expliquerons plus loin.

En parallèle, nous interviewons donc 4 travailleurs sociaux pour que les témoignages soient équilibrés : Ulysse, non diplômé au moment où il a recueilli les révélations en Maison d'Enfants à caractère Social et devenu Educateur plus tard à la suite d'une formation, Michel, Diplômé sans être passé par la formation d'Educateur Spécialisé par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience et travaillant en foyer pour mineurs, et Catherine, Educatrice Spécialisée en milieu ouvert, et Nathalie, surveillante de nuit dans un Foyer de l'enfance. Là encore, les noms sont anonymisés.

▪ **Construction d'une grille support et mise en œuvre des entretiens**

Reprenant les concepts cités ci-dessus, nous construisons 2 grilles destinées aux deux groupes cibles.

Ces grilles, mises en annexe de notre recherche, doivent nous permettre d'aborder les différents concepts-clés définis dans l'Etat de l'art ainsi que les hypothèses de ce travail de recherche.

Nous cherchons à tester nos 2 hypothèses afin de les vérifier théoriquement, et mettre éventuellement à jour des énoncés différents ou contraires.

Nous commençons à mener les entretiens le 27-11-2021 et nous les terminons le 21-02-2022.

III. TROISIEME PARTIE – Questionnaires et entretiens : Présentation des résultats et analyse des données.

A. Interprétation des réponses au questionnaire et pistes de réflexion pour orienter la recherche

Pour mémoire, chaque groupe était constitué de 34 répondants, ce qui correspond à 102 répondants au total. Les réponses étaient ouvertes, libres et non limitatives, ce qui a amené chacun à rédiger des réponses constituées d'un seul élément ou de plusieurs.

① **Question 1 : synthèse des réponses et pistes d'interprétation.**

La question 1 était une question ouverte requérant une définition.

Selon vous, qu'est-ce qu'une Agression sexuelle ?

Nous avons interprété les réponses en mettant en avant les idées principales contenues dans chaque réponse.

Ainsi, nous constatons que certaines idées reviennent d'une personne à l'autre sous des vocables parfois légèrement différents, mais qui revêtent la même signification.

Les termes utilisés peuvent donc être des synonymes, ou des mots avec un sens très proche.

Nous n'avons pas, pour cette première question, analysé l'occurrence des mots-clefs, mais les mots dont le sens était proche.

En cela, la démarche n'est pas scientifique car elle laisse de fait une plus grande part d'interprétation. Elle permet cependant d'approcher de façon plus synthétique les différents éléments mis en avant dans les définitions libres proposées par les répondants.

En annexe se trouve le tableau complet, permettant d'identifier chaque répondant pour chacune des réponses.

Certaines réponses contiennent plusieurs phrases et indications, et d'autres sont très succinctes. Il n'y a donc pas une seule réponse par répondant, mais parfois plusieurs.

Au total, pour 102 questionnaires, 32 réponses ou idées clefs ont été données en réponse à la question 1.

Sur la totalité des réponses à la question n°1, voici les réponses citées pour chacune des catégories :

Éléments de Réponses pour la Question 1 - Selon vous, qu'est-ce qu'une Agression sexuelle ? (32 éléments de réponses recensés dans les 102 questionnaires)	Non Travailleurs Sociaux majeurs (34 répondants)	Travailleurs Sociaux (34 répondants)	Mineurs (34 répondants)	Total (102 répondants - 185 éléments de réponses recensés pour les 102 répondants)
Situation non consentie, contrainte, faite sans accord	24	32	25	81
Intrusion dans l'intimité, contacts intimes gênants.	8	5		13
L'agression peut être verbale (paroles) ou gestuelle (physique)	4	5	2	11
L'agresseur peut utiliser la violence	4	6	1	11
Pénétration - Viol	4	3	3	10
Tentative ou acte de rapport sexuel non autorisé	1	2	7	10
Acte qui porte atteinte à l'intégrité de la personne	3	4		7
Atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise	2	5		7
Acte d'attouchement, toucher le corps avec des gestes déplacés	1		6	7
Acte forcé		1	4	5
Remarques, commentaires désobligeants	1	1	1	3
Abus de pouvoir, domination	2	1		3
Atteinte aux parties sexuelles d'une personne (sexe, fesses, seins)	1	1	1	3
Acte non compris, manque de discernement	1	2		3

Déviance	1			1
Regards ciblés	1			1
Propositions verbales	1			1
La loi distingue l'Agression sexuelle du Viol		1		1
Fantasme	1			1
Harcèlement répété		1		1
Frottements		1		1
Inceste		1		1
Le fait qu'une personne s'exhibe		1		1
Délit		1		1
Crime			1	1
Subir des menaces		1		1
Tout acte sexuel sur un enfant de moins de 15 ans		1		1
Acte interdit		1		1
Acte forcé pendant un rapport consenti		1		1
Harcèlement au téléphone et par ordinateur		1		1
Quand on se fait agresser dans la rue au niveau de ses habits			1	1
Acte horrible et inhumain			1	1

Nous synthétisons ici pour chacun des groupes cibles les réponses renseignées au moins deux fois, en ne différenciant pas les réponses en fonction du genre des personnes.

Les réponses étant nombreuses, nous laissons sciemment de côté celles qui n'ont été données qu'une seule fois afin de garder les réponses les plus représentatives pour chaque groupe.

▪ Concernant le premier groupe, des **personnes qui sont majeures et ne travaillent pas dans le secteur social**, voici les réponses les plus mentionnées à la question « *Selon vous, qu'est-ce qu'une agression sexuelle ?* » :

- ① Situation non consentie, contrainte, faite sans accord = 24 réponses / 34 répondants
- ② Intrusion dans l'intimité, contacts intimes gênants = 8 réponses / 34 répondants
- ③ Pénétration – Viol = 4 réponses / 34 répondants
- ④ L'agression peut être verbale (paroles) ou gestuelle (physique) = 4 réponses / 34 répondants
- ⑤ L'agresseur peut utiliser la violence = 4 réponses / 34 répondants
- ⑥ Acte qui porte atteinte à l'intégrité de la personne = 3 réponses / 34 répondants
- ⑦ Abus de pouvoir, domination = 2 réponses / 34 répondants
- ⑧ Atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise = 2 réponses / 34 répondants

Dans ce groupe, 56 réponses ont été données au total par les 34 répondants.

Les réponses données par au moins 2 personnes s'élèvent à 51, et 5 réponses ont été données par une seule personne de ce groupe (donc non mentionnées dans cette synthèse, mais apparaissant dans la grille mise en annexe et retraçant toutes les réponses).

▪ Concernant le deuxième groupe, constitué de **personnes qui sont majeures et travaillent dans le secteur social**, voici les réponses les plus renseignées à la question « *Selon vous, qu'est-ce qu'une agression sexuelle ?* » :

- ① Situation non consentie, contrainte, faite sans accord = 32 réponses / 34 répondants
- ② L'agresseur peut utiliser la violence = 6 réponses / 34 répondants
- ③ Intrusion dans l'intimité, contacts intimes gênants = 5 réponses / 34 répondants
- ④ L'agression peut être verbale (paroles) ou gestuelle (physique) = 5 réponses / 34 répondants
- ⑤ Atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise = 5 réponses / 34 répondants
- ⑥ Acte qui porte atteinte à l'intégrité de la personne = 4 réponses / 34 répondants
- ⑦ Pénétration – Viol = 3 réponses / 34 répondants
- ⑧ Acte non compris, manque de discernement = 2 réponses / 34 répondants
- ⑨ Tentative ou acte de rapport sexuel non autorisé = 2 réponses / 34 répondants

Dans ce groupe, 75 réponses ont été données au total par les 34 répondants travailleurs sociaux. Les réponses données par au moins 2 personnes s'élèvent à 64, et 11 réponses ont été données par une seule personne de ce groupe.

▪ Enfin, se trouvent ici les réponses mentionnées au moins à deux reprises du groupe constitué par des **personnes mineures** :

- ① **Situation non consentie, contrainte, faite sans accord = 25 réponses / 34 répondants**
- ② **Tentative ou acte de rapport sexuel non autorisé = 7 réponses / 34 répondants**
- ③ **Acte d'attouchement, toucher le corps avec des gestes déplacés = 6 réponses / 34 répondants**
- ④ **Acte forcé = 4 réponses / 34 répondants**
- ⑤ **Pénétration – viol = 3 réponses / 34 répondants**
- ⑥ **L'agression peut être verbale (paroles) ou gestuelle (physique) = 2 réponses / 34 répondants**

Dans ce groupe, 54 réponses ont été données au total par les 34 répondants mineurs.

Les réponses données par au moins 2 personnes s'élèvent à 47, et 7 réponses ont été données par une seule personne de ce groupe.

Analyse de la synthèse et des principales réponses renseignées dans les questionnaires :

Concernant la **question 1**, nous notons qu'une personne (mineure, 9 ans) n'a pas répondu cette question (elle a cependant répondu à toutes les autres).

Sur la totalité des réponses, sans entrer dans des considérations liées aux catégories de répondants, une agression sexuelle est considérée comme un *acte non consenti, contraint*, pour 81 personnes sur 102.

Globalement, les travailleurs sociaux ont donné davantage d'éléments de réponses que les autres groupes : 75 éléments de réponses principaux retenus, tandis que les Non travailleurs sociaux ont renseigné 56 réponses et les mineurs 51 réponses.

Si la première réponse est largement en tête pour les 3 publics cibles, les réponses suivantes diffèrent quelque peu. Il nous apparaît ainsi que les mineurs ont énoncé 2 éléments de réponses qui ne sont pas remarquables chez les deux autres catégories. En effet, 7 mineurs mettent en avant le fait qu'une agression sexuelle est une tentative de rapport sexuel non autorisée ou un acte sexuel non autorisé, et 6 mineurs décrivent l'agression sexuelle comme un attouchement, mettant en scène des gestes déplacés.

De façon générale, les réponses des mineurs à cette question sont assez succinctes, et largement orientées sur le non-consentement et les actes d'attouchement ou de relations sexuelles non autorisés.

Nous notons par ailleurs qu'un enfant de 12 ans mentionne le fait qu'il a eu connaissance de ce qu'étaient les agressions sexuelles en cours de 6^{ème} (Histoire-Géographie). Certains enjeux sur les questions de prévention des maltraitements sexuelles, mais peut-être également sur les temps de révélation, reposent sur les établissements scolaires. Nous chercherons à observer avec la deuxième question de ce questionnaire dans quelle mesure l'école peut avoir un rôle important sur ces sujets, pour chacun des 3 groupes cibles.

Concernant notre hypothèse de départ : *Nous faisons l'hypothèse que les travailleurs sociaux ne sont pas mieux outillés que le reste de la population (majeurs ou mineurs) pour comprendre cette notion d'agression sexuelle*, il apparaît que malgré des réponses plus nombreuses dans ce groupe, les éléments de réponses n'indiquent rien de plus pertinent que les deux autres groupes cibles. Toutefois, le fait de maîtriser la définition n'est pas la seule façon d'explorer cette question. En effet, la définition, même partielle, ne signifie pas que les travailleurs sociaux ne savent pas réagir face au dévoilement d'agression sexuelle.

Si nous rappelons la définition de l'agression sexuelle selon l'article 222-22 du code pénal : « **Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur.** », une définition somme toute assez courte et précise, nous faisons le constat que certains de ces termes ont été renseignés sous plusieurs formes, la notion de contrainte en particulier, mais très peu de répondants ont su mettre en avant l'ensemble de ces 4 termes.

Atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise	2 répondants non travailleurs sociaux	5 Répondants travailleurs sociaux	0 Répondant mineur	7 répondants sur 102
---	--	--------------------------------------	-----------------------	-------------------------

Nous estimons donc que la question des représentations de ce que sont les agressions sexuelles resterait donc liée à une forme de connaissance acquise par les Français au cours de leur vie depuis l'âge de l'école primaire, ou à la culture générale.

Les réponses, globalement, ont été partielles, tout en restant en lien avec le sujet soulevé par la question.

Bien qu'ils aient davantage répondu et été un peu plus précis que les deux autres groupes cibles, la différence n'est cependant pas notable et les travailleurs sociaux ne paraissent pas plus aptes à définir précisément ce terme. Le fait que leur récit coïncide plus ou moins avec la définition légale ne serait pas un indicateur suffisant pour qu'ils soient mieux outillés pour comprendre, faire face ou gérer la situation.

Il nous apparaît donc que les représentations de la définition d'une agression sexuelle ne sont pas plus élaborées ou plus pertinentes chez l'un des groupes cibles.

② Question 2 : synthèse des réponses et pistes d'interprétation.

Pour traiter les données issues des réponses à la deuxième question, nous avons fait le choix de recueillir les mots exacts que nous avons inscrits dans une grille Excel, en identifiant chaque répondant.

Si un mineur veut parler d'une situation de maltraitance sexuelle qu'il a vécue, vers quelles personnes ou quels services peut-il se tourner selon vous ?

En annexe, se trouve le tableau de recueil des termes utilisés par les personnes qui ont renseigné cette question n°2.

418 réponses différentes ont été données.

Certaines personnes ont ajouté des phrases pour commenter, que nous n'avons pas relayé dans la grille, la forme de récolte de réponses ne s'y prêtant pas.

Après avoir renseigné la grille avec les termes exacts utilisés par les répondants, nous avons réorganisé la grille en 10 catégories pour faciliter la compréhension des données.

Le total reflète le nombre de *réponses*, et non de *répondants*, puisqu'un même répondant peut avoir mis en avant plusieurs éléments pour la même catégorie (un répondant peut par exemple avoir spécifié au titre du premier groupe de réponse « les parents » et « les frères et sœurs » : il s'agit donc de deux réponses pour un même et unique répondant concernant cette catégorie)

Réponses recueillies pour la question n°2- Si un mineur veut parler d'une situation de maltraitance sexuelle qu'il a vécue, vers quelles personnes ou quels services peut-il se tourner selon vous ?	Total Non TS	Total TS	Total Mineurs	TOTAL des réponses
Milieu judiciaire				77
Police-commissariat	13	16	9	38
Gendarmerie	10	11	3	24
Services judiciaires/ autorités judiciaires	1	2		3
Procureur		3		3
Juge des enfants		2		2
Tribunal		2		2
Police spécialisée	1	1		2
Forces de l'ordre		1		1
Police en ligne		1		1
Gendarmerie sur les réseaux		1		1
Milieu scolaire				66
Professeur	3	6	6	15
Infirmière -infirmier/e scolaire	7	4		11
Membres - personnel établissement scolaire	3	2	1	6
Psychologue Education Nationale	3	2	1	6

Enseignants	4	2		6
école-collège-lycée	1	3	2	6
Instituteur-maitre-institutrice-maitresse	2	3		5
Services scolaires	3			3
Assistante scolaire-surveillants- Assistant Educatif Scolaire	2	1		3
CPE	2			2
Directeur-ice école -collège ou lycée			2	2
Son carnet de liaison au collège			1	1
Milieu Familial				63
Personnes de la Famille	8	14	9	31
Ses parents	11	6	10	27
Un parent	3			3
Aux frères et sœurs	1		1	2
Milieu de la santé et du soin				45
Médecin-docteur- corps médical-	8	12	4	24
Psychologue	5	4	5	14
Hôpital		3		3
Personnels de santé			1	1
Urgences		1		1
Le 15		1		1
Psychologue en ligne		1		1
Milieu social et éducatif				40
Travailleurs sociaux-Educateurs		14		14
Assistant/e Social/e	6	2	1	9
Services d'aide à l'enfance/protection de l'enfance	1	5		6
Services Sociaux	2		2	4
La maison des adolescents	1	2		3
Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		1		1
Maison des Solidarités		1		1
Assistante Familiale		1		1
Structure sociale		1		1
Environnement proche				37
Personne / adulte de confiance	4	10	6	20
Des adultes	2	2	3	7
Personne proche- de l'entourage	1	4	1	6
Ses proches	1	1	1	3
Voisins		1		1
Numéros d'appels téléphoniques spécifiques				33
N° d'aide 119/ n° enfance en danger	4	8	3	15
N° d'urgence - N° spécial- N° de téléphone exprès	1	2	5	8
N°Verts spécifiques-département-national	2	3		5
N° d'aide 3919	1	2		3
Organismes de téléphonie d'aide aux victimes		1	1	2
Milieu amical				29
Amis - amis de confiance	5	10	10	25
Parent d'un ami		2	1	3
Amis qui ont vécu la même situation	1			1
Milieu associatif (services physiques et en ligne)				19
Associations spécialisées - associations d'aide	4	3	1	8
Planning Familial	1	4	2	7
l'AVEMA	1			1
Un service en ligne type promeneur du net		1		1
CAUVA (Centre d'Accueil en Urgence de		1		1

Victimes d'Agression)				
CACIS (Centre Accueil Consultation Information Sexualité) BORDEAUX		1		1
Autres				9
Je ne sais pas			2	2
Animateur	1	1		2
Mairie de son village			1	1
Une personne spécialisée			1	1
Curé	1			1
Coach de sport		1		1
Nourrice		1		1

Nous avons imaginé, dans une seconde hypothèse, que les travailleurs sociaux seraient plus à même que les non travailleurs sociaux de savoir quelles ressources saisir si un mineur venait à se confier.

Il semble effectivement que les réponses des travailleurs sociaux soient plus nombreuses et plus précises (191 réponses données au total pour les TS, 137 pour les non TS, 96 réponses données par les Mineurs)

D'autres part, 50 pistes différentes ont été évoquées concernant des personnes ou services à consulter en cas d'agressions sexuelles de la part des Travailleurs sociaux, tandis que les non Travailleurs Sociaux en ont mentionné 37 et les mineurs 27)

Cela nous amène à penser que les Travailleurs sociaux ont des connaissances plus précises sur les ressources à saisir en cas de situation avérée d'agression sexuelle. Cette hypothèse paraît donc pertinente, et confère aux travailleurs du secteur éducatif et social des connaissances et compétences sur ce sujet, liées à leurs formations et à leurs savoirs expérientiels.

Nous avons souhaité répartir les réponses en plusieurs catégories afin d'avoir une idée plus précise de ce qui relève de chaque milieu.

Très concrètement, voici quels secteurs sont, selon les répondants, les plus aptes à recueillir la parole de mineurs qui souhaiteraient s'exprimer sur des agressions ou violences sexuelles vécues :

- **Milieu judiciaire** : 77 réponses données par les 102 répondants

Le secteur et les interlocuteurs de la justice apparaissent comme une réelle solution pour les répondants à ce questionnaire.

Cette réponse fait référence la plupart du temps à des dépôts de plainte, auprès des services de police ou de gendarmerie (services accueillant du public, ou services en ligne) ou à des personnes ou services liés aux tribunaux.

De façon différenciée, mais quelles que soient les catégories de répondants, y compris les mineurs, cette réponse a été mentionnée.

40 réponses proviennent des Travailleurs Sociaux, 25 des adultes non Travailleurs Sociaux, et 12 réponses des mineurs.

Ces réponses donnent à penser que les forces de l'ordre et les tribunaux sont bien identifiées en France comme des opérateurs susceptibles de recueillir la parole de victimes.

Nous pensons toutefois qu'il s'agirait de rendre plus visible encore les actions qu'ils sont en capacité de mener, et que cette communication devrait s'orienter en particulier à l'attention des mineurs.

Les Travailleurs sociaux, régulièrement confrontés à des services judiciaires, ont été les plus nombreux à donner cette réponse.

- **Milieu scolaire** : 66 réponses données par les 102 répondants

La question précédente nous avait amené à nous interroger sur la place et le rôle des établissements scolaires dans le cadre des préventions, et des révélations d'agressions sexuelles.

Cette question nous amène à voir que les intervenants scolaires, tout statut confondu (de l'assistant d'éducation au directeur en passant par les professeurs des écoles, de collège ou de lycée, mais aussi les infirmiers scolaires) sont vus comme des interlocuteurs de choix s'agissant de recueillir des révélations de maltraitance sexuelles.

Les Non travailleurs sociaux ont donné davantage de réponses (30), suivis des travailleurs sociaux (23) et enfin des mineurs (13).

Rapportée aux 96 réponses données au total pour cette question par les personnes de moins de 18 ans, la solution de se confier à des interlocuteurs scolaires équivaut à 13,84% des réponses totales données par les mineurs.

Nous aurions imaginé que les mineurs auraient davantage l'idée de se tourner vers les personnels de l'éducation nationale pour se confier. Ces interlocuteurs potentiels sont-ils suffisamment identifiés par les moins de 18 ans ?

Rappelons que les mineurs passent parfois davantage de temps auprès des intervenants de l'Education Nationale dans le cadre scolaire qu'auprès de leurs familles, et que ces contacts sont donc importants.

Par ailleurs, cela nous amène à nous questionner sur la formation des intervenants scolaires concernant les procédures à mettre en place en cas de révélation. Relèvent-elles de protocoles collectifs bien identifiés ? De démarches individuelles ? Ces questions sont-elles abordées durant la formation des professeurs ?

Ce travail de recherche ne nous permettra pas d'approfondir cette question. Nous essaierons cependant, lors des interviews que nous mènerons avec des personnes ayant vécu des maltraitances en étant mineures, de savoir quel rôle spécifique ont joué les membres de l'Education Nationale lorsqu'ils ont été confrontés à des révélations d'agression sexuelle.

▪ **Milieu familial** : 63 réponses données par les 102 répondants

Se tourner vers ses parents ou un membre de sa famille a été une réponse majoritairement donnée par l'ensemble des 3 groupes cibles (23 réponses en ce sens pour les non travailleurs sociaux, 20 par les travailleurs sociaux et 20 par les mineurs)

Les réponses sont donc équilibrées pour ces 3 groupes.

Cependant, lorsque nous transformons ces chiffres en pourcentages par rapport à toutes les réponses données dans chacun des groupes cibles, nous constatons que 16,78% des réponses étaient dirigées vers la famille pour les non TS, 10,47% pour les TS, et 20,83% pour les mineurs.

Ainsi, les interlocuteurs familiaux apparaissent comme une ressource primordiale pour les mineurs, quels que soient les âges des répondants mineurs.

▪ **Milieu de la santé et du soin** : 45 réponses données par les 102 répondants

Ce secteur s'entend comme santé physique et psychique. Les médecins (24 réponses au total) et les psychologues (14 réponses) ont été les interlocuteurs recueillant le plus de réponses libres de la part de l'ensemble des répondants.

Les travailleurs sociaux ont majoritairement mentionné ces ressources possibles pour révéler des agressions sexuelles (22 réponses), suivis des non travailleurs sociaux (13 réponses) et enfin des mineurs (10 réponses)

La question de la parole libre se pose : les mineurs ont moins renseigné cette solution des interlocuteurs médicaux. Nous faisons cependant le constat que la plupart d'entre eux sont accompagnés dans le cadre des visites auprès du médecin de famille. D'autre part, aller à la rencontre d'un psychologue nécessite des démarches que les mineurs seuls ne sont pas toujours en capacité d'effectuer (auprès des services ou auprès de leurs familles).

▪ **Milieu social et éducatif** : 40 réponses données par les 102 répondants

Nous remarquons très rapidement, lors de l'analyse des données, que les travailleurs sociaux (professionnels du secteur social et éducatif) sont perçus comme des interlocuteurs choisis pour révéler des faits de maltraitance sexuelle... par les travailleurs sociaux eux-mêmes ! (27 réponses)

Les non travailleurs sociaux les mentionnent à 10 reprises, et les mineurs ne les indiquent que 3 fois. (1 réponse « assistant social », et 2 réponses « services sociaux », donc ces deux dernières réponses manquent de précision : ces mineurs sauraient-ils exactement où aller ou qui contacter en cas d'agression sexuelle ?)

Nous sommes surpris que les Assistants de Service Social ne soient pas davantage mis en avant dans les réponses. Ces professionnels sont en effet connus du public, ce qui n'est pas précisément le cas des autres intervenants en travail social, souvent moins connus ou identifiés.

Une méconnaissance du fonctionnement des services sociaux français, de certaines professions liées au travail éducatif et social, et des interlocuteurs possibles en cas de difficultés ou de maltraitance (quelle qu'elle soit) est sans doute à l'origine de ce peu de réponses à cette question n°2.

D'autre part, nous pensons qu'un manque de confiance à l'égard des services sociaux, relayés par les médias n'incite pas particulièrement les Français à se tourner vers les services existants.

La question du manque de visibilité des services proposés par les travailleurs sociaux et de leur rôle de prévention et de protection nous apparaît dommageable, en particulier (pas uniquement cependant) pour l'aide aux mineurs.

▪ **Environnement proche** : 37 réponses données par les 102 répondants

Par environnement proche, nous avons cherché à englober les réponses données, qui concernaient des « adultes », des personnes de confiance, des proches et des voisins.

11 réponses de mineurs ont été énoncées, 18 de la part de travailleurs sociaux, et 8 de la part d'adultes qui ne travaillent pas dans le secteur éducatif et social.

L'environnement joue bien entendu un rôle déterminant dans la prise de parole, et particulièrement lorsque cette parole est risquée. La confiance est un mot qui est revenue à maintes reprises, et nous apparaît comme une condition nécessaire dans la plupart des situations pour passer à l'acte de la révélation.

▪ **Numéros d'appel téléphonique spécifique** : 33 réponses données par les 102 répondants

Parmi les réponses proposées, certaines sont précises (mentionnent le numéro ou parle de dispositif départemental ou national...) et d'autres plus floues.

Un mineur (20Mf) indique en commentaire qu'il existe « *un numéro spécial, mais je ne sais plus le numéro* »

Une réponse est erronée (n°3919 qui concerne spécifiquement les violences faites aux femmes), et a été mentionnée 1 fois par une personne adulte non TS et 2 fois par des travailleurs sociaux.

Pour autant, la piste du numéro vert a été donnée à plusieurs reprises, (8 adultes non TS, 16 adultes TS, et 9 mineurs) donc est une solution repérée. Un mineur précise dans un commentaire qu'il connaît ce numéro car il apparaît dans son carnet de correspondance.

Une nouvelle fois, cela nous amène à réfléchir aux canaux de communication utilisés. La question des supports n'était pas posée, mais il nous semble que certains médias touchent davantage les mineurs, lorsqu'ils restent à leur disposition, et en particulier lorsqu'il s'agit d'outils distribués dans le cadre de l'éducation nationale.

Enfin, une personne travailleuse sociale (26TSf) fait cette remarque « Connaissance du numéro vert assez tard dans la réalité, vers 12 ans ».

Ce commentaire vient corroborer nos réflexions, confirmant que si les mineurs sont victimes d'agressions sexuelles depuis des âges très précoces, la question de la prévention n'est finalement abordée de façon concrète qu'à l'arrivée au collège (rappel du carnet de santé mentionné ci-dessus). Nous pensons qu'une prévention précoce, dès l'entrée en école primaire, devrait être effectuée systématiquement, sous des formes adaptées aux âges des enfants et en abordant également la question des violences intra-familiales.

▪ **Milieu amical** : 29 réponses données par les 102 répondants

Le milieu amical est plébiscité par 6 adultes non TS, 12 adultes TS et 11 personnes de moins de 18 ans.

L'entourage amical est appréciable à tout âge, mais il nous apparaît qu'il revêt une importance plus particulière encore lorsqu'il s'agit de jeunes, qui construisent leur identité.

Nous remarquons donc que les mineurs cherchent à se tourner vers des amis, ou parents d'amis, personnes physiques en qui ils auraient confiance. De nouveau, ce terme de confiance est mis en exergue.

La question de la prévention et des solutions proposées en cas d'agression sexuelle sur mineurs devrait permettre de sensibiliser chacun en situation de victime potentielle, mais il faudrait également selon nous accentuer la communication sur les réactions à tenir en tant qu'ami ou connaissance d'une victime. Cela permettrait de donner des informations sur les conduites, démarches possibles à tenir et les interlocuteurs à contacter, sans s'enfermer dans un secret partagé difficile à porter.

▪ **Milieu associatif** : 19 réponses données par les 102 répondants

Certains noms d'association ont été clairement identifiés parmi les réponses, et concerne parfois des lieux géographiques spécifiques (CACIS, à BORDEAUX).

19 personnes ont estimé que la solution des associations était une bonne alternative pour révéler des faits d'agression sexuelle sur mineurs, et parmi elles, 6 non travailleurs sociaux, 10 travailleurs sociaux, et 3 mineurs.

Nous nous arrêtons un instant sur le Planning Familial, mentionné à 7 reprises. (1 non TS, 4 TS et 2 mineurs de 15 et 17 ans). Nous faisons le constat que cette solution a été mise en avant uniquement par des filles ou des femmes.

Cela amène un nouveau questionnement sur cette piste : le planning familial est-il connu des hommes ? Evoqué avec eux ? Y ont-ils également leur place ?

Peu ont mis en avant la différence entre service physique et service en ligne, mais une personne (TS) mentionne l'association en ligne « promeneur du net », subventionné par les CAF.

▪ **Autres** : 9 réponses données par les 102 répondants

5 réponses à la marge ont été évoquées, mais méritent malgré tout d'être renseignées car il s'agit d'alternatives potentielles : l'animateur (mentionné à deux reprises), la nourrice, le coach sportif, la mairie du village en font partie.

Une personne a donné une réponse trop vague pour être interprétée (« une personne spécialisée »).

Enfin, deux personnes (mineures) n'ont pas su répondre à cette question.

Nous reprenons ici la troisième hypothèse que nous avons formulée lors de l'élaboration de ce questionnaire : *les mineurs ont de faibles connaissances des solutions possibles pour révéler des agressions sexuelles, particulièrement chez les plus jeunes.*

Le fait que 2 mineurs sur 34 n'aient pas su renseigner cette question nous interpelle. Qui plus est, il s'agit de deux jeunes filles mineures de 13 ans, qui sont donc adolescentes et ne figurent pas parmi les plus jeunes.

Ne pas être en capacité de répondre à cette question (alors que le reste du questionnaire a été rempli) reflète un fait véritablement problématique, et un manque important quant au cheminement de la communication lié à la protection de l'enfance et à la prévention des maltraitances sexuelles.

Cette réalité est peut-être plus courante qu'il n'y paraît. **Nous constatons que certaines réponses de mineurs étaient très peu développées, et qu'au total, les 34 mineurs ont donné 96 éléments de réponses (contre 191 pour les travailleurs sociaux, et 137 pour les adultes non Travailleurs Sociaux).**

Cela nous amène à penser qu'un travail conséquent de communication au sujet des réponses proposées pour aider les victimes, et plus particulièrement les victimes mineures, à parler des agressions sexuelles doit être mené de façon plus étendue d'un point de vue national.

Nous nous demandons d'autre part s'il existe un profil de mineurs qui seraient mieux informés sur la façon de réagir suite à une agression sexuelle.

Il nous semble que la prévention effectuée au sein du cercle familial, et pas uniquement en milieu scolaire ou sur les réseaux, est importante, et que les familles dans lesquelles la communication est valorisée (en terme de prévention, d'échanges autour de la sexualité et des interdits, mais également familles dans lesquelles la prise de parole est possible pour les mineurs) arment davantage leurs enfants.

Mais les réponses à ce questionnaire et cette réflexion nous demandent à comprendre quels manques, a posteriori, pourraient mettre à jour les personnes qui ont été victimes d'agressions sexuelles lorsqu'elles étaient mineures. Quelles idées se font-elles de la prévention des agressions et violences sexuelles ? Quels conseils ces personnes pourraient-elles donner afin que les mineurs soient mieux informés ?

Les principaux concernés seraient plus à même de trouver des pistes de réponses, et cela pourrait faire l'objet d'une autre recherche.

③ Question 3 : synthèse des réponses et pistes d'interprétation.

Connaissez-vous personnellement des personnes qui ont vécu des agressions ou des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures ?

Nous avons rédigé cette question afin de chercher à les comparer avec les données connues concernant le nombre de personnes qui ont vécu des situations de Violences ou d'Aggressions sexuelles en étant mineures.

Nous cherchons à savoir combien de répondants connaissent des personnes ayant vécu des maltraitances sexuelles en étant mineures.

Quelles que soient nos recherches, les chiffres concernant les victimes mineures d'agression sexuelle restent des statistiques peu fiables scientifiquement, élaborées à partir de plusieurs critères.

Une grande partie des victimes ne parlent pas de ce qu'elles ont vécu en étant mineures.

Nous avons formulé 2 hypothèses :

La quatrième hypothèse : les réponses des publics cibles de non Travailleurs sociaux et de mineurs avoisineraient les 11% mentionnés par Muriel SALMONA (correspondant à 1 mineur sur 9 victimes de maltraitance sexuelle).

La cinquième hypothèse envisageait que ce pourcentage dépasserait les 11% dans le groupe des travailleurs sociaux, puisqu'ils sont eux-mêmes confrontés à ces révélations dans l'exercice de leur fonction et travaillent avec des publics vulnérables ou fragilisés plus exposés à certains risques.

Voici les réponses récoltées pour cette question 3, avec le nombre de réponses et les pourcentages correspondant.

Réponse à la question n°3 - Connaissez-vous personnellement des personnes qui ont vécu des agressions ou des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures ?										
Réponses à la question n°3	Non TS Masculins	Non TS Femminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
			34			34			34	102 (100%)
OUI	5	14	19 (55,88%)	4	20	24 (70,59%)	4	9	13 (38,24%)	56 (54,90%)
NON	9	6	15 (44,12%)	5	5	10 (29,41%)	9	12	21 (61,76%)	46 (45,09%)

Les réponses nous surprennent par la grande quantité de répondants qui connaissent ou ont connu personnellement des mineurs victimes de maltraitance sexuelle, qu'ils soient ou non Travailleurs sociaux : 55,88% chez les non travailleurs sociaux, 70,59% chez les travailleurs sociaux et 38,24% chez les mineurs.

Au total, plus de la moitié des 102 répondants connaissent personnellement une personne ayant subi une agression sexuelle en étant mineure, soit 54,90%.

Est-ce à dire que ces faits ne sont pas si tabous ? Que ces agissements sont souvent sus, connus, mais pas forcément parlés, plutôt laissés sous silence ? Que le secret est parlé dans le cadre d'une confiance partagée ?

Ces chiffres nous étonnent par leur caractère imprévu. Ils ne correspondent pas aux deux hypothèses que nous avons envisagées.

Dans le cadre de nos recherches, ces sujets des agressions sexuelles sur mineurs sont peu évoqués, peu abordés, plutôt tabous, mais la connaissance de ces agressions apparaît très fréquente, selon ces réponses...

Selon Claire Bidard, sociologue et chargée de recherche au CNRS, « une personne combine divers réseaux qui se recouvrent plus ou moins : celui de ses amis, celui des personnes susceptibles de l'aider, celui des personnes fréquentées la semaine passée, celui des noms inscrits sur son agenda, celui de ses collègues de travail, etc. »¹⁴⁷

Les recherches sur les chaînes relationnelles montrent que nous avons entre 2000 et 5000 relations tout au long d'une vie. Notre réseau relationnel dépend de notre place dans l'échelle sociale, au contexte social il existe également des variations liées aux caractéristiques des personnes (sociables, etc...). Nous avons au quotidien un nombre relativement stable de relations.

Nous pouvons imaginer que si une fille sur 5 subit des agressions sexuelles et si nous connaissons tous entre 25 et 50 personnes avec qui nous avons des interactions régulières, alors, il est possible de connaître plusieurs personnes ayant vécu une agression sexuelle dès lors que la capacité d'écoute est suffisante pour autoriser la libération de la parole.

¹⁴⁷ BIDART, Claire. Etudier les réseaux : apports et perspectives pour les sciences sociales, In Informations sociales. 2008, vol 147, n°3, p. 34-45.

Quant aux 30 commentaires, ils n'étaient pas obligatoires.

Seules certaines personnes qui ont répondu qu'elles connaissaient des victimes de maltraitance sexuelle ont parfois ajouté une remarque pour préciser leur propos.

Pour rappel :

« Non TS-m » = Répondant appartenant au groupe cible des non travailleurs sociaux masculin.

« Non TS-f » = Répondant appartenant au groupe cible des non travailleurs sociaux féminin.

« TS-m » = Personne du groupe des travailleurs sociaux, masculin.

« TS-f » = Personne du groupe des travailleurs sociaux, féminin.

« M-m » = Répondant du groupe-cible des Mineurs, masculin.

« M-m » = Répondant du groupe-cible des Mineurs, Féminin.

En voici la retranscription exacte sous forme de tableau spécifiant à quel groupe cible appartient le répondant.

Amis	Non TS-m
Agressions envers un conjoint (non officiel)	Non TS-m
Une copine violée dans son enfance par un ami à elle	Non TS-m
Des élèves (je suis professeur des écoles)	Non TS-f
intra-familiale	Non TS-f
Moi-même	Non TS-f
5 personnes	Non TS-f
Nièce victime d'une agression sexuelle dans une rue par un inconnu	Non TS-f
Enfants agressés par le mari de la nourrice	Non TS-f
(Enseignante du secondaire) 3 jeunes élèves	Non TS-f
Moi enfant- une personne de ma famille	Non TS-f
Principalement dans le cadre professionnel	TS-m
2 personnes	TS-m
Dans le cadre de mon activité professionnelle d'éducateur - Dans ma vie privée...	TS-m
Attouchement sexuel (voire viol), inceste	TS-f
Des filles dans la préadolescence	TS-f
Dans mon entourage ou dans mon travail	TS-f
Sujet tabou donc peu évoqué. Moi-même et plusieurs personnes de mon entourage (prof de musique/voisin/cousin...)	TS-f
Plusieurs personnes et moi-même	TS-f
Petites filles de 1 an et demi et 2 ans et demi (sœurs). La plus petite a fait des révélations à son assistante familiale.	TS-f
Dans le cadre de mon travail, mais aussi à titre personnel	TS-f
Dans le cadre du travail	TS-f
Jeunes que j'accompagne, amie.	TS-f
En tant que professionnelle	TS-f
Personnellement et professionnellement	TS-f
Remarque: inceste, viols, touchers aux endroits intimes	TS-f
Dans ma classe en 5ème	M-m (13 ans)
"inseste"	M-f (11 ans)
Remarque: inceste	M-f (14 ans)
Une amie qui était dans ma classe (agression extérieure famille)	M-f (15 ans)

Nous remarquons que les travailleurs sociaux connaissent des victimes dans le cadre de leur travail, mais qu'ils mentionnent à plusieurs reprises des faits personnels ou liés à leur entourage. Nous nous demandons dans quelle mesure les expériences personnelles ou de l'environnement proche ont orienté ces personnes vers le secteur de la relation d'aide.

Les mineurs sont moins nombreux à connaître des personnes victimes de maltraitance sexuelle, et 4 d'entre eux ont commenté. Nous nous apercevons que le terme « inceste » est connu d'une très jeune fille de 11 ans. **Cela nous amène à réfléchir à l'âge auquel les questions liées à la prévention des agressions sexuelles est abordé en France. Si dans le cadre privé et familial, il est difficile d'obtenir des données sur ces questions, nous pouvons cependant remarquer que les questions liées à la sexualité ne sont en général pas abordées avant l'entrée au collège.**

Or, nous prenons connaissance d'une statistique qui indique qu'en France, l'âge moyen est de 10 ans lors des premières violences sexuelles, et que « *la majorité de ces violences sont faites à des enfants de moins de 10 ans, et à des filles dans 83% des cas* »¹⁴⁸

De nouveau, les questions de la prévention des violences sexuelles extra et intra familiales et du repérage des circuits d'aide nous apparaissent comme essentielles avec les jeunes enfants.

④ **Question 4 : synthèse des réponses et pistes d'interprétation.**

Nous souhaitons connaître les représentations des répondants sur ce qu'ils pensaient être des freins ou des leviers à la révélation de la part de mineurs victimes d'agression sexuelle.

Cette question ouverte n°4 devait permettre de saisir les représentations des 3 groupes cibles concernant les freins:

Qu'est-ce qui, selon vous, peut empêcher un mineur de se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

Les réponses obtenues à cette question numéro 4 comportaient 120 items différents.

Par item, nous entendons une proposition de réponse, une nouvelle piste. 305 réponses ont été données par l'ensemble des participants.

Nous avons souhaité catégoriser l'ensemble des réponses afin de faire émerger les grandes thématiques et mieux saisir, de cette façon, les points essentiels mis en avant par les répondants.

Nous avons ainsi créé 15 catégories, dont une catégorie supplémentaire « autres ».

Concernant les propositions de réponses, la première catégorie repérée est celle de **la peur**. Elle est celle qui a été la plus donnée par l'ensemble des participants. 117 réponses ont mentionné « la peur » sur cette question ouverte, donc libre. La peur est déclinée sous plusieurs formes : Peur d'être jugé, de ne pas être cru, du regard des autres, des conséquences sur la famille ou l'entourage, peur de la réaction de l'agresseur... L'ensemble des réponses citées apparaît en annexe dans le tableau excel reprenant les réponses pour chaque sous-groupe et chaque participant.

La honte est la deuxième réponse la plus citée avec 51 mentions.

Ces deux catégories sont celles que nous avons déjà pu mettre en exergue dans l'état de l'art, et cela vient corroborer les synthèses de nos différentes lectures.

Les freins identifiés pour révéler des situations d'agression sexuelle sont ensuite mis en lien avec **les réactions de l'agresseur** (22 réponses : Pression, menaces, ascendance, manipulation, secret imposé, mais aussi affection à l'égard de cet agresseur).

Vient ensuite le **manque de connaissance sur les agressions sexuelles de la part des mineurs** (21 réponses), ce qui implique de ne pas savoir repérer ce qui est de l'ordre d'un abus, et ne pas savoir vers qui se tourner.

Les catégories suivantes mettent en exergue **la banalisation de l'acte subi** (15 réponses en ce sens), **la culpabilité de la victime** (15 réponses citées), **le manque de confiance** (en soi, en l'adulte, en la justice...), avec 11 réponses, **le poids du lien avec sa famille** (11 réponses mentionnées), **le manque d'écoute** (ne pas trouver d'interlocuteur suffisamment attentif ou à l'écoute : 10 réponses données en ce sens), **la crainte de dévoiler son intimité** (7 réponses) le fait de **se sentir responsable** (5 réponses), une **attitude inadaptée de la part de l'interlocuteur** (moquerie, jugement : 5 réponses), **la difficulté à faire valoir son statut de victime** (3 réponses), **ne pas pouvoir ou savoir parler de cette situation** (3 réponses).

Enfin, 9 réponses, mentionnées en annexe dans le tableau de saisie, donnent quelques éléments ne pouvant être insérés dans les catégories sus-citées.

Nous faisons une sixième hypothèse sur le fait que les réponses des travailleurs sociaux apporteraient des pistes plus nombreuses et plus détaillées que les deux autres groupes cibles, moins confrontés à des faits de révélation.

¹⁴⁸ SALMONA, Muriel. 2019 - ENQUÊTE IPSOS - Violences sexuelles de l'enfance, In *Mémoire Traumatique et Victimologie* [en ligne]. Du 10 au 19 septembre 2019. [Consulté le 14-06-2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html#:~:text=%2D%20Des%20violences%20sexuelles%20subies%20par,des%20filles%20\(pour%2083%25\).](https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html#:~:text=%2D%20Des%20violences%20sexuelles%20subies%20par,des%20filles%20(pour%2083%25).)

Question n°4 - FREINS A LA REVELATION- Réponses données					
Catégories de réponses pour la question n°4- Qu'est-ce qui, selon vous, peut empêcher un mineur de se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?	Nombre de réponses des Non Travailleurs Sociaux	Nombre de réponses des Travailleurs Sociaux	Nombre de réponses des Mineurs	Total Des Réponses	Total des items cités pour la catégorie
Peur	38	47	32	117	36
Honte	23	18	10	51	3
Attitudes de l'agresseur	6	10	6	22	14
Manque de connaissance sur les Agressions sexuelles	7	14	0	21	8
Banalisation	5	8	2	15	6
Culpabilité	5	9	1	15	5
Manque de confiance	5	4	2	11	5
Lien avec la famille	5	5	1	11	8
Manque d'écoute de l'interlocuteur	2	7	1	10	9
Intimité dévoilée	3	1	3	7	7
Se sentir responsable	2	3	0	5	3
Attitude de l'écouter	2	0	3	5	3
Statut de victime	0	3	0	3	3
Ne pas pouvoir parler	1	1	1	3	2
Autre	2	5	1	8	8
	107 réponses / 58 items	135 réponses / 66 items	63 réponses/3 5 items	305 réponses au total	122 items au total

Concernant cette hypothèse sur le fait que les travailleurs sociaux apporteraient davantage d'éléments, nous constatons dans le tableau présenté ci-dessus qu'ils ont effectivement énoncé 66 items sur un total de 120 et donné au total 135 réponses ce qui est supérieur aux 2 autres groupes cibles constitués des non travailleurs sociaux et des mineurs.

La différence n'est cependant pas notable, car elle aurait pu être plus marquée, compte tenu du fait qu'ils sont davantage confrontés à des mineurs ou des personnes victimes d'agressions sexuelles, et que leur formation ou leur diplôme validé suite à une formation ou à une VAE leur a donné des pistes pour mieux en comprendre les enjeux.

Il nous faut désormais analyser les réponses à la question n°5 pour appréhender de nouvelles pistes de travail.

⑤ Question 5 : synthèse des réponses et pistes d'interprétation.

Par cette question, il s'agissait de recueillir les représentations des répondants sur ce qu'ils estiment être des facilitations à la révélation de la part de mineurs victimes d'agression sexuelle :

Qu'est-ce qui, selon vous, peut encourager un mineur à se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

Les réponses, concernant les leviers à la révélation, souvent liées aux réponses à la question précédente, devraient nous permettre de vérifier cette même hypothèse : *les réponses des travailleurs sociaux apporteront des pistes plus nombreuses et plus détaillées que les deux autres groupes cibles, moins confrontés à des faits de révélation.*

Voici, sous forme de tableau, les éléments de réponses apportés par les répondants :

Question n°5 – CE QUI PEUT ENCOURAGER A LA REVELATION- Réponses données

<i>Catégories de réponses pour la question n°5- Qu'est-ce qui, selon vous, peut encourager un mineur à se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?</i>	<i>Nombre de réponses des Non Travailleurs Sociaux</i>	<i>Nombre de réponses des Travailleurs Sociaux</i>	<i>Nombre de réponses des Mineurs</i>	<i>Total Des Réponses</i>	<i>Total des items cités pour la catégorie</i>
<i>Posture - attitudes relationnelles de l'interlocuteur</i>	29	52	11	92	23
<i>Besoins de la personne agressée</i>	13	18	21	52	25
<i>Outils-dispositifs-Média</i>	12	20	6	38	24
<i>Prévention – sensibilisation-Dialogue</i>	11	20	6	38	13
<i>Interlocuteurs</i>	10	11	6	27	14
<i>Mettre un terme aux agissements de l'agresseur</i>	4	9	6	19	8
<i>Ne sait pas</i>	0	0	3	3	1
	79 réponses / 54 items	130 réponses / 61 items	57 réponses/ 38 items	266 réponses au total	108 items au total

Il nous apparaît très clairement que les Travailleurs Sociaux ont proposé un nombre de pistes plus importante que les deux autres sous-groupes.

Plus de la moitié des pistes-items ont été évoquées par les Travailleurs sociaux et presque la moitié des réponses leur revient. De ce fait, nous estimons que les Travailleurs Sociaux paraissent plus armés que les deux autres groupes pour proposer des pistes qui favoriseraient la prise de parole des mineurs ayant subi des agressions sexuelles. Nous nous posons la question de la théorie à l'épreuve de la réalité, et il sera pertinent d'interroger des personnes ayant révélé des faits de maltraitance sexuelle à des travailleurs sociaux afin d'avoir un regard sur les postures, outils, et autres facilitateurs à cette prise de parole.

Nous remarquons que les mineurs ont renseigné en grand nombre les besoins repérés de la personne victime, et 3 d'entre eux n'ont pas su répondre à cette dernière question.

D'autre part, nous remarquons que la Peur et la Honte peuvent être vus comme des freins, mais également des moteurs à l'échange et à la révélation.

Dans les réponses extraites de cette question 5, il apparaît que l'utilisation des ressources télévisuelles (« spots publicitaires, messages ciblés » ...) ou numériques par le biais d'internet, des ordinateurs, tablettes et téléphones portables sont des pistes aidantes pour comprendre et oser parler de situations d'agressions sexuelles.

En février 2020, Médiamétrie a publié les résultats d'une enquête sur l'utilisation du numérique. En moyenne, les enfants français reçoivent leur premier téléphone portable à l'âge de neuf ans et 9 mois, soit presque 10 ans. Selon Médiamétrie, 65% des jeunes de 11 à 14 ans ont déjà leur propre smartphone personnel.¹⁴⁹

Les réseaux, forums, différents sites, donnent accès à des informations qui peuvent être éclairantes sur la façon de procéder, parfois en permettant de s'appuyer sur des propos expérientiels.

Cependant, nous notons que les enfants plus jeunes n'ont pas ou peu accès à ces données, parce qu'ils ne possèdent pas de téléphones portables ou n'ont pas la capacité de faire une recherche ciblée et sont par ailleurs soumis à des images ou vidéos parfois non choisies. Si l'utilisation d'internet ou de ressources numériques apparaissent comme pertinentes pour toute une partie du public cible de ce questionnaire pour faciliter la compréhension des phénomènes d'agression sexuelle et trouver des alternatives pour pouvoir en parler, cette question demeure moins évidente pour les jeunes mineurs.

Ce public d'enfants plus jeune est cependant largement concerné par les abus sexuels et y sont exposés. Nous mettons donc en avant le fait que la question de la prévention des maltraitances sexuelles et de recherche de solutions en cas d'agression sexuelle doit donc être pensée d'une autre façon que l'utilisation d'internet pour les enfants avant la pré-adolescente.

ii. ¹⁴⁹ Médiamétrie, *La parentalité à l'épreuve du numérique*, Etude réalisée en ligne en septembre 2019 auprès de 2 087 parents d'enfants âgées de moins de 15 ans pour l'Observatoire de la Parentalité & de l'Education Numérique et de l'UNAF [en ligne]. Février 2020. [consulté le 24-02-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unaf.fr/ressources/la-parentalite-a-lepreuve-du-numerique/>

Pour terminer cette partie, nous pouvons dès à présent indiquer que l'ensemble des réponses citées aux questions n° 4 et n° 5, nous permettront de prendre appui sur certains de ces éléments afin d'élaborer notre questionnaire d'entretien.

Celui-ci cherchera à vérifier quelle serait la façon la plus propice de recueillir la parole d'un mineur victime d'agression sexuelle lorsqu'il s'adresse à un travailleur social : les freins et leviers cités nous aideront à mieux cibler nos questions adressées à des travailleurs sociaux et à des personnes ayant vécu des situations d'agression sexuelle.

Synthèse des éléments principaux apparaissant après l'analyse des réponses au questionnaire exploratoire :

□ Suite aux réponses apportées au questionnaire, nous estimons que la question des **représentations de ce que sont les agressions sexuelles** resterait liée à une forme de connaissance acquise par les Français au cours de leur vie depuis l'âge de l'école primaire, ou à la culture générale.

Bien qu'ils aient davantage répondu et été un peu plus précis que les deux autres groupes cibles, les travailleurs sociaux ne paraissent pas plus aptes à définir précisément ce terme, la différence n'est pas notable. Le fait que leur propos coïncide plus ou moins avec la définition légale n'est assurément pas un indicateur suffisant pour qu'ils soient mieux outillés pour comprendre, faire face ou gérer la situation.

□ Les Travailleurs sociaux ont des connaissances plus précises que les deux autres groupes constitués des adultes non travailleurs sociaux ou des mineurs sur les **ressources à saisir en cas de situation avérée d'agression sexuelle**. Cela confère aux travailleurs du secteur éducatif et social des connaissances et compétences sur ce sujet, liées à leurs formations et à leurs savoirs expérientiels.

Les réponses à cette question font également apparaître une méconnaissance assez flagrante de la part des mineurs sur les dispositifs auprès desquels ils peuvent se tourner pour mentionner des abus. La question de la prévention nous apparaît plus essentielle encore, d'autant que les agressions sexuelles sur mineurs ont lieu en majorité avant 11 ans, et que la prévention commence généralement à partir du collège, soit 11 ou 12 ans.

□ Au total, **plus de la moitié des 102 répondants au questionnaire, soit 54,90%, connaissent personnellement une personne ayant subi une agression sexuelle lorsqu'elle était mineure**. Ces chiffres reflètent un grand écart avec les données officielles (Environ 7 000 plaintes pour viols sur mineurs en France en 2019 pour 13.600.000 enfants de moins de 18 ans) et sont supérieurs aux statistiques de l'association Mémoire Traumatique, mentionnant qu'un mineur sur 9 est victime de violences sexuelles.

Ces chiffres nous ont surpris car les sujets liés aux agressions sexuelles sur mineurs sont peu évoqués, peu abordés, plutôt tabous. Nous pouvons cependant imaginer, d'un point de vue des réseaux relationnels, que si une fille sur 5 subit des agressions sexuelles et si nous connaissons tous entre 25 et 50 personnes avec qui nous avons des interactions régulières, alors, il est possible de connaître plusieurs personnes ayant vécu une agression sexuelle dès lors que la capacité d'écoute est suffisante pour autoriser la libération de la parole.

Nous arrivons d'autre part à la conclusion que les agissements peuvent être perçus, vus, sus implicitement mais pas forcément parlés. Les faits seraient alors connus mais laissés sous silence, ou le secret serait partagé dans le cadre d'une confiance. Tous ces éléments amèneraient plus de la moitié des répondants à ce questionnaire à connaître au moins un mineur ayant été victime d'agression sexuelle.

□ D'un point de vue des **éléments empêchant la révélation d'un mineur**, les réponses libres, classées en catégories, révèlent que la peur est la réaction la plus citée, déclinée sous plusieurs formes : peur d'être jugé, de ne pas être cru, du regard des autres, des conséquences sur la famille ou l'entourage, peur de la réaction de l'agresseur, suivie de la honte. Viennent ensuite, dans les freins nommés les réactions de l'agresseur, le manque de connaissance sur les agressions sexuelles de la part des mineurs, la banalisation de l'acte subi, la culpabilité de la victime, le manque de confiance, le poids du lien avec sa famille, le manque d'écoute, la crainte de dévoiler son intimité, le fait de se sentir responsable, une attitude inadaptée de la part de l'interlocuteur, la difficulté à faire valoir son statut de victime et ne pas pouvoir ou

savoir parler de cette situation. Nous chercherons à explorer de façon plus précise ces réactions dans le cadre de nos entretiens et en particulier les deux réponses plus citées, mentionnant la peur et la honte.

□ A la question liée à **ce qui peut encourager un mineur à révéler des faits d'agression sexuelle**, les réponses les plus citées concernent la posture - attitudes relationnelles de l'interlocuteur, les besoins de la personne agressée, les outils-dispositifs-media à disposition, la prévention – sensibilisation- dialogue, les interlocuteurs disponibles et le fait de vouloir mettre un terme aux agissements de l'agresseur.

Il apparaît que l'utilisation des ressources télévisuelles (« spots publicitaires, messages ciblés » ...) ou numériques par le biais d'internet, des ordinateurs, tablettes et téléphones portables sont des pistes aidantes pour comprendre et oser parler de situations d'agressions sexuelles.

Cependant, une enquête Médiamétrie récente mentionne que les enfants français reçoivent leur premier téléphone portable à l'âge de neuf ans et 9 mois, soit presque 10 ans.

Si l'utilisation d'internet ou de ressources numériques apparaissent comme pertinentes pour toute une partie du public cible de ce questionnaire pour faciliter la compréhension des phénomènes d'agression sexuelle et trouver des alternatives pour pouvoir en parler, cette question demeure moins évidente pour les jeunes mineurs, largement concernés par les abus sexuels et plus exposés. Nous mettons donc en avant le fait que la question de la prévention des maltraitements sexuels et de recherche de solutions en cas d'agression sexuelle ne doit donc pas être pensée uniquement autour de l'utilisation d'internet pour les enfants avant la pré-adolescence.

Cette réflexion ne sera pas exploitée plus avant dans cette recherche, mais mériterait qu'on s'y attarde.

Plus de la moitié des pistes ont été évoquées par les travailleurs sociaux et nous estimons de ce fait qu'ils paraissent plus armés que les deux autres groupes pour proposer des solutions qui favoriseraient la prise de parole des mineurs ayant subi des agressions sexuelles.

La première réponse donnée, concernant la posture de l'interlocuteur, nous apparaît particulièrement importante à questionner dans la suite de notre travail, et nous chercherons donc à approfondir cela dans nos entretiens.

B. Entretiens de travailleurs sociaux et de victimes d'agressions sexuelles ayant révélé ces faits lorsqu'elles étaient mineures : résultats et analyse

1. Modalité de retranscription- grille d'analyse

Chaque entretien a été retranscrit intégralement, avec les propos tenus, les silences, les répétitions, et en gardant les maladresses de langue.

En annexe se trouvent 2 retranscriptions complètes de ces entretiens, celle d'Ulysse, travailleur Social, et l'autre de Céleste, ayant subi des agressions sexuelles.

En annexe se trouve un tableau synoptique permettant d'avoir les éléments principaux sur le profil des répondants et sur le contexte des agressions sexuelles et des révélations.

4 personnes ayant révélé des maltraitements sexuelles en étant mineures

- **Céleste, 19 ans, révélations entendues à 17 ans par des éducatrices de foyer**
- **Algia, 47 ans, révélations faites à 16 ans à une assistante sociale du lycée**
- **Laurence, 62 ans, révélations faites à 12 ans à une assistante sociale de l'armée**
- **Sonia, 52 ans, révélations faites à 10 ans à un éducateur travaillant la nuit**

4 travailleurs sociaux ayant recueilli la parole de mineurs sur des faits d'agression sexuelle

- **Ulysse, 48 ans, non diplômé au moment de la révélation (révélations en 1996)**
- **Michel, 40 ans, diplômé Educateur Spécialisé par la VAE (révélations en 2020)**
- **Catherine, 47 ans, Educatrice Spécialisée (révélations en 2021)**

- **Nathalie, 54 ans, Surveillante de nuit (révélations en 2015)**

Afin de traiter les transcriptions d'entretien et en extraire les données principales, en vue de leur analyse, nous avons souhaité ordonner les informations sous forme de codage.

Pour cela, après avoir retranscrit entièrement les 8 entretiens semi-directifs menés, nous avons repris les hypothèses de notre travail, les concepts, les thématiques et questions issues de notre grille d'entretien afin de créer des thèmes d'analyse.

Nous nous sommes ensuite penchée sur les mots-clefs spécifiques des personnes que nous avons interviewées. En faisant des liens entre toutes ces réponses, nous avons élaboré des grilles numérotées et réparties sous forme de thèmes, en mettant en exergue les éléments centraux de tous les témoignages, en lien avec nos hypothèses et concepts.

Ces grilles se trouvent en annexe, et apportent des citations extraites des entretiens.

Ces extraits ne sont pas mis entre guillemets puisque ces tableaux présentent uniquement les propos tenus par les répondants. Elles permettent une analyse catégorielle de contenus.

2. Les limites de notre enquête par entretien

Nous nous sommes appuyée sur nos données conceptuelles et sur le questionnaire pour élaborer nos entretiens. Ces témoignages concernent l'avis de 4 personnes victimes d'agressions sexuelles et de 4 professionnels.

Ils ne peuvent pas, de ce fait, être considérés comme totalement représentatifs ou faisant état de généralité.

Ils sont un appui pour mieux répondre à notre questionnement, et leur richesse est une source indéniable d'éclairage de notre sujet.

Cette enquête qualitative par entretien permet de montrer la diversité existante, mais ne permet toutefois pas de savoir quels sont les cas de figure les plus courants. Ces entretiens mettent à jour des typologies, et nous chercherons à aller plus finement vers la compréhension de la façon dont les personnes expliquent ce qu'elles pensent de leurs vécus. Notre corpus est réduit et constitue de fait une limite à notre analyse.

Nous avons donc conscience que d'autres témoignages auraient apporté de nouveaux regards et peut-être de nouvelles pistes d'interprétation.

Il ne nous a cependant pas été possible, malgré toutes nos démarches depuis le mois de mai 2021, de trouver plus de 4 personnes acceptant de témoigner et correspondant à la précision de nos critères.

Nous avons fait correspondre le nombre de témoignages de professionnels de l'intervention sociale à ceux du premier groupe cible, pour équilibrer les données.

Cela signifie que ces témoignages, et qu'ils constituent de fait une base sur laquelle s'appuyer sans toutefois toujours pouvoir conduire à en extraire un ensemble de généralités sociologiques.

3. Analyse de contenu - Retour sur les nouveaux éléments mis en perspectives suite aux données recueillies dans le cadre des entretiens

a) Le travailleur social face à la réappropriation de son rôle professionnel

Cette partie se propose d'analyser les données recueillies en repartant de notre première hypothèse : **La question de l'intime impose un écart entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social confronté à des révélations d'agressions sexuelles de la part d'un mineur.**

Nous appuyant sur les concepts, définis plus avant, de tâche prescrite et tâche réelle, de rôle et statut, d'anomie et d'injonction paradoxale, nous avons mis à jour le fait que le rôle réel des travailleurs sociaux au moment de la révélation était corrélé à leurs représentations et aux tabous, mais également que les réponses données par les professionnels de l'intervention sociale s'inscrivaient dans les dynamiques institutionnelles.

(1) Le rôle réel des travailleurs sociaux au moment de la révélation: des compétences soumises aux subjectivités individuelles et aux tabous.

➤ Révélation et représentations

Dans l'état de l'art, nous évoquons le fait que le travailleur social était soumis dans un cadre professionnel, à recevoir des témoignages liés à l'intime ou à la sexualité, quand bien même ces questions aient des résonances particulières ou le mettent mal à l'aise.

Nos échanges avec les personnes interviewées nous donnent à voir que les représentations de la sexualité et les tabous impactent les accompagnements sociaux des bénéficiaires.

Il nous semble que, confrontés à des propos perturbants, qui mettent à mal la morale, alors la tentation est grande de bâillonner cette prise de parole.

Du côté des 4 travailleurs sociaux, l'impact des révélations est fort, les images viennent les choquer et ils se retrouvent démunis. Ulysse dit « *J'étais mal, j'étais très mal. Il a fallu que j'en parle tout de suite à ma collègue, donc je pouvais pas garder ça. Ça aurait été compliqué de garder ça pour moi (il réfléchit) parce que je savais pas exactement ce qu'il fallait faire, en effet. Donc j'ai envie de dire que non, j'étais pas armé. Et penser à ce que son beau-père et sa mère lui avaient fait... euh... c'était terrible. [...] avant que ça arrive, j'avais jamais imaginé ça* ».

Les propos de Michel sont très éclairants sur ce que produisent les récits de vie des personnes « *En fait, je sais que les attouchements, les trucs, les viols et tout, tout peut exister. On parle là, pour cet entretien, entre enfants, mais ça existe même entre adultes et enfants. Mais la formation, ouais, je pense qu'une formation, ça m'aurait quand même aidé avant de vivre tout ça... le jeune violeur, et tout... C'était dur d'imaginer ça... T'as beau vouloir rester éducateur, t'as des images qui te viennent dans la tête, des trucs que t'aurais pas imaginé, des trucs dégueulasses, et travailler avec un gamin qui a violé d'autres personnes, c'est dur de rester dans son rôle éducatif. Tes sentiments personnels peuvent prendre le dessus...* ».

Michel considère qu'une formation lui permettrait de prendre davantage de recul sur ces situations, et ses arguments sont clairement en lien avec ce que les propos lui font vivre, ressentir, lorsqu'il « imagine des trucs dégueulasses ». La question n'est pas tant de se dire que les professionnels n'ont pas le droit d'avoir des émotions ou des sentiments, quels qu'ils soient, mais plutôt de savoir comment les nommer, les verbaliser afin de les traiter et les mettre à distance. C'est de cette façon que la réflexion devient professionnelle. C'est ainsi que les émotions générées par ces situations, ô combien légitimes puisqu'elles font partie de la relation et qu'une relation n'est jamais neutre puisqu'elle met en jeu deux vécus, personnalités, deux parcours, peuvent être transformées et devenir objet de travail professionnel.

Nous pouvons généraliser le propos tenu par Michel puisqu'aucun des 4 professionnels n'a bénéficié d'apports théoriques concrets sur ces sujets, et que les formations en travail social n'ont pas obligation d'aborder ces questions de sexualité ou de violences sexuelles sur mineurs.

Chez Catherine, ce même sentiment d'« insupportable » est mis en avant : « *En fait la violence sexuelle [...] c'est difficile à dire et c'est difficile à nommer parce que c'est difficile à imaginer. C'est tellement destructeur [...], tu vois, et je pense vraiment, pour moi, si tu veux, un élément fondamental, qui permet à la personne de parler, c'est de se dire que dans la tête de l'autre, de l'interlocuteur, c'est quelque chose qui peut exister. [...] C'est vraiment d'avoir conscience, dans notre tête de professionnel que ça existe, en fait. Et même, en tant que professionnel, cet enfant ou ce p'tit gars... Quand on se met à avoir un lien, un lien de proximité, je veux dire, avec des enfants c'est insupportable d'imaginer ça... Supporter de me dire qu'ils peuvent avoir vécu ce genre de trucs.* »

Enfin, Nathalie mentionne elle aussi ses représentations personnelles et la façon dont elle essaie de les mettre à distance pour se positionner professionnellement : « *Et puis faut pas juger, des fois c'est difficile, là, quand t'as ces cas-là, notamment de, de, de viol, là c'est pas de viol là mais... D'inceste ou de viol entre frères et tout... euh, Il faut arriver à, euh, pas juger et ça aussi des fois c'est compliqué, hein. Pour justement arriver à avoir le lien, à mettre de côté ton ressenti à toi par rapport à ton éducation, par rapport à quelque chose qui te choque et ça aussi, c'est difficile d'arriver à trouver le bon, le bon lien avec le jeune sans porter*

de, comment, sans porter de jugement par rapport à ce que lui, il a fait... ça aussi. ». Nathalie fait primer le lien d'accompagnement, et se donne pour mission de ne pas être jugeante ni moralisatrice.

Cela implique qu'elle gère, souvent seule, ses représentations et ressentis puisque son travail de surveillante de nuit et ses horaires ne lui permettent pas d'assister à toutes les réunions ou d'échanger en équipe à ce sujet.

Ces extraits nous amènent à comprendre que les travailleurs sociaux manquent de connaissances sur les sujets liés à l'éducation à la sexualité ainsi qu'aux actes sexuels proscrits par la loi et pourtant rencontrés dans les accompagnements éducatifs.

Ces propos dérangent, et demandent une réponse. En cela, le travailleur social est parfois obligé de prendre des décisions sur des situations inédites, ou contraires à la morale. Il doit se réapproprier son rôle, il doit alors se positionner.

Il entend, ou il n'entend pas. Il croit ou il ne croit pas. Il relaie l'information ou il ne le fait pas.

Tout, cependant, reste une prise de décision et relève de l'acte éducatif : ainsi, ne pas entendre, ne pas relayer est une prise de position, qui va à l'encontre de ce qui est attendu professionnellement.

Ne pas agir est une façon d'agir...

➤ Règles autoprescrites et contexte historique

Lorsque Laurence évoque sa relation avec l'Assistante de Service Social de l'armée, nous comprenons que ce lien a été soutenant pour elle. Cependant, la professionnelle n'a pas relayé sa parole. Laurence n'en connaît pas vraiment les raisons, mises sur le compte du fonctionnement de l'armée.

Il n'en demeure pas moins que cette assistante sociale s'est réattribué son rôle, et n'a pas donné suite d'un point de vue légal.

Pour reprendre le concept de Jacques Leplat, l'Assistante Sociale s'est représenté la tâche à effectuer (soit entendre la parole de la jeune Laurence et y donner suite), se l'est appropriée, puis a mis en application cette représentation mentale dans son activité réelle.

Nous constatons cependant que cette réappropriation n'a pas permis d'accéder à un objectif essentiel pourtant inhérent au rôle des travailleurs sociaux : protéger les mineurs.

En reprenant le questionnement de Leplat concernant le rapport entre ce que l'opérateur cherche à faire et ce qu'il fait réellement, l'écart est flagrant et cela ne concerne pas que cette professionnelle. La réappropriation de la tâche conduit cette assistante sociale à ne répondre que partiellement à ses obligations légales de protection des mineurs et de transmission de l'information.

Elle a mis Laurence à l'écart du danger d'agression sexuelle durant les vacances d'été en l'envoyant en séjour, mais cette réponse ne pouvait être pérenne, et n'empêchait pas Laurence d'être soumise à la maltraitance parentale quotidienne au domicile. « Voilà, et donc j'ai pensé en parler à une assistante sociale pour qu'elle, parce que ... ma mère ne savait pas quoi faire de moi parce que je travaillais moins bien à l'école. Et donc elle m'a fait rencontrer une assistante sociale de l'armée. [...] On s'est rencontrées en ville, tout ça et puis après, elle m'a proposé de venir dormir chez elle. Il s'est créé quelque chose et euh... En fait, elle m'a proposé d'aller dormir, donc je suis allée dormir chez elle et puis, ben j'ai lâché tout ce que je devais lâcher d'emblée, parce que j'ai eu confiance en elle. Et ben malheureusement, euh... elle n'a rien pu faire pour moi. Elle m'a... elle m'a juste dit " je... je... je peux pas... je peux rien faire pour toi" ».

La première surprise, lors de notre échange avec Laurence, est de comprendre que l'accompagnement de la petite fille ne s'est pas effectué dans un bureau, mais au domicile de cette AS, chez qui Laurence a par ailleurs dormi.

Notre analyse est que la confusion des espaces privé-professionnel amène sans en douter une confusion de rôle. La réponse n'est alors plus professionnelle, mais reléguée au niveau personnel, pour cette assistante sociale.

Pourquoi cette intervenante ne pouvait-elle rien faire pour Laurence? Les représentations de l'armée ou du fonctionnement militaire étaient-ils si puissants qu'elles ne permettaient pas à cette assistante sociale d'être en phase avec ce que son statut professionnel lui imposait ?

Même à l'époque, il y a 50 ans, son devoir professionnel était de sortir du cadre de l'armée pour transmettre les propos de Laurence au juge.

Nous cherchons cependant à historiciser et nous nous tournons pour cela vers un article d'Alice Debauche. Dans les années 70, c'est-à-dire au moment où Laurence révèle ces faits, les agressions sexuelles sont peu médiatisées : « *Ce n'est qu'au cours des années 1980 que les violences sexuelles sur les enfants, et notamment celles commises au sein de la famille, émergent dans les témoignages de victimes et sont l'objet d'une médiatisation importante.* » L'autrice poursuit et mentionne le silence qui entourait les faits de violences sexuelles. « *Relativement délaissée par les sciences sociales, la question des violences sexuelles a cependant fait l'objet d'assez nombreux travaux historiques [qui] ont montré que les victimes de viol et plus généralement de violences sexuelles ont longtemps été condamnées au silence. Le viol était en effet plutôt envisagé comme une atteinte aux mœurs ou à l'honneur des familles que comme un crime contre des personnes. Afin d'éviter leur stigmatisation et celle de leur famille, les victimes étaient sommées de taire les violences subies sauf dans certains cas particuliers. Quand les violences faisaient l'objet d'une plainte, les arrangements financiers étaient fréquents pour éviter les procès, et les condamnations très rares. Le mouvement féministe des années 1970 a profondément modifié cet état de fait [...]* »¹⁵⁰

On peut donc, au fond, penser que cette Assistante Sociale, dans un contexte social lié à son époque, s'est inscrite dans les procédés habituels. Nous pouvons même aller jusqu'à dire qu'elle a su mettre en place des actions visant à la protection de Laurence, en la faisant partir en séjour estival, et qu'à ce titre, ses compétences professionnelles étaient affirmées et en phase avec le rôle attendu des travailleurs sociaux dans les années 70, particulièrement à une époque où la parole des mineurs, ou celle des femmes victimes de violence étaient peu entendues et reléguées au second plan.

➤ **Valeurs protectrices des travailleurs sociaux : lorsque le statut ne correspond pas au rôle attendu socialement**

Il apparaît, au regard des témoignages recueillis, qu'une des premières attentes de la part des personnes qui se tournent vers une aide éducative est celle d'être protégée... Quel paradoxe, lorsque la parole d'un mineur n'est pas transmise aux autorités compétentes.

Sur 4 témoignages des anciennes victimes mineures, les 4 personnes se sont heurtées à la difficulté de faire entendre leur parole. Sonia n'a pas été crue, Céleste a parlé à plusieurs reprises des agressions subies sans que sa parole ne soit transmise, avant d'être protégée par l'éducatrice du foyer, Algia n'a pas été crue par sa famille, mais l'a été par la travailleuse sociale, et Laurence a été crue par l'assistante sociale qui n'a pas transmis son récit au juge.

Il s'agit alors pour nous de mieux comprendre en quoi les représentations de l'intimité ont des répercussions sur le rôle des travailleurs sociaux.

Les personnes accompagnées transgressent parfois les règles et le travail éducatif se situe alors dans une régulation afin de revenir dans la norme attendue.

Selon Parsons, pour qu'une société stable puisse exister, elle doit maintenir les modèles et les normes en place. Selon lui, les rapports sociaux se fondent en priorité sur des valeurs et des normes, qui sont intégrées par les individus et conditionnent leurs actions.¹⁵¹

Les valeurs se déclinent en normes et les normes elles-mêmes ne s'appliquent que lorsque les statuts sont clairement identifiés. Lorsque les statuts ne sont pas en concordance, alors la société ou l'organisation en subit les répercussions et est perturbée.

Le statut des travailleurs sociaux les amène à incarner un rôle, mais ce statut ne correspond pas toujours au rôle attendu. Ce sont alors les valeurs intrinsèques au travail social qui sont mises à mal.

En effet, que se passe-t-il lorsque ce sont les travailleurs sociaux qui transgressent ? Quels sont les effets sur les équipes, les institutions, et au premier plan sur les personnes accompagnées ?

¹⁵⁰ DEBAUCHE, Alice. L'émergence des violences sexuelles intrafamiliales : un appui pour la visibilité des violences sexuelles en France dans les statistiques françaises ? In *Enfances Familles Générations*. 2015, n°22, p. 136-158

¹⁵¹ LMP. Talcott PARSONS, In *le monde politique.fr* [en ligne]. 2022 [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemondepolitique.fr/cours/sociologie/contemporains/talcott_parsons.htm

Notre analyse est que lorsqu'un mineur révèle des agressions sexuelles à un travailleur social, il pense que le travailleur social engagera des actions pour le protéger ou pour le sortir de cette situation. Il s'attend à ce que le professionnel le reconnaisse en tant que victime de cette situation.

L'image véhiculée par les travailleurs sociaux est celle de la protection des personnes, en particulier lorsqu'elles sont en situation de vulnérabilité, et de leur accompagnement social.

Le travailleur social, de son côté, n'a pas toujours toutes les ressources pour agir professionnellement : manque d'instance de réflexion, d'étayage théorique, manque de formation, manque de partage avec d'autres professionnels, qui l'amènent à répondre individuellement et personnellement plutôt que professionnellement.

Cependant, la non protection a des répercussions fortes sur l'avenir du mineur, comme le dit Sonia « *C'est vrai qu'après faire confiance aux adultes, ben heu... Bah oui. Je me disais, c'est un adulte donc il va me comprendre. Il va me protéger, c'est son travail. Il n'y a eu aucune suite...* ».

Cette transgression a des conséquences lourdes sur la construction identitaire des mineurs accompagnés.

La transgression apparaît parfois parce que les adultes sont déstabilisés, n'ont pas de réponses, ne savent pas comment réagir, sont eux-mêmes confrontés à leurs limites.

Algia apporte sa réflexion d'ancienne victime d'agression sexuelle, mais également de psychologue, puisque c'est sa profession aujourd'hui, sur les effets des représentations sur les professionnels : « *Tu vois, je pense qu'on est, on est, on n'est jamais vraiment forcément bien préparé à pouvoir entendre ce genre d'histoires. Je pense que c'est, c'est, c'est vrai, que c'est... Il y a quelque chose de, on dit qu'il y a de l'indicible, je pense que y a quelque chose de l'incompréhensible. Être sensibilisé vraiment à la question, bah, des agressions sexuelles sur les enfants, c'est, c'est des fois des choses pour essayer de, tu vois, d'éviter aussi le mécanisme de refoulement qui va forcément être en présence chez la personne qui recueille ça* ».

Pascale Solaire, diplômée en sciences de l'éducation, écrit dans son ouvrage *Le mur du silence* à propos des travailleurs sociaux : « *Le premier facteur qui peut expliquer le manque de réaction de certains intervenants [travailleurs sociaux], et par là même, renforcer le silence qui nous préoccupe est le doute. En effet, Hadjiiski nous dit : "Ce qui est remarquable, c'est de voir à quel point, même devant les traces de coups, les intervenants hésitent encore"¹⁵². Ils sont pris au piège d'informations contradictoires. Ils ne savent plus ce qu'ils voient, ce qu'ils sentent. Pour échapper à une vérité insupportable, au paradoxe de la situation, ils se servent du déni.* »¹⁵³

D'autre part, lorsqu'un mineur demande le maintien du secret partagé, comme l'a fait Céleste en suppliant de ne rien dire, le travailleur social est confronté à un dilemme éthique qui l'amène parfois à un positionnement contraire à la loi, au cadre juridique, c'est à dire garder le secret au lieu de le transmettre.

C'est ce qu'a fait l'assistante sociale que Céleste a rencontrée au collège, ou encore Catherine, dans l'exercice de ses fonctions, qui a mis du temps avant de signaler des faits. Catherine explique pourquoi : « *Moi, par exemple, il y a une situation où j'ai mis du temps à relayer, tu vois par exemple. C'est marrant, tu vois, je ne pensais plus du tout à ça. Ça me revient. Une fille qui me disait qu'elle avait été, qu'elle avait subi une agression, des agressions de la part d'un copain et en fait, elle avait 16 ans, ça s'était passé 3 ans en amont, mais elle voulait porter plainte et moi, j'ai mis du temps à transmettre parce que je me disais, « ça sert à rien d'aller dénoncer ça alors qu'elle, elle ne suivra pas ». Ouais du coup, j'ai pas relayé tout de suite, alors là je ne me suis pas positionnée dans le cadre légal, je me suis positionnée en me disant « Elle a été victime de cette agression et je vais pas la mettre en position de victime de la procédure... » En fait, à ce moment-là, je pense que le statut de victime me... J'avais lu un peu, j'avais lu un truc où des psychologues disaient que ce n'était pas toujours... euh... ben, j'argumentais ma position, ma posture, avec des choses que j'avais lu, d'écrits de psychologues qui allaient dans ce sens-là, en fait, de pas surenchérir sur le statut de victime, donc il valait mieux garder le secret. C'était une fille qui avait 16 ans, les faits, ils étaient antérieurs. En fait, ils n'étaient plus actuels, donc on n'était pas non plus dans une urgence* ».

Le fait que la situation de maltraitance soit passée peut en effet amener à ne pas révéler tout de suite.

Cependant, que nous en dirait, aujourd'hui, cette jeune fille si nous l'interrogeons ? Les arguments de Catherine ne sont-ils pas attaquables ou critiquables ? Qu'attendait concrètement cette jeune fille de 16 ans,

¹⁵² HADJIISKI, Elisabeth. Le traumatisme du silence, In *la revue de pédiatrie*. Août-septembre 1987, t. XXIII, n°7, p. 307.

¹⁵³ SOLAIRE, Pascale. *Le mur du silence : l'inceste entre analyse et vécu*. Toulouse : éditions Privat, 2002.

en révélant ? Le positionnement de Catherine est clairement empreint de ses valeurs et de ses représentations personnelles.

En voulant la protéger et prendre soin d'elle, elle se positionne et ne souhaite pas que cette jeune fille soit victime de la procédure en plus d'être victime de violences sexuelles. Catherine fait le choix de ne pas transmettre et attend, alors que la jeune fille demande à déposer plainte.

Nous faisons le lien avec le concept de règle autoprescrite, définie par Gilbert de Terssac et abordée en partie conceptuelle, qui sont les règles que l'opérateur s'impose à lui-même, non écrites "*règles élaborées par les exécutants pour les distinguer des règles formelles explicites ou invisibles façonnées par l'encadrement*"¹⁵⁴

Les travailleurs sociaux ont du pouvoir sur les personnes, souvent vulnérables, qu'ils accompagnent. Et même lorsque les actions sont réfléchies, elles n'en demeurent pas moins soumises aux subjectivités des professionnels, et ne sont pas anodines, elles ont des répercussions sur le devenir des personnes accompagnées.

Faire des choix éducatifs est engageant, et l'expérience que Catherine nous transmet permet de comprendre sur quelles bases les travailleurs sociaux se réapproprient leur rôle. L'idée de bienveillance et de protection est mise en avant, mais elle va à l'encontre de ce que Catherine aurait dû faire : signaler aux autorités judiciaires ce que cette jeune fille avait subi. Elle évoque cependant avec nous cette expérience avec ouverture.

D'autre part, certains professionnels méconnaissent parfois le circuit de la protection de l'enfance et des révélations. Un cas de maltraitance, qu'elle soit sexuelle ou non doit être transmise, mais l'institution ou le service doit être ressource dans ces situations.

Lorsque Céleste nous explique que le chef de service de l'ado-psychiatrie, médecin pédopsychiatre, n'a pas transmis les faits de maltraitance qu'elle dévoile en arguant que ses parents « *avaient l'autorité parentale* », nous pouvons logiquement nous questionner sur le nombre de signalements non transmis qui auraient pourtant dû parvenir sur les bureaux des juges et des procureurs.

Ce qui est vrai dans le domaine médical l'est bien entendu également dans le secteur éducatif et social. Notre analyse est que les personnes ne sont pas assez formées à effectuer ces signalements, et ils imaginent que les placements ou autres mesures éducatives seraient pires que les maltraitances subies... de ce fait, au lieu de laisser les professionnels experts décider si un suivi éducatif serait nécessaire, ils se réapproprient ce qu'il considère être leur rôle et ils ne font pas les démarches nécessaires, empêchant toute possibilité pour le mineur d'être questionné et secouru le cas échéant.

Laurence apporte également une autre lecture, qui va dans le même sens : (Parlant à la place d'un travailleur social) « *Finally, moi je suis cool dans mon taf donc j'ai pas envie de tout remettre en question, j'ai pas envie de me battre... et est-ce que je suis sûr de moi, est-ce que je vais pas mettre un innocent en prison? Ça, c'est très social, c'est très gauchiste* ».

Nous pensons que l'obligation de signalement, pour certains professionnels, serait assimilée à de la dénonciation plutôt qu'à de la protection...et tout cela au détriment des enfants. Le poids des responsabilités est fort, et les intervenants ne placent pas toujours le curseur au bon endroit, mettant en balance leur responsabilité dans une mesure d'assistance éducative face à la protection des mineurs, qui pendant ce temps restent soumis aux violences ou en prise, seuls, avec leurs pensées autour de ce qu'ils ont subi.

➤ **Tabous et posture professionnelle**

Les représentations renvoient également aux valeurs et aux parcours personnels de ces travailleurs sociaux. Nos entretiens ont mis à jour à plusieurs reprises le concept de « tabou », que nous n'avions pas défini au préalable.

Le dictionnaire nous renvoie à ces deux acceptions : « 1. Qui est l'objet d'un tabou, d'une interdiction religieuse : *Pratique taboue.* - 2. Qu'il serait malséant d'évoquer, en vertu des convenances sociales ou morales : *Un sujet tabou.* »¹⁵⁵

¹⁵⁴ TERSSAC, Gilbert de. *Autonomie dans le travail*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

¹⁵⁵ JEUGE-MAYNART, Isabelle. Tabou, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 02.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tabou/76318>

Selon Hutton Webster, les tabous constituent une série spécifique d'interdictions « *Il ne faut pas les confondre (comme fait l'usage populaire) avec des conventions et réglementations d'ordre négatif, sans utilité patente. [...] Les tabous sont des prohibitions dont la violation produit automatiquement chez le délinquant un état d'impuissance rituelle – "maladie du tabou"* »¹⁵⁶.

Catherine évoque un de ses collègues, en Maison d'Enfants, auprès de qui tous les mineurs allaient se confier. A notre question sur la posture professionnelle de cet éducateur, elle répond : « *Pour le coup, son profil et mon profil, c'est 2 profils de professionnels qui n'ont rien à voir. Ouais, mais lui, les p'tites nanas, parce que c'était surtout des filles, je pense qu'elle devait sentir que c'était possible de tout lui dire parce que, en gros, rien qui ne le choquait et que... et puis, même, il en savait tellement sur le sujet de la sexualité. Il avait en même temps des repères sur ce qui était normal, et ce qui ne l'était pas, plus cette complicité. Et tu parlais tout à l'heure de représentation de la sexualité et de sa représentation, à lui, de la sexualité, elle était dans une forme d'ouverture qui fait que il y avait pas de jugement parce que tout pouvait être entendu, pas de jugement, pas de tabou, quoi, il n'allait pas être choqué* ». Catherine met en parallèle jugement et tabous, et argumente sur la connaissance sur la sexualité de ce collègue que rien ne saurait choquer.

Elle se compare, initialement, à ce professionnel en mentionnant deux profils très différents. Nous comprenons, au fur et à mesure de l'entretien, que Catherine a cheminé professionnellement, et a dû par exemple faire face assez récemment, malgré une carrière de plus de 20 ans, à des révélations de violences sexuelles.

Elle s'est tournée vers des données théoriques pour comprendre les violences sexuelles intrafamiliales et se saisit de tout ce qui peut l'amener à requestionner ses pratiques. « *On a tous notre propre style, on a un savoir-faire et aussi un savoir. L'être que je suis, c'est évident que la personne que je suis aujourd'hui n'est pas la même que celle que j'étais il y a 20 ans. Oui, il y a 20 ans les gens me disaient pas du tout la même chose dans le cadre des missions que j'ai, pourtant le même cadre, dans le contenu des échanges. Ça n'a rien à voir, ouais, d'accord. Avec le temps, la théorie, les échanges, il y a quand même un enrichissement.*

Avec l'expérience et puis avec la pratique. Et puis oui, le fait d'avancer en âge. Enfin, voilà la sagesse, un peu, tu vois ? C'est sûr, même moi, il y a encore des choses que je découvre. Donc en fait une forme d'humilité, une forme d'humilité qui fait que tu continues à être à l'écoute et à prendre les gens dans leur parcours. C'est ça, la posture, c'est te dire, les gens, je les connais mais leur vie, ils connaissent mieux leur vie que moi. C'est vraiment se dire ça, tu vois. »

Nous faisons le constat que pour l'ensemble des répondants travailleurs sociaux, la posture professionnelle se construit avec l'expérience, et en particulier lorsqu'il s'agit de faire face à des révélations d'agressions sexuelles de la part de mineurs. En effet, aucun des professionnels n'a bénéficié de cours sur l'intimité ou la sexualité, à l'exception d'Ulysse qui pense avoir eu des cours sur la sexualité. Il lui semble avoir eu « *quelques cours sur la sexualité des adultes en situation de handicap, et des apports sur la loi, en cas de révélation* », mais n'en garde pas de souvenirs. Quoi qu'il en soit, au moment où il recueille la parole d'un adolescent, il n'a pas fait de formation, donc n'a pas bénéficié d'apports théoriques sur ce sujet.

Les professionnels réfléchissent et agissent également à partir de leurs propres parcours et vécus expérientiels. A cela s'ajoutent les réflexions professionnelles, dispensées en formation, sur les terrains, et grâce aux outils de réflexion proposées dans les services ou institutions : échanges en équipe, analyse des pratiques professionnelles, travail partenarial pour dégager des actions portées par le collectif et non des seuls ressorts individuels. Il s'agit donc de travailler entre autonomie individuelle et normativité collective.

Accompagner les personnes vulnérables et les familles en pénétrant dans leur intimité personnelle ou familiale nécessite des savoir-faire relationnels, ainsi qu'une prise de recul sur ses pratiques. En effet, cela amène à questionner les comportements des personnes suivies dans un cadre social en faisant référence aux normes sociales.

¹⁵⁶ WEBSTER, Hutton. Le tabou, étude sociologique, in UQAC, université du Québec [en ligne], Paris: Les Éditions Payot, 1952, [consulté le 13-03-2022], disponible à l'adresse : http://classiques.uqac.ca/classiques/webster_hutton/le_tabou/le_tabou.html

Nous constatons que celles-ci sont souvent rattachées à des tolérances personnelles et individuelles de la part des travailleurs sociaux, et plus encore lorsqu'il s'agit de sujets liés à l'intime et la sexualité, qui sont, au demeurant, peu parlés et débattus.

Ulysse explique « *Moi, ma personnalité du moment a fait que je l'ai rassuré, mais pas sur la suite des procédures parce que je savais pas! Je peux pas dire, je me suis appuyé sur des concepts. J'ai fait à l'instinct, en fait...* », et Michel « *Sincèrement, c'est compliqué de dire comment j'ai décrypté le comportement du gamin, mais moi je fonctionne à l'intuition, à l'instinct, je sais pas comment dire ça. En fait c'est la vie qui m'apprend ça, ouais.* ». Nous rappelons que ces deux hommes n'avaient pas, au moment des révélations, bénéficié de formation, l'un étant pré stagiaire, et l'autre ayant validé son diplôme par la VAE.

Quant à Nathalie, elle revendique son rôle éducatif en en soulignant l'importance « *Je pense que le travail de nuit, pour certaines personnes, reste le fait que tu ne fais rien, ça je l'ai déjà entendu, on me l'a déjà dit, « oui oh ben la nuit, c'est calme, c'est bon vous surveillez ». Mais ils ne se rendent pas compte que t'es que deux pour la totalité de L'IDEF, 40 gosses ; que des fois tu reçois des confidences, bah qui peuvent quand même te... ben te remuer !*

Que t'as des situations aussi avec des jeunes qui sont en crise, quand t'es tout seul et tout... donc il y a des fois tu peux être aussi un peu démuni. Et on fait pas que du gardiennage, quoi », et elle mentionne à plusieurs reprises le fait de se sentir démunie.

Le cadre de travail nocturne renvoie à la gestion de situations parfois très complexe en étant seule. « *Le diplôme est important mais je pense que ça fait pas tout quand même quoi, tu vois ! Après j'ai appris aussi à prendre le recul tu vois, avec l'expérience, que j'avais pas au début* » Elle souligne l'importance de son parcours expérientiel, aimerait se former et regrette le manque de considération des « nouveaux collègues » qui, selon elle, ne mesurent pas à quel point le travail éducatif de la nuit est primordial. Elle ne se sent pas reconnue par certains collègues éducateurs et de ce fait, ne s'autorise pas à partager avec eux ses idées et ses ressentis, notamment sur les temps d'analyse des pratiques professionnelles. Quand la parole ne circule pas suffisamment, alors le risque est de ne plus échanger sur ses actions et les raisons qui les sous-tendent avec les collègues, et de mettre en place des stratégies professionnelles qui peuvent parfois aller à l'encontre de ce que font les autres professionnels.

Le risque de ne plus être en cohérence est alors important, risque que les pratiques soient subjectives, dans le sens de liées aux valeurs de la personne, du sujet, au détriment de pratiques plus objectives, liées à l'objet qui réunit les acteurs, c'est-à-dire les situations d'accompagnement des personnes. Cela crée non seulement un écart entre les tâches prescrites et réelles, mais le danger est que cet écart ne soit pas perçu par les autres puisque chacun officie de son côté.

Or, le travail d'équipe, le partage, les échanges, les projets portés collectivement sont la base de tout travail de la relation d'aide.

Nos analyses des échanges nous amènent à voir que la subjectivité et les affects dans la relation d'aide créent un écart entre le rôle prescrit au travailleur social, de par son référentiel, la loi, mais aussi l'institution dans laquelle il travaille, et le rôle réel qu'il entretient.

Au fond, qu'est-ce qui se déplace de la sphère publique, professionnelle, à la sphère de l'intime ? Ou plutôt, nous nous questionnons sur l'inverse : en quoi les représentations de l'intime de la part des individus, et en particulier des travailleurs sociaux, viennent impacter leurs pratiques professionnelles ?

➤ Proximité et distance dans la relation d'aide

Nous explorons alors les frontières entre l'intime concernant des pratiques considérées comme publiques ou liées au vécu personnel.

Cela nous amène d'autre part à nous arrêter sur la question de la distance et proximité dans les liens éducatifs.

En tant que surveillante de nuit, Nathalie doit gérer, seule avec sa collègue, une institution de 40 mineurs. « *Ben voilà donc voilà, on dit « oui bah t'as qu'à prendre tes distances ». C'est souvent que j'entends, « t'as qu'à être moins proche des enfants ». Oui bah, enfin,, bon ça c'est je suis, moi, je fonctionne comme ça donc du coup comme il y a des choses qui me blessent où qui me choquent, bah tu gardes ça pour toi*

quoi.[...] moi ce qui était souvent reproché, c'est que j'étais, je suis trop proche des enfants, mais par contre, je peux être proche, mais par contre, je sais très bien mettre la distance, il y a pas de bazar la nuit. »

La prise de recul professionnelle est nécessaire pour permettre de faire vivre un lien qui s'inscrit dans un contexte circonscrit par des missions spécifiques.

Lorsque la rencontre a lieu entre un travailleur social et un « usager », elle prend racine dans un cadre défini, qui demande une prise de distance affective et relationnelle.

Cependant, nous sommes bien dans la sphère des relations inter-individuelles, et une distance trop importante amène à une relation non incarnée, peu individualisée, où les personnes ont besoin de se sentir reconnues individuellement, dans leurs parcours et leurs vécus. Nathalie : *« Ah, elle était très agressive, très fermée. Euh, elle pipait jamais mot. Puis enfin super, super sur la défensive tout le temps. [...] Après, moi, j'étais assez... tu vois, assez affectueuse. Alors quand elle revenait de fugue la nuit, bah, même pour marcher, là elle se laissait faire, elle était petite, quoi enfin, 13 ans, enfin, pour moi, c'est un bébé et donc elle venait souvent, quand même, même quand elle ne marchait pas trop droit, je la collais contre moi pour remonter avec moi »*. Ainsi, l'affect permet une ouverture, un lien, prémices à un véritable travail éducatif.

La subjectivité, l'étiquetage, la stigmatisation, conduisent certains professionnels à manquer de recul dans leurs pratiques. Nathalie y est vigilante : *« Après, je pense que c'est difficile d'arriver à garder la distance et puis de ne pas être dans le jugement, pas accuser, enfin, voilà, c'est ça, tu vois, qui est à travailler [...] Je pense aussi qu'il y a des préjugés par rapport à la sexualité, oui, oui, oui, oui, oui. Et des fois, ça enferme les jeunes. Normal qu'il se fasse agresser parce qu'il fugue, elle s'habille mal... »*. Mettre à distance certains affects signifie les analyser et les rendre professionnels. Cela ne signifie pas ne pas vivre ses émotions. Laurence parle de cela concernant les travailleurs sociaux : *« Je pense que contrairement à ce qu'on dit, il faut laisser voir nos émotions à un moment donné. À un moment donné, vous ne pouvez pas ne pas être débordé par vos émotions. Et ben autant le montrer à l'enfant. C'est le reproche qu'on fait à la justice, c'est qu'elle est robotique. Voilà l'empathie. »*

➤ **Les outils favorisant la réflexion sur le rôle professionnel et sur les pratiques**

Certains éléments sont repérés par les travailleurs sociaux et par les ex mineurs et permettraient de réduire l'écart existant entre le rôle prescrit et le rôle réel des professionnels. Ainsi, la reconnaissance professionnelle, revendiquée par Nathalie, les espaces dédiés pour permettre les échanges, temps de réunions, analyse de la pratique, et les formations.

Catherine, éducatrice, mentionne le travail collaboratif comme venant contrer la subjectivité *« Oui, oui, mais il y a des personnes, si elles agissent seulement sur leur expérience, elles vont être en dehors de tout ce qu'on attend d'un point de vue professionnel. Voilà, tu vois dans le rôle, dans le rôle professionnel, il faut quelque chose qui va être trop subjectif. Il faut l'équipe, le responsable, le psy, l'analyse de la pratique. »*

Nous analysons les faits ainsi : les travailleurs sociaux sont confrontés au quotidien à des personnes en difficulté, à des handicaps, à des vécus traumatiques, à des enfants ou des adultes avec des cheminements atypiques. Les professionnels du travail social sont soumis à des histoires de vie qui vont parfois au-delà de ce qui est imaginable socialement : maltraitements sévères, violences, parcours en marge des normes sociales ou de la morale. Ils doivent régulièrement s'interroger sur des questions éthiques.

La relation d'aide nécessite d'accompagner les personnes depuis là où elles en sont, c'est-à-dire parfois loin de ce qui est attendu d'un point de vue des normes sociales.

Que dire, alors, des sexualités « interdites », qui conduisent des adultes à agresser sexuellement des mineurs, et de ce que cela suscite en terme d'incompréhension ou d'inconfort psychique à leur évocation ?

Il existe un écart entre la formation en travail social et ce qu'elle cherche à produire sur le terrain.

Rappelons que pour Soulet, le propre du cadre d'action du travail social est d'être *« justement un cadre structurellement marqué par l'incertitude »* (Soulet, 2003).

Les travailleurs sociaux sont toutefois confrontés à de nombreuses incertitudes et pas préparés à se représenter ou à affronter certains comportements, en particulier des « déviances » sexuelles telles que les viols ou agressions sur mineur ou encore l'inceste, nous l'avons constaté dans les propos tenus par les témoins intervenants sociaux. La formation ne prépare pas aux récits de vie de personnes victimes de déviances sexuelles. La formation n'aborde pas de façon explicite l'éducation à la sexualité des mineurs.

Savoir entendre, accompagner cette parole libérée par les mineurs victimes d'agression sexuelle demande en effet des compétences professionnelles, des connaissances théoriques concrètes et précises.

Les formations en travail social proposent des cours sur des aspects légaux liés à la protection des mineurs, des cours sur le développement psychologique de la personne, des interventions sur l'intimité et la sexualité, sur la relation d'aide, qui permettent de repérer ce qui relève de la maltraitance sexuelle.

Ils acquièrent donc en formation des connaissances théoriques qui leur permettent de comprendre dans quel cadre juridique, sociologique ou psychologique s'inscrivent les révélations des mineurs victimes d'agressions sexuelles. Cependant, ces savoirs déclaratifs seuls ne sont pas suffisants, et entendre les confidences de personnes victimes d'agression ou de violences sexuelles requiert des savoir-faire relationnels (qu'on peut également qualifier de « savoir-être ») spécifiques.

Les travailleurs sociaux apprennent en outre à conduire des entretiens, sans être particulièrement sensibilisés aux entretiens visant à recueillir la parole de personnes ayant vécu des agressions sexuelles.

Nous pensons, au regard de ce qui a été évoqué dans le cadre des entretiens, qu'un travail plus spécifique à la conduite d'entretien devrait permettre de laisser l'autre s'exprimer pleinement sur la situation vécue, ne pas transformer les propos pour pouvoir les relayer, laisser la place au silence, à la réflexion, utiliser la communication non verbale, savoir rassurer, savoir écouter, savoir accueillir les émotions, la gêne, le mal-être dû à la prise de parole suite à des agressions sexuelles, aider le mineur sans être dans une sur-implication.

Ces savoirs s'apprennent en s'exerçant et en exerçant, et permettent de réduire la marge entre ce qui « doit » être fait et ce qui « est » mis en place.

(2) La réponse des travailleurs sociaux à l'épreuve des dynamiques institutionnelles

➤ **De l'importance du portage institutionnel**

Lorsque nous écoutons Nathalie parler, nous comprenons que c'est sa posture bienveillante et le contact physique qu'elle entretient avec certains mineurs, de sa place de veilleuse de nuit, qui permettent la relation de confiance tout en restant professionnelle. « *C'était encore à l'époque de l'ancienne directrice où normalement, le contact physique était complètement interdit avec les enfants, qu'il fallait prendre ses distances et moi je n'ai su la reconforter que, euh, physiquement comme je savais le faire quoi...* ».

Pour mémoire, dans notre partie conceptuelle, nous citons Jacques Leplat « *La notion de règles peut être entendue, en un premier sens, comme l'ensemble des dispositions fixant le travail à faire, les compétences pour le réaliser, les moyens et méthodes à utiliser.* »¹⁵⁷

Cet écart entre ce qui est demandé à Nathalie par sa direction et la façon dont elle joue son rôle professionnel l'amène à être dans une attitude adaptée, avec l'appui de sa cheffe de service qui a su repérer les besoins requis par cette situation, en témoigne la suite de son propos, parlant d'une jeune fille de retour de fugue venant de se faire violer par un inconnu « *... Donc elle a été dans mes bras tout le temps que la cadre arrive, elle a pas voulu me lâcher... même et, mon cadre m'a dit que j'avais super bien agi. Et du coup, grâce à ça, elle a pu rester à l'hôpital, elle a accepté d'aller à l'hôpital, d'aller dans une chambre, qu'on puisse l'interroger et faire des examens* ».

Toute la question est donc de savoir mettre du sens sur ses pratiques, repérer les besoins de chacun et mettre en place une relation d'aide adaptée, dans la souplesse exigée par le travail avec des jeunes parfois rebelles, en décalage avec les normes, ou bien abimés par la vie.

Un guide de bonne conduite ou des protocoles ne sont pas suffisants pour apprendre à « être » dans la relation, chez les travailleurs sociaux.

La capacité à réfléchir, avoir une approche réflexive, reconsidérer sans cesse ses pratiques, les ajuster aux personnes accompagnées est une qualité requise pour être un professionnel efficace.

L'écart entre tâche prescrite et tâche réappropriée existe toujours, et la véritable question est de savoir à qui profite cet écart.

¹⁵⁷ LEPLAT, Jacques. *Repères pour l'analyse de l'activité en ergonomie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008.

Les apports de la sociologie des organisations nous amènent à comprendre ce que sont les « zones d'incertitude ».

« Une zone d'incertitude est un concept sociologique développé par Michel Crozier et Ehrard Friedberg dans leur ouvrage de référence "l'acteur et le système". L'organisation n'est pas régentée exclusivement par les règles formelles définies par la direction : il existe de nombreux espaces de liberté (« espaces d'incertitude ») que les salariés vont eux-mêmes organiser. Ainsi, chaque salarié est acteur du construit social qu'est l'organisation.

Les salariés qui prennent en charge ces zones d'incertitude disposent alors d'un pouvoir organisationnel (« le pouvoir du marginal sécant »).

Une zone d'incertitude apparaît comme la source d'un espace de pouvoir et dont les enjeux qu'il recouvre donnent naissance aux stratégies des jeux d'acteurs. »¹⁵⁸

L'appui de l'équipe de direction, le portage institutionnel est une base pour construire une relation d'aide adaptée.

Catherine et Ulysse s'appuient sur les compétences de leur hiérarchie, et mettent en avant l'importance d'une écoute pour faire face à ces situations de révélation, et d'un soutien, voire relai hiérarchique.

Catherine nous dit « J'appelle ma hiérarchie. Bon, tu vois, il y a une répartition des rôles à ce moment-là. A***¹⁵⁹, déjà, elle prend un échange au téléphone avec S***¹⁶⁰. Elle a un échange avec le haut-parleur, elle a des mots réconfortants et en même temps elle a des mots cadrant avec S*** et elle dit ce qu'il va se passer. Elle dit « On va prévenir le juge des enfants, parce que, voilà, tu peux pas retourner dans un endroit où tu n'es pas en sécurité. On va chercher un endroit où tu vas pouvoir aller ce soir. » Et puis la question de l'écrit, elle se pose, mais l'écrit, ça n'est pas moi qui le fais, dans cette répartition. Alors je vais te dire que franchement, je pense que c'est idéal, pour moi, à moment-là, à mon avis, c'est le parfait scénario. C'est-à-dire que ma cheffe A*** a fait l'écrit, qui a été signé tout de suite et qui a été transmis tout de suite au proc. On a eu une OPP (Note : Ordonnance de Placement Provisoire) dans les 2h qui ont suivi, et puis la personne qui est responsable de l'équipe de l'accueil sur M*** (Note : nom de ville) a trouvé une place en urgence au foyer de l'enfance à C*** (Note : Nom de ville). Donc voilà, et moi j'ai été missionnée juste pour prendre soin de S*** et pour l'emmener à l'hôtel de police, pour qu'elle puisse être entendue par les gendarmes ou par les policiers sur les faits. »

Généralisons : cette répartition des rôles est essentielle pour tous les travailleurs sociaux, et Ulysse vient lui aussi en dire quelque chose : « Ce que je peux dire, c'est que j'avais un directeur qui tenait, qui était très professionnel et qui savait comment gérer ça. ».

Lorsque le portage institutionnel est défaillant, alors la situation devient inadaptée et anomique pour les personnes.

Allons plus loin dans notre réflexion au sujet de l'impact du portage institutionnel dans ces situations de dévoilement de maltraitance sexuelle, en nous posant la question de l'obéissance à la règle.

➤ **S'affranchir des règles institutionnelles lorsque l'Organisation est défaillante.**

La question du statut de la légitimité d'une institution à exercer son autorité se pose, lorsque cette dernière ne porte pas les valeurs adaptées au travail social ou ne respecte pas ses obligations légales en terme de missions, rôle.

Nous nous demandons ce qui pousse les travailleurs sociaux à adhérer au fonctionnement institutionnel lorsque celui-ci n'est pas adapté.

Michel y répond en partie : « Déjà, il faut faire remonter les choses. C'est ce que j'ai fait, c'est à dire que si ça remonte pas vraiment, les faire remonter par soi-même. Si ça reste ici, on sent que ça reste en interne, il faut continuer le truc, c'est pas parce que la direction a estimé qu'il ne fallait pas que ça sorte que c'est une vraie ou une bonne réponse. Voilà, c'est tout. Faut aller plus loin.

¹⁵⁸ LECRIVAIN, Gérard. Zone d'incertitude, In *les clefs du management organisationnel et stratégique* [en ligne]. 28 février 2019. [Consulté le 17.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lesclefsdumanagement.com/zone-dincertitude/>

¹⁵⁹ A*** est la responsable hiérarchique de Catherine, S*** est la jeune fille de 12 ans qui révèle des agressions sexuelles.

¹⁶⁰ A*** est la responsable hiérarchique de Catherine, S*** est la jeune fille de 12 ans qui révèle des agressions sexuelles.

Ça veut dire que là, le premier conseil, c'est de faire en interne, ça veut dire que tu vas voir ton chef de service. Tu respectes le cadre hiérarchique et si tu sens que ça bouge pas, si tu vois qu'il y'a rien qui se fait, si tu vois que ben, dans le pire des cas, ça endort l'affaire, alors tu sors de ce cadre.

Bon, après, il y a le risque de perdre ton travail. »

Ulysse met lui aussi en avant une forme de couvercle institutionnel permettant de ne pas ternir l'image de l'Organisation... au détriment des personnes qui y sont accueillies. Il explique que cela est moins courant mais existe encore. *« Il faut des informations sur la sexualité, sur l'intimité. Je crois aussi qu'il faut parler de tout ça tous ensemble et avec les institutions aussi, parce qu'il y a la loi, mais aussi les institutions. Ils doivent pas non plus vouloir cacher une révélation. [...] Comme quelque chose qui risque de les pointer du doigt, leur institution... (Silence)*

Ouais, j'entends parler et parfois, on veut préserver une vitrine de l'institution.

Mettre en avant les problèmes, les révélations, ça peut être difficile surtout si les choses se passent dans l'institution. Les gérer, ça veut dire que peut être on va mal parler de l'institution. Ça, ça reste encore d'actualité. Tous les secteurs du social confondus. Mais ça a évolué, hein... C'est moins qu'avant. »

Il reste d'autre part à savoir si réduire l'écart entre rôle prescrit et rôle réel est toujours judicieux, en particulier face à la lourdeur du fonctionnement des institutions ou lorsqu'elles ne mettent pas en avant les besoins de l'enfant ou sa protection, comme c'est le cas dans la MECS dans laquelle a travaillé Michel. *« Ce qu'on nous a reproché, c'est d'avoir dit cette phrase-là, qu'il aille en parler à ses parents, parce que les parents, quand ils ont été au courant, la réaction de la mère c'est « je veux voir le directeur ». Et elle a dit « moi je veux savoir qui est cet enfant et je voudrais déposer une plainte ». Et ça, pour nous, c'est normal de faire ça, je sais pas... Mais ça n'a pas plu, c'est à dire que l'institution n'a pas relayé comme elle aurait dû, et voilà... ».*

Michel pose la question de la bienveillance institutionnelle suite à des révélations de violences sexuelles de la part des enfants et de la capacité de l'organisation à répondre aux attentes sociales : protéger les mineurs.

Il prend position : *« C'est-à-dire que sur mon premier mois de travail, je demandais l'autorisation à la direction... Quand j'ai compris que la direction n'était pas une direction, j'ai dit « en fait, moi je connais mon travail, je sais ce que j'ai à faire ». Donc par rapport au gamin, j'ai fait ce que j'avais à faire, un écrit à la direction, lui dire de prévenir ses parents. À la fin à 100% du temps cette année-là, il n'y a pas une seule fois où j'ai demandé conseil à un chef de service ou un directeur. Ça posait problème, le chef me disait « t'es pas passé par moi, tu m'as pas demandé, comment ça se fait que t'es parti au rendez-vous là-bas, t'as pas demandé avant si tu pouvais y aller ? » En fait, moi je m'occupe des projets des gamins, je m'occupe pas des projets de l'établissement.*

L'établissement, il fonctionne comme il fonctionne, il n'y a pas de souci. Mais moi, je travaille avec les enfants, c'est les enfants, c'est tout, cette institution elle est mauvaise pour les jeunes. »

Nous nous tournons vers la littérature pour comprendre sociologiquement pourquoi la soumission à la domination est acceptée. *« [Émile Durkheim] distingue ce qui nous contraint de l'intérieur (les « habitudes » qui « nous dominent du dedans ») de ce qui agit sur nous du dehors (« croyances et pratiques sociales »), c'est d'abord pour asseoir l'idée que la contrainte sociale est une composante de la vie en société et que ce qui caractérise la vie sociale est bien essentielle la soumission aux contraintes du social. Particulièrement sous la forme d'institutions. C'est ce qui permet à Émile Durkheim d'écrire : "en même temps que les institutions s'imposent à nous, nous y tenons ; elles nous obligent et nous les aimons ; elles nous contraignent et nous cherchons notre compte à leur fonctionnement et à cette contrainte même."»¹⁶¹*

Michel agit, va à l'encontre de ce que sa direction recommande de façon tacite. Il brise cette situation paradoxale, anémique, en se positionnant. Tout cela est couteux. Son sens éthique, l'importance d'être dans le rôle qui lui est attribué, de protection ne lui laisse pas d'autre choix que de se positionner. Il finit cependant par quitter cette institution, le contexte de travail anémique rendant impossible le maintien de son poste, au

¹⁶¹ MESSU, Michel. Explication sociologique et domination sociale : pour une épistémologie clarifiée de la sociologie de la domination, In *Sociologies* [en ligne]. 15 novembre 2012. [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologies/4198>

risque d'un combat perpétuel et d'une trop grande souffrance pour lui. Il dit ne plus croire au social, mais des ouvertures existent : « *Aujourd'hui, c'est du management, c'est du rendement, c'est plus dans l'humain. C'est pour ça que j'arrête vraiment. Je te le dis, après tant mieux, qu'il y en ait qui y croient encore et tout ça. Mais le social, ça existe plus. Ça existe plus, le vrai social, c'est la relation humaine qui existe. Bon, je te dis ça à toi et tu formes les éducateurs... Et je te connais pas, mais toi, tu y crois, à ce que tu fais, hein ? Il en faut, des formatrices comme toi !* »

D'autre part, la non-stabilité d'une équipe, les changements récurrents de personnels apportent le lot d'insécurité, tant au sein des équipes qu'auprès des usagers. Ces situations amènent à perdre l'essence même du travail, les codes utilisés, les procédures, parfois tacites, sont mises de côté, oubliées ou non connues. Chacun fait alors comme il le peut, « comme il le sent », en particulier lorsque le rôle professionnel n'est pas clairement intégré ou repéré, et que les salariés ne sont pas formés. Laurence dit à propos de ces équipes mouvantes : « *Peu d'enfants parlent... Parce qu'en fait la confiance ne peut pas s'établir avec un éducateur qui change toutes les six semaines. Le climat de confiance, il ne peut pas s'établir avec le turnover actuel des travailleurs sociaux avec la main mise des institutions au-dessus, c'est pas possible, c'est pas possible.* »

Les comportements des individus ont toujours un sens, qu'il s'agisse d'une logique qui leur soit propre, ou bien qu'elle soit orientée par la conduite d'autres personnes ou encore pour s'inscrire dans le fonctionnement d'une organisation. Nous cherchons à mieux comprendre le fonctionnement d'une organisation. Les méthodes de travail, modalités et technicités attendues sont différentes en fonction du champ dans lequel exercent les travailleurs sociaux. Ainsi, on travaille différemment en fonction du public avec lequel on interagit. Les travailleurs de l'intervention sociale n'exercent pas de la même façon dans le secteur du handicap adulte ou celui de la difficulté sociale auprès des mineurs. Nous nous demandons comment les travailleurs sociaux s'impliquent dans les organisations, en particulier lorsqu'ils exercent auprès de mineurs.

Claude Dubar définit les identités sociales et professionnelles selon 4 types d'implications: négociatrice, affinitaire, d'exclusion, ou bloquée.¹⁶²

L'identité de négociation correspondrait davantage au profil de Catherine ayant un niveau d'étude en adéquation avec son poste d'éducatrice spécialisée, motivée pour exercer sa fonction, engagée, et dans une relation de confiance et de soutien avec ses collègues et sa hiérarchie.

Ulysse paraît être dans une identité affinitaire, son statut de préstagiaire l'amenant à passer les sélections d'école en travail social afin de faire une formation et être diplômé, tout en restant en réseau avec les autres professionnels et le directeur de l'institution.

Nathalie cherche à être une professionnelle efficiente mais ne dispose pas du diplôme de surveillante de nuit et se sent peu reconnue par ses pairs. De ce fait, son identité professionnelle s'apparente au style « bloqué » et elle revendique ses compétences acquises au fil de ses expériences.

Enfin, le profil de Michel correspond à l'identité d'exclusion qui l'amène à un désinvestissement professionnel dû à une inadéquation entre ses valeurs et les valeurs de l'institution. Cela le conduit à une rupture conventionnelle puis à un désengagement total à l'égard du travail social.

Nous pensons que les implications des travailleurs sociaux sont interdépendantes des positionnements institutionnels. De fait, lorsqu'une institution est soutenante, à l'écoute, avec une organisation clairement identifiée, les salariés peuvent trouver des interlocuteurs et se reposer sur leur hiérarchie dans les situations qui requièrent des actes spécifiques ou délicats.

A l'inverse, des organigrammes non respectés, des rôles non identifiés, des circuits de communications défaillants et des protocoles non établis n'assurent pas la continuité du lien ou le bon fonctionnement des services. Tout cela a une influence importante sur la façon dont les travailleurs s'approprient leur rôle en veillant au respect des personnes accompagnées, en particulier dans le cadre de révélation de maltraitances sexuelles faites à des salariés.

¹⁶² BONIEWSKI, Monique. Les formes d'identité, In *Mouvement santé mentale Québec* [en ligne]. [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.mouvementsmq.ca/sites/default/files/5-formes_msmq.pdf

(3) Synthèse de notre analyse liée à l'hypothèse 1.

Notre analyse nous permet donc de mettre à jour le fait que le delta existant entre rôle prescrit et rôle réel est sans cesse fluctuant, mais qu'il va de pair avec la capacité professionnelle d'ajuster ses pratiques à la singularité des personnes rencontrées, y compris au sein d'un collectif.

Cette qualité professionnelle est indispensable, en particulier lorsque les travailleurs sociaux sont confrontés à la sexualité, et vient valider notre hypothèse de travail, au regard des témoignages récoltés.

Ainsi, la question de l'intime impose bel et bien un écart entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social devant faire face à des révélations d'agressions sexuelles de la part d'un mineur.

Nous avons vu que cette différence est due en partie aux influences des représentations et des tabous des travailleurs sociaux, mais également au fait qu'ils se réapproprient leur fonction pour que leurs actes correspondent à ce qu'ils estiment être juste et adapté professionnellement. Cela se vérifie lorsque les professionnels décident de relayer les témoignages mais également lorsqu'ils font le choix de ne pas transmettre aux autorités compétentes.

Nous avons vu que lorsque l'écart entre rôle prescrit et rôle réel, face au récit de l'intime, est généré par les attentes ou besoins des professionnels, alors cet écart se fait au détriment de la personne qui révèle : celle-ci n'est alors pas entendue ou pas soutenue dans sa démarche.

Nous avons mis à jour par ailleurs le fait que le travailleur social doit pouvoir s'appuyer sur sa hiérarchie dans des situations de révélations d'agressions sexuelles de mineurs. Bénéficier d'un espace de parole ou d'outils permet de mettre à distance sa pratique et ses affects, et ainsi mieux accompagner les enfants qui révèlent des faits d'agression sexuelle.

Les témoignages ont en effet mis en lumière le fait qu'une institution soutenant permettait de savoir comment agir concrètement et avoir un relai, un soutien moral face à des situations de révélations d'agressions sexuelles impactantes psychiquement.

Nous avons pu voir dans les témoignages que lorsque l'institution n'est pas bienveillante, manque à son devoir de protection ou cherche à masquer ses failles, alors les agissements sont contraires aux lois de protection de l'enfance et les professionnels se retrouvent dans une situation anormale générant des injonctions paradoxales, et de la souffrance. Ils optent alors parfois, comme vu dans les témoignages, pour l'opposition au fonctionnement institutionnel et la rébellion, au nom de leurs valeurs et principes éthiques.

Nous en arrivons donc à la conclusion que cet écart entre rôle prescrit et rôle réel peut être bénéfique à la condition qu'il soit au profit de la personne accompagnée, pour la protéger et mieux l'accompagner dans son vécu traumatique, et qu'il s'exerce dans le but d'adapter ses pratiques et sa posture aux besoins de cette personne.

b) *Prendre la parole... et être reconnu ?*

Dans cette seconde partie d'analyse des entretiens, nous orientons notre réflexion en nous basant sur notre deuxième hypothèse de recherche : **La révélation de faits d'agression sexuelle d'un mineur à un travailleur social est un acte de reconnaissance.**

Ces entretiens nous amènent à modifier notre regard sur certains concepts, et en particulier celui de *secret*, que nous avons défini préalablement.

(1) Le secret s'inscrit dans le silence.

Nous utilisons le terme révélation pour signifier que la personne prend la parole pour s'extirper du secret dans lequel elle était alors... S'agit-il toutefois de sortir du secret ou du silence ?

Les entretiens que nous avons menés nous amènent à reconsidérer ces vocables sous un autre angle.

Dans la deuxième partie de cette recherche, nous avons défini d'un point de vue conceptuel ce qu'était le secret. Cependant, la majorité des propos tenus lors des entretiens nous invitent à opérer un glissement de champ lexical, en optant pour le terme *silence* plutôt que *secret*.

Le dictionnaire nous renseigne sur la définition du silence : « *Fait de ne pas parler ; état, attitude d'une personne qui reste sans parler. - Fait de ne pas exprimer, de ne pas divulguer (ce qui est secret) ; attitude, état d'une personne qui ne s'exprime pas.* »¹⁶³

La première acception donne l'exemple du mutisme (« *garder le silence, se taire* »), et cela nous renvoie aux propos tenus par Algia, qui est entrée en phase de mutisme à l'adolescence, cherchant à faire cesser les agissements incestueux de son père « *À 12, 13 ans, encore une fois je me représentais pas, mais je pense que j'ai eu un mouvement de, de, de refus et d'opposition et en fait je suis passée par le mutisme. [...] Alors, mutisme, mutisme. Dans le cadre de ma famille et en particulier vis-à-vis de mon père, c'est à dire que je lui parlais plus du tout* ».

Dans ce cas, le silence mis en place par Algia est une stratégie marquant son désaccord, à la hauteur de ses moyens de pré-adolescente, une façon de signifier à son père et à sa famille qu'elle veut mettre un terme à cette situation de maltraitance sexuelle.

Ce silence a une visée salvatrice, contrairement à celui qui jusqu'à présent était instauré dans la situation d'inceste entre son père et elle. « *C'était une relation finalement, c'était une relation incestueuse, vraiment pour le coup. Comme... comme le dit la, la définition quoi. Avec un silence de de mort, c'est à dire qu'il n'y avait jamais aucun mot prononcé, jamais, jamais, jamais, ni de sa part ni de la mienne.* ». Ainsi, utiliser à son tour le silence comme moyen de « parler » à son père, de lui signifier son mal-être est une façon de s'extraire de cette relation mortifère pour aller vers la vie. Nous pensons qu'Algia utilise alors le silence comme une réponse, souhaitant que son père l'« entende » et qu'il mette un terme à cette relation incestueuse.

La deuxième acception de la définition du mot silence évoque « *la loi du silence dans des sociétés secrètes : omerta* »¹⁶⁴. Là encore, ce terme a été évoqué dans nos entretiens, vocable choisi par Michel, éducateur : « *Moi, j'ai commencé à m'intéresser, après ça, un peu plus aux autres enfants. En fait en me disant y a une petit omerta, comme ça qui s'est créée pour pas faire peur aux autres enfants... je comprends... mais nous, adultes, on devrait être a minima au courant.* », considérant donc le groupe d'enfants comme liés, dans une interaction mise en jeu autour d'une loi du silence, règle dédiée habituellement à la mafia, « *Ouais, ça, c'était quelque chose qui était secret. Un truc, un secret entre eux qui est sorti, quoi...* » : en ce sens, nous comprenons que le secret relie les personnes entre elles, et la sortie du silence libère de ce secret.

Pour Algia « *La question du silence et du tabou et de l'omerta et de ne pas croire les, les enfants, les adolescents ou même après les adultes, qui qui parlent, c'est pas dépendant de la classe sociale mais, mais, c'est vrai que moi j'ai gardé beaucoup de colère et beaucoup de de de rancœur, en fait, de ressentiment vis-à-vis de cette famille là parce que ma mère par exemple, elle a quand même une sœur qui est médecin, elle a quand même une sœur qui est psycho...* ».

Les propos d'Algia renvoient à une famille qui se serait constituée dans une omerta, règle tacite de silence imposée à ses membres par les mafieux dans le cadre de leurs affaires criminelles, autour des agissements incestueux de son père. La mafia est d'ailleurs assimilée à une organisation de type « familial », où rien ne doit sortir du « clan ».

David le Breton, sociologue, différencie le silence subi du silence choisi. Selon lui, le silence n'est libre que si l'expression l'est aussi. Selon lui, « *Le silence est une relation* ».¹⁶⁵

Ce parallèle fait par Algia entre la famille maternelle et l'omerta apporte alors l'idée d'un silence construit en conscience, et détenu en son sein, allant de ce fait à l'encontre de la protection de la petite fille qu'elle était alors. Elle évoque par ailleurs la classe sociale, et nous pensons que le fait que la famille soit haut placée dans l'échelle sociale amène Algia à penser que les membres de ce « clan » ont la capacité d'élaboration et le niveau de connaissances suffisantes pour mettre en place des actions qui permettraient de faire cesser la situation incestueuse. Pour autant, les études montrent qu'il n'y a pas de lien entre agressions sexuelles et classe sociale, y compris du côté des violences intra familiales, qui existent dans tous les milieux sociaux.

Nous pensons cependant qu'il existe des freins à la révélation spécifiques aux classes sociales élevées, entre autre le fait de ne pas révéler pour préserver un statut social en évitant la honte, mais également les aptitudes

¹⁶³ LUCET, Catherine. Silence, In *Le Robert* [en ligne]. [Consulté le 01.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/silence>

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ BRETON, David le. *Du silence*. Paris : éditions Métailié, 1997.

à cacher ou savoir que les auteurs bénéficieront de moyens particuliers pour faire face à ces situations, en terme de pouvoir, de finances, de culture juridique, de réseaux de relations, ou de capacités à affronter à une procédure judiciaire ou à financer un avocat, le cas échéant.

D'autre part, si les professions de ses tantes sont soumises toutes deux au secret professionnel, les faits vécus par Algia ne relèvent en aucun cas de cette situation. Il s'agit d'un secret nocif.

La question du secret est vue ainsi par Algia : « *Que ce soit la famille nucléaire ou au-delà avec ma famille maternelle à ce moment-là, c'est de l'ordre du secret. [...] Le secret ? Ouais, c'est partagé au moins à 2 voire plus. Et il y a une démarche un peu volontaire de pas dire aux autres* ».

Ce secret, en étant dévoilé, serait assimilé à une indiscretion, une limite à ne pas franchir d'un point de vue de l'intimité familiale, à un propos qui ne devrait pas s'évaporer au-delà des portes de la famille, et ne pas donner à voir à l'extérieur les événements entachant son image, l'exposant à la décadence.

Ainsi l'évoque Dorothée Dussy : « *Aussi, puisque parler ne sert à rien, les incestés se taisent. Ils constatent et intègrent le silence consensuel autour des abus sexuels dont personne, ni leurs parents, ni leurs frères, ni leurs sœurs, ni leurs grands-parents, ni eux-mêmes ne parlent jamais, quand bien même les faits se produisent derrière la porte de la salle de bains, dans une chambre où d'autres enfants dorment, devant la télévision auprès des frères et sœurs, ou dans le fond du jardin, ostensiblement à l'écart du reste du groupe familial.* ».¹⁶⁶

Nos échanges avec les personnes interviewées nous confirment également que le silence n'est pas toujours mis en place sciemment.

Plusieurs raisons peuvent être mobilisées, et en particulier l'amnésie traumatique, ou encore la méconnaissance du trauma vécu, de la proscription des faits.

En effet, notre questionnaire exploratoire nous a permis de constater que la connaissance de la définition des « agressions sexuelles » n'est pas clairement circonscrite et reste très partielle, pour la population en général, pour les travailleurs sociaux, et davantage encore pour les mineurs.

Les moins de 18 ans victimes de maltraitance sexuelle ne savent pas toujours discerner qu'ils sont soumis à des actes déviants d'un point de vue de la norme et de la loi, à l'instar de Céleste « *Ben je pense que les premières fois que j'en ai parlé, j'étais au collège, mais je parlais pas du tout de... d'agressions sexuelles... parce que moi je pensais que c'était normal* ».

D'autre part, en cas d'agression sexuelle, les mineurs ont peu conscience des dispositifs existants vers lesquels ils pourraient se tourner pour être aidés.

La prévention des agressions sexuelles n'existe quasiment pas avant l'entrée au collège c'est-à-dire environ 11 ans, si ce n'est dans quelques textes de l'éducation nationale peu mis en application car ils laissent les professeurs gérer ces questions sans un étayage personnel et professionnel suffisant. Or nous avons vu que, selon les statistiques, 51 % des violences sexuelles débutent avant les 11 ans des enfants.

Par ailleurs il existe un désert concernant la communication faite aux enfants sur les violences sexuelles intrafamiliales. Céleste explique « *au fil de discussions, et avec certaines de mes amies, je leur ai dit « Oh mais tiens, mon grand-père, il fait ça et tout.... » Elles m'ont dit « mais Céleste, c'est chelou quand même, t'es sûre ? » Enfin bref, au fil de ce genre de discussion et au fil de mes lectures aussi parce que je lisais, j'ai toujours énormément lu. Il y a des trucs dans les livres. Enfin, des fois je suis tombée sur des trucs, des jeunes filles disaient « il m'est arrivé ça, et je suis allée voir la police »... Voilà, j'ai déjà lu des trucs comme ça dans les livres donc c'est... euh... je pense dans ma tête, c'est un peu comme ça que je me suis rendue compte que c'était pas trop normal quoi », et Algia : « *Je pense que oui, implicitement je savais mais, mais c'était encore vraiment, ouais, flou. Enfin, je veux dire je n'avais jamais entendu parler de ça nulle part. Si encore il y avait un bouquin à la maison, je sais pas, j'étais une gamine qui lisait beaucoup.* »*

Les mineurs ne sont donc pas toujours en capacité de discerner les éléments constitutifs des agressions sexuelles, de comprendre ce qui fait partie des normes sociales acceptables, ni d'en connaître leurs répercussions.

Le questionnaire nous a permis d'avoir une idée des sentiments que pouvaient ressentir les mineurs victimes d'actes sexuels déviants des adultes, et cela peut passer par un sentiment de culpabilité. Qu'ils aient été ou

¹⁶⁶ DUSSY, Dorothée. *Le berceau des dominations : anthropologie de l'inceste*. 2^{ème} édition. Paris : Pocket, 2021.

non enfermés dans un secret, la méconnaissance de ce que sont les agressions sexuelles accentue de fait le silence chez les mineurs. La révélation, la sortie du silence, amène alors une prise de conscience des faits.

Pour reprendre Foucault, cité en partie conceptuelle, la règle du silence est corrélée à celle de l'énonciation¹⁶⁷, mais il faut savoir à qui dire les choses, et que la parole puisse être accueillie.

Catherine, travailleuse sociale, identifie son rôle ainsi, après ses lectures de Muriel Salmona, elle s'autorise à demander aux personnes si elles ont vécu des violences sexuelles, et elle identifie son rôle ainsi : « *Je pense que je lui ai apporté les mots sur ce qu'elle vivait, en fait. Elle s'est emparée de mes mots. [...] Et en fait, tu vois, à chaque fois, c'est moi qui mets des mots sur le silence... [...] C'est mettre des mots sur un truc qui existe à l'intérieur de toi, un truc qui existe comme un corps étranger qui est à l'intérieur. Et c'est dans ton corps et dans ta tête, et tu sais pas ce que c'est, et ça te prend, ça prend tellement que c'est tout désordonné dans ta tête. C'est problématique et tu sais pas ce que c'est. [...] Et finalement moi, en tant que travailleur social, j'amène une hypothèse [...] En fait, tu proposes pour sortir du silence en ramenant quelque chose qui est de l'ordre de la loi aussi, mais tu proposes sans induire ou enfermer dans le discours.* » La précision finale est particulièrement pertinente, car les biais concernant le fait d'induire le discours sont importants, particulièrement chez les jeunes enfants.

D'autre part, la loi du silence, tellement intériorisée dans certaines familles, trouve parfois sa source dans des actes tus dans les générations précédentes, et ce schéma peut par exemple se retrouver dans des familles marquées par l'inceste.

Un conflit de loyauté se joue souvent dans la rupture du silence, en particulier dans les violences incestueuses, risquant de faire éclater l'équilibre de la famille.

Silence et secret, nous questionnons les témoins sur le sens de ces vocables.

Nathalie, veilleuse de nuit, précise, en parlant de la jeune fille qui lui a révélé un viol : « *Je pense qu'elle était fatiguée de porter, à mon avis, je pense que c'était lourd. Je pense que c'était plus du silence, qu'elle a gardé... Ouais, pas du secret, plus du silence... Alors peut-être qu'elle ne savait pas comment faire... peut-être que comme on lui disait tout le temps « quand tu t'en vas en fugue, tu te mets en danger » euh, tu vois, elle a peut-être pas osé en parler du fait que qu'elle fuguait beaucoup. C'est un peu comme si elle cherchait... ».*

Pour Ulysse, pré stagiaire, concernant l'adolescent qui vient se livrer « *Oui, avec le recul sur cette situation, je crois qu'il avait vraiment envie d'en parler, mais qu'il avait jamais eu l'opportunité, et que ces foyers parfois ne permettent pas ça. Il a parlé. Il est sorti du silence* ». Le poids de la collectivité, le maque d'intimité lorsque les personnes vivent en permanence au milieu de groupes de pairs, accentuent encore les freins à la prise de parole et à la sortie du silence. Les murs ont des oreilles et la parole est risquée.

Les propos de Catherine vont là encore dans le sens de se faire le traducteur, le porte-voix du mineur : « *elle était enfermée dans quelque chose, un silence, un secret... les deux... Le silence, pour moi, il n'existe que parce que S***¹⁶⁸n'avait pas les mots... ».*

Parfois, la sortie du silence ne revient pas à tout dire... Le travail est seulement amorcé et doit se poursuivre. Céleste s'en fait l'écho : « *[...] pour moi les gendarmes allaient se dire « Ah bah, ouais mais elle nous a pas tout dit, donc il faut qu'on la protège ».* Mais en fait, pff, pas du tout! [...] même encore maintenant, j'ai ce réflexe là, j'ai toujours ... je suppose toujours que les gens en savent plus que ce que moi, je dis ».

Sonia, victime de violences sexuelles, mentionne le terme de secret « *Non je le gardais en secret. Parce que je voulais pas que... J'avais... j'avais tellement honte de moi, tellement honte de mon corps, tellement honte de tout... de ces choses qui se répétaient, donc du coup je me taisais, oui. On va dire que oui, c'était mon secret... »*, mais elle parle également de silence.

Le secret a des gardiens, et Sonia est devenue elle-même la gardienne de ce secret si pesant et destructeur, puisqu'elle s'est enfermée dans une promesse à l'assistante maternelle de ne pas révéler ce qu'elle subissait de la part du mari de cette dernière : « *J'avais fait une promesse. Parce qu'elle le savait. Elle savait aussi ce que son mari faisait. Et, et j'avais promis que je n'en parlerai à personne. Voilà, voilà, c'est ça. Et j'avais promis que je dirais rien, que je garderai le secret, et j'ai tenu... Donc c'est peut-être pour ça aussi le grand silence ? ».*

¹⁶⁷ Op. Cit.

¹⁶⁸ S*** est la jeune fille de 12 ans qui révèle des agressions sexuelles à Catherine, éducatrice spécialisée.

Dans sa loyauté, son respect de l'engagement qu'elle a pris, Sonia est encore plus mise à mal, et reste dans une position de soumission à ses abuseurs.

Son silence l'enferme et la condamne, en quelque sorte, à porter seule son histoire tout en lui conférant une certaine responsabilité dans ce qu'elle vit. Responsabilité par le choix contraint, bien sûr, de respecter l'engagement qu'elle a pris auprès de l'assistante familiale de porter ce silence. C'est sans doute une des raisons qui l'amène à nous dire par la suite qu'elle se sent responsable de toutes ces agressions sexuelles car elle n'a pas su dire non aux différents auteurs... Mais comment le pourrait-elle ? Ces violences ont commencé alors qu'elle était toute petite et la répétition l'a maintenue à « sa » place d'enfant devant supporter tout cela.

L'interprétation de nos données nous confirme que les personnes ont parfois déjà parlé avant de faire leurs révélations aux travailleurs sociaux... et leur parole est restée lettre morte, dans un silence assourdissant, pour reprendre une expression utilisée par la psychiatre Muriel Salmona.

Ulysse s'interroge sur le jeune qui a révélé « *Je me rappelle pas qu'il m'ait dit qu'il en avait parlé avant. Je peux pas être complètement sûr de ce que je dis, mais donc ça en sachant que je dirais qu'il est sorti du silence. Le silence parce qu'il s'était tu jusqu'à présent.* ».

Algja, lors de cet entretien, prend du recul et verbalise : « *Puis, à un moment donné, enfin, quand je me remémore ça, je me dis, « mais comment t'as fait pour effectivement rester dans ce silence ? » J'ai quand même parlé à ma mère, mais j'ai souvenir là, j'étais vraiment petite, de lui expliquer avec mes mots d'enfants, « oui papa met son zizi dans ma lune ».*

Cette annonce a peut-être créé un effet de sidération chez sa mère, celle-ci n'avait peut-être pas les ressorts nécessaires à la mise en place d'une réponse adaptée. De multiples interprétations sont possibles.

Quoi qu'il en soit, Algja n'est pas protégée et le silence demeure, mais l'histoire devient partagée, et devient alors un secret entre plusieurs personnes, même s'il n'est plus parlé.

Pour Laurence, le secret est une façon d'être en relation privilégiée avec une autre personne, et les mineurs veulent être protégés en confiant leur secret : « *Bah, on le sait, le secret, il n'existe pas... Moi je pense que les mineurs qui demandent le secret c'est parce qu'ils n'ont pas envie du secret. Rien que le fait d'évoquer le secret, ça veut dire « je ne veux pas du secret, mais je te le dis quand même. »[...] Il dit ça [...] pour vous valoriser, pour dire ben tu as été importante, je t'ai dit mon secret. Et aujourd'hui ben c'est plus mon secret parce qu'il est partagé* ». Notre analyse rejoint celle de Laurence : dès lors que le mineur prend la parole, même s'il revendique le secret, alors sa parole doit être relayée. Quand l'enfant parle, c'est que le poids de son vécu devient trop lourd. Il parle alors pour mettre un terme à ce qu'il vit. Il parle parfois parce qu'il se demande si ce qu'il vit est « normal ». Il parle parce qu'il en a besoin à ce moment-là, quelles qu'en soient les raisons. Ne pas relayer sa parole, maintenir le silence, est une forme de non prise en compte de la situation vécue par le jeune, de non protection. Rien ne justifie qu'on maintienne le silence sur une situation d'agression sexuelle sur mineurs, même si celui -ci le revendique très fortement, et cela est plus vrai encore lorsqu'on intervient dans un cadre professionnel, comme les font les travailleurs de l'intervention sociale, avec des missions de protection des publics accompagnés.

La peur de Céleste, concernant les impacts de la révélation, étaient tels qu'elle suppliait ses interlocuteurs de ne « rien dire » : « *J'avais tellement peur de ma mère que les fois où... parce que l'assistante sociale au collège, elle m'a dit plusieurs fois « mais tu sais, Céleste, si ça va vraiment pas, on peut te placer, on peut faire en sorte, enfin, un signalement et tout... » Et moi, je me mettais à pleurer, je disais « mais non. Faites pas ça, elle va me tuer ». Donc elle a jamais rien fait, cette andouille là... Euh... donc je pense à un gros déficit en formation des travailleurs sociaux, des profs et tout ça.* ».

Ces mêmes suppliques n'ont pas eu d'effet sur V, son éducatrice du foyer, qui a mis en place après la révélation les mesures nécessaires à sa protection : « *J'ai dit à V*** "non mais par contre faut rien dire". Comme... comme ce que je disais avant... dans le secret... sauf que elle, elle m'a protégée pour de vrai, et elle a fait un signalement avec H*** (chef de service).* ».

L'équipe du foyer a d'ailleurs toute la reconnaissance de Céleste, ce qui n'aurait sans aucun doute pas été le cas si les professionnels s'en étaient tenus au discours de la jeune fille, à ses demandes de ne rien

transmettre. Ce paradoxe apparaît souvent, mais malgré ses propos, Céleste n'attendait que d'être protégée...

Notre analyse nous amène à mettre en avant le fait que les travailleurs sociaux ne sont sans doute pas assez alertés sur les stratégies d'évitement mises en place par les victimes d'agressions sexuelles, et qui créent alors des injonctions contradictoires dans le traitement des données, et donc des réponses parfois inadaptées.

Une situation de maltraitance sexuelle évoquée par un mineur, la sortie du silence, doit donc toujours faire l'objet d'une transmission judiciaire. Chacun son rôle. Ces instances seront alors chargées de vérifier la véracité des propos.

Mais notre analyse nous porte également à confirmer le fait que les informations ne sont pas exclusivement transmises par les mots. La plupart du temps les enfants s'expriment au travers de leurs comportements avant même de formuler des phrases sur ce qu'ils vivent.

Le corps parle en silence...

Selon Laurence, « *Je pense que le corps, euh, que le corps dit les choses que la bouche ne peut plus dire.[...] je pense que les gens aussi en France ils ne sont pas prêts à voir toutes ces victimes qui sont là, qui sont devant nos yeux. Moi, je regarde un enfant, je sais au bout d'une heure s'il subit des choses ou pas, il suffit de les regarder, de les voir comment ils se positionnent. Comment un enfant s'assoit, comment il cache ses genoux... C'est...c'est... c'est... mais c'est flagrant, quand on veut regarder !* » Et elle poursuit, à propos des travailleurs sociaux qui ne repèrent pas ces signes et qui ne permettent pas de sortir du silence « *ce sont des nuls, des nuls ! Les enfants sortent du silence, ils disent avec leurs corps. On a des travailleurs sociaux qui sont pas formés, mais, en fait on a la vocation ou elle est pas là, donc il y en a qui... voilà.* ».

Nous ne décrypterons pas ici tous les propos tenus dans le cadre de ces entretiens car ils n'e sont pas en lien direct avec nos hypothèses de travail, mais les éléments sont particulièrement riches et vont dans le sens du « savoir observer ».

Sonia s'explique : « *[Il faut que les travailleurs sociaux apprennent à] décrypter. On va dire comme un enfant quand il commence à nous parler, un enfant, et ben il passe, il bégaie ou il prononce pas bien les mots.[...] C'est être à l'écoute des enfants et essayer de décrypter ces messages parce qu'on n'arrive toujours à dire des choses sans formuler le mot, mais que l'adulte comprenne. Par contre, moi, non, parce que comme j'avais mis une carapace, j'avais mis une carapace et puis euh ben du coup, comme j'avais perdu complètement confiance en eux, du coup, j'ai pas montré, même un soupçon* ».

De nombreuses attitudes non-verbales sont des indicateurs des faits de violence sexuelle vécue, que Dorothee Dussy nomme des « *mouvements d'attaque du silence* »¹⁶⁹, et il faut partir à la recherche de ces indices, ou ceux-ci doivent inquiéter et être questionnés : anorexie, boulimie, automutilations, troubles du sommeil, cauchemars, idées suicidaires, douleurs physiques, grande tristesse, changement de comportement, baisse des résultats scolaires ou surinvestissement, manque de concentration, attitudes hypersexualisées, passages à l'actes, prises de toxique, d'alcool, fugues, provocations... La liste est longue et non exhaustive, elle est singulière pour chaque personne, mais certaines attitudes ou changements d'attitudes doivent absolument alerter...

Nous souhaitons poursuivre cette réflexion plus tard, dans le cadre de notre travail de formatrice, en nous appuyant sur les propos tenus dans nos entretiens.

La quatrième partie de ce travail sera l'occasion de proposer aux personnes que nous formons de faire un focus sur les signes indicateurs de maltraitance.

Pour mieux cerner la différence entre les termes de secret et silence, nous nous sommes tournée également vers Théa Rojzman, autrice d'une bande dessinée « *Grand silence* »¹⁷⁰, avec qui nous sommes entrées en lien via les réseaux sociaux dès le début de notre recherche. Elle nous a, à plusieurs reprises, enrichie de son propos et de ses réflexions. Concernant le titre de son livre, « *C'est la première chose qui m'est venue à l'esprit. Il s'est totalement imposé. "Grand Silence"* »

¹⁶⁹ Op. Cit.

¹⁷⁰ ROJZMAN, Théa et REVEL, Sandrine. *Grand silence*. Grenoble : éditions Glénat, 2021.

Sur la différence des termes : « *pour moi, sortir du silence et sortir du secret revient au même, au niveau de la victime. Ce silence est un secret. Ce secret n'est pas dit, il est silencieux. Je pense sincèrement que rien n'est plus traumatisant que de rester dans le secret, psychologiquement, donc en sortir est toujours un mieux. En revanche, sortir du silence, c'est aussi prendre des risques parce que les représailles et conséquences peuvent être multiples. Cela demande beaucoup de courage, mais est, je pense, absolument nécessaire d'un point de vue psychique. La prise en charge de la parole est fondamentale.* ». De nouveau, l'écoute de l'interlocuteur et le traitement de la parole est mis en avant. Les effets de la non prise en compte sont dévastateurs, et nous y reviendrons dans une prochaine section.

Secret, silence : nous avons vu que chacun des répondants, dans les interviews, a mis en avant ce terme de silence, certains en spécifiant une différence entre les deux termes.

« *Quels sont les secrets qu'il faut essayer de percer ? Quels sont ceux qu'il vaut mieux ignorer ? Que peut-on dire, que doit-on taire ? Tout peut-il être exprimé ou bien y a-t-il des secrets indicibles ? Sans se recouvrir, le silence et le secret sont deux concepts qui s'enrichissent l'un l'autre. En réfléchissant sur le thème "le silence et le secret", faut-il se contenter de chercher en quoi ils se ressemblent et en quoi ils diffèrent, se pencher sur "le secret du silence", ou se concentrer sur "le silence du secret" ?* »¹⁷¹

Nous pouvons résumer les choses ainsi : les agressions sexuelles vécues soumettent le mineur au silence, qui peut être un mode de relation, un choix de communication (comme la phase de mutisme, utilisée par Algja). Elles ne soumettent pas nécessairement l'enfant au secret. Le secret est caché, parfois sciemment, et constitue une forme de pacte parfois tacite entre la personne agressée et son abuseur ou sa famille.

Dans tous les cas, nous constatons que le silence est toujours présent chez les personnes ayant subi des violences sexuelles, même lorsque ce silence ne dure pas longtemps avant qu'elles ne parlent des agressions vécues.

Nous retrouvons ce mécanisme de silence dans les témoignages, mais également dans la littérature. Avant de révéler, les victimes sont dans le silence, et c'est bien ce qu'expriment les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche, ex mineurs ou travailleurs sociaux.

Nous souhaitons être plus précise dans la différenciation des termes silence et secret : dans notre recherche, toutes les personnes ayant vécu des maltraitances sexuelles sont dans le silence, et toutes ont été soumises également au secret. Cependant, de façon générale, les victimes peuvent sortir du silence sans pour autant être dans le secret.

Parfois, le silence est lié à l'effet de sidération sur le mineur, à d'autres moments, il est en lien avec une non conscientisation de la situation ou au contraire, le fait de savoir que ce dont il a été victime est interdit et qu'il n'ose pas en parler.

Dans d'autres situations, le silence existe parce que l'enfant n'est pas en capacité d'élaborer cognitivement, ou bien parce qu'il est le fruit d'une amnésie traumatique, à l'instar de Laurence.

Cependant, nous constatons que lorsque les personnes sortent du silence en révélant les faits d'agressions, si cette parole ne sort pas du cadre de l'échange duel, alors cela enferme le mineur dans un secret.

Il s'agirait alors d'une autre étape, qui suit la phase de silence, mais ce secret s'inscrit malgré tout encore dans le silence.

Tant que l'échange reste de l'ordre de la communication entre deux personnes ou avec un très petit groupe de personnes (et cela peut être le cas d'une famille), nous sommes dans un secret subi duquel le mineur est prisonnier.

Nous sommes donc dans le cadre d'un secret subi y compris lorsque l'agresseur reconnaît avoir été l'auteur de violences sexuelle, mais que ses propos ne sont pas « publics », c'est-à-dire pas connus par d'autres personnes.

Dans une autre configuration, lorsque l'agresseur fait des menaces à un mineur pour qu'il ne parle pas, alors nous sommes là clairement dans le cadre d'un secret, mais un secret qui est alors imposé dans une relation de domination et de soumission.

¹⁷¹ BU, Peter. Silence, Serment, Secret, In *la chaîne d'union*. 2012, n°59, p. 74-81.

En nous appuyant sur les situations évoquées par Sonia ou par Algia, nous comprenons qu'il y a une forme de processus que nous cherchons à décrire dans notre analyse, et qui concerne d'ailleurs toutes les personnes victimes de violences sexuelles avant qu'elles ne prennent la parole : dans un premier temps, ces victimes d'agressions sexuelles restent dans le silence.

Lorsqu'elles sortent du silence, certaines de ces personnes se confrontent alors au secret.

Ainsi, alors qu'elle est très petite, Algia explique à sa mère : « *Papa met son zizi dans ma lune* ». Dès lors, sa mère est informée. Algia est sortie du silence, et existe alors entre elles un secret.

Dans la situation de Sonia, la sortie du silence a lieu lorsque l'assistante maternelle retrouve son mari avec Sonia qui est nue dans la cuisine. Dans cette situation, il n'y a pas de réels mots qui viennent verbaliser la situation, mais l'assistante maternelle par ailleurs demande ensuite à Sonia de ne rien divulguer. À partir du moment où l'assistante maternelle a été témoin de cette scène, et qu'elle lui demande de se taire, se tisse alors entre cette assistante maternelle, son mari et Sonia, un secret. Secret que Sonia a conservé des années durant, jusqu'au moment où elle a pu en parler à une psychologue. Sonia est restée enfermée, engluée dans ses secrets.

Quant à Céleste, elle prend conscience de sa situation hors norme en parlant avec ses amis. Elle essaie de sortir du silence à plusieurs reprises, d'abord auprès d'un professeur des écoles, puis d'une assistante sociale du collège. À partir du moment où elle met des mots sur ce qui lui est arrivé d'un point de vue des agressions sexuelles, sa parole est alors libérée, mais n'est pas transmise pour autant. Un secret se tisse alors entre Céleste et l'assistante sociale qui s'inquiète pour elle mais ne rédige pas de « soit-transmis » au juge des enfants ou au procureur.

La même situation se retrouve pour Laurence qui révèle les violences qu'elle subit à l'assistante sociale. Cette assistante sociale est alors détentrice du secret de Laurence, qu'elle cherche à protéger sans pour autant effectuer de démarches judiciaires.

En analysant les témoignages, nous pouvons de ce fait dire qu'après la sortie du silence, les 4 personnes se sont retrouvées enfermées dans un secret. Toutes les femmes qui témoignent sont liées par ce secret à leurs bourreaux, mais parfois également à leur assistante familiale (Sonia), à leur famille (Algia, Laurence, Céleste), ou leur assistante sociale (Céleste et Laurence).

Un échange avec notre directrice de recherche nous fait concevoir une 3^e étape qui sera le fait de sortir du secret pour révéler au grand jour de façon officielle des agressions sexuelles vécues.

Ce nouveau dévoilement peut avoir lieu par le biais d'une plainte ou par le fait d'informer les membres de la famille ou de l'entourage, c'est à dire de rendre « publics » les faits d'agression sexuelle.

Nous entendons par le terme « public » que ce qui restait du domaine de l'intime et du privé s'expose, sort de l'ombre : le tacite entre deux acteurs ou un très petit nombre de personnes, l'omerta, pour reprendre notre analyse de la situation d'Algia.

N'étant plus enfermée dans le secret ou le silence, la personne qui a vécu des maltraitances sexuelles fait le choix libre de parler de sa situation si elle le souhaite.

Cette troisième phase qu'on pourrait qualifier de « coming out », ou « sortie » du silence pour en faire une traduction littérale, permet surtout à la personne de ne plus être prisonnière d'un secret qui lui est imposé ou qu'elle subit.

Dans tous les cas, nous pouvons légitimement nous poser la question d'un lien entre le silence et le secret, mais il apparaît clairement, au regard des propos tenus par l'ensemble des personnes interrogées, qu'elles aient vécu des agressions sexuelles en étant mineures ou qu'elles soient travailleuses sociales que le terme de silence est celui qui convient davantage à la situation. Toutes ces considérations et ces témoignages nous permettent de monter en généralité. Nous pouvons donc mettre à jour ce processus qui partirait du silence dans lequel se trouvent les personnes qui ont été victimes d'agressions sexuelles, qui amènerait ensuite au secret imposé ou subi, puis à une 3^e étape, correspondant à une nouvelle sortie du silence et du secret sous forme de « coming out ».

Nous rappelons que la sortie du silence ne passe pas nécessairement par une phase de secret.

Pour cela, nous avançons le fait que le secret s'inscrit dans le silence.

(2) Les enfants : minorité invisible et non entendue au sein de la structure sociale.

➤ **Manque de connaissances de la part des mineurs**

Les mineurs confrontés aux agressions sexuelles ne parviennent pas toujours à identifier que ce qu'ils vivent n'est pas admis. Ils mettent parfois des années à comprendre que ce qu'on leur inflige est interdit par la loi, la morale, les normes sociales. Se pose la question de l'intégrité de l'enfant en tant que personne. « *A partir des années 80 jusqu'à aujourd'hui, on assiste à une énonciation plus systématique de la dignité de l'enfant en tant que personne ayant ses propres droits. La Convention sur les droits de l'enfant de New York (1989) affirme la priorité des intérêts de l'enfant et contient la définition des obligations des adultes et des institutions à son égard. Cependant, comme en témoignent les trop fréquentes violations des droits des mineurs dénoncées de toute part et tristement documentées par les médias, l'évolution du sens commun ne suit pas toujours l'évolution de la réglementation. Ces désaveux d'un sentiment de justice à l'égard des mineurs qui, au premier abord, peut sembler évident en soi et universellement acquis, apparaissent d'autant plus inquiétants dans le contexte de référence des sociétés occidentales, qu'elles se considèrent généralement comme les plus avancées à ce sujet.* »¹⁷²

Le sujet des violences sexuelles ne nous semble pas assez abordé, tabou. « *Au plan sociologique, il va sans dire que la plupart de ces types de violence sont étroitement liés et qu'ensemble, ils constituent un enchevêtrement difficile à démêler. La violence envers les enfants reste un tabou dans une société dominée par les adultes. Les définitions, les lois et les usages qui délimitent le problème, diffèrent d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre...* »¹⁷³

Il y a là une forme de négation du statut de cette minorité, qu'on laisse sciemment dans l'ignorance.

D'autre part, le fait que la prévention des agressions sexuelles et que l'éducation à la sexualité n'apparaissent qu'au moment du collège en est le reflet.

Ne pas être en mesure d'avoir une bonne compréhension des interdits et de la situation vécue ne signifie pas que ces enfants ne comprennent pas qu'ils sont au centre d'un secret.

Dans sa thèse qui concerne les secrets de famille, Aline Grobost explique : « *L'enfant se trouve confronté à une situation paradoxale : il doit ignorer les messages entendus ou perçus autour du secret mais doit pourtant en tenir compte en ne posant pas de question, en s'éloignant des adultes lorsqu'ils en parlent, Il doit donc oublier qu'il existe mais se souvenir qu'il existe. Il se trouve alors en proie à une double contrainte paradoxale qui n'est pas sans rappeler celles des secrétaires et cabinets (dissimulation/exhibition) et du secret professionnel (obligation de se taire/parler).* »¹⁷⁴

Nous avons défini ce qu'étaient les injonctions paradoxales dans notre partie théorique, en abordant les rôles réels et prescrits.

Cette situation paradoxale est un frein supplémentaire au fait que l'enfant parvienne à trouver sa place au sein de la structure sociale, à l'instar de Sonia. En effet, engluée dans des secrets et dans une place de victime d'agression sexuelle depuis bébé où elle était obligée de « subir », Sonia n'est parvenue à s'extraire de ce schéma de répétition que très tardivement, en se séparant de son mari, et tout cela s'ancre selon nous dans la négation de sa place depuis enfant, et le fait qu'elle ait été réifiée.

¹⁷² PETRILLO, Giovanna et DONIZZETTI, Anna Rosa. Représentations du mineur, de ses droits et du risque psychosocial, In *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*. 2005/1, n°65, p. 59-80

¹⁷³ HAESVOETS, Yves-Hiram. Chapitre 1 : considérations socio-anthropologiques et transculturelles sur les maltraitances, In COUTANCEAU, Roland et SMITH, Joanna. *Violence et famille : comprendre pour prévenir*. Malakoff : Dunod, Psychothérapies, 2011.

¹⁷⁴ GROBOST, Aline. Pour une socio-anthropologie des secrets de famille : l'impact du mythe familial sur la socialisation de l'individu par la révélation d'un secret [en ligne]. Thèse de doctorat : Sociologie : Université de Franche-Comté : 2012. [Consulté le 15-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00980792/document>

Pour reprendre Simmel, le secret « est l'une des plus grandes conquêtes de l'humanité »¹⁷⁵. Contrer cette situation en sortant du silence demande des ressources qui ne sont souvent pas encore accessibles aux mineurs et cela engendre de fait des relations de pouvoir auxquels les enfants et adolescents sont soumis, particulièrement dans un cadre familial.

Quand on est enfant, il est difficile d'avoir accès à la connaissance des textes, des règles, des dispositifs et de savoir qu'on est victime quand les enfants n'ont pas été alertés, informés, ou assez protégés.

Nous l'avons vu dans les résultats de notre questionnaire exploratoire, les mineurs ont donné bien moins de réponses que les deux autres groupes d'adultes à la question concernant les dispositifs ou personnes vers lesquels ils peuvent de tourner en cas d'agression sexuelle. Leurs connaissances sont limitées et la prévention est insuffisante et lorsque cette prévention ne s'effectue pas au domicile ou par l'entourage, elle n'a lieu qu'à partir du collège.

D'autre part, les mineurs n'ont pas tous connaissance du fait qu'ils ont la possibilité de déposer plainte. Pour cela, il faudrait d'abord qu'ils aient conscience du fait que ce qu'ils vivent n'est pas autorisé. Il faut ensuite s'autoriser à faire la démarche ou être accompagné pour cela, même en étant adulte : le fait de disposer de tuteurs de résilience dans l'entourage peut permettre de se sentir soutenu dans ces démarches longues et coûteuses. Il faut également se sentir en capacité et en droit de se tourner vers la justice. Le sentiment de responsabilité et de culpabilité, mais également le sentiment de honte sont des barrières à ces démarches. Le fait de ne pas avoir confiance en soi constitue également une limite, Sonia nous expliquant par exemple qu'elle n'a pas réussi

Sur les 4 témoignages recueillis de la part d'anciennes victimes d'agressions sexuelles, les 4 ont révélé les faits en étant mineures, et aucune plainte n'a été déposée à ce moment-là.

En devenant majeure, seule Céleste a déposé plainte en juillet 2020 et est en attente d'audience.

Algia a déposé plainte contre son père lorsqu'elle avait 31 ans, sans aller jusqu'au tribunal puisqu'une conciliation entre avocats a mis fin à l'action en justice.

Sonia n'a déposé plainte contre aucun de ses 4 agresseurs et n'en a jamais eu l'intention. Elle pense que son père a été en prison suite aux actes commis sur sa personne lorsqu'elle était mineure de moins de 10 ans, mais aucun fait tangible ne vient étayer sa supposition.

Laurence n'a jamais déposé plainte, mais a pris conscience de ce qu'elle avait vécu lorsqu'elle avait 28 ans, après son amnésie traumatique. À cette époque, le délai de prescription était limité à 10 ans, ce qui la confrontait à une limite légale. Nous ne savons pas si elle aurait déposé plainte si les délais de prescription avaient été les mêmes qu'aujourd'hui, c'est à dire jusqu'à 30 ans en cas de viol. Cependant, ses propos concernant l'inutilité des plaintes et l'importance de la reconnaissance des faits de la part de l'abuseur tendent à nous faire penser qu'elle n'aurait de toute façon enclenché aucune action judiciaire.

➤ **Au sujet des délais de prise de parole**

À la suite de nos recherches concernant la libération de la parole des personnes victimes, nous savons que moins de 10% de viols sur enfants font l'objet d'une plainte (Salmona, 2015).

Les données récoltées, concernant les enjeux de la révélation, nous questionnent sur les raisons qui poussent les mineurs à garder le secret ou sortir du silence.

La notion de temporalité est importante, et nous pouvons penser que révéler des faits d'agression sexuelle pourrait être aidant s'il s'agit du « bon moment » pour la personne.

Il s'agit avant tout, très souvent, que la situation s'arrête. Algia « *Je pense que peut être chaque personne révèle à un moment de sa vie où il le faut, où ça devient une urgence ou alors elle a été soumise à une amnésie puissante et tout à coup, il y a un après coup. Mais il y a toujours quelque chose qui fait, qui donne un sens, tu vois au moment où ça se passe. Dans mon cas, je pense que c'est vraiment d'abord l'opposition puis la parole, par les passages à l'acte. C'est parce que j'étais une adolescente et que vraiment il fallait que ça s'arrête et que j'avais aucun signe que ça allait s'arrêter cette histoire* ».

¹⁷⁵ DISSELKAMP, Annette. Le secret et la connaissance interpersonnelle : un fondement original du lien social, In *Sociologie et sociétés* [en ligne]. Automne 2012, vol. 44, n°2. [Consulté le 15-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2012-v44-n2-socsoc0335/1012924ar.pdf>

Comme évoqué dans la première partie de ce mémoire, les personnes ayant vécu des maltraitances sexuelles mettent du temps à parler, pour rappel selon une enquête IPSOS de 2019, les victimes parlent tardivement : en moyenne plus de 12 ans après les premières violences sexuelles (et même près de 14 ans en cas de viol), et plus les victimes sont jeunes au moment des violences plus elles parlent tard.

Les données ne sont pas assez précises pour permettre à notre analyse de l'être, mais une question reste floue : les statistiques ne mentionnent pas s'il s'agit du délai de révélation, de la prise de parole, ou bien du moment où ces mineurs sont entendus...

Nous l'avons vu, chacun des 4 mineurs qui ont témoigné auraient pu être entendus et crus bien avant la « révélation » officielle. Soit l'entourage avait en sa possession des éléments ne laissant aucun doute sur la nature des violences sexuelles subies (comme l'indique Laurence dans son témoignage : « *Ma mère savait que Diego me violait, mais elle est pas intervenue, voilà. Parce que quand on était à table, il me touchait les cuisses avec ses mains et il mettait la main dans ma culotte Et ma grand-mère a vu une fois, elle était... elle lui a dit.... Ben ... « Euh, qu'est-ce qu'il se passe ? » Il s'est arrêté, mais donc ma mère était en face, elle a vu, mais elle est pas intervenue. J'étais qu'une enfant, quoi ... pas importante... ».*

Soit elles en avaient parlé à des personnes (famille ou professionnels) avant d'être réellement entendues et crues, à l'instar de Céleste ou Algia, ou encore, comme l'explique Sonia, la parole n'a pas été entendue, la reléguant à son statut d'enfant. En effet, dirait-on à un adulte qui vient se confier la nuit sur une situation grave « Vas te coucher, tu as fait un cauchemar » ?...

Concernant les agressions sexuelles, « *Le jeune âge au moment des faits apparaît toutefois comme le premier frein: seulement un quart des femmes et des hommes en ont parlé à quelqu'un dans l'année des faits, près de la moitié en ont parlé au moins dix ans plus tard. Si les membres de la famille sont les premiers informés des violences sexuelles (par 7 femmes et hommes sur 10), leur soutien est loin d'être acquis (dans moins de 66% des cas). Or, le manque de soutien apparaît aussi préjudiciable en termes de santé mentale à l'âge adulte que la non-révélation des faits ».*¹⁷⁶

Nous reprenons ces statistiques qui mentionnent un délai de 12 ans. Céleste vient, dans son témoignage, corroborer cette statistique puisqu'elle a elle-même commencé à vivre les agressions sexuelles à 6 ans et elle a déposé plainte 12 ans plus tard, à 18 ans, en ayant révélé les faits à des éducateurs quelques mois auparavant.

Il s'est passé un délai de 2 ans pour Laurence entre le début des agressions sexuelles (10 ans) et le moment où elle en parle à l'assistante sociale de l'armée, mais sans qu'aucune suite ne soit engagée par la professionnelle. Laurence prendra conscience de son traumatisme en sortant de son amnésie traumatique à 28 ans. Cette amnésie est apparue après en avoir parlé à l'assistante sociale, et a duré 16 ans.

Sonia a vécu de multiples maltraitances sexuelles, d'abord très jeune, par son père, sans qu'elle ne se souvienne de son âge. Lorsqu'elle a 14 ans, elle révèle les violences qu'elle subit depuis 4 ans par un adolescent, mais n'est pas entendue par l'éducateur du foyer. Enfin, Algia, victime d'inceste paternel dès ses 3 ans révèle ces faits à une assistante sociale scolaire lorsqu'elle a 15 ans, soit 13 ans après les faits. Elle dit : « *Mais moi j'ai l'impression que j'ai parlé, en fait, à l'adolescence, sous l'effet du.. du risque, tu vois ? Je sais pas, je te dis comme ça me vient... le... le risque que la relation... que la... que la relation elle se poursuive enfin, après, il y a le risque... [...] le risque du rapport sexuel... de la grossesse, tu vois. [...], mais je pense qu'il y a un moment donné il y a eu une urgence pour moi, d'abord que ça s'arrête. Et, quand même, ma phase de mutisme, elle est quand même au tout début de l'adolescence ».*

Les statistiques sont proches de la réalité vécue par les témoins de cette recherche, concernant les délais très longs avant que les personnes ne soient entendues.

Pour Muriel Salmona « *De toutes les violences, les violences envers les enfants sont certainement les plus cachées. La loi du silence y règne en maître. Et c'est particulièrement vrai pour les violences sexuelles commises dans le cadre de maltraitances, c'est à dire les violences sexuelles subies par des enfants alors qu'ils sont à la garde d'une personne de confiance ou dont ils dépendent comme un parent, un frère ou une sœur plus âgés, un autre membre de la famille (inceste), une nourrice, un babysitter ou par une personne ayant une autorité sur l'enfant (enseignant, éducateur, personnel soignant, prêtre etc.), et parfois même par*

¹⁷⁶ SCODELLARO, Claire , DEBAUCHE, Alice et CHARRUAULT, Amélie. L'ampleur des violences sexuelles intrafamiliales par les chiffres, In Slate [en ligne]. 9 février 2021. [Consulté le 24.05.2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.slate.fr/story/200742/violences-sexuelles-familiales-inceste-enfants-realite-donnees-chiffres-france>

des personnes travaillant dans une structure sociale censée protéger les enfants d'un tel danger (institution, famille d'accueil, etc.). Soumis à cette loi du silence et également à un devoir de loyauté, les enfants victimes de violences sexuelles trop souvent n'en parleront jamais, ou seulement 20, 30, voire plus de 40 ans après »¹⁷⁷ Nous nous interrogeons sur les raisons de ces durées qui sont longues.

Nous constatons par ailleurs que les enfants victimes d'agressions sexuelles sont, de fait, mis à une place de minorité. Nous observons que si la parole des minorités est peu entendue, celle des mineurs ayant subi des agressions sexuelles l'est encore moins : ils se retrouvent dans un rôle particulier dans la structure sociale, liée au fait d'appartenir à des groupes de minorités : mineurs, et victimes d'agressions sexuelles.

Leur position d'enfant victime de maltraitance sexuelle dans la structure sociale les place dans une position de domination, un jeu de pouvoir patriarcal, d'androcentrisme, où faire entendre sa parole relève d'un parcours semé d'embûches et de non-réponses... La distribution du pouvoir dans la société s'accorde peu aux minorités, et encore moins lorsqu'elles ne peuvent s'organiser pour faire entendre leurs voix de façon collégiale.

Nous pourrions faire une nouvelle hypothèse en imaginant que ces délais (12 ou 14 ans) pour que les victimes soient entendues correspondent au moment où les enfants deviennent majeurs et aient un autre poids et une autre reconnaissance sociale, devenus adultes.

Au fond, davantage que les délais, c'est la question de l'approche de la majorité qui nous semble être un élément favorable à la prise de parole et au fait d'engager des démarches, et le fait que ces mineurs s'ouvrent davantage à la conscience de ce qui est dans la norme, autorisé ou non par la société. Par ailleurs, ils élaborent et s'expriment plus facilement en abordant leur 18 ans que lorsqu'ils sont petits.

Les mineurs restent quoi qu'il en soit soumis à l'autorité des adultes, d'un système, bien plus que ne le sont les personnes majeures.

➤ **Le corps, premier lieu de l'intime**

Le corps est le premier lieu de l'intime en ce qu'il appartient à la personne.

Nous nous interrogeons cependant sur ce postulat que le corps appartient en propre à chaque individu : en d'autres époques ou d'autres pays, le corps peut être considéré comme un objet, sur lequel d'autres ont des droits. L'esclavagisme est une illustration de cette idée, mais la question de l'appropriation de son propre corps se pose également pour certaines femmes ou populations vulnérables : des personnes en situation de handicap, des enfants. Chacun est-il libre de disposer de son propre corps ? de se créer une identité propre ? Sous l'angle de la protection, il peut être aisé de tomber dans la possession du corps de l'autre, et de réduire, donc ses libertés de disposer de son corps et de son intimité.

*« Le concept d'intimité est en train de remplacer sur le plan empirique le concept de famille lui-même. Il n'est de famille que d'intime, il n'est d'intime que la vie privée. Bien que la famille ne puisse se réduire à sa seule dimension intime, c'est la relation affective entre conjoints, entre parents et enfants qui désormais semble fonder la relation familiale. La famille est constitutive de l'identité, du moi conjugal comme le dit François de Singly. »*¹⁷⁸

Lorsque la famille et l'intime s'entremêlent sans limite, le risque est la confusion des espaces et les dérives incestuelles ou incestueuses.

Sonia parle de sa place d'enfant respectueuse : *« Avec mon père, peut-être, [que j'ai trouvé normal, ce qu'il m'a fait], oui. Parce que j'étais vraiment petite, donc du coup c'est vrai que... Les parents décident. On est enfant, on n'a pas le choix. On ne peut pas dire non. Alors on trouve normal.[...] Non, je savais pas [que c'était interdit]. C'était comme ça, j'étais enfant, je faisais ce qu'on me disait. »*

D'autre part, ne pas disposer pleinement de son corps amène à le considérer comme un objet. Cette forme de réification, parfois imposée par la famille y compris lorsqu'elle part de bons sentiments ou d'envie de protéger l'autre, n'invite pas à penser la personne comme un sujet pensant et libre de droits, et limite son autonomie.

Notre analyse serait que les enfants, ou certaines autres minorités, n'étant pas considérés comme des sujets à part entière, sont donc réifiés ce qui amène certains adultes à les considérer comme des objets, utilisés

¹⁷⁷ Op. Cit.

¹⁷⁸ BAWIN, Bernadette et B. DANDURAND, Renée. Présentation, In Sociologie et sociétés [en ligne]. Automne 2003, vol.35, n°2, p. 3-7. [Consulté le 24.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2003-v35-n2-socsoc711/007917ar/>

comme source de plaisir sexuel. Leur parole n'est pas autorisée, pas entendue du fait de leur statut d'enfant. Nous faisons par ailleurs le constat que les personnes en situation de handicap sont très touchées par les faits d'agressions sexuelles.

Ainsi, nous pensons que lorsqu'on évoque les minorités, qu'il s'agisse de tous les groupes minoritaires, alors la personne est moins considérée socialement, et de ce fait le corps de l'autre a tendance à être également considéré comme inférieur.

Ce corps est alors à la disposition de l'autre, donc des dominants... plus encore sous l'emprise du patriarcat.

➤ Les mineurs face au patriarcat et à la question du genre

Nous concevons les agressions sexuelles sur mineurs non pas comme un phénomène dépendant de raisons personnelles, individuelles, ou intrafamiliales, mais plutôt comme un phénomène plus général, qui prend racine dans la société.

Il nous apparaît que les mineurs appartiennent à une minorité. Comme tout groupe minoritaire, il est alors soumis à la domination.

Un échange avec ma directrice de recherche me fait concevoir la notion de secret gardé par les mineurs sous l'angle du Patriarcat. Y aurait-il une influence du statut d'adultes ou de mineurs sur la révélation, le fait de sortir du non-dit ? La qualité de mineur, le fait d'avoir moins de 18 ans est-il une entrave à la révélation dans le sens où la parole des enfants est moins plébiscitée, sollicitée, car l'enfant appartient à une minorité qui est moins écoutée, entendue : sa parole aurait moins de poids que celle des adultes ?

Nous faisons le parallèle avec les femmes. Socialement, les rapports genrés amènent les femmes à être encore aujourd'hui sous domination des hommes, ce qui crée des obligations dans ses rôles et devoirs au sein de la structure familiale, mais aussi à plus grande échelle, celle de leur place dans la société.

Dans point de vue des rapports sociaux, il nous semble que les groupes minoritaires restent dans un rapport de domination patriarcale, et donc soumis à un risque accru de violence.

Nous nous appuyons sur l'analyse de Ludovic Gaussot : « *Enfin, appréhender les violences contre les femmes en tant que système ne revient pas à nier l'influence des autres rapports sociaux : les violences structurelles réfèrent aux processus intersectionnels par lesquels s'opèrent les discriminations et l'injustice sociale envers certains groupes sociaux (définis également et indissociablement par leur classe, leur « race », leur âge, etc.). Cependant, comme le notaient Michèle Ollivier et Manon Tremblay, la possibilité des violences sexuelles marque le quotidien des femmes : quelles que soient leur sexualité[...], leurs origines, leur classe, etc., les femmes vivent avec le risque ou la menace de violences sexuelles et sexuées, et ce, strictement parce qu'elles sont des femmes – ou plutôt lorsqu'elles sont objectivées comme femmes.* »¹⁷⁹

Que dire des mineurs, si ce n'est que leur parole est encore moins entendue que celle des femmes ? Ils ne peuvent en effet s'organiser en collectif, faire valoir leur voix, leur place, et restent donc soumis aux décisions des adultes. L'autorité sur les mineurs conférée par le statut d'adulte tend à faire oublier que la parole du mineur, tout enfant qu'il est, a du poids, une légitimité. Algia : « *La vérité sort de la bouche des enfants et des adolescents, quelque part... J'en sais rien... Pourquoi elle est moins entendue, mais je sais pas quelles croyances forgent ce truc-là.* ». Céleste s'insurge : « *C'est pas parce que on a... on a plus de 18 ans que l'enfant qui est en face de nous raconte des craques.* ».

Algia revient sur la question des révélations, faisant montre de son incompréhension face à une société qui ne croit pas les enfants : « *On les pense encore très dans l'imaginaire, fabulateurs, mythomanes, je sais pas. Je sais pas trop. Moi, tu vois, je m'imagine encore, j'ai encore cette croyance là tout de suite, maintenant elle me vient. Je la sens, que effectivement la famille de ma mère ne m'a pas crue, pourquoi ils m'ont pas cru. Quel bénéfice peut-on bien avoir à aller raconter une histoire pareille, tu vois ? Quel intérêt on peut avoir à aller raconter, alors qu'on est par ailleurs une enfant, tu vois, sage et qui montre aucun signe. Je sais pas ce qu'ils se sont dit, est-ce que eux aussi ils ont été un peu sidérés ? Je sais pas* »

¹⁷⁹ GAUSSOT, Ludovic. Les violences sexuées et sexuelles en tant que système, In : Le corps en lambeaux, violences sexuelles et sexuées faites aux femmes. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016. [Consulté le 24-05-2022]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pur/45412>

Ainsi, il nous apparaît que le statut de mineur discrédite de fait ses propos.

Notre analyse nous fait dire qu'un interlocuteur, peu importe qui il est, n'entend pas la parole de la même façon lorsque les faits d'agressions sexuelles sont révélés par des mineurs ou lorsqu'ils sont révélés par des adultes. Le statut des minorités, enfants, personnes en situation de handicap, etc., ne permet pas la même écoute, lorsqu'il s'agit de révéler des faits graves au sein de la société notamment concernant des situations traumatiques dont ils ont été victimes. Les représentations sociales liées aux minorités leur accordent moins de pouvoir que les dominants, et leur parole n'est pas entendue ou facilement remise en doute.

Au fond, nos expériences de la reconnaissance diffèrent en fonction de nos connaissances, de notre situation sociale, notre rapport au bien et au mal fondant la morale, mais aussi de notre position dans des rapports de pouvoir. Un enfant est, de fait davantage soumis à l'autorité, et sa place sociale le rend moins enclin à être entendu et moins crédible. La parole de l'enfant, parce qu'il est enfant, aurait donc moins de valeur que celle d'un adulte parce qu'il nous apparaît que nous sommes là dans un rapport de domination. Cette domination des mineurs s'ancre dans une continuité des rapports inégalitaires entre hommes et femmes, rapports qui, dans notre société, restent basés sur une domination masculine, malgré une émancipation des femmes dûe aux mouvements féministes.

Selon Muriel Salmona, docteure psychiatre, « *Par le cantonnement à des fonctions d'épouses, de mères et d'objets sexuels, avec la condamnation à des tâches domestiques non valorisés et non rétribués, et au travers de violences, surtout sexuelles, les hommes ont modelé une image mystificatrice de la femme, souvent parfaitement intériorisée par ces dernières. Se voyant au travers du filtre déformant de la domination masculine, elles mésestiment totalement leurs réelles capacités et se perçoivent comme ayant moins de valeurs et de droits qu'un homme.* »¹⁸⁰

Les rapports de domination sont liés au rapport homme-femme, mais pas exclusivement : ces rapports de domination sont socialement construits par l'appartenance de chacun d'entre nous à un groupe. Le statut de mineur amène les enfants à être dans un groupe moins reconnu, moins entendu socialement.

Nous sommes là dans un rapport de genre, et nous pouvons constater que les petites filles sont davantage exposées aux violences sexuelles que les garçons, puisqu'on mentionne une fille sur 5 et un garçon sur 13 en France en 2021. Nous pourrions de ce fait penser en sous-catégories genrées de ce groupe de mineurs vus en tant que personnes vulnérables, moins entendues socialement.

Nous pointons d'ailleurs le fait que les 4 témoignages que nous recueillons proviennent de 4 femmes, malgré toutes nos recherches. Les deux hommes qui auraient pu témoigner ont finalement fait machine arrière et cela est révélateur de la grande difficulté des hommes à prendre la parole en tant que victime d'agression sexuelle. Cette observation mériterait une analyse sur la construction des masculinités, qui ne peut faire l'objet d'une réflexion approfondie dans cet écrit.

Les attentes sont différentes concernant les filles et les garçons et il s'agirait alors d'observer les attentes sous l'angle du genre : dans les constructions des représentations, les filles doivent être plus respectueuses du cadre institué, plus obéissantes. Là encore, nous souhaiterions aller plus loin dans notre recherche, et qu'elle fasse l'objet d'un travail ultérieur.

Les enfants sont confrontés à des freins dans cet espace d'appropriation de leur corps. À leur échelle, ils sont soumis aux rapports de domination des adultes, et les filles en particulier. Les rapports sont avant tout socialement construits, et les enfants sont davantage soumis à toutes formes de violence, y compris les violences sexuelles : de par leur statut de mineur et de filles, on attend que ces enfants se conforment aux attentes des adultes, d'être respectueux.ses et d'obéir, y compris face à une institution défaillante... Michel nous dit « *Donc, c'est qu'un enfant qui parle, ça veut dire que la parole de l'enfant, elle est pas forcément entendue, parce que c'est « juste » un enfant, tu vois ? Dans cette structure, qui est dans ce fonctionnement, la parole de l'enfant n'est pas très très bien entendue. Ou alors elle est entendue que quand ça touche un adulte, mais entendre la parole de l'enfant, c'est comme si c'était un danger pour l'institution, qu'on se dise qu'elle ne fonctionne pas bien... alors la hiérarchie préfère cacher les choses.* »

Il y a donc une forme de suprémacisme adulte à l'égard des enfants, et Algia nous montre qu'il fallait qu'elle reste à sa « place » de jeune fille sage, gentille et obéissante . Cette place est définie par sa famille élargie

¹⁸⁰ Op. Cit.

et par ses parents. Le regard porté sur elle par ses tantes est important. A l'heure actuelle encore, il apparaît qu'elle cherche à s'inscrire dans des attentes familiales, en laissant parfois de côté ses propres attentes, malgré toute sa réflexion et le fait qu'elle ait su et pu se rebeller.

Sa famille (et les injonctions sociétales également sans doute) a imposé à Algia depuis son enfance d'exister au travers du regard familial, et c'est une place bien difficile à appréhender puisqu'il s'agit d'injonction paradoxale. On l'autorise à être elle-même à un moment de sa vie, faire des études, réfléchir, et son père a des ambitions professionnelles pour elle, qu'elle devienne médecin, comme son grand-père.

Algia prend le droit (un droit sans doute vital à ce moment, et elle évoque que cela est également lié au fait qu'elle devienne pubère de sortir du cadre familial établi et qui lui impose d'être une jeune fille qu'on « utilise ». Elle s'oppose, ose mettre un terme aux agissements de son père. Ses parents « valident » cet état de fait car ils n'ont plus vraiment d'emprise sur elle lorsqu'elle s'oppose en commençant à sortir du domicile et à ne plus aller au lycée. Un peu plus tard, les attentes familiales la « rattrapent » et se fâcher avec sa famille paraît être une mise à l'écart trop difficile à dépasser. Ses tantes, la famille, de ce fait, en n'autorisant pas Algia à dire clairement ce qu'elle a vécu d'un point de vue des agressions sexuelles perpétrées par son père, et en ne lui disant pas « *nous te croyons* » la maintiennent dans une forme d'emprise, des attentes qui l'obligent à mettre un voile sur ces sujets familiaux tabous.

« On a tout de suite, on a tout de suite voulu me recadrer, en fait quoi, tu vois... »

On est quoi ? On est en 1986, 87 ? Peut-être qu'aujourd'hui, j'en sais rien, on aurait une attention différente ? Un enfant comme ça qui, moi en plus, tu vois, j'étais une enfant, plutôt bien élevée et plutôt docile, plutôt très bonne élève. C'est-à-dire que j'étais donc une enfant qui va bien, apparemment, qui va bien et qui du jour au lendemain, euh, adresse plus la parole à son entourage, à ses parents et quelque chose qui va pas quoi. Il n'y a personne qui m'a donné la parole à ce moment-là. Enfin d'ailleurs, les gens, ma famille m'ont jamais donné la parole à aucun moment, voilà. Les gens qui m'ont donné la parole, c'est l'infirmière scolaire du lycée, puis l'assistante sociale, puis l'éducatrice. » Maintenir sa place dans la famille implique, encore peut-être à ce jour, pour Algia, de porter seule la responsabilité de ses révélations. Elle ne doit pas faire de vague, une hypothèse serait qu'il ne faut pas ternir l'image de la famille, encore moins quand on est une fille.

Cependant, le fait qu'elle se rebelle à l'adolescence et qu'elle mette en place des conduites à risque telles que les fugues, la prise de toxique, etc... l'amènent à être « vue ». Ses agissements demandent une réponse et amènent les adultes à la considérer comme marginale, une « pute » : *« J'avais plus de limites, en fait, donc à un moment donné, bah on appelait plus la police et puis on disait plus elle a disparu, on disait bah "elle sort elle va dans les bars, elle fréquente des garçons, elle fait la pute", des trucs très clairement entendus, c'est pourquoi je m'en souviens bien. Donc là tu vois un peu le virage de l'enfant, et même le début de l'adolescence, marqué par un parcours scolaire sans faille, une bonne élève, sage... »*

Cela permet alors à sa famille de ne pas remettre en question le fonctionnement déviant familial, mais plutôt de faire une attribution externe sur les agissements de chacun : le problème est lié à Algia, pas aux autres...

La force d'Algia nous apparaît plus importante encore, au regard de son parcours et des situations d'agressions sexuelles qu'elle a subies dans le cadre familial. Lorsque son père reconnaît les violences sexuelles qu'il lui a fait subir, Algia est alors âgée de 31 ans, mais elle n'obtiendra pas cette reconnaissance de la part des femmes de sa famille. Elle reste « l'enfant » et la « nièce » de, et doit se conformer aux attentes familiales, dans une injonction structurale la conformant aux attentes de la famille de ne pas avoir d'impact négatif sur l'image de la famille.

L'histoire d'Algia peut être généralisée. Ses propos sont très explicites. Cette attente de reconnaissance perdure encore à ce jour, alors qu'elle a 47 ans.

Le fait d'être confrontés en tant que travailleurs sociaux à ce constat amène à chercher à inverser les rapports, à permettre aux mineurs de reprendre une juste place dans la société. Pour cela, la prévention semble essentielle. Le fait de renseigner les enfants sur leurs droits pourraient sans doute les autoriser à reprendre une place au sein de la structure sociale en étant reconnus comme sujets à part entière et non plus objets des autres.

Mais la prévention seule n'est pas suffisante, et la question du statut social des enfants est bien plus vaste à aborder et les répercussions sur la place des enfants, et des filles en particulier, sont importantes.

Nous cherchons à comprendre de quelle façon la place de l'enfant a été définie. Nous nous tournons vers Rousseau, philosophe qui a accordé une réflexion particulière à la famille et la place de l'enfant. Pour lui, la famille est la seule société qui soit naturelle. Cependant, malgré sa réflexion sur le fait que l'enfant soit une personne à part entière, ses idées maintiennent les femmes et les enfants dans une position de minorité soumise à la domination masculine. Pour Rousseau ce pouvoir paternel, qui est fondé sur l'autorité que le père exerce sur ses enfants, est qualifié de naturel.

Selon Jérôme Revaclier, « *Le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi long-tems que son secours leur est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature.* » (Rousseau, discours sur l'économie politique, 362-363). Ici la légitimité du pouvoir paternel, est fondée sur la force physique du père. [...] L'attribution de l'autorité dite "paternelle" pourrait concerner autant la mère que les deux parents. En effet, du point de vue de la nature, l'enfant n'appartient pas plus à son père qu'à sa mère. [...] Par conséquent, l'attribution exclusive du pouvoir du père sur ses enfants repose principalement sur des considérations culturelles et masculino-centrées, c'est à dire sur une conception traditionnelle de la famille basée principalement sur le Patriarcat. [...] Si l'on se réfère à Locke sa théorie sur la gouvernance des enfants est plus nuancée, en raison du fait qu'elle prend en considération les deux parents. Qu'en est-il exactement ? Dans son deuxième traité du gouvernement, Locke part du principe qu'à l'état de nature, tous les êtres humains sont libres et égaux. Or, étant dépourvu de raison, les enfants ne peuvent être indépendants, ils doivent être guidés par leurs parents jusqu'à ce qu'ils puissent devenir autonomes. Cette obligation repose avant tout sur la loi naturelle qui contraint les parents à prendre soin de leurs enfants à assurer leur subsistance tout en les éduquant. »¹⁸¹

Cet extrait nous amène à penser le statut des mineurs sous deux axes : d'une part étant « *dépourvus de raison* », ils sont assimilés à des êtres qui ne peuvent penser par eux-mêmes, et de ce fait n'ont pas de réelle légitimité à s'exprimer en société tant qu'ils ne sont pas adultes. D'autre part, nous comprenons que le mineur est sous l'autorité de ses parents qui sont eux-mêmes dans une relation dissymétrique puisque l'homme prédomine.

Cela nous conduit à considérer la place de l'enfant victime d'agressions sexuelles face aux représentations genrées des adultes maltraitants, aux rôles de la mère et à celui du père dans les faits d'agressions sexuelles sur mineurs.

➤ **Représentations genrées : Les agressions sexuelles « impensables » de la part d'une femme**

« *Les femmes savent toujours* » Cette phrase a été énoncée par Laurence lors de notre entretien.

Laurence s'exprime clairement à ce sujet : « *Les femmes, les femmes savent tout le temps quand leurs enfants sont violés. Et combien d'enfants vont dire à leur mère "tu sais, papa, il fait des choses", combien d'enfants le disent ? Et combien de mères disent "ah tais-toi, c'est bon..."* », gardant ainsi les enfants dans ce silence qui n'oblige pas à transformer la famille, à faire des démarches, à prendre position, à partir... et qui ne protège pas.

Dans les situations d'inceste, les mères « couvrent » parfois leurs conjoints, protègent ceux qui ne devraient pas l'être au détriment des mineurs, qui le devraient, comme l'explique Algia : « *Mais je sais à quel point aussi, dans tout ça, je veux protéger ma mère parce que je la sens dépassée. [...] Et puis ma mère, elle m'a beaucoup dit "mais ton père...", parce que mon père a des problèmes de santé assez graves depuis très longtemps et souvent elle me disait "mais arrête, arrête, arrête, parce que tu, tu, tu le rends malade, il va encore être malade".* »

Nous ne pouvons, ici, aller plus loin sur ce sujet. Cependant, la question du silence des femmes nous paraît intimement liée à la place qu'elles occupent dans la société.

Le fait que les hommes restent dominants maintient les femmes dans l'acceptation de ce qui est pourtant inacceptable, en particulier dans les situations incestueuses.

Certaines femmes, dans la dépendance et la soumission, ne s'imaginent pas mettre un terme à leur relation de couple, même confrontées à des révélations d'agressions sexuelles sur leurs propres enfants. Le déni est

¹⁸¹ REVACLIÉ, Jérôme. Conception de la famille chez Rousseau : une nouvelle forme de patriarcalisme ? In Nightingale [en ligne]. 17 août 2020. [Consulté le 28.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.nightingale.link/archives/824>

fort. Cependant, faire face et accepter la situation signifie agir et protéger leur enfant, et toutes n'en ont pas la force ni le courage.

Toutes les femmes, comme le dit Laurence, savent-elles ce que vivent leurs enfants ? Nous constatons toutefois dans nos lectures et dans les témoignages que de nombreux indices peuvent être récoltés, et il apparaît après révélation que les femmes ne sont pas toujours si surprises par les propos tenus.

Une recherche entière serait à consacrer à ce sujet, et nous ne souhaitons pas porter un regard jugeant sur des situations qui sont relèvent d'un contexte structurel, d'une série de causalités. Nous comprenons que c'est le cadre structurel, et non les relations interpersonnelles, qui crée la violence et rend possible l'utilisation du corps de l'enfant.

Nous savons que les violences sexuelles sur des mineur-es sont souvent commises par un homme de la famille ou de l'entourage proche, de manière répétée, plus fréquemment sur les filles que les garçons.

Céleste explique très bien cette impossibilité d'imaginer l'inverse, les agressions sexuelles de la part des femmes. Elle dit, à propos des violences sexuelles de la part de sa mère, qu'elle a révélées en service de pédiatrie: « *Pour eux, pour la plupart des gens, les femmes sont incapables de faire des trucs comme ça...même des violences...enfin, des mères, des mères qui frappent leurs enfants... pour plein de gens, c'est inconcevable* », « *Mais quand j'ai commencé à dire que ma mère aussi, elle avait fait des choses, ils m'ont dit "non, mais c'est ta mère, c'est pas possible."* »

Pascale Solaire nous invite à penser au regard des professionnels sur le rôle maternel dans les situations incestuelles : « *Cette dénégation [des travailleurs sociaux face à une vérité insupportable] peut être d'intensité variable. Cela peut aller d'un besoin-malgré tout- de conserver une image idéalisée des parents, ce qui fait dire à certains, par exemple : "malgré tout, ils aiment leurs enfants"[...]. Ce mécanisme permet de couper le lien avec des représentations insupportables et maintient l'illusion de la très bonne mère illusion qui peut paraître "utile" car la gravité de la violence subie par les enfants est tellement sidérante que envisager la complicité active d'une mère dans la perpétuation d'une série de crime est au-delà des forces de la plupart des intervenants.* »¹⁸²

Dorothee Dussy apporte des précisions sur la question du genre dans les représentations des abuseur.euse.s « *Selon Johanne-Lucine Rouleau, psychologue à l'université de Montréal, les statistiques concernant la prévalence des femmes auteures d'abus sexuels sont rares, mais les enquêtes évaluent jusqu'à 24% la proportion de jeunes garçons abusés par des femmes.[...] Monique Tardif et Bernadette Lamoureux évoquent différentes considérations qui viendraient protéger notre conception individuelle et collective de la fonction maternelle. Elles évoquent autant les résistances à reconnaître les manifestations sexuelles émanant des femmes que celles de leurs conduites agressives.[...] Par ailleurs, comme le souligne encore Monique Tardif, la vision stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme amène à prédire que certains comportements ne sont pas susceptibles d'être agis par des femmes, telles que les agressions sexuelles, apanage d'une masculinité qui augmenterait la propension aux échanges sexuels en dehors d'un contexte relationnel. La réalité est toujours plus riche que les stéréotypes et les enquêtes permettent de constater que les types d'abus sexuels commis par des femmes ne sont pas moins violents, sérieux et intrusifs que ceux commis par les hommes.* »¹⁸³

Les représentations, qui ont déjà tendance à remettre en cause la possibilité qu'il puisse exister des agressions sexuelles sur mineurs, se confrontent à des résistances lorsqu'il s'agit d'imaginer ces faits d'agressions sexuelles de la part des femmes.

Nous analysons les faits ainsi : les femmes sont convoquées à un rôle de mère, rôle maternant, limitant la capacité à percevoir les femmes comme violentes.

Le statut des femmes n'a cependant pas de lien direct avec celui de mères, ces deux rôles sont indépendants l'un de l'autre, mais force est de constater qu'ils sont intimement liés dans l'imaginaire social collectif.

Les conséquences sont multiples : la prévention auprès des mineurs prend moins en compte le fait que ceux-ci puissent être victimes d'une femme, et lorsque les enfants révèlent avoir été abusés par une femme, leur

¹⁸² Op. Cit.

¹⁸³ Op. Cit.

parole est moins entendue du fait des freins imposés par les représentations sociales du rôle féminin à l'égard des enfants, comme en témoigne Clémence lorsqu'elle se confie au service d'ado-psychiatrie de l'hôpital.

Les mineurs sont soumis à des dominations d'âge et de genre qui les rendent vulnérables et plus exposés aux agressions sexuelles.

La question du genre mériterait d'être approfondie et ferait l'objet d'une recherche à part entière, puisque, nous l'avons vu, les filles sont plus sujettes que les garçons à être agressées sexuellement, et que les hommes sont bien plus souvent abuseurs que les femmes. Nous constatons par ailleurs que les représentations sociales n'admettent pas facilement que les femmes puissent être autrices de violences à l'égard d'enfants, et en particulier de violences sexuelles.

Ces questions devraient donc être explorées de façon plus précise, qui ne peut faire l'objet d'une recherche approfondie dans notre travail.

De nombreuses raisons peuvent soumettre les moins de 18 ans aux maltraitements sexuels, telles que le jeune âge, le manque de connaissances et de conscience des normes et de leurs droits, la soumission à l'autorité, les injonctions sociales qui attendent des mineurs de respecter les adultes représentant l'autorité, la confiance accordée plutôt naturellement de la part des enfants aux adultes...

En allant plus loin, nous pourrions approfondir notre analyse sur le fait que l'enfance est associée au genre féminin, et non au sexe, et que l'agression perpétrée contre eux (garçons comme filles) est aussi une forme d'appropriation genrée. En effet, on s'approprie le corps des enfants, mis à une place subalterne et invisible, comme les femmes, et ce corps ne leur appartient pas.

Nous analysons donc que le statut de mineurs créé des rapports sociaux inégalitaires, à l'instar des relations hommes-femmes, qui les vulnérabilisent et confrontent davantage les enfants et adolescent-es à être exposés à des faits de violences sexuelles.

(3) Mettre les maux en mots pour accéder à la reconnaissance : un impact libérateur couteux.

➤ **Les impacts immédiats de la révélation sur les mineurs, la peur et la honte exacerbés**

L'évocation de la situation de maltraitance sexuelle expose la personne et la met sous des lumières peu valorisantes. Il faut affronter cette image, assumer ce qui appartient à la personne sans qu'elle n'ait choisi, sans qu'elle ne soit responsable de ce qui lui est arrivé. Laurence explique « *[Révéler], ça veut dire qu'à nouveau vous êtes à nue, que vous êtes nue* ».

Dans son ouvrage *Le berceau des Dominations*, Dorothee Dussy, anthropologue, évoque le parcours de sa mère, touchée elle-même par l'inceste. « *Parler avait toujours été mon mode de conjuration de la honte, ce qui était dit ne pouvait me ronger, donc tout devait être dit. Une situation ridicule, une peur exubérante, un désir inquiétant. Je ne garde pas de Secret. J'ai trop peur qu'il me rouille. [...] Et soudain, la honte est plus forte que son remède. La honte de savoir que je venais d'une famille où il y avait eu de l'inceste. [...] Je n'ai jamais été si seul que dans les semaines qui ont suivi cette révélation. Hébété.* »¹⁸⁴

Ces propos font miroir avec ceux que nous avons recueillis lors des entretiens, en particulier le témoignage de Céleste, Algia, Laurence et Sonia, concernant l'impact direct des révélations et les sentiments extrêmes suscités par la mise en mots.

Les mineurs attendent d'être protégés, mais cette protection n'intervient pas toujours « *[J'attendais] la protection de mon milieu familial et peut-être qu'on peut être qu'on protège, en fait qu'on mette des limites et aussi là, puisqu'en fait les pires choses que je que j'avais à vivre n'étaient pas dans la rue. Elles étaient au cœur même de ma famille, quoi.* » (Algia), « *Je pensais, je pensais qu'en lui disant ça, je ne retournerai pas chez mes parents le lendemain. Et j'y suis retournée. J'ai pas été protégée. J'ai continué à prendre des*

¹⁸⁴ Op. Cit.

coups, toute seule... (Silence...) » (Laurence), « [J'ai regretté d'avoir parlé], parce que j'ai vu à quoi ça sert puisque les adultes sont là, mais qu'ils font rien... Donc oui, j'ai regretté un peu, voilà. J'ai pas été protégée et j'ai perdu confiance encore plus. Et puis non, parce que ça m'a fait quand même du bien de lui dire, et même s'il a rien fait, voilà, je l'avais au moins dit une fois, c'était sorti. » (Sonia).

Nous faisons le choix d'un focus sur les conséquences de la révélation sur les mineurs, mais nous avons également collecté des données concernant les impacts sur les travailleurs sociaux, que nous ne développerons pas ici, mettant simplement en avant le fait que ces situations ont des répercussions importantes sur les professionnels. Nathalie s'exprime d'ailleurs à ce sujet, montrant l'importance de la parole, de l'échange pour construire sa pensée professionnelle, face à cette jeune fille qui vient de se faire violer et rentre au foyer : « *Ah c'était horrible ... Ah oui... Pire encore que... Ah oui, oui... Elle s'arrachait les cheveux, elle hurlait, donc on l'avait remise dans le bureau de veille. [...] Impossible, c'était impossible de... impossible de la détacher de... de moi... enfin voilà, elle disait qu'elle était sale, que... c'était quelque chose d'affreux. Ça a été... ouais... ça a été... ça a été atroce, quoi, pour la calmer après ce viol, impossible de la calmer ! Ouais, ça aussi ça été violent ! Violent... Après, je sais plus qui était en poste mais j'ai pu en parler avec les collègues. J'ai même pleuré, d'ailleurs, je m'en rappelle. Puis après, voilà, le sujet était clos. Parce que du coup, j'ai gardé ça pour moi, après. J'en ai parlé comme ça. Je crois aussi que j'ai pleuré dans le retour de l'hôpital avec ma cadre, parce que ça m'avait tellement... Mais après, voilà. »*

Par ailleurs, nous avons échangé lors de nos entretiens sur des questions liées aux retentissements à court et à long terme pour les personnes.

Nous sommes amenée à circonscrire notre analyse aux incidences immédiates du dévoilement des faits de maltraitance sexuelle adressé à un travailleur social. Cette révélation a cependant une portée se déclinant en plusieurs étapes, directement rattachée à la question de la reconnaissance que nous analyserons dans la partie suivante.

Nous imaginions bien que révéler des faits de maltraitance sexuelle pour un mineur n'était pas chose aisée. La peur et la honte étaient apparues suite à notre questionnaire, comme les réponses les plus renseignées.

Nous pensions cependant qu'après cette démarche de dévoilement, s'entremêlaient des sentiments peut-être paradoxaux, de soulagement et d'inquiétude. Or, il apparaît dans les témoignages réceptionnés que les conséquences qui font suite immédiatement à la mise en mots du vécu traumatique rendent plus fortes encore les sensations négatives de peur et de honte.

Seule Sonia mentionne le soulagement, teinté de honte « *Euh, [j'ai ressenti] un soulagement, mais en même temps une honte. J'avais honte de moi. »*

Les résultats sont donc différents de ceux auxquels nous nous attendions dans la mesure où un seul des témoins a mis en avant le sentiment d'apaisement qui pourrait apparaître suite au dépôt d'un lourd secret ou d'un silence trop longtemps gardé.

La **culpabilité** apparaît également comme une réaction rapide, comme l'évoque Céleste « *[Juste après la révélation, j'ai ressenti] une très, très grosse angoisse. [...] J'étais en train de trahir ma famille. Je me suis dit ça. Et je me suis dit que j'étais en train de perdre tout ce que j'avais parce que [...] on a plus personne derrière, quoi... »*

Selon S. Delouée, P. Rateau, et M-L Rouquette, psycho-sociologues, «*La peur est une réponse à une menace ou un danger qui est immédiat et identifiable, c'est-à-dire défini dans le temps et dans l'espace. Elle se distingue ainsi de l'anxiété ou de l'angoisse dont la source est non clairement identifiable (Ohman, 2008) ... Riesler (1944) parle plutôt de peur définie versus peur indéfinie. Selon cet auteur l'individu vit dans un environnement structuré, il possède des schémas (un système de règles et de principes qui structurent le monde) qui lui permettent d'anticiper ce qui peut arriver (l'ordre du possible) sans pourtant savoir ce qui va réellement se passer. Ces schémas circonscrivent la peur et guident l'action.* »¹⁸⁵ à la lecture de cet extrait, nous comprenons que ce sentiment de peur n'est pas forcément apparu avant la mise en mots, c'est à dire

¹⁸⁵ DELOUVEE, Sylvain, RATEAU, Patrick et ROUQUETTE, Michel-Louis. *Les peurs collectives*. Toulouse : éditions Erès, société, 2013.

avant que le mineur ne révèle un travailleur social. Michel dit, en parlant du jeune garçon qui révèle : « *Je pense qu'il avait peur de représailles quoi. Ouais, ça, c'était quelque chose qui était secret. Et puis du coup ça sort et là j'ai senti qu'avec le temps, il s'est rassuré* ».

La mise en mots implique de faire face de nouveau au vécu traumatique et à prendre conscience de ce qu'il s'est passé et des répercussions possibles. Ulysse dit à propos de l'adolescent : « *Il a dû, il a dû aussi ressentir chez moi le fait que c'était grave. Parce que j'ai dû l'exprimer et j'ai dû montrer aussi. Il a vu, chez moi, que ce qui s'était passé, je pense, était pas normal... Ouais... Était pas normal...* »

La **peur** peut être concomitante à la révélation sans avoir été ressentie avant cette étape.

Par ailleurs, lorsque ces psycho-sociologues évoquent les règles qui structurent le monde, il nous apparaît que dans certains environnements familiaux, et en particulier dans les situations incestueuses, les mineurs sont régulièrement confrontés à des règles fluctuantes et pas toujours en adéquation avec les normes sociales.

Cela est avéré lorsque des parents interagissent avec leurs enfants sous l'emprise de toxiques ou d'alcool, passant de la douceur à une extrême violence, sans que le mineur n'en comprenne les raisons. C'est aussi le cas lorsque le quotidien n'apporte aucun repère fixe et que les repas ou les couchers ont lieu à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit.

Dans le cadre d'un accompagnement social dans le champ de la protection de l'enfance, il est courant d'intervenir sur la question des règles familiales peu repérées ou non identifiées. Les travailleurs sociaux constatent, en accompagnant des mineurs en difficulté sociale, que des principes familiaux non définis, des règles non établies, des modifications constantes, amènent les mineurs à vivre dans un environnement insécurisant puisqu'ils sont sans cesse confrontés à un quotidien changeant. Dans des situations extrêmes, le manque de repères fixes amène une peur du changement ou une incapacité à s'inscrire dans la régularité.

Concernant la révélation, nous observons donc que la peur devient très forte au moment de l'évocation des faits subis par les mineurs, et dure plusieurs jours, réactivant certaines conduites sans en comprendre le sens. Ainsi, Céleste confirme cet état de fait : « *J'avais peur aussi de... bah ...Ouais, je me rappelle. Je fermais tout à clef derrière moi alors que normalement les éducateurs nous disent de pas fermer à clef parce que au cas où il y ait un incendie ou quoi. Et moi je fermais tout à clef et c'était pas négociable. Bref, j'ai recommencé à dormir par terre aussi. J'avais une peur surdimensionnée.- Bah en fait, je dirais que tout s'est exacerbé et euh... enfin, c'est devenu tout encore plus violent qu'avant, quoi... [...] Pas ma colère, non, pas ma colère, je pense que, disons que j'arrive à la gérer autrement qu'avant, quoi, avant j'étais, j'ai été dans une colère monstre, quoi, je devais faire énormément de vélo pour canaliser tout ça parce que sinon je pétais tout autour de moi. Maintenant, euh... Je dirais que je suis dans une colère un peu plus constructive.* »

Les témoins nous ont expliqué ne pas avoir eu toujours conscience que ce qu'ils vivaient n'était pas « normal », et de ce fait, la peur, comme la honte, peuvent apparaître ou être décuplées au moment de la révélation.

Le schéma est donc le même d'un point de vue du sentiment de **honte**, comme l'exprime Sonia « *J'avais, j'avais honte de moi, j'avais honte parce que j'avais rien dit, j'avais honte parce que j'avais pas su dire non, j'avais honte parce que j'étais salie dans mon corps. J'avais honte, voilà...- La honte. Si ...et la peur si, j'ai eu la peur de retourner au Foyer. Quand j'avais pas envie de retourner au Foyer. Donc là, oui, j'avais peur* ».

Céleste emploie également des propos très forts : « *Et j'avais honte et ouais, là, je pense que j'ai surtout paniqué et j'ai vraiment eu honte. Une honte terrible qui est venue parce que c'est dégueulasse quoi et du coup, j'étais très très angoissée à ce moment-là.[...] Mettre en mots ça, ça concrétise la chose. Du coup, avant j'avais les... j'avais les images dans la tête, mais c'était pas concret. Et puis, encore une fois, je disais pas les mots viol, tout ça. Mais à partir du moment où j'ai expliqué ce qui se passait, je me suis sentie très, très sale. Et j'ai eu honte. Enfin, je me suis sentie coupable. Enfin bref, tout ce qui peut être, voilà* » (Céleste).

Pour Vincent de Gaulejac, déjà cité dans l'état de l'art, le contact avec les personnes qui font face à la honte est particulièrement difficile lorsque nous sommes dans la relation d'aide. Il nous dit. « *les échos provoqués en soi par la honte d'autrui sont psychologiquement éprouvant et engendrent des sentiments contradictoires. Il y a peu d'actions plus valorisantes que de vouloir aider les autres et soulager la misère du monde. En contrepartie du dévouement, il est légitime d'attendre sinon des rétributions substantielles, du moins de la considération et de la reconnaissance. La chute est souvent douloureuse, en particulier de la part de ceux qui bénéficient de l'aide. Lorsque la sollicitude face à la honte de l'autre est un moyen détourné pour tenter de se*

débarrasser à bon compte de la sienne, la relation d'aide débouchera inmanquablement sur des malentendus et des impasses. »¹⁸⁶ (p. 294)

Seule Laurence refuse ce terme de honte, qui est mis en avant chez tous les autres témoins, professionnels ou ex-victimes d'agressions sexuelles : « *Je vais vous dire, quand on a 10 ans, on sait pas ce que c'est la honte. Donc moi la honte je ne veux pas en entendre parler parce qu'à 10 ans, on ne sait pas ce que c'est que la honte, [...] c'est quand on devient adulte. On sait pas que c'était interdit, donc on ne sait pas que c'était honteux, d'accord. [Ce] qui empêche le jeune de parler, [...] c'est parce qu'il sent pas que l'adulte est en capacité de recevoir sa parole, c'est tout...* »

Dans tous les cas, ce moment difficile de la révélation peut être qualifié d'épreuve, pour chacun des interlocuteurs, au sens donné par D Martuccelli : « *La notion d'épreuve a des sources intellectuelles diverses. Elle est parfois mobilisée comme un concept à proprement parler, d'autres fois uniquement évoquée comme une étape (lors des rituels de passage par exemple) ou comme une expérience difficile de la vie.* »¹⁸⁷

La tâche des travailleurs sociaux nécessite donc qu'ils cherchent à comprendre leurs motivations intrinsèques, celles qui les amènent à se situer dans la relation d'aide, afin d'être au clair avec leurs motivations. Cette réflexion a des interférences indéniables sur la façon d'exercer son rôle professionnel réel. « *On pourrait discuter à l'infini de ce que nous entendons par honte et culpabilité. Des exemples se présentent à l'esprit de chacun, qui illustrent de la manière la plus pertinente chacun de ces états moraux et psychiques. Mais je dois, pour être bref, rappeler seulement que l'exemple privilégié de honte était la nudité, le fait d'être vu de façon inappropriée par des gens qui ne devraient pas vous voir, dans une situation indésirable.* »¹⁸⁸ énonce Serge Moscovici. Cet extrait nous ramène à la « mise à nue » mentionnée par Laurence au début de cette partie.

De quelle façon convient-il de recueillir les propos d'un mineur se sentant fragilisé par ce qu'il est en train d'énoncer ? Quelle posture éducative est adaptée à cette situation de révélation ? La partie suivante propose d'analyser les principaux éléments aidant ou réprimant la mise en mots de violences sexuelles.

➤ **Freins et leviers à la révélation : la posture du travailleur social en question**

Nous avons déjà abordé le sujet de ce qui était une entrave ou au contraire des facilitateurs à la révélation de faits d'agression sexuelle de la part de mineurs avec notre questionnaire qui constituait notre premier outil de recueil de données.

Nous viendrons, un peu plus loin, à l'explicitation de ce qui encourage ou limite la révélation d'un point de vue extérieur à la relation, en étant relié au contexte. Pour cela, nous aborderons le thème des espaces interstitiels dans la relation éducative.

Nous nous concentrons, dans cette partie, sur les propos liés à la posture des travailleurs sociaux. Si le terme de posture renvoie dans une première acception à une dimension physique, nous utilisons ce terme dans le sens de « posture professionnelle », soit, selon Sylvain Starck, chercheur en sciences de l'éducation « *Partant de l'idée que la posture implique un engagement spécifique du corps dans l'exercice professionnel, nous faisons l'hypothèse que celle-ci est le lieu d'une rencontre intime entre des sujets animés par le souci de bien faire leur travail, des attentes spécifiées par un ensemble de normes professionnelles et sociales antécédentes et des contraintes portées par la situation.* »¹⁸⁹

Xavier Bouchereau, travailleur social, dit au sujet de la posture « *Une posture éducative s'apprend et s'éprouve. Elle se pense, se formalise, se transmet mais toujours à partir de ce que le terrain laisse affleurer d'essentiel et de nécessairement contradictoire. Elle se construit dans la rencontre avec ce qu'elle draine d'imprévu et d'insaisissable. C'est un art de la banalité et de la modestie dont la clinique sociale guide chaque parole, chaque geste, chaque regard, chaque silence. Elle fait du quotidien partagé avec les personnes, de*

¹⁸⁶ Op. Cit.

¹⁸⁷ MARTUCCELLI, Danilo. Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie, In *Sociologie* [en ligne]. 2015/1, vol. 6, p. 43-60. [Consulté le 12-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2015-1-page-43.htm>

¹⁸⁸ MOSCOVICI, Pierre., « *L'Ethos de la honte et de la culpabilité* », in *Psychologie et Savoir Social*, 2(2), pp 145-157, 2013.

¹⁸⁹ STARCK, Sylvain. La posture professionnelle : entre corps propre et corps sociaux, In *Revue Internationale de Pédagogie de l'Enseignement Supérieur* [en ligne]. Automne 2016, vol. 3, n°32. [Consulté le 25.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ripes/1124>

ces fragments d'histoire dont on ne parle pas, des moments uniques et indispensables à la compréhension du métier. »¹⁹⁰

Ainsi, nous faisons un focus sur les facilitateurs à la prise de parole :

Les **qualités relationnelles d'écoute, de bienveillance, de disponibilité, de proximité, d'intérêt à l'autre, de sympathie et douceur** sont beaucoup mentionnées, en témoignent ces extraits : « *Moi, je crois que c'était la première fois que quelqu'un me témoignait de la bienveillance en dehors, de mes grands-parents.- La bienveillance, c'est d'avoir le temps d'écouter l'enfant, de l'observer, de lui demander ce dont il a envie, si tout va bien, de créer un lien avec lui, de de, de, de de regarder ses passions. Voilà et lui montrer de l'intérêt. Moi ce que tu me dis, je, je suis content de ce que tu me dis. Le remercier de recevoir sa parole, le remercier de sa confiance. Lui dire merci de cet échange* » (Laurence), « *Je dois dire que je suis, à l'époque, (note : il y a 25 ans) le même que maintenant, mais à l'époque je suis dans le relationnel, à essayer de discuter avec les gens, je suis pas timide. Il est fort possible que j'aie posé des questions sur sa vie, tiens, qu'est-ce que tu faisais ? Je me suis intéressé à lui, c'est pas venu comme ça de but en blanc. [...] Mais à l'époque, j'étais pas formé, donc je peux pas dire que j'avais réfléchi à mon intervention, mais de par ma personnalité, je m'intéresse aux gens et du coup, je pense que c'est ce qui a permis au jeune, peut-être, de dire ces choses-là* » (Ulysse), « *Ma posture psychique, c'est « ne t'inquiète pas, on va faire ce qu'il faut. Je suis là pour toi, à 100% oui. » Être présente alors être rassurante...Pour moi, c'est plus de la disponibilité.* » (Catherine), « *Il y a ma prof de français que je t'ai évoquée tout à l'heure et puis y'a elle ([l'éducatrice spécialisée]) que j'identifie vraiment comme 2 adultes, et peut-être les seules de mon adolescence qui m'ont porté une vraie attention, et à la situation* » (Algia)

La **confiance** est un élément rapporté de façon quasi unanime sur l'ensemble des 8 répondants, à l'exception de Catherine (Educatrice) et Algia. Est nommée également la et **capacité à entendre**, par Laurence et Céleste : « *C'est un peu tout ça, je pense que... qui ont fait que j'ai aussi eu du temps à lui accorder à l'échange.[...] Et du coup, il...Ben Voilà, il a saisi le... le moment, donc une confiance avec moi... une confiance, une écoute* » (Ulysse), « *Il voulait pas me forcément me parler à moi... en fait, je ne sais pas... mais il devait y avoir une relation de confiance, tu vois... Moi je ne le connaissais pas beaucoup* » (Michel), « *mon côté maternel, maternant ; voilà, je pense que c'est surtout ça qui fait qu'elle est venue me parler à moi.[...] Et puis je crois qu'elle me faisait confiance* » (Nathalie), « *Et là, oui, ces femmes là, tu vois, je me suis dit que c'était vraiment des bonnes personnes et je pense que je me suis pas trompée pour le coup et je leur ai fait confiance. - C'est bête, mais vraiment, entrer dans un foyer où toute une équipe te dit « on te fait confiance, c'est toi qui mènes ton chemin » et tout, enfin ça, moi , c'est la première fois que ça m'arrive et ça m'a vraiment changé la vie, quoi.* » (Céleste), « *Après, je suis restée toute seule. Ça ne valait pas le coup, pour les autres. En me croyant, on m'aurait fait confiance, et puis on se serait dit « bah non, c'est pas normal tout ce qu'on lui a fait* » (Sonia),

« *Il faut créer ce climat de confiance et pour créer ce climat de confiance, faut montrer à l'enfant qu'on est en capacité de l'entendre. L'enfant, il sait, il sait. Il sait si vous allez être l'adulte référent ou pas* » (Laurence), « *C'est pareil, c'est peut être bête, mais elle a pas montré de signes de faiblesse dans le sens où elle a pas du tout fait des grands « ohlala ! » » (Céleste).*

Ulysse mentionne le fait que le jeune soit **seul face à l'adulte**, durant la révélation. Si les autres témoins n'en parlent pas, nous remarquons cependant que les personnes qui révélaient étaient seules face à un (ou deux, concernant Michel) adultes dans toutes les situations.

Catherine s'appuie sur l'expérience de son collègue pour parler des **capacités d'ouverture, de ne pas avoir de tabou** et de pouvoir **parler librement de sexualité**. Elle rejoint Nathalie sur l'idée du **non jugement**, important pour l'échange, et Algia en dit également quelque chose : « *[elles] m'ont aussi un peu accueillie comme j'étais, en fait. Sans me juger, [même] elle par rapport à ce que je pouvais faire de transgressif* ».

Les personnes interviewées mettent en avant également le **contact physique**, qui est un élément qui apparait dans les propos comme une aide à l'échange: « *En fait, je me suis dit que je me serais sentie plus en sécurité s'ils m'avaient pris dans leur bras en fait. C'est peut-être bête mais je sais pas, je pense que j'aurais pu me sentir plus en sécurité si j'avais été sur une épaule ou un truc comme ça. Là, du coup je me recroquevillais sur moi.* » (Céleste), « *Du coup, tu sais, je l'ai attrapée, elle a posé sa tête. Et c'est justement un soir quand elle est rentrée et que par contre elle n'était pas alcoolisée, elle m'a dit « J'ai fumé mais moins*

¹⁹⁰ BOUCHEREAU Xavier, La posture éducative. Une pratique de soi. Érès, « Psychanalyse et travail social - Poche », 2016.

que d'habitude » et que là on a pu discuter et que je l'ai vue pleurer. C'était la première fois que je l'ai vue pleurer. Alors je lui dis, mais qu'est-ce qu'on t'a fait ? Elle là elle m'a dit « Je me suis fait violer ». Après elle s'est mise à pleurer, donc là, je me rappelle, je l'ai prise dans mes bras, je l'ai consolée [...]et puis après plus rien... fermée, donc je l'ai couchée, je l'ai bordée et puis, bah, moi je l'ai noté dans le cahier. » (Nathalie), « Je les ai touchées toutes les deux, oui, dans leurs révélations... Toucher, c'est soutenir l'humanité. « Ma pauvre cocotte, c'est tellement dur, ce que t'as vécu. Je sais même pas, en fait, ce que t'as vécu, à quel point c'était compliqué quoi. Enfin t'as traversé un truc que moi j'ai même pas idée dans ma tête donc voilà, j'en ai une idée théorique mais... » voilà, enfin, tu vois, c'est de dire à la fois « ma pauvre » mais sans non plus alourdir trop la pitié et c'est de dire aussi bah y a quelqu'un qui est là, des gens qui vont être là pour continuer à vivre quoi, pour que pour tu puisses continuer à vivre, que tu puisses continuer à grandir et puis avancer... » (Catherine)

Catherine mentionne le fait qu'il faille **oser poser la question en tant que travailleur social** « Il fallait s'autoriser à y aller quoi, et... et... et à poser... et à poser la question : mais est-ce que tu as subi des violences sexuelles ?[...]Et là, en fait, elle s'est redressée, elle m'a regardée, elle m'a dit : « Qu'est-ce que c'est ? » [...]Je sais plus, j'ai dû dire « C'est quand on t'impose de te toucher toi, donc soit on peut toucher ton corps, tes parties sexuelles, soit on t'impose une pénétration, soit on t'oblige à toucher le corps de l'autre ». Enfin j'ai pu donner ce genre de définition. Là, elle s'est effondrée en larmes », Céleste est reconnaissante à son interlocutrice de **ne pas avoir orienté les questions**, et d'**avoir laissé du temps** « Déjà le fait qu'elles m'aient laissé le temps aussi de me poser et qu'elles ne m'aient pas forcée à parler. Et qu'elles se soient intéressées à moi en tant que telle et tout ça. Ça m'était jamais arrivée, avec des adultes, qu'on s'intéresse à moi pour de vrai, quoi.[...] Je pense que le fait qu'ils orientent pas trop leurs questions enfin qu'ils induisent rien dans leurs questions, ça m'a... ça m'a pas mal aidée parce que du coup je sais, t'es libre. En fait, la parole était vraiment libre ». Laurence, enfin, mentionne l'importance des **silences** et de la **parole libre** : « Elle aimait les longs silences.[...] Rien ne [m'a] freinée, non, ni dans ses attitudes. Et elle m'a pas arrêtée, elle m'a pas coupée, elle m'a pas posé de questions ».

Sonia parle de la portée du **regard** et de **la gestuelle** « Et il était sympathique... mais bon [...] finalement il a rien fait de ce que je lui ai dit et je suis restée toute seule dans mon silence, après, très longtemps. Non, non, je lui ai dit ce que le garçon me faisait les nuits, et tout.. .tout ce que... tout ce qu'il m'a dit, c'est « vas te recoucher, t'as fait un cauchemar ». Sans geste, sans me regarder, sans rien, non sans rien. »

Michel mentionne sa **détermination** comme un atout qui a sans doute joué dans le fait que ce jeune d'un autre groupe vienne lui parler à lui, « Quand je pense que quelque chose est juste, je vais jusqu'au bout... Mes collègues ne font pas forcément ça... Ce gamin, il a déjà dû parler à des éduc. Ouais, peut-être qu'il vient vers moi, en fait, et pas par hasard ? » ainsi que de sa **posture autoritaire**, que lui-même percevait comme un frein, mais qui peut être rassurant, gage de fiabilité et de confiance en l'adulte qui sait porter un cadre rassurant.

Enfin, Céleste et Algia, témoignant en qualité de personnes qui ont révélé des faits de maltraitance, mettent en exergue l'importance des **relations symétriques** égalitaires : « Je trouve, avec les enfants et les ados, je trouve que parfois, le lien, la façon d'être en lien avec eux, c'est des fois trop ... asymétrique. Parce qu'il y a forcément une relation soignant-soigné, asymétriquement. Il y a quelque chose à travailler aussi dans la, la posture relationnelle avec l'adolescent et sa famille » (Algia), « Parfois les éduc, les adultes ils prennent un peu une position de supériorité par rapport à l'enfant et elle, elle a pas du tout fait ça, elle s'est mise à ma hauteur. Comme moi, elle était debout, elle m'a pas coupé la parole. » (Céleste).

Se confier provient de la même racine sémantique que le mot confiance. La confiance ne se décrète pas, elle s'instaure.

Tisser un lien de confiance avec les personnes accompagnées amène parfois les travailleurs à s'affranchir du cadre légal ou du cadre institutionnel. C'est aussi une des raisons qui crée le delta entre le rôle prescrit et le rôle réel de travailleur social au sein de l'institution.

Nous avons pu constater que les relations de confiance se tissent davantage lorsque la posture de l'interlocuteur permet l'échange dans une écoute « vraie » et attentive, des réponses bienveillantes, une prise en compte égalitaire de la parole de l'autre.

De ce fait, il nous apparaît que la posture professionnelle des travailleurs sociaux doit être pensée, réfléchie, décortiquée, analysée dans une approche réflexive afin de favoriser le contact et la prise de parole des publics accompagnés.

Lorsqu'il s'agit de mineurs qui viennent révéler des maltraitances sexuelles, l'échange revêt une importance plus particulière encore.

Il nous semble alors que les qualités relationnelles du travailleur social qui recueille la parole doivent permettre non seulement, en amont, de favoriser la prise de parole, mais également d'accompagner le moment de la révélation de manière adaptée et respectueuse.

La nature du lien qui unit une victime d'agression sexuelle qui se confie et un travailleur social trouve sa source dans les rôles sociaux dont chaque protagoniste est porteur.

Cette relation s'instaure dans un contexte professionnel qui s'inscrit de fait dans une logique relationnelle déjà prédéfinie par le rôle de chacun : mineur dans la nécessité d'être protégé, et travailleur social dont une des missions est la protection des publics vulnérables.

Nous pourrions penser que c'est le rôle professionnel porté par les travailleurs sociaux qui amène les mineurs à leur faire confiance et à révéler les agressions sexuelles dont ils ont été victimes. C'est vrai pour Algia, qui s'est adressée à l'infirmière et à l'assistante sociale du lycée, en seconde, sans les connaître.

Pour toutes les autres personnes, il y a eu « rencontre » avant la révélation puisque 7 témoins sur 8 avaient déjà créé une relation avec l'interlocuteur (mineur ou professionnel). Les mineurs ont fait le choix de se confier à ce professionnel.

De ce fait, nous pensons que la posture des travailleurs de l'intervention sociale est primordiale pour que l'enfant ait envie de se confier.

Nous postulons donc que les mineurs qui révèlent pour la première fois des faits d'agression sexuelle à un travailleur social leur font confiance pour leurs qualités relationnelles autant, sinon plus, que pour le rôle social et professionnel qu'ils incarnent.

(4) La reconnaissance de la parole du mineur, passage nécessaire pour accéder à la reconnaissance sociale.

➤ **« Être victime », un vocable enfermant**

Le passage à la parole, la sortie du non-dit, du silence, est coûteuse cognitivement et socialement. Elle inquiète le mineur pour les conséquences qui peuvent en découler. Cependant, dans le même temps, la révélation a pour fonction de le faire sortir d'un contexte qui lui porte ou lui a porté préjudice.

Alors qu'ils demandent parfois fermement à ce que les auteurs des agressions ne soient pas informés, les mineurs attendent dans le même temps, dans une injonction qui pourrait sembler être paradoxale, que leur parole entraîne des conséquences : la première est que les agressions cessent (si elles sont encore d'actualité au moment de la révélation), mais ils veulent également et légitimement être protégés.

Le fait de venir se confier à un travailleur social sur des agressions sexuelles vécues est un premier pas vers la reconnaissance des agressions subies. Nous pouvons également parler d'un pas vers un statut de victime de la part du mineur. Nous nous sommes toutefois questionnée sur ce vocable et avons cherché à comprendre quel terme utilisaient les témoins, dans le cadre de nos entretiens.

D'autre part, se pose la question de cette reconnaissance du statut de victime par la justice : revêt-elle un aspect nécessaire pour que le processus de réhabilitation, (re)construction, réparation se mette en place ?

Enlever le voile nous paraît être un premier pas vers la libération et le traitement du traumatisme, mais libérer la parole peut mettre à mal la personne. Céleste le mentionne « *La société telle qu'elle est faite aujourd'hui est dans la non protection des victimes, je pense que parler est à la fois libérateur et à la fois destructeur parce que les victimes ne sont pas protégées et rien n'est fait pour les victimes, pour de vrai* »

En outre, avec la révélation, la structure familiale est attaquée et doit faire face en se réorganisant autour de l'impact du secret mis à jour.

La révélation d'une agression sexuelle attaque également la personne elle-même car elle l'oblige à affronter de nouveau son histoire en la verbalisant.

Aussi, et contrairement à une idée qui paraît être partagée par beaucoup, nous n'avons aucune certitude sur le fait que la sortie du silence garantisse de dépasser le traumatisme vécu.

Chaque témoin qui a participé à ce travail de recherche a donc mis des mots ou entendu la parole autour d'agression sexuelle. Personne, dans notre échantillon, a choisi de ne pas parler et de rester dans le silence. De ce fait, nous n'avons pas d'éléments nous permettant de dire que faire le choix de ne pas révéler pourrait être salvateur. Le silence n'est-il pas, parfois, plus protecteur que le fait d'exposer les actes traumatisants vécus ? Dévoiler peut, en effet, amener non seulement à les « revivre », mais aussi à se confronter à des regards par trop compatissants, ramenant sans cesse au statut de victime.

Ce terme de victime s'est naturellement imposé à nous, lorsque nous avons commencé à rédiger ce travail. Nous l'utilisons cependant en étant attentive : il s'agit d'être « victime de... » et non « victime ». Ce qui peut sembler être un détail lié au vocabulaire nous semble particulièrement important pour ne pas enfermer les personnes ayant vécu des agressions sexuelles dans un statut pérenne. « *Être victime, c'est passer par un certain nombre d'étapes obligées, c'est quasiment accéder à un statut, moins au sens juridique du terme (un ensemble de droits et d'obligations) qu'au sens d'une reconnaissance sociale.* »¹⁹¹ Cependant, nous analysons que ce ne sont pas les démarches en justice qui permettent de se percevoir comme victime, mais le fait d'être reconnu comme tel par son interlocuteur, même si la parole n'est pas relayée ensuite, comme lorsque Laurence parle de l'Assistante Sociale à qui elle révèle : « *Quand j'ai... quand j'ai fini par pleurer, elle a pleuré avec moi. Euh je dirais que c'est de l'empathie, non, je me dirais qu'à un moment donné elle s'est peut être mise à ma place. Je pense. Elle m'a crue.[...], elle avait mal pour moi. Et ça, ça m'a fait du bien* ». Laurence dit également : « *Moi, j'ai pas eu besoin de la justice pour être reconnue victime. Victime je l'ai été. Voilà. Un moment donné vous savez si vous avez été violée ou pas, si vous avez été violée, vous êtes victime Non, j'ai, j'ai, j'ai écrit ce que j'avais vécu dans une bouteille que j'ai jetée à la mer. Est ce qu'il faut tout judiciairiser ? Non, bien sûr que non.[...] La reconnaissance des faits est, est pour moi plus importante que les années de prison avec sursis, hein. Oui : « je te demande pardon parce que je t'ai fait du mal », mais ça, ça a plus de prix pour la victime et puis après qu'il travaille pour réparer ses actions, ça va avoir un sens pour moi* »

Cela fait écho à notre partie conceptuelle : nous avons vu que juridiquement, une personne devient victime non pas lorsqu'elle estime l'être, mais quand une autorité légale lui confère ce statut. Or, nous nous intéressons à la reconnaissance du vécu : celle-ci ne passe pas nécessairement par la reconnaissance judiciaire, elle ne se limite pas à cela, et ce qu'affirmait Dominique-Hélène Dray, arguant qu'une personne qui se conçoit victime est, de fait, une victime.¹⁹²

Une autre partie de la reconnaissance est déterminée par le fait que cette parole soit prise en compte et soit suivie de démarches pour mettre à jour cette situation. Ainsi, Céleste a été entendue et crue par l'assistante sociale de son collègue, mais celle-ci n'a pas transmis les informations au juge, même chose pour le service de pédiatrie à qui elle relate une partie des agressions sexuelles. « *J'étais... en mode survie, [et quand je suis comme ça,] je suis vraiment très braquée et je suis complètement inaccessible. [...] je sais que j'ai pas facilité non plus le recueil de la parole, je le sais bien, mais... J'ai commencé à en parler, donc je pense qu'il y a certaines personnes qui me croyaient, mais qui savaient pas quoi faire parce que y a vraiment un déficit de formation* ».

La reconnaissance réelle de ce qu'elle a vécu est concomitante, pour Céleste, avec le fait que les éducatrices et le chef de service de son foyer rendent sa parole « officielle » et son vécu « réel » en la transmettant au juge des enfants.

Lors de nos entretiens, nous avons questionné les témoins sur ce terme de « victime ». Il ressort que les personnes que nous avons interrogées sont critiques à l'égard de ce vocable : « *Le terme victime, moi il me*

¹⁹¹ BELLIVIER, Florence et DUVERT, Cyrille. Regards disciplinaires sur les victimes : les victimes, définitions et enjeux, In *Archives de politique criminelle* [en ligne]. 2006/1, n°28, p. 3-10. [Consulté le 25-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm>

¹⁹² Op. Cit.

pose des problèmes. Oui, parce que le statut de victime, il a tendance à durer ensuite. Je trouve que non, les gens qu'on accompagne de manière générale et qui sont victimes, c'est un statut qui leur met énormément de frein pour agir dans leurs vies. Et moi, mon idée, c'était, c'était plus de la mettre en position d'action en fait... », nous indique Catherine, éducatrice.

Ce terme est, dans tous les cas, utilisé, ne paraît pas avoir d'équivalent, mais est critiqué cependant par ces mêmes personnes qui l'utilisent.

Il se trouve que chacun accepte d'être « victime » et ce mot est employé par les 8 répondants à nos entretiens, mais cela est soumis à la condition de ne pas être *prisonnier* de ce vocable.

Le fait d'être victime est perçu comme une situation, un état, combattu par les personnes pour pouvoir accéder à un statut de sujet au sein de la société.

Sonia accède à ce statut de sujet par le biais de sa maternité : « Parce que pour moi, c'est pas que j'étais victime, je sentais pas que j'étais victime. Euh, c'est pas le mot pour moi, victime, euh... Pour moi, je... j'avais subi... J'étais pas une victime, je comprenais pas trop le sens de de la chose. Subir, je pense que c'est quelque chose qu'on nous fait qu'on nous inflige, qu'on subit les choses. (Silence...) Victime, je sais pas... (Longue hésitation...). Je sais pas, j'arrive pas à...[...] Parce que là maintenant, comment dire, je suis plus une victime.[...] On va dire j'ai grandi, on va dire, j'ai mûri. Euh, je suis devenue maman. Bon vous voyez, je me suis mariée et j'ai eu trois charmantes filles et maintenant je suis contente ! »

Les personnes qui ont vécu des agressions sexuelles restent marquées à vie par ces faits. Chacune des ex-mineurs qui témoignent nous l'ont dit dans les entretiens, et Céleste en parle ainsi : « Je me laisse pas le choix que d'aller en cours, que de faire en sorte d'avoir des bonnes notes et que de me mettre la pression, parce que ça me permet aussi de... de pas toujours me lever le matin en me disant « encore une journée à affronter ». Il peut se passer une crise d'angoisse. Il peut se passer n'importe quoi. Enfin, du coup, c'est aussi se battre contre ses démons et... et se battre pour les autres, je pense que c'est une façon d'oublier qu'on a été victime et de... de vivre, quoi.

Parce que, en vrai, moi je ne crois pas, mais c'est peut-être parce que c'est encore hyper récent, mais je ne crois pas qu'un jour on puisse arriver à se lever le matin sans... bah... sans penser... enfin en se considérant comme quelqu'un qui n'a pas été victime quand on a vécu des trucs comme ça. Je pense que ça nous suit toute notre vie. Du coup, je sais pas, c'est pas oublier qu'on a été victime, mais c'est comment vivre en sachant qu'on a été victime. C'est un travail à faire en face-à-face avec soi-même ».

Les conséquences des violences sexuelles sur mineurs sont multiples « Ainsi, l'agression sexuelle est maintenant clairement reconnue comme un facteur de risque important pour les tentatives de suicide, l'abus d'alcool et de drogues et la revictimisation. Bien que moins documentés que ces conséquences à long terme, de nombreux symptômes ont également été observés chez les enfants victimes d'agression sexuelle. Les enfants ayant dévoilé une situation d'AS sont susceptibles de présenter des symptômes de stress post-traumatique, ainsi que des symptômes dépressifs et anxieux. Certains enfants peuvent également exprimer davantage de problèmes de comportement extériorisés, comme de la colère, de l'agressivité ainsi que des comportements sexualisés problématiques. Les enfants victimes d'agression sexuelle sont également plus à risque de développer une faible estime d'eux-mêmes. »¹⁹³

Cet extrait nous ramène aux effets du traumatisme sur l'estime de soi. Sonia est confrontée à une double sanction : elle a subi des maltraitances sexuelles et des viols, et elle n'a pas été entendue ni crue. Elle s'est résignée. Un terme anglais existe pour expliquer ce phénomène, il s'agit du « coping », c'est-à-dire que « L'individu, confronté à des demandes physiques et psychologiques très intenses, répond par des stratégies comportementales et cognitives appelées, en anglais, coping, en français, faire face ou adaptation »¹⁹⁴ Elle prend comme une fatalité le fait d'avoir été abusée sexuellement par 4 hommes différents dans sa vie.

¹⁹³ GAUTHIER-DUCHESNE, Amélie et al. « Culpabilité chez les enfants victimes d'agression sexuelle : Le rôle médiateur des stratégies d'évitement sur l'anxiété et l'estime de soi », *Criminologie* vol. 50,1 (2017): 181-201.

¹⁹⁴NICCHI, Sandra et LE SCANFF, Christine. Les stratégies de faire face, In *Bulletin de psychologie* [en ligne]. 2005/1, n°475, p. 97-100. [Consulté le 10-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2005-1-page-97.htm>

Pierre Collart, sociologue et docteur en psychologie vient nous éclairer : « Pour ce qui concerne les victimes d'abus sexuel, des processus de victimisation ont également été mis en évidence, particulièrement lorsqu'il s'agit d'abus sexuels d'enfants s'étalant dans le temps. Ainsi, à titre d'exemple, Summit décrit le syndrome d'accommodation de l'enfant à l'abus sexuel, qui conduit la victime d'abus à considérer son sort comme une fatalité : l'enfant commence par s'engager en confiance dans une activité nouvelle pour lui avec un adulte. Il devient plus ou moins rapidement perplexe, car il perçoit vaguement que quelque chose est anormal, qui lui procure des sensations qu'il ne comprend pas, qu'il souhaiterait arrêter, mais sans pouvoir le faire de peur de déplaire à l'adulte. Le secret s'installe alors autour de ces contacts, une « loi du silence » est instaurée. L'enfant est, à ce moment-là, totalement impuissant et partagé entre les deux positions opposées de rejet de l'adulte abuseur et d'affection envers ce même adulte qui lui montre parfois une affection normale. L'enfant évolue alors vers une phase de « coping », de résignation aux contacts sexuels avec l'adulte. Il peut par la suite – parfois beaucoup plus tard – révéler les faits, ce qui s'accompagnera d'une anxiété importante et d'un risque de rétractation si les dires de l'enfant sont mis en doute par son entourage. »¹⁹⁵

Sonia se dévalorise. Elle n'a pas confiance en elle. La confiance est très importante dans ces révélations : confiance accordée à l'autre et à soi-même, dans des liens souvent interdépendants, comme le dit Céleste : « Voilà, du coup, c'est les éducateurs qui ont pris le temps, eux, qui m'ont laissé en fait, aller à mon rythme, qui m'ont laissé faire aussi un peu le deuil de tout ça et c'est en prenant le temps avec moi que j'ai réussi à leur faire confiance et à me confier à eux, quoi. Mais ils ont fait un travail de fou, enfin, franchement, quand je... quand je regarde aujourd'hui ce qu'ils ont fait, c'est assez incroyable parce que c'était vraiment... je parlais de loin. Pour faire... pour refaire confiance à des adultes. »

L'histoire traumatique de Sonia s'est reproduite, elle a vécu maintes agressions sexuelles, et ce avec 4 personnes différentes : son père, le mari de son assistante familiale (famille d'accueil), un adolescent du foyer dans lequel elle a été placée, lorsqu'elle était mineure, puis a été sujette, adulte, à des violences sexuelles de la part de son mari. Elle-même dit « J'ai toujours dit que ça, ça devait se voir sur mon visage... Parce que c'est moi, je pourrais dire... on parlait dans un endroit, j'ai été violée, on parlait dans un autre foyer j'ai été violée, je parlais dans un autre, j'ai été violée, et mon... mon... mon mari m'a violée aussi. Et du coup, pour moi, j'avais l'impression que c'était marqué sur moi. « Allez-y, allez-y ! ».

Sonia se stigmatise, au sens de Goffman¹⁹⁶, et est, de ce fait, stigmatisée par les autres. Elle se discrimine en se considérant comme une proie potentielle victime de prédateurs sexuels, et se soumet de fait (et attire peut-être) à de nouveaux prédateurs.

Cela nous amène à une généralisation, un dénigrement d'elle-même, que nous relierions à une forme d'étiquetage. Selon Becker, « Le déviant est celui à qui l'étiquette de déviant a été appliquée avec succès ; le comportement déviant est le comportement que les gens stigmatisent comme tel » Becker nous indique également que « Lorsque l'individu finit par se percevoir comme les autres le voient (déviant), il organise sa structure psychique autour de son comportement ou rôle déviant »¹⁹⁷.

Nous pensons que les éléments liés à son vécu traumatique, au manque de considération dont elle a été l'objet, au fait qu'elle n'ait pas été crue lors de ses révélations d'agressions sexuelles, amènent Sonia à se soumettre à des comportements jugés non conformes, et donc « déviants », au sens de Becker. « Traiter une personne qui est déviante sous un rapport comme si elle l'était sous tous les rapports, c'est énoncer une prophétie qui contribue à sa propre réalisation. Ainsi se mettent en branle divers mécanismes qui concourent à modeler la personne sur l'image qu'en ont les autres. [...] La participation à des groupes plus respectueux des normes conventionnelles tend à devenir impossible [...]. ». Sonia subissant ces « déviations », se considère elle-même comme déviante de la norme sociale, non digne d'être respectée, que des abuseurs peuvent mettre à mal. Ces comportements qu'elle banalise ne sont pas inscrits dans les normes, et lui confèrent cet étiquetage de victime de ces nombreuses agressions sexuelles. Dans son discours, elle paraît résignée sur le fait qu'elle ait eu à vivre tous ces faits très graves. Sonia renforce son étiquette avec le risque d'accentuer son statut de victime et que celui-ci devienne pérenne.

¹⁹⁵ COLLART, Pierre, L'abus sexuel : discussion de la définition, éléments de diagnostic et de prévention, Revue Service social, Vol 6, no. 1, 2017, pp 29–42.

¹⁹⁶ Op. Cit.

¹⁹⁷ BECKER, Howard Saul. Outsiders. Études de sociologie de la déviance. Éditions Métailié, 1985.

En ne dénonçant pas les violences sexuelles qu'elle a subies, en n'étant pas protégée par les adultes qui l'entouraient, alors Sonia semble avoir intégré la souffrance et les maltraitances sexuelles comme une sorte de normalité ans sa vie. Cela l'a maintenue dans une posture qui la conduit à accepter les répétitions traumatiques, à supporter l'insupportable, accepter l'inacceptable, s'étant comme « habituée » à subir les assauts violents des autres, y compris dans sa vie d'adulte.

Ce qui est avéré pour Sonia l'est également pour les personnes qui ont cherché à être protégées et ne l'ont pas été, ces personnes qui n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante à leur demande, et qui n'ont pas été crues.

➤ **Première étape nécessaire à la reconnaissance : être cru**

« Euh, ouais il faudrait de l'humilité, il faudrait croire les victimes parce qu'il va falloir un jour, que quelqu'un me démontre ce que gagne une victime à inventer des trucs comme ça, parce que pour de vrai, je ne vois pas du tout ce qu'on a à gagner... », Céleste, 19 ans.

Il nous paraissait important de vérifier si la révélation permet aux mineurs de mieux surmonter le choc traumatique vécu, donc amène à la réparation, à la résilience ou la (re)construction.

Toutefois après avoir recueilli 8 témoignages, il ne nous paraît pas possible de faire une analyse de cette question.

Nous avons en effet récolté de nombreuses données intéressantes, et les retranscriptions entières de tous les entretiens, ainsi que les grilles d'analyse mises en annexe en sont le reflet, mais ces éléments restent cependant insuffisants au vu du corpus réduit de témoins pour en faire des généralités sociologiques.

Par ailleurs, nous estimons que le moment de la révélation est un premier pas vers la reconnaissance. Ce pas déterminera par la suite du parcours de la personne, et donc la question de la reconnaissance sociale.

Ainsi, nos entretiens sont le reflet de questions plus larges que celles que nous analyserons dans cette partie.

Nous souhaitons ici analyser le moment de la révélation et nous recentrer uniquement sur cet instant.

La reconnaissance, au sens large, nous amène à nous questionner sur l'identité des personnes qui doivent reconnaître le mineur victime d'agression sexuelle. Notre recherche porte sur les travailleurs sociaux et la façon dont ils recueillent la parole. Il s'agit donc de savoir de quelle façon ces professionnels reconnaissent les mineurs dans leur parcours traumatiques, et leur permettent ensuite d'accéder à une reconnaissance sociale plus générale. Chacun, Professionnels et ex mineurs, mettent l'accent sur le fait de « croire », comme l'évoque Ulysse, pré-stagiaire non diplômé quand il reçoit les révélations d'un mineur « *Moi je l'ai cru, même si je ne pense pas lui avoir dit.* »

Il apparaît toutefois que la reconnaissance d'autres personnes sont fondamentales et en premier lieu la reconnaissance de la part de l'abuseur des actes perpétrés à l'encontre du mineur, y compris lorsque cette « validation » est tardive, comme l'indique Algia qui fait des démarches juridiques à 31 ans : « *C'est pas acté au tribunal. Euh... En fait mon père ce jour-là, euh, me dit tout de suite « bon, combien tu veux ? ». Alors là je lui dis « ben, je veux rien, c'est pas, c'est pas du tout le sens de ma démarche, je veux que ces évènements, là, que ces faits là soient reconnus comme ayant vraiment existé, ce qui effectivement nous positionne chacun à notre place ».*

La reconnaissance de la famille est par ailleurs un sujet qui est revenu dans la plupart de nos entretiens, et qui revêt également un caractère primordial, comme évoqué par Algia : « *Et je revois la réaction de ma mère en fait, quand elle apprend les choses avec l'assistante sociale : elle sait pas si elle doit croire ou pas croire. [...] Ouais, elle le dit : « Est-ce que je peux te croire ? », ouais elle le dit. [...] Pour le coup, je sais que ma mère en parle à ses sœurs. Elles ont, je suppose, eu le même questionnement que ma mère « est ce que c'est vrai, est-ce que c'est pas vrai ? ». Personne ne m'en parle. Personne ne m'en parle et finalement, je crois que ma mère n'aura jamais tranché cette question. À aucun moment ma mère m'a dit « je te crois ». A aucun moment non plus elle m'a dit « je te crois pas ». Elle est restée dans "je ne sais pas si je peux te croire"».*

Le champ de nos investigations nous amène à circonscrire notre analyse à notre problématique de départ et donc de nous attacher à la reconnaissance de la part des travailleurs sociaux vis-à-vis des mineurs qui révèlent.

Nous l'avons dit, la parole doit être transmise. Dire « je te crois » ne présage pas de la suite des démarches et de la reconnaissance des autres personnes, ni de celle de la justice.

Le travailleur social se doit d'entendre et ne pas discréditer le mineur, comme l'indique Catherine, éducatrice : « *Moi, je ne vais pas chercher le fait... Je ne sais pas si c'est qu'il lui a mis une main aux fesses, ou s'il lui a juste touché la poitrine, ou si c'est qu'il l'oblige à l'embrasser ou si c'est qu'il l'oblige à le toucher. Je ne sais pas de quoi il s'agit et je ne vais pas chercher ça. Juste, je la crois* »

La reconnaissance de la parole du mineur lui permet-elle une reconnaissance en tant que sujet ?

Dans notre partie conceptuelle, nous avons cité Vincent de Gaulejac « *L'individu est le produit d'une histoire dont il cherche à devenir le sujet.* »¹⁹⁸

La reconnaissance est, de fait, soumise aux effets des relations interpersonnelles. Daniel Marc Weinstock, philosophe Québécois, évoque l'importance de l'approbation de "l'autre" pour celui qu'il nomme l'"agent" : « *Notre statut d'agent ne dépendrait pas que de nos capacités propres, mais également de l'attribution de statut qui nous serait conféré par des instances extérieures. [...] Les êtres humains n'acquièrent pas leurs compétences d'agent de manière isolée, mais plutôt à travers le regard, ou la « reconnaissance » de l'autre [...]* »¹⁹⁹

Les 4 anciennes victimes, qui ont accepté de témoigner se sont-elles senties reconnues lors de la révélation destinée à un travailleur social ? Très vite, nous nous apercevons, au vu des entretiens, que la reconnaissance passe par le fait d'être cru, il ne s'agit pas seulement d'être entendues.

Sonia est la seule des 4 personnes à ne pas avoir été entendue (dans le sens où le veilleur a nié ses propos en lui opposant le fait qu'elle avait fait un cauchemar), et donc n'a pas été crue.

La suite de sa vie a été déterminée par cette étape cruciale : « *Et puis je me disais aussi porter plainte pour des choses qui sont passées. Si, si on m'a pas crue, si on m'a pas crue, si l'éducateur m'a pas crue, pourquoi, pourquoi on me croirait après ?* »

Quant à Algia, elle a été crue par l'assistante sociale qui a effectué le signalement, puis par l'éducatrice qui a effectué une mesure de protection éducative. Cependant, elle dit ne pas avoir été crue par sa mère et ses tantes maternelles.

Elle a obtenu la reconnaissance de son vécu par son père, auteur d'inceste, qui, en reconnaissant ses actes a permis à sa fille une reconnaissance de son vécu même si ce pas est tardif.

À l'heure actuelle, Algia cherche et attend encore et toujours à être crue : « *Je pense que j'ai été traumatisée quand même par ce truc de pas être crue, j'ai voulu dire les choses comme j'ai pu et parfois sans mots, mais les dire quand même tellement de fois avant que quelqu'un prenne le truc au sérieux et dise « bah ouais, c'est grave quand même ». Tout ça rend service au même système, celui de la banalisation, celui du secret, celui du déni... »*

Les mineurs qui révèlent des faits d'agression sexuelle à des travailleurs sociaux attendent que leur parole soit prise en compte et pensent qu'ils seront protégés à la suite de leurs révélations, y compris lorsqu'ils implorant le travailleur social de garder le secret, comme a pu l'évoquer Céleste, dans une parole à une assistante de service social qui n'a pas été transmise et qui a de ce fait maintenu Céleste dans la violence des agissements à son domicile.

Elle s'exprime sur la reconnaissance : « *[Révéler] permet d'avoir la reconnaissance sociale car en témoignant, nous nous reconnaissons nous-mêmes comme victimes. Mais je pense que pour avoir une reconnaissance sociale, il faut que la société soit d'accord avec le fait qu'il y ait des victimes, et ça, ce n'est pas toujours évident. [...] Il faut se laisser le temps et laisser le temps aux autres d'assimiler. Et il ne faut pas un regard porté sur les victimes qui soit trop victimisant aussi parce que ça, c'est... c'est... c'est terrible.* »

Le fait de « croire » relève d'un autre postulat. Au fond, elle est corrélée avec celle de la véracité des faits.

¹⁹⁸ GAULEJAC, Vincent de. « Malaise dans la transmission », *Empan*, vol. n°50, no. 2, 2003, pp. 32-37.

¹⁹⁹ PAYET, Jean-Paul (dir.) ; BATTEGAY, Alain (dir.). La reconnaissance à l'épreuve : Explorations socio-anthropologiques. Nouvelle édition [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008, [Consulté le 24.05.2022], disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/septentrion/38616>

Or, cette question est-elle celle qui importe le plus ? Que le mineur ait vécu un acte de maltraitance sexuelle ou qu'il donne des informations fausses doit inviter les professionnels à se questionner sur le fonctionnement psychique et le bien-être de ce mineur. Qui, en effet, vient donner des informations sur des faits sexuels graves lorsqu'il va bien ? Lorsqu'il arrive que des personnes fassent de fausses allégations sur des situations d'agressions sexuelles, cela requiert alors la mise en place d'une approche thérapeutique aidante. Quand bien même nous serions dans la situation d'une personne qui cherche à attirer l'attention, le propos n'est pas anodin et fait la preuve d'un besoin d'aide et d'étayage psychique. Algia et Céleste en ont dit quelque chose, mentionné dans la partie précédente.

Dans tous les cas, la parole doit être recueillie, entendue, transmise par les professionnels. Même lorsqu'elle fait violence à celui qui la reçoit. Même lorsque les propos sont flous et que certaines informations sont manquantes. Même lorsque le travailleur social se demande s'il est vraiment à sa place en faisant un signalement.

Nous avons entendu que Sonia dit avoir raté sa vie, qu'elle a des difficultés à s'extraire d'une position de victime d'agissements sexuels graves et non consentis, et qu'elle le met en lien avec le fait de ne pas avoir été crue.

Ce n'est pas tant les violences subies qu'elle pointe, mais le fait d'avoir à un moment de sa vie osé prendre la parole pour le révéler et de ne pas avoir été « entendue » au sens de crue, que sa parole ait été banalisée...

Pour synthétiser, si les mineurs qui révèlent sont à un moment victimes de leurs agresseurs, ils ne veulent cependant pas s'enfermer dans cet état. Le terme « victime de » est un état et non un statut qui deviendrait un marquage, un étiquetage perenne et dont les personnes ne pourraient s'extraire. Nous analysons en outre que le fait que le professionnel dise « je te crois » est un élément de réponse primordial attendu par les enfants et adolescents qui révèlent des actes de violences sexuelles qu'ils ont subis . Cela est ensuite déterminant dans leur inscription sociale. Les travailleurs sociaux ne sont pas responsables des suites qui seront accordées à la transmission de la parole du mineur, mais ils sont en revanche responsables du fait de transmettre cette parole aux autorités compétentes.

(5) Travail éducatif et social, intimité : ces espaces interstitiels qui favorisent la confiance

De façon générale, le travail éducatif et social amène à partager, communiquer dans des espaces divers, celui de la rue pour les éducateurs de prévention spécialisée qui officient auprès de jeunes dans des zones géographiques ciblées, ou du domicile, ou encore dans des services, ou, enfin, en structures d'hébergement. Cela est une réalité pour tous les publics accompagnés, dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion, ou du handicap mental ou psychique, que les personnes accompagnées soient des adultes ou des enfants : de nombreux espaces sont propices aux échanges et à la confiance.

Le travail éducatif et social est ponctué de temps repérés à l'accompagnement, et de moments informels où le partage n'en est pas moins riche. Ce sont dans ces moments informels, dans ces interstices, que se joue très souvent la relation.

Nous appelons ces temps des espaces interstitiels. « *On sait qu'il existe, dans la vie d'une équipe institutionnelle, des espace-temps ambigus, désignés comme interstitiels et qui font souvent l'objet d'un fort investissement de la part des membres d'une équipe alors que, pour l'observateur, ils seront fréquemment considérés soit comme étant sans importance et donc négligés, soit comme du temps volé au travail. Il s'agit de moments de rencontre des membres d'une équipe institutionnelle dans des lieux banalisés comme le couloir, la cour de récréation, le vestiaire, la cafétéria, la remise, le hall d'entrée.* »²⁰⁰.

La réflexion de Fustier porte sur les espaces interstitiels liant les professionnels entre eux, mais cette définition s'applique également aux espace-temps liant les professionnels aux personnes accompagnées.

Nous observons que le travail éducatif ou social s'opère très souvent en dehors du cadre « conventionnel » d'un bureau. Les témoignages recueillis dans cette recherche en sont le miroir.

²⁰⁰ FUSTIER, Paul. « *L'interstitiel et la fabrique de l'équipe* », Nouvelle revue de psychosociologie, vol. 14, no. 2, 2012, pp. 85-96.

Ainsi un accompagnement médical d'un « usager », un trajet en voiture, un jeu de société mis en place, un parcours à pieds jusqu'à l'école, un achat de vêtement, une sortie loisir, une pause cigarette partagée, une infusion ou un café, créent ce que l'on peut qualifier d' « espaces interstitiels » qui viennent favoriser le lien et les échanges, et par là même peut aller jusqu'à constituer le socle du travail éducatif et social avec certaines personnes accompagnées. Nous abordons ce sujet dans notre entretien avec Céleste.

Par ailleurs tout ce qui a trait aux temps clefs du quotidien, du lever jusqu'au coucher en passant par les repas et les toilettes, sont également des moments et des espaces propices à la confiance et aux manifestations liées à l'expression de la sexualité.

Notre analyse des entretiens montre que les professionnels manquent parfois de repères et de connaissances pour savoir comment réagir face à certaines situations, telles que des manifestations explicites de la sexualité de la part des personnes accompagnées, ou affronter des révélations de maltraitances sexuelles. De sa place d'éducateur, Michel décrit par exemple des situations où se pose la question de savoir s'il s'agit de jeu sexuel ou de d'agression ; Ces témoignages montrent également que le lieu et le moment de la révélation sont des données primordiales, et qui ont autant de poids que le profil de la personne à qui les faits sont révélés.

Notre attention se porte sur ces espaces du quotidien : seuls 2 témoignages sur les 8 recueillis font état de révélation effectuées dans un bureau (Algia, qui a été d'abord repérée dans la cour de l'établissement scolaire avant d'aller dans le bureau, et Michel, qu'un jeune vient chercher dans le bureau). Nous sommes donc bien loin des espaces formels de travail, et ces autres espaces encouragent l'échange.

A ce propos, Céleste s'interroge : « Oui *hum*, tu sais il y a un truc, moi qui... qui me... qui me choque beaucoup, c'est quand euh, des éducateurs qui te disent « Bah tiens, euh, on va aller parler dans le bureau » qui ferment la porte et qui disent « mais qu'est-ce qui t'arrive ? » Bah ça, moi je trouve que ça, c'est contre-productif au possible, quoi, genre ! ».

Pour tous les autres, les espaces de libération de la parole sont divers, mais révélateurs : deux dans une voiture, un au domicile de l'assistante sociale dans un lieu chaleureux, un dans des escaliers d'un foyer, la nuit, loin des autres jeunes, un en sortie extérieure hors foyer pour mineurs dans le cadre agréable d'un séjour de vacances, un dans une chambre à coucher. L'extériorité, les espaces situés en dehors des cadres officiels favorisent donc la sortie du silence.

Ainsi que le mentionnent Arlette Durual, assistante sociale de formation initiale et sociologue, et Patrick Perrard, moniteur éducateur devenu éducateur spécialisé, et doctorant en sciences de l'éducation, tous deux directeurs d'un organisme de formation en travail social en région Rhône Alpes, dans leur ouvrage *Les tisseurs de quotidien* : « Il n'est certainement pas anodin que des métiers comme maîtresse de maison ou surveillant de nuit aient été revalorisés ces dernières années dès lors qu'il est admis qu' à travers leurs fonctions, leurs tâches, pouvait s'exercer cette pratique en ricochet. D'ailleurs n'est-ce pas souvent à eux que sont confiés certains « secrets », certaines informations qui échappent « aux spécialistes de la relation », aux médecins, à ceux qui sont censés savoir ? [...] Préparer le repas, dresser la table, s'occuper du linge... C'est dans ce vivre ensemble, ce temps partagé autour d'une occupation commune que peut se réaliser, indirectement, un réel travail thérapeutique. [...] Cela renvoie à l'éternel clivage entre ce qui est souvent considéré comme noble (la dimension plus intellectuelle du travail d'accompagnement) et les tâches a priori considérées comme plus obscures, moins gratifiantes, parce que sans doute « trop ordinaires », du moins en apparence. »²⁰¹

Notre analyse des entretiens nous conforte par ailleurs dans l'importance de ces temps-repères liés au quotidien : deux révélations ont lieu lors de repas, et deux d'entre elles au moment du coucher.

Céleste évoque l'importance des lieux qui génèrent un sentiment de confiance, et ses propos font clairement écho à l'extrait de l'ouvrage mentionné ci-dessus : « Enfin voilà, je pense que les trajets en voiture aident quand même beaucoup parce que y'a ... y'a je sais pas, il y a un truc qui a une espèce de promiscuité avec les éducateurs, y' a un vrai partage qui se fait. La préparation des repas, enfin, tous les temps du quotidien qui peuvent paraître complètement anodins. Je pense que c'est des temps où l'enfant peut se sentir en sécurité

²⁰¹ DURUAL, Arlette, PERRARD, Patrick, *Les tisseurs de quotidien*, pour une éthique de l'accompagnement de personnes vulnérables, éditions ERES, collection Trames, 2018.

et puis c'est bête, mais être dans une voiture où il fait chaud avec les portes fermées à clé... Bah c'est hyper sécurisant. Dans une cuisine où ça sent bon et où il fait chaud aussi et il y a juste une éduc femme ou un homme »

Nous relevons le fait que Céleste mentionne le partage de parole avec « juste » un.e professionnel.le, et ce critère est primordial puisque sur l'ensemble des 8 situations évoquées, 7 d'entre elles font état d'une parole adressée à un seul interlocuteur.

Seule la situation du jeune mentionnée par Michel montre que le garçon est venu trouver deux adultes, Michel et sa collègue, tous deux éducateurs extérieurs au groupe.

Contrairement au film *Festen* (1998)²⁰², cité par Algia dans son témoignage, et au cours duquel le spectateur assiste à une révélation d'inceste paternel sur une temps de repas, le propos étant adressé à toute une assemblée composée de la famille et des invités, notre analyse des entretiens nous permet donc de constater que la sortie du silence s'effectue pour une majorité de personnes face à un interlocuteur unique.

Nous considérons également que ce qui est propice à la révélation est corrélé à l'aspect temporel, et non uniquement spatial. Nous nous apercevons, à partir des différents témoignages que le moment de la révélation est un critère important : 4 de nos 8 témoignages mentionnent que les révélations ont eu lieu la nuit (Michel, Nathalie, Sonia) ou très tôt le matin (Laurence).

Le travail effectué auprès des personnes en dehors des moments où il fait jour amène également à cela.

Nous pouvons donc affirmer que les espaces interstitiels sont, de fait, des temps et des lieux favorables pour partager des préoccupations liées à l'intime et à la sexualité, un levier à la libération de la parole.

(6) Les effets des entretiens sur les personnes : une autre forme de reconnaissance.

Prendre la parole pour reparler de soi a des impacts. Ces entretiens font rejouer une partie de l'histoire vécue. Ils ne peuvent pas être neutres : parfois déstabilisants, parfois aidants, ou un peu des deux.

Nous faisons le constat, du côté des travailleurs sociaux qui ont accepté de témoigner, que ces échanges créent chez chacun d'eux une conscientisation de la situation vécue, facilitant alors le fait de porter un autre regard sur ce moment de révélation, son contexte, les réactions de l'un et de l'autre. Cet entretien amène une analyse plus fine de la situation, active la mise en réflexion de ces questionnements. Ulysse ou Catherine ont d'ailleurs exprimé, dès la fin de l'échange, cette « *mise en lumière* ». Ulysse évoque une situation ancienne dont il n'avait pas su, à l'époque, vraiment saisir les enjeux.

Du côté des personnes ayant vécu les violences, nous nous apercevons que nos échanges ont également un impact.

Pour Laurence, qui s'appuie très régulièrement sur son histoire personnelle, qui a fondé une association d'aide aux mineurs depuis plusieurs années, et qui a écrit un livre sur son parcours et celui de sa fille adoptive, cet entretien s'inscrit dans la continuité de son quotidien. Elle n'a d'ailleurs pas voulu signer l'autorisation de consentement, donnant son accord oral, n'a pas répondu à notre message d'après l'entretien qui prenait de ses nouvelles, et nous pensons qu'elle n'en a éprouvé aucun besoin. Il apparaît que lorsque l'histoire de vie traumatique est verbalisée régulièrement, cela permet une forme de distanciation.

Pour certains témoins, en revanche, ce sont les temps accordés lors de cet entretien qui permettent de prendre du recul sur leur histoire, en intellectualisant, en portant un regard réflexif qui peut alors aider à prendre conscience de la responsabilité de l'« autre », l'agresseur, ou reconnaître sa propre souffrance et le chemin parcouru.

Ils mobilisent des souvenirs parfois enfouis, des émotions, et demandent à déployer une énergie très coûteuse cognitivement. Ils peuvent aussi être un appui à la réflexion pour les personnes en attente

²⁰² VINTERBERG, Thomas. *Festen* [Film]. Danemark : Nimbus film, 1998. (105 mn)

d'élaboration, ce qui paraît être le cas de Céleste, qui du haut de ses 19 ans, a déjà partiellement verbalisé son histoire mais est en phase de relier tous les éléments de son parcours, cherchant à avancer.

C'est ce qu'elle a déjà fait avec ses éducateurs, puis en rédigeant son histoire de vie à l'attention du juge, et puis dans certains témoignages oraux qu'elle a effectué à l'occasion de colloques.

Une nouvelle fois, face à nous, elle se confronte à cet exercice de mettre des mots, se confier sur son parcours. Le cadre diffère, puisqu'elle n'est pas devant un public ni ses éducateurs. Le fait que nous ayons été travailleuse sociale dans la protection de l'enfance avant d'être devenue formatrice et que Céleste ait eu connaissance de notre parcours lorsque nous nous sommes présentées l'une à l'autre amène sans doute toutefois des biais dans cette relation.

Nous retrouvons ce schéma, cette attente de construire sa pensée autour des événements vécus ou de poursuivre cette réflexion personnelle chez de nombreuses victimes de traumatismes.

Nous constatons que les entretiens aident à cela, à conscientiser différemment.

Algia en est également le reflet, ce qu'elle explicite d'ailleurs clairement après notre entretien, lorsque nous reprenons contact avec elle par mail pour avoir de ses nouvelles : « *Non, je n'ai ressenti aucun effet désagréable à la suite de notre entretien. J'étais plus contente de notre échange qui a remis en perspective des éléments, des choses que je sais sûrement au fond, mais qui prennent une forme quand on les verbalise. Ton questionnement est vraiment intéressant. Et puis comme j'ai un projet d'écriture, faire remonter à la surface des affects est plutôt utile.* »²⁰³

Dans tous les cas, il apparaît que les témoignages s'inscrivent dans une nouvelle mise en mots de ce qui a été vécu, et que le fait d'être écouté, entendu, cru et surtout mis à une place d'**expert** permet une forme de légitimation de sa place : en cela, nous faisons le constat que cette démarche de recherche vient contribuer à la reconnaissance, concept important que nous avons développé plus avant.

Nous avons rencontré Sonia parce qu'elle bénéficie d'un suivi éducatif de la part d'une éducatrice spécialisée faisant partie de notre cercle de relation professionnelle. Nous lui avons signifié immédiatement qu'aucun échange entre nous ne serait transmis à la travailleuse sociale qui effectue l'accompagnement.

Elle nous propose dans un premier temps une date de rencontre téléphonique. Rapidement, elle reprend contact avec nous pour avancer le rendez-vous, et elle accepte la rencontre par le biais d'une application de messagerie (WhatsApp), permettant l'utilisation de la caméra. Nous préférons cette modalité car nous pensons que de cette façon, les interactions sont plus riches puisqu'elles permettent l'accès visuel à tout un pan de la communication non verbale.

À la suite de l'échange, Sonia reprend contact avec nous par le biais de WhatsApp à plusieurs reprises, et ce dès la fin de l'entretien : « *J'ai oublié de vous dire, les éducateurs dois nous croire. Croyais aux enfants* »²⁰⁴.

Elle s'épanche sur ses difficultés à affronter la vie, à ne faire confiance à personne ni même à elle. Elle dit qu'elle a « *tout raté* ». Nous répondons à ses interpellations, car ces nombreux échanges s'inscrivent dans la continuité de l'entretien et Sonia en a besoin. Elle écrit, le lendemain, « *Vous n'êtes pas la première à me dire que je suis forte et courageuse, mais j'ai été faible à ne pas dire non et pas rejeté les mains du violeur* »²⁰⁵.

Elle indique également ne pas savoir dire non, y compris avec ses enfants, ce qui lui vaut cette aide éducative. Puis elle écrit, le jour suivant « *merci de m'avoir fait avancer [...] ce qui n'est pas facile car je me suis tellement mis une carapace que pour faire sortir des choses, c'est dur* ». Sonia revendique à plusieurs reprises le fait d'avoir accepté de témoigner pour éviter que des situations de révélations ne trouvent pas écho auprès des adultes, ce qui a été son cas, et pour que son vécu « *serve à d'autres* » et que les éducateurs sachent entendre la parole des enfants.

Elle est dans une démarche de réparation, et nous prenons conscience que son témoignage l'invite elle-même à trouver une nouvelle place : elle aide les autres par l'intermédiaire de cet entretien et cette démarche est essentielle pour elle, mais également pour les autres personnes qui témoignent.

Elle nous demandera par ailleurs ensuite par message si « *à titre personnel, [nous accompagnons] des personnes* », en précisant « *comme une psychologue* ». Nous analysons que nous avons sans doute nous-même redéfini notre rôle...

²⁰³ Extrait d'un mail d'Algia en date du 09-01-2022, en réponse à notre reprise de contact après l'entretien.

²⁰⁴ Extrait d'échanges écrits via Whatsapp de la part de Sonia en date du 12-01-2022

²⁰⁵ Extrait d'échanges écrits via Whatsapp de la part de Sonia en date du 13-01-2022

Nous avons ajouté des objectifs à ce qui nous était prescrit, en nous réappropriant notre rôle dans la réalité. En effet, tout en cherchant à rester à une place professionnelle distanciée nécessaire à une recherche, notre approche des témoins reste empreinte de notre formation initiale de travailleuse sociale et de notre expérience dans la relation d'aide, à laquelle nous nous inscrivons naturellement.

Notre ambition de ne pas ajouter du trauma au trauma et de mener les entretiens de façon respectueuse et dans l'aide à l'explicitation nous a sans doute amenée à être nous-même dans une forme de « prendre soin » des personnes interviewées.

Nous sommes à l'écoute des personnes, de leurs parcours, difficultés, mais nous cherchons à ne pas entrer dans ce rôle éducatif lié à notre formation initiale, cette place à laquelle nous sommes naturellement convoquée.

Toutefois, ces échanges nous montrent que Sonia est dans une attente de personnes ressources et qu'elle va de l'avant, cherche à être entendue, comprise pour pouvoir continuer sa démarche de construction personnelle.

Dans un autre de ses messages, elle nous indique qu'elle ne veut finalement plus que nous utilisions le pseudonyme qu'elle a trouvé au début de notre entretien « *Bonjour Madame Guillemain. J'ai repensé à que vous voulez changer mon nom dans votre projet et je me suis dit que non. Je n'ai plus honte et vous pouvez mettre mon vrai prénom* ».

Les effets de la honte durent longtemps. Nous avons défini ce concept, qui est de nouveau apparu dans notre questionnaire puis dans certains entretiens.

Nous pouvons comprendre que le fait de venir mettre des mots sur son vécu dans un cadre formalisé est pour Sonia un appui pour sortir de ce sentiment de honte, tel que le décrit Vincent De Gaulejac²⁰⁶.

Enfin, nous postulons également qu'il pourra y avoir à plus long terme sur ces personnes d'autres effets que nous imaginons plutôt bénéfiques, de par leur contribution à cette recherche.

Nous nous permettrons de prendre des nouvelles des enquêtés après leur avoir transmis une copie de notre travail de recherche, puisqu'à l'exception de Michel, toutes les personnes interviewées nous ont fait cette requête.

Ainsi, nos échanges avec les personnes qui ont subi des violences sexuelles en étant mineures ont des résonances sur elles. Nous analysons que ce temps de rencontre dans le cadre de ce mémoire les amène sans doute à une approche différente de leur parcours. Il s'agit pour chacune d'elles d'une façon de s'arrêter sur des moments de vie et de les observer pour en extraire des bribes dans un cadre formalisé par cet entretien.

Contrairement à nos craintes de départ, sur les effets négatifs susceptibles d'être activés par ces témoignages, nous découvrons que ces témoignages participent, à leur niveau, chez chacun des témoins qui ont accepté de collaborer à notre recherche à une forme de reconnaissance salutaire de leurs parcours, des traumatismes vécus, et de leurs histoires.

(7) Synthèse de notre analyse liée à l'hypothèse 2.

1- Le secret s'inscrit dans le silence.

Au regard des propos tenus par les personnes interviewées, nous modifions notre propos en opérant un glissement de concept : lorsqu'un mineur révèle des faits d'agressions sexuelles à un travailleur social, il sort du silence, plutôt que du secret.

Selon l'analyse faite des témoignages recueillis dans le cadre de ce mémoire, l'enfant est dans le secret lorsqu'il partage sa situation avec quelqu'un, et il sort du silence lorsqu'il révèle les maltraitements sexuelles subies. Nous pouvons donc synthétiser ainsi : la révélation est donc la sortie du silence mais cette révélation peut parfois conduire au secret partagé de façon tacite ou non. Ce secret s'inscrit dans le silence.

2- Les enfants : minorité invisible et non entendue au sein de la structure sociale.

Les enfants n'ont pas toujours les clefs et les ressources nécessaires pour comprendre que les agressions sexuelles qu'on leur inflige sont interdites par la loi, la morale, les normes sociales. Les délais de prise de

²⁰⁶ Op. Cit.

parole entre le début des agressions et la révélation sont longs car il faut le temps aux mineurs de comprendre l'interdit et d'accepter de faire les démarches, savoir vers qui se tourner. Ces délais sont peut-être longs pour permettre au jeune d'atteindre la majorité. Nous pensons que les enfants font partie d'une minorité, et comme tous les groupes minoritaires, sont moins considérés socialement. De ce fait leur corps a tendance à être également considéré comme inférieur, ou comme un objet, amenant à être réifiés.

Ce corps est alors à la disposition de l'autre, donc des dominants, plus encore sous l'emprise du patriarcat. Cette emprise des mineurs s'ancre dans une continuité des rapports inégalitaires entre hommes et femmes, rapports qui, dans notre société, restent basés sur une domination masculine.

3- Mettre les maux en mots pour accéder à la reconnaissance: un impact libérateur couteux.

Nous constatons que la libération de la parole, lorsqu'il s'agit de mentionner des agressions sexuelles a des incidences importantes sur les ressentis des personnes qui ont subi ces traumatismes. La révélation décuple dans un premier temps les sentiments de peur, de honte et de culpabilité. Ces émotions se régulent ensuite et s'apaisent avec le temps pour permettre à la personne de prendre du recul sur la situation vécue, et dépasser le traumatisme. Les entretiens mettent d'autre part en évidence l'importance d'une posture professionnelle basée sur une écoute vraie et attentive, la disponibilité, la confiance ou le contact physique, qui facilite la révélation et encourage la prise de parole du mineur.

Nous analysons que les mineurs qui révèlent pour la première fois des faits d'agression sexuelle à un travailleur social leur font confiance pour leurs qualités relationnelles autant, sinon plus, que pour le rôle social et professionnel qu'ils incarnent.

4- La reconnaissance de la parole du mineur, passage nécessaire pour accéder à la reconnaissance sociale.

L'inscription dans la société en tant que sujet reconnu passe, pour la personne ayant vécu des maltraitances sexuelles, par la reconnaissance de ce qui a fait traumatisme. Cette reconnaissance doit provenir d'une personne qui fait autorité.

Notre recherche nous amène à constater que ce n'est pas le passage par la justice qui fait prendre conscience aux mineurs de ce qu'ils ont vécu, mais le fait que leur parole soit entendue et qu'eux-mêmes soient reconnus par les travailleurs sociaux comme ayant été victimes d'un agresseur sexuel.

Nous analysons donc que le mineur a besoin d'être cru lorsqu'il révèle des faits d'agressions sexuelles à un adulte travailleur social. Être cru signifie être soutenu dans son histoire et dans les répercussions engendrées par celle-ci.

Les conséquences sur la construction psychique, la confiance en soi, la capacité à construire la suite de sa vie sont grandes.

5- Travail éducatif et social, intimité : ces espaces interstitiels qui favorisent la confiance

La grande majorité des révélations d'agressions sexuelles a lieu sur des temps repérés du quotidien : lever, coucher, repas, toilette, ou des activités de médiation, sur un temps de relation duelle. Elles s'effectuent également sur des lieux particuliers : en sortie, à l'extérieur du foyer, dans une voiture, etc. Nos entretiens mettent en exergue l'idée que les espaces interstitiels sont des espaces spatiaux ou temporels bénéfiques à l'échange, sources d'une grande richesse relationnelle et propices à la confiance.

6- Les effets des entretiens sur les personnes : une autre forme de reconnaissance.

Enfin, nous remarquons des effets positifs et non prévus des entretiens sur les personnes qui ont été interrogées. L'instant est « officiel », prévu, annoncé, et amène à se recentrer officiellement sur son histoire et sur soi-même, à s'autoriser à y réfléchir et à en parler, à en être l'expert.

Nous observons que cette place d'expert, conférée par un cadre de recherche, implique les témoins. Les quatre anciennes victimes ont une volonté d'aider les enfants, et leur partage d'expérience a une visée de soutien pour tous les mineurs qui pourraient être assujettis à des agressions sexuelles.

L'engagement dans ces entretiens et cette recherche participe chez chacun des témoins, à une forme de reconnaissance du parcours: parcours d'expérience concernant les professionnels, et pour les personnes qui ont subi des agressions sexuelles, reconnaissance du traumatisme vécu. Elles ont accepté de collaborer à notre recherche, parviennent au bout de la démarche dans une forme de maturation de leur vécu qui leur permet d'en échanger en tant qu'expertes.

Notre seconde hypothèse mettait en avant le fait que **la révélation d'agression sexuelle d'un mineur à un travailleur social est un acte de reconnaissance**.

Cette hypothèse est validée à la condition d'y apporter des ajustements. Le fait de révéler pour un mineur est un acte de reconnaissance à la condition que ce dernier soit entendu et cru. Le contraire est, nous l'avons vu, destructeur. Il n'est cependant pas aisé d'être cru lorsque le statut conféré aux mineurs les maintient sous l'emprise du patriarcat, dans des rapports dominants-dominés à l'instar des relations dissymétriques hommes-femmes.

La nuance est de taille, car le fait de ne pas être cru participe à la non-reconnaissance sociale de la personne et peut la cantonner à une place de victime, la confrontant sans cesse à de nouvelles formes d'agressions qu'elle subit sans avoir la possibilité de s'extraire de cet étiquetage qu'elle s'impose à elle-même.

Lorsque le mineur est cru, la libération de la parole est donc un premier pas de reconnaissance du traumatisme lié au fait d'avoir subi des maltraitements sexuels. Cette première étape de reconnaissance des agressions initie alors une reconnaissance plus vaste de reconnaissance sociale, par un cheminement amenant à la (re)construction, la réhabilitation, la résilience, ou tout simplement vers la vie.

Conclusion

En conclusion, il apparaît que le fil rouge de l'ensemble de ce travail s'axe sur la parole et la libération de cette parole.

Nos deux hypothèses, concernant le fait que **la question de l'intime impose un écart entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social confronté à des révélations d'agressions sexuelles de la part d'un mineur**, et que **la révélation de faits d'agression sexuelle d'un mineur à un travailleur social est un acte de reconnaissance** ont été validées, mais nous ont amenée à apporter des nuances ou ont révélé de nouvelles pistes de réflexion.

Nous avons pu d'une part remarquer l'importance des espaces interstitiels et conditions spatio-temporelles particuliers liés au quotidien dans lesquels cette parole se libère, alors que la question du contexte de la révélation n'était pas apparue dans notre questionnement de départ.

D'autre part, notre analyse a permis de souligner ce en quoi les compétences des travailleurs sociaux, leur disponibilité à faire face à cette parole et leur posture ont des effets sur les révélations d'agressions sexuelles de la part des mineurs.

Cette parole libérée est entendue dans un environnement qui s'inscrit dans le quotidien ou dans les activités, grâce à une posture facilitatrice.

Par ailleurs, notre travail nous a permis de mettre en exergue l'idée qu'un travailleur social qui officie dans un espace de travail se réapproprie son rôle.

Nous avons pu souligner le fait que la réception de la part d'un professionnel de la parole relatant des agressions sexuelles vécues par un mineur est assujettie aux compétences professionnelles des individus, mais également à l'organisation au sein de laquelle ils exercent.

Lorsque les professionnels manquent de connaissances, de compétences, quand les institutions ou services n'ont pas clairement identifié de circuit ou de protocole pour transmettre les révélations, ou encore dans le cas où les institutions ne sont pas bien traitantes, alors la parole des mineurs peut rester sans suite, avec des conséquences qui peuvent être dramatiques sur la confiance en eux, la relation aux autres et dans la construction de leur parcours de vie.

Nos analyses liées aux contextes de révélation nous amènent à nous questionner sur les contenus de formation et aux heures dédiées à ces sujets dans les formations.

Le travail social implique des fonctions différentes, et des compétences spécifiques pour chaque profession.

Il s'agit, d'un métier à l'autre, de complémentarité des savoirs et des savoir-faire sans fonction hiérarchique d'une profession qui primerait sur une autre, bien que les niveaux de diplômes soient différents.

Face à l'intime et aux révélations d'agressions sexuelles, les « savoir-être », doivent en outre être questionnés, quelle que soit la profession, dès lors qu'il s'agit d'un travail corrélé à la relation d'aide.

Il nous faut pousser plus avant nos investigations, mais nous remarquons cependant, à partir des témoignages des travailleurs sociaux et en nous basant sur notre expérience de formatrice en travail social, que les aspects liés au quotidien, à l'intime, paraissent peu valorisés dans les référentiels et les formations. Nous considérons néanmoins que les espaces d'accompagnement liés aux interstices, et ceux relevant d'une aide sur des besoins du quotidien (toilettes, repas, levers, couchers...) ou aux entretiens sur le fonctionnement du système familial sont au cœur de l'intimité, de la relation d'aide et amènent davantage la confiance.

De ce fait, nous pouvons légitimement penser que les professionnels qui s'inscrivent de façon prépondérante dans ces espaces intimes sont, de façon régulière, confrontés à des confidences, y compris sur des situations de maltraitance sexuelle.

Au terme de notre analyse, il ressort que les professionnels ne sont pas toujours assez informés, formés, armés, pour s'adapter et savoir comment réagir et agir en cas de révélations sur des faits d'agression sexuelle. Leur posture dans ces situations d'accueil de la parole doit être réfléchie et travaillée

Partant de ces analyses et de l'ensemble de ce mémoire, il nous semble opportun de poursuivre notre démarche de recherche. Pour cela, nous aspirons à mettre en place une action de formation d'Education à la Sexualité destinée à des travailleurs sociaux en formation ou déjà en exercice professionnel, orientée plus particulièrement sur la gestion de situations de révélations de mineurs confrontés à des agressions sexuelles. La dernière partie de notre travail nous amène donc naturellement à l'élaboration concrète d'un module de formation destiné à des travailleurs sociaux.

IV. QUATRIEME PARTIE – Proposition d'action- module de formation d'éducation à la sexualité

Introduction

Fortes de nos recherches conceptuelles et des analyses qui ont découlé des entretiens menés et que nous avons mises en lien avec nos hypothèses, nous souhaitons désormais inscrire notre réflexion dans une action qui nous permettra de contribuer à l'éducation à la sexualité des travailleurs sociaux.

Nous avons, par ce travail, l'ambition d'agir, d'être actrice à notre niveau de formatrice en travail social en donnant l'opportunité aux travailleurs sociaux en formation ou en situation d'emploi de mieux considérer les questions liées aux agressions sexuelles sur mineurs et de savoir se positionner professionnellement de façon adaptée face à ces situations.

Pour cela, la mise en place d'une action de formation, que nous qualifierons de « module de formation » nous paraît adaptée. Il nous semble indispensable d'être formé à la sexualité humaine. Pour y réfléchir, aborder le développement psychosexuel sous l'angle de la santé sexuelle nous permettra ensuite de faire un focus particulier sur la catégorie des risques liés à la sexualité, et en particulier des agressions sexuelles.

Elle aurait pour objet d'aborder ce qu'est la sexualité, de dispenser des apports sur ce que sont les violences sexuelles, de questionner les représentations sexuelles des travailleurs sociaux et les amener à considérer la façon de recueillir des propos relatifs à des agressions sexuelles tout en les replaçant dans un contexte légal. Dans tous les cas, notre objectif n'est pas de faire un focus sur la manière d'enseigner ou d'instruire, ce qui relèverait uniquement des connaissances théoriques et pratiques, mais bien d'*éduquer à la sexualité*, en faisant réfléchir les personnes formées à la sexualité dans toutes ses composantes.

Il s'agit donc également de penser les moyens auxquels nous devons avoir recours pour mettre en place cette action, en terme de formation (savoirs, savoir-faire, savoir-être), du cadre d'intervention, des aspects

financiers, des objectifs, des moyens techniques, des modalités et des outils de réflexion, ainsi que de la façon d'évaluer cette action.

Nous souhaitons tout d'abord replacer l'éducation à la sexualité dans son contexte.

Selon la définition de l'OMS (1975), « *La Santé sexuelle représente l'intégration des éléments **somatiques, affectifs, intellectuels et sociaux** de la vie sexuelle, de façon à favoriser l'épanouissement et la mise en valeur de la personnalité, la communication et l'amour. Le droit à l'information sexuelle et le droit au plaisir sont des valeurs inhérentes à ce concept* ».

Cette définition a beaucoup évolué, et l'OMS en donne cette version en 2002 : « *La santé sexuelle est un état de bien-être **physique, émotionnel, mental et social** associé à la sexualité. Elle ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie, de dysfonction ou d'infirmité. La santé sexuelle a besoin d'une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, et la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui apportent du plaisir en toute sécurité et sans contraintes, discrimination ou violence.*

Afin d'atteindre et de maintenir la santé sexuelle, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et assurés.

La sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction.

La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément.

La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. ».

Pour penser l'éducation, et en nous appuyant sur les théories d'Emile Durkheim²⁰⁷ et Maria Montessori²⁰⁸, nous nous associons à l'idée que l'action de l'éducateur à la sexualité doit viser à proposer un espace de réflexion pour faire acquérir des connaissances, des compétences intellectuelles mais également favoriser l'esprit critique.

De ce fait, éduquer revient, selon nous, à nourrir de connaissances les personnes formées afin qu'elles élaborent les savoir-être et les savoir-faire utiles à toute vie sociale. Les personnes qui bénéficient d'une éducation à la sexualité doivent être accompagnées dans l'acquisition de savoirs, mais elles doivent également être invitées à la réflexion afin de faire des choix personnels et libres qui s'adaptent à la société.

En effet, un pilier essentiel de l'éducation à la sexualité est, selon nous, la possibilité de faire des choix éclairés concernant sa sexualité. Une pensée de Philippe Meirieu illustre cet axe primordial « *Eduquer quelqu'un c'est lui apprendre à penser par lui-même et à n'effectuer que les actes qu'il aura librement décidés* » (Meirieu, 1995)²⁰⁹. Cette réflexion sur l'éducation s'inscrit dans notre projet.

Le travail que nous vous présentons nous a invitée à formaliser les données dispensées dans le cadre du Master AGAPES, et plus particulièrement de l'éducation à la sexualité. Comme le préconise Meirieu, nous sommes dans une approche éducative afin de faire réfléchir les apprenants à toutes les dimensions de la sexualité.

Nous avons vu que cette action répondait à un besoin repéré dans nos premières parties : les travailleurs sociaux ont besoin d'être formés au sujet des agressions sexuelles sur mineurs.

Pour répondre à cela, nous présenterons dans un premier temps le contexte de l'action et l'analyse des besoins du terrain. Une seconde partie nous permettra d'élaborer un module de formation destiné à des travailleurs de l'intervention sociale, orienté sur le développement de la sexualité et le recueil de la parole des mineurs victimes d'agressions sexuelles de la part des travailleurs sociaux, en déclinant les objectifs, les moyens et les modalités d'évaluation de cette action de formation.

²⁰⁷ DURKHEIM, Emile, *Education et sociologie*, 1922, 3^e éd. « Quadrige », puf, 1992.

²⁰⁸ MONTESSORI, Maria, *The Montessori method*, Montessori Helper, 1909.

²⁰⁹ MEIRIEU, Philippe, *Apprendre, oui... mais comment?*, ESF Editeur, 1995.

A. Contexte de l'action et analyse des besoins du terrain

1. Définition et objectifs généraux d'une action d'éducation à la sexualité

Notre action de formation utilisant une approche éducative et intégrative de la santé sexuelle, il est important de rappeler de quelle façon l'Organisation Mondiale de la Santé la conçoit.

Nous souhaitons ici mieux cerner ce qu'est l'éducation à la sexualité qui est une thématique peu définie.

Or, vouloir former des professionnels au contact de mineurs susceptibles de révéler des faits de maltraitance sexuelle nécessite d'avoir des connaissances adéquates, et savoir définir les contours de l'éducation à la sexualité permet de professionnaliser davantage la parole.

Plusieurs terminologies désignent l'Education à la sexualité, en France et au niveau international. Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a choisi de s'appuyer sur la loi du 4 juillet 2001 et en donne cette définition : « *L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles. Adaptée à l'âge, globale, positive et sans jugement de valeur, elle vise à doter les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils et elles ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir. Elle permet de transmettre des savoirs relatifs à l'anatomie et la reproduction, mais doit aussi permettre de construire une culture de l'égalité, dont elle constitue l'un des aspects.* » (HCE, 2016)²¹⁰

Nous retenons cette définition, en élargissant le public ciblé par l'éducation à la sexualité à toute la population, et pas uniquement « les jeunes », comme mentionné dans cette terminologie.

Dans le cadre du master AGAPES, nous avons cherché à définir de façon collégiale ce terme d'« éduquer » : ce verbe invite à proposer un espace de réflexion. L'être humain a un corps et la capacité d'être en relation à l'autre de vivre des sensations, émotions, pensées et qui se développent toute sa vie, et cette réflexion va accompagner le processus continu du développement de l'individu jusqu' à sa mort.

Au-delà de l'apport de connaissances, il s'agit de favoriser l'esprit critique de manière à identifier et réfléchir à ses choix de vie éclairés, dans le but que chacun puisse être autonome et faire ses propres choix.

Eduquer accompagne les personnes à réfléchir pour mieux se comprendre et identifier les stratégies qu'elles utilisent dans leur vie dans l'objectif de se révéler à elles-mêmes, dans une dimension personnelle.

Mais cette réflexion porte aussi sur leur façon d'être en relation en société, à deux niveaux : le niveau interpersonnel et celui de la société dans laquelle elles vivent, c'est-à-dire ses influences sur ces personnes mais aussi comment elles-mêmes peuvent l'influencer.

Cette aide à la réflexion est mise en place dans le but de favoriser la capacité à être autonome, en fonction de trois niveaux de contrôle social : intériorisé (en nous, de notre société), relationnel (dans nos interactions et relations à l'autre), et formel (fait des normes sociales qui balisent les comportements)

« Eduquer » implique donc l'accompagnement des personnes à trouver leurs outils, à se comprendre elles-mêmes, comprendre comment elles fonctionnent et la manière dont elles font leurs choix, qui elles sont et qui elles désirent être. L'éducation est un processus dynamique, et les travailleurs sociaux, confrontés en permanence à l'intimité des personnes qu'ils côtoient, doivent avoir des clefs pour accompagner ce processus et adapter leurs pratiques aux personnes rencontrées.

²¹⁰ BOUSQUET, Danielle , LAURANT, Françoise et COLLET, Margaux. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes, In *Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes* [en ligne]. 13 juin 2016. [Consulté le 14-06-2022]. Disponible à l'adresse : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf

Eduquer à la Sexualité, c'est apprendre à la réfléchir en tenant compte du corps, des émotions, des pensées, de ce qui se joue dans la relation, des influences sociales, culturelles, des stades de développement, des apprentissages, des expériences et des contextes.

2. Le terrain ciblé

Nous sommes formatrice en travail social dans un organisme de formation situé en région Rhône Alpes, de taille humaine, dispensant des formations d'Accompagnants Educatifs et Sociaux, de Moniteurs Educateurs, de Technicien.ne.s de l'Intervention Sociale et Familiale, de Surveillant.e.s de nuit, de maître.sse.s de maison, de tuteurs référents, d' Assistants de soin en Gérontologie, et d'autres formations encore.

Nous formons des personnes en voie directe, qui intègrent l'organisme de formation sur des places financées par la région ou par Pôle Emploi après avoir passé un concours, ou bien des salariés ou des apprentis en situation d'Emploi, qui mènent leur formation en parallèle de leurs emplois, après avoir également été sélectionné par un concours d'entrée.

Les promotions restent de petites tailles et ne dépassent pas 32 personnes, mais de nombreux projets transversaux amènent les « stagiaires » ainsi qu'ils sont appelés à suivre des interventions communes.

Nous intervenons également dans le cadre de la formation continue, au sein d'institutions qui souhaitent former leurs salariés sur des thématiques spécifiques, construites sur mesure ou inscrites dans notre catalogue de formation.

A ce jour, aucune formation en sexualité humaine avec une approche éducative n'est proposée au titre de la formation continue. Nous reviendrons plus loin sur la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre des formations longues au sein de l'organisme de formation.

Ce sont ces différentes personnes que nous souhaitons accompagner à réfléchir à la sexualité en général, aux comportements sexuels humains, et en particulier aux actes d'agressions sexuelles sur mineurs : les stagiaires de la formation initiale ou continue, et les salariés en exercice.

Notre action s'inscrit donc dans une double dimension : interne, pour les promotions de professionnels en cours de formation, et externe, pour les institutions ou services qui souhaiteraient être accompagnés sur la réflexion des révélations de violences sexuelles de la part des mineurs.

3. Contexte politique et social : l'éducation à la sexualité dans une approche éducative auprès des travailleurs sociaux

Notre démarche s'inscrit dans les besoins de formation plébiscitée par les professionnels eux-mêmes, repérées par les personnes ayant vécu des agressions sexuelles, mais également dans le cadre des préconisations gouvernementales. Il nous apparaît important de replacer notre action dans une dimension plus globale et politique, à l'échelle nationale.

➤ Cadre gouvernemental des actions visant à promouvoir l'éducation à la sexualité dans le secteur Médico-Social

En France, le plan gouvernemental « **Stratégie Nationale de santé sexuelle** » agenda **2017-2030** a fait l'objet d'une première feuille de route avec des objectifs et des actions définies (2017—2020), et vient récemment de publier la 2ème feuille de route pour 2021-2024.

Parmi les objectifs et actions mentionnés, certains ne concernent pas directement l'éducation à la sexualité, mais une partie est particulièrement tournée vers le champ médico-social, avec pour ambition de renforcer les connaissances en santé sexuelle des jeunes, renforcer la prévention à l'école, former les étudiants sur les questions de santé sexuelle dans l'enseignement supérieur, et former les professionnels à la santé sexuelle dans le champ social.

Ainsi, dans l'Axe 1- Objectif 3, le point 12 vise à « *Intégrer un module sur l'éducation à la sexualité dans le cadre des formations dispensées aux personnels encadrant les dispositifs d'accueil des mineurs, aux éducateurs en général, et en particulier dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)* ». ²¹¹

Pour l'heure, ces formations sous forme de module ne sont pas obligatoires, et seules certaines actions mentionnées dans les référentiels de formation sont dispensées.

➤ **Mise en place par le gouvernement Français d'une Commission Indépendante « Inceste et Violences Sexuelles faites aux Enfants » - CIIVISE.**

Le 11 mars 2021, à Paris, Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a communiqué sur les mesures gouvernementales envisagées pour lutter contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

Il souhaite instaurer une commission nationale indépendante qu'il a confiée à Nathalie MATHIEU et Edouard DURAND sur toutes les violences sexuelles subies pendant l'enfance.

Nous avons retenu quelques éléments énoncés dans son discours :

« J'ai mesuré très vite combien les violences sexuelles subies pendant l'enfance sont les plus silencieuses et les plus dévastatrices mais également qu'il s'agit de crimes de masse. Il faut le dire.

Ces violences touchent tous les milieux, elles dévastent des enfants et leur famille. Il faut le dire. [...] Alors que la loi du silence a prévalu pendant des décennies, le changement doit s'appuyer sur la parole, il est indispensable de partir de la parole des victimes. [...]

En vous appuyant sur ces témoignages, je souhaite qu'aucun sujet ne soit laissé de côté, qu'aucun tabou ne subsiste.

Je vous demande notamment de réfléchir :

- *A mieux faire connaître l'ampleur du phénomène et ses ressorts notamment par des messages clés ;*
- *D'analyser et évaluer les mécanismes à l'œuvre, leur évolution dans le temps (silence des victimes, insuffisance de prise en compte de la parole révélée à un tiers etc.) mais également les réponses actuellement apportées (repérage, prise en compte de la parole révélée, réponses judiciaires, accompagnement des victimes et des agresseurs, démarches de prévention et sensibilisation).*
- *De proposer une réponse aux victimes dans la durée quelle que soit leur situation et la réponse judiciaire.*
- *De recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les violences sexuelles sur mineurs, leurs ressorts et leurs conséquences, notamment traumatiques sur la santé des victimes. Vous identifierez à ce titre des travaux de recherches complémentaires à lancer en priorité pour améliorer l'état des savoirs et de l'action publique.*
- *De formuler des recommandations pour améliorer les réponses des différentes institutions, nationales et territoriales et la coordination entre tous les acteurs, pour contribuer à la prévention, mieux protéger et accompagner les victimes, éviter le passage à l'acte mais également mieux sanctionner les agresseurs et les prendre en charge.* ²¹²

Ce discours nous fait mesurer à quel point la période actuelle a permis de mettre en avant ce sujet délicat des agressions et violences sexuelles. Le gouvernement tente donc de se mobiliser afin d'apporter des réponses adaptées.

Nous resterons très attentifs aux conclusions de cette commission, tout à fait en lien avec le sujet de cette recherche et de la remise d'un rapport formulant des recommandations en terme de prévention, d'information de la population et de formation des professionnels d'ici deux ans.

²¹¹ VALLET, Benoît. Stratégie nationale de santé sexuelle : agenda 2017-2030, In *Ministère des affaires sociale et de la santé* [en ligne]. [Consulté le 20-06-2022]. Disponible à l'adresse : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf

²¹² Direction de l'information légale et administrative. Déclaration de M. Adrien Taquet sur les mesures gouvernementales pour lutter contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, In *vie-publique* [en ligne]. Prononcé le 11 mars 2021. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/discours/279658-adrien-taquet-11032021-lutter-contre-linceste-et-les-violences-sexuelle>

Dans un premier avis, datant du 27 Octobre 2021, la CIIVISE appelle à accorder « davantage de soutien aux mères qui dénoncent des faits de violences sexuelles sur leurs enfants. Les sénatrices Annick BILLON (UC) et Marie MERCIER (LR) partagent ce constat : elles y voient la marque d'un « déficit » de formation des professionnels chargés de recueillir la parole des victimes. »²¹³

Ainsi, la CIIVISE a formulé 3 propositions pour « en finir avec la présomption de culpabilité des mères » :

> La première recommandation de la commission est « une suspension de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement du parent poursuivi pour viol ou agression sexuelle incestueuse contre son enfant ».

> Dès l'ouverture d'une enquête contre un parent pour inceste, les poursuites pénales éventuellement engagées pour « non-représentation d'enfant » contre l'autre parent seraient levées.

> Enfin, la commission estime que l'autorité parentale doit être systématiquement retirée en cas de condamnation d'un parent pour inceste contre son enfant.

Nous remarquons que ces propositions amènent une protection des victimes qui n'existait pas jusqu'alors.

Il nous apparaît que la reconnaissance sociale des agressions reste partielle lorsqu'elle n'est pas suivie de la protection adéquate, et de la mise à l'écart de l'auteur, y compris en lui retirant l'autorité parentale lorsqu'il s'agit d'un parent.

Nous faisons également le constat que cet article mentionne le soutien à apporter aux mères qui souhaitent protéger leur enfant.

Si nous partageons cette considération, nous pensons dans le même temps que cette formulation éclipse complètement le fait que des femmes peuvent abuser d'enfants, comme nous l'avons déjà pointé dans notre partie précédente.

De ce fait, des mères peuvent également être maltraitante sexuellement à l'égard de leur progéniture.

En ne faisant porter la réflexion que sur les hommes agresseurs (qui sont assurément bien plus nombreux), toute une réalité de la maltraitance sexuelle, certes à la marge, mais existante, reste occultée.

Nous pensons que cette factualité n'est pas une image socialement acceptée (ou acceptable) à l'heure où se libère tout juste la parole, et que les consciences sont encore peu éveillées au sujet des agressions sexuelles commises par des femmes.

Dans ses conclusions intermédiaires, la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants), publiées en Mars 2022²¹⁴, publie 20 préconisations pour protéger les enfants.

Apparaît dans la préconisation n°1 *l'organisation du repérage systématique des violences sexuelles auprès de tous les enfants par tou.te.s les professionnel.le.s.*, puis dans la préconisation n°3, *la création d'une cellule de conseil et de soutien pour les professionnel.le.s destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants*, la préconisation 17 requiert de *former les professionnel.le.s en contact avec les enfants au respect de l'intimité corporelle de l'enfant*.

Enfin, la préconisation n° 18 nous intéresse plus particulièrement car elle envisage l'obligation de *renforcer la formation initiale et continue de tou.te.s les professionnel.le.s concerné.e.s sur la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles, avec un module spécifique validé dans les diplômes*, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Penchons nous alors sur les référentiels de formation des travailleurs sociaux pour voir de quels apports ils bénéficient sur le sujet des agressions sexuelles.

²¹³ DAVID, Romain. Commission sur l'inceste : des premières recommandations « qui vont dans le bon sens », saluent deux sénatrices, In *Public Sénat* [en ligne]. 27 octobre 2021. [Consulté le 04.11.2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.publicsenat.fr/article/societe/commission-sur-l-inceste-des-premieres-recommandations-qui-vont-dans-le-bon-sens>

²¹⁴ Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants. Violences sexuelles : protéger les enfants, In *CIIVISE* [en ligne]. 31 mars 2022. [Consulté le 14.04.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf

4. Inscription de notre action dans le contexte réglementaire des référentiels professionnels : Notions d'intimité et de sexualité dans les Diplômes d'Etat des travailleurs sociaux.

Les travailleurs sociaux sont tous confrontés à l'intimité, et donc inévitablement à la sexualité : ne serait-ce que parce qu'ils appréhendent l'histoire personnelle et familiale, les raisons et problématiques qui génèrent la rencontre ou le suivi, le parcours de vie des personnes, ou qu'ils sont dans l'accompagnement du quotidien... Cet intime est plus prégnant encore lorsque l'intervention a lieu au domicile ou dans les espaces privés d'hébergement en structure des personnes accompagnées.

En effet, à l'exception des actions qui relèvent du travail en Milieu Ouvert ou des publics qui ne le nécessitent pas, une partie de ces travailleurs sociaux côtoient les personnes à leurs domiciles ou en structures sur des temps et des missions relevant physiquement de l'intime : levers, repas, couchers, toilettes...

Ces accompagnements invitent à penser (et parfois donnent à voir) l'intimité et la sexualité des personnes accompagnées, en situation de handicap ou non, de la petite enfance à la vieillesse, dans tout ce qu'elles signifient d'un point de vue des dimensions éducatives, sociales, culturelles et affectives.

Quand bien même les travailleurs sociaux sont amenés à exercer en milieu ouvert, le concept de l'intime et de la sexualité est au cœur de leurs pratiques puisqu'il s'agit d'accompagner les personnes dans leur parcours, leur histoire singulière, leurs difficultés, et cela relève généralement de l'intime, mettant à jour ce qui a habituellement vocation à rester privé.

Les travailleurs sociaux apprennent à maîtriser certains outils professionnels indispensables au travail de la relation d'aide. Les compétences professionnelles requises, une fois ces personnes diplômées, sont nombreuses : savoir observer, écouter, animer le quotidien, analyser des situations, élaborer des projets sociaux et éducatifs, savoir mener des entretiens, savoir travailler en équipe pluriprofessionnelles, savoir travailler avec les partenaires, savoir élaborer, gérer et transmettre des informations, savoir rédiger des écrits destinés à différents interlocuteurs (partenaires, familles, juges des enfants, juges des tutelles...)

De nombreuses thématiques sont abordées au cours des formations : la communication verbale et non verbale, le développement de la personne de l'enfance à la personne âgée, le travail en équipe, le travail avec les familles, l'autonomie, l'éthique, l'interculturalité, l'accueil, le quotidien, les politiques sociales, le partenariat... dans une liste qui ne se veut pas exhaustive.

Les sujets de la sexualité et de l'intimité sont, de manière générale, traités dans le cadre des formations, par le biais de cours dédiés à ces thématiques, de travaux écrits ou encore d'échanges à ces sujets.

Ainsi, les différents écrits et dossiers amènent régulièrement et de façon transversale à traiter des thèmes liés à l'intime, tout comme des temps de cours sur des aspects plus théoriques : connaissance des personnes, des pathologies et des handicaps, développement de la personne « normal » et « pathologique », réflexion sur la relation d'aide, la « juste distance » relationnelle, psychologie, connaissances juridiques.

De ce fait, et puisqu'il s'agit de Diplômes d'Etat, les formations dispensées se doivent de respecter les référentiels professionnels nationaux. Ces référentiels relèvent d'un contexte réglementaire et législatif dans la mesure où ils sont inscrits dans la loi et promulgués au journal officiel.

Nous nous arrêtons sur les référentiels en vigueur en novembre 2021. De nombreuses réformes sont en cours, et viendront peut-être modifier prochainement nos analyses.

Ces référentiels sont découpés en plusieurs parties : chacun d'eux mentionne dans un premier temps les textes régissant l'exercice de cette profession, les missions principales et les publics avec lesquels le professionnel peut travailler. Les référentiels indiquent ensuite les activités et fonctions exercées et les compétences professionnelles attendues, tout en spécifiant les indicateurs qui permettent de vérifier si la compétence est acquise.

Une autre partie est destinée à la formation : chaque Domaine de Compétence (DC) est rattaché à un Domaine de Formation (DF) qui lui correspond. Une dernière partie aborde les dispenses et allègements existant pour obtenir chaque diplôme.

Les référentiels sont construits de sorte que la formation théorique donne l'étayage nécessaire aux professionnels afin de leur permettre d'acquérir les compétences professionnelles en situation d'exercice.

Toutefois, les valeurs de l'organisme de formation, le fait que ces organismes embauchent des formateurs anciens travailleurs sociaux dont le parcours a permis d'être dans l'éprouvé incarné de pratiques sociales, ou des formateurs ayant uniquement suivi un parcours universitaire avant d'enseigner, les intervenants sollicités pour dispenser ces cours, les intitulés et objectifs exacts de chaque cours, le fait que les intervenants aient bénéficié eux-mêmes de connaissances didactiques ou des savoirs expérimentiels de terrain liés à l'intimité et à la sexualité : tout cela a un impact évident sur la construction de l'ingénierie de formation.

Ces compétences ne s'élaborent pas uniquement sur des temps de cours : les pratiques de terrains constituent la base de la réflexion autour de ces questions.

Nous nous questionnons sur le fait que les termes d'Intimité et de Sexualité soient explicitement mentionnés dans les contenus des Diplômes d'Etat de ces référentiels professionnels.

Pour cela, nous reprenons les 12 référentiels des professionnels susnommés en première partie et nous cherchons, dans chacun, à vérifier quels vocables sont utilisés en lien avec ces deux thématiques.

Nous constatons, en consultant ces documents (référentiels de compétences et référentiels de formation), que le terme d'« Intimité » n'est mentionné que dans ceux qui sont dédiés aux *Surveillant.e.s de Nuit* et de *Maitre.sse.s de maison* (dans les définitions de la profession), dans le référentiel d'*Accompagnant Educatif et Social* et celui d'*Assistant Familial*, (dans les référentiels de formation).

Par ailleurs, seuls ces deux derniers référentiels font mention du mot « sexualité ».

Ainsi, le référentiel de formation d'AES lié au DF2, intitulé « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » mentionne que la formation doit aborder les thèmes d'« Intimité, vie affective et sexualité »

Pour les *Accompagnants Educatifs et Sociaux* avec la spécialité « Accompagnement de la vie à Domicile », le référentiel décline entre autres deux thématiques à aborder « Le rapport à l'intime » et « le rapport au toucher dans l'accompagnement ».

Concernant le *Diplôme d'Etat d'Assistant Familial*, le Domaine de Compétence 1 (DC1- *Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil*. Première sous compétence attendue : « Répondre aux besoins physiques de l'enfant ») requiert de « savoir adapter le cadre de vie, le rythme de vie et l'hygiène de vie au développement de l'enfant, en respectant sa personnalité et son intimité ».

Pour ce même Domaine, cette fois du point de vue de la formation, la personne en formation doit pouvoir aborder « l'intimité physique et psychique en fonction de l'âge et de l'histoire de l'enfant » ainsi que « les étapes du développement de l'enfant (approches physique, psychique et relationnelle, affective et sexuelle...) ».

Par conséquent, cela nous conforte dans l'idée que ces questions liées à l'intime et à la sexualité sont abordées de façon très différente d'une école en travail social à l'autre, ou d'une formation à l'autre au sein d'un même organisme de formation.

Il peut donc arriver que certains stagiaires en formation aient très peu d'informations ou de réflexions autour de ces questions... voire pas d'apport, pour toutes les formations qui ne mentionnent pas explicitement ces termes d'intimité et de sexualité, lorsque les organismes de formation ne font pas le choix de les aborder en les rattachant à d'autres notions telles que le travail du Quotidien, la relation d'aide, la prévention des maltraitances, le cadre légal, etc...

Ce manque de formation est général, en France, en témoigne cet article des ASH de mars 2021 qui évoque le fait que les travailleurs sociaux soient désarmés face aux agressions sexuelles, et à l'inceste : « *Une carence aberrante mais pourtant bien réelle : alors qu'une personne sur dix déclare avoir été victime d'inceste pendant son enfance ou son adolescence, la formation initiale des travailleurs sociaux ne comporte aucun contenu clinique, pratique, sur le sujet. En particulier pour comprendre le psychotraumatisme et ses conséquences, repérer les signes, entendre quand un enfant utilise des paroles « imagées » des comportements, des jeux et surtout savoir comment agir à partir de cette parole. Bien que des lois de 2007 et de 2016 mentionnent une obligation de formation continue des professionnels sur les violences sexuelles,*

celle-ci dépend de la volonté des conseils départementaux et des directeurs d'institutions et n'est donc appliquées que si ces derniers la considèrent prioritaire. »²¹⁵

Rappelons que ces formations ont des degrés de qualification divers, allant des niveaux 3 à 6 pour les professionnels hors poste d'encadrement hiérarchique, et des durées différentes, allant de 203 heures pour les formations de Surveillant.e.s de nuit et de Maître.sse.s de maison à 3 ans pour les formations de niveau 6.

Nous relevons que les deux seuls référentiels professionnels de Travailleurs Sociaux qui emploient le mot « Sexualité » sont des métiers de niveau 3 (infra-baccalauréat) sur des formations courtes :

- 240 heures d'enseignement théorique pour la formation d'*Assistant Familial* (formation qui doit obligatoirement être suivie dans les 3 ans qui suivent la signature du premier contrat de travail, en alternance avec le travail au domicile sur une amplitude allant jusqu'à 24 mois)
- 525 heures d'enseignement théorique (dont 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité) et 840 heures de formation pratique pour la formation d'*Accompagnant Educatif et Social*, organisée sur une amplitude de 9 à 24 mois.

Cela signifie que bien que ces notions soient abordées, il s'agit le plus souvent d'une approche qui ne peut être approfondie outre mesure compte tenu du grand nombre d'interventions prévues dans le référentiel de formation et du quota d'heures réduit de formation.

Cela nous amène également à penser que les formations longues peuvent être exonérées d'un travail ou d'une réflexion sur ces sujets, dans la mesure où ils n'apparaissent pas explicitement dans les référentiels.

Pour information et par comparaison, la formation d'*Educateur Spécialisé* dispense 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures de formation pratique (60 semaines), et celle d'*Assistant de Service Social* implique 1 740 heures d'enseignement théorique et 1 820 heures de formation pratique (52 semaines).

Les thèmes liés à l'intimité et à la sexualité humaine sont donc réservés aux formations de niveau infra baccalauréat. Cependant, même lorsque ces travailleurs sociaux de niveau Bac + 3 ne sont pas directement confrontés aux personnes physiques, dans un rapport direct au corps de l'utilisateur, ils interfèrent dans l'intimité de la personne ou de sa famille.

Ces questions en lien avec l'intimité et la sexualité sont souvent des thématiques abordées avec les personnes : rapports de couples, enfants qui grandissent, relations amoureuses, place de chacun dans la famille, dormir dans les lits des enfants qui grandissent, relations amoureuses des personnes en situation de handicap... de nombreux sujets que le travailleur social doit pouvoir aborder.

Au-delà même des aspects physiques, la question du logement a aussi des répercussions sur l'intimité. Il nous est arrivé, en tant qu'éducatrice spécialisée dans le cadre d'une mesure d'Aide Educative en Milieu Ouvert imposée par le juge des enfants pour des carences éducatives d'avoir à aborder la question de l'espace privé de chacun. Il s'agissait alors d'un logement où aucune porte ne fermait à clef, pas même celles des espaces de toilette, et où certaines portes étaient manquantes, dont celles des chambres.

Des enfants confrontés aux ébats sexuels de leurs parents, n'ayant eux-mêmes pas la possibilité d'avoir un espace intime personnel, n'apprenant pas, de ce fait, à se protéger, dans un contexte vraisemblablement, au vu d'autres éléments, relevant d'un climat incestuel...

L'argumentation est fondamentale dans ces situations pour pouvoir amener les membres de la famille à réfléchir à ces sujets en les rendant acteurs, sans entrer dans des injonctions qui ne seraient évidemment pas éducatives.

Il s'agit bien là de sujets au cœur de l'intimité et de la sexualité.

Nous tenons également à apporter une précision qui a son importance : les diplômes s'obtiennent par la voie de la formation, mais également par la validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

²¹⁵ BALOUL, Delphine. « *Les travailleurs sociaux insuffisamment préparés pour aider les enfants* », Inceste, les travailleurs sociaux désarmés, in actualités sociales hebdomadaires, n°3202, 26 Mars 2021.

En cela, rien n'indique, malgré l'obtention d'un diplôme par le biais de la VAE, que les questions liées à l'intimité ou la sexualité aient été pensées, travaillées ou abordées par le candidat.

Enfin, il nous paraît opportun de mentionner un espace d'élaboration et de réflexivité important chez les travailleurs sociaux, nommé « Analyse des Pratiques » (AP) et qui permet les échanges à partir de situations vécues sur les terrains de stage ou terrains professionnels.

Ces groupes respectent des règles de confidentialité et autorisent la parole libre. L'objectif de ces groupes d'AP est de permettre à chacun de ses membres de venir déposer des situations jugées difficiles, ou qui nécessitent un regard tiers pour aider les personnes accompagnées ou les professionnels qui officient.

Ces temps d'analyse viennent parfois bousculer et remettre en question les pratiques professionnelles, afin de mieux penser les pratiques.

Ils peuvent donc permettre aux travailleurs sociaux de s'épancher sur des situations où la réponse semble ne pas avoir été adaptée, problématique ou difficile à construire, y compris lorsque ces professionnels sont confrontés à des sujets relevant des tabous, pour pouvoir en échanger et partager les expériences et avis dans un groupe de pairs dirigé par un intervenant spécialisé.

Suite aux entretiens menés auprès des 4 travailleurs sociaux, nous faisons le constat que seul l'un d'eux, Ulysse, a bénéficié de « *quelques cours sur la sexualité des adultes en situation de handicap, et des apports sur la loi, en cas de révélation* ». Il précise d'ailleurs qu'il n'en est pas sûr.

Les 3 autres professionnels déclarent de pas avoir eu de cours sur des sujets liés à l'intimité ou la sexualité. Nous sommes donc bien loin, encore, de voir apparaître les formations préconisées pour tous les travailleurs sociaux par la Commission Indépendante « Inceste et Violences Sexuelles faites aux Enfants » ...

Ces thèmes liés à l'intimité et à la sexualité, pourtant primordiaux dans le travail de la relation d'aide, la réflexion et les apports théoriques seraient donc réservés aux travailleurs sociaux de niveau infra-baccalauréat... ou elles restent au bon vouloir de l'organisme de formation, qui peut rattacher ces notions à d'autres thématiques puisqu'elles n'apparaissent pas dans les référentiels.

Est-ce à dire que ces sujets ne seraient pas la priorité des travailleurs sociaux d'un niveau bac ou supérieur au baccalauréat ? Les questions de sexualité ne seraient-elles pas assez importantes pour qu'on les inscrive dans tous les référentiels en travail social de façon explicite ?

Ces interrogations font sans doute écho, d'un point de vue sociétal, aux tabous freinant les échanges dès qu'il est question de sexualité.

Après avoir analysé nos entretiens, en partie précédente, puis les référentiels des formations en travail social, nous observons que les formations ne donnent pas suffisamment de compétences et matière à réflexion sur la sexualité humaine, au regard des situations auxquelles les professionnels sont confrontés sur le terrain.

5. Pistes de formation proposées par les personnes interviewées

Dans le cadre de nos entretiens, les 8 personnes citées plus haut ont répondu à nos questions en proposant des pistes permettant de mieux former les travailleurs sociaux. En annexe, se trouve le tableau recensant toutes les réponses et nous nous contenterons ici de mentionner les propositions mentionnées au moins par 2 répondants, dans l'ordre d'occurrence à partir des plus citées :

- Avoir connaissance de témoignages, récits de la sexualité « hors de la norme »
- Travail sur la posture éducative, l'écoute du professionnel
- Connaître les procédures en cas de révélation, signalements, transmission et savoir mettre à l'écrit
- Apports sur la distance relationnelle dans la relation éducative
- Apports sur la notion d'intimité et de sexualité
- Savoir ce qu'est une agression sexuelle
- Savoir repérer les indices, les signes révélateurs de violences sexuelles
- Apports sur la psychologie, psychologie de l'enfant, droits de l'enfant et sociologie

- Pouvoir échanger avec un intervenant à l'extérieur de l'institution sur les faits de violence et violences sexuelles

Grâce aux personnes interrogées dans cette recherche, nous voyons ainsi apparaître les besoins de formation en apports généralistes, pour savoir accompagner les mineurs révélant des faits de violence sexuelle.

Toutes ces considérations ont permis de replacer notre action dans son contexte politique et professionnel et de repérer les besoins en formation des travailleurs sociaux, afin qu'ils puissent mieux accompagner les usagers. La partie suivante nous permettra de décliner notre projet d'action d'éducation à la sexualité, de ses objectifs à son évaluation.

B. Elaboration de l'action – module de formation destiné à des travailleurs sociaux

1. Objectif général de l'action proposée

En cherchant à penser la question de l'éducation à la sexualité dans le cadre de formation d'adultes en travail social, nous avançons l'idée qu'il est nécessaire de former les professionnels de la relation d'aide afin de leur donner les outils adaptés pour accompagner les personnes dont elles ont la responsabilité.

Ces travailleurs sociaux doivent être en mesure d'avoir des éléments de compréhension du développement de la sexualité humaine afin de s'en faire une représentation leur permettant de prendre en compte les besoins des personnes qu'ils accompagnent, et ce quels que soient les champs d'intervention dans lesquels ils interviennent : protection de l'enfance, insertion, handicap, gérontologie.

Nous envisageons donc la création d'un module de formation dédié à ces questions puisque nous avons vu que la plupart des référentiels ne leur accordent pas d'heures. Nous relierons cette action de formation aux domaines professionnels rattachés à la relation d'aide et l'accompagnement social, à la connaissance des personnes et à l'implication dans les dynamiques institutionnelles et partenariales.

Cette action sera composée de plusieurs séquences de 3 heures, en fonction des demandes des coordinateurs et des besoins des personnes formées.

L'objectif général de cette action vise à **être capable d'échanger au sujet de la sexualité avec un mineur, et savoir recueillir et transmettre la parole d'un mineur révélant des faits d'agression sexuelle dans une posture éducative adaptée.**

Cet objectif général cible trois éléments liés aux *savoir-faire* (échanger, recueillir et transmettre) et un objectif de *savoir-être* (posture). Cet objectif induit par ailleurs le fait de passer par l'apprentissage de *savoirs* (connaissances théoriques).

Chacune de nos interventions sera orientée autour d'un travail réflexif sur la **posture**, qui constitue le fil rouge de notre action, dans la continuité et l'alignement de toutes nos parties conceptuelles et d'analyse précédentes.

2. Attentes des différents acteurs

- **Attentes de l'« expert », instigateur de la demande.**

Nous sommes à l'origine de cette action, que nous allons proposer à notre hiérarchie et nos pairs, au sein de l'organisme de formation dans lequel nous exerçons, défini plus haut.

De ce fait, nous portons cette demande et nous nous retrouvons dans un rôle d'initiatrice « experte », mais nous allons également animer ce module dans un rôle d'intervenante.

Ce rôle d'experte nous amène à étudier les besoins, construire et organiser l'action, la mettre en place et l'évaluer.

Notre action se tourne avant tout vers notre institut de formation, afin de créer des séquences destinées aux « stagiaires », qu'ils soient salariés (donc en formation de travailleur social tout en étant en situation d'emploi) ou en voie directe (c'est-à-dire sur des places de formation financées par la région ou par pôle Emploi, sans employeur). Toutefois, nous avons précisé que nous envisageons ensuite de proposer ce module à des établissements ou services dans le cadre de la formation continue, en dispensant des interventions sur site auprès de salariés déjà diplômés et en exercice.

Le fonctionnement de notre Organisme de formation repose sur un travail collaboratif et coopératif important. Pour chaque diplôme en travail social, un coordinateur est chargé de mettre en place l'ingénierie pédagogique. Ce coordinateur est lui-même également formateur, au sein d'une équipe référente de la promotion.

Nous faisons le constat que quelques séquences sur l'intimité ou la sexualité ont été dispensées auprès des travailleurs sociaux que nous formons.

Il n'existe cependant aucune trace écrite concernant la demande initiale faite par les coordinateurs, pas de formalisation. Nous observons par ailleurs que plusieurs interventions, programmées sur cette même thématique auprès de différentes promotions, censées avoir des objectifs identiques, ne portent jamais les mêmes noms : une fois « *vie affective et intimité* », puis « *intimité et sexualité* », ou « *intimité et vie collective* » ou encore « *introduction à la notion d'intimité* ».

Les formateurs référents connaissent les dispositifs. Cependant, ne pas rattacher les interventions aux intitulés du référentiel revient à oublier dans quelle compétence professionnelle s'inscrit cette action.

Pour revenir à notre partie conceptuelle, selon Jacques Leplat, en ergonomie, il existe toujours une différence entre tâche prescrite et tâche réelle²¹⁶ : de ce fait, les attentes de formation non explicitées ne peuvent pas amener à une réponse « sur mesure » : l'activité est réappropriée par l'intervenant, les objectifs aussi, laissant libre cours à l'interprétation, le flou, et la subjectivité.

Nous souhaitons donc formuler notre projet par écrit (mail) aux différents coordinateurs afin

- que notre projet soit clair, daté, et que nous puissions garder trace des échanges,
- qu'il s'inscrive dans un contexte de Diplôme d'Etat en étant relié aux attendus des référentiels professionnels ou aux nouvelles directives gouvernementales et que ce lien soit explicite,
- Que cette demande mentionne les objectifs visés par l'action et les séances,
- Que l'intitulé de cette intervention soit le même pour toutes les promotions, afin d'assurer une cohérence, mais soit dispensé de façon plus ou moins approfondie, en fonction du nombre d'heure accordées par le diplôme visé. Nous pouvons ainsi imaginer que de nouvelles séquences soient créées, ou a contrario que seules deux séquences soient envisageables.

Attentes du formateur : Nous serons dans un premier temps le formateur-animateur de ces séquences, mais nous chercherons également à transmettre cette tâche à d'autres formateurs par la suite.

Nous connaissons les besoins des terrains, dû à notre parcours expérimental et aux retours des personnes en formation qui nous donnent à voir toute la complexité auxquelles elles sont confrontées pour accompagner les bénéficiaires dans leur intimité et leur sexualité. Nous savons qu'il est nécessaire de travailler avec elles sur la sexualité humaine afin qu'elles bénéficient de connaissances générales afin d'être plus outillées pour réfléchir à ces questions et mieux accompagner les publics suivis.

Nous avons pour ambition d'inscrire notre action dans le cadre plus général de la formation, et d'assister les travailleurs sociaux dans l'apprentissage des 3 savoirs en ciblant notre objectif principal de formation : que les professionnels ou futurs professionnels de la relation d'aide soient capables d'échanger au sujet de la sexualité avec un mineur, et qu'ils sachent recueillir et transmettre la parole d'un mineur révélant des faits d'agression sexuelle dans une posture éducative adaptée.

Attentes du-des demandeur(s) - prescripteur :

- l'Organisme de Formation doit répondre aux obligations liées à son agrément et honorer les exigences mentionnées dans les référentiels de formation.

²¹⁶ Op. Cit.

La hiérarchie de l'organisme dans lequel nous travaillons est composée essentiellement d'anciens travailleurs sociaux, ayant poursuivi leur cursus sur un parcours universitaire. Le langage entre la hiérarchie et les salariés formateurs est commun, les valeurs sont importantes et portées communément. Si des divergences et débats existent, nous ne sommes cependant pas dans une situation que nous pourrions qualifier d'anomique, au sens de Merton, comme définie plus avant dans cette recherche.

- Le coordinateur crée l'ingénierie en veillant à ce que les attendus du référentiel soient respectés, et doit trouver des personnes compétentes pour intervenir (compétentes sur le sujet ne signifie pas uniquement être intéressées). Pour construire l'ingénierie pédagogique, il s'appuie sur le référentiel, et sollicite des intervenants « permanents », c'est-à-dire salariés de l'organisme de formation, ou des intervenants extérieurs, susceptibles de dispenser des cours sur les thématiques choisies. Il s'assure de la collaboration de chacun des membres de l'équipe et porte le dispositif.

Attentes de l'équipe éducative : Nous avons questionné nos collègues et coordinateurs, formateurs permanents dans l'institution. L'équipe souhaite assurer la cohérence entre ses membres et les interventions pour amener les stagiaires à acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être, et que ces derniers soient compétents pour faire face aux comportements de violences sexuelles sur mineurs.

Attentes du-des financeurs : Dans le cadre des promotions de travailleurs sociaux en situation d'emploi, les financeurs sont les employeurs, donc multiples. Lorsque les promotions sont en Voie Directe, les financeurs sont la Région ou Pôle Emploi. Les attentes sont généralistes : ils veulent que les salariés obtiennent leurs diplômes soient formés afin d'être compétents dans l'exercice de leurs fonctions.

Attentes des participants : Durant toute cette année de master, nous avons continué à exercer en tant que formatrice. Au fur et à mesure de nos interventions avec les promotions des différentes formations, nous avons eu l'occasion d'évoquer notre travail de recherche et de recueillir oralement les attentes des stagiaires. Chaque personne formée a ses propres attentes. Ainsi, certaines thématiques sont pour elles dignes d'intérêt, et d'autres moins. Le thème de la sexualité peut gêner certains stagiaires, créer des freins, liés aux représentations et aux tabous de chacun. Les participants veulent avant tout obtenir leurs diplômes, mais aussi monter en compétence dans leur travail et se nourrir de nouveaux savoirs.

Certains stagiaires sont demandeurs d'apports et de réflexion sur les sujets liés à l'intimité et à la sexualité, auxquels ils sont souvent confrontés sur leurs terrains professionnels ou terrains de stage. Les attentes sont plutôt généralistes et nous relevons un intérêt marqué de la part des professionnels pour apprendre à se positionner dans des situations de révélations d'agression sexuelle de la part de mineurs.

3. Objectifs spécifiques, en terme de compétences visées pour les travailleurs sociaux.

Nous cherchons à décliner notre objectif général en objectifs spécifiques qui soient mesurables, réalistes, réalisables.

Nous voulons que ces objectifs nous permettent d'appréhender les 3 dimensions de savoirs auprès des travailleurs sociaux que nous formons.

*Ainsi, par les **savoirs**, nous visons l'intégration des connaissances, par les **savoir-faire**, nous cherchons à développer la réflexion et les habiletés procédurales, et par les **savoir-être** nous souhaitons agir sur le positionnement des travailleurs sociaux, leurs attitudes et leurs comportements.*

Toutes ces actions visent à faire acquérir aux travailleurs sociaux des savoirs ayant un impact sur leur posture professionnelle : celle-ci doit être soutenante, bienveillante et adaptée aux accompagnements de personnes révélant des faits d'agression sexuelle.

Nous nous appuyons sur les apports théoriques dispensés par Marie-Line Lassagne et Farida Gayrard dans le cadre du master AGAPES et nous créons un outil afin de mieux cibler les objectifs spécifiques visés par notre action.

Module d'éducation à la sexualité destiné à des travailleurs sociaux	Compétences nécessaires de la part de l'intervenant en éducation à la sexualité		
	Savoirs	Savoir faire	Savoir être
Savoirs nécessaires de la part de l'intervenant	Bases dans toutes les dimensions de la sexualité (OMS) Le processus éducatif Le développement psycho-sexuel Les processus de changements de comportement La progressivité dans les sujets et l'implication émotionnelle Bases sur les violences sexuelles	Savoir faire réfléchir à la sexualité Savoir s'appuyer sur des outils de réflexion Savoir utiliser différentes techniques pédagogiques Savoir animer (posture corporelle, voix...) Savoir gérer les groupes Savoir accueillir tous types de réaction Gérer tous types de réactions S'appuyer sur le cadre Créer une dynamique de groupe propice aux échanges	Ecoute Bienveillance Prise en compte de chacun Rester dans une posture éducative Se décaler de son vécu, de ses réactions émotionnelles, de ses représentations, de ses valeurs personnelles Tenir compte de ses limites

Nos objectifs éducatifs pour les personnes que nous formons pointent principalement l'acquisition de savoir-être, que nous qualifions également de savoir-faire relationnel, et qui sont donc liés à notre fil rouge : la posture éducative, en particulier lors de la réception de révélations d'agressions sexuelles de la part de mineurs.

Notre deuxième outil permet

Il s'agit de permettre aux participants la compréhension des attitudes et des comportements des personnes qu'ils accompagnent au quotidien, quotidien, de les faire réfléchir à leur manière d'être avec les autres, à leur éthique, leurs jugements, leurs représentations, leurs affects, leurs émotions, leurs valeurs, qui constituent l'essence de qui elles sont.

Module d'éducation à la sexualité destiné à des travailleurs sociaux	Objectifs spécifiques déclinés dans notre action à partir des 3 savoirs visés pour les Travailleurs sociaux		
	Savoirs	Savoir faire	Savoir être
Objectifs spécifiques de notre action pour les travailleurs sociaux formés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaitre la sexualité dans toutes ses composantes. ✓ Connaitre les éléments principaux du 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoir réfléchir à toutes les dimensions de la sexualité. ✓ Savoir repérer les besoins et les droits des personnes accompagnées ✓ Savoir identifier ses représentations sur la 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoir se distancier de ses représentations personnelles et de son vécu sur la sexualité.

	développement sexuel humain. ✓ Être capable de définir une agression sexuelle ✓ Connaître les données chiffrées actuelles des agressions sexuelles sur mineurs. ✓ Connaître les signes indicateurs de maltraitance sexuelle chez les mineurs	sexualité humaine. ✓ Être capable de discerner ce qui s'inscrit dans le développement psychosexuel d'un acte de violence sexuelle. ✓ Savoir accompagner à la sexualité tous les publics dans une posture professionnelle adaptée en respectant les parcours et valeurs de chacun. ✓ Savoir communiquer avec un mineur porteur de signes indicateurs d'agression sexuelle dans une posture professionnelle adaptée. ✓ Savoir interagir lors de la révélation d'un mineur sur des faits de violences sexuelles dans une écoute bienveillante et non jugeante ✓ Savoir comment signaler des faits d'agression sexuelle suite à la révélation d'un mineur ✓ Savoir s'inscrire dans un travail partenarial pour assurer le suivi psychotraumatique et éducatif du mineur sur la plan de la sexualité. ✓ Savoir différencier rôle prescrit et rôle réel des travailleurs sociaux confrontés aux dynamiques institutionnelles	✓ Se positionner dans une posture professionnelle adaptée et facilitatrice des révélations d'agression sexuelle de la part des mineurs.
--	---	---	---

4. Programme mis en place, outils et activités pédagogiques utilisés

Nous faisons le choix de construire notre action dans une série de séquences de 3 heures avec une progression pédagogique partant des connaissances générales sur la sexualité humaine, allant jusqu'au traitement de l'information et au recueil de la parole de mineurs ayant vécu des violences sexuelles. Pour cela, nous reprenons l'outil que nous avons créé ci-dessus que nous réorganisons afin de décliner pour 3 des séquences les objectifs visés, les outils mobilisés et les supports envisagés.

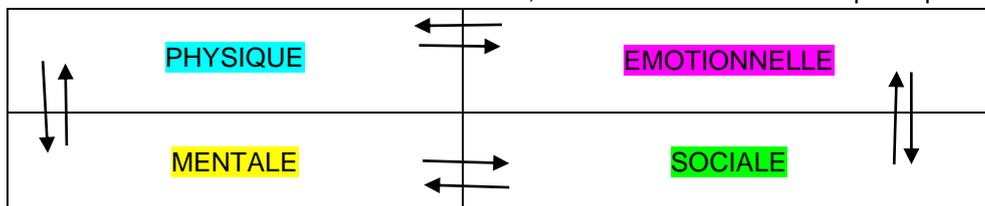
Une action d'ES peut avoir plusieurs formes, de l'action ponctuelle, programmée sur une seule séance, sans suivi, à l'action programmée sur plusieurs séances progressives, pour l'acquisition de savoirs. Nous nous situons dans un **modèle intégratif**, qui évolue, pour permettre aux travailleurs sociaux d'intégrer les savoirs, savoirs-faire, et savoir-être que nous déclinerons plus loin. Nous cherchons à créer des interactions entre les données biologiques, psychologiques, cognitives et sociales. La norme que nous pronons est le concept de santé sexuelle, avec une dimension intégrative et développementale.

Nous prenons appui sur la définition de l'OMS, citée plus avant, pour utiliser un petit outil visuel nous permettant de mieux cerner les différentes dimensions de la sexualité.

L'aspect intégratif comprend des dimensions personnelles : **mentale**, donc cognitive, **physique**, c'est-à dire corporelle, et **émotionnelles**, reliée aux sentiments. La 4^{ème} dimension est relationnelle, qualifiée de **sociale** dans la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces 4 volets s'influencent les uns et les autres et sont sans cesse en interaction.

Nous souhaitons utiliser cet outil visuel comme une base, favorisant la réflexion des participants.



Former des travailleurs sociaux implique un travail un questionnement sur la capacité d'ouverture à la différence. Il n'est pas possible de connaître les pensées réelles de nos interlocuteurs, mais certaines émotions peuvent être intenses, et le discours du formateur doit donc sortir de la binarité en proposant plusieurs options. Il nous apparaît primordial que l'animateur reste disponible aux questionnements afin de favoriser les échanges libres et ouverts. En s'appuyant sur les questionnements et les expériences des uns et des autres, alors la posture du formateur va faciliter le changement.

Outils et activités pédagogiques utilisés pour valider nos objectifs spécifiques			
Séquences et Thématiques abordées	Objectifs spécifiques visés	Outils mobilisés et construits pour favoriser la réflexion sur la sexualité intégrative	Thématiques travaillées + activités pédagogiques
Seq n°1 /3 Intimité-sexualité, dans le travail social	<ul style="list-style-type: none"> -Connaitre la sexualité dans toutes ses composantes. -Savoir réfléchir à toutes les dimensions de la sexualité -Connaitre les éléments principaux du développement sexuel humain. -Savoir accompagner à la sexualité tous les publics dans une posture professionnelle adaptée en respectant les parcours et valeurs de chacun. -Savoir repérer les besoins et les droits des personnes accompagnées. - Savoir identifier ses représentations sur la sexualité humaine. - Savoir se distancier de 	<p>Outil visuel construit à partir de la définition de l'OMS</p> <p>Outil élaboré à partir du modèle transthéorique du changement de PROCHASKA et DI CLEMENTE</p> <p>Outil visuel construit à partir des textes de Légifrance : Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale - Charte des personnes accueillies.</p>	<p>1) Le développement de la sexualité humaine et ce qui peut venir la perturber. = Eléments théoriques généraux sur le développement de la sexualité tout au long de la vie et les éléments qui peuvent conduire à des actes interdits : > Erotisation (définition du concept) > Appui sur situations particulières de personnes ayant un vécu sexuel traumatique (définition théorique) et sur situations de climat incestuel (concepts intimité, incestuel-incestueux) Activité pédagogique : Présentation d'éléments théoriques sur power point, appui sur les outils mobilisés</p> <p>2) Travail sur la posture éducative face à la sexualité des personnes accompagnées mineures-majeures- dans 4 champs d'intervention : difficulté sociale-handicap- insertion- gérontologie Activité pédagogique : > Echanges à partir des vécus expérientiels des participants dans le cadre de leur travail</p>

	ses représentations personnelles et de son vécu sur la sexualité.		> TD : vignettes cliniques « situations liées à la sexualité des personnes accompagnées » : « <i>comment réagiriez-vous ?</i> », échanges en groupe
Seq n°2 /3 Les agressions sexuelles sur mineurs 1/2	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de discerner ce qui s'inscrit dans le développement psychosexuel d'un acte de violence sexuelle. -Être capable de définir une agression sexuelle. -Connaitre les données chiffrées actuelles des agressions sexuelles sur mineurs. Connaitre les signes indicateurs de maltraitance sexuelle chez les mineurs -Savoir communiquer avec un mineur porteur de signes indicateurs d'agression sexuelle dans une posture professionnelle adaptée. 	<p>Outil visuel construit à partir de la définition de l'OMS</p> <p>Outil visuel construit à partir des textes de Légifrance</p> <ul style="list-style-type: none"> - code civil, art 375 CC (protection de l'enfance) - article 222-22 du code pénal (agressions sexuelle) <p>Outil élaboré à partir des Référentiels professionnels en travail social</p> <p>Outil construit sur le modèle analytique du développement du jugement moral de KOHLBERG</p>	<p>1) Définir une agression sexuelle. Activité pédagogique : Réflexion et échanges à partir de la présentation d'éléments théoriques, chiffres récents et appui sur des éléments théoriques du mémoire, appui sur les outils de la loi.</p> <p>2) Repérer des signes chez les enfants qui en ont été victimes. Activité pédagogique : TD : travail sur des témoignages issus de notre mémoire pour repérer des signes indicateurs d'agressions sexuelles + utilisation de textes synthétisant des signes de violences sexuelles sur enfants + appui sur l'outil du jugement moral.</p>
Seq n°3 /3 Les agressions sexuelles sur mineurs 2/2	<ul style="list-style-type: none"> -Savoir comment signaler des faits d'agression sexuelles suite à la révélation d'un mineur. - Savoir s'inscrire dans un travail partenarial pour assurer le suivi psychotraumatique et éducatif du mineur sur la plan de la sexualité. -Savoir interagir lors de la révélation d'un mineur sur des faits de violence sexuelle dans une écoute bienveillante et non jugeante. -Savoir différencier rôle 	<p>Outil visuel construit à partir de la définition de l'OMS</p> <p>Outil construit sur le modèle analytique du développement du jugement moral de KOHLBERG</p> <p>Outil élaboré sur la typologie d'adaptation sociale, schéma de MERTON (anomie)</p> <p>Outil construit à</p>	<p>1) Recueillir la parole d'un mineur qui se confie Activité pédagogique : Echanges à partir de la présentation des aspects juridiques, obligation de signalement et comment signaler + Technique d'accueil de la parole des personnes ayant subi des violences sexuelles de Muriel SALMONA)</p> <p>2) Mise en perspective de nos hypothèses de recherche et des principaux résultats Activité pédagogique : Présentation power point de données sélectionnées et échanges avec le groupe</p> <p>3) Quelle posture professionnelle est adaptée de la part des travailleurs sociaux lors des révélations ?</p>

	prescrit et rôle réel des travailleurs sociaux confrontés aux dynamiques institutionnelles. - Se positionner dans une posture professionnelle adaptée et facilitatrice des révélations d'agression sexuelle de la part des mineurs.	partir du diagramme de BECKER, objectifs relationnels (attitudes de communication et réflexion)	Activité pédagogique : TD : jeux de rôles.
--	--	---	---

Sans les analyser, nous présentons ici les deux schémas de Kohlberg et Becker mentionnés ci-dessus, pour permettre de comprendre en quoi ces outils s'inscrivent dans notre action et sont un appui à la réflexion tout au long de nos séances.

Niveaux	Stades	Causes particulières
Préconventionnel	1. Orienté vers la punition et l'autorité	Obéissance aux règles dans le seul but d'éviter les punitions
	2. Orienté vers l'échange	Obéissance aux règles dans le seul but d'éviter les punitions
Conventionnel	3. Orienté vers le maintien des bonnes relations et l'approbation des autres	Obéissance aux règles dans le but d'éviter la désapprobation des autres (pour être aimé des autres)
	4. Orienté vers le respect de la loi et le maintien de l'ordre	Obéissance aux règles pour éviter la réprobation des autorités ; importance de faire son devoir pour préserver l'ordre social (la loi c'est la loi, devoirs = lois)
Postconventionnel	5. Orienté vers le contrat social	Respect de règles en fonction de principes moraux reconnus comme essentiels au bien-être de la société ; importance du respect des pairs (désir de changer les lois)
	6. Orienté vers les principes d'éthique universels	Respect de règles choisies de façon personnelle (justice, réciprocité, égalité) sans tenir compte des contraintes légales ou de l'opinion des autres (justice pour tous et droits de la personne)

Niveaux du développement moral de Kohlberg (1984)

« Selon Kohlberg, le jugement moral aurait une forte incidence sur les comportements éthiques des individus en servant de guide à leurs actions et il pourrait donc être hé à la banalisation ou non de comportements de violence [...] »²¹⁷

Les 6 niveaux de jugement moral accompagnent les personnes toute leur vie, et c'est en cela que ce modèle nous intéresse : Il ne s'agit pas de rallier les personnes formées à nos valeurs et nos croyances, mais de les aider à se positionner pour comprendre à quel stade elles se situent, tout en évaluant la capacité des personnes à modifier leurs jugements moraux.

²¹⁷ OURCY, François (dir.) ; SAVOIE, André (dir.) ; et BRUNET, Luc (dir.). Violences au travail : Diagnostic et prévention. Nouvelle édition, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004.

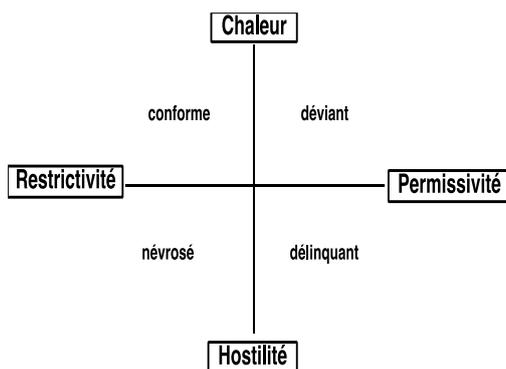


Diagramme de W.C. Becker, 1928-2000

Ce schéma nous amène à comprendre que l'éducation et les attitudes communicationnelles peuvent être **autoritaires**, lorsqu'elles se situent du côté de la restrictivité et de l'hostilité, ou **démocratiques**, en se positionnant du côté chaleureux et permissif. La chaleur et la restrictivité peuvent amener la **surprotection**, et les relations mêlant, permissivité et hostilité peuvent conduire à **l'anxiété, le détachement, l'indifférence ou la négligence**.

Ce qui est vrai pour l'animateur de la séance l'est aussi pour les travailleurs sociaux qui accompagnent des personnes dans leur quotidien., en expérimentant les conséquences : la dame va réagir...

Cet outil va permettre d'apprendre à faire réfléchir, en demandant par exemple à des personnes formées de se positionner sur des marquages faits au sol, l'amener à une posture réflexive qui vise un nouveau positionnement après échange et débat. Ce « savoir réfléchir » va permettre au professionnel de penser ses choix, d'être plus libre, ce qui conduit à notre fil rouge : élaborer son savoir être.

Enfin, il nous apparaît important de revenir sur le concept d'anomie, déjà évoqué en partie théorique, et qui constitue le socle de notre réflexion concernant l'adéquation entre les moyens et les objectifs de notre action. Dans un recueil d'articles, Robert Merton, sociologue américain, établit une typologie d'adaptation individuelle à la société. Il étudie « *la manière dont les individus s'adaptent en fonction des valeurs proposées par la société et des moyens dont dispose chaque individu pour y parvenir* »²¹⁸.

Face à une situation, nous devons nous adapter socialement. Nous sommes dans le conformisme lorsqu'il nous est possible de nous adapter à la situation, ou bien dans la déviance lorsque nous sommes en inadéquation, ce qui conduit alors à ce que Merton appelle l'anomie.

Nous retrouvons ces deux comportements d'adaptation sociale dans ce tableau de Réjean Tremblay²¹⁹

Comportement d'adaptation	BUTS	MOYENS
CONFORMISME	ACCEPTATION	ACCEPTATION
DEVIANCE		
Innovation	ACCEPTATION	REFUS
Ritualisme	REFUS	ACCEPTATION
Repli	REFUS	REFUS
Rébellion	REFUS + Nouvelles règles	REFUS + Nouvelles règles

Dans la séance de formation que nous proposons, nous ne sommes dans une réponse anomique.

²¹⁸ MERTON, Robert King, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Armand Colin, coll. U, 1997.

²¹⁹ TREMBLAY, Réjean, et al. Guide d'éducation à la sexualité humaine, à l'usage des professionnels. Accompagnement à la vie affective et sexuelle, un droit tout au long de la vie : enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap. Érès, 2020.

En effet, si nous nous questionnons sur le BUT et les MOYENS de cette séance d'éducation à la sexualité, nous ne constatons pas de décalage.

Cependant, les objectifs des financeurs (région et employeurs) sont peu définis, et il pourrait y avoir une inadéquation entre les objectifs et les moyens dont nous disposons.

Il est fort probable qu'il y ait des malentendus sur les buts imaginés par le prescripteur (nous-même, ou le coordinateur du dispositif de formation), les financeurs, les bénéficiaires, et l'intervenante.

D'autre part, nous respectons une partie des référentiels professionnels, mais nous avons vu que ceux-ci mettaient peu en avant la question de l'intime et de la sexualité, et cela laisse donc à l'intervenante la possibilité de s'approprier ce sujet comme il le veut (ou le peut), avec un risque de subjectivité, de décalage, et donc d'anomie. En ne connaissant pas tous les objectifs et en ne maîtrisant pas la totalité du contexte dans lequel s'inscrit notre action, nous pourrions être dans le **ritualisme**, dans le sens où nous resterions dans un comportement que nous avons l'habitude d'adopter face aux groupes que nous formons en nous appropriant seule les attendus de départ.

Si nous constatons un manque de moyens (en terme de temps de préparation de la séance ou pour mieux cerner la thématique, par exemple), nous pourrions nous situer dans le **repli**.

Nous pourrions ajouter des objectifs dans l'organisation de cette séance et être dans l'**innovation**.

Enfin, nous ne nous situons pas dans la **rébellion**, nous ne cherchons pas à promouvoir d'autres buts ou à dire que les objectifs ou les moyens donnés sont inacceptables, puisque notre organisme de formation et nos collègues nous laissent la possibilité d'envisager de mettre en place cette action de 3 séances pour plusieurs promotions de travailleurs sociaux.

5. Echéancier de l'action

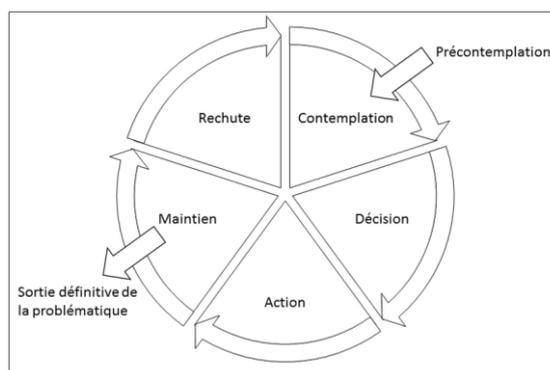
Si certains sujets nous semblent primordiaux à traiter dans le cadre d'une formation, l'éducation à la sexualité en fait partie.

Il nous paraît nécessaire d'une part de faire en sorte que ces questions essentielles soient traitées tôt dans le parcours de formation, et d'autre part que cette action bénéficie de plusieurs séances, d'abord sur le développement de la sexualité, puis sur le thème du recueil de révélation de mineurs sur des faits d'agressions sexuelles.

Nous pourrions imaginer également bien d'autres thématiques liées aux particularités des publics suivis par les travailleurs de l'intervention sociale. Dans une liste non exhaustive : protection de l'enfance (les agressions sexuelles entre mineurs, la prostitution des mineurs...), handicap (regard sur la sexualité des personnes en situation de handicap, accompagnement vers une sexualité épanouie, vie de couple en institution, prévention...), insertion (les risques d'agressions sexuelles des personnes sans domicile, vivre sa sexualité en vivant dans la rue, prévention...), et personnes âgées (représentations sur la sexualité des personnes âgées, consentement, favoriser l'épanouissement de la sexualité dans les institutions comme les EHPAD...)

Nous pourrions là aussi revenir à notre outil issu de la définition de l'OMS afin de préconiser une organisation sur un modèle intégratif, qui évolue, en mettant en avant les interactions entre les composantes liées aux aspects cognitifs, aux sensations, aux émotions, et à la relation, visant l'intégration des savoirs, savoir-faire et savoir être.

D'autre part, le processus de changement de Prochaska et Di Clemente nous permet de comprendre que les changements d'attitudes prennent du temps et que ce temps est variable d'un individu à l'autre. Nous utilisons cet outil dans notre première séquence de travail, et il est intéressant de l'observer pour comprendre comment ajuster les temporalités des interventions.



Dans son schéma (*Modèle transthéorique du changement de Prochaska et Di Clemente, repris par Rossier, Zimmermann, & Besson, 2009, p.93*), outil sur lequel nous nous appuyons pour comprendre comment accompagner les changements, Di Clemente nous montre à chaque stade que le formateur doit adapter son discours aux représentations des personnes formées, de façon à induire un passage au stade suivant.²²⁰

Ainsi, la personne en formation passe par un stade de **pré-contemplation** où elle ne se situe pas, dans un premier temps, dans la modification de ses pensées ou de son comportement, puis au stade de **contemplation**, moment de balance décisionnelle, qui l'amène à envisager un changement, pour accéder à une phase de « **décision** », qui l'amène alors à un stade d'**action** où elle met en place les décisions ou modifications qu'elle avait déterminées, s'engageant vers le changement, et ayant besoin de soutien pour rester dans une phase de **maintien**. Cette phase peut alors être consolidée, marquant la réussite du processus d'adaptation, ou bien faire l'objet d'une « **rechute** », c'est-à-dire un retour à d'anciennes représentations trop ancrées.

Dans les situations qui font l'objet de notre réflexion, il s'agit de représentations figées et limitantes sur la sexualité qui ne permettraient pas aux travailleurs sociaux d'être ouverts à de nouvelles représentations. Les étapes de ce processus demandent du temps pour intégrer de nouveaux savoirs, tout comme l'indique Jean Piaget lorsqu'il stipule que la répétition permet l'assimilation et l'intégration de données.

Ainsi, cet outil nous permet de comprendre qu'une séquence unique ne serait pas suffisante, et que mener plusieurs séances laisserait du temps aux participants pour « déboulonner » certaines certitudes ou représentations et leur permettre d'intégrer de nouveaux savoirs, savoir-faire et mieux penser leurs postures et savoir-être autour de l'accompagnement des personnes dans leur sexualité.

Les travailleurs sociaux exercent souvent en internat, c'est-à-dire dans des lieux où vivent en collectivité les personnes accompagnées. L'aide pour faire des toilettes, le moment du coucher ou du réveil, les temps d'échanges dans des lieux intimes confrontent les professionnels ou futurs professionnels à des manifestations explicites de sexualité, parfois perturbantes.

Nous pensons que la première des 3 séances envisagées devrait avoir lieu peu de temps après leur entrée en formation, afin que les stagiaires puissent bénéficier d'apports théoriques plus généraux et être mieux armés pour penser les questions liées à la sexualité et rencontrées sur le terrain.

Les 2 séquences suivantes de cette action, qui concernent les mineurs et les révélations d'agressions sexuelles pourraient arriver plus tard dans la formation. Il serait sans doute judicieux de faire corroborer ces deux séquences avec les interventions sur les apports juridiques ciblant la protection de l'enfance et les différentes lois afférentes.

En effet, la compréhension du système français de protection de l'enfance est complexe et il nous paraît opportun que les deux actions spécifiques aux révélations des mineurs ne précèdent pas l'intervention sur le cadre général.

²²⁰ ROSSIER, Valérie, Grégoire ZIMMERMANN, et Jacques BESSON. « La place de la psychothérapie dans les soins aux personnes toxicodépendantes », *Psychothérapies*, vol. 29, no. 2, 2009, pp. 91-99.

Il sera alors plus facile pour les personnes formées de comprendre le cheminement d'un signalement et la transmission d'une information liée aux révélations d'agression sexuelle après avoir eu connaissance du fonctionnement des différents services et instances judiciaires de la protection de l'enfance.

6. Préparation et réalisation de l'action d'éducation à la sexualité pour un public de travailleurs sociaux

Nous indiquons la façon dont nous comptons réaliser notre action sous forme de tableau, structurant ainsi notre propos.

Réalisation de l'action et moyens nécessaires				
Séquences	Réalisation de l'action	Moyens matériels (locaux-durée- temporalité)	Moyens financiers	Moyens techniques
<p>- SEQ 1 Intimité-sexualité, dans le travail social</p> <p>- SEQ 2 Les agressions sexuelles sur mineurs 1/2</p> <p>- SEQ 3 Les agressions sexuelles sur mineurs 2/2</p>	<p>La phase diagnostique, déclinée plus bas dans la partie évaluation, nous permet de structurer notre intervention à partir des prérequis des participants, de leurs besoins et des moyens dont nous disposons.</p> <p>Nous avons pu constater plus avant que nous ne sommes pas dans une situation anémique en travaillant dans l'organisme de formation dans lequel nous exerçons.</p> <p>Ainsi, il nous semble avoir toutes les conditions nécessaires pour pouvoir réaliser au mieux cette action de formation qui permettra à des travailleurs sociaux en formation ou des travailleurs sociaux salariés d'avoir des apports sur la façon de traiter des révélations d'agressions sexuelles de la part des mineurs.</p> <p>Notre intervention se découpera de la façon suivante :</p> <p>Une introduction permettant d'amener le sujet et recueillir les questionnements</p> <p>Un développement dans sa complexité en s'appuyant sur l'outil de la sexualité et les autres outils énoncés</p>	<p>Salle dédiée à la formation, avec des tables disposées en cercle ou carré, afin que tous les participants puissent de regarder et échanger facilement.</p> <p>La durée de chaque intervention présentielle est de 3 heures, avec une pause de 15 minutes.</p> <p>Dans le cadre d'une formation diplômante, La première séquence a lieu en début de parcours de formation, les deux autres en milieu ou en fin de formation.</p> <p>Dans le cadre d'une formation sur site, un délai d'au moins 3 semaines serait judicieux entre chacune des 3 interventions, pour favoriser la réflexion</p>	<p>L'action s'intègre dans les heures de formation générale pour les personnes qui sont en formation en travail social. (en voie directe ou en situation d'emploi)</p> <p>Pour une action menée sur site à la demande d'un employeur ou d'une association, la partie financière est négociée et validée par un membre de la hiérarchie, puis gérée par les services comptables de l'organisme de formation.</p>	<p>-Tableau blanc et crayons</p> <p>- matériel vidéo pour power point</p> <p>- photocopies de textes et de témoignages du mémoire</p>

	Une conclusion , synthèse de la réflexion et de ce qui a été appris.	et l'ancrage de nouveaux apports.		
--	---	-----------------------------------	--	--

7. Notre posture dans le cadre de nos interventions auprès des travailleurs sociaux

La posture de l'animateur doit chercher à être en adéquation avec l'ensemble des savoirs énoncés dans notre tableau construit en partie 3 et intitulé « Savoirs nécessaires de la part de l'intervenant ».

L'acquisition de savoir-être s'inscrit dans les échanges avec les travailleurs sociaux en formation.

Il nous paraît important, dans la dimension intégrative liée à l'éducation à la sexualité, et peut-être davantage encore dans les échanges autour de situations d'agressions sexuelles qui peuvent être bouleversantes, que le formateur fasse lui-même preuve d'un savoir-être adéquat.

Pour cela, un cadre doit être instauré, respecté autant par l'animateur que les participants. Il s'agit donc de :

- Echanger dans un climat de confiance qui facilite la parole et les échanges.
- Prendre en compte les représentations de chacun dans un discours inclusif.
- Respecter la parole de l'autre et son droit au silence, Confidentialité et devoir de signalement si cela est nécessaire, ne pas évoquer sa sexualité.
- Être dans des attitudes chaleureuses et permissives.
- Être dans une posture non moralisatrice.

Favoriser les échanges dans le respect de ces règles nous apparaît comme un moyen essentiel de partager les représentations, et donc d'avoir un impact sur les actions des travailleurs sociaux.

8. Evaluation de l'action, de la phase diagnostique à l'évaluation sommative.

Nous pourrions créer un comité de pilotage afin que l'action soit reconnue et donne l'opportunité aux différents acteurs institutionnels de s'en saisir. Un comité de suivi de l'action d'éducation à la sexualité permettrait de communiquer et collaborer avec l'équipe pédagogique et les différents intervenants ou encore avec les représentants de la structure lorsqu'il s'agit d'une formation sur site.

Dans tous les cas, nous devons élaborer des critères d'évaluation de notre action afin de mesurer si cette action est adaptée aux personnes formées. Ces évaluations ont également pour objectif de mesurer les connaissances acquises et les modifications comportementales et procédurales des stagiaires, induites par notre formation.

Pour cela, nous ciblons ou 2 critères d'évaluation : D'une part, la **qualité de l'action**, et nous faisons pour cela un focus sur les **différents acteurs** liés à notre action, en repartant des **attentes** initiales de chacun afin de mesurer si elles ont été validées.

D'autre part, nous souhaitons évaluer **les effets de cette action sur les personnes**, d'un point de vue des **savoirs théoriques, des savoir-faire et des savoir-être**.

Tout cela nous amène à nous appuyer sur des **indicateurs** pour différencier dans l'évaluation ce qui relève de la satisfaction et de ce qui a été retenu.

Nous souhaitons rédiger un **rapport d'évaluation** destiné aux membres de l'équipe, coordinateurs, à notre direction et aux financeurs s'ils le souhaitent (dans le cas d'une formation sur site, ce rapport est judicieux). Dans la cas de formation longues payés par les employeurs, par la région ou par pôle Emploi, il nous semble peu probable qu'ils demandent à y avoir accès. Cependant, notre labellisation « Qualiopi » garantissant la qualité et conformité des formations dispensées nécessite de garder trace de toutes nos évaluations de formation.

Nous repartons des objectifs initiaux en notant l'écart éventuel entre nos objectifs de départ et nos résultats.

Nous souhaitons dans ce rapport d'évaluation, montrer le dynamisme de cette action et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Ce rapport d'évaluation pourrait également justifier l'augmentation d'un budget pour des formations extérieures sur site.

Chaque séance fera l'objet d'un bilan avec les participants et d'un bilan écrit de notre part, et le rapport d'évaluation générale fera la synthèse de ces bilans, permettant ainsi de réajuster ou de modifier l'action imaginée préalablement.

D'autre part, mener une action de santé sexuelle peut permettre de mettre en avant d'autres besoins ou des demandes particulières mises à jour lors des échanges avec les participants.

L'objectif principal sera atteint puisqu'il s'agit de questionner la sexualité dans ses différentes dimensions. En revanche, certains objectifs spécifiques ne seront pas forcément validés.

Si nous n'avons pas validé nos objectifs opérationnels par manque de temps, alors il s'agira de reprendre la fois suivante. Dans certaines situations, il faudra peut être envisager une nouvelle séquence non prévue initialement ou bien transmettre un document écrit afin de répondre de façon différente aux attentes des participants s'il n'est pas possible de revoir le groupe une nouvelle fois.

Si nous n'avons pas validé certains objectifs parce que nous manquons nous-mêmes de connaissances sur les questions posées, alors ils nous semblent tout à fait possible de différer la réponse et d'expliquer qu'on se renseignera pour la fois suivante. Là encore, il est possible de transmettre une réponse par écrit, si nous ne retrouvons pas le groupe sur une nouvelle séquence.

Nous souhaitons utiliser ce tableau, construit comme un outil que nous pourrions utiliser pour d'autres formations, afin de garder trace des différentes phases de la construction de notre projet et des évaluations afférentes. C'est à partir de ce tableau que nous pourrions renseigner nos différents interlocuteurs sur l'action menée, oralement ou sous forme de bilan ou rapport d'évaluation.

Evaluation de notre action d'Education à la Sexualité auprès de travailleurs sociaux				
Attentes des acteurs	Evaluation diagnostique	Evaluation formative	Évaluation sommative	Évaluation de la présence
<p>Il s'agit dans cette partie de reprendre les attentes mentionnées plus haut pour chacun des acteurs mêlés à cette action de formation : la hiérarchie, les personnes formées, les prescripteurs, les financeurs, l'expert, l'animateur, l'équipe, etc.</p> <p>Les attentes des participants peuvent se</p>	<p>-L'évaluation diagnostique permet de mesurer les pré-requis des participants. Nous souhaitons élaborer un questionnaire qui sera repris lors de l'évaluation sommative. Ce questionnaire s'axera sur 3 thématiques basés sur nos objectifs, en reprenant leur formulation. D'une part, des savoirs théoriques (que savez vous de.. quelles connaissances avez -vous sur ?...)</p> <p>D'autre part, sur des</p>	<p>L'évaluation formative permet de faire le point en cours de parcours afin de mesurer les connaissances acquises par les participants à la fin de chaque séance.</p> <p>« <i>Qu'avez-vous appris ?</i> »</p> <p>D'autre part, il s'agit de voir de quelle façon ces participants ont modifié leur façon de penser. Pour cela, nous avons recours à</p>	<p>- Reprise des attentes de chaque acteur afin de vérifier si la formation y a répondu.</p> <p>Il se peut que certaines attentes ne correspondent pas à la thématique ou soient hors sujet, et il est important de le signifier au préalable et de renvoyer, le cas échéant, sur une formation adaptée.</p> <p>-Nous souhaitons reprendre le questionnaire élaboré dans le cadre de l'évaluation diagnostique pour permettre aux participants de répondre exactement aux mêmes questions et ainsi mesurer la progression concernant les savoirs théoriques,</p>	<p>Cette évaluation se fait par le biais de la feuille d'émargement. Elle n'indique rien en revanche de la participation et de l'engagement des personnes formées. Si nous souhaitons mettre en place une évaluation sur des critères participatifs, il nous faudrait alors définir des indicateurs précis</p>

<p>faire sous 2 formes. Il peut s'agir de l'élaboration d'un projet correspondant à une demande institutionnelle à partir des besoins ciblés par les futurs participants.</p> <p>D'autre part, lors de la phase de présentation du groupe, en tout début d'action, sur la première séance, il est possible de faire verbaliser les attentes des uns et des autres et par la même occasion de savoir si cette formation a été choisie ou imposée.</p>	<p>savoirs procéduraux. (Que feriez-vous ? Comment agissez-vous quand...) Enfin, sur des savoir-faire relationnels, ou savoir-être. (Comment vous positionneriez-vous ? Que ressentez vous ? Que pensez-vous de...)</p> <p>-Nous souhaitons demander à chaque participant un mot décrivant leur état d'esprit ou émotion, en début de première séance. Nous referons ce même exercice en fin de formation.</p> <p>-Nous sollicitons chaque participant afin qu'ils rédigent sur une feuille vierge une situation vécue concernant l'intimité ou la sexualité des personnes qu'ils ont accompagnés. qui les a interrogés dans leur pratique. Ce support permettra dans un premier temps aux participants de formaliser leur pensée et de repérer leurs besoins. Il sera également un point de départ à l'échange lors de la première séquence, pour questionner les vécus expérimentiels et les postures.</p>	<p>2 modalités : soit un échange oral à la fin de la séance. Soit un travail collaboratif de groupe pour faire un résumé écrits des éléments principaux appris durant la séance. De notre côté, nous prenons note pour laisser trace dans un bilan que nous rédigeons et qui nous servira pour l'évaluation sommative et le rapport d'évaluation.</p> <p>L'évaluation formative permet également de faire émerger. Des questionnements qui restent en suspens, ou des thèmes à approfondir lors des prochaines séquences.</p>	<p>procéduraux, et les savoir-être. Nous adapterons ainsi nos futures interventions à partir de ces retours, en réajustant là où nous percevons des manques.</p> <p>-Tout comme nous l'avons fait sur le premier moment de la formation, nous demandons à chaque participant de choisir un mot qui représente leur état d'esprit ou émotion pour cette fin de cette formation, permettant de définir un « avant-après ». Nous pouvons également utiliser des smileys.</p> <p>-Nous voulons demander à chaque participant de reprendre la feuille sur laquelle le premier jour ils avaient évoqué une situation problématique d'un point de vue de l'intimité ou de la sexualité. La question à poser : « <i>Aujourd'hui, seriez-vous plus armé pour pouvoir y répondre et votre posture serait-elle adaptée ?</i> »</p> <p>-Enfin, Dans le cadre de la formation continue, notre organisme de formation propose une feuille type pour évaluer les actions. Elle permet succinctement de cibler les points forts, les points faibles, les points à réajuster, et la satisfaction des participants pour cette action de formation. Cette évaluation permet par ailleurs aux participants de donner leur ressenti sur la pédagogie de l'animateur, les savoirs, savoir-faire et</p>	<p>d'évaluation. Cependant, nous laissons la possibilité aux personnes formées de ne pas intervenir ou d'être en retrait. Dans le cadre d'une formation dispensée en organisme de formation, nous ne laissons pas le choix aux personnes de participer ou non aux séquences. Ne pas prendre la parole ne signifie pas que les participants ne soient pas dans une démarche réflexive, de changement. Les critères liés à l'engagement nous semblent plus subjectifs et difficiles à mettre en place pour une formation à la sexualité, nous préférons ne pas évaluer ce critère d'engagement participatif.</p>
---	--	---	--	--

			savoir-être de l'intrevenant. Nous n'utilisons pas ce support d'évaluation dans le cadre des formations longues diplômantes.	
--	--	--	--	--

Conclusion de la partie « Mise en Pratique de l'Education à la Sexualité »

Nous avons vu, dans la partie conceptuelle, que les résistances sont nombreuses, y compris de la part des travailleurs sociaux, dès lors qu'il s'agit de faire face à des manifestations de la sexualité ou à entendre des faits qui viennent bousculer la morale ou les représentations de la sexualité.

Les mineurs qui viennent se confier à des travailleurs sociaux s'attendent à être entendus, soutenus, et notre action d'éducation à la sexualité répond à cela. Le double statut d'adulte et de professionnel des travailleurs sociaux amènent les enfants et adolescents à accorder plus naturellement leur confiance lorsqu'ils doivent révéler des faits de violence sexuelle, nous l'avons vu lors de l'analyse des entretiens.

La déconvenue est amère lorsque la parole n'est pas reçue dans une posture ouverte et bienveillante, ou quand ces propos ne sont pas relayés aux autorités compétentes.

Ce module de formation a pour vocation de mieux cibler les besoins des mineurs accompagnés, et de permettre aux travailleurs sociaux une réflexion générale sur la sexualité, et sur les agressions sexuelles en particulier.

Les professionnels du travail social, en formation ou en exercice, ont pour la plupart bénéficié d'apports théoriques sur la question de l'intimité et les aspects psychologiques et juridiques des maltraitances.

Certaines compétences demanderaient toutefois à être affinées, précisées, notamment en ce qui concerne la façon d'échanger avec des mineurs qui révèlent des problématiques sexuelles.

Nous avons affirmé que les formations en travail social devraient être plus ciblées autour des thématiques liées à la sexualité, pour répondre aux problématiques des maltraitances sexuelles sur mineurs.

Notre action de formation correspond aux besoins identifiés, elle vient favoriser la levée des résistances qui sont nombreuses, et aider à faire réfléchir et à la montée en compétences des travailleurs sociaux.

Les formations doivent permettre aux travailleurs sociaux de mieux penser ces questions et disposer de ressources d'éducation à la sexualité avant d'y être confrontés.

Les apports autour de la sexualité ne doivent pas s'orienter uniquement sur des publics de majeurs ou d'adultes en situation de handicap, mais doivent traiter du développement sexuel humain, son accompagnement, et des problématiques susceptibles d'être rencontrées dans l'exercice de fonctions éducatives.

Notre objectif était de mettre en place un module d'éducation à la sexualité dans une démarche intégrative, en prenant en compte toutes les composantes de la sexualité humaine. Nous aurons l'occasion très prochainement de mettre en place ce module, de voir s'il est adapté aux personnes que nous formons, d'en faire une évaluation et d'envisager des réajustements.

Le travail de réflexion mené dans cette quatrième partie nous a permis de formaliser notre pensée, dans la continuité de notre recherche. Nous souhaitons que cette action, menée plus particulièrement sur le positionnement des professionnels du travail social ait un impact sur la posture globale de ces professionnels et sur leur approche de l'intimité et de la sexualité, sans limiter aux moments des révélations d'agressions sexuelles de la part de mineurs.

Conclusion générale

Les maltraitements sexuels attaquent les enfants au plus profond d'eux-mêmes au moment où ils se construisent, elles créent des dommages qui ne cicatrisent jamais complètement, elles portent atteinte à l'intégrité humaine, elles bouleversent des vies... ce thème ô combien important, est pourtant peu parlé et étudié. En filigrane de cette recherche était présente avant tout l'envie que la parole des enfants et adolescents soumis aux maltraitements sexuels soit entendue et bien recueillie par les travailleurs de l'intervention sociale, que cette parole soit un point de départ à un nouveau parcours de vie.

Cette recherche-action ne se limitait donc pas à un état des lieux, mais visait à apporter des réponses à nos réflexions, constats et analyses et à celles des personnes interrogées, en mettant en place un module de formation dédié à l'éducation à la sexualité humaine et aux agressions sexuelles sur mineurs.

Nos deux hypothèses, concernant le fait que **la question de l'intime impose un écart entre le rôle prescrit et le rôle réel d'un travailleur social confronté à des révélations d'agressions sexuelles de la part d'un mineur**, et que **la révélation de faits d'agression sexuelle d'un mineur à un travailleur social est un acte de reconnaissance** ont été validées, mais nous ont amenée à apporter des nuances ou ont révélé de nouvelles pistes de réflexion.

En premier lieu, il existe toujours un delta entre le rôle prescrit par un travailleur social et son rôle réel. Cet écart peut être bénéfique à la condition qu'il soit au profit de la personne accompagnée, pour la protéger et mieux l'accompagner dans son vécu traumatique, et qu'il s'exerce dans le but d'adapter ses pratiques et sa posture aux besoins de cette personne.

Le travailleur social est parfois amené à se positionner en opposition à l'institution lorsque celle-ci n'est pas bienveillante, manque à son devoir de protection ou cherche à masquer ses failles, afin de sortir d'une situation qui peut parfois être anormale.

Nous avons vu ensuite que le secret est caché, parfois sciemment tandis que le silence est un mode de relation qui entoure le secret. De ce fait, le secret s'inscrit dans le silence, et lorsque le mineur parvient à s'extraire du silence, alors il sort de fait du secret qui constituait une forme de pacte parfois tacite avec son agresseur ou sa famille.

En nous appuyant sur l'analyse des entretiens menés, nous avons mis à jour ce processus : le silence qui entoure une agression sexuelle subie peut ensuite mener au secret, dès lors que l'enfant se confie à quelqu'un. Cette étape peut alors enfermer dans le secret avec une ou plusieurs personnes si l'information n'est pas traitée ou relayée, et ce secret peut être subi ou choisi. Pour sortir du secret, vient alors une nouvelle phase de révélation, qu'on pourrait également qualifier de « coming out », et qui rend « publique » et officielle cette agression. Cette dernière phase permet à la personne qui a subi des violences sexuelles de se réapproprier son histoire, et c'est aussi une étape vers la reconnaissance sociale.

Notre recherche nous a également donné à repérer que les enfants constituent une minorité invisible et non entendue au sein de la structure sociale, dans la continuité des rapports de domination hommes-femmes et de l'influence du patriarcat.

Nous avons par ailleurs mis en lumière le fait que mettre les maux en mots pour accéder à la reconnaissance revêt un impact libérateur coûteux particulièrement dans les premiers temps de la révélation, en exacerbant certains sentiments, notamment ceux de honte, de peur, et de culpabilité et que la reconnaissance de la parole du mineur par le travailleur social lors de la révélation, être cru, est un passage déterminant pour que ce mineur accède ensuite à la reconnaissance sociale.

Nous avons analysé que les espaces interstitiels favorisent la confiance dans le cadre du travail éducatif et social. Loin d'être un détail, la fait de « penser » les lieux et moments de l'accompagnement d'une personne constitue un appui précieux à la relation. Sortir de certains cadres conventionnels, comme celui d'un bureau ou d'un entretien formalisé, engage dans d'autres liens et crée les conditions propices aux échanges « vrais » et à la relation d'aide.

Enfin, nous avons vu que les entretiens menés dans cette recherche conféraient aux témoins un statut d'expert de leur parcours, leur apportant une autre forme de reconnaissance sociale.

Ce travail de recherche nous a confrontée à de nombreuses limites. Partant dans le détail de la réalité sociale des personnes que nous avons interviewées, il n'a pas été naturel pour nous de généraliser, ce qu'implique toute démarche sociologique.

Il nous a fallu nous décaler, apprendre à parler un langage inconnu pour nous, celui de la sociologie, dans des considérations souvent éloignées de ce qui nous anime professionnellement dans notre rôle quotidien de formatrice en travail social. Le travail de la relation d'aide amène en effet les professionnels à interagir dans la relation duelle ou à s'inscrire dans une relation individuelle au sein de structures ou de services qui accueillent des collectifs. Tout l'enjeu de l'intervention éducative et sociale est d'accompagner le singulier au sein du groupe, dans une démarche qui pourrait sembler contraire à celle requise par une recherche-action en sociologie. L'intervention sociale part du général pour amener au détail, au particulier, et le processus d'appropriation de la démarche sociologique n'a donc pas été aisée pour nous.

Une autre limite a été constituée par le corpus réduit des personnes sur lesquelles s'appuie notre analyse. Malgré nos nombreuses démarches pour rechercher des témoins, le thème extrêmement précis de notre mémoire a constitué une entrave pour trouver des profils correspondant à notre sujet : que les personnes aient révélé des faits d'agressions sexuelles lorsqu'elles étaient mineures, que ces dévoilements se soient effectués auprès d'un travailleur social, que les personnes soient désormais majeures, et qu'elles acceptent de revenir sur leur parcours en reparlant de leur vécu...

Nous considérons malgré tout que la richesse des 4 témoignages récoltés de la part de personnes ayant vécu des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures constitue un socle stable de réflexion et d'analyse pour permettre un début de généralisation de ce phénomène. En outre, les 4 témoignages recueillis au titre de l'expérience professionnelle des travailleurs sociaux reflètent un pendant intéressant aux vécus des mineurs. Nous avons ainsi cherché à faire des liens entre toutes les informations transmises et récoltées auprès des 2 groupes ciblés pour les entretiens, en ouvrant nos investigations et en confrontant ces données à nos recherches théoriques. Elles nous ont permis de porter un regard plus large sur cette question de la révélation d'agressions sexuelles, en croisant les regards, les expériences et les avis autour de cette question délicate, affinant alors notre analyse sous un angle sociologique.

La méthodologie que nous avons utilisée nous a donné l'opportunité de travailler autour de deux outils, questionnaires et entretiens, que nous avons découverts et cherché à utiliser de façon rigoureuse.

Notre démarche nous a demandé un travail considérable, alourdi sans doute par le fait que nous soyons néophyte, tâtonnant parfois dans nos méthodes. Notre curiosité et notre envie d'apprendre nous ont parfois conduite à faire de grands détours, à nous intéresser à tous les nouveaux apports liés de près ou de loin à notre problématique initiale.

Il nous a été difficile de nous cantonner à notre sujet de départ, chaque lecture ou réflexion étant un prétexte à poursuivre sur de nouvelles pistes de travail.

Nous avons cependant cherché à ouvrir notre réflexion en prenant appui sur des concepts sociologiques qui nous ont amenée, dans la 4ème partie de notre travail, à une proposition d'action concrète visant à mieux former les travailleurs sociaux à l'éducation à la sexualité.

Nous pensons que les interviews sont une modalité qui permet de faire entendre la parole des experts. Au-delà de notre analyse, nous souhaitons utiliser les propos anonymisés des témoins comme point de départ à une réflexion sur l'accompagnement des mineurs victimes d'agressions sexuelles.

Nous aimerions que la richesse des interviews menées puisse être utilisées par des étudiants en travail social ou des travailleurs sociaux déjà formés et en situation de travail, en tant que parole experte.

Nous souhaitons qu'il y ait, pour nous, professionnellement, un « avant » et un « après » recherche et que les bénéfices de ce travail de longue haleine soient avant tout au profit des personnes mineures victimes. Qu'elles soient ainsi confrontées à des travailleurs sociaux armés et outillés pour pouvoir les accompagner au mieux dans cette difficile épreuve de révélation.

Nous avons constaté, au fur et à mesure de nos recherches, lectures et démarches, à quel point ces sujets restent tabous et difficiles à aborder dès qu'il s'agit de sortir des généralités pour faire face à des parcours singuliers.

Notre réflexion porte sur la façon dont les travailleurs sociaux entendent cette parole, sur leur posture professionnelle, mais il nous paraît primordial au regard des témoignages, que tous les autres professionnels confrontés à des mineurs soient mieux informés et formés : médecins, infirmiers, professeurs, éducateurs sportifs...

Ce travail de mémoire a donné lieu à de nombreuses réflexions, ouvertures, constituant des ramifications de notre thématique de départ. Nous aurions aimé les explorer davantage, mais elles caractérisent pour nous d'autres pistes à étudier : la question du genre dans les violences sexuelles du côté des agresseurs et des mineurs agressés, l'impact de la classe sociale sur la sortie du silence suite à des agressions sexuelles, le retentissement de la révélation à plus long terme sur la confiance en soi, la construction de la reconnaissance sociale des personnes après le moment de la révélation, et tant d'autres questions encore... autant de sujets qui ont donné lieu à des recherches de notre côté, et que nous souhaitons approfondir par la suite.

Enfin, à l'heure de terminer cet écrit, nous avons une pensée émue pour toutes les personnes, mineures ou majeures qui ont eu ou auront à affronter des violences sexuelles.

Nous espérons que ce travail contribuera à améliorer la réflexion et la posture des travailleurs sociaux lorsqu'ils doivent faire face à ces révélations d'agression sexuelle de la part de mineurs.

Quant à nous, ce mémoire de recherche-action nous a permis de théoriser et porter un regard réflexif sur une thématique qui nous paraissait primordiale. Il constituera assurément, nous concernant, grâce aux apports dont nous nous sommes nourrie et à l'élaboration de notre module d'éducation à la sexualité, un point de départ à une autre façon de former les travailleurs de l'intervention sociale.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ARENDDT, Hannah. *Vies politiques*. Paris : Gallimard, Les Essais, 1974.

ARIES, Philippe et DUBY, Georges. *Histoire de la vie privée : 1, de l'Empire romain à l'an mil*. Paris : éditions Le Seuil, 1999.

BANDURA, Albert. *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*. Paris : De Boeck, 2003.

BATESON, Gregory. *Pour une écologie de l'Esprit*. Paris : éditions Le Seuil, 1956.

BATESON, Gregory. *Steps to an Ecology of Mind (Morale and National Character)*. The University Chicago Press, 2000.

BECKER, Howard Saul. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié, 1985.

BELZUNG, Catherine. *Biologie des émotions*. Paris : De Boeck, Neurosciences & cognition, 2007.

BOUCHEREAU Xavier, *La posture éducative. Une pratique de soi*. Érès, « Psychanalyse et travail social - Poche », 2016.

BRETON, David le. *Du silence*. Paris : éditions Métailié, 1997.

BUTLER, Judith et WORMS, Frédéric. *Le vivable et l'invivable*. Paris : Presses Universitaires de France, Questions de soin, 2021.

CHARTIER, Roger. « Introduction » In ARIES, Philippe et DUBY, Georges. *Histoire de la vie privée : 3, de la Renaissance aux Lumières*. Paris : Le Seuil, 1999.

COLLART, Pierre. L'abus sexuel : discussion de la définition, éléments de diagnostic et de prévention, *Revue Service social*, Vol 6, no. 1, 2017.

CYRULNIK, Boris. *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob, Collection Poches, 2002.

DELOUVEE, Sylvain , RATEAU, Patrick et ROUQUETTE, Michel-Louis. *Les peurs collectives*. Toulouse : éditions Érès, société, 2013.

DESCARPENTRIES, Francis. Chapitre 9. Quelques questions préliminaires sur l'expertise de crédibilité, In COUTANCEAU, Roland. *Trauma et résilience : victimes et auteurs*. Malakoff : Dunod, 2012.

DURUAL, Arlette, PERRARD, Patrick, *Les tisseurs de quotidien, pour une éthique de l'accompagnement de personnes vulnérables*, éditions ERES, collection Trames, 2018.

DURKHEIM, Emile, *Education et sociologie*, 1922, 3^e éd. « Quadrige », puf, 1992.

DUSSY, Dorothée. *Le berceau des dominations : anthropologie de l'inceste*. 2^{ème} édition. Paris : Pocket, 2021.

- ERNAUX, Annie. *La vie extérieure : 1993-1999*. Paris : Gallimard, Folio, 2001.
- FEIRING, Candice et TASKA, Lynn-S. *The persistence of shame following sexual abuse: a longitudinal look at risk and recovery*. Child Maltreatment. 2005.
- FINKELHOR, David et al. *A Sourcebook : on child sexual abuse*. London : Sage Publications, 1986.
- FOUCAULT, Michel. *Les anormaux : cours au Collège de France, 1974-1975*. Paris : Coédition Gallimard, Seuil et EHESS, Hautes études, 1999.
- GAULEJAC, Vincent de. *Les Sources de la honte*. 2^{ème} édition. Paris : Points, 2011.
- GIRARD, René. *La Violence et le Sacré*. 2^{ème} édition. Les Vans : Pluriel, 1996.
- GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne : 1, la présentation de soi*. 2^{ème} édition. Paris : les éditions de Minuit, Le sens commun, 1996.
- HAESEVOETS, Yves-Hiram. Chapitre 1 : considérations socio-anthropologiques et transculturelles sur les maltraitements, In COUTANCEAU, Roland et SMITH, Joanna. *Violence et famille : comprendre pour prévenir*. Malakoff : Dunod, Psychothérapies, 2011.
- HONNETH, Axel. *La Lutte pour la reconnaissance*. Paris, Editions du Cerf, 2010.
- HUGO, Victor. *Les Misérables*. Paris : Gallimard, Folio, classique, 2017.
- LECOMTE, Jacques. *Guérir de son enfance*. Paris : Odile Jacob, Psychologie, 2010.
- LEWIS, Helen-B. *Shame and guilt in neurosis: psychoanalytic Review*. New York: International Universities Press, 1971.
- LEPLAT, Jacques. *Repères pour l'analyse de l'activité en ergonomie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2008.
- MACHADO, Antonio. Se hace camino al andar (En marchant se fait le chemin), In *Champs de Castille*. Paris, Gallimard, 1981. Poésie.
- MEIRIEU, Philippe, Apprendre, oui... mais comment?, ESF Editeur, 1995.
- MERTON, Robert King. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Armand Colin, coll. U, 1997.
- MERTON, Robert-King. "Structure sociale, anomie et déviance", In *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. 2^{ème} édition. Paris : éditions Plon, 1965.
- MONTESSORI, Maria, *The Montessori method*, Montessori Helper, 1909.
- OURCY, François (dir.) ; SAVOIE, André (dir.) ; et BRUNET, Luc (dir.). *Violences au travail : Diagnostic et prévention*. Nouvelle édition, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- PARSONS, Talcott. *The Social System*, New-York, The Free Press, 1951; Bryan S. Turner, *Status*, Milton Keynes, Open University Press, 1988.

PAYET, Jean-Paul (dir.) ; BATTEGAY, Alain (dir.). *La reconnaissance à l'épreuve : Explorations socio-anthropologiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008, [Consulté le 24.05.2022], disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/septentrion/38616>

PIQUERAS, Antoine et COUPARD, Céline. *Maîtriser ses risques et responsabilités en travail social*. 3^{ème} édition. Montrouge : ESF Editeur, 2010.

RIME, Bernard. *Le partage social des émotions*. Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige, 2009.

ROJZMAN, Théa et REVEL, Sandrine. *Grand silence*. Grenoble : éditions Glénat, 2021.

ROUZEL, Joseph. Du bricoleur au passeur, In BRICHAUX, Jean. *L'éducateur d'une métaphore à l'autre : parler autrement de l'éducateur...* [en ligne] Toulouse : éditions Erès, 2012. L'éducation spécialisée au quotidien. [Consulté le 14-04-2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-educateur-d-une-metaphore-a-l-autre--9782749203478-page-197.htm>

SALMONA, Muriel. *Le livre noir des violences sexuelles*. 2^{ème} édition. Malakoff : Dunod, 2018.

SARTRE, Jean-Paul. *L'Être et le Néant*. Paris : Gallimard, 1943.

SENNETT, Richard. *Les Tyrannies de l'intimité*. 2^{ème} édition. Paris : éditions du Seuil, La Couleur des Idées, 1995.

SHENGOLD, Léonard. *Meurtre d'âme : le destin des enfants maltraités*. Paris : éditions Calmann-Levy. Le passé recomposé, 1998.

SIMMEL, Georg. *Sociologie : études sur les formes de la socialisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 1999.

SINGLY, François de. *Le Soi, le couple et la famille*. Paris : Nathan, 1996.

SOLAIRE, Pascale. *Le mur du silence : l'inceste entre analyse et vécu*. Toulouse : éditions Privat, 2002.

TAUSSIG, Michael. *Defacement : Public Secrecy and the Labor of the Negative*. Standfort : Standfort University Press, 1999.

TERSSAC, Gilbert de. *Autonomie dans le travail*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

TISSERON, Serge. Introduction, In *La résilience*. Paris : Presses Universitaires de France, 2009.

TISSERON, Serge. *Les secrets de famille*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011.

TOURNIER Michel. *Journal extime*. 2^{ème} édition. Paris : Gallimard, Folio, 2004.

TREMBLAY, Réjean, et al. Guide d'éducation à la sexualité humaine, à l'usage des professionnels. Accompagnement à la vie affective et sexuelle, un droit tout au long de la vie : enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap. Érés, 2020.

WEBSTER, Hutton. Le tabou, étude sociologique, in *UQAC, université du Québec* [en ligne], Paris: Les Éditions Payot, 1952, [consulté le 13-03-2022], disponible à l'adresse : http://classiques.uqac.ca/classiques/webster_hutton/le_tabou/le_tabou.html

Revue et articles

ALOUTI, Feriel. Qu'est-ce que l'amnésie traumatique ? In *Le Monde* [en ligne]. 9 novembre 2017. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/11/09/trois-choses-a-savoir-sur-l-amnesie-traumatique_5212819_3224.html

BAWIN, Bernadette et B. DANDURAND, Renée. Présentation, In *Sociologie et sociétés* [en ligne]. Automne 2003, vol.35, n°2, p. 3-7. [Consulté le 24.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2003-v35-n2-socsoc711/007917ar/>

BALIER, Claude. L'inceste : un meurtre d'identité, In *La Psychiatrie de l'enfant*. 1994, tome 37, fascicule 2, p. 333-351

BALOUL, Delphine. « *Les travailleurs sociaux insuffisamment préparés pour aider les enfants* », Inceste, les travailleurs sociaux désarmés, in actualités sociales hebdomadaires, n°3202, 26 Mars 2021.

BARIL, Micheline. L'envers du crime : étude victimologique, In *Les Cahiers de recherches criminologiques* [en ligne]. 1984, n°2, 474 p. [Consulté le 08-04-2022]. Disponible à l'adresse : <https://depot.erudit.org/id/000977dd>

BARROIS, Claude. Traumatisme et inceste, In GABEL, Marceline. *Le traumatisme de l'inceste*. Paris : Presses Universitaires de France, novembre 1998. Sciences & Techniques

BAYARD, Florian. Smartphones : les enfants reçoivent leur premier téléphone à 9 ans, In *Phonandroid* [en ligne]. 12 février 2020. [Consulté le 28.09.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.phonandroid.com/smartphones-enfants-recoivent-premier-telephone-9-ans-moyenne.html>

BECKER, Emmanuel de et LEURQUIN, Françoise. L'impact des maltraitances physiques infantiles, In *Annales Médico-psychologiques*. 2010, vol. 168, n°10, p. 746-751.

BELAYGUE, Claude , CRESCENCE, Anne , BRANDIBAS, Gilles et SUDRES, Jean-Luc. De victimisation en résilience : les paradoxes victimels et la restauration psychique, In *Les Cahiers de l'Actif*. Mars-avril 2021, n°538-539, p. 179-195.

BELLIVIER, Florence et DUVERT, Cyrille. Regards disciplinaires sur les victimes : les victimes, définitions et enjeux, In *Archives de politique criminelle* [en ligne]. 2006/1, n°28, p. 3-10. [Consulté le 25-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2006-1-page-3.htm>

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle. Les métamorphoses de l'intime : repenser les relations entre le public et le privé au travail, In *EMPAN*. Mars 2010, n°77, p. 13-17.

BIDART, Claire. Etudier les réseaux : apports et perspectives pour les sciences sociales, In *Informations sociales*. 2008, vol 147, n°3, p. 34-45.

BOWLBY, John. The Nature of the child's tie to his mother, In *International Journal of Psycho-Analysis* [en ligne]. 1958, n°39, p. 350-373. [Consulté le 26-04-2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.psychology.sunysb.edu/attachment/online/nature%20of%20the%20childs%20tie%20bowlby.pdf>

BU, Peter. Silence, Serment, Secret, In *la chaîne d'union*. 2012, n°59, p. 74-81.

BULLENS, Quentin. Les remparts de l'intime : hypothèse sur les non-dits dans le processus de (méta-)révélation chez l'enfant victime d'abus sexuel, In *La psychiatrie de l'enfant* [en ligne]. 2010/2, vol 53, p. 431-

452. [Consulté le 18-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2010-2-page-431.htm>

COENEN-HUTHER, Jacques. Heurs et malheurs du concept de rôle social, In *Revue européenne des sciences sociales*. 2005, vol XLIII, n°132, p. 65-82

COLLART, Pierre, L'abus sexuel : discussion de la définition, éléments de diagnostic et de prévention, *Revue Service social*, Vol 6, no. 1, 2017, pp 29–42.

DALIGAND, Liliane. L'enfant abusé et sa parole annulée, In *Champs psy*. 2012, vol 61, n°1, p. 93-107

DALIGAND, Liliane. Culpabilité et traumatisme, In *Revue Francophone du Stress et du Trauma* [en ligne]. 2001, n°1(2), p. 99-101. [Consulté le 20-04-2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.alfest-trauma.com/culpabilite-et-traumatisme-par-liliane-daligand-tome-1-5-2013/>

DAMANT Dominique. La dynamique traumatisante des abus sexuels et leurs conséquences à long terme, In *Service Social* [en ligne]. 1993, vol 42, n°2, p. 51-61. [Consulté le 12.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/1993-v42-n2-ss3513/706617ar/>

DEBAUCHE, Alice. L'émergence des violences sexuelles intrafamiliales : un appui pour la visibilité des violences sexuelles en France dans les statistiques françaises ? In *Enfances Familles Générations*. 2015, n°22, p. 136-158

DESCHAMPS, Pauline. Enfants victimes de maltraitances en France, les chiffres ! , In *Justifit* [en ligne]. 21 avril 2021. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/enfants-victimes-maltraitances-france/#Quels_sont_les_diff%C3%A9rents_types_de_maltraitance

DISSELKAMP, Annette. Le secret et la connaissance interpersonnelle : un fondement original du lien social, In *Sociologie et sociétés* [en ligne]. Automne 2012, vol. 44, n°2. [Consulté le 15-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2012-v44-n2-socsoc0335/1012924ar.pdf>

DUFOUR, Magali , CORBIERE, Marc et NADEAU, Louise. Stratégies d'adaptation des victimes d'abus sexuels résilientes et toxicomanes, In *Revue Québécoise de Psychologie*. 2001, n°22, p. 149-162.

DUPONT, Mélanie , MESSERSCHMITT, Paul , VILA, Gilbert , BOHU, Dominique et REY SALMON , Caroline. Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs, In *Annales Médico Psychologiques*. 2014, vol 172, n°6, p. 426-431.

DUPREZ, Matthieu. Réhabilitation psychosociale et psychothérapie institutionnelle, In *L'information psychiatrique*. 2008, vol 84, n°10, p. 907-912.

DURIF-VAREMBONT, Jean-Pierre. « L'intimité entre secrets et dévoilement », In *Cahiers de psychologie clinique*. 2009, vol 32, n°1, p. 57-73

DUSSY, Dorothée et LE CAISNE, Léonore. Des maux pour le taire : de l'impensé de l'inceste à sa révélation, In *Terrain anthropologie & sciences humaines* [en ligne]. Février 2007, n°48, p.13-31. [Consulté le 20.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/terrain/5000>

ELKABBACH, Laure-Anne. « 1 fille sur 5, 1 garçon sur 13, vont subir des violences sexuelles » explique Muriel Salmona, In *Public Senat* [en ligne]. 11 février 2020. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/1-fille-sur-5-1-garcon-sur-13-vont-subir-des-violences-sexuelles-explique-muriel>

FUCHS, Alain. Expertise : les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s, In Institut des sciences humaines et sociales du CNRS [en ligne]. 26 avril 2017. [Consulté le 09.01.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/news/2021-09/rapport-violences-sexuelles-cnrs-avril-2017.pdf

FUSTIER, Paul. « *L'interstitiel et la fabrique de l'équipe* », Nouvelle revue de psychosociologie, vol. 14, no. 2, 2012, pp. 85-96.

GAULEJAC, Vincent de. Malaise dans la transmission, In *Empan*. 2003/2, n°50, p. 32-37

GAUSSOT, Ludovic. Les violences sexuées et sexuelles en tant que système, In : *Le corps en lambeaux, violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016. [Consulté le 24-05-2022]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pur/45412>

GAUTHIER-DUCHESNE, Amélie , HEBERT, Martine et DASPE, Marie-Eve. Culpabilité chez les enfants victimes d'agression sexuelle : le rôle médiateur des stratégies d'évitement sur l'anxiété et l'estime de soi, In *Criminologie* [en ligne]. Printemps 2017, vol 50, n°1, p. 181-201. [Consulté le 21.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2017-v50-n1-crimino03059/1039801ar/>

HADJIISKI, Elisabeth. Le traumatisme du silence, In *la revue de pédiatrie*. Août-septembre 1987, t. XXIII, n°7, p. 307.

JOURNET, Nicolas. Norbert Elias a-t-il raison ? In *Sciences humaines*. Février 2000, n°102, p. 44
La Parole libérée. Marianne, n'entends-tu pas tes enfants pleurer ? Violences sexuelles sur mineurs : le livre blanc. Paris : les éditions du cerf, 2021.

LAZARUS, Richard. Hope : an Emotion and a Vital Coping Resource Against Despair, In *Social Research* [en ligne]. Été 1999, vol. 66, n°2, p. 653-378. [Consulté le 02-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/40971343>

LE BOURSICAUD, Patricia. Le respect de la pudeur des malades hospitalisés, In *Objectif soins*. Novembre 1992, n°7, p. 49

LECRIVAIN, Gérard. Zone d'incertitude, In *les clefs du management organisationnel et stratégique* [en ligne]. 28 février 2019. [Consulté le 17.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lesclefsdumanagement.com/zone-dincertitude/>

LEPLAT, Jacques et HOC, Jean-Michel. Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations, In *Cahiers de Psychologie Cognitive*. 1983, vol 3, n°1, p. 49-63

LMP. Talcott PARSONS, In *le monde politique.fr* [en ligne]. 2022 [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemondepolitique.fr/cours/sociologie/contemporains/ talcott_parsons.htm

LUHMANN, Niklas. Le droit comme système social, In *Droit et société* [en ligne]. 1989, n°11-12, p. 53-67. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1989_num_11_1_1024

MARTUCCELLI, Danilo. Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie, In *Sociologie* [en ligne]. 2015/1, vol. 6, p. 43-60. [Consulté le 12-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2015-1-page-43.htm>

MARZANO, Michela. Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon, In *Archives de politique criminelle*. 2006, vol 28, n°1, p. 11-20

MAUSS, Marcel. *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses Universitaires de France, Quadrige Grands Textes, 2007.

MENDELSON, Benjamin. Une nouvelle branche de la science bio-psycho-sociale : la victimologie, In *Revue internationale de criminologie et de police technique*. 1956, vol XI, n°2, p. 95-109

MERCERON, Adeline et MERCIER, Etienne. 10 ans : l'âge moyen des premières violences sexuelles, In *Ipsos* [en ligne]. 7 octobre 2019. [Consulté le 01.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ipsos.com/fr-fr/10-ans-lage-moyen-des-premieres-violences-sexuelles-0>

MESSU, Michel. Explication sociologique et domination sociale : pour une épistémologie clarifiée de la sociologie de la domination, In *Sociologies* [en ligne]. 15 novembre 2012. [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologies/4198>

MOSCOVICI, Pierre., « *L'Ethos de la honte et de la culpabilité* », in *Psychologie et Savoir Social*, 2(2), pp 145-157, 2013.

MOYOU, Elise. La pédocriminalité en France – Faits et chiffres, In *Statista* [en ligne]. 18 juin 2021. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/themes/8097/la-pedocriminalite-en-france/>

NICCHI, Sandra et LE SCANFF, Christine. Les stratégies de faire face, In *Bulletin de psychologie* [en ligne]. 2005/1, n°475, p. 97-100. [Consulté le 10-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2005-1-page-97.htm>

PAPENDICK, Michael et BOHNER, Gerd. « Passive victim – strong survivor ? » : perceived meaning of labels applied to women who were raped, In *Plos One* [en ligne]. 11 Mai 2017. [Consulté le 23.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0177550>

PETRILLO, Giovanna et DONIZZETTI, Anna Rosa. Représentations du mineur, de ses droits et du risque psychosocial, In *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*. 2005/1, n°65, p. 59-80

PIERRON, Jean-Philippe. Sous le sceau du secret, In *Etudes* [en ligne]. 2004/5, tome 400, p. 625-635. [Consulté le 19-04-2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-5-page-625.htm>

PULLEN-SANSFAÇON, Annie et CRÊTE, Josianne. Identité professionnelle en travail social : atteindre l'équilibre dans un contexte déséquilibrant, In *Recherches sociographiques* [en ligne] Mai-juillet 2019, vol 60, n°2, p. 331-349. [Consulté le 13.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2019-v60-n2-rs05448/1070974ar/>

REVACLIÉ, Jérôme. Conception de la famille chez Rousseau : une nouvelle forme de patriarcalisme ? In *Nightingale* [en ligne]. 17 août 2020. [Consulté le 28.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.nightingale.link/archives/824>

RICOEUR, Paul. Devenir capable, être reconnu, In *Esprit* [en ligne]. Juillet 2005, n°7. [Consulté le 30-04-2022]. Disponible à l'adresse : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revues_200_1152AB.pdf

ROCHE, Sébastien. Les victimes : de la communauté à l'assurance en passant par l'Etat, In *Déviance et Société*. 1995, vol 19, n°4, p. 355-370

ROMAN, Pascal et BARON, Hie. Le silence et la révélation : violence sexuelle et souffrance du dire, au risque du clivage, In *Cahiers de psychologie clinique* [en ligne]. 2004/2, n°23, p. 59-79. [Consulté le 25-03-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-psychologie-clinique-2004-2-page-59.htm>

ROSSIER, Valérie, Grégoire ZIMMERMANN, et Jacques BESSON. « *La place de la psychothérapie dans les soins aux personnes toxicodépendantes* », *Psychothérapies*, vol. 29, no. 2, 2009, pp. 91-99.

ROUSSELLE, Jérôme. Tribune : pourquoi l'abus sexuel sur mineur est un abus de langage, In *Libération* [en ligne]. 4 décembre 2018. [Consulté le 16-06-2022] Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/debats/2018/12/04/pourquoi-l-abus-sexuel-sur-mineur-est-un-abus-de-langage_1695753/

RUI, Sandrine. "Statut", In *Sociologie* [en ligne] Les 100 mots de la sociologie, 01 octobre 2014. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sociologie/2478#ftn1>

RUTTER, Michael. Resilience : some conceptual considerations, In *Journal of Adolescent Health* [en ligne]. Décembre 1993, vol. 14, n°8, p.626-631. [Consulté le 17-03-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1054139X9390196V>

SALMONA, Muriel. Les traumatismes des enfants victimes de violences : un problème de santé publique majeur, In *Rhizome*. 2018/3-4, n°69-70, p. 4-6

SCODELLARO, Claire , DEBAUCHE, Alice et CHARRUAULT, Amélie. L'ampleur des violences sexuelles intrafamiliales par les chiffres, In *Slate* [en ligne]. 9 février 2021. [Consulté le 24.05.2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.slate.fr/story/200742/violences-sexuelles-familiales-inceste-enfants-realite-donnees-chiffres-france>

SINGLY, François de. Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées, In *Sociologie et Sociétés*. Automne 2003, vol 35, n° 2, p. 79-96

SOLYM, Clément. 1 sur 5 : la réalité des violences sexuelles sur mineurs en France, In *Les Univers du livre Actualité* [en ligne] 16 novembre 2020. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://actualite.com/article/4573/avant-parutions/1-sur-5-la-realite-des-violences-sexuelles-sur-mineurs-en-france>

STARCK, Sylvain. La posture professionnelle : entre corps propre et corps sociaux, In *Revue Internationale de Pédagogie de l'Enseignement Supérieur* [en ligne]. Automne 2016, vol. 3, n°32. [Consulté le 25.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ripes/1124>

TISSERON, Serge. De la honte qui tue à la honte qui sauve, In *Le Coq-Héron* [en ligne]. 2006/1, n°184, p. 18-31. [Consulté le 03-04-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2006-1-page-18.htm>

YAKIN, Joanna. D'où vient ce chiffre de 165 000 enfants violés chaque année en France ? In *franceinfo* [en ligne]. 16 septembre 2020. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/d-ou-vient-ce-chiffre-de-165000-enfants-violes-chaque-annee-en-france_4106865.html

Thèses et mémoires

GROBOST, Aline. Pour une socio-anthropologie des secrets de famille : l'impact du mythe familial sur la socialisation de l'individu par la révélation d'un secret [en ligne]. Thèse de doctorat : Sociologie : Université de

Franche-Comté : 2012. [Consulté le 15-05-2022]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00980792/document>

VEYRAC, Hélène. *Approche ergonomique des représentations de la tâche pour l'analyse d'utilisations de consignes dans des situations de travail à risques* [en ligne]. Thèse de doctorat : Psychologie. Université Toulouse le Mirail – Toulouse II, 1998. [Consulté le 20-06-2022]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00317438>

Comptes-rendus, rapports, journées d'études et livrets d'information

BAHOUS Sima. Foire aux questions : formes de violence à l'égard des femmes et des filles, In *ONU Femmes* [en ligne]. [Consulté le 21.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>

BONIEWSKI, Monique. Les formes d'identité, In *Mouvement santé mentale Québec* [en ligne]. [Consulté le 20.05.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.mouvementsmq.ca/sites/default/files/5-formes_msmq.pdf

BOUSQUET, Danielle, LAURANT, Françoise et COLLET, Margaux. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes, In *Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes* [en ligne]. 13 juin 2016. [Consulté le 14-06-2022]. Disponible à l'adresse : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf

Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants. Violences sexuelles : protéger les enfants, In *CIIVISE* [en ligne]. 31 mars 2022. [Consulté le 14.04.2022]. Disponible à l'adresse : https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf

DAVID, Romain. Commission sur l'inceste : des premières recommandations « qui vont dans le bon sens », saluent deux sénatrices, In *Public Sénat* [en ligne]. 27 octobre 2021. [Consulté le 04.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/commission-sur-l-inceste-des-premieres-recommandations-qui-vont-dans-le-bon-sens>

Direction de l'information légale et administrative. Déclaration de M. Adrien Taquet sur les mesures gouvernementales pour lutter contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, In *vie-publique* [en ligne]. Prononcé le 11 mars 2021. [Consulté le 29.07.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/discours/279658-adrien-taquet-11032021-lutter-contre-linceste-et-les-violences-sexuelle>

DRAY Dominique-Hélène. *L'acte de délinquance : acte inaugural au processus de victimisation*. Paris : Panthéon-Sorbonne, laboratoire d'anthropologie juridique, 1990.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Bilan démographique 2019, In *Insee.fr* [en ligne]. 14 janvier 2020. [Consulté le 29.04.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1913143?sommaire=1912926>

LANGUIN, Noëlle. *L'émergence de la victime : quelques repères historiques et sociologiques* [en ligne]. Exposé : La place de la victime dans le procès pénal, Strasbourg, journée d'étude du 16 décembre 2005. [Consulté le 12-05-2022]. Disponible à l'adresse : <http://cdpf.unistra.fr/travaux/procedures/contentieux->

[penal/la-place-de-la-victime-dans-le-proces-penal/aspects-historiques-et-sociologiques-de-lemergence-de-la-victime/](https://www.justice.gouv.fr/la-place-de-la-victime-dans-le-proces-penal/aspects-historiques-et-sociologiques-de-lemergence-de-la-victime/)

Médiamétrie, *La parentalité à l'épreuve du numérique*, Etude réalisée en ligne en septembre 2019 auprès de 2 087 parents d'enfants âgées de moins de 15 ans pour l'Observatoire de la Parentalité & de l'Education Numérique et de l'UNAF [en ligne]. Février 2020. [consulté le 24-02-2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unaf.fr/ressources/la-parentalite-a-lepreuve-du-numerique/>

Ministère de la Justice. Fiche pratique : les agressions sexuelles, In *Justice* [en ligne]. Mai 2012. [Consulté le 26.08.2021]. Disponible à l'adresse : http://www.justice.gouv.fr/publication/fp_agressions_sexuelles.pdf

Ministère de la Justice. Infractions sexuelles sur mineur, In Service-public [en ligne]. Mise à jour le 17 avril 2021. [Consulté le 31.08.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274#:~:text=au%20secret%20professionnel--,Cas%20g%C3%A9n%C3%A9ral,45%20000%20%E2%82%AC%20d'amende>

Ministère de la santé et de la prévention et ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Les fiches métiers du travail social, In *Solidarités-santé* [en ligne]. Mise à jour 2021. [Consulté le 02.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/les-fiches-metiers-du-travail-social/>

SALMONA, Muriel. 2019 - ENQUÊTE IPSOS - Violences sexuelles de l'enfance, In *Mémoire Traumatique et Victimologie* [en ligne]. Du 10 au 19 septembre 2019. [Consulté le 14-06-2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html#:~:text=%2D%20Des%20violences%20sexuelles%20subies%20par,des%20filles%20\(pour%2083%25\)](https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos-2-violences-sexuelles-de-lenfance.html#:~:text=%2D%20Des%20violences%20sexuelles%20subies%20par,des%20filles%20(pour%2083%25)).

VANISTTENDAEL, Stefan., Clés pour devenir : cinq approches pour s'engager avec les enfants, BICE : Bureau International Catholique de l'Enfance, Les cahiers du BICE, Genève, 2001. Site en maintenance.

VALLET, Benoît. Stratégie nationale de santé sexuelle : agenda 2017-2030, In *Ministère des affaires sociale et de la santé* [en ligne]. [Consulté le 20-06-2022]. Disponible à l'adresse : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf

Dictionnaires et encyclopédies

BOUDON, Raymond. Anomie, In *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 19.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/anomie/4-le-concept-d-anomie-dans-la-sociologie-contemporaine/>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Personnel, In *CNTRL* [en ligne]. 2012. [Consulté le 04.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/personnel>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. Personnel, In *CNTRL* [en ligne]. 2012. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9silience>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Intime, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 04.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/intime/43908>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Réhabiliter, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 30.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9habiliter/67725>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Résilience, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9silience/68616>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Révélation, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 16.10.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9v%C3%A9lation/69075>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Secret, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 14.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/secret/71747>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Tabou, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 02.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tabou/76318>

JEUGE-MAYNART, Isabelle. Victime, In *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 23.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/victime/81855#:~:text=Personne%20qui%20a%20p%C3%A9ri%20dans,a%20pas%20fait%20de%20victime.&text=2.,la%20victime%20de%20ses%20coll%C3%A8gues>

L'équipe éditoriale du dictionnaire des synonymes Synonymo. Intime, In *Synonymo.fr* [en ligne]. [Consulté le 04.01.2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.synonymo.fr/synonyme/intime>

LIZE, Wenceslas. Reconnaissance, In *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. [Consulté le 27.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/reconnaissance-sociologie/>

LUCET, Catherine. Résilience, In *Le Robert* [en ligne]. [Consulté le 29.01.2022]. Disponible à l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/resilience>

LUCET, Catherine. Silence, In *Le Robert* [en ligne]. [Consulté le 01.05.2022]. Disponible à l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/silence>

REY, Alain. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2012. 3 vol.

Références juridiques

Article L112-3 du Code de l'action sociale et des familles, partie législative, livre 1^{er}, titre 1^{er}, chapitre II. Journal officiel [en ligne]. Modifié par LOI n°2016-297 du 14 mars 2016. [Consulté le 04.11.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032207276

Articles 222-22 à 222-33-1 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre II, section 3 : du viol, de l'inceste et des autres agressions sexuelles. Journal officiel [en ligne]. Modifié par LOI n°2021-478 du 21 avril 2021. [Consulté le 26.08.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000043409037/>

Article 223-6 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre III, section 4 : [Section 3 : De l'entrave aux mesures d'assistance et de l'omission de porter secours \(Articles 223-5 à 223-7-1\)](#). Journal officiel [en ligne]. Modifié par Loi n°2018-703 du 3 août 2018. [Consulté le 22.05.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289588/#:~:text=Quiconque%20pouvant%20emp%C3%AAcher%20par%20son,75%20000%20euros%20d'amende.

Articles 226-13 à 226-14 du Code Pénal, partie législative, livre II, titre II, chapitre VI, section 4 : Section 4 : De l'atteinte au secret (Articles 226-13 à 226-15). Journal officiel [en ligne]. Modifié par ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000. [Consulté le 14.06.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417945/

Article 375 du Code civil, livre 1^{er}, Titre IX, chapitre 1^{er}, section 2 : de l'assistance éducative. Journal officiel [en ligne]. 2021. [Consulté le 06.11.2021]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150091/

C. Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (1). Journal officiel [en ligne]. 3 août 2018. [Consulté le 16.06.2022]. Disponible sur Légifrance à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450>

Vidéo et films

SALMONA, Muriel. Formation interactive : violences sexuelles faites aux enfants, In *Mémoire Traumatique et Victimologie* [en ligne]. Janvier 2021. [Consulté le 03.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.memoiretraumatique.org/publications-et-outils/module-de-formation-interactif-sur-les-violences-sexuelles-faites-aux-enfants.html>

VINTERBERG, Thomas. *Festen* [Film]. Danemark : Nimbus film, 1998. (105 mn)

ZERO, Karl. *1 sur 5 : le film contre la pédocriminalité* [vidéo Youtube] Karl Zéro Absolu, 25 octobre 2021. [Consulté le 01.11.2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=m2BcLFbu5IA>

ANNEXES

- **Annexes 1** - Statistiques agressions sexuelles - Rapport gouvernement 2017-CNRS.fr, Les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s (références en bibliographie)
- **Annexes 2** - Questionnaire exploratoire représentations des agressions sexuelles (modèle vierge transmis aux répondants)
- **Annexes 3** - Recueil des données - réponses questionnaire représentations QUESTION 1
- **Annexes 4** - Recueil des données - réponses questionnaire représentations QUESTION 2
- **Annexes 5** - Recueil des données - réponses questionnaire représentations QUESTION 3
- **Annexes 6** - Recueil des données - réponses questionnaire représentations QUESTION 4
- **Annexes 7** - Recueil des données - réponses questionnaire représentations QUESTION 5
- **Annexes 8** - Formulaire de consentement pour entretien destiné aux personnes ayant vécu des agressions sexuelles en étant mineures
- **Annexes 9** - Trame pour entretiens avec pers agressées sexuellement en étant mineures
- **Annexes 10** - Trame pour entretiens avec travailleurs sociaux
- **Annexes 11** - Transcription intégrale de l'entretien avec ULYSSE – témoin travailleur social - 27-11-2021
- **Annexes 12** - Transcription intégrale de l'entretien avec CELESTE – témoin ayant vécu des agressions sexuelles en étant mineure - 06-12-2021
- **Annexes 13** - Paroles de la chanson *La maison en bord de mer* (citée par LAURENCE)
- **Annexes 14** - Tableau synoptique présentant les travailleurs sociaux interviewés
- **Annexes 15** - Tableau synoptique présentant les personnes interviewées ayant subi des agressions sexuelles en étant mineures
- **Annexes 16** - Grille analyse entretien - THEME 1 - Secret et Silence
- **Annexes 17** - Grille analyse entretien - THEME 2 - Rôle prescrit et rôle réel des travailleurs sociaux
- **Annexes 18** - Grille analyse entretien - THEME 3 - Recueil de révélations et dynamiques institutionnelles
- **Annexes 19** - Grille analyse entretien - THEME 4 - Freins et leviers à la révélation – impacts de la révélation
- **Annexes 20** - Grille analyse entretien - THEME 5 - Être reconnu victime pour accéder à la reconnaissance sociale
- **Annexes 21** - Grille analyse entretien - THEME 6 - Les enfants, minorité non entendue au sein de la structure sociale
- **Annexes 22** - Grille analyse entretien - THEME 7- Autres thèmes - propos à souligner
- **Annexes 23** - Grille analyse entretien - THEME 8- Pistes pour module de formation

Annexes n° 1

Évaluation de l'impact des mesures de protection des victimes de violences sexuelles intrafamiliales sur mineure.s. Sources : Spira, Bajos et l'équipe ACSF, 1993 ; Jaspard et al., 2003 ; Bajos et Bozon, 2008b ; Debauche, 2015 ; Debauche, Lebugle, Brown et al., 2017

Les enquêtes nationales mesurant les violences sexuelles intrafamiliales sur mineure.s.

Enquête et année	Mode de collecte	Echantillon	Résultats publiés
ACSF 1992	CATI ¹⁷⁵	2 178 femmes et 2 642 hommes âgés de 18 à 69 ans	Rapports sexuels imposés par la contrainte au cours de la vie (tous espaces de vie) : 4,4 % des femmes et 0,5 % des hommes. La majorité des premières agressions sexuelles commises sur les femmes ont eu lieu entre 0 et 17 ans. Parmi les femmes ayant déclaré des rapports sexuels imposés par la contrainte entre 0 et 17 ans, 30 % dénoncent un membre de la famille.
Enveff 2000	CATI	6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans	(Tentatives de) rapports forcés et attouchements sexuels au cours de la vie (tous espaces de vie) : 11 % des femmes. Plus de la moitié des femmes agressées sexuellement l'ont été entre 0 et 17 ans. Les hommes de la famille ont été cités comme auteurs dans 31,4 % des attouchements sexuels, dans 7,5 % des tentatives de rapport forcé et dans 12,4 % des rapports forcés.
CSF 2005/06	CATI	6 824 femmes et 5 540 hommes âgés de 18 à 69 ans	(Tentatives de) rapports forcés au cours de la vie (tous espaces de vie) : 16 % des femmes et 5 % des hommes. 59 % des femmes et 67 % des hommes ont subi des premiers rapports forcés ou des tentatives entre 0 et 17 ans. Le père, le beau-père ou un autre membre de la famille ont été cités comme auteurs des (tentatives de) rapports forcés sur mineures, par 20 % des femmes âgées de 18 à 39 ans et 27 % des femmes âgées de 40 ans et plus.
Virage 2015	CATI (CAWI ¹⁷⁶)	15 556 femmes et 11 712 hommes âgés de 20 à 69 ans	(Tentatives de) viols et autres agressions sexuelles au cours de la vie (tous espaces de vie) : 14,47 % des femmes et 3,94 % des hommes. (Tentatives de) viols et autres agressions sexuelles dans le cadre familial ou de l'entourage proche au cours de la vie : 5,0 % des femmes et 0,83 % des hommes. 93 % des (tentatives de) viols et 94 % des autres agressions sexuelles, commis sur les femmes au sein de la famille ou de l'entourage proche, se produisent pour la première fois entre 0 et 17 ans. 100 % des (tentatives de) viols et 94 % des autres agressions sexuelles, commis sur les hommes au sein de la famille ou de l'entourage proche, se produisent pour la première fois entre 0 et 17 ans.

Annexes n° 2

Questionnaire élaboré dans le cadre d'une recherche en sociologie

Merci de votre participation - Cécile Guillemain
Contact : cecileguillemin.cq@gmail.com

Profil du répondant : Mineur (âge :) Majeur (âge :)
 Homme Femme Non binaire
 Travailleur Social ou ex Travailleur Social Pas de profession en lien avec le Travail Social

1) Selon vous, qu'est-ce qu'une Agression sexuelle ?

2) Si un mineur veut parler d'une situation de maltraitance sexuelle qu'il a vécue, vers quelles personnes ou quels services peut-il se tourner selon vous?

3) Connaissez-vous personnellement des personnes qui ont vécu des agressions ou des violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures ?

Non Oui

Précision éventuelle :

4) Qu'est-ce qui, selon vous, peut empêcher un mineur de se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

5) Qu'est-ce qui, selon vous, peut encourager un mineur à se confier sur des faits d'agressions ou de violences sexuelles ?

Annexes n° 3 - 4 - 5- 6 - 7

	Non Travailleurs Sociaux Masculins	Non Travailleurs Sociaux Féminins	Total NON TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total MINEURS
Situation non consentie, contrainte, faite sans accord	1nonTSm-3nonTSm-4nonTSm - 5nonTSm-6nonTSm-8nonTSm - 9nonTSm-10nonTSm-11nonTSm - 12nonTSm-13nonTSm-11	15nonTSf-16nonTSf-17nonTSf - 18nonTSf-19nonTSf-21nonTSf - 22nonTSf-24nonTSf-25nonTSf - 27nonTSf-28nonTSf-29nonTSf - 34nonTSf-13	24	1TSm-2TSm-3TSm-4TSm-5TSm - 6TSm-7TSm-8TSm-9TSm -9	10TSf-11TSf-12TSf-13TSf-15TSf - 16TSf-17TSf-18TSf-19TSf-20TSf - 21TSf-22TSf-23TSf-24TSf-25TSf - 26TSf-27TSf-28TSf-29TSf-30TSf - 31TSf-32TSf-33TSf -23	32	1Mm-2Mm-3Mm-4Mm-5Mm - 6Mm-7Mm-8Mm-9Mm-10Mm - 11Mm-12Mm-13Mm -13	20MF-21MF-23MF-25MF-26MF - 27MF-28MF-29MF-30MF-31MF - 32MF-34MF-12	25
Pénétration - Viol	1nonTSm-3nonTSm-3	20nonTSf -1	4	9TSm -1	17TSf-19TSf -2	3	24MF-31MF-32MF -3	3	3
Intrusion dans l'intimité, contacts intimes gênants,	2nonTSm-12nonTSm-3	23nonTSf-24nonTSf-31nonTSf - 33nonTSf-34nonTSf -5	8	4TSm-9TSm-2	15TSf-24TSf-25TSf -3	5			
Remarques, commentaires désobligeants	3nonTSm -1		1		28TSf -1	1	31MF -1	1	1
L'agresseur peut être verbale (paroles) ou gestuelle (physique)	7nonTSm -1	19nonTSf-26nonTSf-30nonTSf -3	4		12TSf-19TSf-25TSf-26TSf-28TSf -5	5	19MF-31MF-2	2	2
L'agresseur peut utiliser la violence	11nonTSm -1	19nonTSf-23nonTSf-30nonTSf -3	4		11TSf-23TSf-28TSf-30TSf-31TSf - 34TSf -6	6	19MF -1	1	1
Acte qui porte atteinte à l'intégrité de la personne	12nonTSm -1	15nonTSf-21nonTSf -2	3		17TSf-24TSf-30TSf-31TSf -4	4			
Tentative ou acte de rapport sexuel non autorisé	13nonTSm -1		1	1TSm -1	10TSf -1	2	9Mm-10Mm -2	16MF-17MF-18MF-26MF-34MF -5	7
Abus de pouvoir, domination	14nonTSm -1	25nonTSf -1	2		26TSf -1	1			
Fantasma	14nonTSm -1		1						
Deviance	14nonTSm -1		1						
Atteinte sexuelle avec violence, contrainte, menace ou surprise		15nonTSf-17nonTSf -2	2		10TSf-13TSf-16TSf-24TSf-29TSf -5	5			
Acte non compris, manque de discernement		18nonTSf -1	1		24TSf-31TSf -2	2			
Atteinte aux parties sexuelles d'une personne (sexe, fesses, seins)		29nonTSf -1	1		21TSf -1	1	4Mm -1		1
Acte d'attouchement, toucher le corps avec des gestes déplacés		32nonTSf -1	1				5Mm-6Mm -2	15MF-19MF-22MF-32MF -4	6
Regards ciblés		32nonTSf -1	1						

	Non Travailleurs Sociaux Masculins	Non Travailleurs Sociaux Féminins	Total NDW TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs
Propositions verbales		32hontsf - 1	1						
La loi distingue l'agression sexuelle du Viol					31TSF - 1	1			
Acte forcé				6TSm - 1			1Mm - 2Mm - 2	17Mf - 26Mf - 2	4
Harcèlement répété				8TSm - 1					
Frottements				9TSm - 1					
Inceste				9TSm - 1					
Le fait qu'une personne s'exhibe					15TSF - 1	1			
Délit					19TSF - 1	1			
Crime								33Mf - 1	1
Subir des menaces					20TSF - 1	1			
Tout acte sexuel sur un enfant de moins de 15 ans					22TSF - 1	1			
Acte interdit					23TSF - 1	1			
Acte forcé pendant un rapport consenti					28TSF - 1	1			
Harcèlement au téléphone et par ordinateur					33TSF - 1	1			
Quand on se fait agresser dans la rue au niveau de ses habits								22Mf - 1	1
Acte horrible et inhumain								33Mf - 1	1

Réponses recueillies pour la question n°2	Non TS Masculins	Non TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
Milieu Familial										
Personnes de la Famille	1nonTSm - 4nonTSm - 8nonTSm - 13nonTSm - 4	16nonTSf - 17nonTSf - 19nonTSf - 28nonTSf - 4	8	3TSm - 4TSm - 2	12TSf - 13TSf - 14TSf - 16TSf - 23TSf - 24TSf - 25TSf - 27TSf - 28TSf - 31TSf - 32TSf - 34TSf - 12	14	1Mm(11 ans) - 9Mm(15 ans) - 2	19Mm(11 ans) - 21Mm(13 ans) - 26Mm(14 ans) - 27Mm(14 ans) - 29Mm(15 ans) - 30Mm(15 ans) - 34Mm(17 ans) - 7	9	31
Ses parents	4nonTSm - 8nonTSm - 9nonTSm - 10nonTSm - 12nonTSm - 14nonTSm - 6	25nonTSf - 26nonTSf - 27nonTSf - 28nonTSf - 32nonTSf - 5	11	4TSm - 9TSm - 2	16TSf - 23TSf - 27TSf - 29TSf - 4	6	4Mm(12 ans) - 6Mm(13 ans) - 7Mm(15 ans) - 10Mm(16 ans) - 13Mm(17 ans) - 5	14Mm(9 ans) - 15Mm(10 ans) - 17Mm(10 ans) - 20Mm(12 ans) - 33Mm(15 ans) - 5	10	27
Un parent	14nonTSm - 1	20nonTSf - 21nonTSf - 2	3							
Aux frères et sœurs	10nonTSm - 1		1							
Milieu amical										
Amis - amis de confiance	14nonTSm - 1	16nonTSf - 19nonTSf - 23nonTSf - 28nonTSf - 4	5	3TSm - 9TSm - 2	16TSf - 23TSf - 24TSf - 27TSf - 28TSf - 29TSf - 31TSf - 32TSf - 8	10	9Mm(15 ans) - 1	15Mm(10 ans) - 18Mm(11 ans) - 21Mm(13 ans) - 26Mm(14 ans) - 29Mm(15 ans) - 30Mm(15 ans) - 32Mm(15 ans) - 33Mm(15 ans) -	10	25
Parent d'un ami										
Amis qui ont vécu la même situation	1nonTSm - 1		1							
Environnement proche										
Personne / adulte de confiance										
Des adultes	8nonTSm - 1	16nonTSf - 18nonTSf - 20nonTSf - 24nonTSf - 4	4	1TSm - 7TSm - 2	14TSf - 17TSf - 21TSf - 24TSf - 25TSf - 26TSf - 28TSf - 32TSf - 8	10	8Mm(15 ans) - 9Mm(15 ans) - 11Mm(17 ans) - 3	18Mm(11 ans) - 31Mm(15 ans) - 32Mm(15 ans) - 3	6	20
Personne proche - de l'entourage	2nonTSm - 1	15nonTSf - 1	2	2TSm - 1	12TSf - 1	2	10Mm(16 ans) - 1	16Mm(10 ans) - 22Mm(13 ans) - 2	3	7
Ses proches		23nonTSf - 1	1	6TSm - 1	15TSf - 17TSf - 18TSf - 26TSf - 4	4	5Mm(13 ans) - 1	34Mm(17 ans) - 1	1	6
Voisins										
Milieu scolaire										
Professeur		16nonTSf - 29nonTSf - 32nonTSf - 3	3	3TSm - 1	24TSf - 27TSf - 28TSf - 29TSf - 32TSf - 5	6	3Mm(12 ans) - 6Mm(13 ans) - 10Mm(16 ans) - 3	26Mm(14 ans) - 27Mm(14 ans) - 30Mm(15 ans) - 3	6	15
Infirmière - infirmier / e scolaire		17nonTSf - 19nonTSf - 23nonTSf - 28nonTSf - 29nonTSf - 30nonTSf - 31nonTSf - 7	7		14TSf - 19TSf - 25TSf - 32TSf - 4	4				11
Membres - personnel établissement scolaire	1nonTSm - 1	17nonTSf - 25nonTSf - 2	3		16TSf - 26TSf - 2	2	2Mm(12 ans) - 1		1	6
Psychologue Education Nationale	11nonTSm - 1	21nonTSf - 23nonTSf - 2	3		21TSf - 31TSf - 2	2		30Mm(15 ans) - 1	1	6
Enseignants	13nonTSm - 14nonTSm - 2	21nonTSf - 33nonTSf - 2	4		12TSf - 31TSf - 2	2				6
école - collège - lycée		28nonTSf - 1	1	6TSm - 8TSm - 2	31TSf - 1	3		32Mm(15 ans) - 34Mm(17 ans) - 2	2	6
Instituteur - institutrice (maître-maîtresse)	9nonTSm - 1	16nonTSf - 1	2		19TSf - 22TSf - 28TSf - 3	3				5
Services scolaires		17nonTSf - 29nonTSf - 27nonTSf - 3	3							3

Réponses recueillies pour la question n°2	Non TS Masculins	Non TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
Assistante scolaire-surveillants- AEScolaire		31nonTSf - 33nonTSf - 2	2		27TSf - 1	1			3	
CPE		29nonTSf - 32nonTSf - 2	2				4Mm(12 ans) - 1	15Mf(10 ans) - 1	2	
Directeur-ice école-collège ou lycée							3Mm(12 ans) - 1		1	
Son carnet de liaison au collège									1	
Milieu judiciaire										
Police-commissariat	1nonTSm - 2nonTSm - 4nonTSm - 5nonTSm - 8nonTSm - 11nonTSm - 12nonTSm - 14nonTSm - 8	17nonTSf - 20nonTSf - 31nonTSf - 32nonTSf - 34nonTSf - 5	13	27Sm - 31Sm - 67Sm - 87Sm - 97Sm - 5	107Sf - 117Sf - 127Sf - 147Sf - 177Sf - 197Sf - 217Sf - 257Sf - 297Sf - 317Sf - 327Sf - 11	16	3Mm(12 ans) - 4Mm(12 ans) - 8Mm(15 ans) - 10Mm(16 ans) - 4	20Mf(12 ans) - 21Mf(13 ans) - 22Mf(13 ans) - 25Mf(15 ans) - 31Mf(15 ans) - 5	9	38
Gendarmerie	1nonTSm - 8nonTSm - 12-82, C16nonTSm - 14nonTSm - 4	16nonTSf - 23nonTSf - 27nonTSf - 29nonTSf - 31nonTSf - 34nonTSf - 6	10	47Sm - 97Sm - 2	107Sf - 187Sf - 197Sf - 207Sf - 227Sf - 297Sf - 317Sf - 327Sf - 337Sf - 9	11	8Mm(15 ans) - 12Mm(17 ans) - 2	25Mf(14 ans) - 1	3	24
Services judiciaires/ autorités judiciaires	11nonTSm - 1		1		177Sf - 247Sf - 2	2			3	
Procureur				97Sm - 1	127Sf - 197Sf - 2	3			3	
Juge des enfants				77Sm - 1	197Sf - 1	2			2	
Tribunal				67Sm - 87Sm - 2		2			2	
Police spécialisée	7nonTSm - 1		1		127Sf - 1	1			2	
Forces de l'ordre					167Sf - 1	1			1	
Police en ligne				57Sm - 1		1			1	
Gendarmerie sur les réseaux				77Sm - 1		1			1	
Milieu de la santé et du soin										
Médecin-docteur- corps médical-	7nonTSm - 1	16nonTSf - 17nonTSf - 20nonTSf - 21nonTSf - 27nonTSf - 28nonTSf - 30nonTSf - 7	8		107Sf - 167Sf - 177Sf - 197Sf - 217Sf - 237Sf - 257Sf - 277Sf - 287Sf - 297Sf - 317Sf - 347Sf - 12	12	6Mm(13 ans) - 1	14Mf(9 ans) - 27Mf(14 ans) - 30Mf(15 ans) - 3	4	24
Psychologue	3nonTSm - 6nonTSm - 2	21nonTSf - 22nonTSf - 30nonTSf - 3	5		177Sf - 197Sf - 217Sf - 347Sf - 4	4	1Mm(11 ans) - 5Mm(13 ans) - 2	28Mf(15 ans) - 30Mf(15 ans) - 34Mf(17 ans) - 3	5	14
Hôpital					107Sf - 297Sf - 337Sf - 3	3			3	
Personnels de santé								34Mf(17 ans) - 1	1	1
Urgences					317Sf - 1	1			1	
Le 15					337Sf - 1	1			1	1

Réponses recueillies pour la question n°2	Total Non TS	TS Masculins	Non TS Féminins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
Psychologue en ligne		575m - 1			1				1
Milieu social et éducatif									
Travailleurs sociaux-Educateurs		875m - 975m - 2		1075f - 1375f - 1475f - 1675f - 1775f - 1875f - 2175f - 2275f - 2475f - 2775f - 2875f - 3175f - 12	14				14
Assistant/e social/e		675m - 1	21nonTSf - 26nonTSf - 32nonTSf - 34nonTSf - 4	3175f - 1	2	8Mm(15 ans) - 1		1	9
Services d'aide à l'enfance/protection de l'enfance		275m - 1	31nonTSf - 1	1575f - 1775f - 1875f - 2675f - 4	5				6
Services Sociaux		6nonTSm - 11nonTSm - 2					15Mm(10 ans) - 17Mm(10 ans) - 2	2	4
La maison des adolescents			21nonTSf - 1	2575f - 2975f - 2	2				3
Aide Sociale à l'Enfance (ASE)				1975f - 1	1				1
Maison des Solidarités				2375f - 1	1				1
Assistante Familiale				2275f - 1	1				1
Structure sociale				1375f - 1	1				1
Numéros d'appels téléphoniques spécifiques									
N° d'aide 119/ n° enfance en danger		475m - 875m - 2	15nonTSf - 24nonTSf - 25nonTSf - 27nonTSf - 4	1375f - 2375f - 2475f - 2675f - 3175f - 3375f - 6	8	3Mm(12 ans) - 6Mm(13 ans) - 2	28Mm(15 ans) - 1	3	15
N° d'urgence - N° spécial - N° de téléphone exprés		675m - 1	34nonTSf - 1	1875f - 1	2	13Mm(17 ans) - 1	20Mm(12 ans) - 30Mm(15 ans) - 31Mm(15 ans) - 33Mm(15 ans) - 4	5	8
N°verts spécifiques-département-national		975m - 1	18nonTSf - 23nonTSf - 2	2875f - 3075f - 2	3				5
N° d'aide 3919		775m - 1	15nonTSf - 1	2175f - 1	2				3
Organismes de téléphonie d'aide aux victimes				3375f - 1	1		18Mm(11 ans) - 1	1	2
Milieu associatif (services physiques et en ligne)									
Associations spécialisées - associations d'aide		675m - 1	3nonTSm - 7nonTSm - 11nonTSm - 3	1075f - 1375f - 2	3	7Mm(15 ans) - 1		1	8
Planning Familial			15nonTSf - 1	1875f - 2375f - 2975f - 3175f - 4	4		32Mm(15 ans) - 34Mm(17 ans) - 2	2	7
l'AVEMA			22nonTSf - 1		1				1
Un service en ligne type promoteur du net		575m - 1			1				1
CAUVA (Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression)				2375f - 1	1				1

Réponses recueillies pour la question n°2

CACIS (Centre Accueil Consultation Information Sexualité) BORDEAUX

Autres

Je ne sais pas

Animateur

Mairie de son village

Une personne spécialisée

Cuirié

Coach de sport

Nourrice

	Non TS Masculins	Non TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
Autres					23TSF - 1	1				1
Je ne sais pas								23M(13 ans) - 24M(13 ans) - 2	2	2
Animateur	16nonTSF - 1		1	28TSF - 1		1	20M(12 ans) - 1		1	2
Mairie de son village										1
Une personne spécialisée								19M(11 ans) - 1	1	1
Cuirié			1							1
Coach de sport				27TSF - 1		1			1	1
Nourrice				12TSF - 1		1				1

Réponses recueillies pour la question n°4		Non TS Masculins		Non TS Féminins		Total Non TS		TS Masculins		TS Féminins		Total TS		Mineurs Masculins		Mineurs Féminins		Total Mineurs		Total pour tous les répondants		
PEUR		Non TS Masculins		Non TS Féminins		Total Non TS		TS Masculins		TS Féminins		Total TS		Mineurs Masculins		Mineurs Féminins		Total Mineurs		Total pour tous les répondants		
Peur		1nonTSm-4nonTSm - 6nonTSm - 7nonTSm-8nonTSm-10nonTSm-11nonTSm-7	13nonTSf-20nonTSf-22nonTSf-25nonTSf-28nonTSf-29nonTSf-6	13	10TSf-19TSf-23TSf-24TSf-27TSf-28TSf-31TSf-7	3TSm-6TSm-7TSm-3	10TSf-19TSf-23TSf-24TSf-27TSf-28TSf-31TSf-7	10	4Mm-5Mm-6Mm-7Mm-10Mm-13Mm-6	18Mf-22Mf-29Mf-34Mf-4	10										117	
Peur de tout perdre		2nonTSm-1	1	1	10TSf-30TSf-2	4TSm-5TSm-2	10TSf-30TSf-2	4	8Mm												1	
Peur des représailles		3nonTSm-1	2	2	14TSf-18TSf-22TSf-24TSf-28TSf-29TSf-30TSf-32TSf-8	5TSm-8TSm-2	14TSf-18TSf-22TSf-24TSf-28TSf-29TSf-30TSf-32TSf-8	10	3Mm	25Mf-34Mf-2	3											7
Peur de ne pas être cru		3nonTSm-1	4	4	10TSf-24TSf-25TSf-33TSf-4		10TSf-24TSf-25TSf-33TSf-4	4		21Mf-32Mf-33Mf-34Mf-3	3											17
Peur de ne pas être pris au sérieux		3nonTSm-1	1	1																		1
Peur d'être rejeté par ses parents		13nonTSm-1	1	1																		1
Peur de services		14nonTSm-1	1	1																		1
Peur du jugement- d'être jugé			3	3	15nonTSf-22nonTSf-23nonTSf-3		10TSf-24TSf-25TSf-33TSf-4	4		21Mf-32Mf-33Mf-34Mf-3	3											10
Peur de ne pas être écouté			2	2	15nonTSf-22nonTSf-2		33TSf	1														4
Peur de ne pas être soutenu par sa famille			1	1	15nonTSf-1																	1
La peur des conséquences causés à l'auteur			1	1	17nonTSf-1																	1
La peur des conséquences pour le cercle familial			1	1	17nonTSf-1																	1
La peur des annuis que cela peut engendrier pour les siens			1	1	22nonTSf-1																	1
Peur du regard de l'autre			1	1	23nonTSf-1				8TSm-1	25TSf-1		2										5
Peur de l'agresseur			1	1	23nonTSf-1																	2
Peur de la famille			1	1	33nonTSf-1																	2
Peur de la réaction des parents			1	1	33nonTSf-1																	1
Peur d'exploser la famille			1	1	34nonTSf-1																	2
Peur de faire du mal à l'agresseur									4TSm			1										1
Peur que les faits soient minimisés									8TSm			1										1
Peur de ne pas être protégé																						1
La peur d'en parler																						3
La peur des repercussions																						2
La peur des sanctions pénales que l'auteur peut avoir (prison)																						3
Peur de se faire disputer																						3
Peur de perdre l'amour du proche (agresseur)																						1
Peur du regard porté sur la personne qui dénonce																						1

Réponses recueillies pour la question n°4	Non TS Masculins	Non TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
Peur de devoir se justifier				25TSF		1			1	1
Peur d'être coupable				25TSF-29TSF-2		2			2	2
La peur de détruire sa famille				25TSF		1			1	1
Peur que le coupable les retrouve					1Mm				1	1
Peur que l'agresseur se venge					32MF				1	1
Peur que la personne à qui il se confie le regarde différemment					33MF				1	1
Peur qu'il n'y ait pas de suite juridique					31MF				1	1
Être traumatisé					2Mm				1	1
Peur d'entendre "tu l'as cherché"		19nonTSf-1	1						1	1
HONTE										51
La honte	1nonTSm - 4nonTSm - 5nonTSm - 15nonTSf - 18nonTSf - 18nonTSf - 8nonTSm - 9nonTSm - 10nonTSm - 11nonTSm - 12nonTSm - 13nonTSm - 13nonTSm - 24nonTSf - 25nonTSf - 26nonTSf - 11TSm - 31Sm - 4TSm - 9TSm - 4	11TSf - 13TSf - 14TSf - 15TSf - 16TSf - 17TSf - 18TSf - 19TSf - 23TSf - 24TSf - 27TSf - 32TSf - 33TSf - 13	23	17		17	5Mm-6Mm - 10Mm-11Mm-4	15MF-18MF-33MF-25MF-27MF-28MF-29MF-32MF-34MF	9	49
Être gêné d'en parler					4Mm				1	1
Être interrogé sur des actes qui font honte				32TSF		1			1	1
MANQUE DE CONFIANCE										11
Ne pas faire confiance aux adultes		15nonTSf-1	1		25TSF	1			2	2
Manque de confiance en soi	1nonTSm-1		1	7TSm		1	10Mm		1	3
Manque de confiance en la justice	1nonTSm		1						1	1
A qui faire confiance?	11nonTSm		1						1	1
Manque de confiance envers les autres		31nonTSf	1		21TSf-33TSf-2	2		21MF	1	4
MANQUE DE CONNAISSANCES SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES										21
Ne pas savoir que c'est une agression sexuelle		19nonTSf	1		10TSf - 18TSf-24TSf	3			4	4
Ne pas cerner le rôle, la mission, des adultes pro		21nonTSf	1						1	1
l'ignorance		29nonTSf - 30nonTSf-2	2		33TSF	1			3	3
Méconnaissance des services existants et des lois				6TSm	21TSf	2			2	2
Manque de prévention				6TSm		1			1	1
Manque de connaissances, d'informations	8nonTSm		1	6TSm	20TSf-31TSf-2	3			4	4
Ne pas savoir vers qui se tourner	4nonTSm		1		16TSf-21TSf-31TSf-3	3			4	4
Vers qui se tourner?	11nonTSm		1		20TSf	1			2	2

Réponses recueillies pour la question n°4	Non TS Masculins		Non TS Féminins		Total Non TS		TS Masculins		TS Féminins		Total TS		Mineurs Masculins		Mineurs Féminins		Total Mineurs		Total des répondants
	Non TS Masculins	Non TS Féminins	TS Masculins	TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	Total des répondants							
BANALISATION																			15
Il peut croire que ce qu'il vit est normal	12nonTSm-1	30nonTSf-1	13TSf-16TSf-20TSf-23TSf-26TSf-31TSf-6		2							6				18MF	1	9	
Normalisation des faits	14nonTSm				1							2						1	
Banalisation de l'acte subi			3TSm															2	
Penser "Finalement, c'est pas si grave"	27nonTSf				1													1	
Besoin de se dire "ça va passer"		32nonTSf			1													1	
Se dire que c'est pas grave, qu'il dramatise														5Mm			1	1	
CULPABILITE																			15
Sentiment d'être coupable	5nonTSm				1													1	
Sentiment de culpabilité		17nonTSf- 25nonTSf-30nonTSf-3	8TSm- 9TSm-2	17TSf-18TSf-19TSf-20TSf-23TSf-31TSf-6	3							8						11	
Se sentir coupable		23nonTSf			1							1						1	
Culpabilité de subir de tels actes																		1	
La culpabilisation																		1	
NE PAS POUVOIR PARLER																			3
Ne pas avoir les mots pour le définir	8nonTSm				1													1	
Difficulté pour en parler																		1	
LIEN AVEC LA FAMILLE																			11
Pression familiale	2nonTSm				1													1	
Pression parentale	2nonTSm				1													1	
Loyauté à la famille																		1	
Volonté de couvrir l'agresseur membre de la famille ou proche																		1	
Le lien de parenté avec l'agresseur	6nonTSm-1	28nonTSf-1			2							1					13Mm	4	
Lien de familles	11nonTSm-1				1													1	
Manque de dialogue au quotidien																		1	
Besoin de protéger un membre de la famille																		1	
SE SENTIR RESPONSABLE																			5
Ne pas vouloir détruire une famille																		1	
Sentiment d'être responsable	5nonTSm-1	34nonTSf-1			2							1						2	
Conflit de loyauté																		2	

Réponses recueillies pour la question n°4	Non TS Masculins	Non TS Féminins	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
ATTITUDE DE L'ECOUTANT										
Qui on se moque de lui							3Mm- 12Mm-2	20Mf	3	3
La réaction des autres	7nonTSm-1		1							1
Être jugé par l'entourage		19nonTSf-1	1							1
INTIMITÉ DEVOILÉE										
Mise à nue "psychologique" après avoir vécu mise à nu "physique"		22nonTSf-1	1							1
Question de l'intimité dévoilée		22nonTSf-1	1							1
La pudeur		22nonTSf- 1	1							1
Malaisant d'en parler							24Mf		1	1
Le dégoût de soi-même								25Mf	1	1
"Jeunesse" (= 8fne)							10Mm		1	1
Le tabou					29TSf	1				1
ATTITUDES DE L'AGRESSEUR										
La pression exercée par l'agresseur	5nonTSm		1	6TSm		1				2
Menaces de l'agresseur	10nonTSm		1		17TSf- 24TSf- 26TSf-31TSf-3	3	4Mm	20Mf- 26Mf-29Mf-30Mf-3	4	8
La personne qui a fait les agressions		25nonTSf-	1							1
Lorsque l'agresseur lui fait croire que c'est normal		26nonTSf-	1							1
L'"endocinement" de l'agresseur					12TSf-1	1				1
La manipulation de l'agresseur					15TSf	1				1
Accomplice de la personne qui agresse					28TSf	1				1
Secret imposé par l'agresseur					26TSf	1				1
L'emprise de l'agresseur faisant partie de l'entourage					10TSf-	1				1
L'impression d'être aimé					28TSf	1				1
"Amour" de l'agresseur	11nonTSm		1							1
"Amitiés" envers l'agresseur	11nonTSm		1							1
Les menaces de mort							3Mm		1	1
Du chantage								17Mf	1	1

Réponses recueillies pour la question n°4	Total Non TS	TS Masculins	TS Féminins	Total TS	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins	Total Mineurs	répondants
STATUT DE VICTIME								3
Difficulté à combattre cette injustice			11TSf	1				1
Difficulté à faire valoir son statut de victime			11TSf	1				1
Ne pas se sentir légitime			12TSf	1				1
MANQUE D'ECOUTE								10
Non écoute de l'adulte			15TSf	1				1
Pas ou peu d'écoute	34nonTSf-1	11nonTSm-1		2				2
Ne pas trouver d'oreille attentive		3TSm		1				1
Ne pas se sentir écouté			12TSf	1				1
Les questions des gens qui t'écoutent peuvent t'arrêter					31Mf		1	1
Pas d'espace d'écoute			21TSf	1				1
Ne pas trouver d'espace neutre			25TSf	1				1
Ne pas être entendu			21TSf	1				1
Ne pas être pris au sérieux			21TSf	1				1
AUTRE								9
Naïveté		14nonTSm						1
La récurrence d'événements antérieurs	1			1				1
Être timide						4Mm	1	1
Les délais des plaintes très très longs			20TSf	1				1
Voir l'agresseur physiquement le jour du tribunal			20TSf	1				1
La déception amoureuse				1				1
Le contexte dans lequel s'est passée l'agression (milieu familial, amical...)		9TSm		1				1
Le déni	28nonTSf-30nonTSf-2		7TSm	1				1
	2							2
								TOTAL 305

Réponses recueillies pour la question n°5	Non TS Masculins		Non TS Féminins		TS Masculins		TS Féminine		Total TS		Total Mineurs	TOTAL pour tous les répondants
	Non TS Masculins	Non TS Féminins	TS Masculins	TS Féminine	TS Masculins	TS Féminine	Mineurs Masculins	Mineurs Féminins				
Faire des affiches à l'école												
Sites internet qui orientent les mineurs												
Connaissance des lois, des peines encourues												
Savoir qu'il y a une prise en charge possible												
Leur donner des pistes pour s'échapper, crier												
Utiliser des supports de médiation (musiques, films) pour suggérer notre disponibilité à entendre des faits de cet ordre												
PREVENTION - SENSIBILISATION - DIALOGUE												
Sensibilisation - prévention	1nonTSm	25nonTSf,30nonTSf	675m, 875m	1275f - 1875f - 2075f,2475f - 2875f - 3075f	8							11
Que les professionnels de l'enfance lèvent le tabou sur le sujet- que ce sujet ne soit plus tabou					3							4
L'éducation, avoir pu échanger sur la sexualité, les interdits et le consentement	5nonTSm	26nonTSf	675m	1275f - 1375f - 3175f	3						32M(fL5)	4
Qu'on fasse de la prévention tout petit - dès l'âge de la maternelle		28nonTSf		1275f	2							4
En entendre parler autour de lui		23nonTSf		1575f-2075f	2							3
Prévention à l'école (avant le collège)				2075f-3475f	2							2
Exemples d'autres personnes (mes too, balance ton porc...)	3nonTSm	23nonTSf			1							2
Avoir parlé avec lui avant des agressions sexuelles, communiquer					1							1
Activités sportives qui amènent à la confiance en soi					1							1
Sensibilisation aux droits de l'enfant		21nonTSf	775m		1							1
Savoir repérer les interdits					1							1
Opérations de communication dans les collèges et lycées, les cafés, annonces cinéma		32nonTSf			1							1
Discussion à l'initiative de professionnels (services sociaux, prévention dans école...)					1							1
METTRE UN TERME AUX AGISSEMENTS DE L'AGRESSEUR												
Pouvoir en finir avec cette situation - que ça ne se reproduise plus-arrêter de subir		20nonTSf			1							2
Savoir que le coupable sera condamné	13nonTSm				1							2
Être sûr de la sanction d'éloignement immédiate de l'agresseur		19nonTSf			1							2
Savoir qu'il y aura une poursuite judiciaire des agresseurs												2
Pour régler le problème												1
Si c'est plusieurs fois, ça pousserait à dire												1
Ne plus être dans la répétition des faits												1
Savoir qu'il y aura un suivi psychologique ou psychiatrique des agresseurs	4nonTSm				1							1
AUTRE												
Je ne sais pas												3

Annexes n° 8

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Thème de la recherche : *Les révélations d'agressions sexuelles adressées à un travailleur social.*

Cécile GUILLEMIN, Master 2 de Sociologie AGAPES, université Jean JAURES- TOULOUSE.

Email : cecileguillemin.cg@gmail.com

Téléphone : 06 10 67 17 86

Dans le cadre de ma recherche en Sociologie, je vous invite à échanger avec moi du moment où vous avez parlé pour la première fois à un travailleur social des agressions sexuelles que vous avez vécues.

L'objectif de mon travail n'est pas de revenir sur vos souvenirs de ces agressions.

En vous interviewant, je souhaite récolter des informations sur le moment où vous avez fait le choix d'expliquer votre situation, ce temps d'échange avec un travailleur social.

Je me pose des questions sur l'importance de cet entretien où vous avez osé prendre la parole, et de la façon dont cet échange s'est déroulé.

La durée de l'entretien n'est pas définie et vous êtes libre d'y mettre fin à tout moment ou de ne pas répondre à certaines questions.

Pour mener cette recherche, j'aurai besoin d'enregistrer notre entretien. Cela me permettra de retranscrire ensuite par écrit nos échanges et de ne pas transformer vos propos.

A' aucun moment votre identité ne sera dévoilée, votre anonymat sera entièrement préservé.

L'enregistrement ne sera utilisé que dans le cadre de cette recherche et sera détruit à la fin de mon master.

En signant ce formulaire de consentement, vous déclarez avoir pris connaissance du déroulement de l'entretien et du thème sur lequel il porte, et vous acceptez d'y participer, d'être enregistré et que vos propos anonymisés soient utilisés dans cette recherche.

Je reste entièrement disponible pour toutes informations complémentaires ou des remarques éventuelles.

Une copie de ce formulaire de consentement vous est remise.

Lieu et date :

Nom et Signature :

Annexes n° 9 et 10

TRAME ENTRETIEN AVEC PERSONNES AYANT VECU AGRESSION SEXUELLE EN ETANT MINEURES

thème	questions	Eléments principaux de réponse
<p>Rappel du formulaire de consentement que vous avez signé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Anonymat ➤ Possibilité d'arrêter l'entretien à tout moment ➤ Possibilité de ne pas répondre à certaines questions ➤ Enregistrement ➤ Destruction enregistrement à la fin de mon Master 		
<p>▪ PRESENTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du pseudonyme - Âge - Etat civil, enfants ? -Travail ? Etudes ? - Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours et de votre enfance ? - Nature des agressions sexuelles – par qui ? A' quel âge ? (ou période) 	<p>></p> <p>></p> <p>></p>
<p>Souvenez-vous de l'instant où, étant mineur, vous avez parlé pour la première fois à un Travailleur Social des agressions sexuelles que vous aviez vécues.</p>		
<p>▪ CONTEXTE DE LA REVELATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Où ? Quand ? A' qui ? (Votre lien avec le travailleur social ? - cadre de la rencontre) - À quel moment avez-vous eu conscience que ces faits d'Aggression sexuelle que vous aviez vécus étaient graves et interdits ? - Combien de temps environ s'est écoulé entre le début des agressions sexuelles (+Votre âge ?) et les révélations que vous avez faites au travailleur social ? (+Votre âge ?) - Comment expliquez-vous ces délais ? - Saviez-vous vers qui vous tourner pour parler de ces agressions ? - Aviez-vous déjà parlé de ces agressions sexuelles à quelqu'un auparavant ? Qui ? quand ? où ? réaction ? suite ? - Pensez-vous que des personnes savaient ou suspectaient ce que vous aviez vécu, avant votre révélation ? Qui ? qu'est-ce qui vous fait dire cela ? - Comment pourriez-vous vous décrire avant la révélation ? (comportement, manière d'être...) - Des indices auraient-ils pu alerter des adultes sur le fait que vous aviez des choses à révéler ? si oui, quels 	

	indices ?	
▪ DECLENCHEURS DE LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui a déclenché chez vous le fait de vous confier à ce travailleur social ? (Déclat ?) - Pourquoi vous êtes-vous confié à <i>lui-elle</i> ? - Diriez-vous plutôt que vous êtes sorti du SILENCE ? SECRET ? NON-DIT ? AUTRE MOT ? Pourquoi ce terme ? - Y-a-t-il , selon vous, des contextes (lieux, conditions...) qui sont plus favorables à la révélation ? 	
▪ REACTIONS – CADRE DE LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'avez-vous ressenti au moment où vous avez commencé à révéler ces faits d'agression sexuelle ? - Avez-vous demandé que le TS garde le secret ? Si oui, qu'a-t-il dit ? - Vos impressions : être jugé ? Cru ? En confiance ? Pourquoi ? - Avez-vous, à ce moment-là, révélé la totalité des faits à votre interlocuteur ? Si non, pourquoi ? - Le TS vous a-t-il expliqué quelles seraient les étapes-démarches qui suivraient la révélation ? 	
▪ POSTURE PRO – AIDE A LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui, dans les attitudes du travailleur social, vous a encouragé à vous exprimer ? - Qu'est-ce qui, dans les propos du travailleur social, vous a encouragé à vous exprimer ? 	
▪ POSTURE PRO – FREINS A LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui, dans les attitudes du travailleur social, vous a freiné ou bloqué ? - Qu'est-ce qui, dans les propos du travailleur social, vous a freiné ou bloqué ? 	
▪ IMPACTS DE LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous regretté d'avoir révélé ces faits d'agression sexuelle ? Si oui pourquoi ? - Avez-vous changé après la révélation ? Si oui en quoi ? - Pensez-vous que cette révélation vous a permis de dépasser ce traumatisme ? - Quel terme est-ce que vous utiliseriez (résilience, réparation, sublimation, dépassement, apprendre à vivre avec, se construire ...) ? - La révélation permet-elle la reconnaissance ? - La reconnaissance du statut de victime par la justice est-elle nécessaire, selon vous, pour commencer une réparation ? - Qu'avez-vous ressenti immédiatement après ce moment de révélation ? Et les jours suivants ? - Quels conseils donneriez-vous à des professionnels qui débutent ? - Quels contenus de formation seraient nécessaires pour former les travailleurs sociaux ? 	
Après entretien : proposer de reprendre contact quelques jours plus tard – debrief – effets- besoin d'aborder certains points ?		

TRAME ENTRETIEN AVEC TRAVAILLEURS SOCIAUX

thème	questions	Eléments principaux de réponse
▪ PRESENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du pseudonyme - Âge - Etat civil, enfants ? - Quel diplôme en travail social ? - Obtenu après formation ou VAE ? - Expériences pro travail social : quels publics ? types de services-structures ? - Si formation, avez-vous eu des cours sur le thème intimité- sexualité ? - Avez-vous appris à réagir en cas de révélation d'Agresions Sexuelles ? Comment ? 	<ul style="list-style-type: none"> > > >
<p>Souvenez-vous de situations où un mineur vous a révélé des faits d'agression sexuelle. Choisissez plus particulièrement une situation.</p> <p>Il se peut que vous ne soyez plus dans le même contexte professionnel, aussi les questions seront posées au passé.</p> <p>INDIQUER LES GRANDS THEMES QUI SERONT ABORDES</p>		
▪ CONTEXTE DE LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Qui ? Où ? Quand ?? Raisons du suivi social ou éducatif ? - Votre lien (rôle) avec le mineur ? - Quelle fonction vous aviez à l'époque ? - Des indices- signes- propos- attitudes diverses vous ont-ils fait penser que ce jeune voulait révéler quelque chose ? - Si oui : <ul style="list-style-type: none"> > quels indices ? > qu'avez-vous mis en place pour l'aider à sortir du silence ? (lieu ? Moment ? Invitation à la parole ?) - Nature de la révélation ? 	
▪ DECLENCHEURS DE LA REVELATION	<ul style="list-style-type: none"> - Selon vous qu'est ce qui a déclenché la révélation ? - Pourquoi ce jeune s'est-il confié à <i>vous</i> ? - Diriez-vous plutôt qu'il est sorti du SILENCE ? SECRET ? NON-DIT ? AUTRE MOT ? Pourquoi ce terme ? 	
▪ PORTAGE INSTITUTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure était-elle clairement identifiée dans votre service ou institution en cas de révélations d'agressions sexuelles ? - Vos responsables vous ont-ils demandé de faire un écrit pour transmettre ces révélations ? 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous bénéficié d'un soutien institutionnel dans cette situation ? Si oui, lequel ? - Quelles pistes proposeriez-vous pour que le portage institutionnel soit plus efficace-efficient ? 	
<p>▪ REACTION-OUTILS PROFESSIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'avez-vous ressenti à l'annonce de ces faits ? - Votre réaction a-t-elle été adaptée ? - Vous êtes-vous senti armé professionnellement pour recueillir ces propos ? Si non, qu'est-ce qui vous aurait aidé ? - Y-a-t-il d'autres situations dans votre parcours professionnel où vous avez eu à recueillir la parole des mineurs qui révélaient des faits d'agression sexuelle ? Difficultés ? pourquoi ? 	
<p>▪ POSTURE PRO – AIDE A LA REVELATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui, dans vos attitudes, a encouragé la parole du mineur ? - Qu'est-ce qui, dans vos propos, a encouragé la parole du mineur ? 	
<p>▪ POSTURE PRO – FREINS A LA REVELATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui, dans vos attitudes, a freiné ou bloqué la parole du mineur ? - Qu'est-ce qui, dans vos propos, a freiné ou bloqué la parole du mineur ? 	
<p>▪ IMPACT PRO DE LA REVELATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles ont été les suites pour le mineur ? (justice / autre ?) - Avez-vous remarqué des changements chez le mineur après la révélation ? Si oui lesquels ? - Pensez-vous que cette révélation a permis au mineur de commencer à dépasser ce traumatisme ? - La révélation permet-elle la reconnaissance ? - La réparation passe-t-elle selon vous nécessairement par la reconnaissance du statut de victime par la justice ? - Quel terme est-ce que vous utiliseriez (résilience, réparation, sublimation, dépassement, apprendre à vivre avec, se construire ...) ? - Cette expérience de recueil de révélation a-t-elle eu ensuite un impact sur votre façon de travailler ? - Pensez-vous avoir bien effectué votre travail ? Pourquoi ? Que feriez-vous (ou avez-vous fait) différemment après cette expérience ? - Quels conseils donneriez-vous à des professionnels qui débutent ? - Quels conseils donneriez-vous à un formateur ? 	

Annexes n° 11 - 12 - 13

RETRANSCRIPTION INTEGRALE ENTRETIEN ULYSSE - TS

Entretien effectué le 27-11-2021

57mn 18

CG

Ok, ça commence donc ... On se retrouve parce que ce que tu as accepté de témoigner dans le cadre de mon master 2 et de ma recherche.

Donc on avait déjà eu contact ensemble pour que tu puisses comprendre de quoi il s'agissait.

Je vais te poser des questions à partir d'une situation que tu as vécue où tu as dû recueillir la parole d'un mineur qui t'a révélé des faits d'agression sexuelle qu'il avait subis.

Avant qu'on commence l'entretien, je voudrais d'abord savoir qui tu es et te redire que l'entretien sera anonymisé, donc pour ça je te propose de choisir le pseudonyme que j'utiliserai dans le cadre de ma recherche.

Ulysse

Bah je sais pas... Ulysse?

CG

D'accord, Quel âge tu as ?

Ulysse

J'ai 49 ans.

CG

Ok, Et concernant ton état civil, est-ce que tu es marié ? Célibataire, pacsé, des enfants?

Ulysse

Je suis pacsé et j'ai 2 enfants.

CG

Merci. Quel diplôme en travail social, tu as obtenu et quand ?

Ulysse

Euh... D'abord, j'ai été préstagiaire pendant 3 ans, puis j'ai fait une formation de moniteur éducateur validée en 1999, et j'ai fait une VAE d'Educateur Spécialisé il y a à peu près 15 ans de ça.

CG

Et tes expériences professionnelles en travail social: avec quel public tu as travaillé et dans quel type de structure ?

J'ai travaillé comme préstagiaire non diplômé en centre éducatif et professionnel auprès de jeunes... euuh... de 13 ans à 21 ans. (*Silence*). De 1995 à 1997 je crois.

Ensuite, j'ai aussi... j'ai passé mon diplôme, diplôme de Moniteur Educateur, j'ai fait des stages en foyer de vie, en Maison d'Enfants à Caractère Social et ensuite j'ai travaillé, après mon diplôme, 6 ans

en MECS. (*Maison d'Enfants à Caractère Social*) Avec, pareil, des jeunes en difficulté sociale et puis ensuite je suis parti dans le secteur du handicap en 2006 pour travailler dans un foyer d'hébergement pendant 6 ans.

Euh... Et puis ensuite, pour la même association, je suis parti travailler au SAVS (*Service d'Accompagnement à la Vie Sociale*) dans lequel je suis toujours depuis... euh je crois... si je ne dis pas de bêtises... 2013.

(*Il réfléchit.*) Oui, ça doit être ça. 2013. En SAVS, on intervient avec des adultes handicapés qui vivent à leur domicile.

D'accord, donc tu as été préstagiaire, sans formation, puis tu as fait une formation de moniteur éducateur, puis une VAE d'éducateur spécialisé.

Est-ce que pendant ta formation, tu as eu des cours sur le thème de l'intimité ou le thème de la sexualité ?

Euuuh oui, dans mes souvenirs, j'ai eu quelques cours... (*Silence*) Mais que sur la sexualité des personnes en situation de handicap, il me semble... Et je dirais que c'est à peu près tout.

Ah oui, d'accord. Pas plus que ça ? Et tu parles de personnes en situation de handicap mineures ou adultes ?

Adultes, seulement. Jamais sur les mineurs.

Et est-ce que tu as appris dans le cadre de la formation à réagir en cas de révélations d'agressions sexuelles ?

La formation remonte mais non, pas dans mes souvenirs... (*Il réfléchit*) ... Il me semble... Les concepts de loi, oui... en cas de révélation.

(*Il s'arrête.*) Et encore, je ne sais même pas... Sûr dans le droit... Peut-être, ça apparaissait à un moment donné, mais pas plus que ça... euh...

Alors comment tu as appris à réagir face à des révélations d'agressions sexuelles ?

Euh... J'ai appris à réagir en lien avec des cours de préstagiaire donnés par le directeur de mon premier établissement, qui nous formait en interne et qui a pu évoquer ce genre de concept de révélation, avec éventuellement les démarches à faire. Mais d'abord, j'ai appris le jour où j'ai dû faire face à une révélation.

D'accord. Alors justement, je vais te demander de te souvenir d'une situation où un mineur t'a révélé des faits d'agression sexuelle... peut-être que tu as vécu plusieurs situations de ce genre, mais je vais te demander de ne penser qu'à une situation en particulier.

Et il se peut que tu ne sois plus dans le même contexte professionnel. Donc moi je vais te poser les questions au passé.

Ulysse réfléchit.

Alors est-ce que tu peux me dire dans quel contexte cette révélation s'est passée, alors ?

On parle de mineurs ?

Oui, une révélation d'un mineur... Un mineur qui est venu te révéler des faits d'agressions sexuelles dont il a été victime. Donc qui était ce mineur, est-ce que tu peux le décrire, et lui trouver un pseudo ? Et puis dire où il t'a révélé et à quel moment ? Voilà...

Ouais, alors la situation... eh ben ... la toute première situation.

Donc, c'est la situation dont tu as choisi de me parler ?

Oui, oui. (*Silence, son regard part en l'air*) Ouais, ouais... eh ben c'était lors d'un camp, un séjour que j'avais organisé avec une collègue sur mon premier travail... un séjour avec 5 ados.

Donc en CEP (*Centre Educatif et Professionnel*) ?

Oui... On partait la première semaine de septembre en bungalow dans un camping à C*** (Jura) Euh... Il y avait 2 bungalows. On avait laissé un des bungalows à 3 ados et avec ma collègue, on était avec un jeune.

Il dépareillait un petit peu puisque c'était des gamins de Paris, mais lui était pas de Paris, il voyait pas sa famille, ou très rarement, il avait pas les mêmes aspirations que les autres jeunes, donc ça le dérangeait pas d'être avec nous, bien au contraire. (*Silence*) Et puis voilà, il s'est installé une sorte de relation de confiance, peut-être, avec du recul, voire aussi une sorte de contexte qui pouvait rappeler... euh... qu'on pouvait être une sorte de famille... peut-être parce qu'il y avait la collègue, moi, et lui, peut-être, qu'il s'était senti en confiance dans ce camp, avec du recul.

Est-ce que je peux te demander quelle fonction tu avais à l'époque ?

J'étais préstagiaire non diplômé et ma collègue était en formation 3ème année d'Educ Spé.

Donc tu n'étais pas encore formé, d'accord.

Et donc est-ce qu'il y a eu des indices, des signes, des propos, des attitudes qui t'ont fait penser que ce jeune, il voulait révéler quelque chose ?

Non, non, je.... (*Silence*) ... J'essaie de me souvenir mais... Il s'est senti assez à l'aise dans la vie de tous les jours dans le bungalow, par rapport au foyer où on était souvent sur des gros groupes.

Et là, pour une fois, il était seul avec les éduc et... Et là je dois dire que j'ai toujours senti depuis le début du camp que ... voilà, j'avais remarqué qu'il était assez à l'aise, il discutait plus que d'habitude alors que c'était un jeune qui était un peu introverti.

Parfois, il pouvait un peu dépasser, un peu les barrières de l'ordre du langage cru, il a fallu peut-être qu'on le reprenne même une ou deux fois.

Je ne sais plus trop, j'ai des vagues souvenirs de ça puisque ça fait très longtemps.

C'était à quel moment, c'était quand ?

C'est-à-dire en quelle année ? Eh bah c'était au début de ma carrière donc c'était en... On va dire 2000... Non, j'ai été diplômé en 99... (*il réfléchit*) Non, je dirais en 96.

Donc il y a 25 ans.

D'accord, oui et donc voilà, il y a un jour on va faire une sortie cheval, une sortie équitation dans un centre équestre en plein air et puis au moment où les autres jeunes montaient à cheval, je me suis retrouvé avec lui. Dans mes souvenirs, on discutait bien, on était assis chacun sur une pierre.

(Silence, il réfléchit)

Je revois l'image et à un moment donné, en discutant, je ne saurais plus dire comment c'est arrivé pour qu'à un moment il... ben il est parti à me révéler... certains aspects de son histoire.

(Il se tait) Et notamment des faits très graves, vécus chez sa mère et son beau-père.

Avant le placement ?

Oui. Je dois dire que je suis à l'époque le même que maintenant, mais à l'époque je suis dans le relationnel, à essayer de discuter avec les gens, je suis pas timide.

Il est fort possible que j'aie posé des questions sur sa vie, tiens, qu'est ce que tu faisais ? Je me suis intéressé à lui, c'est pas venu comme ça de but en blanc. C'est dans mes souvenirs.

Mais à l'époque, j'étais pas formé, donc je peux pas dire que j'avais réfléchi à mon intervention, mais de par ma personnalité, je m'intéresse aux gens et du coup, je pense que c'est ce qui a permis au jeune, peut-être, de dire ces choses-là.

Est-ce qu'il y a d'autres choses, tu penses, qui ont déclenché la révélation ? Donc le fait que tu sois dans l'ouverture et dans l'échange. Et puis est-ce qu'il y a d'autres choses ?

Je pense que le contexte lui-même, d'avoir du temps, ne pas être pris par le quotidien du foyer, ne pas être dans les gros groupes avec tous les autres jeunes, le fait d'être en camp, pour un petit séjour, tranquilles, sans pression... Pas de contrainte plus que ça...

C'est un peu tout ça, je pense que... qui ont fait que j'ai aussi eu du temps à lui accorder à l'échange.

Pourquoi ce jeune s'est confié à toi en particulier, tu penses ?

Oh bah... pour le coup... Voilà, il y a le contexte, le fait que je sois là, mais je pense que je suis quelqu'un qui s'intéresse aux gens et à ce qu'ils ont vécu, que ce soit positif ou négatif.

Moi le parcours de chacun m'a toujours intéressé, savoir pourquoi les gens, ils sont là et est-ce que parfois ils ont besoin d'aide. Ben c'est de l'empathie, le fait de s'intéresser, je me suis toujours intéressé aux jeunes et ce moment-là, c'était le cas.

Et du coup, il... Ben Voilà, il a saisi le... le moment, donc une confiance avec moi... une confiance, une écoute.

Est-ce que tu dirais qu'à ce moment-là, il est plutôt sorti du silence ou du secret, ou encore du non-dit? Ou est-ce que tu aurais un autre mot ?

(Long silence, il ferme les yeux)

Je peux pas affirmer qu'il en avait pas déjà parlé avant.

J'ai pas ces souvenirs là qu'il en ait parlé avant ou qu'il m'ait dit, qu'il ait pu en parler à d'autres moments. Je suis pas sûr mais comme ça remonte à longtemps, je serais pas affirmatif. Mais je crois que j'étais quand même un des premiers. Il me semble que dans son parcours, il a été placé, il n'a pas fait beaucoup de foyer, il était là depuis un petit moment.

Et quel terme tu utiliserais pour justement expliquer le fait qu'il ait révélé quelque chose ?

Je dirais... Compliqué... je dirais... (*long silence*) Je dirais qu'il a eu peut-être eu besoin de... Oui, je dirais qu'il est sorti du... du silence.

Du silence ?

Oui, avec le recul sur cette situation, je crois qu'il avait vraiment envie d'en parler, mais qu'il avait jamais eu l'opportunité et que ces foyers parfois ne permettent pas ça. Il a parlé. Il est sorti du silence.

Est-ce que je peux, avant qu'on revienne à ce que tu dis là par rapport aux foyers qui ne permettent pas de parler, est ce que je peux te demander d'expliquer la teneur de la révélation ? Qu'est-ce qu'il t'a révélé ce jeune ?... En substance.

Alors je tiens quand même à préciser que, peut-être, ce foyer en particulier, mais peut-être pas tous les foyers, mais moi je parle de celui-là en particulier, ne permettait pas de libérer facilement la parole pour ces jeunes notamment pour ce jeune qui était... on va dire... un des seuls enfants sans origine maghrébines ou africaines, puisque c'était beaucoup d'enfants de la banlieue de Paris.

Et lui, on va dire des origines françaises, si on veut dire comme ça et du coup, il dépareillait, il était toujours à part, toujours un peu de côté, restait beaucoup dans sa chambre, il dessinait, mais il parlait peu. Il se retrouvait pas, il était pas dans... dans le groupe. Déjà, ils étaient nombreux, des groupes de 14 jeunes pour 2 éducateurs, au quotidien.

Pour revenir à la teneur de ses propos, ce jour-là, il m'a révélé que lorsqu'il était en famille, chez sa mère avec à l'époque son... avec la personne qu'il appelait son beau-père, le compagnon de sa mère... Celui-ci abusait de lui ... en lui demandant de lui faire des fellations... En lui demandant de coucher avec sa propre mère... Et voilà... Ce que je retiens dans ses révélations.

Il avait quel âge ce jeune ?

Quand il a révélé... il avait ...je dirais, 14 ans.

Et à ce moment-là, lorsqu'il t'a révélé ces faits, il les vivait encore régulièrement? C'est pas quelque chose qui était passé ?

Ça, je ne sais plus, mais je crois que c'était passé... Je crois.

Donc tu as choisi le mot silence. Il est sorti du silence.

Bah après c'est une interprétation de ma part, je me rappelle pas qu'il m'ait dit qu'il en avait parlé avant. Je peux pas être complètement sûr de ce que je dis, mais donc ça en sachant que je dirais qu'il est sorti du silence. Le silence parce qu'il s'était tu jusqu'à présent.

Alors je vais revenir sur l'institution dont tu parlais, pourquoi est-ce que dans cette institution, tu dis qu'il n'était pas si simple de parler ?

J'ai compris que ce jeune, il était différent des autres jeunes qui étaient ...qui étaient accueillis.

Est-ce que dans cette institution, il y avait une procédure qui était clairement identifiée en cas de révélations d'agressions sexuelles ?

Une procédure pour des révélations ? Euh... Je peux pas dire que je savais ce qu'il fallait faire, donc c'est que soit j'étais passé à côté de l'identification de cette procédure, soit il n'y en avait pas forcément une écrite. Je peux pas... je peux pas dire si c'était dans le règlement ou dans notre projet d'établissement, si ces choses-là étaient notées. Ce que je peux dire, c'est que j'avais un directeur qui tenait, qui était très professionnel et qui savait comment gérer ça.

Qu'est-ce que tu as ressenti à l'annonce des faits?

Sur le moment de l'annonce, j'ai eu l'envie de... d'aider ce jeune, de pas en rester là...de tout faire pour que ça puisse lui permettre ... euh... de pouvoir, euh... aller là où il voudra aller suite à cette dénonciation, c'est à dire d'être à ses côtés pour la suite.

Et tes émotions?

J'ai ressenti de la colère pour ce qu'il a vécu.

D'accord... Ta réaction, elle a été adaptée il te semble, sur ce moment où ce jeune t'a révélé ce qu'il a vécu?

Oui, oui, je pense. Si, c'est.. c'est loin... c'est très loin, bien sûr, mais quand je pense à la suite...Euh, puisque j'ai été là dans la suite, je pense que... je pense que ma réaction était adaptée.

Est-ce que tu t'es senti à ce moment-là, armé professionnellement pour recueillir les propos de ce jeune ?

J'étais mal, j'étais très mal. Il a fallu que j'en parle tout de suite à ma collègue, donc je pouvais pas garder ça. Ça aurait été compliqué de garder ça pour moi (*il réfléchit*) parce que je savais pas exactement ce qu'il fallait faire, en effet. Donc j'ai envie de dire que non, j'étais pas armé. Et penser à ce que son beau-père et sa mère lui avaient fait... euh... c'était terrible.

Qu'est-ce qui t'aurait manqué ?

Ben... Ouais... il m'aurait manqué une... une vraie formation. D'être sûr de ce qu'il faut faire, dans ces moments-là... pour amener une zone de confort aux jeunes ...pour que... ils puissent ne pas se braquer, ne pas appréhender la suite et pouvoir être vraiment dans un contexte de confiance.

Moi, ma personnalité du moment a fait que je l'ai rassuré, mais pas sur la suite des procédures parce que je savais pas! Je peux pas dire, je me suis appuyé sur des concepts. J'ai fait à l'instinct, en fait...

Ok...Euh... est-ce que tu as bénéficié d'un soutien institutionnel dans cette situation ?

Alors, la première chose, c'est que ma collègue à qui j'en ai parlé, elle a su vraiment. Elle avait aussi elle une personnalité pour m'écouter et elle aussi ne pas mettre de côté ce que nous avait dit le jeune.

On était sur la même longueur d'onde, quoi, et ensuite, quand je suis rentré du séjour et que j'ai évoqué cette situation à mon directeur, j'ai vraiment senti que je laissais cette situation dans des mains de confiance. Il savait comment faire.

Quelles pistes tu pourrais proposer pour que le portage institutionnel soit plus efficace, plus efficient ?

Been... je crois que je suis pas sûr que j'ai pu dire par exemple à ce jeune, à l'époque, que ce qu'il me disait, j'allais en parler... J'avais pas parlé de ce genre de révélation avec mon directeur avant que ça arrive, j'avais jamais imaginé ça. Je suis pas sûr que j'ai pu lui dire "On va pas en rester là, je vais pas pouvoir garder ça pour moi." puisque j'étais pas formé à ça... *(Il réfléchit longtemps.)*
Et avec du recul, je saurais pas dire si c'est pas ça qui l'a aidé.

C'est à dire que tu penses qu'il s'est confié à toi parce qu'il imaginait que tu allais le garder pour toi?

Peut être... Peut être, mais en tout cas, quand à un moment donné... malgré tout... on a dû discuter avec lui en disant que c'était ce qui s'était passé, que c'était vraiment, vraiment grave et qu'il fallait peut être aller plus loin pour lui, et aussi pour l'agresseur... Il n'a jamais refusé.

C'est à dire que pendant le camp, tu es revenu ensuite avec ta collègue pour échanger de nouveau avec ce jeune?

Oui, oui, oui. Oui, mais ok, on a amené la loi et la procédure en disant Je dois pas, je peux pas garder ça, pour moi... Mais dans les échanges, moi je débutais, j'étais pas vraiment professionnel, ça venait des tripes.

Oui, oui, je comprends... Est-ce qu'il y a d'autres situations dans le reste de ton parcours professionnel où tu as eu à recueillir des propos de mineurs qui révélaient des agressions sexuelles?

Euh, pas de mineurs mais de majeurs. Handicapés. Des majeurs qui avaient subi des choses pour revenir à la question d'avant. Au-delà des procédures purement techniques... Chaque fois qu'un jeune ou un adulte m'a révélé des choses, toujours, je me suis dit : Comment de cette situation violente, on peut en ressortir du bien?

Donc, à chaque fois, j'ai essayé d'accompagner dans la pratique guidée, à me dire comment l'aider à se réparer ? Comment l'aider à se reconstruire ? Et aider à ce que cet agresseur ne recommence pas...

En se servant de cette situation, comment... voilà ...que cette situation peut devenir positive.

J'ai toujours mis en mots, c'est sa vie, sa vie... Mon expérience et après, ma formation... ma formation, par la suite, sur la construction d'identité, sur la psychologie, sur la loi et tout ça, c'est la formation... qui... qui, quand même, m'a aidé à comprendre et m'a permis de de de conceptualiser tout ça...

J'aimerais maintenant, si tu veux bien, qu'on revienne sur le moment de la révélation ... et je vais te poser des questions sur ce qui, peut-être, a favorisé l'échange ou ce qui est venu limiter un peu l'échange.

Oui

Donc sur ce temps de révélation où tu étais seul avec ce jeune, qu'est-ce qui, dans ton attitude a encouragé la parole, à ton avis ?

On était dans un moment, j'ai envie de dire... propice à... propice à la détente, au dialogue puisqu'on n'était que les 2. Il n'y avait pas d'interférence. Donc j'étais là pour lui et rien que pour lui. J'étais orienté de côté, pas de face... Assis à côté, sur un caillou, à discuter tranquillement. Il faisait beau, tout était réuni, on était en vacances et heu... L'échange, s'intéresser, s'intéresser à l'autre. Je crois que c'est ça le principal. Je me suis intéressé.

Ok. Le contexte favorisait cet échange. Et qu'est-ce qui dans tes propos, cette fois, a pu encourager ce jeune à verbaliser, à révéler ce qu'il avait vécu?

Ben, c'est ce que je disais. Il a dû, il a dû aussi ressentir chez moi le fait que c'était grave. Parce que j'ai dû l'exprimer et j'ai dû montrer aussi. Il a vu, chez moi, que ce qui s'était passé, je pense, était pas normal... Ouais... Était pas normal...

Tu te souviens de ce que tu lui as dit?

Non, je...je... Non, je peux pas me souvenir, c'est trop loin, de me souvenir de ce que j'ai dit. Mais une chose est sûre, c'est que... je... dans mon attitude, dans mes souvenirs, je lui ai laissé entendre que c'était, c'était très grave et que ça pouvait pas forcément rester là.

Et ça, tu penses que ça l'a encouragé à parler?

Oui, oui, certainement... oui certainement, mais c'est trop loin pour peut-être... peut-être que en fait, c'est lui-même qui m'a dit que c'était grave et qu'il voulait en faire quelque chose. Je sais plus.

Merci. Je vais te poser la question de ce qui, peut-être, est venu freiner ou bloquer la confiance à un moment. Est ce que tu as souvenir de ça dans tes propos ou dans tes attitudes?

Non non, je... j'ai... j'ai pas de souvenir précis mais je me connais très bien et je sais qu'à aucun moment, j'ai laissé penser qu'il fallait pas me parler de ça, ou que c'était pas le moment ou que j'étais pas prêt à ça.

À aucun moment.

J'étais là pour lui, complètement pour lui.

Mais on peut être là pour quelqu'un, sans savoir comment agir, ou réagir?

Oui, tout à fait. Je dis pas que j'avais pas des doutes sur le comment faire par la suite, que faire de ça, ça c'est sûr. J'avais plein de doutes.

Et c'est pour ça que j'ai été tout de suite en parler avec ma collègue.

Alors je voudrais qu'on s'arrête maintenant sur l'après révélation: peu de temps après, est ce que tu as remarqué des changements chez ce jeune, chez ce mineur, après la révélation ?

Donc, dans mes souvenirs, la fin du camp, il a su que ma collègue savait et il s'est montré parfois très à l'aise avec ma collègue... au point qu'il a fallu recadrer à certains moments, sur des propos.

Il était plus tout à fait le même jeune réservé.

Il était plus détendu.

C'est à dire qu'il s'est affirmé, mais un peu trop.

Oui, est ce que tu as remarqué d'autres changements ? Donc dans le camp, d'accord, il s'est plus affirmé.

Et ensuite, quand il est revenu au centre éducatif? Est-ce que tu penses que cette révélation a permis à ce mineur de dépasser son traumatisme ?

(Il réfléchit) Dépasser son Traumatisme, c'est fort. Non, je pense pas. Non, c'est pas le terme que j'emploierais.

Tu dirais quoi ?

Je dirais que c'était les prémices d'un début de réparation.

Encore que, quand même, de cette révélation... c'est cette révélation qui a permis de déclencher, tout le reste.

Alors dépasser son traumatisme, je sais pas si c'est le terme que j'emploierais mais, elle a permis de commencer à aller mieux.

D'accord. Quel terme tu emploierais ? Je peux te proposer réparation, sublimation, dépassement, apprendre à vivre avec, se construire, résilience?

La révélation, elle a été, je pense, un point de départ à la réparation, la résilience.

Je dirais bien dépassement, mais le problème, c'est que la justice est longue et qu'il a fallu beaucoup de temps avant qu'il y ait un jugement parce que si on relie les faits, je crois qu'on peut se reconstruire ou être dans la résilience, seulement si on est reconnu en tant que victime, c'est à dire seulement si ça passe par la justice.

Mais libérer la parole, c'est quand même déjà moyen de commencer une réparation.

Mais qui ne te semble pas suffisant ?

C'est une question personnelle, donc je peux pas parler à la place du jeune.

Je sais juste que après, une chose est sûre, c'est qu'une fois je dis pas qu'il n'a pas eu, mais... Moi je l'ai cru, même si je ne pense pas lui avoir dit.

Tu n'en as pas reparlé avec lui ?

Je pourrais même pas dire que j'ai reparlé de ça... c'est trop loin... Mais c'était compliqué.

Donc il y a eu une enquête à la gendarmerie pour laquelle j'ai été entendu. Le jeune aussi, bien sûr, et le signalement fait par la direction.

Tout ça, c'était l'aspect technique, mais après, c'était compliqué de reparler de ça sur les groupes tels qu'ils étaient, et le contexte.

Il faut comprendre que dans ce foyer, pour chaque jeune, il fallait être fort. Il y avait aussi beaucoup de violence.

Il fallait être costaud pour se protéger des autres et du système. Donc quand il faut être fort, on parle pas de ce qu'on a vécu. C'est dur, voilà.

Sauf à l'extérieur donc? Tu veux dire que le fait de revenir dans le quotidien de l'institution, ça signifie que ça a réinstauré du silence, là où la parole s'était finalement libérée à l'extérieur?

Ouais c'est ça...

Est-ce que tu penses que lorsqu'un mineur révèle des faits d'agression sexuelle, c'est un acte de reconnaissance sociale ?

(Longue réflexion) Je ne sais pas, parce que je ne suis pas à la place d'un mineur. Mais la reconnaissance des victimes ... c'est possible, oui... sûrement, oui... Je pense que la reconnaissance de victime, c'est la loi. La reconnaissance sociale, de la société, c'est quand tu travailles, un diplôme, une victoire sportive... S'il y a une seule personne qui te reconnaît, est-ce que c'est une reconnaissance sociale ? Il faut un groupe de personnes qui ont la même reconnaissance à un moment donné.

Donc ça veut dire que les gens qui te reconnaissent ont pu mettre des mots sur ce que tu fais, ce que tu es... Est-ce que la société met des mots sur une victime ? Oui, pour moi. Mais la reconnaissance des victimes, elle est différente. Est-ce que la société reconnaît vraiment les victimes ? Je ne sais pas, je pose la question.

D'accord. Est-ce que toi tu as eu l'impression de bien jouer ton rôle éducatif, au moment de la révélation ?

Je faisais comme je pouvais à ce moment-là, il fallait gérer les groupes.

Dans ce foyer la possibilité d'un suivi psychologique individuel sur l'extérieur n'était pas possible, donc, il se faisait avec la psychologue du foyer... certainement qu'il a été vu.

Combien de temps après tu as eu à témoigner à l'audience, tu as dit tout à l'heure que c'était long?

Beaucoup d'années après... *(Il marque un long silence et ferme les yeux)*

Je veux dire... au tribunal, il était majeur alors qu'il avait 14 ans quand il m'a parlé... Donc il s'est passé au moins 6 ans... Peut-être 2004, 2005.

Tu m'as dit tout à l'heure que la révélation de ce jeune avait eu lieu en 1996, donc ça veut dire... ça veut dire que ça fait 8 ou 9 ans après, cette audience... Est-ce qu'il a été reconnu victime de ce beau père ?

Oui, oui. Mais le beau-père a fait appel et donc il a dû repasser en appel un an après. Et le beau-père a perdu l'appel, donc, le jeune a été reconnu victime les 2 fois.

Quand tu as revu ce jeune qui était devenu majeur entre-temps, est-ce que tu as eu l'impression que ce qu'il vivait lors de l'audience, ça lui permettait de se construire ou reconstruire ?

Oui, je crois.

La première audience, je ne l'ai vu qu'au tribunal, mais pas directement. Les choses ont été dites.

En effet, il était vraiment mis dans une position de victime, et face à un agresseur qui était reconnu complètement par l'ensemble du tribunal.

La deuxième fois, je l'ai vu avant le tribunal dans la rue parce qu'on s'est croisés et on est rentrés au tribunal ensemble. J'ai vu quelques échos chez lui de ...de...de... euh... d'une vie pas simple, faite de fragilité et dans ses propos, j'ai compris que rien n'était simple. Et il m'avait dit qu'il souffrait encore de tout ça, suite à ce qu'il avait vécu d'un point de vue de ces agressions sexuelles. Il y a plein de choses dont il ne se souvenait pas. Même de la révélation.

Et en même temps ce jeune, il avait été placé pour d'autres motifs que l'agression sexuelle, puisqu'il a révélé ça au cours de son placement. Est-ce que tu te souviens des raisons qui avaient amené au placement ?

(Silence. Son regard part vers le haut)

C'était des carences éducatives ?

Oui, oui, oui, oui, c'était pas de la délinquance, mais des carences éducatives. Il avait des gros troubles ce jeune, il avait de l'énurésie... l'énurésie...

Est-ce que tu dirais que l'énurésie était peut-être un signe qui aurait pu faire penser qu'il allait mal, ou en lien avec une agression sexuelle?

Le jour, il m'a révélé ça. Il est vrai que j'ai pu mettre en lien peut-être avec l'énurésie. Et j'ai compris pourquoi parfois il avait cette personnalité, ... d'un jeune qui semblait pas avoir d'estime de lui, pas confiance en lui. Ouais, c'était sa caractéristique, toujours un peu seul, toujours.

Est-ce que cette expérience de recueil de révélation a eu un impact sur ta façon de travailler ensuite ?

Oui, clairement, c'est-à-dire que je me suis clairement dit que mon travail servait à quelque chose. Ça m'a ramené au pourquoi j'avais voulu faire ce travail, je pense. J'étais fait pour ça. Mais cette situation, je pense que je l'ai vraiment bien gérée. Et j'ai pris conscience au niveau sociétal, comment la maltraitance pouvait être grave. Et ça m'a appris à être clair avec la personne. C'est à dire que... Bah... bien expliquer à la personne que ce qu'elle me dit, je peux pas le garder pour moi, on travaille en équipe.

C'est quelque chose que tu ferais différemment aujourd'hui si de nouveau tu avais à entendre un mineur qui révélait des faits d'agression sexuelle ?

Oui. Certainement que je dirais que ce qu'il va me dire là à ce moment-là, je pourrai pas le garder pour moi.

Mais tu te souviens lui avoir dit que tu allais maintenir le secret ?

Non, je n'ai pas dit ça, parce que je ne savais pas du tout ce que j'allais faire de ce qu'il me disait, quand il m'a raconté tout ça, avant que je fasse ma formation d'éduc. Donc, et aujourd'hui je le dirai. Ouais, je lui dirai.

Est-ce que tu avais fait un écrit pour révéler ?

Oui, en rentrant j'ai fait un écrit à la demande de mon chef.

D'accord, sinon, est-ce que toi même naturellement tu aurais fait cet écrit ?

Je sais pas. J'avais pas les codes, je savais pas les codes donc j'ai suivi un peu le mouvement. Enfin la suite.

Est-ce que ton écrit t'a semblé être un écrit professionnel ?

Euh, bah à l'époque, j'étais juste préstagiaire. Voilà... les écrits, j'avais pas fait un travail sur les écrits. J'ai pas eu de formation sur les écrits donc j'avais dû faire un peu à l'instinct.

Peut-être que... il me semble que j'avais certainement dû le travailler après quand même avec mon directeur.

Et en même temps, tu parles beaucoup d'instinct, de parler "avec ses tripes", et tu sembles opposer ça à la formation. Peut-être, du coup, qu'on peut opposer l'instinct à un côté qui soit plus professionnel ?

Oui, oui, c'est sûr.

Qu'est-ce qui est le plus aidant pour les mineurs, qui révèlent ?

Ce qui peut être le plus aidant pour les mineurs, c'est de savoir que révéler ne servira pas à rien, qu'il y aura une suite.

Quels conseils tu donnerais à des professionnels qui débutent et qui peut être seront amenés à recueillir un jour des révélations ?

Les professionnels qui débutent ? Je pense qu'il faut créer dans la relation les moyens pour que le jeune puisse se sentir sécurisé dans sa parole.

Et l'éduc, il doit mettre du sens quand même immédiatement sur ce qui est révélé, ce qui s'est passé. Et il faut quand même en effet être formé à ce qu'est la sexualité, qu'est-ce que l'intimité, Qu'est-ce que les violences sexuelles ? L'éduc, il doit voir tout de suite que ce qui s'est passé n'est pas normal et il doit savoir ce qu'il va faire.

Il faut qu'il dise que c'est grave pour lui donner l'opportunité de continuer, ne pas banaliser.

Tu as obtenu ton diplôme de moniteur éducateur il y a 23 ans, puis celui d'Educ Spé par la VAE. Tu as travaillé dans la protection de l'enfance et dans le champ du Handicap adulte.

Est-ce que tu penses que, là, tu es suffisamment armé, outillé d'un point de vue des connaissances autour de l'intimité et de la sexualité des personnes accompagnées ?

Euh personnellement ? Je dirai oui, de par mon expérience professionnelle. Et la formation de ME m'a aidé. Oui, après ce qui parfois me déroute, c'est la justice, les réponses ou les non-réponses de la justice.

Quand tu dis la justice, tu parles de qui ?

Procureur, juge, la police... Parfois, ils banalisent des choses.

L'acte, la révélation et la plainte, ça doit servir à prendre conscience, à faire prendre conscience, à réparer. Ça prend trop de temps donc des fois les victimes laissent tomber.

Et de quoi tu aurais besoin toi, si on te proposait une formation ?

De réfléchir justement à l'intimité, à la sexualité.

Il faut... il faut des informations sur la sexualité, sur l'intimité.

Pour aborder les tabous, ce qui peut, ce qui doit se faire. En fonction des âges des personnes, ça c'est important.

Je crois aussi qu'il faut parler de tout ça tous ensemble et avec les institutions aussi, parce qu'il y a la loi, mais aussi les institutions.

Ils doivent pas non plus vouloir cacher.

Une révélation ?

Oui... Comme quelque chose qui risque de les pointer du doigt, leur institution... (*Silence*)

Ouais, j'entends parler et parfois, on veut préserver une vitrine de l'institution.

Mettre en avant les problèmes, les révélations, ça peut être difficile surtout si les choses se passent dans l'institution.

Les gérer, ça veut dire que peut être on va mal parler de l'institution. Ça, ça reste encore d'actualité.

Dans quel secteur ?

Tous les secteurs du social confondus. Mais ça a évolué, hein... C'est moins qu'avant.

Mais je pense aussi que la formation est importante pour comprendre comment gérer l'après-révélation.

Justement, alors, quels conseils donnerais-tu à un formateur ?

Il faudrait qu'il les forme à la psychologie de l'enfant et à la sexualité.

Il faudrait leur apprendre à repérer les indices que l'enfant peut montrer consciemment ou inconsciemment et les analyser pour l'aider à parler ensuite.

D'ailleurs plus tard dans ma carrière quand une adulte handicapée m'a confié des choses, c'est pas elle qui m'en a parlé c'est moi qui ai repéré des trucs et je l'ai aidée à parler.

Pour le coup, c'était grâce à ma formation et à mon expérience que j'ai compris des choses sur des symptômes et des attitudes.

Recevoir la parole et faire émerger la parole de l'enfant c'est différent, hein !

Moi à l'époque, au CEP, j'étais pas formé.

L'urgence au travail, les gros groupes permettaient pas vraiment l'observation fine et l'écoute.

Quand on n'est pas formé, on va peut-être laisser tous ces indices de côté.

La formation devrait aussi permettre de savoir mettre en écrit les propos des mineurs.

Il faudrait une formation sur qu'est-ce qu'un acte sexuel déviant. Qu'est-ce qu'une agression ?

Qu'est-ce qu'on peut faire d'une révélation ? Comment réparer ? Comment, d'un acte, on peut construire une réparation, construire un accompagnement éducatif vers une estime de soi ?

Bien... Tu as d'autres choses à ajouter ?

Euh, ça bouscule...

Bah... la situation est loin donc c'est parfois un peu compliqué, mais ça me fait réfléchir à mon accompagnement. C'est bien.

**Merci , merci beaucoup Ulysse
pour cet entretien, cet échange.**

RETRANSCRIPTION INTEGRALE ENTRETIEN CELESTE

Entretien effectué le 06-12-2021

2 h 10 mn 09

CG

Tu es dispo, l'esprit libéré ?

Céleste

Euh... Bon, alors j'ai eu quelques petites galères avant, là, mais c'est bon, je suis... je suis focus sur notre entretien.

CG

Oui, ça va ? Tu as besoin de prendre un peu de temps ?

Céleste

Non, non, ça va, non... Bah non, c'est.... C'est dans le vif du sujet.

Ouais, non, mais c'est compliqué, mais c'est fini, tout va bien.

CG

(Après un silence et des échanges de sourire par cameras interposées)

D'accord... Est-ce que tu as pu signer le... l'autorisation ? Tu sais, le formulaire de consentement ?

Céleste

Alors je l'ai lu, je le signe et je peux te le renvoyer directement, là.

CG

Eh ben oui, je veux bien alors. Je veux vraiment que tu sois au clair, est-ce que tu acceptes que j'enregistre directement notre entretien sur teams ?

Céleste

Euh oui, bah oui.

CG

Alors tu sais, ça va juste me servir à retranscrire ensuite la vidéo.

Après, je l'enlève. Enfin, je ne garde d'ailleurs que le son de mon enregistrement, et dès que j'aurai terminé ce master, je ne garde plus trace de rien du tout, j'effacerai.

On est parties, alors...

Je te rappelle juste que dans le cadre de cet entretien, il s'agit pour moi de venir reparler du moment où, toi, tu as évoqué avec un travailleur social les faits d'agressions sexuelles qui t'étaient arrivés, donc ce moment où tu as pris la parole pour révéler ces faits à un travailleur social.

Je sais que tu as révélé par ailleurs à d'autres personnes avant, et tu pourras m'en dire quelque chose, justement, de ce silence, de ce qui n'a pas été suivi d'effet, parce que ça m'intéresse aussi.

Donc j'ai toute une liste de de questions, tu vois, on va échanger et puis je vais revenir à mes questions à certains moments.

Mais moi, je ne veux pas te mettre à mal dans cet entretien... L'idée, c'est vraiment qu'on puisse échanger et vraiment, je te remercie une nouvelle fois de la confiance que tu m'accordes, et du temps que tu m'accordes.

Derrière tout ça, il y a le fait de pouvoir mieux aider les personnes à qui, à un moment, les mineurs seront amenés à parler de ces faits d'agressions sexuelles.

Céleste :

(très attentive, hoche la tête à plusieurs reprises) Mmmh, mmmh.

CG

Alors moi je te rappelle juste que tout sera anonyme dans ce que je retranscrirai, que tu peux arrêter l'entretien à tout moment, ça c'est... voilà... quelque chose que tu dois garder en tête aussi, et que tu as la possibilité de ne pas répondre à certaines questions sans te justifier.

Tu peux me dire « mais moi, ça j'ai pas envie d'y répondre », il n'y aura pas de souci, et je te rappelle que cet enregistrement, je le détruirai après avoir soutenu à l'oral mon mémoire.

Tu es ok pour tout ça ?

Céleste :

Oui, oui

CG

Je voudrais savoir si tu as l'idée d'un pseudonyme, que je pourrai utiliser dans le cadre de cet entretien, tu vois, quand je vais retranscrire ?

Céleste

Ouais, Céleste... Céleste.

CG

Alors Ok, Céleste, ça marche.

Je vais d'abord te poser quelques questions sur ton état civil, hein, d'accord ? Tu es une femme, et je voudrais savoir ton âge.

Céleste

J'ai 19 ans.

CG

Ton état civil, tu as des enfants, est-ce que tu vis en couple ?

Céleste :

Non, je n'ai pas d'enfant, je ne vis pas en couple.

CG

Est-ce que tu travailles ?

Céleste

Non, je travaille pas, mais je fais des études.

CG

Est-ce que tu peux me reparler de tes études, me dire ce que tu fais?

Céleste

Je suis en fac de lettres modernes, je suis en 2e année.

CG

Donc en L2 pour aller jusqu'en L3 ? Et puis tu voudrais poursuivre sur quoi après, t'as déjà une idée?

Céleste

Ben j'aimerais bien faire un master dans le travail social (rires).

J'aimerais bien faire un truc comme ça pour faire des conférences ou former des gens, enfin, voilà... que le combat que je mène déjà aille plus loin, quoi.

CG

D'accord... Est-ce que tu veux bien me parler un petit peu de ton parcours et de ton enfance, pour que je puisse comprendre si tu avais des frères et sœurs et dans quel environnement tu as grandi ?

Céleste

Ouais. Du coup j'ai... bah... j'ai un grand frère, *** (prénom enlevé lors de la transcription), qui est le fils de mon père et de ma mère.

On a grandi ensemble. Du coup jusqu'à mes.... Euh... jusqu'à mes 14 ans, j'pense. Après lui, il est parti. Il est parti à Paris, donc...Voilà, il avait plus...de... plus trop de contacts avec mon père et ma mère du coup. Euh... Mes parents, ils sont séparés quand j'avais 11 ans.

Euh... et euh.... J'ai eu un demi petit frère, du coup, de mon père et de ma belle-mère qui s'appelle *** (prénom enlevé lors de la transcription), et là, il a 4 ans donc, il est tout petit. Voilà.

CG

D'accord. Ok. Et toi, quand tes parents se sont séparés, tu es restée vivre avec qui ?

Céleste

Ma mère

CG

Ok et tu avais contact avec ton père ?

Euh... Ouais... très difficilement mais ouais.

Et je voudrais, là, revenir mais sans te demander de détails, sur la nature des agressions sexuelles, quel âge tu avais, ou la période pour toi ?

Alors (sourire) ... du coup par mon père, quand j'avais 11 ans, donc ça, c'était des attouchements.

Par ma mère de mes 11 à mes 16 ans, il y avait des viols, des attouchements, tout ça.

Et par mon grand-père de mes... peut-être 5 à mes 13 ans donc viols, attouchements.

Et des amis de ma mère, donc viols, attouchements aussi.

Les uns et les autres avaient connaissance de ça ?

Oui, oui, c'était en réunion par moment... enfin, tout ce qui va bien quoi.

Quand tu parles de ton grand-père, c'est le père de ta mère ?

Ouais

Merci Céleste. Alors j'aimerais bien que tu te souviennes maintenant du moment où quand tu étais mineure, tu as parlé pour la première fois de ce qui t'est arrivé.

Euh, parce que je sais qu'il y a eu plusieurs étapes pour toi.

Est-ce que tu veux bien me parler de ces étapes avant que tu ne révèles ces agressions sexuelles à un travailleur social?

Ouais... Euh... Ben je pense que les premières fois que j'en ai parlé, j'étais au collège, mais je parlais pas du tout de... d'agressions sexuelles... parce que moi je pensais que c'était normal.

Je parlais juste du fait que ma mère... parce que c'était quand même ma mère qui chapeautait un peu tout... tout ce qui se passait quoi...

Je parlais juste du fait que, du coup, ma mère m'empêchait de voir mon père et que je le vivais très mal... et tout... donc ça, c'est ce que je disais à mes profs en 6ème, 5ème, 4ème.

Puis euh, j'ai vu l'assistante sociale et au collège aussi... où pareil... oui, enfin ils sentaient qu'y avait un truc qu'allait pas mais je disais pas vraiment ce qui allait pas, quoi.

Et euh, je pense que la première personne qui m'a parlé de, d'agression sexuelle c'était l'assistante sociale au lycée, qui du coup, m'a dit « mais Céleste, euh, enfin je sens qu'il y a quelque chose de pire que tu nous dis pas », quoi.

Voilà et après je pense que la première fois, du coup, que j'ai révélé c'est... J'ai commencé par dire que c'était mon grand-père.

Enfin, par dire que mon grand-père faisait des choses. J'étais... euh... c'était en 2019 du coup. C'était... j'crois qu'c'était à la gendarmerie. C'est tout un parcours assez bizarre, mais... (silence)

Mais à la gendarmerie ou auprès de l'assistante sociale ?

A' la gendarmerie

Et quand cette assistante sociale, elle t'a... elle a supposé qu'il y avait quelque chose de l'ordre des agressions sexuelles, toi, tu lui as dit quoi ?

Ben je lui ai dit euh « non, non... non, non », j'ai pas.... C'est un peu compliqué, ouais, c'était mais... J'étais un peu dans le déni quoi... Ouais... Mais elle a fait quand même une information préoccupante à ce moment-là, quoi.

D'accord, et c'est pour ça que tu as été convoquée à la gendarmerie ?

Non, non...(rire) Ouais, c'est parce que... ouais, c'est pour ça que c'est hyper... enfin, c'est un parcours de ouf hein, vraiment !

Mais... enfin, ma mère, du coup, quand elle a vu que je commençais à parler à l'assistante sociale, elle a, elle a voulu dire que... enfin... elle a été poser une main courante à la gendarmerie en disant que c'était les scouts qui me manipulaient et que je racontais n'importe quoi, et donc la gendarmerie m'a entendue dans ce cadre-là.

Ok, et alors, ça a donné quoi du coup, après, cette enquête à la gendarmerie ?

Rien du tout.

Bah moi, je ... j'ai fait ma déposition, j'ai dit que... là j'ai commencé à dire que ça se passait vraiment très mal à la maison et que je pouvais plus vivre chez ma mère.

Et là j'ai parlé de ce que mon grand-père me faisait donc... Les scouts n'ont pas été inquiétés du tout, enfin voilà.

Y a pas eu de suite, enfin... Ma mère est plus passée pour une conne qu'autre chose mais... c'était un peu bizarre quoi.

Et donc, là, à la gendarmerie, tu as parlé de ton grand-père.

Ouais

Et ça a donné suite à à quelque chose? Enfin ça a fait quoi, alors, ça, ensuite ?

Ben je pense que c'est... bah en fait mon grand-père est mort... donc dans tous les cas il n'aurait... enfin, on peut pas poursuivre un mort.

Mais je pense que les gendarmes ont dû en reparler à ma mère ou quoi, parce qu'après, elle était au courant de c'truc là, enfin, du fait que j'avais parlé de ça, quoi.

Mais... ça a pas donné grand chose.

C'est ça, ouais, aussi... enfin moi, c'est ça aussi... c'est que du coup, euh... Je pensais que la gendarmerie allait me protéger parce que même moi qui étais pas encore dans ce milieu de protection des enfants, je savais que généralement, quand on parlait pour la première fois on disait pas tout ce qu'il y avait, quoi, donc pour moi les gendarmes allaient se dire « Ah bah, ouais mais elle nous a pas tout dit, donc il faut qu'on la protège ». Mais en fait, pff, pas du tout !

Ils m'ont dit de continuer à aller voir ma mère, et tout... bref.

Toi, tu imaginais qu'ils allaient savoir que tu n'avais pas tout dit ?

Ouais

Pourquoi tu imaginais ça ?

Bah, j'sais pas pourquoi... j'ai toujours...enfin, même encore maintenant, j'ai ce réflexe-là, j'ai toujours ... je suppose toujours que les gens en savent plus que ce que moi je dis.

Et du coup, il y a des fois où je dis pas les choses en pensant que c'est une évidence pour les gens alors qu'en fait , euh... ça... enfin au final, apparemment pas.

Mais voilà, du coup j'étais un peu dans ce... dans cet état d'esprit là au moment où j'ai parlé de mon grand-père où je me suis dit mais ils vont bien comprendre autre chose parce que j'dis pas... je dis pas les bons mots, et tout, et en fait, bah, apparemment ils ont pas compris qu'il y avait autre chose, quoi.

D'accord. Ça veut dire qu'ils en ont parlé à ta mère, et que ça s'est arrêté là ?

Bah ça s'est arrêté là, au niveau de la gendarmerie. Mais du coup après il y a eu tout un truc, enfin, j'ai été hospitalisée et tout ça. C'est ma psy qui m'a fait hospitaliser parce que c'était le seul moyen de sortir de chez mes parents et ils ont fait un truc.

Tu étais suivi par une psychologue depuis longtemps ?

Pas du tout. Non, non, c'est... c'est l'assistante sociale qui m'avait dit d'aller voir une psy.

Et du coup, j'avais fait les démarches. Ma mère... ma mère voulait pas, mais j'avais fait les démarches un peu dans son dos, quoi.

J'avais vu une psy et du coup, j'avais dit à ma mère, une fois que j'ai vu la psy la première fois, que je voyais une psy... enfin bref...

Et du coup, cette dame a dit « mais c'est pas possible, tu peux pas rentrer chez toi » et elle m'a faite hospitaliser... euh... en disant que voilà, c'était le seul moyen de me protéger quoi. Voilà.

Alors tu as fait les démarches toute seule ?

Ouais

Tu avais quel âge à ce moment-là, tu étais au lycée ?

17 ans.

17 ans... Tu fais les démarches toute seule auprès d'une psychologue, tu le dis à ta mère. Donc là, ta mère elle se dit que sans doute le risque pour elle est que tu puisses parler et mettre toute cette histoire au grand jour. Le risque est réel, elle ne peut pas t'empêcher parce que tu as fait les démarches. Et toi, quand tu vois cette psy, c'était au CMP ?

Non, non, c'est une psy en libéral.

Mais tu avais les moyens de la payer ?

Non (petit rire) Enfin, vraiment, je suis passée par des trucs... Je pense qu'y a plein de victimes qui passent pas par tout ça en fait... J'ai ... j'ai volé pour pouvoir la payer parce que du coup je voulais pas... Je suis passée par des trucs assez incroyables.

Mais quelle force... quelle force... Là, toi, tu étais décidée.

Ouais, ça c'est sûr ! (rires)

Tu étais décidée, et ça veut dire que tu t'es donné tous les moyens d'aller rencontrer quelqu'un pour être entendue, pour que ça s'arrête.

Mmmh

Tu as pu la payer ? Elle t'a demandé comment tu t'étais procuré l'argent ?

Ouais, en fait, euh... bah... en fait je lui ai dit dès le début parce que c'était marqué sur son site que c'était 45€ la séance. Moi j'avais fait en sorte d'avoir 45€ quoi.
Et en fait la première séance, c'était 65€, ça c'est pas écrit sur son site donc je me suis retrouvée bête et du coup je savais pas quoi faire mais je lui ai dit « Je suis désolée, je vais pas vous payer tout ça. » Elle m'a dit « mais comment c'est possible ? » Donc là, je lui ai vraiment expliqué tout.
Elle a fait en sorte que je la paye pas, du coup, c'était un 1/3 payant, en fait. Donc voilà.

Et à elle ? Tu as dit quoi ? Tu lui as parlé de ce qui se passait à la maison ?

Bah j'ai commencé par lui dire que ça se passait mal, que j'avais une pression de ouf de la part de mon père et de la part de ma mère, puis après elle a un peu creusé. J'ai parlé que des... des agressions physiques, enfin genre, ils tapaient et tout, puis après... après je lui ai juste dit pour mon grand-père aussi parce que j'arrivais pas encore à me dire qu'y avait autant de personnes qui m'avaient fait du mal, quoi.

Donc voilà.

Donc au départ, je disais vraiment que ma mère me frappait. Ça, je le disais à tout le monde parce que c'était le truc qui arrivait le plus souvent.

Et puis après, je lui dit qu'il y avait une grosse pression de mon père, qu'il faisait des trucs pas ouf et tout.

D'accord, donc elle a su que tu vivais des agressions sexuelles ?

Oui, par mon grand-père. Elle savait pas par toutes les autres personnes encore.

D'accord, donc agression sexuelle par ton grand-père et elle imaginait, elle, qu'il s'agissait de maltraitance physique et peut-être psychologique par le reste de ta famille ?

Ouais c'est ça.

Ok, et pour t'extraire de ça, elle a dit alors « je vais faire en sorte que tu sois hospitalisée ».

Ouais.

Ok, d'accord, tu as été hospitalisée combien de temps après cet entretien avec la psy ?

Bah en gros j'ai... j'avais rendez-vous avec elle, je crois qu'il devait être 16h00. C'était le 21 juin, j'avais rendez-vous à 16h avec elle et à 19h j'étais à l'hôpital, quoi.

Tu te souviens bien de la date...

Ouais, Ouais, Ouais, Ouais ! (rires) Ben, c'était la fête de la musique !

Bah ouais, non, mais en fait, ouais, c'était assez...

Enfin c'est vraiment un truc, je pense, que je pourrais raconter pendant des heures tellement c'est un truc de taré en fait ! Plus j'y pense, plus c'est... Bon là, du coup, ce week-end, je devais aller chez mon père et ma belle-mère, et je faisais partie d'une chorale et je devais... j'avais un solo, en fait, à faire à la fête de la musique à l'Auditorium de *** (Nom de ville enlevé lors de la transcription) et tout, donc un truc trop bien !

Et mon père m'a dit « Bah non, t'iras pas » donc je l'avais très très mal vécu et je lui avais dit « Bah d'accord, Bah je réviserai alors... » parce que j'avais le bac une semaine après.

Et il m'avait dit « Bah non, bah ça serait bien, si t'es chez nous, que tu sois avec nous et que tu passes pas ta vie à réviser, à lire des bouquins... »

Et sa... sa... sa copine m'avait complètement pourrie en disant « Bon bah on en reparlera ce week-end ». Sauf que chez eux, le « on en reparlera ce week-end », ça veut dire que j'allais me faire défoncer enfin, vraiment, vraiment, violemment, vraiment quoi.

Et du coup, bah... Enfin, je pensais que...heu... je faisais pas la fière du tout, quoi. J'étais vraiment dans un état déplorable et donc la psy, elle a dit que c'était un peu une urgence, du coup, elle m'a fait hospitaliser et le soir même, j'étais à l'hôpital, quoi.

Tu es hospitalisée, et comment ça se passe ? Du coup, combien de temps tu restes hospitalisée ?

Bah alors 4 mois, mais pas forcément parce que mon état était terrible, mais parce que... bah ... je suis restée en... en pédiatrie.

Du coup, j'ai eu des gros, gros soucis. Enfin, j'ai eu une espèce de décompensation et en plus j'ai fait de l'anorexie mentale, quoi.

Ça faisait un moment que j'en faisais mais c'était pas encore diagnostiqué parce que je voyais jamais le médecin.

Et du coup, j'ai perdu beaucoup de poids et j'étais vraiment pas bien.

Donc là je suis restée 3 semaines en pédiatrie à être un petit peu branchée de partout.

Et, euh, ensuite je devais sortir, mais j'ai dit « bah ouais mais moi je sors pas, en fait, si c'est pour retourner chez mes parents, enfin, ça sert à rien, je, je ne sortirai pas ».

Donc dans ces cas-là ils peuvent pas me faire sortir de force parce que il y a un danger qui est là, quoi.

Et du coup mes parents ont fait en sorte que j'aille en ado-psychiatrie, donc là, c'était moins drôle, du coup, comme histoire, parce que l'ado-psychiatrie à *** (Nom de ville enlevé lors de la transcription) c'est vraiment... euh... Je pense qu'on pourrait faire un article là-dessus aussi.

C'est vraiment très déconnant... et là, j'y suis restée 3 mois, dans un service fermé où mes parents s'opposaient fermement à ce que je puisse communiquer avec quiconque de l'extérieur.

Du coup, j'étais complètement toute seule à me battre, toute seule contre des murs, parce que... bah pour le coup, euh, Ils me croyaient pas du tout, le service.

Pour eux, y avait pas de violence, ma mère était quelqu'un de parfaitement stable, enfin bref, euh, ils étaient là dedans, quoi.

Donc je me suis battue contre eux, je me suis battue contre mes parents, enfin bref. C'était un truc de fou.

Voilà, je m'en suis sortie donc c'est cool.

C'est à dire que tu es passée de la pédiatrie à la pédo-psy ? Est-ce qu'en pédiatrie tu as parlé de certaines choses ?

Ouais, bah, et puis ils ont bien vu à quel point je stressais.

En fait, mon père, il avait piraté mon téléphone, du coup, il voyait exactement tous les messages que j'ai envoyés, et tout, si j'appelais... Et vu qu'il y avait une enquête sociale et que je voulais moi savoir où ça en était, j'avais appelé les assistantes sociales avec mon portable et mon père avait quand même réussi à m'envoyer un message en disant, « Mais pourquoi t'essayes de les appeler ? C'est pas normal ». Donc ça, ça avait été cramé par les médecins quoi.

Donc oui, ils voyaient bien qu'il y avait des gros...euh... Enfin, mes parents étaient complètement défaillants.

Et ils ont fait un complément d'information préoccupante, et puis j'ai commencé à vraiment parler, j'avais confiance en eux. Ils voyaient bien que je faisais des cauchemars. C'était terrible. La nuit, ils voyaient mes crises d'angoisse, ils voyaient tout ça, quoi.

Donc là, tu es en pédiatrie et tu as commencé à parler des agressions sexuelles. Ils ont relayé l'information, dans leur Information Préoccupante ? Qu'est-ce que tu en sais, là, à ce moment-là ?

Je sais pas, je sais pas du tout, je pense que ça s'est un peu perdu cette histoire.

Parce qu'on en a pas reparlé quoi.

Mais je, je... pense pas qu'ils aient, je pense que... enfin ils ont relayé le truc de mon grand-père parce que c'est le truc qui était un peu en filigrane parce que je me concentrais un peu là-dessus.

Mais quand j'ai commencé à dire que ma mère aussi, elle avait fait des choses, ils m'ont dit « non, mais c'est ta mère, c'est pas possible. » Donc voilà.

« C'est ta mère, c'est pas possible » parce que c'était une mère, une femme ?

Moi je pense que oui, juste parce que c'était une mère ou une femme. De toute façon, la violence des femmes, elle est... enfin... la violence des femmes dans la société n'est pas du tout reconnue quoi.

Pour eux, pour la plupart des gens, les femmes sont incapables de faire des trucs comme ça...

Des violences sexuelles ?

Oui, puis même des violences...enfin, des mères, des mères qui frappent leurs enfants... pour plein de gens, c'est inconcevable.

Là, tes parents, ils s'entendaient bien, en fait ?

À ce moment-là, oui, alors que ça faisait 6 ans qu'il se parlaient plus, mais ils se sont retrouvés pour faire bloc.

Et à ce moment-là, tu as pu toi, commencer à dire des choses, mais qui n'ont pas été entendues, alors ?

En fait le truc, c'est que du coup, j'étais vraiment, vraiment en mode survie.

Parce que bah je... je sentais bien que c'était un traquenard pas possible.

Et du coup, je... j'étais... quand je suis en mode survie, je suis vraiment très braquée et je suis complètement inaccessible.

Enfin, vraiment, je... je suis dans mon truc et, et je... enfin voilà, je sais que j'ai pas facilité non plus le recueil de la parole, je le sais bien mais... J'ai commencé à en parler, donc je pense qu'il y a certaines personnes qui me croyaient, mais qui savaient pas quoi faire parce que y a vraiment un déficit de formation.

Enfin ça, c'est l'analyse en retrait, mais je pense que c'est quand même un peu l'idée.

Il y a aussi le fait que... bah... il y a des gens qui me croyaient pas, ça c'est sûr, et je pense qu'encore aujourd'hui, ils ne croient pas.

Il y a le chef de service qui était, euh... bah... qui était entre deux, parce que à la fois il y avait l'autorité parentale, donc il pouvait rien faire de spécial, et à la fois il voyait bien que ça n'allait pas du tout et que ... qu'effectivement je racontais pas des craques parce que mes cauchemars, je les invente pas, mes crises d'angoisse, je les invente pas non plus, quoi...

Du coup, il était enfin, il était... Je pense qu'il est très... incompetent, celui-là.

Mais du coup il, il s'est mis lui-même dans un entre-deux où il savait pas trop quoi faire du coup.

Enfin bref, c'était un truc du coup... il m'a juste laissé la liberté d'avoir des quarts d'heure.

Et du coup, ça voulait dire que pendant ¼ d'heure tous les jours, je pouvais sortir du service.

Et donc quand... euh... ça, ça m'a été accordé, vu que je suis un petit peu têtue comme jeune fille, j'ai ... j'ai couru à l'accueil de l'hôpital, j'ai appelé mes amis là-bas.

J'ai appelé *** (prénom enlevé lors de la transcription) qui était un de mes soutiens à ce moment-là, je lui ai dit « écoute, il se passe ça. Voilà, je suis enfermée dans un truc dégueu. Enfin, il se passe des trucs incroyables là-dedans. J'ai 1/4 d'heure tous les jours où je peux sortir, donc l'après-midi et le matin de 9h30 à midi et de 14h30 à 19h, il faut qu'il y ait quelqu'un à chaque fois dehors, enfin jusqu'à ce que j'arrive comme ça je vous ferai passer les lettres »

Et du coup, mes amis se sont organisés et tous les jours de 9h30 à 13h et de 14h30 à 19h il y avait quelqu'un dehors qui m'attendait, quelle que soit l'heure à laquelle je sortais parce que c'était jamais la même heure.

J'écrivais des lettres, j'écrivais tout ce qui se passait dans le service.

C'est là que j'ai commencé à écrire tout ce que moi j'avais vécu.

Et je leur ai passé tout ça, j'ai écrit une lettre à Brigitte Macron pour lui expliquer la situation en lui disant « Mais aidez-moi », machin...

Enfin bref, c'était un truc et du coup, c'est comme ça que le défenseur des droits des enfants a été saisi pour mon affaire, où elle a dit que ces choses-là, c'était juste pas possible quoi.

C'est comme ça que j'ai saisi le juge des enfants aussi pour lui dire que...bah... fallait peut-être se bouger parce que, voilà, et du coup, en fait c'est, c'est ... enfin, je me suis démerdée toute seule parce que personne ne m'écoutait et que les gens faisaient bloc alors qu'ils comprenaient rien... enfin bref, voilà.

Et tes courriers, du coup, tu les as adressés à des personnes qui étaient à des instances politiques en fait, par le biais de tes amis. C'était pour alerter sur ce que tu vivais là, au CHS ?

Ouais

Est-ce que tu as parlé de ta situation familiale ?

Bah... vite fait, en disant que ça se passait très mal chez moi et enfin j'ai juste contextualisé tout ça, quoi.

Et le chef de service, il mettait en avant l'autorité parentale pour dire qu'il ne pouvait rien faire ?

Oui, pour dire que bah, c'est en gros le truc c'était qu'il avait pas de preuve et que pour lui c'était, enfin, qu'il pouvait pas signaler parce qu'il n'y avait pas de preuve effective...

Alors, enfin, bon, bref.

Alors que c'est des preuves, franchement, les, les, les stress post-traumatiques, c'est une bonne preuve quoi...

Donc voilà, mais à côté de ça, et c'est ça qui est hyper bizarre, c'est que du coup mes amis, un jour étaient venus.

Je crois qu'ils étaient 15 à être montés au 6e étage du CHU, là, dans le service fermé, une quinzaine à être montés en disant « mais enfin, faites-la sortir, en fait, parce que là c'est contre tous les droits possibles du monde quoi ! »

Et euh, là, le chef de service donc, sur le coup, n'avait pas réagi en disant « Bah on peut rien faire, il y a l'autorité parentale tout ça, tout ça »

Et le soir, il était allé voir la mère d'une de mes amies qui travaille à la fac de *** (Nom de ville enlevé à la transcription) Il est allé dans son bureau, donc le chef de service, et il lui avait dit, « Mais écoutez, on voit très bien que c'est n'importe quoi, que les parents sont complètement tarés et tout... Mais nous, on ne peut rien faire, il faut attendre que le juge... » enfin bref. Truc de dingue, enfin, vraiment.

Et pis en faisant ça, il risquait sa carrière un peu quand même, donc c'est ça que je comprends pas, moi...

C'était un médecin, ce chef de service ?

Ouais, psychiatre, pédopsy... (petits rires)

Mais il est toujours en service, c'est ça, pour moi, c'est, c'est surtout ça mon plus gros problème, hein...

Il y a des vrais dysfonctionnements et des... des vraies défaillances qui sont avérées et... bah personne ne fait rien. Parce que quand il faut se mouiller un petit peu, il y a plus personne quoi...

Oui... (silence) Alors, à ce moment-là, Céleste, tu as des gens autour de toi qui se mobilisent et donc, toi tu écris au juge des enfants ?

Oui

Et au procureur ?

Euh... Ben je crois que... peut être... je sais plus exactement, j'ai tout, là, j'ai toutes les lettres mais je... je crois que si ...je crois que je lui ai écrit une lettre au procureur.

Parce que tu gardais trace de tes lettres ?

Ah bah oui, oui, j'ai tout là, j'en ai, euh... J'en ai beaucoup trop, je dois en avoir 4000, 4500...

Les lettres que tu donnais à tes amis, tu les ...

Ils ont tout photocopié du coup... pour qu'on ait des traces de tout.

Ah oui, d'accord... Alors, heureusement que tu avais ce réseau.

Ouais, c'est clair...

Et, et à ce moment-là, donc ça arrive peut-être sur le bureau du procureur qui refait passer par le juge des enfants, mais en tout cas le juge des enfants se saisit ?

Ouais

Et donc tu bénéficies à ce moment-là d'une mesure d'assistance éducative ?

Ouais

C'est ce qu'il instaure à ce moment-là... Euh c'est une mesure d'AEMO ?

Euh, nan de placement.

Oui, bien sûr... parce que mesure d'AEMO, ça aurait voulu dire que tu retournais au domicile avec une mesure et j'imagine qu'il a vu, lui, qu'il ne fallait pas que tu que tu retournes à la maison. Donc mesure de placement, ok, et donc tu arrives à quel moment dans la maison d'enfants à caractère social? Pas un foyer de l'enfance, hein, c'est ça ? Une MECS ?

Ouais, ouais c'est ça. Euh, j'arrive, j'arrive, bah... j'ai 17 ans, c'était en octobre 2019.

Ok. Et à quel moment toi tu rencontres un travailleur social ? Enfin, comment ça se passe, du coup, comment tu commences à te confier alors ?

Bah, du coup, euh... Bah en gros j'arrive, j'arrive au foyer, je suis complètement traumatisée, encore plus que... qu'avant d'arriver à l'hôpital... je suis aussi traumatisée, du coup, par tout ce que j'ai vécu à l'hôpital, quoi ... donc j'ai plus du tout confiance en... en les adultes en général.

Enfin vraiment je suis... je suis complètement mutique et renfermée et tout.

Et en fait, le chef de service, H*** (prénom enlevé lors de la transcription), il m'explique qu'il voit bien qu'il y'a un truc qui va pas...

En plus, enfin, c'est quelqu'un de très tactile... enfin tactile, gentiment, hein... et voilà c'est dans sa culture, lui, y'a un truc qui se passe avec le corps enfin, voilà.

Donc le premier jour, il me fait une tape sur l'épaule, sauf que moi j'ai des réflexes, même encore aujourd'hui... Enfin, je me protège...(Céleste sourit) Et donc euh bah je fais pas exprès il a vu que j'avais, ce réflexe là et direct, il m'a dit « mais toi, tu t'es pris des coups, c'est pas possible... »

Moi je lui réponds « non, non, t'inquiète pas... »

Donc voilà, il m'explique que je suis en sécurité chez eux, qu'ils vont... enfin qu'ils sont là pour moi et pour personne d'autre et qu'ils me font confiance. Et il me répète ça un peu tous les jours, quoi.

Et du coup, ça met un petit peu de temps avant que ça soit effectif et que j'ai... j'ai... moi confiance en eux. Mais du coup je pense, au bout de 3 mois au foyer je vois que... bah... ils m'ont jamais tapé, ils m'ont jamais hurlé dessus.

Enfin, ils ont pris le temps d'être sympa avec moi et tout, donc je sais pas comment c'est possible, mais j'ai eu un espèce de truc. J'ai commencé à faire de l'épilepsie traumatique, du coup je... ben... je tombais et je me mettais à convulser par terre sans, sans qu'il y ait rien de spécial qui se passe.

Mais à part un truc dans ma tête où j'avais un flash back et puis après, je tombais quoi...

Et donc les éduc...Bah tu vois, la première crise, ils m'ont dit « Mais qu'est-ce qui t'arrive enfin, qu'est-ce que tu nous fais là ? » ... Et voilà fin, bref.

Au fil des crises et au fil des jours, j'ai commencé à parler, donc à V***(prénom enlevé lors de la transcription), c'était l'éduc.. enfin la CESF du service.

Et en fait, c'est elle qui m'a... qui m'a dit... « Ecoute Céleste, t'es blanche, t'as encore perdu du poids, on voit que ça va pas, il faut que tu nous parles parce qu'on peut pas t'aider si tu ne dis pas les choses » et donc là j'ai commencé à lui débiller des trucs sur ma mère.

Puis après, en fait, au fil des discussions, au fil des jours et des souvenirs qui revenaient, j'ai des trucs, enfin, je leur ai dit d'autres gens, donc ce qu'ils faisaient et tout...

Et même encore aujourd'hui, hein, j'ai pas fini de me rappeler de tout, mais il y a encore des nouvelles personnes et de nouveaux visages... enfin bref, c'est un truc atroce...

Voilà, du coup, c'est les éducateurs qui ont pris le temps, eux, qui m'ont laissé en fait, aller à mon rythme, qui m'ont laissé faire aussi un peu le deuil de tout ça et c'est en prenant le temps avec moi que j'ai réussi à leur faire confiance et à me confier à eux, quoi.

Mais ils ont fait un travail de fou, enfin, franchement, quand je... quand je regarde aujourd'hui ce qu'ils ont fait, c'est assez incroyable parce que c'était vraiment... je parlais de loin.

Pour faire... pour refaire confiance à des adultes, c'était un peu.... Voilà quoi.

Quand tu dis que tu avais des flashes, c'est à dire qu'il y avait une forme d'amnésie traumatique, même encore maintenant ? Des choses que tu as vécues, que tu as oubliées, occultées, et qui arrivent dans ta tête ? Et c'est ce qui provoquait alors ces crises d'épilepsie ?

Ouais, c'est ça, ouais.

Et ça, ça ne t'était jamais arrivé avant ? Ces... ces flashbacks ?

Si je pense, des flashbacks... Mais en fait, je... enfin, je pense que je ré-occultais le truc à chaque fois que je me rappelle avoir des images qui revenaient.

Mais je faisais pas, enfin, je faisais des crises d'angoisse, mais je ne tombais pas par terre à convulser et tout... Ça, ça venait dans les cauchemars que je fais.

Je fais des cauchemars depuis que j'ai, je sais pas... depuis que j'ai 12 ans, quoi, donc là, les souvenirs... Mais à ce point-là, non, ça m'était pas arrivé. C'est assez ...assez violent quand même...

Donc auparavant, quand tu avais ces flashbacks, ça te créait de l'angoisse... Et tu... tu faisais quoi alors, de ces images et de ces flashbacks ?

Ben je saurais pas te dire... Je sais pas... je pense que mon cerveau il les traitait un coup, et puis il les renfouissait. En fait, je pouvais pas me laisser aller mal.

Parce que j'avais ...enfin, j'étais... euh...vraiment en mode survie.

Et le moindre, la moindre petite faille... Enfin chez ma mère, j'avais l'impression que je pouvais mourir à n'importe quel moment, quoi... donc j'étais vraiment en mode, survie et je me laissais pas aller mal, quoi, parce que... parce que si j'allais mal, ça voulait dire que je pouvais... enfin... que c'était fini quoi...

Donc je pense que dès que j'avais des souvenirs comme ça, je pense que j'enfouissais un peu tout... enfin je faisais énormément de vélo et c'est un peu mon exutoire donc je pense que je défonçais tout en vélo pour ça aussi, quoi.

Tu avais ce sentiment que tu pouvais mourir à n'importe quel moment en vivant chez ta mère ?

(Ton très ferme et en hochant la tête) Ah oui...oui...

De par la violence ?

Ah bah oui, oui, oui... C'était, c'était un truc de fou, enfin, vraiment, c'était.... J'sais pas... j'sais pas comment décrire ce truc-là ? C'était un truc de taré, c'est vraiment...

J'ai, j'ai... je pense que j'ai connu des moments où j'aurais clairement pu mourir aussi parce que j'ai eu des blessures extrêmement... enfin... extrêmement douloureuses et extrêmement graves aussi. J'ai eu des infections, j'ai vu des trucs...

Oui, j'ai... je... je sais ce que c'est que d'avoir peur de mourir et que de se sentir mourir des moments, quoi... Voilà...

(Silence, regards entre nous par caméras interposées). Tu disais au début de l'entretien, qu'au départ, par rapport à ton grand-père, tu n'avais pas conscience que c'était pas normal. Ça, c'est... ce sont mes termes. Je sais plus quels termes tu as employés, toi.

A' quel moment tu as eu conscience du fait qu'il y avait des dérapages, des choses qui étaient anormales dans ce que tu vivais ?

Je sais pas exactement.

Je pense que... à partir du moment où je suis arrivée au collège parce que j'étais dans une classe sport.

Et tu... du coup... Euh, j'avais moi des comportements, enfin j'étais, enfin oui, je crois que j'étais très oui, j'étais très pudique, je, je... Voilà... quand on était à la piscine, je me changeais quand il y avait plus personne dans le... dans le vestiaire, tout ça... Et du coup je suis... je me rappelle de mes... de mes amis qui... qui me faisaient des réflexions en disant « mais Céleste, t'inquiète, on est entre nous », et tout...

Et puis je pensais... au fil de discussions, et avec certaines de mes amies, je leur ai dit « Oh mais tiens, mon grand-père, il fait ça et tout.... » Elles m'ont dit « mais Céleste, c'est chelou quand même, t'es sûre ? »

Enfin bref, au fil de ce genre de discussion et au fil de mes lectures aussi parce que je lisais, j'ai toujours énormément lu. Il y a des trucs dans les livres. Enfin, des fois je suis tombée sur des trucs, des jeunes filles disaient « il m'est arrivé ça, et je suis allée voir la police »...

Voilà, j'ai déjà lu des trucs comme ça dans les livres donc c'est... euh... je pense dans ma tête, c'est un peu comme ça que je me suis rendue compte que c'était pas trop normal quoi.

Et ça, c'était sur des maltraitances générales ? sur des maltraitances sexuelles ?

Euh... plus générales, je pense.

Donc tu as pris conscience que des faits qui te semblaient à toi... ben... normaux, parce que tu les vivais ne l'étaient pas, grâce à des témoignages au travers de livres ou alors de tes amis ?

Ouais, ouais c'est ça.

Et donc c'est à V* que tu as parlé la première fois des maltraitances ?**

La première fois longuement, c'est à V***, et la première vraie évocation du truc, c'était H***, c'était encore une autre éduc... parce que... elle était, elle faisait un week-end... je... j'avais hyper mal en bas... des infections, et tout...

Et j'en pleurais, tellement j'avais mal. Donc, heu, je suis pas quelqu'un qui pleure facilement, donc là elle s'était dit « il y a un truc qui va pas » donc elle m'avait emmenée aux urgences et dans la voiture elle me disait « mais Céleste, qu'est-ce qui t'arrive ? »

Et je lui dis « Bah c'est pas de ma faute, ils m'ont fait des trucs ».

J'ai juste dit ça.

C'était la première vraie évocation autre que mon grand-père, quoi... Et ensuite, oui, c'est à V*** que j'ai dit « bah écoute... » Bah et pis je disais pas les mots, hein... les mots viols, les mots trucs, enfin, c'est venu il y a vraiment pas longtemps.

Tu ne mentionnais pas les personnes et tu ne mentionnais pas les faits en eux-mêmes

Quand j'ai parlé à V***, il me semble que j'ai mentionné ma mère... Euh... et j'ai dit bah il y a plein de gars parce que j'avais pas encore tous les noms. Mais non, par contre les faits, et les... enfin... Bref, tous les mots un peu dégueu... Bah je disais pas tout ça quoi, en fait...

Finalement, entre le moment où tu as commencé à vivre les agressions sexuelles, donc tu me disais à 5 ans avec ton grand-père, et le moment où tu as révélé, il s'est passé combien de temps ?

(Céleste réfléchit)

Je voudrais... Tu vois, là, je te pose cette question parce que la révélation, pour moi, elle se fait avec des mots, mais pas uniquement.

Elle se fait aussi avec des attitudes, avec parfois des dessins, avec un écrit. C'était quoi pour toi, la première révélation des agressions sexuelles ?

Je sais pas... Des évocations, oui... euh... Bah une fois dans la voiture avec mon père, je lui disais « Mais tu sais papa, moi je me sens pas d'avoir un jour un petit copain parce que... enfin... le corps des hommes me dégoûte parce que papy m'a fait des trucs. »

Enfin, ça, c'était... j'ai, j'ai dit ça, je me vois dire ça à mon père. Je pense que j'avais 12 ans peut être. Sinon j'avoue que je sais pas trop.

Et 12 ans, c'est le moment où ton père lui-même, il a commencé à...

Ouais, c'est ça.

À te faire du mal à toi...

Mon père, il a fait ça une fois.

Euh, mais oui, c'était euh... 11-12 ans, à peu près.

Et quand tu lui as parlé de ton grand-père, il avait pas encore... il ne t'avait pas encore touchée, ton père ?

Il m'avait déjà touchée.

D'accord

Ouais...

Donc tu lui as dit ça et quelle a été sa réaction ?

Ho.. Pffff... j'pense qu'il a pas réagi du tout... Je me rappelle pas exactement, mais euh... Oui, je pense qu'il a dû dire un truc, enfin... genre comme si c'était... Enfin, il a banalisé le truc, je pense.

Il n'a pas du tout réagi de toute façon.

Il m'a pas du tout... ça, c'est sûr qu'il m'a pas protégée, ça, c'est une certitude.

Comment tu expliques, toi, qu'il se soit passé autant de temps entre ce que tu as vécu au tout début avec ton grand-père et finalement tes 17 ans, les 17 ans où enfin tu as l'espace et les bonnes personnes pour pouvoir parler ?

Euh... pfff ... bah... déjà je dirais que... en fait, je vivais dans un petit village, mais un petit village assez aisé et je pense que c'est clairement le royaume de l'omerta ce truc-là. Enfin, en fait, le truc, c'est que dans toutes les personnes qui m'ont agressée, bah, c'était que des personnes influentes du village, quoi.

Y avait un... un instit de CP... donc, bah... lui-même, s'il avait su que mon grand-père m'avait fait des choses, il m'aurait pas protégée puisque lui-même était agresseur.

Enfin, il y a ce facteur là, du coup, du fait que mes parents étaient un peu influents dans le village et que... ben forcément... ça ne se dit pas et il faut surtout pas que des choses comme ça se sachent, donc on les tait quoi... il y a ce truc là.

Il y a le fait que... Ben... j'avais tellement peur de ma mère que les fois où... parce que l'assistante sociale au collège, elle m'a dit plusieurs fois « mais tu sais, Céleste, si ça va vraiment pas, on peut te placer, on peut faire en sorte, enfin, un signalement et tout... »

Et moi, je me mettais à pleurer, je disais « mais non. Faites pas ça, elle va me tuer ».

Donc elle a jamais rien fait, cette andouille là...

Euh... donc je pense à un gros déficit en formation des travailleurs sociaux, des profs et tout ça.

Il y a le fait que, du coup... moi je me suis un peu construite... bah... comme une jeune fille forte, qui réussissait dans tout ce qu'elle faisait, qui chantait, qui machin, qui avait une joie de vivre... enfin bref, je me suis construite aussi comme ça pour cacher tout ça.

Et du coup, bah... je pense que je ne transpirais pas... même si clairement maintenant, enfin quand je veux parler avec mes proches, ils disent tous « Mais Céleste, on sentait bien, qu'il y avait quelque chose qui allait pas ».

Enfin bref, je pense que je transpirais pas la fille qui se faisait défoncer tous les soirs et qui... enfin bref... Je pense qu'il y a de ça...

Oui, pour de vrai, il y a aucune raison valable à tout ça, c'est juste que tout le monde, toutes les personnes qui auraient pu faire quelque chose, ont vraiment manqué à tous leurs devoirs d'adultes protecteurs, quoi. Et enfin voilà, il y a aucune raison entendable pour tout ça, quoi...

Parce que, pour le coup, tu as révélé, enfin, tu as parlé des maltraitances à l'assistante sociale du collège et c'est d'elle dont tu parlais quand tu disais « cette andouille » ?

(Rires) Ouais !

Et parce que toi, tu lui as dit « non, il ne faut rien faire » par peur de ta mère, du coup elle a dit « ok », et n'a fait aucune démarche pour te protéger ?

Bah, c'est ça que moi j'arrive pas à comprendre !

Je me vois vraiment dans son bureau, enfin, dans des états terribles, mais je pense même qu'elle a vu des marques et tout... enfin vraiment, elle m'a vue dans des états...

Et je me rappelle aussi de mon prof principal qui me disait « Mais tu sais, Céleste, il y a une cellule de veille au collège et on parle souvent de toi et on voit bien que ça va pas. »

Et enfin vraiment, je me rappelle de tout ça, mais moi je me rappelle aussi leur dire « Mais non, mais vous pouvez pas signaler, ma mère est malade ! » Ça, c'était parce que j'étais persuadée que ma mère était malade et que je devais la protéger.

Et ta mère, elle était réellement malade ?

Pff...oui, je pense.

Physiquement ou psychologiquement, tu parles ?

Psychologiquement.

D'accord, donc quand tu disais « ma mère est malade », tu parlais de son état psychique.

Ouais, bah oui, parce que, enfin, elle avait des moments où elle était en dépression totale, où elle a fait des tentatives de suicide devant moi.

Bref, euh... Et il y a des moments où elle était en euphorie totale, où quand elle parlait, elle disait que c'était elle qui avait inventé Center Parc.

Bref, et pis moi je, je me suis positionnée par rapport à ma mère en... en soignante en fait. Enfin, j'ai vraiment, euh... Je... j'allais écouter la nuit si elle respirait bien, je lui faisais à manger quand elle allait pas bien, enfin...

Et du coup, je me suis dit, mais si personne fait ça, bah, ma mère, elle va mourir quoi... Donc du coup j'ai toujours eu ce truc où soit j'avais peur mourir, ou ce que j'avais peur c'était de faire mourir ma mère et du coup je l'ai protégée comme une tarée et je ne sais pas comment, les, les, les les, les assistantes sociales puissent dire que c'est normal...

Dans tous les cas, il y a quelque chose d'anormal, d'impossible, quoi !

Et voilà, du coup, j'étais en mode « protéger »... enfin, j'ai protégé ma mère, je me protégeais moi, et ils ont dû se dire que ça roulait bien, voilà quoi.

Ça voulait pas du tout dire ça, hein, mais bon...

Donc, oui, avec cette assistante sociale du Collège tu avais quel âge toi ? Jusqu'à 15 ans maxi jusqu'à 14 ou 15 ans ?

Ouais, c'est ça, ouais.

Tu savais vers qui te tourner, en fait, pour pouvoir parler de tes difficultés...

Ah oui, oui

Mais auparavant, quand il s'est passé tout ça avec ton grand-père, tu étais donc à l'école, et même en maternelle, en grande section maternelle... Est-ce que tu te souviens en avoir parlé à quelqu'un à ce moment-là ?

Bah, je me souviens en CM2, je me souviens juste au CM2, avoir dit à mon... bah oui, mais bon, du coup, euh, c'est pareil, il était nécosé de l'intérieur celui-là, mais j'avais dit à mon prof de CP, parce qu'il était dans la même cour de récré.

Et je me souviens être allée le voir, euh, lui dire « ça va pas du tout à la maison, ma mère, elle est complètement ouf, mon grand-père, il fait des trucs bizarres et tout... faut m'aider quoi ». Il m'avait dit « Non, mais t'inquiète pas, c'est normal ta maman, elle est triste ».

Et, en fait, c'est ça le truc, c'est qu'on m'a toujours trahie, mais un truc de fou quoi ! Alors c'est incroyable parce que j'ai toujours eu une foi incroyable en l'humanité en me disant il y a peut-être quelqu'un qui va m'aider quoi...

Et en fait, jusqu'à ce que je rencontre V***, T*** (prénoms enlevés à la transcription- éducatrices du foyer) et tout, personne m'a jamais aidée, quoi.

Finalement, on se rend compte qu'il y a des tas de personnes qui avaient des éléments et qui pouvaient suspecter toutes ces violences, y compris des travailleurs sociaux. En tout cas, c'était le cas des assistants de service social dont tu parles parce que à ce moment-là, tu ne côtoyais pas d'éducateurs, puisque les premiers éducateurs que tu as rencontrés, c'est par le biais du placement?

Ouais, c'est ça.

Et comment tu pourrais te décrire, toi, avant la révélation des agressions sexuelles? Physiquement tu avais des troubles alimentaires, des troubles du sommeil, du sport à outrance. Oui, enfin je dis « à outrance », mais parce que tu dis que tu étais vraiment à fond.

Oui, oui

Et quels signes auraient pu alerter encore ? Ou quels signes montraient que tu avais des choses à dire ?

Ben... je pense que j'étais très en colère, je pense que j'étais une jeune fille qui étais... Euh ouais, j'étais très, très en colère, je me surinvestissais dans tout ce que je faisais.

Euh, je pense que j'avais une façon de voir le monde aussi qui était pas du tout adaptée à mon âge. Enfin, j'avais des discours... enfin, tout le monde disait que j'étais super mature, mais bon voilà, j'étais, j'étais en décalage en fait...

Ah si, et j'avais des marques physiques. Il y a des fois où je suis allée à l'école, j'avais des bleus, j'avais des patates sur la tête. Quand on faisait de la piscine, dans les vestiaires, avec les filles de ma classe, ça se voyait bien que j'avais des marques de... de... des marques de trucs partout.

Donc il y avait des signes physiques, il y avait que j'étais très angoissée aussi. Enfin bref.... Plein de trucs pour de vrai.

Et puis j'étais aussi beaucoup en recherche de... j'étais en recherche de reconnaissance, aussi, pas mal. J'étais en manque affectif terrible.

Il y a plein de trucs...

Tu parlais aussi tout à l'heure aussi d'une pudeur qui était extrême. Enfin, je dis extrême, mais une grande, grande pudeur par rapport aux filles de ton âge.

Ah oui, oui, clairement.

Et qu'est-ce qui a déclenché chez toi le fait de commencer à parler, au foyer ? C'est quand ton éducatrice t'a emmenée en voiture et puis est-ce qu'il y a eu un déclic ?

Qu'est-ce qui fait que tu t'es dit, « je parle » ?

Bah c'est que... elles m'ont mise en confiance, en fait, je sais pas... déjà le fait qu'elles m'aient laissé le temps aussi de me poser et qu'elles ne m'aient pas forcée à parler. Et qu'elles se soient intéressées à moi en tant que telle et tout ça.

Ça m'était jamais arrivée, avec des adultes, qu'on s'intéresse à moi pour de vrai, quoi.

Enfin, s'intéressent à ce que je lise, à ce que je dise, enfin tout ça, quoi.

Euh et puis c'était, enfin, c'est vraiment des femmes qui sont bienveillantes et qui transpirent la bienveillance. Enfin, j'ai toujours été très connectée avec tout ce qui est énergie et tout.

Enfin, j'ai toujours ressenti ça quoi.

Et là, oui, ces femmes là, tu vois, je me suis dit que c'était vraiment des bonnes personnes et je pense que je me suis pas trompée pour le coup et je leur ai fait confiance.

La confiance ?

Oui. C'est bête, mais vraiment, entrer dans un foyer où toute une équipe te dit « on te fait confiance, c'est toi qui mènes ton chemin » et tout, enfin ça, moi, c'est la première fois que ça m'arrive et ça m'a vraiment changé la vie, quoi.

Tu as déjà dit ça tout à l'heure par rapport au chef de service qui t'a dit « on te fait confiance » et finalement c'est parce que on te faisait confiance que toi tu as accordé ta confiance aussi ?

Ouais clairement ouais.

Ouais donc la confiance, ça a été quelque chose qui a été central dans le fait de prendre la parole.

Est-ce que toi tu dirais plutôt que tu es sortie du secret, du silence, du non-dit ?

Est-ce qu'il y aurait un autre mot ?

Je sais pas trop, je ne dirais pas que je suis sortie du silence au foyer, parce que, pour de vrai, j'ai toujours un peu évoqué ce qui m'est arrivé, quoi...

Euh, je pense que j'ai... C'est peut-être un peu prétentieux de dire ça, mais j'ai brisé les tabous en fait. Bah j'ai tenté ici tant bien que mal de faire comprendre à tout le monde que oui, ça existait et que bah, j'en étais la preuve sur pattes et que j'étais pas la seule sur terre à vivre ça.

J'ai tenté de briser les tabous quoi.

Je sais pas si j'ai réussi mais j'ai essayé de faire ça, quoi...

Moi je pense que tu as réussi, Céleste.

Le fait que tu aies été entendue à un moment, enfin !, alors que sans relâche tu as cherché à dire de plusieurs façons, à plusieurs personnes... c'est toi qui t'es donné tous les moyens d'être entendue et je me dis que cette force que toi tu as développée, que toi, tu as eue, tout le monde ne l'a pas... Je mesure le chemin que certains mineurs ont à parcourir.

Je mesure aussi ce par quoi passent certains enfants et peut-être de nombreux enfants avant d'être entendus.

Donc c'est pas le mot silence que tu emploierais...

Bon, moi... euh... c'est marrant parce que je dirais que je suis allée vers la vie en fait, tout simplement.

Bah ouais, je sais pas. C'est un truc que je dis pas trop en fait parce que je trouve ça un peu perché, mais quand j'étais plus jeune, j'ai lu les journaux de Jules Renard et il disait, enfin, il y a une phrase qui dit, « mais en fait, moi je serai jamais triste tant que j'aurai des choses à lire »

Je pense que c'est aussi l'amour de la littérature qui passait avant tout pour moi. Mais c'est l'amour de la littérature et l'amour de la vie, parce que j'adore... enfin, j'adore la vie en général.

Bah c'est, je suis allée... juste... je suis allée vers la vie.

C'est beau. Et est-ce que tu penses qu'il y a des contextes qui sont plus favorables à la révélation? Tu parlais de faire un trajet en voiture avec une éduc qui avait pris soin de toi à ce moment-là pour pouvoir t'emmener à l'hôpital. Est-ce que toi, tu identifierais des contextes favorables à la révélation ?

En fait, je pense que tout dépend de... de l'enfant.

Enfin, en fait, je pense qu'il faut juste faire le travail d'apprendre à connaître le jeune tel qu'il est vraiment.

Je pense que les maîtres mots, c'est le temps et l'adaptation, parce que laisser le temps, c'est super important, parce qu'aller trop vite, ça fait carrément plus de dégâts que tu veux.

Et l'adaptation, parce que parler en... en face à face, moi j'en suis incapable. Bah, peut être qu'un jeune, il va préférer le dire les yeux dans les yeux.

Enfin voilà, je pense que les trajets en voiture aident quand même beaucoup parce que y'a ... y'a je sais pas, il y a un truc qui a une espèce de promiscuité avec les éduc, y' a un vrai partage qui se fait.

La préparation des repas, enfin, tous les temps du quotidien qui peuvent paraître complètement anodins. Je pense que c'est des temps où l'enfant peut se sentir en sécurité et puis c'est bête, mais être dans une voiture où il fait chaud avec les portes fermées à clé... Bah c'est hyper sécurisant.

Dans une cuisine où ça sent bon et où il fait chaud aussi et il y a juste une éduc femme ou un homme.

Oui, dans ces espaces du quotidien.

Ouais c'est ça, ouais.

Ça, c'est la vie aussi.

Oui hum, tu sais il y a un truc, moi qui... qui me... qui me choque beaucoup, c'est quand euh, des éducateurs qui te disent « Bah tiens, euh, on va aller parler dans le bureau » qui ferment la porte et qui disent « mais qu'est-ce qui t'arrive ? » Bah ça, moi je trouve que ça, c'est contre-productif au possible, quoi, genre !

Tu sais, on parle d'espaces interstitiels, nous, chez les éducateurs. En tout cas quand on forme les éducateurs, on aborde tous ces moments-là, un trajet à l'école, une cigarette qui est fumée avec quelqu'un, un trajet en voiture, une sortie, enfin euh... tous ces espaces qui vont favoriser la relation, la communication et qui sont des temps informels qui s'inscrivent dans le quotidien, plutôt que ce temps de face-à-face dans un bureau. Ouais, je comprends bien, oui. Qu'est-ce que t'as ressenti, toi, au moment où tu as commencé à révéler les agressions sexuelles et où tu t'es sentie entendue?

Une très, très grosse angoisse.

Je pense que je me suis dit que je trahissais un truc. J'étais en train de trahir ma famille. Je me suis dit ça.

Et je me suis dit que j'étais en train de perdre tout ce que j'avais parce que, de fait, enfin je sais pas comment je me suis dit ça, mais enfin, quand on révèle des trucs comme ça, généralement, on a plus personne derrière, quoi...

Et... Et j'avais honte et ouais, là, je pense que j'ai surtout paniqué et j'ai vraiment eu honte. Une honte terrible qui est venue parce que c'est dégueulasse quoi et du coup, j'étais très très angoissée à ce moment-là.

La honte, elle est apparue de façon très forte au moment où tu as mis en mots, pas avant ?

Bah non, parce que mettre en mots ça, ça concrétise la chose. Du coup, avant j'avais les... j'avais les images dans la tête, mais c'était pas concret. Et puis, encore une fois, je disais pas les mots viol, tout ça. Mais à partir du moment où j'ai expliqué ce qui se passait, je me suis sentie très, très sale.

Et j'ai eu honte.

Enfin, je me suis sentie coupable. Enfin bref, tout ce qui peut être, voilà.

Tous ces trucs là, quoi, la honte... la culpabilité...

Il y a d'autres choses que tu as ressenties ?

La peur. J'avais peur aussi de... bah ...Ouais, je me rappelle. Je fermais tout à clef derrière moi alors que normalement les éducateurs nous disent de pas fermer à clef parce que au cas où il y ait un incendie ou quoi. Et moi je fermais tout à clef et c'était pas négociable.

Bref, j'ai recommencé à dormir par terre aussi.

J'avais une peur surdimensionnée.

Tu as recommencé à dormir par terre ? Ça signifie qu'à un moment de ta vie tu dormais par terre ?

Ouais, ouais... Euh, bah, ouais, chez ma mère, pas tous les soirs, mais à plein de reprises j'ai dormi par terre sans couette, sans chauffage.

C'était un choix de ta part ou c'était quelque chose qui t'était imposé ?

Non, ça m'était imposé.

Et alors dans ta peur, après les révélations, c'est à ce moment-là que tu t'es remise à faire ce que ta mère t'imposait en terme de maltraitance au domicile ?

Ouais, ouais.

Je sais pas pourquoi... je sais pas pourquoi...

En fait, je pense que j'avais très peur qu'elle me retrouve... alors qu'elle savait très bien où j'étais parce que bon, bah, ils étaient mis au courant, j'étais en foyer.

Et du coup, je sais pas, ça me sécurisait aussi d'une certaine manière, parce que, bah, comme j'étais plus jeune, je me suis aussi construite là-dedans quoi, c'est à dire que quand je me faisais frapper, ou tout ce qu'on veut, je me recroquevillais sur moi et je me sécurisais comme ça, quoi, je sais pas comment dire, mais du coup, c'était un peu mon truc à moi pour me remettre en sécurité et réaccepter qui j'étais... enfin bref.

Quand tu as commencé à parler, donc il y a eu toutes ces émotions-là, est-ce que tu as demandé aux éducateurs de garder le secret ?

Ouais, ouais, ouais (petit rire) j'ai dit à V*** « non mais par contre faut rien dire ». Comme... comme ce que je disais avant... dans le secret... sauf que elle, elle m'a protégée pour de vrai, et elle a fait un signalement avec H*** (chef de service).

Elle t'a dit quoi ? Tu te souviens quand tu lui as dit « il faut rien dire » ?

Elle a dit qu'elle comprenait que j'aie cette crainte là, mais qu'ils étaient là, et que maintenant personne ne me ferait du mal, et que eux ils étaient dans l'obligation de signaler, pas pour me punir, mais pour me protéger quoi.

Mais pendant un mois, ils ont dû me le répéter, je pense 15 fois par jour pour que je l'assimile un peu.

Parce que tu avais quelle réaction alors ?

Ah bah je me mettais en panique totale et je leur disais, « mais vous pouvez pas faire ça! Elle va me tuer quoi... elle va me retrouver, elle va me tuer. »

Ah oui, j'avais très, très, très peur.

Ça veut dire, Céleste, qu'en même temps, il fallait dépasser toutes tes craintes et tout ce que tu disais pour te protéger. Mais toi tu savais être convaincante quand tu disais « il faut pas parler » parce que c'était des arguments forts.

Quand tu disais « elle va me tuer », c'était pas des paroles en l'air, ça pouvait vraiment arriver. Donc il fallait dépasser ça, en face, il fallait que les adultes te disent « quoi qu'il se passe, on te protégera.

Ouais, c'est ça.

Elle en était persuadée, cette éducatrice qu'elle parviendrait à te protéger ?

Je pense que oui, parce qu'elle a quand même réussi à me convaincre, ça a vraiment mis beaucoup de temps et même encore là encore aujourd'hui, des fois, j'ai peur qu'elle me retrouve et tout.

Mais il y a quand même des moments, pendant que j'étais au foyer où je me suis sentie en sécurité.

Tu savais quelle procédure allait être suivie ? Quand tu as parlé, tes éducateurs t'ont dit « on va relayer ta parole » ? Tu as su comment ça allait cheminer, quelles seraient les étapes ?

Ils m'ont expliqué.

Ils m'ont dit qu'il y allait avoir... bah, qu'ils allaient faire un signalement, du coup, ils m'ont demandé, moi, de... de mettre par écrit ce que j'avais dit aux éducateurs.

Et du coup, ils m'ont dit qu'ils allaient faire un signalement directement au procureur et que ensuite, bah si le signalement a été pris en compte, j'allais être auditionnée et c'est ce qui s'est passé.

Je reviendrai après sur sur les conséquences de ça, mais dans les temps d'entretien, qu'il s'agisse de V* ou alors d'H*** ou de H*** (chef de service), je voudrais savoir ce qui a été des aides et des freins. Qu'est-ce qui, dans les attitudes de ces travailleurs sociaux t'a aidée à parler et quelles attitudes ont freiné la parole ?**

Je pense que le fait qu'ils orientent pas trop leurs questions enfin qu'ils induisent rien dans leurs questions, ça m'a... ça m'a pas mal aidée parce que du coup je sais, t'es libre. En fait, la parole était vraiment libre, y avait pas de... Je suis quelqu'un pour qui les mots sont très importants et il suffit qu'on me dise un mot qui me fasse penser à un truc, et je peux bloquer directement quoi. Et du coup, le fait qu'ils cherchent pas à induire les choses, bah ça faisait que je disais vraiment ce que je voulais.

Euh, je pense que ce qui a pu bloquer c'est le... En fait, je me suis dit que je me serais sentie plus en sécurité s'ils m'avaient pris dans leur bras en fait.

C'est peut être bête mais je sais pas, je pense que j'aurais pu me sentir plus en sécurité si j'avais été sur une épaule ou un truc comme ça.

Là, du coup je me recroquevillais sur moi.

Tu parles de te recroqueviller sur toi, ce contact que tu pouvais avoir, toi, pour te rassurer parce qu'il n'y avait pas d'autre choix. Tout à l'heure, tu expliquais que tu étais en demande affective à ce moment-là. Le fait de libérer ton histoire si difficile, tu aurais voulu que les paroles rassurantes s'accompagnent d'attitudes de protection physique ?

Oui, c'est ça.

Ça, ça t'a manqué ?

Oui, je pense, oui, plutôt.

Mmmh. Et en même temps, tu évoquais tout à l'heure le fait que dans un premier temps, le contact physique, il n'était pas si simple que ça pour toi à recevoir, donc attitude de protection, elle aurait pu aussi te déstabiliser.

Ouais mais c'est ça qui m'énerve chez moi, c'est qu'il y a plein de trucs qui sont hyper ambivalents parce que du coup, pis au foyer c'était pareil, j'étais vraiment en manque de... de sécurité de la part des autres, mais en même temps, euh, il suffit que ça soit un moment où je sois pas prête à ce qu'on me prenne dans les bras, et tout, et je réagis super mal, quoi, du coup c'est...

Parce que, en fait, ils savaient pas quoi faire non plus, les éducateurs, parce qu'ils me connaissaient un peu et qu'ils savaient bien que j'étais pas hyper... ouais... J'étais un peu épidermique et tout ça...

Alors je comprends... Oui, je comprends bien. Je me dis que tu es tellement forte... ce que j'entends de ta part démontre tellement tout ce par quoi tu es passée et comment, toi tu as su aller de l'avant.

Je suis vraiment impressionnée, Céleste, vraiment.

Alors je vais revenir à mes questions, ça va ?

Hochement de tête de Céleste

Dans les attitudes, du coup le fait d'être prise dans les bras toi ça t'aurait aidée. Qu'est-ce qui fait qu'il y a eu des choses dans les attitudes qui ont favorisé la prise de parole aussi ?

Bah par exemple V*** quand elle m'a dit « là, il va falloir qu'on parle parce que ça se voit que ça va pas ». Elle s'est mise ... Elle est restée très humble par rapport à la situation, c'est à dire qu'elle ne m'a pas du tout obligée à parler. Elle m'a, elle m'a conseillé de le faire pour mon bien à moi.

Et elle a pas du tout été, je sais pas comment dire, mais parfois les éduc, les adultes ils prennent un peu une position de supériorité par rapport à l'enfant et elle, elle a pas du tout fait ça, elle s'est mise à ma hauteur.

Comme moi, elle était debout, elle m'a pas coupé la parole.

C'est pareil, c'est peut être bête, mais elle a pas montré de signes de faiblesse dans le sens où elle a pas du tout fait des grands « ohlala ! ».

Elle est vraiment vraiment restée très humble et pro, en fait, tout simplement, par rapport à la situation quoi.

Donc tout ça, ça t'a aidée à apprendre la parole, ça a créé plein de sentiments contradictoires pour toi, mais ça a été le le début de tout ce que tu as pu dire, est-ce que tu as regretté à un moment d'avoir d'avoir révélé ces faits d'agression sexuelles?

Récemment, oui, récemment. Ouais, Bah Ouais. Ouais, parce qu'en fait, c'est tellement lourd à porter. Enfin c'est... Ouais, c'est compliqué quand même... Du coup, oui, oui, j'ai regretté. Euh... Enfin, ça m'arrive de regretter parce que en fait, alors un truc encore contradictoire, c'est que parfois je me dis mais en fait, mes parents me manquent. Et puis aujourd'hui plus personne est là.

Enfin, je mets beaucoup d'énergie à me battre pour que mes parents soient condamnés parce que j'ai pas envie que ça arrive à d'autres enfants, mais en même temps, bah, j'ai besoin de parents et du coup c'est enfin voilà c'est ce genre de pensée qui font que... que je peux à des moments regretter d'avoir révélé ce qui m'est arrivé.

Si je l'ai fait, je suis pas quelqu'un qui fait les choses par hasard non plus. Donc si je suis allée jusqu'à porter plainte, et tout, c'est qu'il fallait que je le fasse quoi...

Alors je voulais te poser cette question-là, tu vois sur l'après. Donc à partir du moment où tu as écrit et où tout ce que tu avais dit a été transmis au procureur, ça signifie qu'on t'a accompagnée pour un dépôt de plainte ?

Euh, bah, du coup, ouais, on a fait un signalement et j'ai été auditionnée en juillet 2020, du coup, par rapport à tout ça.

Et c'est mon éduc, c'est A*** qui m'a emmenée, qui m'a emmenée à la gendarmerie. Il est venu me rechercher ensuite mais moi j'y allais... je suis parfois très naïve... en fait, je pensais pas du tout que ça allait déboucher sur un dépôt de plainte.

Pour moi, c'était juste les gendarmes qui allaient m'auditionner et puis, en fait, du coup j'ai porté plainte ce jour-là.

Et donc c'était à quel moment ça ?

Bah ça c'était là... Il y a un an, en Juillet 2020.

D'accord, donc tu étais majeure là ?

Oui

Oui ok, donc tu as déposé plainte et ça en est où, alors, cette procédure ?

Je suis en plein dedans. Je suis une grosse poissarde hein ? Ça, c'est un truc assez ouf. Il y a eu des vices de procédure et vu que je suis pas très dégourdie sur tout ce qui me concerne, j'avais envoyé

mon complément de plainte au procureur sans lettre recommandée en fait, parce que pour moi, il fallait juste envoyer.

Et en fait, il se trouve que le procureur n'a jamais eu mon complément de plainte que j'ai envoyé il y a un an, et donc oui, en gros plainte en juillet 2020, complément de plainte en décembre 2020 et donc là, la semaine dernière, Mercredi, j'ai eu rendez-vous avec mon nouvel avocat.

j'ai dû changer d'avocat parce que mon avocate d'avant s'en foutait en fait clairement, elle était pas du tout investie dans le truc.

Mercredi dernier, il m'a dit, mais en fait, il va falloir que vous déposiez plainte, là, parce que ça, ça n'avance pas et c'est pas normal. Et donc là, j'ai... je suis en train de tout rédiger à l'écrit.

Donc c'est un petit peu compliqué.

Parce que ce que tu rédiges là, ce sont les faits de ce que tu as vécu ?

Ouais, c'est ça.

Et puis j'ai fait, en fait, un plan. Grand 1 historique, grand 2 contre qui je dépose plainte, grand 3 comment je me sens aujourd'hui et comment ça m'a pourri la vie pendant tout ce temps.

Quoi, tu fais une dissertation ? Ou quelque chose que tu viens écrire sous forme littéraire ?

Oui bah, oui, du coup, bah, c'est ça... je sais faire un peu que ça...

Oh, moi je pense que tu sais faire bien plus que ça... mais oui, en tout cas c'est sans doute quelque chose que tu sais bien faire, oui...

Je voudrais te poser une question, là par rapport à ton frère. Ton frère, il a combien d'années de plus que toi ?

Mon grand frère, il est de 98 donc je crois qu'il a 20 ans, 22, je sais pas quel âge... 23 ans peut être. Donc 3 ou 4 ans de plus que moi.

Tu penses qu'il a vécu des choses semblables à ce que tu as vécu ?

Moi, je suis persuadée qu'il est victime, dans tous les cas, parce qu'il a vu. Enfin, il a assisté à des scènes très violentes, d'où le fait qu'il est victime.

Mais je ne pense pas qu'il ait été agressé sexuellement parce que c'est un garçon et que le schéma, enfin, chez mes parents, dans ma famille, c'est les filles qui sont agressées quoi.

Par contre, oui, il a vécu enfin des scènes extrêmement violentes. Euh... Je me rappelle de ma mère par exemple, qui le force à sortir des toilettes en ouvrant le... le verrou avec un tournevis. Enfin bref, il a vécu des choses comme ça, quoi.

Mais je ne pense pas qu'il était agressé sexuellement... mais c'est pas impossible pour de vrai. Ils sont un peu tordus là-dedans.

Tu as pu lui expliquer ce que toi, tu avais vécu ?

Non

Tu n'en as jamais parlé avec lui ?

Non, bah non.

Bah, en fait, quand j'ai commencé, du coup, à partir de chez ma mère, il s'est tout de suite mis du côté de ma mère en étant extrêmement violent verbalement avec moi, il a été très dur dans ses propos et du coup, j'ai pas trop le choix non plus que de couper avec lui aussi, quoi.

Comme toi, à un moment, il a pris position pour protéger ta mère, pour prendre soin d'elle. Elle vous met dans cette position là, ta mère...

Ouais, ouais, elle est très manipulatrice.
Elle, elle sait comment faire pour parvenir à ses fins.

Et quand tu dis dans la famille, ton frère, c'est un garçon et tu ne penses pas qu'il ait vécu d'agression sexuelle parce que ce sont les filles, tu veux dire qu'il y a d'autres personnes que toi ?

Bah je suis persuadée que... que ma mère a elle-même été victime quand elle était plus jeune, enfin, j'en ... j'en ai aucune preuve ou quoi, mais ça me paraîtrait logique.

Euh, je pense que la sœur de ma mère a également été victime parce qu'en fait il y a plein d'attitudes qu'elles ont qui...

Et rien que le fait que ma mère reproduise ce genre de choses, c'est... c'est une preuve aussi pour moi.

Euh... Après j'ai une cousine, M*** (prénom enlevé à la transcription), qui doit avoir 11 ans maintenant. Je pense que mon grand-père lui a aussi fait des choses, mais j'ai aucune preuve mais voilà, ça me paraîtrait à peu près logique...

Ta mère, elle a une sœur ?

Ouais, et elles étaient juste 2 filles.

Oui ok. Et ta tante, elle a des comportements qui sont particuliers ?

Ouais, bah, déjà elle a des troubles du comportement alimentaire. Enfin, elle est boulimique et je pense qu'elle a des moments où elle est hyperphage aussi, enfin voilà.

Elle noie un petit peu tout dans la nourriture et elle est très défaillante avec ses enfants. Enfin bref, elle, elle ne sait pas parler autrement à ses enfants qu'en leur hurlant dessus.

Euh... puis elle a toujours eu des rapports avec ma mère qui étaient extrêmement délicats. Euh...Voilà, il y a plein de trucs en fait, plein de petits trucs qui font qu'elle a des comportements de personne qui a vécu des choses pas sympa, quoi...

Tout ce que tu décrivais de ta façon d'être avant la révélation dans les troubles alimentaires, les troubles du sommeil, qu'est-ce qui a changé pour toi ?

Après avoir dit les choses, les troubles que tu avais auparavant se sont atténués ou qui ont été peut-être exacerbés ou qui se sont stoppés complètement ?

Bah en fait, je dirais que tout s'est exacerbé et euh.... enfin, c'est devenu tout encore plus violent qu'avant, quoi...

Ouais, ouais, vraiment.

(Céleste réfléchit)

Pas ma colère, non, pas ma colère, je pense que, disons que j'arrive à la gérer autrement qu'avant, quoi, avant j'étais, j'ai été dans une colère monstre, quoi, je devais faire énormément de vélo pour canaliser tout ça parce que sinon je pétais tout autour de moi.

Maintenant, euh... Je dirais que je suis dans une colère un peu plus constructive, par exemple, dès que j'ai des trucs qui me... qui... qui me rendent ouf dans le monde parce que... parce qu'il y a quand même des trucs qui se passent qui sont absolument pas normaux, bah je les écris et du coup je fais des espèces de trucs qui... qui peuvent être utilisés par d'autres personnes pour aller mieux enfin, j'essaye de faire quelque chose d'un peu plus constructif que juste d'être en colère.

Tu es porte-parole ?

Bah j'essaye ça, je pense qu'il y a des gens qui ne se retrouvent pas dans ce que moi je porte mais j'essaye de faire quelque chose, de parler pour tous les enfants qui ne peuvent pas le faire parce que je sais très bien ce que ça fait de pas être entendu et d'avoir tellement peur qu'on n'arrive pas à parler... et j'essaye de parler pour ces enfants là quoi.

Et donc la peur par exemple, c'est justement quelque chose qui s'est aussi accentué avec la révélation ?

Ouais.

J'ai fait un entretien déjà avec un travailleur social, tu sais, en parallèle, j'interroge des travailleurs sociaux qui ont eu à recueillir la parole de mineurs.

Il m'a amené une réflexion à laquelle je ne pensais pas, c'est que le statut de victime, ça n'arrivait peut-être qu'en déposant plainte. Qu'est-ce que tu en penses, toi ?

Je pense que ça, c'est quelque chose de très très personnel . En fait, je pense que chaque... chaque victime vit ça différemment.

Enfin, on voit plein de trucs, on voit plein de femmes qui, une fois qu'elles ont déposé plainte, se ressentent femmes ou des petits garçons pareil. Enfin, des garçons, des hommes pareils.

Et on voit aussi des personnes qui tant que leurs bourreaux n'ont pas été condamnés, bah... ils vivent plus en fait... Enfin je sais pas, moi je dirais-je dirais qu'il faut pas faire de généralité sur ce genre de chose parce que c'est très fin, ça dépend vraiment. Et puis ça dépend aussi de comment la plainte est reçue. Enfin ça, il y a plein de facteurs qui font que je pense pas que ça soit aussi simple que ça, quoi.

Oui. Moi, je comprends qu'il y a plusieurs étapes. La première étape, c'est de prendre la parole, et d'être entendu. La 2e étape, c'est peut-être le dépôt de plainte et puis la 3e c'est l'audience, et enfin la condamnation dont tu parles mais peut-être que tout le monde ne passe pas par ces 4 étapes là.

Parfois il y a des délais de prescription qui sont dépassés donc je me demande dans quelle mesure on peut aller vers la vie si je réemploie tes propos.

Et je me pose une autre question aussi. Est-ce qu'oser dire les choses, ça libère ? Ou est-ce que ça peut faire l'effet inverse, tu vois ? Je t'entends parler de tout ce que ça a accentué chez toi et finalement la question du bénéfice et du risque...

Moi, je pense que... ça va être mon côté un petit peu réac qui va parler, mais la société telle qu'elle est faite aujourd'hui est dans la non protection des victimes, je pense que parler est à la fois libérateur et à la fois destructeur parce que les victimes ne sont pas protégées et rien n'est fait pour les victimes, pour de vrai.

Enfin de façon effective, y'a rien du tout qui est fait pour les victimes, et en fait, c'est une double peine, ou plus...

Je pense que, ouais, le système, la façon dont les plaintes des personnes sont reçues fait énormément dans leur libération ou leur destruction.

Quand tu dis les plaintes, c'est... tu parles là de la police et de la gendarmerie ou alors dont la parole est entendue de façon générale ?

Bah, enfin la façon dont... Ouais... dont les choses sont reçues en fait, que ce soit eux, la libération de la parole auprès de professionnels ou un dépôt de plainte auprès des instances compétentes tout dépend comment c'est reçu, mais en soi, là, aujourd'hui, tel qu'on voit les choses, ça marche pas du tout et c'est terrible pour les victimes.

Il faudrait quoi à ton avis, pour que cette parole, elle soit entendue ?

Bah il faudrait déjà beaucoup d'humilité de la part des récepteurs de la parole.

Parce que c'est pas parce qu'on a un uniforme et qu'on est de l'autre côté du bureau, qu'on vaut mieux que la personne qui est en face de nous, quoi.

Euh, et c'est pas parce que on a... on a plus de 18 ans que l'enfant qui est en face de nous raconte des craques...

Euh, ouais il faudrait de l'humilité, il faudrait croire les victimes parce qu'il va falloir un jour, que quelqu'un me démontre ce que gagne une victime à inventer des trucs comme ça, parce que pour de vrai, je ne vois pas du tout ce qu'on a à gagner...

Et puis je voudrais voir changer tout ça, pour de vrai ça dysfonctionne et il faut prendre le temps d'écouter les gens, et puis, prendre les gens dans leur individualité, parce que personne n'est pareil, quoi... Personne n'a les mêmes sentiments. Et là où je ne vais pas montrer que ça me peine, bah peut être que quelqu'un va se mettre à hurler parce que c'est terrible. Enfin voilà, c'est... Et c'est pas parce que quelqu'un se met à hurler au moment où il dépose plainte que... qu'il est complètement fou et qu'il faut pas l'écouter, quoi. Enfin, il y a plein de trucs comme ça. Il y a énormément de choses à changer et je pense qu'il faudrait peut-être commencer à écouter les personnes qui sont sur le terrain et qui voient bien que là, il y a des choses qui fonctionnent pas. Enfin, c'est énorme le travail qu'il y a à faire, mais c'est nécessaire.

Le fait de libérer ta parole, je vais réemployer ce terme-là, « d'aller vers la vie », toi, si tu devais employer un autre terme que « aller vers la vie », tu parlerais de quoi ? Est-ce que tu parlerais de réparation, de sublimation, de réhabilitation, de résilience, de se construire? Autre chose ?

J'sais pas, ouais, résilience, plus, parce que la résilience, c'est la capacité qu'a un objet en métal de plier et de ne pas... pas rompre, et je pense que de base, chaque être humain est comme ça, mais, en plus, quand il y a des traumatismes derrière, c'est doublement de la résilience.

Enfin, tu vois, c'est vraiment de la résilience parce qu'on nous en demande beaucoup, pour de vrai...

C'est pas de la reconstruction, parce que quand on est enfant et qu'on vit ça, bah, on a pas eu le temps de se construire, donc c'est pas de la reconstruction, c'est de la construction tout court déjà.

C'est pas de la réhabilitation parce que, pour de vrai, la réhabilitation, ça sous-entendrait de se remettre un peu dans la société, et tout, sauf que la société veut pas de nous tels qu'on est, donc on ne peut pas se réhabiliter à quelque chose qui ne veut pas de nous.

C'est la résilience, je pense plus...

Mais je suis pas hyper fan de ce terme parce qu'il est un peu utilisé pour tout et n'importe quoi, mais c'est un peu l'idée quoi.

Alors ce serait plutôt la « capacité de plier, mais de ne pas rompre », sans utiliser le mot résilience, du coup.

D'accord, il y a l'idée de plier, c'est à dire de faire face à un choc, et de reprendre forme... mais quelle forme ?

Ouais c'est ça, mais c'est aussi pour ça que je suis pas hyper fan de ce terme « résilience », parce que du coup, parfois, il faut rompre pour mieux, pour mieux se remettre en fait.

Et je pense que ça, on ne nous le permet pas assez parce que le jour où une victime pète complètement les plombs et se retrouve hospitalisée parce que... bah... c'est juste ingérable, eh ben l'image qu'a la société de la psychiatrie en France, c'est que c'est quelqu'un qui est fou... et du coup, en fait, on... on ne donne pas la capacité non plus aux victimes de rompre alors que je pense qu'à des moments, c'est nécessaire de complètement péter les plombs et se laisser aller mal ...parce que... parce que ce qui est arrivé, c'est tellement ... c'est tellement atroce....

Donc, heu, la résilience, c'est encore nier, d'une certaine manière, le statut de victime, quoi,... Après, je parle pour moi et je suis peut-être un peu extrémiste mais...

Non, mais j'entends alors, dans ce que tu dis, il faut passer par le statut de victime pour pouvoir aller vers la vie, pour pouvoir tendre vers autre chose, c'est à dire affronter le... le traumatisme. Je peux employer ce terme là, il te parle ce terme là ?

Ça, oui.

Donc affronter le traumatisme pour pouvoir ensuite aller de l'avant, pas se reconstruire quand on ne s'était pas construit, mais se construire... Cette formulation te conviendrait aussi ?

Ouais, c'est ça

Est-ce que pour toi, la révélation des faits d'agression sexuelle permet la reconnaissance sociale ?

D'une certaine manière, ça permet d'avoir la reconnaissance sociale car en témoignant, nous nous reconnaissons nous-mêmes comme victimes.

Mais je pense que pour avoir une reconnaissance sociale, il faut que la société soit d'accord avec le fait qu'il y ait des victimes, et ça, ce n'est pas toujours évident. Je ne sais pas si c'est très clair.

Si, c'est clair, merci.

On va arriver à la fin de l'entretien. Quels conseils tu donnerais à des professionnels, peu importe leur âge, mais des professionnels qui débutent dans le travail social. Quels Conseils tu leur donnerais, toi ?

Ben je pense qu'il faut déjà partir du principe que rien n'est acquis, donc, euh, quel que soit ce qui a été inculqué en cours, il faut toujours s'informer quoi. Il faut laisser, moi je sais pas comment dire, mais se laisser le temps et laisser le temps aux autres d'assimiler.

Faut pas essayer d'aller trop vite parce que ça fait des dégâts.

Et il ne faut pas un regard porté sur les victimes qui soit trop victimisant aussi parce que ça, c'est... c'est... c'est terrible.

Je ne sais pas... je sais pas comment dire, mais je comprends ça. Finalement, vivre l'indicible quand on commence à le dire, quand on commence à mettre en mots, c'est peut-être pas la peine que les interlocuteurs en rajoutent ?

Oui, c'est ça.

Avec des attitudes ou des propos qui figent ?

Ouais, ouais, voilà... C'est rester humble, en fait, par rapport à ce qui nous est dit, parce que, bah, dans tous les cas, la personne qui est en face, elle l'a vécu, donc ça va rien changer à sa vie qu'on soit trop à la plaindre, la surprotéger ou quoi. Il faut juste être... être là, au moment où la personne dit la chose et ne, enfin, surtout, pas rentrer dans ce truc qui,... en fait ça dépend du tempérament de la personne qui est en face, mais soit ça va ramener la personne qui essaie de s'en sortir dans quelque chose de négatif, soit ça va accentuer le fait que certaines personnes se complaisent... enfin, c'est... je dis pas ça négativement, je ne porte pas de jugement, tu vois, mais il y a des personnes qui se complaisent dans ce qu'elles ont vécu, et de fait, elles n'avanceront jamais, parce que.... Enfin, c'est pas de la complaisance mais elles se morfondent, quoi. Elles se disent « J'ai vécu ça, donc je pourrais pas avoir une vie bien ».

Du coup, le fait de plaindre et de surprotéger les victimes, ça aide pas pour trouver sa place dans la société.

Enfin, les personnes qui parlent en mode « Oh ma pauvre chérie, c'est terrible et tout ça », dans tous les cas, ça n'aide pas, quoi.

Là, tu parles des personnes qui resteraient tout le temps dans un statut de victime ?

Oui, c'est ça.

Comment on fait pour sortir d'un statut de victime ? Qu'est-ce qui est nécessaire, alors, pour sortir d'un statut de victime ?

Bah... pffff... c'est p't-être dur, mais je pense qu'il faut se faire mal, en fait, en se confrontant à la vie telle qu'elle est.

Il faut se casser la gueule pour permettre, justement, d'aller mieux, mais il y a un moment, aussi, euh, il faut pas se faire de cadeaux en fait.

C'est quoi se casser la gueule et ne pas se faire de cadeaux ?

Bah, en fait, (Céleste sourit) c'est peut-être moi qui suis trop dure avec moi, mais je dirais qu'à partir du moment où on parle de ce qui nous arrive, ça ramène du réel à autre chose qu'on occultait.

Et du coup, là, à ce moment-là, il faut se laisser tomber, comment dire... il faut se laisser aller mal.

Parce que c'est important aussi de se reconnaître, soi, en tant que personne qui a vécu des choses, mais par contre il faut pas rester trop dans cet état-là.

Et pour sortir de cet état, il faut pas se faire de cadeau, euh, il faut se dire « Bah, ok, il m'est arrivé ça, c'est dégueulasse, c'est tout ce qu'on veut, mais je dois vivre et du coup pour ça, et ben je vais aller en cours, et je vais sortir de chez moi... »

Je pense que ça, c'est nécessaire pour sortir du statut de victime, mais c'est pas simple du tout et je suis pas sûre qu'on y arrive vraiment un jour à en sortir. Enfin je sais pas. ..

En même temps, alors, dans ce que tu dis, dans ce que j'entends, le fait de révéler, ça veut dire affronter, ça veut dire mettre en mot, ça veut dire reconnaître clairement ce qui s'est passé.

J'entends aussi que tu es toujours dans cette phase-là puisque tu as encore des flashes et des choses qui te reviennent même encore à l'heure actuelle, et que le fait de devoir de nouveau relancer la plainte et mettre ça par écrit, ça vient réactiver sans doute aussi tout.

Peut-être que l'entretien qu'on fait là, ensemble, c'est aussi quelque chose qui va venir réactiver.

Je le souhaite pas trop, mais j'ai bien conscience que... que ça peut induire ça.

Je te recontacterai d'ailleurs dans quelques jours pour savoir comment tu vas et pour te proposer d'échanger de nouveau, si tu en as besoin.

Ok

Ça voudrait dire, peut-être, que mettre en mots le vécu d'agressions sexuelles amène à une reconnaissance du statut de victime. C'est un moment qui oblige à s'arrêter, parfois prendre conscience, et ça fait mal. Et puis, ensuite, il y a le moment où ça peut basculer, où on peut essayer de sortir de ce statut de victime ? C'est ça ?

(Hochements de tête de Céleste)

Et sortir de ce statut de victime passe nécessairement par un combat ?

Je ne sais pas, je me pose la question en t'entendant... est-ce que, quand tu dis être porte-parole, écrire pour les autres, et tu as aussi créé une association, est ce que c'est une forme de combat qui te permet, à toi, de sortir de ce statut de victime ?

Oui, oui, parce que, du coup, je me mets en statut de protectrice des autres et du coup, quand on protège les autres, on s'oublie.

En tout cas, moi je fonctionne comme ça, on s'oublie, et quand on s'oublie, on n'est plus victime, du coup, vu qu'on s'oublie... Bon, c'est peut-être une sorte de déni, je ne sais pas mais c'est une façon de ne plus se considérer comme victime, et de la même façon, euh, quand mes amis me disent « Mais Céleste, arrête tu en fais trop, pense à toi, tout ça »,

Euh, bah, je me laisse pas le choix que d'aller en cours, que de faire en sorte d'avoir des bonnes notes et que de me mettre la pression, parce que ça me permet aussi de... de pas toujours me lever le matin en me disant « encore une journée à affronter ».

Il peut se passer une crise d'angoisse. Il peut se passer n'importe quoi.

Enfin, du coup, c'est aussi se battre contre ses démons et... et pour les autres, je pense que c'est une façon d'oublier qu'on a été victime et de... de vivre, quoi.

Parce que, en vrai moi je ne crois pas, mais c'est peut-être parce que c'est encore hyper récent, mais je ne crois pas qu'un jour on puisse arriver à se lever le matin sans... bah... sans penser... enfin en se considérant comme quelqu'un qui n'a pas été victime quand on a vécu des trucs comme ça.

Je pense que ça nous suit toute notre vie.

Du coup, je sais pas, c'est pas oublier qu'on a été victime, mais c'est comment vivre en sachant qu'on a été victime. C'est un travail à faire en face-à-face avec soi-même.

Oui, et tu parlais de te lancer à fond dans des défis, peut-être dans une frénésie d'activité, ça permet de ne pas trop penser... mais moi je me demande aussi comment on vient traiter les événements vécus.

Au fond, c'est ce que tu fais quand tu mets à l'écrit... Tu parles de déni, mais toi, tu affrontes, là, tu mets tout au clair.

La procédure t'oblige sans doute à ça aussi, le fait d'avoir déposé plainte. Mais est-ce que tu penses que c'est aidant, ça, pour toi ?

D'écrire, ouais, et de remettre au clair, oui, je pense oui.

Parce que je fonctionne comme ça.

Il faut que je... enfin, faut que j'analyse les choses, quelle que soit la situation, que ça soit par rapport à ce j'ai vécu ou par rapport à ... au fait que je fasse tomber un œuf par terre, il faut que j'analyse la situation pour ensuite réfléchir et retraiter le truc. Donc oui, ça m'aide, de fait, parce que je fonctionne comme ça.

Mais je pense aussi que c'est à chacune et chacun de trouver le truc qui fera qu'on arrive à retraiter les informations et calmer les angoisses. Tout ça, c'est vraiment propre à chacune et chacun.

Ouais, ça s'explique pas, en fait, c'est vraiment selon le tempérament et selon le mouvement de la vie, aussi, parce que peut être que là où, aujourd'hui, ma façon de me calmer, c'est de me mettre chez moi avec un livre et à écrire, à écrire, peut être que dans 10 ans, bah, ça sera autre chose.

Et alors si tu devais toi, réfléchir à des contenus de formation qui seraient importants pour des travailleurs sociaux, quels contenus de formation seraient nécessaires, à ton avis ?

Je pense qu'il faut laisser la parole au principal... aux principaux concernés.

Donc avoir une partie témoignage. Je pense qu'on ne peut pas faire sans ça, quoi.

Parce que la parole se libère et que les gens ont des choses à dire.

Donc on peut pas continuer à avancer tête baissée sans... sans donner la parole aux personnes qui vont donner des éléments. C'est un travail de partage entre les... les personnes qui sont concernées et les pros.

Et ensuite, il faudrait remettre aussi, si on parle de la position des enfants, ben... remettre une partie droits de l'enfant parce que c'est quand même assez important aussi.

Dire que les enfants ont des droits et peut-être faire un point sur les besoins fondamentaux des enfants.

Mais je pense qu'il y a des fois où ils sont oubliés aussi, ces droits.

Et ensuite, quels sont les signes à repérer et qu'est-ce que c'est le psycho trauma et qu'est-ce que ça induit et... et que faire quand on est récepteur de telles paroles ?

Parce que je pense que c'est pareil, ça, les travailleurs sociaux, des fois, ils oublient quoi... ils oublient que, bah oui, dans ces cas-là, il faut signaler... mais attention, faut pas faire ça n'importe comment parce que, bah, sinon, sinon, on se retrouve à 19 ans à devoir réécrire une plainte parce qu'elle a pas été bien prise en compte, bon, voilà...

Vraiment, remettre les choses au clair parce que tout le monde se cache derrière son petit doigt en disant non, non, mais on a vu ça en formation.

Oui, mais sauf que faut pas prendre les choses comme acquis, il faut toujours travailler, enfin, se former.

Donc je pense, oui, je voudrais avoir une partie témoignage, une partie remise au clair de quels sont les droits et besoins et qu'est-ce qu'un enfant ?

Enfin, qu'est-ce que ça induit d'être un enfant aujourd'hui, quoi... pas dans les années 50, mais aujourd'hui.

Et donner la parole aux spécialistes de tout ça, ceux qui ont théorisé, l'amnésie traumatique, tout ça, enfin, faut donner la parole à ces gens-là pour qu'ils viennent expliquer de façon ludique aux personnes, parce que vraiment il y a plein de gens qui ne savent pas, même dans le milieu social aujourd'hui, qui ne savent pas ce que c'est, et je trouve ça terrible, parce que combien il y a de jeunes filles ou de jeunes garçons qui en sont victimes aujourd'hui ?

**Quand tu parles des spécialistes, tu penses à qui ? Les spécialistes de l'amnésie traumatique ?
Muriel SALMONA ?**

Oui, bah, à Muriel SALMONA, à Martine BALANÇON, tu sais, toutes ces personnes qui ont fait un travail remarquable et qui sont encore aujourd'hui pas assez, pas assez connues, quoi.

Bah, voilà, des gens qui savent de quoi ils parlent parce qu'ils ont travaillé le truc et qui parlent d'une façon accessible.

Ok, eh bien je te remercie Céleste. Est-ce que tu as envie de dire autre chose ?

Pfff... (Elle sourit) J'ai beaucoup de choses à dire, mais y a plein de trucs en fait...

Enfin, du coup, euh, je sais pas qui lira ce mémoire, mais... je me dis que ça, ce travail là, que tu es en train de faire, c'est déjà incroyable, parce que je suis pas sûre qu'il y ait tant de personnes que ça qui se penchent sur ces questions-là, de cette manière-là, quoi.

Et je pense que ce truc-là, il faudrait... il faudrait en faire quelque chose derrière, quoi, monter une formation ou monter une conférence ou je sais pas, mais...

Je pense qu'il y a quelque chose à faire sur l'accompagnement des enfants sortant de l'ASE, qui sont encore en procédures et qui galèrent comme des cons parce qu'ils ont plus personne derrière.

Et je pense que ça, c'est pareil, c'est un truc... c'est dans ce sens-là que je dis qu'il y a rien qui est fait pour les victimes en France, parce que quand on est victime de ses deux parents, de ses grands-parents, que le frère, il tourne le dos, que la sœur, bon, j'en ai pas, mais la sœur tourne le dos, qu'on n'a plus personne... que l'ASE, ben, dans certains départements, les contrats jeunes majeurs, c'est 6 mois, même pas, pas plus... que le CROUS, bah, il donne une bourse et que c'est rien de plus.

On se retrouve bien en galère, quoi.

Et quand y'a plus personne autour... ça, c'est des trucs, c'est incroyable que ça se passe encore comme ça en France quoi...

Donc je pense que là-dessus, euh, peut-être ajouter un petit laïus.

Encore une fois, je... je... je dis ces choses-là, pas parce que j'ai envie qu'on me plaigne ou quoi, mais parce que si je suis moi dans cette situation-là, c'est qu'il y en a bien des autres qui sont dans ces situations et qui n'en parlent pas parce que... (silence)

Oui, j'entends et je te rejoins. Tu sais, dans le début de mon travail, j'ai été regarder ce qui avait été écrit sur ce sujet des agressions sexuelles sur mineurs et l'accompagnement des travailleurs sociaux, et il y a peu de chose. Rien sur mon sujet lié au moment de la révélation auprès des travailleurs sociaux.

Dans des maltraitements sexuelles, apprendre à repérer des signes, tu en parlais, savoir comment recueillir la parole... Tout ça pour moi, ça a toujours été important, de ma place de professionnelle éduc, et puis ensuite, de ma place de formatrice, tu vois.

Mais j'ai du mal à comprendre comment il peut y avoir autant d'enfants qui vivent ça sans qu'on le sache, sans qu'on agisse.

Ton témoignage remet les choses en place, tu mets en avant les failles...

C'est énorme... et... et finalement on n'en parle pas ou peu. Et quand on évoque ça, je vois bien que ça brasse les gens, que ça les interpelle, que ça les choque, que ça les apitoie. Mais ma question moi c'est « mais qu'est-ce qu'on en fait ? »

Alors bon, moi, juste à mon petit niveau de formatrice, j'entends et ... et je vais en faire quelque chose dans l'organisme de formation dans lequel je travaille.

En t'entendant aussi, tu vois, je me dis qu'il faudrait peut-être que je puisse en faire quelque chose à l'extérieur, aller sur site parce que là encore il y a aussi quelque chose que je mets à jour, c'est que on peut avoir été diplômé il y a très longtemps ou ne jamais avoir eu d'apports sur ces notions.

Oui, mais on est en train, là avec Karine SENGHOR, je sais pas, si tu vois qui c'est ? La directrice de l'action sociale et de l'organisme qui organise les assises de l'enfance...

On est en train de monter toutes les 2 justement des formations à faire sur site, pour aller dans les départements et former les gens. C'est en train de se mettre en place, mais je pense que ça, avant que ça... avant que ça arrive dans toutes les régions, bah, il va falloir du temps, quoi.

Je me pose des questions.

C'est tellement dur, aussi, de... de vivre dans un monde où tout... euh... où tout ça se passe... faire mes études, aller en cours le matin... et se taper un 7 en dissert... J'ai tellement envie de... de faire bouger les choses, mais je sais pas...

Bah, je sais pas... Du coup je me pose la question de quoi faire.

J'ai vraiment envie de faire bouger les choses, je pense que j'ai des choses à dire, mais je sais pas comment le faire.

Ben moi, tu ne me poses pas la question, mais je vais te dire ce que j'en pense (*rires*)

Je pense que chaque matin, quand tu te lèves, tu le fais... c'est déjà ce que tu fais, faire bouger les choses.... Et ce côté engagé que tu as... euh, militant même, c'est, c'est quelque chose qui est fort et qu'on perçoit chez toi.

Et je crois que les études dans lesquelles tu t'es engagée, ce sont des études qui vont te permettre d'avoir un niveau dans le domaine de la littérature, un domaine qui te plaît, je trouve que c'est important ça.

C'est beaucoup, c'est beaucoup ce que tu fais.... et il ne faudrait pas que tu t'oublies, toi, au profit du plus grand nombre, même si ça t'aide d'aider les autres.

J'imagine que si tu poursuis tes études, tu mettras tout ça au service des autres, mais ça va aussi t'aider, toi, à aller de l'avant parce que je pense que tu auras plein de choses à faire par la suite, peut-être même en politique. (*regards et sourires des 2*)

Oui, oui, moi je... je vois la façon dont tu prends la parole, comment tu interagis, qui tu es capable d'aller solliciter, mais c'est pas donné à tout le monde, ce sont des qualités extraordinaires, là que tu que tu as développées.

Moi je crois que tu vas faire de belles choses, Céleste.

(Céleste sourit timidement) J'sais pas, moi, j'ai peur de... de louper mon année.

En fait je sais pas, c'est fou quoi... et ce 7... il ne comptera pas parce qu'on prend la meilleure de nos deux notes. Mais j'ai peur de me planter, un peu, du coup. J'sais pas.

Mais même si même si tu te plantais, il s'agirait de savoir comment rebondir. C'est ça la question. Mais après, voilà, moi, je te parle de ma place, je pense qu'il ne faut pas que tu lâches ça, mais c'est facile de dire ça...

Non, mais non. T'es pas la seule à me le dire.

Mais si tu te poses la question, c'est peut-être que c'est trop pour toi ?

Bah, en fait, non, je pense pas que c'est une question de « trop ». C'est une question de... quand on m'interroge, j'ai tellement de choses à dire et j'ai peur en fait de perdre du temps en ne les disant pas tout de suite.

Moi, j'ai vraiment plein de projets, et j'ai envie de faire plein de trucs.

Voilà, là c'est un peu mon... mon dilemme du moment, et pour de vrai, j'adore, j'adore ce que je fais, j'adore les études et tout mais j'ai peur de pas avoir le temps, quoi, du coup.

Et tu parlais de témoignages, de donner la parole aux personnes qui sont les principales concernées ? Moi je dirais les experts, donner la parole aux experts... En tout cas, les experts de leur vie...

Euh, je me dis que si toi tu mets par écrit des choses que tu aurais envie de dire, alors moi je veux bien recevoir ce témoignage là et voir si je pourrais l'utiliser avec des travailleurs sociaux en formation ?

Ok, pas de souci, mettre par écrit tout ça, ouais, ouais.

Et en fait, je sais pas mais y'a des trucs comme ça qui me semblent être des évidences et je sais qu'un jour, je vais écrire un truc, que ce soit un manifeste ou un livre.

Déjà, je donnerai pas mon vrai nom. Parce que ce que j'ai pu constater et ce que j'ai pu vivre, c'est pas des cas isolés quoi, c'est vraiment des trucs qui existent et je sais à quel point ça m'a fait du bien moi, des fois, de lire, de lire les témoignages de gens. Oui, j'y pense, mais ça demande du temps et d'être posée et j'ai peur de pas le faire au bon moment quoi.

D'accord... Mais est-ce qu'il y a un bon moment ? Tu as 19 ans... et un peu le temps ? (rires)

Oui, c'est vrai (*Céleste rit*)

Donc je t'enverrai un petit message dans quelques jours. Je ne veux pas t'appeler parce que je trouve qu'un appel c'est un peu intrusif mais je t'enverrai un petit message pour savoir si tu avais envie qu'on discute de nouveau, soit parce qu'il y a des choses dont tu as envie de parler ou des choses sur lesquelles tu voudrais revenir, ou simplement pour qu'on discute, comme ça, un petit peu. Voilà, je voudrais faire ça parce que je veux pas non plus que tu restes avec des choses compliquées. Et puis je sais que c'est pas simple ce que je t'ai demandé là, Céleste...

Oui, d'accord.

Je te remercie vraiment beaucoup ton témoignage.

Ben merci à toi.

La maison en bord de mer

Chanson de Patricia Kaas, 2000

Chanson citée par Laurence, lors du recueil de témoignage, en référence à son histoire.

À la fin de l'année scolaire
Elles reviennent comme la marée
Les vacances au bord de la mer
Mais elle ne veut plus y aller

Elle voudrait déjà voir septembre
Elle a surmonté la nausée
Mais personne pour l'entendre
Raconter ce qu'il s'est passé

Dans la maison en bord de mer
Y a un oncle qui vit là
Un oncle qui la force à faire
À faire ce qu'elle ne veut pas

Il lui ordonne de se taire
Dit que personne ne la croira
Elle pleure face contre terre
Jusqu'à la prochaine fois
Jusqu'à la prochaine fois

La sueur et la mauvaise haleine
Transpire dans ses souvenirs
La peur se mélange à la haine
Et lui donne envie de vomir

Comme la terreur la tourmente
Les mots qu'elle pourrait dire
Et personne pour la comprendre
Alors elle s'oblige à enfuir

La maison en bord de mer
Et son oncle qui vit là
Cet homme qui la force à faire
À faire ce qu'elle ne veut pas

Il lui ordonne de se taire
Dit que personne ne la croira
Elle pleure face contre terre
Jusqu'à la prochaine fois
Jusqu'à la prochaine fois

Puis à la station d'essence
Son instinct lui dit de fuir
Sur la bande d'arrêt d'urgence
Dans les phares sans réfléchir

Trouver un peu de bienveillance
Retrouver l'énergie de vivre
Enfin libérer sa conscience
Pour se relever

Et survivre
Et survivre
Survivre
Survivre

À la maison en bord de mer
Et cet homme qui vit là
Cet homme qui la forçait à faire
Ce qu'elle ne voulait pas

Il lui disait de se taire
Mais aujourd'hui elle sait déjà
Croix de bois, croix de fer
Il n'y aura pas de prochaine fois
Pas de prochaine fois...

Annexes n° 14 et 15

ENTRETIENS -Tableau synoptique des enquêtés – Travailleurs sociaux

Anonymisation - Nom choisi pour l'entretien	ULYSSE	MICHEL	CATHERINE	NATHALIE
Date - heure	27-11-2021 à 16h	08-12-2021 à 20h	30-12-2021 à 10h	21 -02-2022
Durée	57 mn 18	1h 01mn 59	1h 23mn 21	1h 02 mn 42
Modalités - lieu	Présentiel – à mon domicile -Saint Rémy (71100)	Présentiel – dans mon logement de location – Toulouse (31000)	Visioconférence – sur son lieu de travail (Aide Sociale à l'Enfance – Saône et Loire- 71)	Présentiel – à son domicile – Chalon Sur Saône (71100)
Etat civil	Homme 49 ans En couple Pacsé 2 enfants	Homme 39 ans Célibataire Divorcé 1 enfant	Femme 47 ans En couple Union libre 3 enfants	Femme 54 ans Célibataire Divorcée 2 enfants
Moment de la révélation	Révélation reçue en 1996 - lorsqu'il avait 24 ans (non diplômé à l'époque) en CEP. (Centre Educatif et Professionnel)	Révélation reçue en 2021 - lorsqu'il avait 38 ans, en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social.)	Révélation reçue en 2021 – lorsqu'elle avait 46 ans, en AED (Aide Educative à Domicile)	Révélation reçue en 2015 – lorsqu'elle avait 47 ans, en Foyer de l'Enfance. (autre révélation en 2016, à 48 ans)
Parcours professionnel social + profession actuelle	-CEP - Centre Educatif et Professionnel -Foyer de vie -MECS - Maison d'Enfants à Caractère Social -Foyer d'Hébergement -SAVS – Service d'Accompagnement à la vie Sociale Actuellement : SAVS depuis 2006	- 2 CEF - Centres Educatifs Fermés (établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) - 2 MECS - Maisons d'Enfants à Caractère Social. - 2 DITEP – Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) - IME - Institut Médico-Educatif) -MAS- Maison d'Accueil Spécialisée -Maison d'arrêt. Actuellement : Intermittent du spectacle depuis décembre 2021	-1 MECS - Maison d'Enfants à Caractère Social (pendant 3 ans) -Service d'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles depuis 2000 Actuellement : AED, service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-Maison de retraite -Centre hospitalier -Régulateur à SOS médecins - Foyer de l'enfance Actuellement : Surveillante de nuit au Foyer de l'Enfance depuis 2006
Formation + année	- Pré stagiaire pendant 3 ans (salarié non diplômé qui s'engage à passer les concours	- Educateur Sportif section hip-hop - Licence professionnelle sport et développement social	- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé – DEES, obtenu par formation (1998)	- BEP carrière sanitaire et Sociale (1985) - Pas de formation de

	<p>d'entrée de formation en travail social) 1995-1997</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (par la formation - 1999) - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (par la VAE – 2006) 	<p>(2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé par la VAE (2012) 		<p>Surveillance de Nuit (obligatoire généralement, excepté dans la fonction publique hospitalière dont Nathalie fait partie). Aimerais faire cette formation.</p>
<p>A-t-il bénéficié de cours sur l'intimité- la sexualité ?</p>	<p>Quelques cours sur la sexualité des adultes en situation de handicap, lui semble-t-il, et des apports sur la loi, en cas de révélation.</p>	<p>Non</p>	<p>Non, ne se souvient pas mais ne pense pas avoir eu de cours sur l'intimité ou la sexualité.</p>	<p>Non. Nathalie précise qu'elle a effectué son BEP dans une école religieuse</p>
<p>Données principales concernant le mineur qui s'est confié (qui – quand- où- éléments significatifs de l'histoire)</p>	<p>CEP- 1996 Garçon de 14 ans, plutôt introverti Jeune qui « dépareillait » car ne venait pas de Paris, contrairement aux autres jeunes accueillis au CEP. Dans le cadre d'un séjour d'une semaine dans le jura, encadré par Ulysse et une collègue. 5 adolescents : 4 logés dans un bungalow, et le jeune dans le second bungalow avec les 2 éducateurs. Activité équitation en plein air. Le jeune est assis sur une pierre à côté d'Ulysse pendant que les autres jeunes montent à cheval. Il révèle des agressions sexuelles</p>	<p>MECS-2021 Mineur garçon de 10 ans Michel n'est pas éducateur sur son groupe de vie. Le jeune garçon est placé pour des carences éducatives et des difficultés familiales suite à une séparation, dans le cadre d'un Accueil Provisoire (Contrat des parents avec Aide Sociale à l'Enfance) Le mineur vient dans le bureau où Michel se trouve avec sa collègue. Il demande à leur parler et leur explique qu'il se passe « des choses » la nuit, dans la chambre, entre les enfants, initié par un enfant de 12 ans. (chambre de 3 enfants, sans liens familiaux)</p>	<p>AED- 2021 Une jeune fille de 12 ans, S***, en classe de 6^{ème}, hébergée dans une famille qui bénéficie d'une mesure éducative pour les 2 enfants du couple, mesure exercée par Catherine. S*** pas concernée par cette mesure car en attente d'une délégation d'Autorité Parentale lui permettant d'avoir un statut juridique en France. S*** est originaire des Comores et confiée par ses parents à ce couple de Mayotte installé en France. S*** montre des signes de grand mal-être et d'agressivité à la maison, repérés par la mère de la famille qui l'accueille, et qui demande à Catherine</p>	<p>Foyer de l'Enfance – 2015 Une jeune fille placée au foyer de l'Enfance. Samia, 13 ans, actes de violences, comportements à risques, en fugue très souvent, sans doute dans un réseau de trafic de drogue (cahier retrouvé avec des coordonnées). Commençait à s'inscrire de façon excessive dans un positionnement religieux. (inscriptions coran sur les murs) Un premier placement, puis retour en famille, et un 2^{ème} placement. Difficultés familiales en particulier avec mère. Mauvais</p>

	<p>(fellations) de la part de son beau-père (compagnon de sa mère), et le fait que son beau-père lui impose d'avoir des relations sexuelles avec sa propre mère.</p>		<p>d'intervenir pour comprendre ce qui ne va pas.S*** demandeuse d'attention.</p> <p>Révélation sur une pause méridienne, journée scolaire, alors qu'elles mangeaient ensemble dans la voiture de service de Catherine.</p> <p>S*** révèle subir des agressions sexuelles (non définies lors de la révélation) de la part du mari de la famille qui l'héberge.</p>	<p>contacts de Samia avec les équipes éducatives du foyer.</p> <p>Lien avec Nathalie. Rentré de fugue droguée (drogues dures) ou alcoolisée. Toujours dans l'agressivité et sur la défensive.</p> <p>Une nuit, dans sa chambre, se met à pleurer de retour de fugue, se confie en expliquant s'être fait violer par un garçon. Dit qu'elle le revoit sur elle, et qu'elle est obligée de se droguer ou de s'alcooliser pour oublier ce qu'il lui a fait, afin de s'endormir sans y penser.</p>
<p>Comment a-t-il appris à réagir en cas de révélations d'agressions sexuelle ?</p>	<p>« J'ai appris à réagir en lien avec des cours de pré stagiaire donnés par le directeur de mon premier établissement, qui nous formait en interne et qui a pu évoquer ce genre de concept de révélation, avec éventuellement les démarches à faire. Mais d'abord, j'ai appris le jour où j'ai dû faire face à une révélation. »</p>	<p>« Pas en formation, puisque c'était pas [une formation en] travail social. Mais en le vivant sur le terrain. »</p>	<p>« Par l'expérience [...] et puis c'est pas quelque chose qui arrive si souvent. Par le témoignage d'un collègue, qui était particulièrement le récepteur de ce genre de faits, [...] et plutôt les filles d'ailleurs, se confiaient énormément... Et quand il y avait une fille qui avait besoin de confier quelque chose de cet ordre-là, c'est toujours à ce gars-là qu'elle allait se confier. Et c'est vrai qu'un échange avec lui m'a appris des choses sur ça. [...] c'est plutôt assez récemment, moi, qu'il m'est arrivé d'entendre ce genre de révélation ».</p>	<p>« Toute seule... avec ce que je suis moi, oui... toute seule »</p>

ENTRETIENS -Tableau synoptique des enquêtés – Ex-Mineurs victimes d'agressions sexuelles

Anonymisation - Nom choisi pour l'entretien	CELESTE	LAURENCE	ALGIA	SONIA
Date - heure	06-12-2021 à 16h	14-12-2021 à 10h	27-12-2021 à 14 h	12-01-2022 à 14h45
Durée	2h 10mn 09	1h 23 mn 09	3h 08 mn 16	1h 16 mn 54
Modalités - lieu	Visioconférence – à son domicile	Visioconférence – dans les bureaux de son association	Visioconférence – à son domicile	Visioconférence – à son domicile
Etat civil	Femme 19 ans célibataire sans enfant	Femme 62 ans En couple Mariée enfants	Femme 47 ans En couple Pacsée 2 enfants	Femme 52 ans Célibataire Divorcée 3 enfants
profession actuelle	Etudiante en licence de lettres modernes	Présidente d'une association qu'elle a créée, reconnue d'intérêt général, pour la protection des mineurs, prévention et formation des acteurs autour de l'enfant.	Psychologue auprès d'adolescents en Centre Hospitalier. Enseignante chargée de cours à l'université.	Agent polyvalent dans un couvent.
Eléments principaux du parcours personnel	Père et mère séparés quand Céleste avait 11 ans. Est alors restée vivre avec sa mère. Famille classe sociale moyenne- aisée. Petit village « mes parents étaient influents » Maltraitance parentale physique, psychologique, sexuelle. Plus de liens aujourd'hui avec ses parents. Parents vivent à leurs domiciles respectifs. Un frère plus âgé de 4 ans, issu de la	Parents en couple. Famille passait ses vacances dans l'hôtel d'une tante, dans le sud de la France. Parents travaillaient dans l'armée, personnels civils militaires. Mère cadre. Père délégué syndical. Laurence avait un frère qui n'a pas vécu au sein de la famille, mais chez sa grand-mère. Ne venait en famille que les week-ends, du samedi midi au dimanche matin « parce que ma mère ne supportait pas les enfants, ça	Ses parents viennent de deux familles bourgeoises catholiques connues dans sa ville. Grandes fratries (8 chez sa mère, 10 chez son père) Se sont mariés quand ils avaient une trentaine d'années, mariage arrangé entre les deux familles. Mère au foyer, père agent d'assurance qui travaillait tout le temps. Parents ont aujourd'hui 78 ans. Fratrie de 3 enfants. Une sœur plus âgée de 3 ans, un frère plus jeune d'un an et demi. Mère fragile, maltraitée par son père. Mère qui	Sonia est la 6 ^{ème} enfant d'une fratrie de 7. (4 frères ainés, puis une sœur plus grande et une sœur plus jeune) Elle a très peu de souvenirs de ses parents avec qui elle n'a pas vécu beaucoup car placée en pouponnière en étant bébé, puis retour en famille jusqu'à ses 10 ans. Sonia est placée en foyer durant un an de 10 à 11 ans, puis en famille d'accueil de 11 ans à 14 ans et de nouveau dans le même foyer,

	<p>même union parentale avec qui elle a grandi jusqu'à ses 14 ans. Plus de lien aujourd'hui. Père en couple, un enfant (garçon) de 4 ans. Céleste hospitalisée en juin 2019 à 17 ans en pédiatrie durant 3 semaines, suite à entretien avec une psychologue libérale (chez qui elle est allée sur conseil de l'assistante sociale du lycée). Suite d'hospitalisation en pédopsychiatrie durant 3 mois en service fermé. Puis placement en Maison d'Enfants à Caractère Social en octobre 2019. Sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2021.</p>	<p>salissait » Maltraitance physique et psychologique des deux parents sur Laurence. Chaque vendredi soir, au moment du journal télévisé, la mère de Laurence disait à son père « si tu veux me toucher, pense d'abord à la volée qu'il faut lui donner ». Laurence : « il me sortait du lit, me frappait, y'avait pas de motif à avoir, Fallait que j'aie ma danse pour que lui puisse avoir des rapports sexuels avec ma mère » Pas d'agression sexuelle de la part des parents vis-à-vis de Laurence. Laurence était une très bonne élève, prix d'excellence à plusieurs reprises à l'école, jusqu'au moment des viols où elle a moins investi la scolarité. Amnésie traumatique concernant les agressions sexuelles subies entre le moment où elle a révélé à une assistante sociale et ses 28 ans.</p>	<p>ne prenait pas soin d'elle physiquement, contrairement à ses sœurs « très 16^{ème}, Paris ». Une sœur médecin, une sœur psychologue. Beaucoup de médecins et pharmaciens dans la famille paternelle (grand-père gynécologue obstétricien) Très bonne élève. Changement de collègue en fin de 4^{ème} a marqué une forte colère et début de rébellion. Algia a obtenu son bac après une adolescence chaotique avec de nombreux passages à l'acte (fugues, prises de drogues, alcool, scarifications...). Jugée comme une adolescente menteuse et bruyante A quitté le domicile parental à 18 ans pour être surveillée en parallèle d'une fac d'anglais. N'a pas réussi la sélection orale du concours d'Educateur Spécialisé. Part en faculté de psychologie, diplôme obtenu en 1999 à 25 ans. Etudiante brillante. A fait plusieurs psychanalyses, la première à 26 ans.</p>	<p>jusqu'à ses 18 ans (elle retourne dans la famille d'accueil les week-ends). Elle arrête alors l'école à 16 ans pour commencer à travailler et s'installe à 18 ans dans un foyer de jeunes travailleurs. La fratrie n'a pas été élevée ensemble. Elle a été placée avec ses deux sœurs et deux frères plus jeunes, mais a peu connu les aînés. Le foyer au sein duquel elle a été confiée accueillait uniquement des garçons et ouvrait à la mixité quand Sonia est arrivée avec ses deux sœurs. (seules 3 filles avec 60 garçons) Sonia dit qu'elle a peu de souvenirs jusqu'à ses 10 ans, et qu'elle a dû faire « une sorte de blocage ». Mère « malade des nerfs », « elle ne pouvait pas s'occuper de nous », faisait de. Maltraitance physique de la part de sa mère, Sonia dit que son père fermait les yeux. Sonia se définit comme le souffre-douleur de sa mère, et fait le constat, en regardant la seule photo qu'elle possède, qu'elle lui ressemble énormément. Divorcée et mère de 3 enfants, la famille bénéficie actuellement d'une mesure d'Aide Educative à Domicile.</p>
--	--	---	---	---

<p>Nature des agressions sexuelles – auteurs- âge- période</p>	<p>-Atteintes et viols grand-père maternel de 5 à 13 ans -Atteintes par père à 11 ans -Atteintes, viols par mère de 11 à 16 ans -Atteintes et viols par amis de sa mère (dont « personnes influentes du village », un professeur du CP...) Parfois viols en réunion.</p>	<p>Un homme, Diego, pensionnaire de l'hôtel et qui y passait tous ses étés. Avait 55 ans alors que Laurence en avait 10. Cet homme n'avait plus de contact avec sa famille. Libido exacerbée. Premier passage à l'acte d'agression sexuelle : dans les escaliers de l'hôtel. Viols par sodomie. Mettait de la gomme sur son sexe en guise de lubrifiant. Ejaculait dans un drap et disait ensuite à Laurence qu'elle pouvait s'en aller. Agressions sexuelles tous les jours de toutes les vacances estivales durant 3 années. « Ma mère savait que Diego me violait, mais elle n'est pas intervenue. [...] Elle m'a dit que j'étais une petite salope et une aguicheuse »</p>	<p>Atteintes (et viols ?) paternels débutés vers 3 ou 4 ans (propos tenus plus tard par le père d'Algia). jusqu'à environ 13 ans où Algia devient pubère entre en phase d'opposition : mutisme, fugues, conduites à risques. A 3 ans son père dit « tu venais toujours dans notre lit » Père touche les parties intimes de sa fille depuis petite, dans sa chambre, celle d'Algia, ou sous une couverture alors que toute la famille regarde la télévision. Algia a des souvenirs à partir de 6 ans et demi, suite à un déménagement. Dit à sa mère « papa met son zizi dans ma lune » Père dit « je n'aurais pas pu te violer parce que j'étais impuissant » Agressions sexuelles récurrentes, quotidiennes ou chaque semaine, durant 10 ans. Aucun mot prononcé, sauf pour demander quel plaisir les gestes avaient généré chez Algia, ce à quoi elle n'a jamais répondu à son père.</p>	<p>-Agressions sexuelles (viols) de son père avant ses 10 ans (n'a plus de souvenirs, mais pense que son père « a purgé une peine de prison par rapport à ça » sans en être sûre) -Viols au foyer de 10 à 11 ans de la part d'un garçon d'environ 14 ans. Les viols reprendront lorsque Sonia retourne au foyer jusqu'à ses 17 ans. -Viols par le père de la famille d'accueil, alors que Sonia a de 11 à 14 ans, puis les viols se poursuivent jusqu'à ses 18 ans de façon plus ponctuelle, quand elle va y passer des week-ends. La même phrase revenait, signifiant qu'il allait abuser d'elle : « Sonia, viens mesurer la salle de bain » -Viols conjugaux par son mari (en étant majeure) jusqu'à son divorce.</p>
<p>Données principales concernant le TS à qui le mineur s'est confié (qui – fonction)</p>	<p>Au CM2, parle à un instituteur de maltraitances physiques de la part de sa mère et de « trucs bizarres » faits par son grand-père. Réponse : « Ne t'inquiète pas, ta maman est triste »</p>	<p>Laurence travaillait moins bien à l'école, donc sa mère l'a envoyée voir l'assistante sociale de l'armée. Il s'agissait d'une PFAT (Personnel Féminin de l'Armée de Terre), « une vieille fille habillée</p>	<p>En 3^{ème}, parle des agressions sexuelles qu'elle vit à une amie du collège. Conduites à risques, façon de dire sans mots, par les attitudes, mais non entendue (en particulier par les tantes maternelles</p>	<p>Un mercredi, l'assistante familiale surprend son mari à moitié nu dans la cuisine avec Sonia (14 ans) qui était nue. Elle met une claque sur les fesses de Sonia, ne dit rien à son mari. Sonia sera ensuite</p>

	<p>Révèle plusieurs fois maltraitances physiques à l'Assistante Sociale du collège en la suppliant de ne rien dire, l'AS ne fait aucun signalement. Confie à l'Assistante Sociale du lycée les faits d'agressions sexuelles de la part de son grand-père. Celle-ci fait une information préoccupante. Pas de suite car grand-père décédé. Céleste pense qu'une enquête gendarmerie mettra à jour agissements de son père et de sa mère, « ils vont comprendre ce que je ne dis pas... mais non... » Parle des maltraitances physiques à une psychologue libérale qui la fait hospitaliser le soir même. Parle des agressions sexuelles en pédiatrie. Ne sait pas si une information préoccupante a été faite, s'il y a eu des écrits. Pas de suite. Céleste fait des démarches seule avec ses amis auprès du procureur et du juge des enfants, qui aboutissent à une mesure d'assistance éducative : placement en MECS.</p>	<p>tout en bleu marine avec de grosses chaussures, d'aspect très masculine » Laurence la rencontre une fois en ville, puis au domicile de l'Assistante de Service Social car elle lui a proposé de venir dormir. Bienveillante. Laurence se sentait en confiance.</p>	<p>médecins et psychologues de qui Algia attendait un soutien, qu'elles cherchent à comprendre les données). Au contraire, mise à l'écart de la famille. Révélations l'année de seconde : erre dans la cour du lycée, et l'infirmière l'invite à parler puis relaie à sa collègue Assistante de Service Social scolaire qui reçoit Algia et sa mère.</p>	<p>orientée au foyer mais passera ses week-ends dans la famille d'accueil, et les viols se poursuivront. L'assistante familiale n'a pas fait de démarche pour informer les autorités de ces faits. Concernant les viols du garçon au foyer, Sonia est allée se confier à un éducateur qui veillait la nuit au foyer. Aucune démarche n'a été effectuée par l'éducateur.</p>
<p>Moment de la révélation</p>	<p>3 mois après son</p>	<p>Révélation au</p>	<p>Dans le bureau de</p>	<p>La chambre de</p>

<p>Où, quand, éléments significatifs Plainte ?</p>	<p>arrivée en MECS. Evoque clairement les agressions sexuelles de son père, sa mère et amis maternels à deux éducatrices du foyer : H***, éducatrice, un week-end, dans la voiture, en allant aux urgences suite à des douleurs et infections bas-ventre. Educ lui demande ce qui lui arrive « c'est pas de ma faute, ils m'ont fait des trucs ».</p> <p>Puis Céleste révèle plus longuement à V*** (CESF), Céleste lui dit « il ne faut rien dire », mais V*** lui explique qu'elle va la protéger et fait un écrit au chef de service H***. Parole entendue, transmise au procureur.</p> <p>Dépôt de plainte par Céleste car majeure en Juillet 2020. Complément de plainte en décembre 2020 puis nouvelles démarches judiciaires en 2021, après changement d'avocat. Céleste est en attente de jugement à l'heure actuelle (avril 2022)</p>	<p>domicile de l'ASS, où elle avait dormi de la maltraitance des parents et des agressions sexuelles de Diego. Elle était dans un fauteuil en face d'elle, l'ASS lui avait fait un chocolat chaud et lui avait acheté des muffins. « Je pensais qu'en lui disant ça, je ne retournerai pas chez mes parents le lendemain ».</p> <p>A la fin de son récit qui a duré une heure, Laurence se met à pleurer et l'ASS pleure avec elle. Elle lui dit « je ne pourrai pas faire grand-chose pour toi ».</p> <p>N'a pas transmis les informations aux autorités judiciaires malgré l'obligation de signaler.</p> <p>A permis à Laurence de partir en colonie l'été plutôt que de retourner à l'hôtel de sa tante.</p> <p>Amnésie traumatique après cela « il s'est passé quelque chose quand on a refusé de m'aider. Mon cerveau a oublié »</p> <p>N'a jamais déposé plainte.</p>	<p>l'ASS scolaire du lycée, quand Algja a 15 ans, en seconde.</p> <p>Algja ne se souvient pas du lieu, du bureau, de ce qu'elle dit. Ne se souvient pas du nom de ces personnes ni de leurs visages.</p> <p>Elle se souvient qu'elle parle de son père.</p> <p>Algja se souvient que l'ASS mentionne le procureur, donc un signalement a été fait.</p> <p>Un an plus tard, Algja bénéficie d'une mesure d'assistance éducative à domicile, par une éducatrice spécialisée, jusqu'à 'à ses 18 ans</p> <p>.</p> <p>Algja pense que le signalement n'a pas donné lieu à une plainte ou à une suite judiciaire autre que le suivi éducatif mis en place par le juge des enfants suite au signalement de l'Assistante sociale.</p> <p>Mère et tantes n'ont jamais dit à Algja qu'elles la croyaient.</p> <p>A 31 ans, dépose plainte.</p> <p>Discussion avec son père dans une voiture, où il reconnaît ses actes et voulait éviter toute forme de procédure. Lui dit « tu veux combien> ? »</p> <p>Conciliation entre avocat d'Algja et celui de son père.</p> <p>On père reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés par écrit.</p> <p>Indemnité de 20.000€ accordée à Algja.</p> <p>Pas de jugement au tribunal, mais réparation symbolique car reconnaissance des actes d'agressions sexuelles de la part de son père.</p>	<p>Sonia était au 1^{er} étage. Une nuit, quand elle avait 14 ans (2^{ème} séjour au foyer) Sonia a voulu mettre un terme aux agissements du garçon adolescent qui abusait d'elle et est allée chercher l'éducateur. Cet éducateur était plus doux que les autres, Sonia l'aimait bien</p> <p>Il était au 2^{ème} étage et faisait sa ronde, dans les escaliers.</p> <p>Sonia lui a expliqué les faits.</p> <p>L'éducateur lui a répondu « Va te recoucher, tu as fait un cauchemar ».</p> <p>Les choses se sont arrêtées là. Sonia n'en a jamais parlé à d'autres travailleurs sociaux, pensant que « les autres allaient me dire la même chose, alors je me suis tue ».</p> <p>Hormis sa révélation à l'éducateur, Sonia n'a parlé de toutes ces agressions sexuelles qu'en étant adulte, dans le cadre d'un suivi psychologique.</p> <p>Sonia pense que son père a purgé une peine de prison suite aux viols commis à son égard. Mais n'a pas de trace papier ni de réels souvenirs.</p> <p>Père est décédé quand Sonia avait 27 ans. Sur son lit de mort, Sonia lui a dit qu'elle lui pardonnait. Moment fort. « J'avais les larmes aux yeux [...] et lui aussi, je sentais que mon père, il me demandait pardon</p>
--	--	---	--	--

				<p>aussi » Pas de dépôt de plainte vis-à-vis du garçon qui l'a violée en foyer Pas de plainte vis-à-vis du père de la famille d'accueil. Aujourd'hui, Sonia a coupé tous liens avec cette famille d'accueil.</p>
--	--	--	--	--

Annexes n° 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 1 - La révélation : sortir du secret ou du silence ?

Mots-clefs : secret – silence- Conscientisation acte

Répondants	Extraits
Ulysse	<p>Je dirais qu'il est sorti du... du silence. [...] Oui, avec le recul sur cette situation, je crois qu'il avait vraiment envie d'en parler, mais qu'il avait jamais eu l'opportunité, et que ces foyers parfois ne permettent pas ça. Il a parlé. Il est sorti du silence.-</p> <p>Je me rappelle pas qu'il m'ait dit qu'il en avait parlé avant. Je peux pas être complètement sûr de ce que je dis, mais donc ça en sachant que je dirais qu'il est sorti du silence. Le silence parce qu'il s'était tu jusqu'à présent.</p>
Michel	<p>(Parlant de la révélation du jeune de 10 ans agressé par un autre jeune de 13 ans) Ouais, ça, c'était quelque chose qui était secret. Un truc, un secret entre eux qui est sorti, quoi... Et puis du coup ça sort et là j'ai senti qu'avec le temps, il s'est rassuré.</p>
Catherine	<p>Je pense que je lui ai apporté les mots sur ce qu'elle vivait, en fait. Elle s'est emparée de mes mots. [...] Mais, juste, elle était enfermée dans quelque chose, un silence, un secret... les deux... Le silence, pour moi, il n'existe que parce que S*** n'avait pas les mots...-</p> <p>Et en fait, tu vois, à chaque fois, c'est moi qui mets des mots sur le silence... Mais il y a des indices, il y a une envie de parler. Oui. Enfin, tu proposes, ouais, tu proposes des mots en fait, et la personne, elle les utilise. Tu vois, je dis « est-ce que c'est de la violence sexuelle ? ».-</p> <p>C'est mettre des mots sur un truc qui existe à l'intérieur de toi, un truc qui existe comme un corps étranger qui est à l'intérieur. Et c'est dans ton corps et dans ta tête, et tu sais pas ce que c'est, et ça te prend, ça prend tellement que c'est tout désordonné dans ta tête. C'est problématique et tu sais pas ce que c'est.[...] Et finalement moi, en tant que travailleur social, j'amène une hypothèse [...] En fait, tu proposes pour sortir du silence en ramenant quelque chose qui est de l'ordre de la loi aussi, mais tu proposes sans induire ou enfermer dans le discours.-</p>
Nathalie	<p>Je pense qu'elle était fatiguée de porter, à mon avis, je pense que c'était lourd. Je pense que c'était plus du silence, qu'elle a gardé... Ouais, pas du secret, plus du silence... Alors peut-être qu'elle ne savait pas comment faire... peut-être que comme on lui disait tout le temps « quand tu t'en vas en fugue, tu te mets en danger » euh, tu vois, elle a peut-être pas osé en parler du fait que qu'elle fuguait beaucoup. C'est un peu comme si elle cherchait... et qu'elle récoltait ce qu'elle avait semé, en deux mots, je pense que c'est plus ça. Et puis quand t'as 13 ans, enfin je veux dire, t'es un bébé quoi...</p>
Céleste	<p>Ben je pense que les premières fois que j'en ai parlé, j'étais au collège, mais je parlais pas du tout de... d'agressions sexuelles...parce que moi je pensais que c'était normal.- Je pensais que la gendarmerie allait me protéger parce que même moi qui étais pas encore dans ce milieu de protection des enfants, je savais que généralement, quand on parlait pour la première fois on disait pas tout ce qu'il y avait, quoi, donc pour moi les gendarmes allaient se dire « Ah bah, ouais mais elle nous a pas tout dit, donc il faut qu'on la protège ». Mais en fait, pff, pas du tout ! - même encore maintenant, j'ai ce réflexe là, j'ai toujours ... je suppose toujours que les gens en savent plus que ce que moi je dis.-</p> <p>(Au collège) : au fil de discussions, et avec certaines de mes amies, je leur ai dit « Oh mais tiens, mon grand-père, il fait ça et tout... » Elles m'ont dit « mais Céleste, c'est chelou quand même, t'es sûre ? » Enfin bref, au fil de ce genre de discussion et au fil de mes lectures aussi parce que je lisais, j'ai toujours énormément lu. Il y a des trucs dans les livres. Enfin, des fois je suis tombée sur des trucs, des jeunes filles disaient « il m'est arrivé ça, et je suis allée voir</p>

	<p>la police »... Voilà, j'ai déjà lu des trucs comme ça dans les livres donc c'est... euh... je pense dans ma tête, c'est un peu comme ça que je me suis rendue compte que c'était pas trop normal quoi.-</p> <p>Je ne dirais pas que je suis sortie du silence au foyer, parce que, pour de vrai, j'ai toujours un peu évoqué ce qui m'est arrivé, quoi... [...] C'est peut-être un peu prétentieux de dire ça, mais j'ai brisé les tabous en fait. Bah j'ai tenté ici tant bien que mal de faire comprendre à tout le monde que oui, ça existait [...] Je sais pas si j'ai réussi mais j'ai essayé de faire ça, quoi... - J'ai dit à V*** « non mais par contre faut rien dire ». Comme... comme ce que je disais avant... dans le secret... sauf que elle, elle m'a protégée pour de vrai, et elle a fait un signalement avec H*** (chef de service). Elle a dit qu'elle comprenait que j'aie cette crainte là, mais qu'ils étaient là, et que maintenant personne ne me ferait du mal, et que eux ils étaient dans l'obligation de signaler, pas pour me punir, mais pour me protéger quoi. Mais pendant un mois, ils ont dû me le répéter, je pense 15 fois par jour pour que je l'assimile un peu.-</p> <p><i>Remarque - Confidentialité du nom : Céleste dit après l'entretien, lors de la reprise de contact, que ça a été important pour elle d'avoir un pseudonyme et que j'insiste sur l'anonymisation.</i></p>
<p>Laurence</p>	<p>Bah, on le sait, le secret, il n'existe pas... Moi je pense que les mineurs qui demandent le secret c'est parce qu'ils n'ont pas envie du secret. Rien que le fait d'évoquer le secret, ça veut dire « je ne veux pas du secret, mais je te le dis quand même. »[...] Il dit ça [...] pour vous valoriser, pour dire ben tu as été importante, je t'ai dit mon secret. Et aujourd'hui ben c'est plus mon secret parce qu'il est partagé.-</p> <p>Je pense que le corps, euh, que le corps dit les choses que la bouche ne peut plus dire.- je pense que les gens aussi en France ils ne sont pas prêts à voir toutes ces victimes qui sont là, qui sont devant nos yeux. Moi, je regarde un enfant, je sais au bout d'une heure s'il subit des choses ou pas, il suffit de les regarder, de les voir comment ils se positionnent. Comment un enfant s'assoit, comment il cache ses genoux... C'est...c'est... c'est... mais c'est flagrant, quand on veut regarder ! (à propos des travailleurs sociaux qui ne repèrent pas ces signes et qui ne permettent pas de sortir du silence) ce sont des nuls, des nuls ! Les enfants sortent du silence, ils disent avec leurs corps. On a des travailleurs sociaux qui sont pas formés, mais, en fait on a la vocation ou elle est pas là, donc il y en a qui... voilà. – Les femmes, les femmes savent tout le temps quand leurs enfants sont violés. Et combien d'enfants vont dire à leur mère « tu sais, papa, il fait des choses », combien d'enfants le disent ? Et combien de mères disent « ah tais-toi, c'est bon... »-</p> <p><i>Remarque - Confidentialité du nom : Laurence refuse de prendre un pseudonyme. « Ce que je dis n'a pas besoin d'être masqué. Je le pense profondément ». Laurence a écrit un livre qui devrait donner lieu à un téléfilm), est responsable d'une association, intervient régulièrement auprès des médias, a déjà parlé de son histoire.</i></p>
<p>Algja</p>	<p>Je sais que je vais être dans un travail aussi de remémoration et que des forces s'opposent toujours un peu à ça en fait.- La question du silence et du tabou et de l'omerta et de ne pas croire les, les enfants, les adolescents ou même après les adultes, qui qui parlent, c'est pas dépendant de la classe sociale mais, mais, c'est vrai que moi j'ai gardé beaucoup de colère et beaucoup de de de rancœur, en fait, de ressentiment vis-à-vis de cette famille là parce que ma mère par exemple, elle a quand même une sœur qui est médecin, elle a quand même une sœur qui est psycho...-</p> <p>Euh, c'était une relation finalement, c'était une relation incestueuse, vraiment pour le coup. Comme... comme le dit la, la définition quoi. Avec un silence de de mort, c'est à dire qu'il n'y avait jamais aucun mot prononcé, jamais, jamais, jamais, ni de sa part ni de la mienne.-</p> <p>Puis, à un moment donné, enfin, quand je me remémore ça, je me dis, « mais comment t'as fait pour effectivement rester dans ce silence ? » J'ai quand même parlé à ma mère, mais j'ai souvenir là, j'étais vraiment petite, de lui expliquer avec mes mots d'enfants, « oui papa met son zizi dans ma lune »...-</p> <p>Je pense qu'implicitement je savais que c'était interdit. - Tout ça, c'est tu, c'est caché, c'est, c'est en grand silence.-</p> <p>(Question de ma part sur conscientisation d'actes interdits de la part de son père) Mais y avait aucun mot, vraiment, enfin, je sais qu'à 14 ans, avec ma mon amie T***, je serais pas allée, par exemple au commissariat spontanément, dire, « voilà, il fait ça et c'est pas normal » et de toutes façons, je pense que j'étais aux prises aussi avec ces fameux conflit de loyauté malgré tout, mais... je le haïssais cette période-là. J'ai, j'ai vraiment je, je pouvais plus</p>

	<p>vraiment supporter sa présence ou sa personne. Mais et je pense que oui, implicitement je savais mais, mais c'était encore vraiment, ouais, flou. Enfin, je veux dire je n'avais jamais entendu parler de ça nulle part.</p> <p>Si encore il y avait un bouquin à la maison, je sais pas, j'étais une gamine qui lisait beaucoup.-</p> <p>(Ma question : est-ce que tu penses que ton père a vécu des choses, lui-même, quand il était enfant ?) :Je sais pas. Il a, il, enfin ça c'est ma mère qui le disait beaucoup, il a laissé planer un peu une forme de secret, quelque chose qui lui serait arrivé, euh, pas forcément dans le cadre de sa famille. Mais plutôt, je crois que mon père il a été interne à un moment donné dans le cadre de son parcours scolaire, donc c'est plutôt, je pense avant qu'il parte à l'armée à l'âge de 18 ans, donc une espèce de secret autour de ça. Et c'est plutôt ma mère qui a imaginé que peut-être il aurait-il aurait peut-être été agressé lui aussi dans cette phase de sa vie quand il était interne. Mais, mais il n'en a jamais parlé, difficile de savoir.-</p> <p>À 12, 13 ans, encore une fois je me représentais pas, mais je pense que j'ai eu un mouvement de, de, de refus et d'opposition et en fait je suis passée par le mutisme.[...] Alors, mutisme, mutisme. Dans le cadre de ma famille et en particulier vis-à-vis de mon père, c'est à dire que je lui parlais plus du tout.-</p> <p>Le mot le plus juste serait plus le mot silence que le mot secret, [...] [parce que dans] un secret, y'a une entente, même si elle est tacite, mais il y a quand même cette entente et moi j'ai pas eu l'impression à un moment ou un autre que mon père, puisque ça aurait été lui l'instigateur du secret, que mon père m'invite au secret. Par contre, il m'a largement invitée au silence. [...] Oui peut être s'il faut choisir entre les 2, le silence.</p> <p>Après, la dimension du secret, je pense qu'elle peut elle aussi trouver sa place à certains autres moments, c'est à dire que par exemple quand après les révélations, quand c'est su de façon plus élargie et qu'il y a eu aussi l'enquête de police, etc., et qu'on pouvait passer des moments de famille, que ce soit la famille nucléaire ou au-delà avec ma famille maternelle à ce moment-là, c'est de l'ordre du secret. On peut parler des problèmes qu'il y a dans la famille ***, mais on dira pas quoi... Là, il y a un secret, les gens savent mais ne forment pas de quoi il s'agit. Ouais, ça serait ça, ouais, ouais. Le secret ? Ouais, c'est partagé au moins à 2 voire plus. Et il y a une démarche un peu volontaire de pas dire aux autres.-</p> <p>La parole a néanmoins été nécessaire et utile, même si elle a pas eu les effets, que moi je pense, j'en aurais attendus, en fait.</p> <p><i>Remarque- Confidentialité du nom : Algia montre de nombreuses hésitations à choisir son pseudonyme. Echange avec moi par mail après l'entretien pour en reparler. Mon sentiment est qu'il ne s'agit pas tant de la question du secret, mais plutôt celle du « bon » choix de ce pseudonyme qui vient la représenter.</i></p>
<p>Sonia</p>	<p>(Mentionne les agressions sexuelles d'un adolescent sur elle, au foyer) : D'ailleurs, souvent la nuit...Et il y avait un éducateur qui surveillait la nuit. Pour dire que voilà, il y avait quelqu'un qui faisait ça et c'est pas à ce moment-là, que le jeune homme le faisait. Et moi, à ce moment-là, je n'ai pas pu le dire à l'éducateur. A' ce moment-là, moi je me suis tue. J'ai gardé ça en moi, en silence ...et voilà.-</p> <p>Sinon, on va dire, j'avais la chance, si on veut, de pouvoir essayer de, de de mettre un couvercle dessus, de pas y penser. C'est vrai que j'ai une force de ce côté-là : c'est passé, c'est passé ! De toute manière, ça sert à rien de de ressasser tout le temps les mêmes problèmes, ça fera rien, même si j'y repense, donc, du coup, voilà.-</p> <p>Non je le gardais en secret. Parce que je voulais pas que... J'avais... j'avais tellement honte de moi, tellement honte de mon corps, tellement honte de tout... de ces choses qui se répétaient, donc du coup je me taisais, oui. On va dire que oui, c'était mon secret...-</p> <p>par rapport aux, au père de famille d'accueil, euh à ça, à son épouse, j'avais fait une promesse. Parce qu'elle le savait. Elle savait aussi ce que son mari faisait. Et, et j'avais promis que je n'en parlerai à personne. Voilà, voilà, c'est ça. Et j'avais promis que je dirais rien, que je garderai le secret, et j'ai tenu...</p> <p>Donc c'est peut-être pour ça aussi le grand silence ?- Non, un secret, c'est un secret, ça ne se dit pas... Donc je suis restée dans le silence. –</p> <p>[Il faut que les travailleurs sociaux apprennent à] décrypter, On va dire comme un enfant quand il commence à nous parler, un enfant, et ben il passe, il bégaye ou il prononce pas bien les mots.[...] C'est être à l'écoute des enfants et essayer de décrypter ces messages parce qu'on n'arrive toujours à dire des choses sans formuler le mot, mais que l'adulte comprenne.</p> <p>Par contre, moi, non parce que comme j'avais mis une carapace, j'avais mis une carapace et puis euh ben du coup, comme j'avais perdu complètement confiance en eux, du coup, j'ai pas</p>

montré, même un soupçon.-

Remarque - Confidentialité du nom : Choisit le pseudo « Amélie ». Puis le lendemain de notre entretien, elle m'envoie ce message via WhatsApp : « Bonjour Madame Guillemin. J'ai repensé que vous voulez changer mon nom dans votre projet et je me suis dit que Non. Je n'ai plus honte et vous pouvez mettre mon vrai prénom. Bonne journée à vous, Sonia. »)

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 2 – Rôle prescrit et rôle réel des travailleurs sociaux
Mots-clefs : écart rôle - subjectivité – représentations – tabous – Formations- affects- Reconnaissance professionnelle

Répondants	Extraits
<p align="center">Ulysse</p>	<p>J'étais mal, j'étais très mal. Il a fallu que j'en parle tout de suite à ma collègue, donc je pouvais pas garder ça. Ça aurait été compliqué de garder ça pour moi (il réfléchit) parce que je savais pas exactement ce qu'il fallait faire, en effet. Donc j'ai envie de dire que non, j'étais pas armé. Et penser à ce que son beau-père et sa mère lui avaient fait... euh... c'était terrible.-</p> <p>inMoi, ma personnalité du moment a fait que je l'ai rassuré, mais pas sur la suite des procédures parce que je savais pas! Je peux pas dire, je me suis appuyé sur des concepts. J'ai fait à l'instinct, en fait...</p> <p>J'avais pas parlé de ce genre de révélation avec mon directeur avant que ça arrive, j'avais jamais imaginé ça.</p> <p>Le jour, il m'a révélé ça. Il est vrai que j'ai pu mettre en lien peut-être avec l'énurésie. Et j'ai compris pourquoi parfois il avait cette personnalité, ... d'un jeune qui semblait pas avoir d'estime de lui, pas confiance en lui.</p> <p>Ouais, c'était sa caractéristique, toujours un peu seul, toujours.</p>
<p align="center">Michel</p>	<p>Sincèrement, c'est compliqué de dire comment j'ai décrypté le comportement du gamin, mais moi je fonctionne à l'intuition, à l'instinct, je sais pas comment dire ça. En fait c'est la vie qui m'apprend ça, ouais. –</p> <p>C'était une remplaçante, sur le groupe. Et ça peut être un déclencheur... Généralement, moi, de ce que j'ai vu sur cette structure, en tout cas, toutes les affaires bizarres qui se sont révélées dans cette structure se sont faites avec des remplaçants ou remplaçantes. Je parle de cette structure parce que c'était complètement différent dans les autres structures.-</p> <p>Voilà, mais moi je crois qu'il en a parlé mais que personne ne l'a écouté.[...] Il a déjà dû le faire avant, je pense, avec d'autres éducateurs, mais peut-être des gens qui ne sont pas diplômés, pas formés ou qui ne savaient pas comment faire. Ils utilisent beaucoup des boîtes d'intérim. Les éducateurs ne savent peut-être pas faire remonter les informations. Pour prendre des gens qui remplacent, comme ça, au pied levé... des fois, c'est des gens qui arrivent, le mec il était en train de vendre des tomates juste avant, puis là, il va s'occuper d'enfants. J'dis pas qu'il saura pas faire... Je dis juste que travailler 2 ou 3 jours c'est pas la même chose que travailler tout le temps et être des repères pour les gamins.-</p> <p>Le truc, c'est que j'étais déjà un peu en conflit personnel avec la direction et pas écouté, de toute façon, donc on a fait un mail qui a été envoyé au chef de service.</p> <p>Le chef de service a dit « je veux faire une réunion ». Il y a du temps que s'est passé après la première prise de parole et tout ça. Mais tout ne s'est pas dévoilé dès ce premier entretien. -</p> <p>Ce qu'on nous a reproché, c'est d'avoir dit cette phrase là, qu'il aille en parler à ses parents, parce que les parents, quand ils ont été au courant, la réaction de la mère c'est « je veux voir le directeur ». Et elle a dit « moi je veux savoir qui est cet enfant et je voudrais déposer une plainte ». Et ça, pour nous, c'est normal de faire ça, je sais pas... Mais ça n'a pas plu, c'est à dire que l'institution n'a pas relayé comme elle aurait dû, et voilà.... -</p> <p>Moi, j'ai travaillé dans mon premier CEF, j'ai travaillé avec un adolescent qui violait un enfant de 8 ans et un trisomique de 11 ans. Quand j'ai appris que j'étais le référent de ce gamin, j'ai voulu refuser la référence. Ma directrice m'a dit « ça va te faire prendre sur toi, tu vas grandir avec ça en tant qu'éduc ». Ok, je sais pas, moi j'ai pas plus été choqué que ça, je sais que ça existe.</p> <p>En fait, je sais que les attouchements, les trucs, les viols et tout, tout peut exister. On parle là, pour cet entretien, entre enfants, mais ça existe même entre adultes et enfants. Mais la formation, ouais, je pense qu'une formation, ça m'aurait quand même aidé avant de vivre tout</p>

	<p>ça... le jeune violeur, et tout... C'était dur d'imaginer ça... T'as beau vouloir rester éducateur, t'as des images qui te viennent dans la tête, des trucs que t'aurais pas imaginé, des trucs dégueulasses, et travailler avec un gamin qui a violé d'autres personnes, c'est dur de rester dans son rôle éducatif. Tes sentiments personnels peuvent prendre le dessus...</p>
<p>Catherine</p>	<p>En fait la violence sexuelle, l'agression sexuelle, c'est un peu... c'est un peu ce qui est difficile à dire. C'est un peu, c'est... c'est... c'est difficile à dire et c'est difficile à nommer parce que c'est difficile à imaginer. C'est tellement destructeur, tu vois, et je pense vraiment, pour moi, si tu veux, un élément fondamental, qui permet à la personne de parler, c'est de se dire que dans la tête de l'autre, de l'interlocuteur, c'est quelque chose qui peut exister. Mais oui, c'est violent, en fait... Oui... Ces situations... une sexualité sur des mineurs...- C'est vraiment d'avoir conscience, dans notre tête de professionnel que ça existe, en fait. Et même, en tant que professionnel, cet enfant ou ce p'tit gars... Quand on se met à avoir un lien, un lien de proximité, je veux dire, avec des enfants c'est insupportable d'imaginer ça... Supporter de me dire qu'ils peuvent avoir vécu ce genre de trucs, mais oui, c'est se dire que c'est ... c'est...- Je ne suis pas sûre d'avoir que j'ai été choisie ni par l'une ni par l'autre, je pense que c'est un temps, la relation, l'histoire que j'avais avec elles. La prise en compte, la reconnaissance de la souffrance, elle est importante aussi pour la reconnaissance de la personne. Ça passe par là. « Je vois que t'es en train de souffrir et on va essayer de comprendre d'où ça vient. ». – (Mentionne un collègue homme auprès de qui les jeunes allaient beaucoup se confier) : Pour le coup, son profil et mon profil, c'est 2 profils de professionnels qui n'ont rien à voir. Ouais, mais lui, les p'tites nanas, parce que c'était surtout des filles, je pense qu'elle devait sentir que c'était possible de tout lui dire parce que, en gros, rien qui ne le choquait et que... et puis, même, il en savait tellement sur le sujet de la sexualité. Il avait en même temps des repères sur ce qui était normal, et ce qui ne l'était pas, plus cette complicité. et tu parlais tout à l'heure de représentation de la sexualité et de sa représentation, à lui, de la sexualité, elle était dans une forme d'ouverture qui fait que il y avait pas de jugement parce que tout pouvait être entendu, pas de jugement, pas de tabou, quoi, il n'allait pas être choqué – J'ai déjà entendu dans des formations, ils sont experts de leur propre vie, c'est ça, voilà. Moi, je suis dans la mise en mots. Une relation sexuelle non consentie, ça s'appelle un viol, ça c'est, c'est lié à un article de la loi, la procédure, elle va être comme ci comme ça. Voilà mon travail, mais eux ils sont les experts. Le jugement est toujours facile...Ouais, ce qui est contre-productif et assez insupportable à mon sens, c'est quand même l'agitation que génère ce genre de situation. Il y a une espèce d'agitation autour de ça, même dans nos services, dans les représentations des travailleurs sociaux, la sexualité, l'inceste, qui, je trouve, continue d'exister et qui est pénible. C'est à dire que ça fait, ça fait sensation. Ces révélations, ça devient ouais... ça se parle au café. Ben voilà... c'est plus professionnel du coup... Chacun peut, dans ses représentations, au niveau émotionnel, avoir des blocages, tu vois, et les professionnels ont besoin de verbaliser ensemble mais ça ne se fait pas toujours au bon endroit, ouais.- Moi, par exemple, il y a une situation où j'ai mis du temps à relayer, tu vois par exemple. C'est marrant, tu vois, je ne pensais plus du tout à ça. Ça me revient. Une fille qui me disait qu'elle avait été, qu'elle avait subi une agression, des agressions de la part d'un copain et en fait, elle avait 16 ans, ça c'était passé 3 ans en amont, mais elle voulait porter plainte et moi, j'ai mis du temps à transmettre parce que je me disais, « ça sert à rien d'aller dénoncer ça alors qu' elle, elle ne suivra pas » Ouais du coup, j'ai pas relayé tout de suite, alors là je ne me suis pas positionnée dans le cadre légal, je me suis positionnée en me disant « Elle a été victime de cette agression et je vais pas la mettre en position de victime de la procédure... » En fait, à ce moment-là, je pense que le statut de victime me... J'avais lu un peu, j'avais lu un truc où des psychologues disaient que ce n'était pas toujours... euh... ben, j'argumentais ma position, ma posture, avec des choses que j'avais lu, d'écrits de psychologues qui allaient dans ce sens-là, en fait, de pas surenchéir sur le statut de victime, donc il valait mieux garder le secret. C'était une fille qui avait 16 ans, les faits, ils étaient antérieurs. En fait, ils n'étaient plus actuels, donc on n'était pas non plus dans une urgence.-</p>
	<p>Voilà, voilà on fait les transmissions de 6h30 à 7h moins le quart ; et nous, les veilleurs, on</p>

Nathalie

fait le tour des unités de 21h jusqu'à 22h on fait le tour de des 4 unités pour bah, pour qu'on nous explique pour les nouvelles entrées des jeunes, ce qui s'est passé dans la journée. Donc ça fait quand même un peu court parce que de temps en temps, si tu veux parler un peu d'un jeune en particulier, bah, t'arrives un peu en retard sur l'autre unité et puis voilà quoi. Ouais, je trouve que ça fait quand même court, quand il y a rien, t'as le temps de partir un peu avant, mais quand il y a des choses importantes et notamment sur les groupes du fond, c'est quand même souvent parce que les petits, là, il y a quand même plus de choses importantes, des fois, voire même plus graves sur les groupes du fond et ouais, c'est long et court en même temps, donc voilà quoi. –

Ah, elle était très agressive, très fermée. Euh, elle pipait jamais mot. Puis enfin super, super sur la défensive tout le temps. Quand elle rentrait, t'avais pas enfin, tu pouvais lui parler, elle te parlait pas elle, mais alors agressive avec certaines personnes et moi j'ai jamais eu affaire à son agressivité du tout, du tout, du tout, du tout. Après, moi, j'étais assez... tu vois, assez affectueuse. Alors quand elle revenait de fugue la nuit, bah, même pour marcher, là elle se laissait faire, elle était petite, quoi enfin, 13 ans, enfin, pour moi, c'est un bébé et donc elle venait souvent, quand même, même quand elle ne marchait pas trop droit, je la collais contre moi pour remonter avec moi.-

Trouver les bons mots pour arriver à reconforter sans être moralisateur, sans lui dire, bah t'es folle de te mettre en danger en fuguant tout le temps, parce que t'as pas le droit et arriver à la consoler, et bah c'est compliqué.

Ouais, je sais que moi ça, ça a été super compliqué. Alors à part la prendre dans mes bras, lui caresser les cheveux, c'est tout ce que j'ai pu faire, lui dire « allez, ça va aller... ». Enfin, voilà quoi, t'es vraiment démunie, je me suis sentie démunie. Et pour d'autres choses aussi, par exemple discuter quand il y a de la violence dans la famille, tu vois, je trouve que c'est quand même violent, c'est violent, ah ouais.

Eh ben, je me sentais un peu plus reconnue avant (rires...), quand il y avait les anciennes équipes. Au départ, à mon entrée à l'IDEF, c'était compliqué parce qu'on avait l'impression qu'on était là que pour coucher les enfants et vraiment faire de du gardiennage, quoi. Et on a fait le bureau de veille, dans les nouveaux locaux, ça a fait évoluer les choses, de voir quand même que le travail de nuit était quand même important, parce que c'est souvent la nuit que les enfants viennent se confier, c'est souvent la nuit que les enfants se relèvent quand il y a des soucis, parce qu'ils ont des angoisses et tout... donc ça, je pense que ça a bien évolué, mais là depuis quelques temps tout, tout ce brassage... Voilà, là, maintenant, pour arriver à faire voir son travail de nuit et faire prendre conscience aux jeunes éducateurs qu'on n'est pas juste là à être assise sur une chaise pendant 10h, c'est un petit peu plus compliqué, voilà. - Je pense que le travail de nuit, pour certaines personnes, reste le fait que tu ne fais rien, ça je l'ai déjà entendu, on me l'a déjà dit, « oui oh ben la nuit, c'est calme, c'est bon vous surveillez ». Mais ils ne se rendent pas compte que t'es que deux pour la totalité de L'IDEF, 40 gosses ; que des fois tu reçois des confidences, bah qui peuvent quand même te... ben te remuer !

Que t'as des situations aussi avec des jeunes qui sont en crise, quand t'es tout seul et tout... donc il y a des fois tu peux être aussi un peu démunie. Et on fait pas que du gardiennage, quoi.-

C'était encore à l'époque de l'ancienne directrice où normalement, le contact physique était complètement interdit avec les enfants, qu'il fallait prendre ses distances et moi je n'ai su la reconforter que, euh, physiquement comme je savais le faire quoi... Donc elle a été dans mes bras tout le temps que la cadre arrive, elle a pas voulu me lâcher... même et, mon cadre m'a dit que j'avais super bien agi. Et du coup, grâce à ça, elle a pu rester à l'hôpital, elle a accepté d'aller à l'hôpital, d'aller dans une chambre, qu'on puisse l'interroger et faire des examens.-

Il faudrait faire intervenir quelqu'un pour parler justement de ça. Savoir comment tu peux accueillir la parole, comment toi, aussi, tu peux euh, parce qu'on te dit, faut pas d'affect avec les enfants, faut prendre de la distance et tout... mais bon quand c'est des choses comme ça, tu m'excuseras quoi... Puis l'affect le lien se crée dans le temps. Ces enfants là, ils restent pas que 4 mois on est bien d'accord ! [...]Parce que du coup, j'ai gardé ça pour moi, après. J'en ai parlé comme ça.-

Je me suis dit « waouh, quand la directrice va apprendre ça, c'est mort, je vais me faire euh... ». Mais on peut pas t'empêcher d'être dans l'affect avec des gamins placés, quoi... Tu le sais, toi...-

Après, je pense que c'est difficile d'arriver à garder la distance et puis de ne pas être dans le jugement, pas accuser, enfin, voilà, c'est ça, tu vois, qui est à travailler...-

Je pense aussi qu'il y a des préjugés par rapport à la sexualité, oui, oui, oui, oui, oui. Et des fois, ça enferme les jeunes. Normal qu'il se fasse agresser parce qu'il fugue, elle s'habille

	<p>mal... Des ados comme ça, on en a plein au foyer... Et puis faut pas juger, des fois c'est difficile là quand t'as des cas-là notamment de, de, de viol, là c'est pas de viol là mais... D'inceste ou de viol entre frères et tout... euh Il faut arriver à euh, pas juger et ça aussi des fois c'est compliqué, hein. Pour justement arriver à avoir le lien, à mettre de côté ton ressenti à toi par rapport à ton éducation, par rapport à quelque chose qui te choque et ça aussi, c'est difficile d'arriver à trouver le bon, le bon lien avec le jeune sans porter de, comment, sans porter de jugement par rapport à ce que lui, il a fait... ça aussi. L'expérience et puis le fait que on n'a pas, on voit pas les choses de la même façon. L'écart de génération entre nos jeunes professionnels, qui pensent pas comme nous, il y aura des choses qui les choqueront moins ou tu vois on, on voit là ça aussi ça aussi... C'est toujours dans les représentations ça.</p> <p>Ben voilà donc voilà, on dit « oui bah t'as qu'à prendre tes distances ». C'est souvent que j'entends, « t'as qu'à être moins proche des enfants ». Oui bah, enfin,, bon ça c'est je suis, moi, je fonctionne comme ça donc du coup comme il y a des choses qui me blessent où qui me choquent, bah tu gardes ça pour toi quoi.[...] moi ce qui était souvent reproché, c'est que j'étais, je suis trop proche des enfants, mais par contre, je peux être proche, mais par contre, je sais très bien mettre la distance, il y a pas de bazar la nuit.-</p> <p>Le diplôme est important mais je pense que ça fait pas tout quand même quoi, tu vois ! Après j'ai appris aussi à prendre le recul tu vois, avec l'expérience, que j'avais pas au début. -</p>
<p>Céleste</p>	<p><i>En gros, le truc, c'était qu'il avait pas de preuve et que pour lui c'était, enfin, qu'il pouvait pas signaler parce qu'il n'y avait pas de preuve effective...[alors que les effets] du stress post-traumatique...- J'avais tellement peur de ma mère que les fois où... parce que l'assistante sociale au collège, elle m'a dit plusieurs fois « mais tu sais, Céleste, si ça va vraiment pas, on peut te placer, on peut faire en sorte, enfin, un signalement et tout... » Et moi, je me mettais à pleurer, je disais « mais non. Faites pas ça, elle va me tuer ». Donc elle a jamais rien fait, cette andouille là... Euh... donc je pense à un gros déficit en formation des travailleurs sociaux, des profs et tout ça.</i></p> <p><i>- Il faut prendre le temps d'écouter les gens, et puis, prendre les gens dans leur individualité, parce que personne n'est pareil, quoi... Personne n'a les mêmes sentiments. Et là où je ne vais pas montrer que ça me peine, bah peut être que quelqu'un va se mettre à hurler parce que c'est terrible. Enfin voilà, c'est... Et c'est pas parce que quelqu'un se met à hurler au moment où il dépose plainte que... qu'il est complètement fou et qu'il faut pas l'écouter, quoi. -</i></p>
<p>Laurence</p>	<p><i>(Laurence révèle pour la représentation du statut professionnelle de l'ASS) : Parce que pour moi une assistante sociale, c'est fait pour aider les gens.-</i></p> <p><i>J'avais très peur de retourner en vacances chez mon oncle, enfin chez ma tante et en fait je l'ai dit à une assistante sociale... mais j'avais plus marre d'être frappée que d'être violée. -</i></p> <p><i>Voilà, et donc j'ai pensé en parler à une assistante sociale pour qu'elle, parce que ... ma mère ne savait pas quoi faire de moi parce que je travaillais moins bien à l'école. Et donc elle m'a fait rencontrer une assistante sociale de l'armée. [...] On s'est rencontrées en ville, tout ça et puis après, elle m'a proposé de venir dormir chez elle. Il s'est créé quelque chose et euh... En fait, elle m'a proposé d'aller dormir, donc je suis allée dormir chez elle et puis, ben j'ai lâché tout ce que je devais lâcher d'emblée, parce que j'ai eu confiance en elle. Et ben malheureusement, euh... elle n'a rien pu faire pour moi. Elle m'a... elle m'a juste dit « je... je... je peux pas... je peux rien faire pour toi ».-</i></p> <p><i>Je crois que les travailleurs sociaux n'assument pas leurs responsabilités. L'obligation de signaler, l'obligation de dire les choses, l'obligation de protéger un enfant, elle est loin derrière la capacité de promotion qui peut exister si tu te tais et si tu fais ton travail comme on te le demande de faire. Ne fais pas de vagues, surtout ! - Finalement, moi je suis cool dans mon taf donc j'ai pas envie de tout remettre en question, j'ai pas envie de me battre... et est-ce que je suis sûr de moi est ce que je vais pas mettre un innocent en prison? Ça, c'est très social, c'est très gauchiste.-</i></p> <p><i>La valorisation qu'on donne au travailleur social, aussi, ça a été, c'est très dévalorisée aujourd'hui. Et donc le regard de la société sur les travailleurs sociaux, il est pas bon, il est pas beau Euh, et je pense qu'on a formé beaucoup trop d'assistantes sociales au mépris des éducateurs spécialisés. Or l'assistante sociale, elle, est là pour faire du travail administratif, elle n'est pas là pour faire du travail de la protection de l'enfance.-</i></p> <p><i>(Question CG : Le fait qu'elle [ASS] ne révèle pas ça, ça a créé quoi ?) : Comme je vous l'ai dit, j'avais plus peur des coups que du viol. Donc c'est les coups qui ont amené une amnésie traumatique.</i></p>

<p>Algia</p>	<p>Tu vois, je pense qu'on est, on est, on n'est jamais vraiment forcément bien préparé à pouvoir entendre ce genre d'histoires. Je pense que c'est, c'est, c'est vrai, que c'est... Il y a quelque chose de, on dit qu'il y a de l'indicible, je pense que y a quelque chose de l'incompréhensible.- Etre sensibilisé vraiment à la question, bah, des agressions sexuelles sur les enfants, c'est, c'est des fois des choses pour essayer de, tu vois, d'éviter aussi le mécanisme de refoulement qui va forcément être en présence chez la personne qui recueille ça.-</p>
<p>Sonia</p>	<p>C'est vrai qu'après faire confiance aux adultes, ben heu... Bah oui. Je me disais, c'est un adulte donc il va me comprendre. Il va me protéger, c'est son travail. Il n'y a eu aucune suite.</p>

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 3 – Recueil de révélations et dynamiques institutionnelles
Mots-clefs : portage institution – hiérarchie aidante ou défaillante – procédures – anomie – cadre hiérarchique- adultes protecteurs

Répondants	Extraits
<p align="center">Ulysse</p>	<p>Alors je tiens quand même à préciser que, peut-être, ce foyer en particulier, mais peut-être pas tous les foyers, mais moi je parle de celui-là en particulier, ne permettait pas de libérer facilement la parole pour ces jeunes notamment pour ce jeune qui était... on va dire... un des seuls enfants sans origine maghrébines ou africaines, puisque c'était beaucoup d'enfants de la banlieue de Paris.</p> <p>Et lui, on va dire des origines françaises, si on veut dire comme ça et du coup, il dépareillait, il était toujours à part, toujours un peu de côté, restait beaucoup dans sa chambre, il dessinait, mais il parlait peu. Il se retrouvait pas, il était pas dans... dans le groupe. Déjà, ils étaient nombreux, des groupes de 14 jeunes pour 2 éducateurs, au quotidien. –</p> <p>Une procédure pour des révélations ? Euh... Je peux pas dire que je savais ce qu'il fallait faire, donc c'est que soit j'étais passé à côté de l'identification de cette procédure, soit il n'y en avait pas forcément une écrite.</p> <p>Je peux pas... je peux pas dire si c'était dans le règlement ou dans notre projet d'établissement, si ces choses-là étaient notées. Ce que je peux dire, c'est que j'avais un directeur qui tenait, qui était très professionnel et qui savait comment gérer ça.-</p> <p>Il m'aurait manqué une... une vraie formation. D'être sûr de ce qu'il faut faire, dans ces moments-là... pour amener une zone de confort aux jeunes ...pour que... ils puissent ne pas se braquer, ne pas appréhender la suite et pouvoir être vraiment dans un contexte de confiance.</p> <p>Alors, la première chose, c'est que ma collègue à qui j'en ai parlé, elle a su vraiment. Elle avait aussi elle une personnalité pour m'écouter et elle aussi ne pas mettre de côté ce que nous avait dit le jeune.</p> <p>On était sur la même longueur d'onde, quoi, et ensuite, quand je suis rentré du séjour et que j'ai évoqué cette situation à mon directeur, j'ai vraiment senti que je laissais cette situation dans des mains de confiance. Il savait comment faire.</p> <p>Donc il y a eu une enquête à la gendarmerie pour laquelle j'ai été entendu. Le jeune aussi, bien sûr, et le signalement fait par la direction.</p> <p>Tout ça, c'était l'aspect technique, mais après, c'était compliqué de reparler de ça sur les groupes tels qu'ils étaient, et le contexte.</p> <p>Il faut comprendre que dans ce foyer, pour chaque jeune, il fallait être fort. Il y avait aussi beaucoup de violence.</p> <p>Il faut des informations sur la sexualité, sur l'intimité.</p> <p>Je crois aussi qu'il faut parler de tout ça tous ensemble et avec les institutions aussi, parce qu'il y a la loi, mais aussi les institutions.</p> <p>Ils doivent pas non plus vouloir cacher une révélation. [...] Comme quelque chose qui risque de les pointer du doigt, leur institution... (Silence)</p> <p>Ouais, j'entends parler et parfois, on veut préserver une vitrine de l'institution.</p> <p>Mettre en avant les problèmes, les révélations, ça peut être difficile surtout si les choses se passent dans l'institution.</p> <p>Les gérer, ça veut dire que peut être on va mal parler de l'institution. Ça, ça reste encore d'actualité.</p> <p>Tous les secteurs du social confondus. Mais ça a évolué, hein... C'est moins qu'avant.</p>

<p>Michel</p>	<p>C'était une remplaçante, sur le groupe. Et ça peut être un déclencheur... Généralement, moi, de ce que j'ai vu sur cette structure, en tout cas, toutes les affaires bizarres qui se sont révélées dans cette structure se sont faites avec des remplaçants ou remplaçantes. Je parle de cette structure parce que c'était complètement différent dans les autres structures. –</p> <p>C'est une structure qui camoufle, je ne sais pas comment expliquer ça... qui... qui camoufle les mauvaises choses qui s'y passent.</p> <p>Et de toute façon, comme la hiérarchie n'aide pas et qu'elle met un couvercle sur ce qui dérange...</p> <p>(Il réfléchit) Parce que c'est une structure de merde.</p> <p>Quand je suis arrivé, j'ai dit « moi, je lâche pas les enfants, la structure, je m'en fous, mais les enfants non » donc j'ai suivi le truc.</p> <p>Pas au début, mais au bout d'un mois, on se rend vite compte de tout ce qui s'y passe, ouais. Je pense que c'est ça, c'est rien que ce que j'ai vu moi et là on parle des attouchements parce qu'on est lié à ton travail de recherche, Cécile, mais on ne parle pas de la maltraitance institutionnelle, nutritionnelle, tout ça. Tout ça, c'est trop, et c'est pour ça que j'ai dénoncé et que je pars.-</p> <p>On cherchait à savoir réellement ce qui se passait... Mais si on cherchait à savoir ce qui se passait, c'est parce qu'on connaissait la problématique de l'autre enfant, parce que c'était pas les premières fois qu'on entendait « tu sais, cet enfant, il faut faire attention, il a fait des attouchements sexuels »</p> <p>Et moi, toujours, la première réponse que je donne, c'est « bah pourquoi vous le mettez dans une chambre avec des autres enfants s'il a fait des attouchements ? Donc vous vous dites que la nuit il se passe rien ? ou le matin ? » « Non mais on fait attention ! ». Voilà, c'est ça les réponses...</p> <p>Donc l'enfant, il faut lui laisser sa chance, il n'est pas construit, il faut l'accompagner, il faut un suivi, il faut ceci, il faut cela... Mais il ne faut pas mettre en danger les autres enfants...</p> <p>Moi, j'ai commencé à m'intéresser, après ça, un peu plus aux autres enfants. En fait en me disant y a un petit omerta, comme ça qui s'est créée pour pas faire peur aux autres enfants... je comprends... mais nous, adultes, on devrait être à minima au courant.-</p> <p>Moi, j'ai vu une éducatrice se faire virer juste parce qu'elle a emmené un jeune au magasin, puis elle s'est achetée de l'alcool pour chez elle.</p> <p>Y a rien de fou en soi, l'adulte, il fait ce qu'il veut. Certes, faut pas l'acheter devant l'enfant ou quoi que ce soit, mais des fois avec les horaires d'éducateurs on n'a pas le temps de rentrer chez soi faire ses courses. Donc elle s'est dit « bah je vais faire 2-3 courses en même temps que lui, je laisse ça dans ma voiture » et puis c'est terminé quoi. Tout le monde l'a déjà fait. Ils ont dit que c'était une faute grave, ce truc-là, on n'achète pas d'alcool devant un mineur et ils l'ont éjectée.</p> <p>C'est resté juste au niveau de l'institution, de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), ni à la gendarmerie ou la police. C'est resté dans la MECS, et même pire : quand je dis que la mère a été convoquée, ça veut dire un rendez-vous juste la mère, le père, je me rappelle plus, un chef de service, je veux dire, ils ont fait une réunion qu'entre eux après que la mère ait appelé, et ça c'était pour réguler le problème, pour pas qu'il y ait un dépôt de plainte « on va régler cette affaire, ne vous inquiétez pas »</p> <p>Et après tout ça, ce qu'elle sait pas, c'est que l'enfant qui faisait les attouchements, il a terminé sur mon groupe, c'est à dire la sanction qui lui a été posée, c'est d'avoir été écarté du groupe, mis avec les grands. Et c'est tout.[...] Mais une enquête a été lancée. On a déclenché plein de choses.-</p> <p>Et ce directeur adjoint, qui est complètement gogol, lui, je pense qu'il va se prendre une foudre, donc tout est lié, ça veut dire tout ce qui s'est passé en termes de attouchements, tout ce qui a eu lieu dans cette structure, et je ne parle pas que des années-là où moi j'ai travaillé, il y en a eu avant, ça veut dire que c'est pas les premières histoires, et c'est passé comme ça. On sait très bien que ça peut arriver dans les foyers, mais que ça soit camouflé, c'est gênant.</p> <p>C'est-à-dire que sur mon premier mois de travail, je demandais l'autorisation à la direction...</p>
----------------------	---

	<p>Quand j'ai compris que la direction n'était pas une direction, j'ai dit « en fait, moi je connais mon travail, je sais ce que j'ai à faire ».</p> <p>Donc par rapport au gamin, j'ai fait ce que j'avais à faire, un écrit à la direction, lui dire de prévenir ses parents.</p> <p>À la fin à 100% du temps cette année-là, il n'y a pas une seule fois où j'ai demandé conseil à un chef de service ou un directeur.</p> <p>Ça posait problème, le chef me disait « t'es pas passé par moi, tu m'as pas demandé, comment ça se fait que t'es parti au rendez-vous là-bas, t'as pas demandé avant si tu pouvais y aller ? » En fait, moi je m'occupe des projets des gamins, je m'occupe pas des projets de l'établissement.</p> <p>L'établissement, il fonctionne comme il fonctionne, il n'y a pas de souci. Mais moi, je travaille avec les enfants, c'est les enfants, c'est tout, cette institution elle est mauvaise pour les jeunes.</p> <p>Question CG : Tout ça, ça fait que les enfants, ils te faisaient confiance ? Tes prises de position au nom des enfants, de ce que tu trouvais juste... Dans d'autres institutions, les valeurs du projet sont en adéquation avec les valeurs des salariés. Dans ta situation, l'écart était trop grand ?</p> <p>Réponse Michel : Carrément... Parce qu'il voyait que j'ai pas de barrière, j'osais dire les choses. Alors il y a ceux qui disent « attends, je vais demander si c'est possible ». Moi je vais décider, on va décider ensemble, toi et moi, et si c'est bon pour toi, t'inquiète pas, on le fait. Si ça ne sert à rien, on le fera pas ça. Je te dis tout de suite, non. Moi, j'estime que l'éducateur, il sait déjà cerner l'enfant, le projet du gosse, les carences, les trucs. Qu'est-ce qu'il faut améliorer quand moi je l'accompagne ?</p> <p>Le chef de service que j'avais, là, lui tout ce qu'il va regarder, c'est au niveau comptable : ça coûte combien cette inscription dans ce club sportif ? 250€ ? Bon on ne peut mettre que 100. Mais qui est-ce qui va payer le reste ? Mais il faut voir avec sa mère, mais sa mère, elle, est déjà dans la merde. Donc s'il est ici l'enfant, c'est pas pour rien, et nous on peut pas mettre plus que 100... Mais tu comprends, au début j'entendais ça, et puis après j'ai vu que l'argent disparaissait bizarrement, je me suis dit... Euh, je me suis dit, je vais plus demander.</p> <p>Déjà, il faut faire remonter les choses. C'est ce que j'ai fait, c'est à dire que si ça remonte pas vraiment, les faire remonter par soi-même. Si ça reste ici, on sent que ça reste en interne, il faut continuer le truc, c'est pas parce que la direction a estimé qu'il ne fallait pas que ça sorte que c'est une vraie ou une bonne réponse. Voilà, c'est tout. Faut aller plus loin.</p> <p>Ça veut dire que là, le premier conseil, c'est de faire en interne, ça veut dire que tu vas avoir ton chef de service. Tu respectes le cadre hiérarchique et si tu sens que ça bouge pas, si tu vois qu'il y'a rien qui se fait, si tu vois que ben, dans le pire des cas, ça endort l'affaire, alors tu sors de ce cadre.</p> <p>Bon, après, il y a le risque de perdre ton travail.</p> <p>Aujourd'hui, c'est du management, c'est du rendement, c'est plus dans l'humain.</p> <p>C'est pour ça que j'arrête vraiment. Je te le dis, après tant mieux, qu'il y en ait qui y croient encore et tout ça. Mais le social, ça existe plus.</p> <p>Ça existe plus, le vrai social, c'est la relation humaine qui existe. Bon, je te dis ça à toi et tu formes les éducateurs... Et je te connais pas, mais toi, tu y crois, à ce que tu fais, hein ? Il en faut, des formatrices comme toi !</p>
<p>Catherine</p>	<p>J'appelle ma hiérarchie. Bon, tu vois, il y a une répartition des rôles à ce moment-là. A***, déjà, elle prend un échange au téléphone avec S***. Elle a un échange avec le haut-parleur, elle a des mots reconfortants et en même temps elle a des mots cadrant avec S*** et elle dit ce qu'il va se passer.</p> <p>Elle dit « On va prévenir le juge des enfants, parce que, voilà, tu peux pas retourner dans un endroit où tu n'es pas en sécurité. On va chercher un endroit où tu vas pouvoir aller ce soir. » Et puis la question de l'écrit, elle se pose, mais l'écrit, ça n'est pas moi qui le fais, dans cette répartition. Alors je vais te dire que franchement, je pense que c'est idéal, pour moi, à moment-là, à mon avis, c'est le parfait scénario. C'est-à-dire que ma cheffe A*** a fait l'écrit, qui a été signé tout de suite et qui a été transmis tout de suite au proc. On a eu une OPP (Note : Ordonnance de Placement Provisoire) dans les 2h qui ont suivi, et puis la personne qui est responsable de l'équipe de l'accueil sur M*** (Note : nom de ville) a trouvé une place en urgence au foyer de l'enfance à C*** (Note : Nom de ville). Donc voilà, et moi j'ai été missionnée juste pour prendre soin de S*** et pour l'emmener à l'hôtel de police, pour qu'elle puisse être entendue par les gendarmes ou par les policiers sur les faits. Et je devais</p>

	<p>l'emmener chercher ses affaires à l'école et l'emmener là où elle allait devoir aller. Et puis après, il y a eu un appel en fin d'après-midi, enfin, en début de soirée, où j'ai été en contact avec la famille.-</p> <p>(Concernant cheffe A***) : C'est une professionnelle qui n'a pas une formation de travailleur social. C'est une professionnelle qui vient du soin, de base, elle était puer. Je pense que la formation, si tu veux, ça lui donne une lecture technique fine de la situation mais ce qui a joué, c'est la grande humanité et la grande bienveillance de cette femme. Sa clarté, en fait. Donc la manière dont elle prend soin déjà de nous, et des gens et aussi des familles, je pense plus que c'est une nature et que c'est une nature qui est renforcée par une expérience et par des connaissances. Mais en ce qui concerne A***, c'est vraiment sa personnalité.</p> <p>Oui, oui, mais il y a des personnes, si elles agissent seulement sur leur expérience, elles vont être en dehors de tout ce qu'on attend d'un point de vue professionnel. Voilà, tu vois dans le rôle, dans le rôle professionnel, il faut quelque chose qui va être trop subjectif. Il faut l'équipe, le responsable, le psy, l'analyse de la pratique.</p>
<p>Nathalie</p>	<p>Ah bah ça m'a fait mal au cœur pour elle, quoi. Puis le problème c'est que t'es pas formé dans l'institution pour arriver à dire les bons mots, qu'est ce que tu veux dire à une petite fille ? Enfin tu vois. C'est compliqué quoi.-</p> <p>[J'ai fait un écrit] dans le cahier de transmission. J'ai noté tout, mais tout ce qui s'était passé, son retour, ce qu'elle m'avait dit, l'état dans lequel elle était arrivée.</p> <p>J'ai mis ses propos à elle, j'ai dit exactement ce qu'elle m'avait dit. – [J'ai appris à écrire] en voyant les écrits des éducateurs, en discutant avec eux. -</p> <p>(Question CG: Les parents de Samia ont-ils été informés ?) : Aucune idée. Je sais pas du tout... Après, nous, on a retransmis, et moi je sais que ça a été difficile pour moi et c'est aussi pour ça qu'après, on a laissé aux veilleurs la possibilité d'aller à l'APP (Analyse des Pratiques Professionnelles)... pour pouvoir en parler, parce qu'il y a des choses, des fois, que tu gardes pour toi et que c'était compliqué quoi.</p> <p>Et ça non je me rappelle pas. Je pense que les éducateurs et les chefs ont fait les choses, ils ont l'habitude. Moi, j'avais ressenti... j'ai trouvé que c'était hyper violent et par exemple, s'il arrive quelque chose la nuit, si tu ne redemandes pas après, tu ne sais pas toujours.-</p> <p>[Les outils professionnels communs sont] des réunions, l'analyse des pratiques, les temps de transmission... [...] Je pense que c'est le cadre de la nuit qui isole, ce n'est pas tellement nos collègues, le cadre isole, voilà, en deux mots t'as fait ton travail, c'est bon, tu fais une note point barre...-</p> <p>Et puis après, donc ça veut dire que ça tient à l'échange avec les éducateurs, si tu n'as pas un bon échange avec les éducateurs, d'un point de vue institutionnel, tu ne te sens pas tellement considéré quand tu es veilleur de nuit.-</p> <p>Ah le cadre tout de suite, il s'est déplacé tout de suite.- [La cadre] a été au top. Alors elle m'a dit que moi j'étais au top, et moi je pensais que pas du tout parce que j'avais eu ces contacts alors que la directrice de l'époque n'était pas d'accord avec ça...</p> <p>Mais je me suis dit ouais, « j'ai dû faire tout de travers » et tout, mais non !</p> <p>Et quand on est ressorties, qu'on est revenues en voiture, c'est pas pour m'envoyer des fleurs, mais ma cadre m'a dit « bah là, franchement, vous avez vraiment été à la hauteur, merci, merci, parce que du coup on a réussi à faire hospitaliser la petiote ».- Logiquement, c'est le cadre qui aurait dû l'emmener ou qui aurait pu appeler la police. Mais le problème c'est que moi, elle voulait pas me lâcher qu'elle ne voulait pas y aller. [...] Je me suis dit qu'on pouvait pas la laisser dans cet état là, c'était pas possible. Enfin, je veux dire, tu peux pas, humainement, c'était pas possible, non.</p> <p>Moi en APP, je me libère pas, voilà. Par peur du jugement, parce que les collègues avant, c'était plus facile, parce qu'on se connaissait. Il y a ça aussi. Je pense que quand tu travailles euh, avec les anciens collègues, la confiance s'installait c'était différent.</p> <p>Là, on a des nouveaux professionnels, et puis alors ça bouge tellement. C'est une cata.</p>

<p>Céleste</p>	<p>(A propos du service d'ado-psychiatrie) : Il y a le chef de service qui était, euh... bah... qui était entre deux, parce que à la fois il y avait l'autorité parentale, donc il pouvait rien faire de spécial, et à la fois il voyait bien que ça n'allait pas du tout et que ... qu'effectivement je racontais pas des craques parce que mes cauchemars, je les invente pas, mes crises d'angoisse, je les invente pas non plus, quoi... Du coup, il était enfin, il était... Je pense qu'il est très... incompétent, celui-là.- Maintenant, enfin quand je veux parler avec mes proches, ils disent tous « Mais Céleste, on sentait bien, qu'il y avait quelque chose qui allait pas ». Enfin bref, [...] il y a aucune raison valable à tout ça, c'est juste que tout le monde, toutes les personnes qui auraient pu faire quelque chose, ont vraiment manqué à tous leurs devoirs d'adultes protecteurs, quoi. Et enfin voilà, il y a aucune raison entendable pour tout ça, quoi...- Ils m'ont dit qu'il y allait avoir... bah, qu'ils allaient faire un signalement, du coup, ils m'ont demandé, moi, de... de mettre par écrit ce que j'avais dit aux éduc. Et du coup, ils m'ont dit qu'ils allaient faire un signalement directement au procureur et que ensuite, bah si le signalement a été pris en compte, j'allais être auditionnée et c'est ce qui s'est passé.-</p>
<p>Laurence</p>	<p>(Concernant les raisons qui font que l'ASS n'ait pas révélé ou transmis les informations de violences parentales et de viols de l'ami de la famille) : Mais je sais pas, moi... Moi je sais pas... Faudrait lui demander à elle... Mais je pense que dans l'armée c'est la grande muette, on parle pas de ces choses-là.- Peu d'enfants parlent... Parce qu'en fait la confiance ne peut pas s'établir avec un éducateur qui change toutes les six semaines. Le climat de confiance, il ne peut pas s'établir avec le turnover actuel des travailleurs sociaux avec la main mise des institutions au-dessus, c'est pas possible, c'est pas possible- (Parlant de l'assistante sociale) Elle était plutôt braque masculine, hein. Ouais. C'est l'armée c'est la force hein. La protection.</p>
<p>Algia</p>	<p>Mon père avait avoué pendant la confrontation avec l'éducatrice, le psychologue et mes 2 parents, mon père avait dit « mais c'est elle qui m'a provoquée, c'est elle qui est venue me... ». Après avoir des tas de fois, dit je sais pas exactement ce qu'il a dit à la police parce que j'ai jamais pu récupérer les PV de police. Je ne sais pas ce qu'il a dit à la police, mais par contre je sais ce qu'il a dit à l'éducatrice, au psychologue, puisque j'étais là. Et euh, quand, quand, quand j'ai voulu refaire ma démarche au tribunal civil, ben ça m'a pris du temps parce que tout le monde m'a laissé penser que tous ces dossiers-là, ils avaient été détruits. Mais en fait, j'ai retrouvé. Pour le coup, j'ai retrouvé le compte rendu de cette de cette rencontre où c'est clairement écrit. « Monsieur*** dit que c'est sa fille, 3 ans, qui le provoque... ». Qui le provoque.... S'il a dit ça à la police, est-ce que la police, elle devrait pas... ? Donc, est ce que ça a été classé sans suite faute de preuves et ce que... je je sais pas j'ai aucune idée.-</p>
<p>Sonia</p>	

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 4 – Freins et leviers à la révélation – impacts de la révélation
Mots-clefs : freins – leviers à la parole – émotions suscitées – impacts (immédiats et long terme) de la révélation sur les mineurs – impacts sur les TS (immédiats puis effets sur la posture pro)- souvenirs

Répondants	Extraits
<p align="center">Ulysse</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = Il s'est senti assez à l'aise dans la vie de tous les jours dans le bungalow, par rapport au foyer où on était souvent sur des gros groupes. Et là, pour une fois, il était seul avec les éducateurs et... Et là je dois dire que j'ai toujours senti depuis le début du camp que ... voilà, j'avais remarqué qu'il était assez à l'aise, il discutait plus que d'habitude alors que c'était un jeune qui était un peu introverti. Parfois, il pouvait un peu dépasser, un peu les barrières de l'ordre du langage cru, il a fallu peut-être qu'on le reprenne même une ou deux fois.-</p> <p>Je dois dire que je suis, à l'époque, (<i>note : il y a 25 ans</i>) le même que maintenant, mais à l'époque je suis dans le relationnel, à essayer de discuter avec les gens, je suis pas timide. Il est fort possible que j'aie posé des questions sur sa vie, tiens, qu'est-ce que tu faisais ? Je me suis intéressé à lui, c'est pas venu comme ça de but en blanc. [...] Mais à l'époque, j'étais pas formé, donc je peux pas dire que j'avais réfléchi à mon intervention, mais de par ma personnalité, je m'intéresse aux gens et du coup, je pense que c'est ce qui a permis au jeune, peut-être, de dire ces choses-là.</p> <p>Je pense que le contexte lui-même, d'avoir du temps, ne pas être pris par le quotidien du foyer, ne pas être dans les gros groupes avec tous les autres jeunes, le fait d'être en camp, pour un petit séjour, tranquilles, sans pression... Pas de contrainte plus que ça... C'est un peu tout ça, je pense que... qui ont fait que j'ai aussi eu du temps à lui accorder à l'échange.- Et du coup, il...Ben Voilà, il a saisi le... le moment, donc une confiance avec moi... une confiance, une écoute.-</p> <p>J'étais orienté de côté, pas de face... Assis à côté, sur un caillou, à discuter tranquillement. Il faisait beau, tout était réuni, on était en vacances et heu... L'échange, s'intéresser, s'intéresser à l'autre. Je crois que c'est ça le principal. Je me suis intéressé.-</p> <p>Ce qui peut être le plus aidant pour les mineurs, c'est de savoir que révéler ne servira pas à rien, qu'il y aura une suite.-</p> <p>FREINS =</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LE JEUNE= Il a dû, il a dû aussi ressentir chez moi le fait que c'était grave. Parce que j'ai dû l'exprimer et j'ai dû montrer aussi. Il a vu, chez moi, que ce qui s'était passé, je pense, était pas normal... Ouais... Était pas normal...</p> <p>Donc, dans mes souvenirs, la fin du camp, il a su que ma collègue savait et il s'est montré parfois très à l'aise avec ma collègue... au point qu'il a fallu recadrer à certains moments, sur des propos. Il était plus tout à fait le même jeune réservé. Il était plus détendu. C'est à dire qu'il s'est affirmé, mais un peu trop.</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LE TS=</p> <p>Sur le moment de l'annonce, j'ai eu l'envie de... d'aider ce jeune, de pas en rester là...de tout faire pour que ça puisse lui permettre ... euh... de pouvoir, euh... aller là où il voudra aller suite à cette dénonciation, c'est à dire d'être à ses côtés pour la suite. J'ai ressenti de la colère pour ce qu'il a vécu.</p> <p>IMPACT A LONG TERME=</p>

	<p>Je pourrais même pas dire que j'ai reparlé de ça... c'est trop loin... Mais c'était compliqué. Il fallait être costaud pour se protéger des autres et du système. Donc quand il faut être fort, on parle pas de ce qu'on a vécu. C'est dur, voilà.</p> <p>[Je l'ai revu] beaucoup d'années après... (Il marque un long silence et ferme les yeux) Je veux dire... au tribunal, il était majeur alors qu'il avait 14 ans quand il m'a parlé... Donc il s'est passé au moins 6 ans... Peut-être 2004, 2005. Mais le beau-père a fait appel et donc il a dû repasser en appel un an après. Et le beau-père a perdu l'appel, donc, le jeune a été reconnu victime les 2 fois.</p>
<p>Michel</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = C'est un jeune, moi, j'étais dans mon bureau avec une collègue à moi. Il voulait pas me forcément me parler à moi... en fait, je ne sais pas... mais il devait y avoir une relation de confiance, tu vois... Moi je ne le connaissais pas beaucoup alors moi, je me suis juste éloigné du bureau. [...] Je le connais parce qu'on côtoie tout le monde, tous, on les voit tous, les enfants. Mais je m'occupais pas de lui.- Il disait qu'il y avait des trucs bizarres qui se passaient dans les chambres avec un tel. Au début, il ne parlait pas de lui, mais il disait que ça arrivait à d'autres enfants. Et au fur et à mesure de la conversation, c'est là, ensuite, qu'il s'est inclu au truc. –</p> <p>Ouais, c'est pour ça que je me suis éloigné parce qu'on a senti qu'il voulait dire quelque chose, mais que tant que j'étais là, j'ai eu l'impression qu'il ne voulait pas dire.-</p> <p>On est assis tous les 3. Lui, il est sur une chaise contre le mur. Moi, je suis dans un coin avec une chaise un peu éloigné parce que le bureau, il est petit.</p> <p>On n'est pas trop proches de lui, dans le Bureau en tout cas.-</p> <p>Quand c'était ma collègue qui posait les questions, il ne parlait pas. Quand c'était moi, il parlait. Il me regardait et moi aussi. Y a qu'au début où il arrive les yeux baissés, comme ça, il dit « je voudrais vous parler ».</p> <p>Quand je pense que quelque chose est juste, je vais jusqu'au bout... Mes collègues ne font pas forcément ça... Ce gamin, il a déjà dû parler à des éduc. Ouais, peut-être qu'il vient vers moi, en fait, et pas par hasard ? Ça dépend les enfants, ça dépend des gamins aussi.</p> <p>Ça m'a jamais posé de problème ma posture parce que je la connais, c'est à dire, je connais comment je travaille, je sais comment je suis. Je suis partout, tout le temps, je bouge, je vais vers eux, Je suis pas quelqu'un qui reste dans le Bureau. J'essaie toujours d'être vers les gamins tout le temps.</p> <p>Et après, quand ils passent du temps avec moi, ils voient que je suis un gars cool, mais ils sentent que faut pas dépasser une certaine limite.</p> <p>FREINS = J'ai une posture très... c'est marrant de dire ça, mais une posture autoritaire avec les gamins.</p> <p>Moi, je suis pas le copain, je suis l'éducateur. Il y a des éduc qui sont plus dans le côté familial, un peu plus dans la familiarité avec les enfants. Moi je n'y suis pas trop, j'ai un côté très cadrant avec les enfants, et des fois, ça freine, ça freine des révélations je pense.-</p> <p>Nous, là, le premier réflexe de dire « Bah y a pas d'éducateur sur ton groupe ? tu peux pas lui parler ? parce que nous on est occupés. »</p> <p>Et il dit « Non, non, je voudrais vous parler à vous ».-</p> <p>Je pense le fait juste de rester neutre et de poser les questions basiquement, que lui en lui disant « c'est pas grave, t'as le droit de dire les choses. » C'est moi qui posais les questions comme ça et moi j'avais toujours l'impression que ma collègue, elle, freinait, parce qu'elle disait « mais si t'as pas envie, te force pas... Si c'est trop dur, ne le dis pas... »</p> <p>Mais en fait, moi, dans ma tête, j'ai envie de dire « mais tu sais s'il est là, c'est qu'il veut dire en fait ! il a besoin de dire on va l'aider à ça ... ».</p> <p>Mais elle était tellement dans le délire « c'est assez grave ce qui se passe, ça craint. » C'était une façon de de l'arrêter, je pense.</p> <p>Je pense qu'elle, elle se disait « je vais le rassurer », mais ça pouvait le freiner en fait. Enfin, ça se trouve, c'est ce qu'il fallait faire, la complémentarité.-</p>

	<p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LE JEUNE= Je pense qu'il avait peur de représailles quoi. Ouais, ça, c'était quelque chose qui était secret. Et puis du coup ça sort et là j'ai senti qu'avec le temps, il s'est rassuré. –</p> <p>Des changements de comportements ? Non, le changement, il a été institutionnel, pas au niveau de l'enfant. -</p> <p>IMPACT A LONG TERME=</p>
<p>Catherine</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = [J'ai eu] un collègue, qui était particulièrement le récepteur de ce genre de faits. En maison d'enfants, les filles, et plutôt les filles d'ailleurs, se confiaient énormément... Et quand il y avait une fille qui avait besoin de confier quelque chose de cet ordre-là, c'est toujours à ce gars-là qu'elle allait se confier.- Je pense, alors pour lui, qu' il installait une relation de grande proximité avec les jeunes. Pour le coup, il était dans une très grande proximité, dans une complicité avec les jeunes et il dégageait quelque chose de vachement, de vachement rassurant, amusant. Et puis c'est un peu idiot mais c'était un mec complètement libre, il avait zéro tabou, quoi, tu vois? Enfin on pouvait lui parler tout, il y avait une grande liberté, tu vois, pas de jugement.-</p> <p>Il fallait s'autoriser à y aller quoi, et... et... et à poser... et à poser la question : mais est-ce que tu as subi des violences sexuelles ?- Et puis, à un moment donné, j'ai dit « Est-ce que tu subis des violences sexuelles ? » Et là, en fait, elle s'est redressée, elle m'a regardée, elle m'a dit : « Qu'est-ce que c'est ? »</p> <p>Donc je lui ai dit ce qu'étaient les violences sexuelles : « c'est quand on... quand... » J'ai donné une définition. Je sais plus, j'ai dû dire « C'est quand on t'impose de te toucher toi, donc soit on peut toucher ton corps, tes parties sexuelles, soit on t'impose une pénétration, soit on t'oblige à toucher le corps de l'autre ». Enfin j'ai pu donner ce genre de définition. Là, elle s'est effondrée en larmes. - Elle a dit... elle a dit des choses... elle a dit très peu de choses en fait, je suis pas allée chercher plus loin. Elle a dit : « Il a... je l'ai dit à la maman... je l'ai dit à la maman... elle est allée lui parler. Il a dit qu'il recommencerait pas, mais moi, depuis que ça s'est passé, je suis très mal. Je me sens de plus en plus mal. ». C'est pas mon... c'est pas mon job, hein, en fait d'aller chercher les faits.. Moi je ne fais pas d'enquête. Si tu veux, je ne vais pas aller chercher les faits mais je comprends qu'il y a de la violence, qu'elle a subi de la violence sexuelle.-</p> <p>En fait, la lecture de Muriel Salmona, ce que j'ai lu et qui m'a engagée, c'est qu'elle écrit que les gens qui sont en contact de publics... euh... en souffrance, que ce soit les infirmiers, les policiers et les travailleurs sociaux, ils devraient poser toujours cette question : « Est-ce que vous subissez des violences sexuelles ? » Ce n'est pas une question qui est... euh... on n'induit pas que vous subissez des violences sexuelles, on vient juste interroger. Et ça, c'est venu lever ce frein en moi parce que j'avais un peu cette idée justement qu'il fallait en effet avoir beaucoup d'indices avant, que peut-être ma question allait induire ou que peut-être ma question allait être traumatisante. Je trouve qu'elle a levé ce frein-là, dans son propos, en disant, « mais il y a tellement de gens qui subissent qu'en fait c'est des gens qui auraient pu révéler plus tôt si on les avait, quelque part, autorisé ou si on leur avait permis de dire, de façon plutôt simple, sur une question basique, mais qui peut faire peur.-</p> <p>Pour le coup, ça a été l'émotion qu'elle, elle exprimait, hein... C'est ça qui m'a encouragée à aller chercher ça. Elle était pas dans le verbal, elle était dans l'émotion. [...] Pour moi, cette fille, elle a la capacité de dire « oui » et de dire « non » alors j'ai proposé.-</p> <p>Je les ai touchées toutes les deux, oui, dans leurs révélations... Toucher, c'est soutenir l'humanité. « Ma pauvre cocotte, c'est tellement dur, ce que t'as vécu. Je sais même pas, en fait, ce que t'as vécu, à quel point c'était compliqué quoi. Enfin t'as traversé un truc que moi j'ai même pas idée dans ma tête donc voilà, j'en ai une idée théorique mais... » voilà, enfin, tu vois, c'est de dire à la fois « ma pauvre » mais sans non plus alourdir trop la pitié et c'est de dire aussi bah y a quelqu'un qui est là, des gens qui vont être là pour continuer à vivre quoi, pour que pour tu puisses continuer à vivre, que tu puisses continuer à grandir et puis avancer... Sauf que, en tout cas, le sens du toucher, il intervient après. En fait, il intervient après la parole. Il intervient après l'effondrement. On est plus dans le réconfort. Et si tu veux là, c'est aussi le côté maternel, hein.-</p> <p>Alors ma posture physique, on va dire, j'en sais rien si ça a aidé à parler. Ma posture psychique, c'est « ne t'inquiète pas, on va faire ce qu'il faut. Je suis là pour toi, à 100% oui. » Être présente alors être rassurante...-</p> <p>Pour moi, c'est plus de la disponibilité. Dans l'empathie, en fait, y a quelque chose « je</p>

	<p>prends ta souffrance avec toi ». -</p> <p>FREINS = Mais à ce moment-là, la souffrance, je ne la porte pas avec elle parce que je sais pas encore de quoi il s'agit. « tu peux tout me dire, je peux presque tout entendre ». - Et puis ça tu vois, c'est des choses que j'ai entendues, d'autres adultes, un père de famille y a pas très longtemps qui m'a dit « Oh, je veux bien faire mon génogramme avec vous, hein, mais par contre prenez un Lexomil avant parce que je vous préviens, ça va être dur pour vous, hein ! » Tu vois ? Y'a l'idée que les gens ils ne veulent quand même pas te mettre en difficulté, ils vont quand même pas te dire des choses qui sont difficiles parce que ça a été si violent pour eux... - Ce qui était le frein pour elle c'était la conséquence, pas ce qu'elle allait dire. Parce que je pense qu'elle avait conscience, moi, j'avais conscience et je pense qu'elle avait aussi conscience que plus rien ne serait pareil. –</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LA JEUNE= Les conséquences, il y en a 2 en fait : la conséquence c'est que mon après-midi à moi est complètement chamboulé [...] et qu'elle ne va pas pouvoir retourner au domicile. Elle ne va pas pouvoir rentrer au domicile parce qu'on... on peut pas... on peut pas la faire retourner dans un endroit où elle a vécu des violences et elle risque d'en vivre à nouveau.- La honte, j'ai envie de dire, on le sait, on a honte, on l'a appris théoriquement, dans les bouquins qu'y'a la honte quand t'es victime. Je pense que j'ai ressenti avec S***, c'était vraiment, tu vois, elle avait une situation tellement vulnérable cette fille que c'est, « qu'est ce qu'on va faire de moi? ». Et puis le problème de loyauté, pour S***. Plus un problème de loyauté parce que la femme, elle l'aimait beaucoup, il y avait un lien d'attachement, c'était vraiment plus la loyauté.- Elle était quand même assez triste, tu vois, après ? Et puis assez réservée, on n'a pas eu une grosse conversation quoi. Ouais elle avait quand même il y avait une sorte de silence quand même.-</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR TS= (Parlant de A***, la cheffe) Et puis tu vois, elle a eu des mots bienveillants et réconfortants avec S***, mais avec moi, elle a été aussi dans une espèce d'écoute, tu vois... Même si c'était pas du tout moi qui étais en position de... de souffrance, hein, mais quand même au niveau émotionnel, tu vois, elle a eu des... elle a eu des mots vers moi. Je ne sais plus ce qu'elle m'a dit, hein, mais je me souviens que j'étais quand même dans une espèce de fébrilité émotionnelle parce que c'est quand même... c'est quand même pas tous les jours qu'on a des révélations sexuelles, et voilà, c'est quand même violent aussi pour soi d'entendre ça... Mais elle a eu des mots pour moi, et j'ai eu la sensation que la charge émotionnelle que je traversais était partagée quoi. Voilà.</p> <p>IMPACT A LONG TERME=</p>
<p>Nathalie</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = Je me rappelle qu'un jour elle était... elle marchait vraiment pas très bien, et je lui dis en rigolant « Bah là, si t'arrives à ta chambre, tu vas tomber, allez, viens je te tiens » et elle s'est laissée faire quoi... Du coup, tu sais, je l'ai attrapée, elle a posé sa tête. Et c'est justement un soir quand elle est rentrée et que par contre elle n'était pas alcoolisée, elle m'a dit « J'ai fumé mais moins que d'habitude » et que là on a pu discuter et que je l'ai vue pleurer. C'était la première fois que je l'ai vue pleurer.- Donc du coup après je suis allée la récupérer à la porte quand elle a sonné et puis là, déjà, elle m'a regardée, alors qu'avant elle ne me regardait pas. Je lui ai dit « oh bah dis donc, t'as vraiment une petite mine » J'ai dit « ça n'a pas l'air d'aller vraiment ? ». Et puis elle a haussé les épaules donc je lui dis « bah viens, je vais te raccompagner à ta chambre » et tout ça... et donc dans l'échange après, donc elle s'est assise, et puis elle ne voulait pas se coucher.- Et je lui dis « mais oui, mais sans vouloir te faire la morale, y a quelque chose qui, n'est pas normal... que tu t'en ailles, comme ça, tout le temps, que tu reviennes dans des états comme ça, tout le temps, enfin, je veux dire, c'est pas alcoolisée, c'est droguée. Je te fais</p>

	<p>pas la morale du tout, enfin on peut pas travailler avec toi, ta situation peut pas avancer et puis c'est super dangereux... » et là elle s'est mise à pleurer et puis de go, elle m'a dit, elle m'a balancé que de toute façon elle était obligée de se droguer ou de s'alcooliser parce que ça l'empêchait de penser à ce qu'on lui avait fait sur Lyon...</p> <p>Alors je lui dis, mais qu'est-ce qu'on t'a fait ? Elle là elle m'a dit « Je me suis fait violer ». Après elle s'est mise à pleurer, donc là, je me rappelle, je l'ai prise dans mes bras, je l'ai consolée.-</p> <p>Ça a duré au moins 10 bonnes minutes et puis après plus rien... fermée, donc je l'ai couchée, je l'ai bordée et puis, bah, moi je l'ai noté dans le cahier. J'en ai parlé mais le lendemain, elle était déjà repartie, donc après, voilà.-</p> <p>Bah je ne sais pas. J'ai plus l'impression que ce côté, enfin mon côté maternel, maternant ; voilà, je pense que c'est surtout ça qui fait qu'elle est venue me parler à moi.- Et puis je crois qu'elle me faisait confiance.</p> <p>FREINS =</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LA JEUNE= Elle se laissait un petit plus aller au niveau affectueux, voilà au niveau des gestes, tu pouvais un peu plus la toucher, la prendre, voilà, et même d'elle-même, elle venait.</p> <p>Par exemple quand elle rentrait, c'est elle qui me prenait par la taille, je la prenais par la taille, c'était plus du contact physique quoi, tu vois.</p> <p>A son arrivée au foyer, elle ne faisait pas ça, elle a changé après m'avoir parlé de ce viol, quoi. [...] Elle était toujours aussi agressive avec les autres.-</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION POUR LE TS = Ah c'était horrible ... Ah oui... Pire encore que... Ah oui, oui... Elle s'arrachait les cheveux, elle hurlait, donc on l'avait remise dans le bureau de veille. [...] Impossible, c'était impossible de... impossible de la détacher de... de moi... enfin voilà, elle disait qu'elle était sale, que... c'était quelque chose d'affreux. Ça a été... ouais... ça a été... ça a été atroce, quoi, pour la calmer après ce viol, impossible de la calmer ! Ouais, ça aussi ça été violent ! Violent...</p> <p>Après, je sais plus qui était en poste mais j'ai pu en parler avec les collègues. J'ai même pleuré, d'ailleurs, je m'en rappelle. Puis après, voilà, le sujet était clos.</p> <p>Parce que du coup, j'ai gardé ça pour moi, après. J'en ai parlé comme ça. Je crois aussi que j'ai pleuré dans le retour de l'hôpital avec ma cadre, parce que ça m'avait tellement... Mais après, voilà.-</p> <p>IMPACT A LONG TERME=</p>
<p>Céleste</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = (Educatrices du foyer) : Elles m'ont mise en confiance, en fait, je sais pas... déjà le fait qu'elles m'aient laissé le temps aussi de me poser et qu'elles ne m'aient pas forcée à parler. Et qu'elles se soient intéressées à moi en tant que telle et tout ça. Ça m'était jamais arrivée, avec des adultes, qu'on s'intéresse à moi pour de vrai, quoi.</p> <p>Enfin, s'intéressent à ce que je lise, à ce que je dise, enfin tout ça, quoi. Euh et puis c'était, enfin, c'est vraiment des femmes qui sont [...] Enfin, j'ai toujours ressenti ça quoi. Et là, oui, ces femmes là, tu vois, je me suis dit que c'était vraiment des bonnes personnes et je pense que je me suis pas trompée pour le coup et je leur ai fait confiance. - C'est bête, mais vraiment, entrer dans un foyer où toute une équipe te dit « on te fait confiance, c'est toi qui mènes ton chemin » et tout, enfin ça, moi, c'est la première fois que ça m'arrive et ça m'a vraiment changé la vie, quoi.- Je pense que le fait qu'ils orientent pas trop leurs questions enfin qu'ils induisent rien dans leurs questions, ça m'a... ça m'a pas mal aidée parce que du coup je sais, t'es libre. En fait, la parole était vraiment libre- C'est pareil, c'est peut être bête, mais elle a pas montré de signes de faiblesse dans le sens où elle a pas du tout fait des grands « ohlala ! ». Elle est vraiment vraiment restée très humble et pro, en fait, tout simplement, par rapport à la situation quoi. - c'était reposant.</p> <p>FREINS = Euh, je pense que ce qui a pu bloquer c'est le... En fait, je me suis dit que je me serais sentie plus en sécurité s'ils m'avaient pris dans leur bras en fait. C'est peut être bête mais je sais pas, je pense que j'aurais pu me sentir plus en sécurité si j'avais été sur une épaule ou un truc comme ça. Là, du coup je me recroquevillais sur moi.</p>

	<p>IMPACT DE LA REVELATION= [Juste après la révélation, j'ai ressenti] une très, très grosse angoisse. [...] J'étais en train de trahir ma famille. Je me suis dit ça. Et je me suis dit que j'étais en train de perdre tout ce que j'avais parce que [...] on a plus personne derrière, quoi...</p> <p>Et j'avais honte et ouais, là, je pense que j'ai surtout paniqué et j'ai vraiment eu honte. Une honte terrible qui est venue parce que c'est dégueulasse quoi et du coup, j'étais très très angoissée à ce moment-là. - Mettre en mots ça, ça concrétise la chose. Du coup, avant j'avais les... j'avais les images dans la tête, mais c'était pas concret. Et puis, encore une fois, je disais pas les mots viol, tout ça. Mais à partir du moment où j'ai expliqué ce qui se passait, je me suis sentie très, très sale. Et j'ai eu honte. Enfin, je me suis sentie coupable. Enfin bref, tout ce qui peut être, voilà. - J'avais peur aussi de... bah ...Ouais, je me rappelle. Je fermais tout à clef derrière moi alors que normalement les éducateurs nous disent de pas fermer à clef parce que au cas où il y ait un incendie ou quoi. Et moi je fermais tout à clef et c'était pas négociable. Bref, j'ai recommencé à dormir par terre aussi. J'avais une peur surdimensionnée.- Bah en fait, je dirais que tout s'est exacerbé et euh.... enfin, c'est devenu tout encore plus violent qu'avant, quoi... [...] Pas ma colère, non, pas ma colère, je pense que, disons que j'arrive à la gérer autrement qu'avant, quoi, avant j'étais, j'ai été dans une colère monstre, quoi, je devais faire énormément de vélo pour canaliser tout ça parce que sinon je pétais tout autour de moi. Maintenant, euh... Je dirais que je suis dans une colère un peu plus constructive[...] j'essaie de faire quelque chose, de parler pour tous les enfants qui ne peuvent pas le faire parce que je sais très bien ce que ça fait de pas être entendu et d'avoir tellement peur qu'on n'arrive pas à parler... et j'essaie de parler pour ces enfants là quoi.</p> <p>IMPACT A LONG TERME= J'aimerais bien faire un truc comme ça pour faire des conférences ou former des gens, enfin, voilà... que le combat que je mène déjà aille plus loin, quoi.- Enfin, je mets beaucoup d'énergie à me battre pour que mes parents soient condamnés parce que j'ai pas envie que ça arrive à d'autres enfants, mais en même temps, bah, j'ai besoin de parents, [...] ils me manquent, [...] et du coup c'est enfin voilà c'est ce genre de pensée qui font que... que je peux à des moments regretter d'avoir révélé ce qui m'est arrivé. - Avec Karine SENGHOR, [...] la directrice de l'action sociale et de l'organisme qui organise les assises de l'enfance, on est en train de monter toutes les 2 justement des formations à faire sur site, pour aller dans les départements et former les gens.</p>
<p>Laurence</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = Moi, je crois que c'était la première fois que quelqu'un me témoignait de la bienveillance en dehors, de mes grands-parents.- La bienveillance, c'est d'avoir le temps d'écouter l'enfant, de l'observer, de lui demander ce dont il a envie, si tout va bien, de créer un lien avec lui, de de, de, de de regarder ses passions. Voilà et lui montrer de l'intérêt. Moi ce que tu me dis, je, je suis content de ce que tu me dis. Le remercier de recevoir sa parole, le remercier de sa confiance. Lui dire merci de cet échange.[...] Il faut créer ce climat de confiance et pour créer ce climat de confiance, faut montrer à l'enfant qu'on est en capacité de l'entendre. L'enfant, il sait, il sait. Il sait si vous allez être l'adulte référent ou pas. - Euh, j'étais dans un fauteuil en face d'elle et il y avait, elle m'avait fait un chocolat chaud. Oui, elle m'avait fait un chocolat chaud, puis elle m'avait acheté des muffins.- C'était pas une belle femme en fait. C'était une grande femme, style armée, vous voyez les cheveux coupés masculine, très masculine. Je pense qu'aujourd'hui je dirais qu'elle était lesbienne. Elle, correspondait voilà. (Silence, Laurence cherche ses mots). Oui, c'était, c'était quelqu'un de, je sais pas comment vous dire euh... Elle aimait les longs silences.- Rien ne [m'a] freinée, non, ni dans ses attitudes. Et elle m'a pas arrêtée, elle m'a pas coupée, elle m'a pas posé de questions. -</p> <p>FREINS = Je vais vous dire, quand on a 10 ans, on sait pas ce que c'est la honte. Donc moi la honte je ne veux pas en entendre parler parce qu'à 10 ans, on ne sait pas ce que c'est que la honte, [...] c'est quand on devient adulte. On sait pas que c'était interdit, donc on ne sait pas que c'était honteux, d'accord. [Ce] qui empêche le jeune de parler, [...] c'est parce qu'il sent pas que l'adulte est en capacité de recevoir sa parole, c'est tout... -</p>

	<p>IMPACT DE LA REVELATION= Je pensais, je pensais qu'en lui disant ça, je ne retournerai pas chez mes parents le lendemain. Et j'y suis retournée. J'ai pas été protégée. J'ai continué à prendre des coups, toute seule... (Silence...) – [Révéler], ça veut dire qu'à nouveau vous êtes à nue, que vous êtes nue.-</p> <p>IMPACT A LONG TERME= Je pense que déjà à 16 ans, j'avais occulté ce qui s'était passé, je m'en rappelais pas. Ben parce que je me suis pas rappelée quand je me suis mariée, ni rien. Je ne me rappelais pas. Il s'est passé quelque chose quand on a refusé de m'aider... Je pense que mon cerveau a oublié... enfin, voilà et j'ai été jusqu'à l'âge de mes 28 ans en oubliant complètement...Oui, [une amnésie traumatique qui] s'est mise en route quand on a refusé de m'aider. Quand j'ai rencontré mon mari, vous m'auriez dit, « t'as été abusée », je vous aurais dit « ben de quoi tu parles ? » - Ah et je suis très angoissée, pour finir ma vie dans un EHPAD, c'est pour ça que j'ai pris ma décision de me suicider le jour ou je serais plus en capacité de vivre. Le jour où je ne serais plus en capacité d'être autonome, je ferai le suicide assisté. Tout mon dossier est en Suisse.[...] C'est marqué dans mon testament[...]Je ne veux pas qu'on me touche... ni qu'on procède à ma toilette.-</p>
<p>Algia</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = Donc je vois là, après l'année de 2nde, je pense que c'était plutôt sur la fin de l'année de 2nde. Où je me revois errer, errer dans la cour et puis finir chez l'infirmière et, en fait, parler à l'infirmière. Et bah alors là l'infirmière alors j'ai peu de souvenirs, enfin je revois quand même un peu, c'est flou mais je je sais plus les mots que j'emploie et tout ça mais, mais je sais que elle, elle elle me prend au sérieux et du coup très peu de temps après, je suis reçue par une assistante sociale. Donc elle fait le lien...[...] je me souviens pas de ça. Ce qu'elle me demande, les questions précises qu'elle me pose...[...] je revois pas le visage de ces 2 femmes là. J'essaie même de... ce que moi j'avais, j'ai pour le coup, j'avais quand même une mémoire, bonne mémoire et notamment une mémoire des noms. Même son nom m'échappe là, maintenant. - Je ne loupais jamais un rendez-vous [avec mon éducatrice], je crois qu'il y a vraiment des facteurs qui tiennent à elle en tant que... sa personnalité en fait.- Il y a ma prof de français que je t'ai évoquée tout à l'heure et puis y'a elle ([l'éducatrice spécialisée]) que j'identifie vraiment comme 2 adultes, et peut-être les seules de mon adolescence qui m'ont porté une vraie attention, et à la situation. Et puis qui m'ont aussi un peu accueillie comme j'étais, en fait. Sans me juger, [même] elle par rapport à ce que je pouvais faire de transgressif.</p> <p>FREINS = (Lors de la révélation, demande à être placée, mais demande non suivie d'effet : bénéficiera d'un accompagnement éducatif à domicile) Je me sens un peu coupable, je me dis... Mais je sais à quel point aussi, dans tout ça, je veux protéger ma mère parce que je la sens dépassée. [...] Et puis ma mère, elle m'a beaucoup dit « mais ton père... », parce que mon père a des problèmes de santé assez graves depuis très longtemps et souvent elle me disait « mais arrête, arrête, arrête, parce que tu, tu, tu le rends malade, il va encore être malade ». Et là je me dis, je pense que moi, dans mon petit système d'ado, j'aurais voulu être placée, mais que ça n'embête pas trop les gens quand même, de me placer. - Je trouve, avec les enfants et les ados, je trouve que parfois, le lien, la façon d'être en lien avec eux, c'est des fois trop ... asymétrique. Parce qu'il y a forcément une relation soignant, soigné, asymétriquement. Il y a quelque chose à travailler aussi dans la, la posture relationnelle avec l'adolescent et sa famille.-</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION= Je me sentais coupable, je crois... d'avoir dit les choses. – Des fois c'est difficile à distinguer dans le ressenti, justement, honte et culpabilité. Euh mais j'ai, j'ai ressenti énormément de honte à partir de la révélation, quoi. De honte et de honte aussi de mes parents, en fait. J'avais honte de moi et j'avais honte d'eux. J'avais honte de tout ce truc quoi. Je voulais pas du tout qu'on me voit avec mes parents, ça, ça reste encore un peu maintenant, un peu moins parce que je me suis beaucoup différenciée aussi.- (Algia attendait) La protection de mon milieu familial et peut- être qu'on peut être qu'on protège,, en fait qu'on mette des limites et aussi là, puisqu'en fait les pires choses que je</p>

	<p>que j'avais à vivre n'étaient pas dans la rue. Elles étaient au cœur même de ma famille, quoi.</p> <p>IMPACT A LONG TERME= Aujourd'hui, j'aurais voulu qu'à un moment donné quelqu'un se positionne, un tiers, n'importe lequel quelqu'un de la famille de ma mère ou quelqu'un des services sociaux ou éducatifs, et disent « non, cette adolescente ne peut pas rester dans sa famille ». Parce que je pense que ça, ça m'a forgée, ce truc-là, c'est à dire qu'aujourd'hui, je suis quelqu'un de capable de tenir dans des situations, mon psy me le dit, il me dit « vous avez une ressource à tenir dans des situations intenable. Voilà, incroyable ». En fait, ça m'a, ça m'a mis plein de fois en difficultés dans, au cours de ma vie, dans des, des situations qui n'ont rien à voir, des situations professionnelles ou des situations affectives. Aujourd'hui, j'ai assez de discernement pour... Mais quand même, le schéma de répétition, même quand on raisonne etc, il est puissant...- La question que je me suis posée c'est « pourquoi j'ai pas rompu les liens, vraiment ». Puisque quand même ils m'ont fait du mal, beaucoup de mal. Aujourd'hui, j'ai encore toujours du mal à me positionner, à choisir. Et la réponse très claire et très simple que j'ai trouvée, c'est de dire : mais si... il aurait fallu que je sois aidée en fait. Il aurait juste fallu que je sois aidée... Ça réfère, ça renvoie à la même période, c'est à dire que s'il avait fallu que je rompe les liens définitivement avec mes parents et avec la famille de ma mère, il y a un moment donné, un moment où ça aurait dû se faire. C'est pas à l'âge de 30 ou 40 ans que ça se fait, c'est bien avant, enfin... Bah j'ai je n'ai pas eu d'aide donc... bah j'ai pas réussi. – (devenue psychologue, aide les autres) : Je dois rester à l'écoute, pour me sentir en en équilibre.-</p>
<p>Sonia</p>	<p>AIDES A LA REVELATION = [J'y suis allée ce soir-là], Peut-être, [parce que] j'ai trouvé la force. Et quand j'y pense, celui-là, déjà, c'est vrai que je l'aimais bien aussi. J'ai trouvé qu'il était plus doux par rapport aux autres éducateurs Oui, je pense. Et il était sympathique-</p> <p>FREINS = Je l'ai cherché parce que nous on était au premier étage, et lui il était au 2e étage. Donc j'ai monté, j'ai cherché, je l'ai cherché, je savais qu'il faisait sa ronde et donc le temps de le trouver, ben voilà.- Et il était sympathique... mais bon il a rien... Ben non... Et finalement il a rien fait de ce que je lui ai dit et je suis restée toute seule dans mon silence, après, très longtemps. Non, non, je lui ai dit ce que le garçon me faisait les nuits, et tout.. tout ce que... tout ce qu'il m'a dit , c'est « vas te recoucher, t'as fait un cauchemar ». Sans geste, sans me regarder, sans rien, non sans rien. -</p> <p>IMPACT DE LA REVELATION= Euh, [j'ai ressenti] un soulagement, mais en même temps une honte. J'avais honte de moi. J'avais, j'avais honte de moi, j'avais honte parce que j'avais rien dit, j'avais honte parce que j'avais pas su dire non, j'avais honte parce que j'étais salie dans mon corps. J'avais honte, voilà...- La honte. Si ...et la peur si, j'ai eu la peur de retourner au Foyer. Quand j'avais pas envie de retourner au Foyer. Donc là, oui, j'avais peur.- [J'ai regretté d'avoir parlé], parce que j'ai vu à quoi ça sert puisque les adultes sont là, mais qu'ils font rien... Donc oui, j'ai regretté un peu, voilà. J'ai pas été protégée et j'ai perdu confiance encore plus. Et puis non, parce que ça m'a fait quand même du bien de lui dire, et même s'il a rien fait, voilà, je l'avais au moins dit une fois, c'était sorti.- Après, je suis restée toute seule. Ça ne valait pas le coup, pour les autres. En me croyant, on m'aurait fait confiance, et puis on se serait dit « bah non, c'est pas normal tout ce qu'on lui a fait ».-</p> <p>IMPACT A LONG TERME= Je sais que j'ai vécu en pouponnière, j'ai vécu un petit peu chez mes parents, mais j'ai pas beaucoup de souvenirs de cette période là. Est-ce que j'ai fait un blocage au niveau... heu... ? Bah... de tout ce qui m'est arrivé ? J'en sais rien... Je sais que... bon bah... j'ai vécu quand même avec mes parents mais j'ai pas de souvenirs.- Mais là, c'est marrant parce que mon père, je me rappelle pas du tout. Ben parce que je sais qu'il a été en prison... ça je le sais. Bah...non... Je sais pas si c'est à cause de ça.</p>

	<p>(Elle s'arrête et réfléchit) Parce que j'en sais rien, en réalité.- Après, j'ai coupé les ponts complètement avec la famille d'accueil, parce que là-bas son épouse, on va dire elle, alors elle mettait la faute sur moi, non pas sur lui.- Et encore même maintenant, j'ai du mal à à faire confiance, à, à m'ouvrir, à... -</p>
--	---

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 5 – Être reconnu victime pour accéder à la reconnaissance sociale ?
Mots-clefs : Résilience – Réhabilitation – (Re)construction – acteur de sa vie –
victime : statut pérenne ? – Démarche de plainte - Reconnaissance juridique ? -
être CRU – confiance – Sur-victimisation -résignation – reconnaissance – être
sujet- expert

Répondants	Extraits
<p>Ulysse</p>	<p>Croire le mineur= Moi je l'ai cru, même si je ne pense pas lui avoir dit.</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = Donc, à chaque fois, j'ai essayé d'accompagner dans la pratique guidée, à me dire comment l'aider à se réparer ? Comment l'aider à se reconstruire ? Et aider à ce que cet agresseur ne recommence pas...</p> <p>En se servant de cette situation, comment... voilà ...que cette situation peut devenir positive. J'ai toujours mis en mots, c'est sa vie, sa vie...</p> <p>Mon expérience et après, ma formation... ma formation, par la suite, sur la construction d'identité, sur la psychologie, sur la loi et tout ça, c'est la formation... qui... qui, quand même, m'a aidé à comprendre et m'a permis de de de conceptualiser tout ça...-Je dirais que c'était les prémices d'un début de réparation.</p> <p>Encore que, quand même, de cette révélation... c'est cette révélation qui a permis de déclencher, tout le reste.</p> <p>Alors dépasser son traumatisme, je sais pas si c'est le terme que j'emploierais mais, elle a permis de commencer à aller mieux.</p> <p>La révélation, elle a été, je pense, un point de départ à la réparation, la résilience.-</p> <p>La deuxième fois, je l'ai vu avant le tribunal dans la rue parce qu'on s'est croisés et on est rentrés au tribunal ensemble. J'ai vu quelques échos chez lui de ...de...de... euh... d'une vie pas simple, faite de fragilité et dans ses propos, j'ai compris que rien n'était simple. Et il m'avait dit qu'il souffrait encore de tout ça, suite à ce qu'il avait vécu d'un point de vue de ces agressions sexuelles. Il y a plein de choses dont il ne se souvenait pas. Même de la révélation.</p> <p>Victime et plainte=</p> <p>Je dirais bien dépassement, mais le problème, c'est que la justice est longue et qu'il a fallu beaucoup de temps avant qu'il y ait un jugement parce que si on relie les faits, je crois qu'on peut se reconstruire ou être dans la résilience, seulement si on est reconnu en tant que victime, c'est à dire seulement si ça passe par la justice.</p> <p>Mais libérer la parole, c'est quand même déjà moyen de commencer une réparation.-</p> <p>Je pense que la reconnaissance de victime, c'est la loi. La reconnaissance sociale, de la société, c'est quand tu travailles, un diplôme, une victoire sportive... S'il y a une seule personne qui te reconnaît, est-ce que c'est une reconnaissance sociale ? Il faut un groupe de personnes qui ont la même reconnaissance à un moment donné.</p> <p>Donc ça veut dire que les gens qui te reconnaissent ont pu mettre des mots sur ce que tu fais, ce que tu es... Est-ce que la société met des mots sur une victime ? Oui, pour moi. Mais la reconnaissance des victimes, elle est différente. Est-ce que la société reconnaît vraiment les victimes ? Je ne sais pas, je pose la question.-</p> <p>ce qui parfois me déroute, c'est la justice, les réponses ou les non-réponses de la justice. Procureur, juge, la police... Parfois, ils banalisent des choses.</p> <p>L'acte, la révélation et la plainte, ça doit servir à prendre conscience, à faire prendre conscience, à réparer. Ça prend trop de temps donc des fois les victimes laissent tomber.</p>

	<p>Sur- victimisation =</p>
<p>Michel</p>	<p>Croire le mineur=</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = Je dirais que le fait de parler, ça lui a permis d'être lui-même, de prendre une place, de comprendre que vraiment, c'était pas normal, ce qu'il avait vécu. Ouais, il a pris conscience et j'espère qu'il a pu aller mieux après et se réparer... parce qu'il a dû être bien cassé...</p> <p>Victime et plainte= Je pense qu'il a été victime, ouais, parce qu'il n'a pas choisi... Alors c'est ça être une victime : quand les choses sont imposées, même quand c'est sans utilisation de la violence. Après, je ne pense pas qu'on est reconnus victimes seulement quand on porte plainte ou quand la justice nous reconnaît en tant que tel. C'est plutôt le fait d'être cru qui permet d'être reconnu, je pense.</p> <p>Sur- victimisation =</p>
<p>Catherine</p>	<p>Croire le mineur= Moi, je ne vais pas chercher le fait... Je ne sais pas si c'est qu'il lui a mis une main aux fesses, ou s'il lui a juste touché la poitrine, ou si c'est qu'il l'oblige à l'embrasser ou si c'est qu'il l'oblige à le toucher. Je ne sais pas de quoi il s'agit et je ne vais pas chercher ça. Juste, je la crois. -</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = Moi je pense, je pense que parler, ça veut dire que ça existe. Je pense que c'est un moment clé. Après, il y a un autre moment clé qui a été quand elle a été entendue par le psychiatre. Puis entendue par l'expert.- La reconnaissance sociale, du côté éducatif, c'est dire « ce n'est pas de ta faute, tu n'es pas responsable de ce qui t'est arrivé, d'accord? ». Une fois que les mineurs ont parlé. Oui... on peut s'inscrire dans la société, on peut trouver une place dans la société, être reconnu autrement qu'en tant que victime, une fois qu'on sait que c'est pas de sa faute. Et puis on est protégé, la société, elle est aussi protectrice, voilà. Tout n'est pas acceptable. Mais parler, c'est une façon d'être reconnu en tant que personne, déjà, dans la vie, dans ce qu'on a vécu. Je crois vraiment qu'il y a quelque chose qu'on donne de soi, quand on est éducateur, pour reconnaître l'autre, tu vois ?</p> <p>Victime et plainte= Le terme victime, moi il me pose des problèmes. Oui, parce que le statut de victime, il a tendance à durer ensuite. Je trouve que non, les gens qu'on accompagne de manière générale et qui sont victimes, c'est un statut qui leur met énormément de frein pour agir dans leurs vies. Et moi, mon idée, c'était, c'était plus de la mettre en position d'action en fait... D'accord, non, c'est toi qui vas aller, tu vas aller dire, on va aller voir les gendarmes et ils vont te poser des questions. C'est à eux que tu peux dire ce qui s'est passé. Voilà et je voulais plus expliquer les choses de la procédure. Je voulais plus expliquer un peu ce qui allait se passer pour lui donner des jalons, qu'elle puisse se projeter un peu, même si c'était une projection sur les 24h, et que tu vois qu' elle puisse, ouais, être en position de... ouais... de se bouger quoi. -</p> <p>Sur- victimisation = Je suis presque sûre que j'ai pas utilisé le mot victime. Ouais je pense que ce mot, ce mot, il est enfermant, il est connoté de manière tellement négative et victime, ça veut dire que t'as subi, ça veut dire que tu vas subir le reste de ta vie en fait...</p>
<p>Nathalie</p>	<p>Croire le mineur= Je lui ai dit qu'elle était pas responsable, alors je lui ai dit que c'était pas parce qu'elle partait en fugue, que ce que lui avait qu'on lui avait fait c'était pas normal, qu'on avait des droits, qu'on pouvait déposer plainte.</p>

	<p>Mais bon je pense qu'elle en était pas là du tout, elle en était pas là. T'es tombée sur un pauvre con, voilà, mais c'est pas de ta faute, ce viol, quoi, voilà, c'est... Et donc ça je pense que ça c'est important. Voilà aussi oui, je me dis on peut pas négliger la parole de l'enfant, même si parfois ben t'apprends que c'était des grosses bêtises quoi. Donc c'est qu'il y a quelque chose, il y a quand même un mal-être, voilà. On doit croire. Et donc nos anciens professionnels, ils savaient faire tout ça, les anciens éducateurs. -</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc =</p> <p>Victime et plainte= Y'a pas eu de dépôt de plainte. Mais en fait, elle en aurait peut-être besoin. Elle m'a dit à moi, d'accord... Mais elle aura peut-être toujours ces images dans sa tête si la justice ne l'aide pas, si on ne lui dit pas qu'elle a été victime d'un viol et que le gars il soit pas puni pour ça...</p> <p>Moi, j'avais l'impression que c'était le poids était trop lourd, tu vois, mais alors, après on était loin de la réparation, loin de se reconnaître victime, loin de tout ça, parce que je pense qu'elle était pas prête. Tu vois elle en a jamais reparlé. Mais elle a dit une première fois, et c'était peut-être déjà comme un déclic, quelque chose qui lui faisait dire « c'est pas normal », qui lui faisait reconnaître qu'elle avait vécu un truc moche.-</p> <p>Sur- victimisation =</p>
<p>Céleste</p>	<p>Croire le mineur= Du coup, j'étais complètement toute seule à me battre, toute seule contre des murs, parce que... bah pour le coup, euh, ils me croyaient pas du tout, dans le service. Pour eux, y avait pas de violence, ma mère était quelqu'un de parfaitement stable. – (hôpital-pédiatrie) : Et ils ont fait un complément d'information préoccupante, et puis j'ai commencé à vraiment parler, j'avais confiance en eux. Ils voyaient bien que je faisais des cauchemars. C'était terrible. La nuit, ils voyaient mes crises d'angoisse, ils voyaient tout ça, quoi.- ils ont relayé le truc de mon grand-père parce que c'est le truc qui était un peu en filigrane parce que je me concentrais un peu là-dessus. Mais quand j'ai commencé à dire que ma mère aussi, elle avait fait des choses, ils m'ont dit « non, mais c'est ta mère, c'est pas possible. » - (pédiatrie et ado-psychiatrie) J'étais... en mode survie, [et quand je suis comme ça,] je suis vraiment très braquée et je suis complètement inaccessible. [...] je sais que j'ai pas facilité non plus le recueil de la parole, je le sais bien, mais... J'ai commencé à en parler, donc je pense qu'il y a certaines personnes qui me croyaient, mais qui savaient pas quoi faire parce que y a vraiment un déficit de formation.- (Au foyer) : Voilà, du coup, c'est les éducateurs qui ont pris le temps, eux, qui m'ont laissé en fait, aller à mon rythme, qui m'ont laissé faire aussi un peu le deuil de tout ça et c'est en prenant le temps avec moi que j'ai réussi à leur faire confiance et à me confier à eux, quoi.</p> <p>Mais ils ont fait un travail de fou, enfin, franchement, quand je... quand je regarde aujourd'hui ce qu'ils ont fait, c'est assez incroyable parce que c'était vraiment... je parlais de loin. Pour faire... pour refaire confiance à des adultes - Euh, ouais il faudrait de l'humilité, il faudrait croire les victimes parce qu'il va falloir un jour, que quelqu'un me démontre ce que gagne une victime à inventer des trucs comme ça, parce que pour de vrai, je ne vois pas du tout ce qu'on a à gagner...-</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = C'est marrant parce que je dirais que je suis allée vers la vie en fait, tout simplement.- [C'est de] la résilience, car c'est la capacité qu'a un objet en métal de plier et de ne pas... pas rompre, et je pense que de base, chaque être humain est comme ça, mais, en plus, quand il y a des traumatismes derrière, c'est doublement de la résilience. [...] C'est pas de la reconstruction, parce que quand on est enfant et qu'on vit ça, bah, on a pas eu le temps de se construire, donc c'est pas de la reconstruction, c'est de la construction tout court déjà.</p> <p>C'est pas de la réhabilitation parce que, pour de vrai, la réhabilitation, ça sous-entendrait de se remettre un peu dans la société, et tout, sauf que la société veut pas de nous tels qu'on est, donc on ne peut pas se réhabiliter à quelque chose qui ne veut pas de nous.</p> <p>C'est la résilience, je pense plus...</p> <p>Mais je suis pas hyper fan de ce terme parce qu'il est un peu utilisé pour tout et n'importe quoi, mais c'est un peu l'idée quoi.</p> <p>Alors ce serait plutôt la « capacité de plier, mais de ne pas rompre », sans utiliser le mot résilience, du coup.- Parfois, il faut [quand même] rompre pour mieux, pour mieux se remettre en fait. Et je pense que ça, on ne nous le permet pas assez parce que le jour où</p>

une victime pète complètement les plombs et se retrouve hospitalisée parce que... bah... c'est juste ingérable, eh ben l'image qu'a la société de la psychiatrie en France, c'est que c'est quelqu'un qui est fou... et du coup, en fait, on... on ne donne pas la capacité non plus aux victimes de rompre alors que je pense qu'à des moments, c'est nécessaire de complètement péter les plombs et se laisser aller mal ...parce que... parce que ce qui est arrivé, c'est tellement ... c'est tellement atroce.... Donc, heu, la résilience, c'est encore nier, d'une certaine manière, le statut de victime, quoi... -

Victime et plainte= Je pense que chaque... chaque victime vit ça différemment, [...], on voit plein de femmes qui, une fois qu'elles ont déposé plainte, se ressentent femmes ou des petits garçons pareil. Enfin, des garçons, des hommes pareils. Et on voit aussi des personnes qui tant que leurs bourreaux n'ont pas été condamnés, bah... ils vivent plus en fait...- La société telle qu'elle est faite aujourd'hui est dans la non protection des victimes, je pense que parler est à la fois libérateur et à la fois destructeur parce que les victimes ne sont pas protégées et rien n'est fait pour les victimes, pour de vrai. – [Révéler] permet d'avoir la reconnaissance sociale car en témoignant, nous nous reconnaissons nous-mêmes comme victimes. Mais je pense que pour avoir une reconnaissance sociale, il faut que la société soit d'accord avec le fait qu'il y ait des victimes, et ça, ce n'est pas toujours évident. [...] Il faut se laisser le temps et laisser le temps aux autres d'assimiler.

Et il ne faut pas un regard porté sur les victimes qui soit trop victimisant aussi parce que ça, c'est... c'est... c'est terrible. – C'est peut-être moi qui suis trop dure avec moi, mais je dirais qu'à partir du moment où on parle de ce qui nous arrive, ça ramène du réel à autre chose qu'on occultait.

Et du coup, là, à ce moment-là, il faut se laisser tomber, comment dire... il faut se laisser aller mal.

Parce que c'est important aussi de se reconnaître, soi, en tant que personne qui a vécu des choses, mais par contre il faut pas rester trop dans cet état-là.

Et pour sortir de cet état, il faut pas se faire de cadeau, euh, il faut se dire « Bah, ok, il m'est arrivé ça, c'est dégueulasse, c'est tout ce qu'on veut, mais je dois vivre et du coup pour ça, et ben je vais aller en cours, et je vais sortir de chez moi... »

Je pense que ça, c'est nécessaire pour sortir du statut de victime, mais c'est pas simple du tout et je suis pas sûre qu'on y arrive vraiment un jour à en sortir. Enfin je sais pas. ...- [Pour sortir du statut de victime], je me mets en statut de protectrice des autres et du coup, quand on protège les autres, on s'oublie.

En tout cas, moi je fonctionne comme ça, on s'oublie, et quand on s'oublie, on n'est plus victime, du coup, vu qu'on s'oublie...

Bon, c'est peut-être une sorte de déni, je ne sais pas mais c'est une façon de ne plus se considérer comme victime, et de la même façon, euh, quand mes amis me disent « Mais Céleste, arrête tu en fais trop, pense à toi, tout ça »,

Euh, bah, je me laisse pas le choix que d'aller en cours, que de faire en sorte d'avoir des bonnes notes et que de me mettre la pression, parce que ça me permet aussi de... de pas toujours me lever le matin en me disant « encore une journée à affronter ».

Il peut se passer une crise d'angoisse. Il peut se passer n'importe quoi.

Enfin, du coup, c'est aussi se battre contre ses démons et... et se battre pour les autres, je pense que c'est une façon d'oublier qu'on a été victime et de... de vivre, quoi.

Parce que, en vrai moi je ne crois pas, mais c'est peut-être parce que c'est encore hyper récent, mais je ne crois pas qu'un jour on puisse arriver à se lever le matin sans... bah... sans penser... enfin en se considérant comme quelqu'un qui n'a pas été victime quand on a vécu des trucs comme ça. Je pense que ça nous suit toute notre vie. Du coup, je sais pas, c'est pas oublier qu'on a été victime, mais c'est comment vivre en sachant qu'on a été victime. C'est un travail à faire en face-à-face avec soi-même. –

Sur- victimisation = La personne qui est en face, elle l'a vécu, donc ça va rien changer à sa vie qu'on soit trop à la plaindre, la surprotéger ou quoi. Il faut juste être... être là, au moment où la personne dit la chose et ne, enfin, surtout, pas rentrer dans ce truc qui,... en fait ça dépend du tempérament de la personne qui est en face, mais soit ça va ramener la personne qui essaie de s'en sortir dans quelque chose de négatif, soit ça va accentuer le fait que certaines personnes se complaisent... enfin, c'est... je dis pas ça négativement, je ne porte pas de jugement, tu vois, mais il y a des personnes qui se complaisent dans ce qu'elles ont vécu, et de fait, elles n'avanceront jamais, parce que.... Enfin, c'est pas de la complaisance, mais elles se morfondent, quoi. Elles se disent « J'ai vécu ça, donc je pourrais pas avoir une vie bien ». Du coup, le fait de plaindre et de surprotéger les victimes, ça aide pas pour trouver sa place dans la société.-

<p>Laurence</p>	<p>Croire le mineur= (Parle de l'Assistante Sociale à qui elle révèle) Quand j'ai... quand j'ai fini par pleurer, elle a pleuré avec moi. Euh je dirais que c'est de l'empathie, non, je me dirais qu'à un moment donné elle s'est peut être mise à ma place. Je pense. Elle m'a crue.[...] , elle avait mal pour moi. Et ça, ça m'a fait du bien.- Je pense que contrairement à ce qu'on dit, il faut laisser voir nos émotions à un moment donné. À un moment donné, vous ne pouvez pas ne pas être débordé par vos émotions. Et ben autant le montrer à l'enfant. C'est le reproche qu'on fait à la justice, c'est qu'elle est robotique. Voilà l'empathie.-</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = (Laurence cite la chanson La maison du bord de mer, de Patricia Kaas, dont les paroles sont lises en annexe.) extrait : « Trouver un peu de bienveillance, Retrouver l'énergie de vivre, Enfin libérer sa conscience, Pour se relever, Et survivre, Et survivre » - Elle existe pas la résilience. [...] Croyez-vous vraiment qu'on peut se réparer ? Qui peut dire ça ? C'est faux. On apprend à vivre avec ce qu'on a vécu. C'est pas la même chose. [...] La vie, elle peut être belle, mais il faut dire aux victimes que de toute façon, on ne sera pas en résilience. C'est le combat de notre vie. Voilà, c'est comme ça. Va falloir faire avec...- La résilience, c'est de faire comme si les choses allaient mieux, pouvaient aller bien. Comment est-ce qu'on peut aller bien quand on a vécu des choses abominables ? [...] Donc, à partir du moment où vous avez subi un crime, ben vous pouvez pas l'oublier, parce que votre peau, elle est marquée, c'est comme un tatouage.- C'est ce qui fait aujourd'hui ce que je suis, c'est mon parcours, je regrette rien à ce que j'ai fait dans ma vie, ni à ce que j'ai subi, je ne regrette rien, c'est ce qui fait aujourd'hui ma qualité et ma force. Au contraire. Tous les gens qui m'ont fait du mal, je les remercie parce que c'est eux qui m'ont rendue plus forte. -</p> <p>Victime et plainte= (Est-ce que révéler signifie se retrouver à une place de victime ?) :Non, parce que moi aujourd'hui, je suis forte, alors ça rend pas vulnérable, c'est pas vrai. Il y a eu la naissance de mes enfants, de mes petits enfants, la construction de la famille, euh, les belles rencontres. On rencontre dans la vie de belles personnes. À tous niveaux. Des personnes, là, qui vous rendent plus forte. Et puis ma foi, ma foi en Dieu. Et ma foi en l'autre.- Moi, j'ai pas eu besoin de la justice pour être reconnue victime. Victime je l'ai été. Voilà. Un moment donné vous savez si vous avez été violée ou pas, si vous avez été violée, vous êtes victime Non, j'ai, j'ai, j'ai écrit ce que j'avais vécu dans une bouteille que j'ai jetée à la mer. Est ce qu'il faut tout judiciariser ? Non, bien sûr que non. - La reconnaissance des faits est, est pour moi plus importante que les années de prison avec sursis, hein. Oui : « je te demande pardon parce que je t'ai fait du mal », mais ça a, ça a plus de prix pour la victime et puis après qu'il travaille pour réparer ses actions, ça va avoir un sens pour moi.-</p> <p>Sur- victimisation = Il faut être en capacité psychique de faire son cheminement, pour pouvoir s'en sortir. Et alors si on est sur victimisé, on n'avancera pas. Moi, Muriel Salmona qui parle comme ça, c'est bon...<i>(excédée et lève les yeux)</i>-</p>
<p>Algja</p>	<p>Croire le mineur= (Concernant le pseudonyme à trouver dans le cadre de cette recherche) : ... Finalement, t'es tellement pas crue, t'es déjà pas tout à fait toi-même et en plus il faut mettre un autre nom.- J'ai une mesure éducative à domicile. Donc c'est la première fois qu'il y a une confrontation entre mon père et moi mais médiatisée par un psy et par l'éducatrice au centre éducatif. Donc je pense que c'est ça qui fait que je sens qu'on me prend au sérieux, c'est qu'on convoque mes parents. En tout cas, pas ma mère, parce que ma mère, je la revois et je revois la réaction de ma mère en fait, quand elle apprend les choses avec l'assistante sociale : elle sait pas si elle doit croire ou pas croire. [...] Ouais, elle le dit : « Est-ce que je peux te croire ? », ouais elle le dit.</p>

Après, je me souviens pas, l'assistante sociale à ce moment-là aussi hein, elle est pas censée forcément enfin... me prendre au sérieux, oui, mais me croire peut être, c'est même pas son... pas son, c'est pas le propos quoi. Moi je sais qu'après, je suis restée très marquée, et même encore maintenant.

J'en parlais d'ailleurs à mon psy il y a 2 semaines en arrière, je me remémorais, l'importance que ça a pour moi quand je raconte mon histoire, de dire à un psy après, parce que j'ai eu 3 psy différents, l'importance de leur dire, « si vous me croyez pas, je vous ramène le dossier sur la table ». Parce que j'ai besoin qu'on soit sur cette base là, on s'en fout du fantasme... - Je pense que j'ai été traumatisée quand même par ce truc de pas être crue, et pour moi c'est que j'aurais eu une énorme parce que je pense que voilà, j'ai voulu dire les choses comme j'ai pu et parfois sans mots, mais les dire quand même tellement de fois avant que quelqu'un prenne le truc au sérieux et dise « bah ouais, c'est grave quand même ». Tout ça rend service au même système, celui de la banalisation, celui du secret, celui du déni.- (Après la révélation faite à TS et relayée à la mère d'Algia) : Pour le coup, je sais que ma mère en parle à ses sœurs. Elles ont, je suppose, eu le même questionnement que ma mère « est ce que c'est vrai, est-ce que c'est pas vrai ? ». Personne ne m'en parle. Personne ne m'en parle et finalement, je crois que ma mère n'aura jamais tranché cette question. À aucun moment ma mère m'a dit « je te crois ». A aucun moment non plus elle m'a dit « je te crois pas ». Elle est restée dans « je ne sais pas si je peux te croire »-

La famille de ma mère, j'ai plus l'hypothèse qu'ils ne m'ont pas crue, et que ma mère [...] est restée moins tranchée en fait. Ou tout de suite trop choquée ou sidérée. Moi, je me dis qu'ils m'ont pas crue parce que s'il m'avait crue, ils, ils se seraient pas du tout comportés comme ils se sont comportés avec moi en fait : on n'a plus accepté par exemple que je fréquente mes cousines. J'étais désignée comme une mauvaise fréquentation. Un enfant qui révèle ça, effectivement, qui alors qui va mal, d'une certaine façon. Enfin je sais pas, j'ai été hyper rejetée en fait par la famille maternelle.-

(Lorsque je la remercie en fin d'entretien) En tous cas, c'est précieux aussi pour moi de... toujours, tu sais, ce que je te disais cet été quand tu recherchais des témoignages, c'est-à-dire c'est important pour moi à nouveau de pouvoir être écoutée en fait. Comme si ce besoin-là, il est, tu vois, il a tellement été finalement insatisfait dans des moments cruciaux qu'il y a quelque chose qui s'est un peu figé là. Et même si, enfin là, c'est, ça m'arrive maintenant, en dehors du cadre de ma psychothérapie, tu vois, j'évoque très rarement mon histoire, mais c'est, c'est précieux pour moi de pouvoir la partager avec toi ... ça me fait du bien : un, d'être écoutée par toi et deux, je trouve que c'est important aussi pouvoir témoigner que ça puisse servir effectivement un travail d'analyse. En tout cas, c'est sûr que pour moi aussi c'est bien sûr très très utile et précieux.

Concepts Résilience-réparation,...etc = J'ai commencé ma psychanalyse à Paris, j'ai pris un peu de temps et puis j'ai retrouvé assez vite quand même un job [de psychologue] donc dans les centres de rééducation en fait, tout ça aussi a pas mal de sens en fait quand on creuse, mais j'ai travaillé avec des blessés, des grands blessés. Dans les accidents de la voie publique ou les accidents sportifs enfin, avec des gens bien amochés.

avec ces patients là avec ces malades là j'avais une relation assez assez forte. Leur rapport au corps, le, le, tu vois tous ces corps, vraiment. C'était matérialisé autrement en fait, mais tous ces corps un peu désarticulés, un peu cassés en mille morceaux. Et puis tous ces gens amnésiques, tous des troubles de la mémoire, j'sais pas... Il y avait un événement, voilà, qui marquait à un moment donné une rupture brutale dans la vie de la personne.-

(Reconnaissance de son parcours, parle de sa professeure de français) C'est le jour de mes 15 ans, elle m'a donné une carte pour mon anniversaire. Cette carte, je crois que je l'ai encore quelque part et où elle écrit, elle me vouvoie, elle me dit « bon anniversaire Algia, vous valez mieux que ce qui vous arrive ces temps-ci. Essayez pour vous-même d'abord de tenir les promesses annoncées par vos qualités », ou quelque chose comme ça. Donc, euh, ça n'a pas pris sens évidemment sur le moment cette carte, mais j'ai toujours gardé cette carte et je crois que, après elle signe, met « affectueusement ».

J'aurais aimé retrouver cette dame, j'ai jamais pu la retrouver. Je pense qu'elle doit être décédée maintenant. Mais du coup, pour lui faire part de mon parcours, comme mon éducatrice du centre éducatif. En fait, l'année de naissance de mes enfants je l'ai recontactée. Je l'ai recontactée, puis je lui ai raconté mon parcours. -

(A propos de ses études de psychologie, en étant adulte) : Et j'ai essayé de me conformer aussi aux attentes à nouveau, enfin, j'ai voulu me racheter en fait, une image, et j'ai voulu absolument plaire à la famille de ma mère à nouveau et leur montrer que j'étais pas, ce qu'ils

avaient bien pu penser que j'étais, en fait.
Bon, c'est ça, j'ai même encore eu sur le tard, des comportements comme ça, de vous de vouloir chercher leur reconnaissance, alors non pas la reconnaissance des faits, là, pour le coup, mais la reconnaissance que j'appartiens à cette famille et que je suis pas celle qu'on a rejetée à un moment donné, qu'il fallait plus fréquenter.
J'ai voulu me réhabiliter toute seule à leurs yeux, en étant une étudiante brillante.-
Parler, dire les choses, c'est important pour aller vers la résilience. Je pense qu'il y a pas y a pas de reconstruction, de résilience ou de ou de ou de réhabilitation sans cette phase-là, de révélation quoi. En tout cas pour ma part, euh, parce que je pense que je me suis reconstruite, je me suis réhabilitée, alors pas, pas aux yeux de ma famille maternelle, mais après j'ai cherché ma reconnaissance ailleurs en fait, la reconnaissance de ma valeur. Parce que au fond, dans toute cette histoire y a les agressions en tant que telles, qui ont des effets et sur la construction de la personnalité. Il y a aussi, enfin... l'atteinte narcissique, elle est quand même énorme. Et puis, le sentiment de culpabilité, etc, enfin, tout ça, tu tu vois, tu connais par cœur.- Ma prise de conscience réelle et l'effet vraiment thérapeutique bénéfique d'un récit, d'un partage de cette histoire, ça a été plutôt avec ma psychanalyste à 26 ans, que, à 15, 16 ans, avec les différents interlocuteurs que j'ai eus.
Mais néanmoins je... enfin, c'était une étape indispensable dans mon histoire. - Dans ma construction professionnelle, il y a un fantasme de réparation [...], ça me va aussi très bien parce que, parce que c'est pas moi qui parle, c'est pas moi c'est pas moi qui parle, c'est, c'est l'autre qui parle. Enfin tu vois c'est des rôles inversés, au fond toute façon. Moi on ne m'a jamais vraiment écoutée. Alors peut être qu'au fond je serais mieux à... Forcément, une part de moi s'identifie à mon patient, mais... C'est, c'est, c'est vrai, c'est vraiment une position qui me, qui me, qui, qui me convient parfaitement.- La résilience [...] moi ce mot peut m'agacer un peu. Même si je trouve que le concept a son intérêt, c'est presque parfois comme pour justifier, bah en fait, de toute façon, les enfants peuvent souffrir, ils sont résilients. À un moment, le concept presque, tu vois légitimer toute façon, on cassera pas, de toute façon on a des ressources. Bon en même temps j'ai pas la légitimité pour critiquer le concept de Cyrulnik et on pourrait aussi le formuler un peu différemment. C'est comme si dans la nature humaine, effectivement, il y avait comme un potentiel à souffrir et de toute façon un potentiel à dépasser ça quoi. Je crois que tout le monde y arrive pas à ça, c'est, c'est, c'est une affaire de ressources personnelles.- . Ça, ça reste aussi un peu énigmatique, quoi cette histoire de comment, comment certains y arrivent et d'autre pas, à, à, à, se à se construire malgré tout, ou se reconstruire. Pour les enfants tu vois, moi je pense que j'ai été victime, du coup, d'un abus sexuel enfin d'agression sexuelle systémique, c'est à dire que c'était chronique dans la famille, comme ça. C'est pas se reconstruire, c'est se construire, tu vois ? – [Les membres de la famille de ma mère], ils ont quand même joué un rôle, il fallait que je me conforme à quelque chose et il fallait que... Je sais que j'ai beaucoup plus fait pour être reconnue par eux qu'être reconnue par mon père, je m'en foutais complètement d'être reconnue par mon père.- Je me souviens très bien du soulagement, là, tu vois le sentiment de soulagement parce que en fait, il y a quand même certains au moins avant ce moment-là où j'ai ou j'ai douté en fait j'ai douté de moi, j'ai douté de mes souvenirs.-

Victime et plainte= (Algia fait démarche de plainte à 31 ans.) C'est pas acté au tribunal.
Euh... En fait mon père ce jour-là, euh, me dit tout de suite « bon, combien tu veux ? ». Alors là je lui dis « ben, je veux rien, c'est pas, c'est pas du tout le sens de ma démarche, je veux que ces événements, là, que ces faits là soient reconnus comme ayant vraiment existé, ce qui effectivement nous positionne chacun à notre place ». Euh, mais comme il a tout de suite reconnu et que je pense que à ce moment-là, il voulait absolument éviter toute forme de procédure, d'expertise mais que moi je n'ai pas cédé sur le truc comme ça entre nous 2 quoi, je trouvais ça horrible.
En fait, il me remettait encore dans un truc très pervers. Il y a eu une conciliation. Je pense que c'est le mot. Je suis pas certaine, mais je crois que c'est ce mot-là, entre mon avocat et le sien. Donc il y a quand même eu un tiers.
Donc moi j'ai mon j'ai mon document rédigé par mon avocat et puis qui dit que voilà qu'il reconnaît absolument les faits qui lui sont reprochés et après il y a l'histoire de l'indemnité. Effectivement, il y a eu une indemnité mais qui est pour ton info de 20.000€ je sais pas si c'est important de le savoir, mais...- Moi, quand je dis mon histoire, c'est une double peine, la double peine elle est venue après la révélation. C'est-à-dire que une fois qu'il avait révélation ça a été... bah on m'a pas crue., c'est mon hypothèse hein... La famille de ma mère, si elle était là elle dirait, peut-être autre chose.... Mais moi, je l'ai vécu comme ça hein, en tout cas par le silence qui a continué de perdurer. Elle a eu cette cet effet là aussi. Ben, j'ai j'ai parlé, mais dans mon milieu familial, rien n'a changé quoi.-

	<p>Sur- victimisation = (Reproduction du risque, Algia parle de ses années adolescentes avec transgressions, prise de toxiques et fugues) Là en fait j'ai vécu à nouveau pas mal d'abus en fait pas mal d'agressions. Ouais ça, je passe là-dessus ça... ça ça..., ça m'aura les... les..., euh ben là pour le coup je trouve que c'est le terme d'abus peut-être qui fonctionne mieux, j'en sais rien mais... Ou les situations d'emprise avec des garçons, me voir avec des hommes plus âgés jusqu'à mon directeur de mémoire l'année de ma maîtrise. Ça s'est répété quand même jusqu'à jusque là, en fait... jusqu'à mon directeur de mémoire en D.E.A, en fait, après ma maîtrise c'est passé. En 3e cycle, quand même, d'études universitaires il y a encore des hommes... euh.... (silence). -</p>
<p>Sonia</p>	<p>(En parlant de la technique, puis CG fait le lien avec la vie en général) : On n'a pas le choix, aussi, de faire confiance...</p> <p>Croire le mineur= Ben l'éducateur, quand je suis allée lui dire, euh, il m'a dit, « va te recoucher tu as fait un cauchemar ». Sympa... C'est tout. Et il a rien dit, il a rien fait, il a ..., je suis même retournée me coucher toute seule. Un foyer de 3 étages, et bah, lui faisait sa ronde et puis voilà. [...] Je me disais que si lui il me dit, « vas te recoucher, t'as fait un cauchemar », les autres, ils allaient me dire la même chose, donc j'ai pas cherché à comprendre. Je me suis tue encore une fois.- [ce sentiment de honte s'est pas trop arrêté], parce que j'ai mis le couvercle dessus. Mais en discutant avec vous, ça va mieux (CG L'échange que nous avons, là, en ce moment ?) Oui. Ça m'aide. – (Question CG : Et c'est la seule fois où vous avez parlé à un travailleur social, et vous n'avez pas été entendue ?) C'est ça... Et plus tard à une psychologue. Et puis je parle à vous.- Ouais, mais vous c'est pas pareil. Et je veux aider les mineurs, euh, et du coup je veux que les éducateurs apprennent à dire. -J'aurais tellement aimé qu'on me croie. Qu'on me croie, oui, qu'on me demande pardon. (très émue) – (Sur la question de l'importance de son témoignage) : Que j'espère que plus personne puisse vivre les choses comme j'ai vécu. Je voudrais qu'il y a plus d'enfants qui souffrent, malheureusement ... qu'on leur fait plus subir des choses, des actes, quel que soit le geste hein, de la violence. Au niveau coup, ou même sexuel, hein, parce que c'est le cas-là. Mais qu'il y a plus personne qui souffre.-</p> <p>Concepts Résilience-réparation,...etc = C'était quand même mieux [d'être en famille d'accueil]... bon, hormis quand il [père de la famille d'accueil] faisait ça, mais la journée, ça se passait... Ça se passait quand même relativement bien, on va dire, et je m'étais attachée quand même aussi à leur fils. Puis à l'époque, il y en avait qu'un. J'aimais bien aussi les enfants, j'aimais bien, voilà. C'était pour moi plus... plus simple... enfin plus simple.... J'aimais mieux être en famille d'accueil que d'être en foyer.- A l'heure actuelle je m'en sors très bien, mais ça me reste. Ça reste des blessures assez profondes et... Et malheureusement le mal est fait, sur la confiance en soi, et la confiance des autres, comment j'ai grandi et je suis devenue adulte. Y'a que mes enfants qui m'ont permis d'aller mieux, de me sentir mieux. - Moi la vie de famille c'est, c'est très, très important pour moi. Et puis c'est aussi que je suis-je suis pratiquante, je pratique, donc du coup pour moi c'était très important... le divorce, euh, pour moi, il n'était pas question.- J'ai appris à vivre avec tout ça,[je ne suis pas devenue actrice de ma vie] parce que pour moi, j'ai toujours subi.-</p> <p>Victime et plainte= <u>Être sujet, reproduction des maltraitances sexuelles</u> : J'ai toujours dit que ça, ça devait se voir sur mon visage... Parce que c'est moi, je pourrais dire... on parlait dans un endroit, j'ai été violée, on parlait dans un autre foyer j'ai été violée, je parlais dans un autre, j'ai été violée, et mon... mon... mon mari m'a violée aussi. Et du coup, pour moi, j'avais l'impression que c'était marqué sur moi. « Allez-y, allez-y ! » (parlant de la mère de la famille d'accueil, après qu'elle les ait vus nus) : Je sais pas si elle le savait [qu'il recommençait]. Mais si elle nous a surpris une fois, euh, euh moi j'aurais personnellement, moi si j'avais su que mon ex mari m'avait, avait fait ça sur une de mes filles, euh moi j'aurais porté plainte, ça c'est clair, ça c'est clair. Euh je peux même pas imaginer qu'on fasse ça sur un enfant. Je peux même pas imaginer. Surtout que moi je l'ai</p>

vécu donc non, là c'est...J'aurais pas caché, pas caché, oui, j'aurais pas fermé les yeux, ça c'est clair.-
Parce que pour moi, c'est pas que j'étais victime, je sentais pas que j'étais victime. Euh, c'est pas le mot pour moi, victime, euh... Pour moi, je... j'avais subi... J'étais pas une victime, je comprenais pas trop le sens de de la chose. Subir, je pense que c'est quelque chose qu'on nous fait qu'on nous inflige, qu'on subit les choses. (Silence...) Victime, je sais pas... (Longue hésitation...). Je sais pas, j'arrive pas à...[...] Parce que là maintenant, comment dire, je suis plus une victime.[...] On va dire j'ai grandi, on va dire, j'ai mûri. Euh, je suis devenue maman. Bon vous voyez, je me suis mariée et j'ai eu trois charmantes filles et maintenant je suis contente ! [...] Et ça m'a permis d'accepter mon corps, aussi- Et puis je me disais aussi porter plainte pour des choses qui sont passées. Si, si on m'a pas crue, si on m'a pas crue, si l'éducateur m'a pas crue, pourquoi, pourquoi on me croirait après ? – (CG : Si vous aviez déposé plainte, vous auriez été reconnue différemment ?) : Oui, je pense que là, oui, j'aurais été reconnue. Mais je sais pas...
Je sais pas si Je l'aurais fait de toute manière, comme là j'avais dit que je le ferai pas, j'irai pas porter plainte et tout, donc... Mais je sais pas si je l'aurais fait même si j'avais pas fait la promesse, je sais pas si je l'aurais fait.-

Sur- victimisation =

Mais je sais que personne ne le fera, donc du coup, je suis obligée de vivre avec et... j'ai pas le choix. C'est vrai, vous me dites que je suis forte, mais non, je suis pas forte. Pour moi, je fais, je fais parce que je suis comme ça, j'ai pas le droit de baisser les bras avec mes enfants, j'ai pas le droit, je suis une maman, je veux leur montrer que je suis forte, mais je suis pas forte, non. J'aurais été forte si j'avais dit non aux personnes, j'aurais été forte, si... (silence) –

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 6 – Les enfants : minorité non entendue au sein de la structure sociale

Mots-clefs : statut d'enfant – délais avant prise de parole – parole légitime-mensonges

Répondants	Extraits
Ulysse	<p>(Le jeune n'a pas demandé à ce que sa parole ne soit pas transmise) Je suis pas sûr que j'ai pu lui dire "On va pas en rester là, je vais pas pouvoir garder ça pour moi." puisque j'étais pas formé à ça... (Il réfléchit longtemps.) Et avec du recul, je saurais pas dire si c'est pas ça qui l'a aidé.-</p> <p>ok, on a amené la loi et la procédure en disant Je dois pas, je peux pas garder ça, pour moi... Mais dans les échanges, moi je débutais, j'étais pas vraiment professionnel, ça venait des tripes.</p>
Michel	<p>Je pense, qu'il en avait ras-Le-bol. Moi je pense que c'était juste un enfant. C'est comme si c'est comme si y'a eu un truc qui s'est passé de trop pour lui, d'accord ?</p> <p>Donc, sincèrement, je sais pas moi...et mon analyse personnelle, c'est qu'il a dû en parler aux éducateurs qui étaient présents sur son groupe bien longtemps. Je pense même.</p> <p>Donc, c'est qu'un enfant qui parle, ça veut dire que la parole de l'enfant, elle est pas forcément entendue, parce que c'est « juste » un enfant, tu vois ? Dans cette structure, qui est dans ce fonctionnement, la parole de l'enfant n'est pas très très bien entendue. Ou alors elle est entendue que quand ça touche un adulte, mais entendre la parole de l'enfant, c'est comme si c'était un danger pour l'institution, qu'on se dise qu'elle ne fonctionne pas bien... alors la hiérarchie préfère cacher les choses.</p>
Catherine	
Nathalie	<p>Moi je laisse le temps, hein. Tu ne forces pas. C'est comme avec les adultes, hein, je pense que les enfants, tu peux créer du lien avec certaines personnes, ils ne vont pas le faire avec moi comme ils vont le faire avec ma collègue et j'ai la chance d'avoir une collègue, là, maintenant qui travaille comme moi.</p> <p>Donc il y a un très bon relationnel avec les jeunes, et du coup le travail est partagé. Si t'as un enfant avec qui ça passe pas, qui est plus à l'aise avec ta collègue, ben c'est ta collègue qui y va, et ça c'est top quoi ! -</p> <p>Au début que je travaillais, avec nos anciens collègues, quand un jeune rentrait de fugue, on avait interdiction de lui adresser la parole.</p> <p>les collègues veilleurs voulaient qu'on fasse comme ça. Ah bah, c'était pas possible. Parce que moi je me dis justement quand un enfant il rentre de fugue, c'est là qu'il faut arriver à rentrer en lien pour avoir un peu de détails, savoir ce qu'il a fait, s'il s'est mis en danger, s'il lui est arrivé quelque chose, et puis, euh, et puis je trouve que, ok, nous, les veilleurs, on n'a pas le rôle de « je vais te punir, je te parle pas ».[...] Dire « ben je suis inquiète, je suis contente que tu sois revenue, j'espère qu'il t'est rien arrivé », je pense que ça aussi ça fait que les enfants ils vont avoir plus confiance. -</p>
Céleste	<p>(à propos des violences sexuelles révélées en service de pédiatrie) :Pour eux, pour la plupart des gens, les femmes sont incapables de faire des trucs comme ça...même des violences...enfin, des mères, des mères qui frappent leurs enfants... pour plein de gens, c'est inconcevable.- Parfois les éducateurs, les adultes ils prennent un peu une position de</p>

	supériorité par rapport à l'enfant et elle, elle a pas du tout fait ça, elle s'est mise à ma hauteur. Comme moi, elle était debout, elle m'a pas coupé la parole. - C'est pas parce que on a... on a plus de 18 ans que l'enfant qui est en face de nous raconte des craques... -
Laurence	Ma mère savait que Diego me violait, mais elle est pas intervenue, voilà. Parce que quand on était à table, il me touchait les cuisses avec ses mains et il mettait la main dans ma culotte Et ma grand-mère a vu une fois, elle était... elle lui a dit... Ben ... « Euh, qu'est-ce qu'il se passe ? » Il s'est arrêté, mais donc ma mère était en face, elle a vu, mais elle est pas intervenue. J'étais qu'une enfant, quoi ... pas importante...Et elle m'a dit que j'étais une petite salope et une aguicheuse. Donc voilà. Donc j'ai, j'ai.... C'était pas la peine de le dire.-
Algia	<p>(mutisme vis-à-vis de son père) Et là, ma mère elle a pas compris du tout pourquoi je me comportais comme ça, donc, comme ma mère, elle, je pense qu'elle savait pas trop quoi faire, elle en a parlé à ses sœurs. Ma mère a fait ça toute sa vie, elle, de se confier à ses à ses sœurs. Et en fait ça, c'est là que ça a commencé aussi, une relation très, très compliquée et puis bon, pas saine avec mes tantes.</p> <p>Parce qu'elles se sont pour le coup un peu substituées à ma mère, c'est à dire que ma mère, elle, elle aurait voulu un peu me forcer, ou elle comprenait pas pourquoi je parlais plus à mon père, donc elle me disait « vas-y, faut que tu le fasses ». On a tout de suite voulu me recadrer, en fait quoi, tu vois...</p> <p>On est quoi ? On est en 1986, 87 ? Peut-être qu'aujourd'hui, j'en sais rien, on aurait une attention différente ? Un enfant comme ça qui, moi en plus, tu vois, j'étais une enfant, plutôt bien élevée et plutôt docile, plutôt très bonne élève. C'est-à-dire que j'étais donc une enfant qui va bien, apparemment, qui va bien et qui du jour au lendemain, euh, adresse plus la parole à son entourage, à ses parents et quelque chose qui va pas quoi. Il n'y a personne qui m'a donné la parole à ce moment-là. Enfin d'ailleurs, les gens, ma famille m'ont jamais donné la parole à aucun moment, voilà. Les gens qui m'ont donné la parole, c'est l'infirmière scolaire du lycée, puis l'assistante sociale, puis l'éducatrice. –</p> <p>(Impact des révélations, mais aussi des agressions vécues : ne sait plus ce qu'elle a ressenti au moment de la révélation) J'ai oublié ce que j'ai pu ressentir. C'est comme par rapport à cette histoire et à chaque fois que j'en parle ou vraiment quand je me connecte à cette relation, du coup qu'on m'a imposée, je suis très loin de la possibilité de ressentir quoi que ce soit. Et même encore maintenant, je continue toujours un travail de psychothérapie, mon psy m'invite à « qu'est-ce que vous ressentez, il faudrait être attentive au ressenti ». Souvent, c'est hallucinant, comme si c'est impossible de dire, quoi.-</p> <p>(Concernant les délais avant de révéler) : Mais moi j'ai l'impression que j'ai parlé, en fait, à l'adolescence, sous l'effet du.. du risque, tu vois ?</p> <p>Je sais pas, je te dis comme ça me vient... le... le risque que la relation... que la... que la relation elle se poursuive enfin, après, il y a le risque... [...] le risque du rapport sexuel... de la grossesse, tu vois. [...], mais je pense qu'il y a un moment donné il y a eu une urgence pour moi, d'abord que ça s'arrête. Et, quand même, ma phase de mutisme, elle est quand même au tout début de l'adolescence.- Je pense que peut être chaque personne révèle à un moment de sa vie où il le faut, où ça devient une urgence ou alors elle a été soumise à une amnésie puissante et tout à coup, il y a un après coup. Mais il y a toujours quelque chose qui fait, qui donne un sens, tu vois au moment où ça se passe. Dans mon cas, je pense que c'est vraiment d'abord l'opposition puis la parole, par les passages à l'acte. C'est parce que j'étais une adolescente et que vraiment il fallait que ça s'arrête et que j'avais aucun signe que ça allait s'arrêter cette histoire.-</p> <p>La vérité sort de la bouche des enfants et des adolescents quelque part... J'en sais rien... Pourquoi elle est moins entendue, mais je sais pas quelles croyances forgent ce truc-là. (Concernant la parole des enfants et le fait qu'ils ne soient pas crus) On les pense encore très dans l'imaginaire, fabulateurs, mythomanes, je sais pas. Je sais pas trop. Moi, tu vois, je m'imagine encore, j'ai encore cette croyance là tout de suite, maintenant elle me vient. Je la sens, que effectivement la famille de ma mère ne m'a pas crue, pourquoi ils m'ont pas cru. Quel bénéfice peut-on bien avoir à aller raconter une histoire pareille, tu vois ? Quel intérêt on peut avoir à aller raconter, alors qu'on est par ailleurs une enfant, tu vois, sage et qui montre aucun signe. Je sais pas ce qu'ils se sont dit, est-ce que eux aussi ils ont été un peu sidérés ? Je sais pas -</p>

Sonia

(concernant la mère de la FA et les agressions sexuelles de son mari sur Sonia) Ah oui, elle le savait ! Elle a su, elle a rien dit, elle a fermé les yeux, parce qu'une fois, elle nous a surpris... Euh, je me rappelle très, très bien, c'était un mercredi et euh... elle nous a surpris, on était dans la cuisine malheureusement, moi j'étais nue, on va dire, et puis lui, à moitié nu, hein. Et moi j'ai eu le droit à une claque aux fesses, comme une petite, et puis lui, rien... Mais alors quand je vous dis rien, c'est rien...
Il est parti, elle a rien dit. Elle aurait pu, je sais pas, nous remettre tout de suite au foyer, mais même pas ! Là, elle a fait silence total aussi. –
Avec mon père, peut être, [que j'ai trouvé normal, ce qu'il m'a fait], oui. Parce que j'étais vraiment petite, donc du coup c'est vrai que... Les parents décident. On est enfant, on n'a pas le choix. On ne peut pas dire non. Alors on trouve normal.- Non, je savais pas [que c'était interdit] . C'était comme ça, j'étais enfant, je faisais ce qu'on me disait.-

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 7 –Autres thèmes - Propos à souligner
Violences des mères- effet fragilité des mères sur l'enfant (parentifiés)-
espaces interstitiels- contexte révélation

Répondants	Extraits
Ulysse	Et puis voilà, il s'est installé une sorte de relation de confiance, peut-être, avec du recul, voire aussi une sorte de contexte qui pouvait rappeler... euh... qu'on pouvait être une sorte de famille... peut-être parce qu'il y avait la collègue, moi, et lui, peut-être, qu'il s'était senti en confiance dans ce camp, avec du recul.
Michel	Moi là, je sais que j'étais dans le Bureau. Je discute avec ma collègue.
Catherine	<p>Alors la révélation, elle n'a pas eu lieu au domicile. On était dans ma voiture et on était en train de manger. [...], je l'emmène sur un temps individuel avec moi.- (Elle réfléchit) Ah mais oui, c'est vrai... En fait, dans les 2 cas de révélations, c'est qu'on est dans des petits espaces, oui. On est dans un espèce de huis clos, tu vois, on était dans un tout petit resto avec Christine, on était vraiment en face à face, une petite table, je pouvais la toucher et S*** je pouvais la toucher aussi. -</p> <p>(Mentionne une autre situation de révélation) J'allais en visite à domicile un matin chez la mère pour voir pour médiatiser la relation mère-fille, en fait. J'étais assez pressée. J'avais amené des croissants, je me souviens, tu vois encore une fois, on mangeait. (rires)</p>
Nathalie	J'ai dit « ça n'a pas l'air d'aller vraiment ? ». Et puis elle a haussé les épaules donc je lui dis « bah viens, je vais te raccompagner à ta chambre » et tout ça... et donc dans l'échange après, donc elle s'est assise, et puis elle ne voulait pas se coucher.
Céleste	<p>ESPACES INTERSTITIELS= Enfin voilà, je pense que les trajets en voiture aident quand même beaucoup parce que y'a ... y'a je sais pas, il y a un truc qui a une espèce de promiscuité avec les éduc, y' a un vrai partage qui se fait. La préparation des repas, enfin, tous les temps du quotidien qui peuvent paraître complètement anodins. Je pense que c'est des temps où l'enfant peut se sentir en sécurité et puis c'est bête, mais être dans une voiture où il fait chaud avec les portes fermées à clé... Bah c'est hyper sécurisant. Dans une cuisine où ça sent bon et où il fait chaud aussi et il y a juste une éduc femme ou un homme.- Oui hum, tu sais il y a un truc, moi qui... qui me... qui me choque beaucoup, c'est quand euh, des éduc qui te disent « Bah tiens, euh, on va aller parler dans le bureau » qui ferment la porte et qui disent « mais qu'est-ce qui t'arrive ? » Bah ça, moi je trouve que ça, c'est contre-productif au possible, quoi, genre ! -</p> <p>RAPPORT A MERE: [Ma mère] est très manipulatrice. Elle, elle sait comment faire pour parvenir à ses fins.- J'étais persuadée que ma mère était malade et que je devais la protéger psychologiquement. Ouais, bah oui, parce que, enfin, elle avait des moments où elle était en dépression totale, où elle a fait des tentatives de suicide devant moi. Bref, euh... Et il y a des moments où elle était en euphorie totale, où quand elle parlait, elle disait que c'était elle qui avait inventé Center Parc.</p>

	<p>Bref, et pis moi je, je me suis positionnée par rapport à ma mère en... en soignante en fait.</p> <p>Enfin, j'ai vraiment, euh... Je... j'allais écouter la nuit si elle respirait bien, je lui faisais à manger quand elle allait pas bien, enfin...</p> <p>Et du coup, je me suis dit, mais si personne fait ça, bah, ma mère, elle va mourir quoi... Donc du coup j'ai toujours eu ce truc où soit j'avais peur mourir, ou ce que j'avais peur c'était de faire mourir ma mère et du coup je l'ai protégée comme une tarée et je ne sais pas comment, les, les, les les, les assistantes sociales puissent dire que c'est normal... Dans tous les cas, il y a quelque chose d'anormal, d'impossible, quoi ! -</p>
Laurence	<p>Maltraitance de la part de ma mère parce que ma mère lui disait tous les vendredis soir, ben si tu veux me toucher, pense d'abord à la volée qu'il faut lui donner.-</p>
Algia	<p>RAPPORT A MERE + ORIGINE SOCIALE: Je me souviens, même avec ma sœur, parce qu'en fait on voyait bien notre mère assez différente dans cette grande fratrie de fille. Il y a quand même 7 filles et un garçon. Ma mère, elle, détonnait un peu. Toutes ses sœurs sont des femmes, plutôt de profil... ouais, je vais faire des caricatures mais 16e, Paris, quoi, tout ça.- Ma mère, on l'a toujours vue avec ses polaires et ses vieux pantalons. Enfin c'est une femme qui n'a jamais pris soin d'elle, qui a toujours été dans une soumission absolue à son mari et pas que dans une soumission d'ailleurs aussi dans une emprise, dans une violence. Dans un rapport de violence.-</p> <p>Je n'avais pas d'espace pour penser tout ça donc je j'avais pas de représentation de ma mère fragile mais par contre je me comportais quand même avec elle comme si elle l'était. Euh notamment à un moment donné, on s'est retrouvé, je me souviens m'être retrouvée avec elle chez un psy et à l'adolescence. Moi, j'étais ado et je disais à la psy, « c'est pas de moi dont il faut s'occuper, c'est d'elle ». Et ça, je l'ai dit alors que j'avais 16 ou 17 ans. -</p>
Sonia	<p>[Ma mère] était malade des nerfs, oui, oui. Et elle ne pouvait pas s'occuper de nous. Non, c'était impossible. Puis déjà, elle faisait des préférences aussi.</p> <p>Moi, j'étais, on va dire entre guillemets, la ... la souffre-douleur de de la famille.</p> <p>Parce que je crois que c'est, on m'a toujours dit, et c'est vrai, quand je regarde la seule photo que j'ai de ma ... de ma mère, je ressemble énormément à ma maman. Alors ça, j'en sais rien, mais voilà, c'est vrai que les coups, c'est moi qui les recevais, les... les câlins, j'en ai eu très peu et si j'en ai reçu, c'est peut être bébé, quand j'étais bébé, mais plus jeune alors. Je ne pense pas avoir eu des câlins de ma mère, ça c'est impossible...[... Et] elle faisait des tentatives de suicide.-</p>

Répondants travailleurs sociaux – Répondants ex mineurs ayant subi des agressions sexuelles

THEME 8 – Pistes pour module de formation

Répondants	Idées de formation ou propos tenus
Ulysse	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des informations et réfléchir sur l'intimité et à la sexualité en fonction des âges des personnes - Déconstruire les tabous - Qu'est-ce qu'un acte sexuel déviant. Qu'est-ce qu'une agression ? - Apports sur la psychologie de l'enfant - Comment gérer une après révélation - Comment repérer les indices que l'enfant peut montrer consciemment ou inconsciemment et les analyser pour l'aider à parler ensuite.

	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir mettre en écrit les propos des mineurs. - Qu'est-ce qu'on peut faire d'une révélation ? Comment réparer ? Comment, d'un acte, on peut construire une réparation, construire un accompagnement éducatif vers une estime de soi ?
Michel	<ul style="list-style-type: none"> - Comment on reçoit l'information d'agression sexuelle - Comment être à l'écoute, mais pas trop près - Expliquer les procédures qui peuvent exister par rapport à ces faits-là, qu'ils soient vrais ou faux, côté juridique
Catherine	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le travail de Muriel Salmona, et sur des définitions des agressions sexuelles. - De la théorie, un appui sur des ouvrages. En tout cas quelqu'un qui parle des agressions sexuelles en expliquant comment procéder. - Et puis aussi de se dire voilà, on sait que ça existe. En fait, ça arrive, ça arrive... (> témoignages ? travail sur des sexualités hors de la norme ?) - Donc moi, si je devais construire un module de formation, tu vois, je parlerais aussi de la posture professionnelle qui se construit avec le temps. (et expérience ?)
Nathalie	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur son instinct, je pense quand on a pas de formation... (> Comment réagir dans l'urgence ?) - Eviter de culpabiliser les enfants, de leur dire « c'est de ta faute (rires ironiques...) parce que t'as fugué » (> Responsabilités et prise de risque éducative ?) - Ne pas faire le forcing pour avoir du lien, des fois ça met du temps, ça c'est toi qui le sens... (> travail sur le lien et la relation éducative) - La distance et la proximité, comment on peut s'autoriser à être proche ? - L'empathie > (posture pro) - Des témoignages - Il faudrait pouvoir faire des rencontres en dehors de notre travail à l'IDEF, à l'extérieur, avec un intervenant pour parler des violences, de tout ça.
Céleste	<ul style="list-style-type: none"> - Je pense qu'il faut laisser la parole au principal... aux principaux concernés. Donc avoir une partie témoignage. Je pense qu'on ne peut pas faire sans ça, quoi. - Une partie sur les droits de l'enfant et peut-être faire un point sur les besoins fondamentaux des enfants. - Quels sont les signes à repérer - Qu'est-ce que c'est le psycho trauma et qu'est-ce que ça induit, ce qu'est l'amnésie traumatique, avec Muriel SALMONA, et Martine BALANÇON. - Que faire quand on est récepteur de telles paroles ? (savoir faire un Signalement)
Laurence	<p>« Et on a des stagiaires, on se dit « mais purée, qu'est-ce qu'ils vont faire dans la protection de l'enfance ? » On a fait des troncs communs ... et donc en faisant des troncs communs, on a relevé la spécificité, la protection de l'enfance, c'est quelque chose à part... Voilà, je reconnais qu'il y a des très bons travailleurs sociaux, mais on les compte sur les doigts d'une main...- (représentations de la sexualité) Moi, quand j'étais au Lycée, [en 1974], on avait de l'éducation sexuelle.[...]Et on apprenait à nommer les choses, la vulve, la verge, enfin voilà. [...] C'est devenu tabou Et, moi, je dis souvent aux gens, quand les petites filles nous parle de fougoune, de founette de ... Je dis aux mamans « mais arrêtez avec ces conneries ! C'est une vulve c'est une vulve, point barre ! »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait que les travailleurs sociaux soient tutorés au moins pendant deux ans, une prime pour le tuteur, et au moins 2 ans sans stage, d'enseignement théorique avant d'aller sur le terrain. - Des cours de psychologie - Beaucoup de témoignages, des bons et des mauvais - Une immersion avec des juges - Intervention de sociologues, politiquement de droite et de gauche

<p>Algia</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler leur disposition à pouvoir entendre, pouvoir tout entendre (représentations) - Travail sur les émotions - Travail sur l'écoute bienveillante, non-jugeante, congruente qui favorise la parole de l'autre. ROGERS) - La supervision, le travail sur soi, la résonance en soi (Analyse des pratiques) - Appui sur Films (Vinterberg, « Festen », « Misterious Skin »...) - Romans (Lola Lafon, qui s'appelle « Chavirer ».) - des concepts sur la sexualité - Posture relationnelle à travailler : moins asymétrique entre adulte et mineur (Algia favorise tutoiement)
<p>Sonia</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir écouter les enfants, et les écouter quand ils parlent pas, « pas les remballer comme ils m'ont fait, ou même sans ça. Les éducateurs n'écoutent pas assez les enfants... », être attentif. - « Être patient. » - Travail sur les affects et la proximité - distance relationnelle (« <i>Donner de l'amour, parce qu'en qu'on foyer, ben malheureusement, ils en reçoivent pas.</i> »)